
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

GoogleTM books

<https://books.google.com>





**HOMÉLIES
SUR L'ÉVANGILE**

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 485

GRÉGOIRE LE GRAND
HOMÉLIES SUR L'ÉVANGILE

LIVRE I
Homélies I-XX

*TEXTE LATIN,
INTRODUCTION, TRADUCTION ET NOTES*

PAR

Raymond ÉTAIX †

Charles MOREL, s.j. †

Bruno JUDIC
Professeur à l'Université de Tours

LES ÉDITIONS DU CERF, 29 BD LATOUR-MAUBOURG, PARIS
2005

GRAD
BS
2555
.A2
G714
2005
v.1

*Cet ouvrage a été préparé avec le concours
de l'Institut des « Sources Chrétiennes »
(U.M.R. 5189 du CNRS).*

http://www.mom.fr/sources_chretiennes/

Imprimé en France

© Les Éditions du Cerf, 2005
<http://www.editionsducertif.fr/>
ISBN : 2-204-07691-0
ISSN : 0750-1978

Katchhgrad
11982494
1-12-06

AVANT-PROPOS

*Lorsque... j'enseigne parmi vous... je dis
vrai, j'entends le plus souvent ce que je
dis en même temps que vous.*

(Grégoire, *Hom. sur Éz.* II, 2, 1)

La parution des *Homélies sur l'Évangile* du pape Grégoire le Grand dans la *series latina* du *Corpus Christianorum* (CCL, vol. 141, 1999) a marqué pour l'abbé Raymond Étaix († 2004) l'aboutissement d'une très large enquête, initiée en 1953 sous l'inspiration du professeur Antoine Chavasse, maître aimé et admiré. Manuscrits de la collection des *Homélies* et homéliaires liturgiques dépouillés par centaines en France, en Italie, en Espagne ont donné à R. Étaix une connaissance incomparable de la tradition de cette œuvre toujours relue. Il a pu notamment déceler les révisions opérées par Grégoire lui-même et éditer parallèlement certains passages d'une version (α) antérieure à la version reçue (β).

R. Étaix n'aura pas eu la joie de voir paraître dans les « Sources Chrétiennes » la présente édition, accompagnée de la traduction due au Père Charles Morel († 2004), un traducteur dont il appréciait les qualités de justesse et de finesse.

L'introduction et l'annotation dues au professeur Bruno Judic renvoient parfois à l'introduction très technique donnée par R. Étaix au volume du CCL, laquelle cite souvent A. Chavasse.

Les indications chronologiques, données dans le tableau de la p. 90 et dans les « chapeaux » de chaque homélie rédigés par B. Judic, s'écartent ici ou là de celles données dans le *CCL*, mais elles sont conformes au dernier état de la pensée de R. Étaix.

S. C.

3 septembre 2005

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Pour les années 1890-1989, la bibliographie concernant les *Homélies sur l'Évangile* de Grégoire le Grand se trouve dans le premier volume des *Complementi* à l'édition italienne des *Opere di Gregorio Magno*, p. 94-102 : cf. *infra*, II (R. Godding).

I. – ÉDITIONS ET TRADUCTIONS

A) Texte

- S. GREGORII PAPAE I *cognomento Magni opera omnia, studio et lab. Monachorum Ordinis S. Benedicti e Congregatione S. Mauri*, t. I, Paris 1705, c. 1434-1661.
- S. GREGORII PAPAE I *XL Homeliarum in Euangelia libri duo*, PL 76, Paris 1849, c. 1075-1312 (= Mauristes).
- S. GREGORII MAGNI ROMANI PONTIFICIS *XL Homeliarum in Euangelia libri duo*, cur. H. Hurter, *Sanctorum patrum opuscula selecta*, II, t. 6, Innsbruck 1892 (= Mauristes).
- GREGORIVS MAGNVS, *Homiliae in euangelia, cura et studio R. Étaix*, CCL 141, Turnhout 1999.

B) Traductions

- Les quarante Homélies ou Sermons de S. GRÉGOIRE LE GRAND, pape, sur les Évangiles de l'année, traduits par le Sieur de Laval [Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes]*, Paris 1665.
- S. GRÉGOIRE LE GRAND, *Homélies pour les dimanches du cycle de Pâques*, trad. R. Wasselynck, Namur 1962 (= hom. 14, 16, 18, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 30).
- GREGORY THE GREAT, *Forty Gospels Homilies*, trad. D. Hurst, *Cistercium Studies* 123, Kalamazoo (Mich.) 1990.

- S. GREGORIO MAGNO, *Omèlie sui Vangeli*, cur. G. Cremascoli, *Opere di Gregorio Magno* 2, Rome 1994.
- GREGOR DER GROSSE, *Evangelienhomilien*, übers. M. Fiedrowicz, *Fontes Christiani* 28/1 et 28/2, Fribourg-en-Br. 1997-1998.
- S. GRÉGOIRE LE GRAND, *Homélie sur les Évangiles*, trad. et notes par les moines du Barroux, introd. d'A. de Vogüé, Le Barroux 2000.

C) Instruments de travail

- Thesaurus Patrum Latinorum. Thesaurus Sancti Gregorii Magni. Series A, Enumeratio formarum, Index formarum a tergo ordinatarum ; Concordantia formarum*, cur. CETEDOC, Turnhout 1986.
- Instrumenta Lexicologica Latina. Series A, Enumeratio formarum, Concordantia formarum, Index formarum a tergo ordinatarum*, fasc. 120 (*Gregorius Magnus, Hom. in euangelia, CCL 141*), cur. CETEDOC, Turnhout 1999.

II. – AUTRES TRAVAUX

- A. CHAVASSE, *Liturgie = A.C., La liturgie de la ville de Rome du V^e au VIII^e siècle*, Rome 1993. – De ce recueil d'études, publiées ou inédites, sera surtout cité le chap. VI (p. 109-146), qui reproduit un article paru en *RBén* 99, 1989, p. 75-102 : « Aménagements liturgiques, à Rome, au VII^e et au VIII^e siècle ».
- C. DAGENS, *Saint Grégoire le Grand = C.D., Saint Grégoire le Grand. Culture et expérience chrétiennes*, Paris 1977.
- R. ÉTAIX, *Homéliaires patristiques = R.É., Homéliaires patristiques latins. Recueil d'études de manuscrits médiévaux*, Paris 1994.
- R. ÉTAIX, « Répertoire » = R.É., « Répertoire des manuscrits des *Homélie sur l'Évangile* de saint Grégoire le Grand », dans *Sacris erudiri* 36, 1996, p. 107-145.
- R. ÉTAIX, CCL 141 : cf. *supra*, I, A.
- R. GILLET, art. « Grégoire le Grand », *DSp* 6, 1967, c. 872-910.
- R. GODDING, *Bibliografia di Gregorio Magno (1890/1989), Opere di Gregorio Magno, Complementi* 1, Rome 1990.

- Grégoire le Grand, Colloque CNRS = *Grégoire le Grand (Actes du Colloque international du CNRS, Chantilly 1982)*, publ. par J. Fontaine, R. Gillet, S. Pellistrandi, Paris 1986.
- Gregorio Magno e il suo tempo = *Gregorio Magno e il suo tempo (XIX Incontro di studiosi dell'antichità cristiana in collab. con l'École Française de Rome, maggio 1990)*, 2 vol. (*Studia Ephemeridis* « Augustinianum » 33 et 34), Rome 1991.
- B. JUDIC, « Grégoire le Grand, un maître de la parole », dans *La parole du prédicateur*, p. 49-107.
- La parole du prédicateur* = *La parole du prédicateur, V^e-XV^e siècles*, Études réunies par R.M. Dessì et M. Lauwers, Nice 1997.
- C. STRAW, *Gregory the Great. Perfection in imperfection (The transformation of the classical heritage, 14)*, Berkeley - Los Angeles - Londres 1988.



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<i>BHL</i>	<i>Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis</i>
<i>CCL</i>	<i>Corpus Christianorum. Series latina</i>
<i>CCM</i>	<i>Corpus Christianorum. Continuatio mediaevalis</i>
<i>CLA</i>	<i>Codices Latini antiquiores</i> (E.A. Lowe), Oxford 1934-1972
<i>Add.</i>	« <i>Addenda to CLA (II)</i> » (B. Bischoff, V. Brown, J.J. James), dans <i>Mediaeval Studies</i> 54, 1992, p. 286-307
<i>Suppl.</i>	« <i>Supplement to CLA</i> » (V. Brown, B. Bischoff), dans <i>Mediaeval Studies</i> 47, 1985, p. 317-366
<i>CPL</i>	<i>Clavis Patrum latinorum</i>
<i>DACL</i>	<i>Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie</i>
<i>DHGE</i>	<i>Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques</i>
<i>DSp</i>	<i>Dictionnaire de spiritualité</i>

<i>Hom. Eu.</i>	<i>Homélies sur l'Évangile</i>
<i>MGH</i>	<i>Monumenta Germaniae historica</i>
<i>AA</i>	<i>Auctores antiquissimi</i>
<i>Briefe</i>	<i>Die Briefe der deutschen Kaiserzeit</i>
<i>Capit.</i>	<i>Legum sectio II : Capitularia regum Francorum</i>
<i>Capit. episc.</i>	<i>Capitula episcoporum</i>
<i>Conc.</i>	<i>Legum sectio III : Concilia</i>
<i>Epist.</i>	<i>Epistolae</i>
<i>Epist. sel.</i>	<i>Epistolae selectae</i>
<i>Font. iur.</i>	<i>Fontes iuris Germanici antiqui. Nova series</i>
<i>Germ., N.S.</i>	
<i>Libelli</i>	<i>Libelli de lite imperatorum et pontificum saec. XI et XII</i>
<i>SS</i>	<i>Scriptores</i>
<i>Script. rer.</i>	<i>Scriptores rerum Merovingicarum</i>
<i>Mer.</i>	
<i>RecSR</i>	<i>Recherches de Science Religieuse</i>

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

LE CONTEXTE HISTORIQUE

Si l'on met à part le cas, tout à fait particulier, de l'épistolaire, c'est certainement dans les *Dialogues* et dans les *Homélies sur l'Évangile* que Grégoire se montre le plus réceptif à l'atmosphère de son temps. Nous verrons d'ailleurs plus loin les liens qui rattachent ces *Homélies* aux *Dialogues*. Mais nous devons d'abord commencer, pour cette raison même, par une présentation du contexte historique¹. Grégoire dit lui-même qu'il vit dans une « époque barbare » (*Hom. Eu.* 17, 14). Voyons de plus près.

1. Cf. E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, II : *De la disparition de l'Empire d'Occident à la mort de Justinien (476-565)*, publ. par J.-R. Palanque, Paris-Bruxelles-Amsterdam 1949 ; O. BERTOLINI, *Roma di fronte a Bisanzio e ai Longobardi*, Bologne 1941 ; P. DELOGU, A. GUILLOU, G. ORTALLI, *Longobardi e Bizantini*, dans *Storia d'Italia*, dir. G. Galasso, I, Turin 1980 ; C. WICKHAM, *Early Medieval Italy. Central Power and Local Society, 400-1000*, Londres 1981. – Sur la biographie de Grégoire, cf. F.H. DUDDEN, *Gregory the Great, his Place in History and Thought*, 2 vol., Londres 1905 ; J. RICHARDS, *Consul of God. The Life and Times of Gregory the Great*, Londres 1980 ; R. GILLET, art. « Grégoire le Grand », *DHGE* 21, 1986, c. 1387-1420 ; R.A. MARKUS, *Gregory the Great and his World*, Cambridge 1997 ; C. et L. PIETRI, « Gregorius 9 », dans *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire*, 2. *Prosopographie de l'Italie chrétienne (313-604)*, vol. 1 (A-K), Rome 1999, p. 945-949.

On retient habituellement la date de 476 pour marquer la fin de l'Empire romain d'Occident et par conséquent la fin de l'Antiquité et le début du Moyen Age. Il est pourtant bien établi aujourd'hui que cette date ne représentait rien pour les contemporains. En revanche le sac de Rome par Alaric en 410 fut vécu comme un traumatisme. L'institution impériale toutefois avait quitté Rome depuis longtemps. Constantinople, fondée par le premier empereur chrétien, était devenue la capitale de la partie orientale ; Ravenne était la capitale de la partie occidentale depuis le début du V^e siècle. En 476 Odoacre se contenta de renvoyer les insignes impériaux à Constantinople pour marquer la souveraineté du seul empereur de la partie orientale sur tout l'Empire et pour tenter de faire légitimer son pouvoir sur l'Italie. L'empereur Zénon jugea finalement plus expédient d'envoyer en Italie Théodoric, le roi des Ostrogoths, pour qu'il exerçât le pouvoir au nom de l'empereur. Théodoric parvint à s'emparer de l'Italie entre 488 et 493 et la gouverna depuis Ravenne en conservant les institutions classiques. Après la mort de Théodoric (526) et l'assassinat de sa fille Amalasonthe (535), Justinien engage une expédition de reconquête de l'Italie sous le commandement de Bélisaire. C'est le début de la « guerre gothique », qui dure jusqu'en 552 et qui constitue vraisemblablement le contexte de l'enfance de Grégoire.

On considère généralement que jusqu'en 535 l'Italie avait conservé non seulement les institutions classiques, mais encore le mode de vie et les pratiques sociales de l'« Antiquité ». C'était en tout cas une époque à la fois révolue et proche pour Grégoire. Il évoque dans une homélie « l'époque des Goths » (*Hom. Eu.* 32, 7). Il rappelle aussi l'existence de son *atauus* (*Hom. Eu.* 38, 15), son aïeul, le pape Félix III, qui gouverna l'Église romaine de 483 à 492, c'est-à-dire dans les dernières années d'Odoacre. Les témoignages d'Ennode de Pavie et de Cassiodore sont très favorables au règne de

Théodoric, qu'ils créditent de la reconstruction des monuments publics, de la restauration de la paix civile et de la prospérité retrouvée. Pourtant la fin du règne de Théodoric fut marquée par un conflit avec l'aristocratie sénatoriale romaine. Boèce fut condamné à mort et exécuté. Symmaque subit le même sort et le pape Jean I^{er} fut victime de persécutions dont il mourut peu avant le roi lui-même. Grégoire présente ainsi dans les *Dialogues* le roi Théodoric d'une manière purement négative – au moment de sa mort, il est condamné aux enfers. Il est vraisemblable qu'une telle présentation est le résultat d'une tradition familiale conservant le souvenir des événements malheureux de 524-526. Sa famille, à laquelle Grégoire fait allusion, appartenait aussi à l'aristocratie sénatoriale romaine et était engagée depuis le V^e siècle au service de l'Église romaine. La famille de Grégoire, par l'épouse de Félix III, appelée Petronia, avait vraisemblablement des liens avec les *Anicii*, victimes des événements de 524. On sait aussi qu'un prêtre, Gordien, mourut en 501 ou 502, victime des troubles engendrés à Rome par le conflit entre deux prétendants au trône pontifical, Laurent et Symmaque. Ce Gordien était le père du futur pape Agapit I^{er} (535-536). Or Gordien est le nom d'un fils du pape Félix III – mais ce n'est pas le même car il était déjà décédé en 492 –, et c'était également le nom du père de Grégoire. Quant au pape Agapit, il projeta d'aménager une bibliothèque à l'endroit où se trouvait ensuite le palais familial de Grégoire. On rappellera encore qu'une grande dame romaine, réfugiée à la fin du VI^e siècle à Constantinople, Rusticana, était de toute évidence, d'après le témoignage de l'épistolaire, très proche de Grégoire. Or Rusticana était une descendante de cette puissante famille des *Anicii*. Pourtant le temps des Goths, même avec ses trompe-l'œil cruels, était bien loin à la fin du VI^e siècle. C'était vraiment une époque disparue, ensevelie sous les ruines et les bouleversements qui ravagèrent l'Italie à partir de la « guerre

gothique ». Grégoire sait bien que le consulat, en tant que magistrature réelle, n'existe plus (*Hom. Eu.* 3, 3).

La guerre gothique fut terrible. Rome est prise par Bélisaire dès la fin de 536. Le roi goth Vitigès vient l'assiéger à partir de février 537, pendant plus d'un an, jusqu'à l'arrivée d'une armée byzantine de secours en mars 538. En 540 Ravenne tombe aux mains des Byzantins, Vitigès se rend, la guerre est apparemment finie. Mais les soldats goths se choisissent un nouveau roi, Totila, qui, devant le refus de sa reconnaissance par l'autorité impériale, prend des mesures « révolutionnaires », qui cristallisent l'hostilité de l'aristocratie et rendent la guerre de plus en plus dure. Totila met le siège devant Rome en décembre 545. Les habitants sont en proie à la famine, la population civile est évacuée ; et c'est une ville presque vide que prend Totila en décembre 546. Dès avril 547, Bélisaire s'empare à nouveau de Rome. Mais en 548 il est rappelé en Orient. Totila reprend Rome en janvier 550 ; il s'y comporte en souverain « romain » en organisant des courses de char – les dernières qui eurent lieu à Rome. Puis Justinien veut en finir ; il envoie une forte armée dirigée par Narsès, qui reprend Rome en juin 552. La Ville a donc changé de camp cinq fois. Elle a subi deux sièges terribles, particulièrement en 545-546. Or ces années correspondent nécessairement à celles de l'enfance de Grégoire. Il doit être né vers 540, peut-être un peu avant. On ignore tout de cette période de sa vie. Sa conscience aiguë du malheur s'est peut-être formée dès cette époque.

Il fut sans doute bénéficiaire de la restauration justinienne. La Pragmatique sanction de 554 prévoyait de rétablir les traitements des professeurs de grammaire, de rhétorique, de droit et de médecine¹. Ces dispositions ne semblent pas avoir été souvent appliquées, mais il reste possible que,

1. Cf. P. RICÉ, *Éducation et culture dans l'Occident barbare, VI^e-VIII^e siècles*, Paris 1962, p. 182.

dans le cas de Grégoire, il y ait eu au moins un début d'application. Ses œuvres portent évidemment la marque d'une éducation classique, au moins en grammaire, et témoignent d'une connaissance du droit. Le répit fut de courte durée. Dès 568, les Lombards à partir de la Pannonie franchissent les Alpes orientales et entrent en Italie du Nord par le Frioul. Cependant, les villes avaient été fortifiées, les garnisons byzantines, insuffisamment nombreuses, étaient bien entraînées. L'invasion lombarde demeura partielle et inachevée. L'Italie fut morcelée en plusieurs territoires, les uns byzantins, les autres lombards. C'est le point de départ d'une suite interminable d'opérations militaires. L'état de guerre dure toujours en 591-592, au moment où Grégoire compose ses homélies. Rappelons que les Lombards, sous la direction du roi Alboin, puis de Cleph, s'emparèrent d'une grande partie de l'Italie du Nord entre 569 et 574. A cette date ils vinrent à bout de la résistance de Pavie. D'autres groupes de Lombards s'étaient infiltrés en Italie du Sud, autour de Spolète et de Bénévent. Mais les Byzantins, incapables de les éliminer sur le plan militaire, réussirent à les diviser profondément. Entre 574 et 584 les Lombards n'ont plus de roi. La résistance byzantine se maintient jusque sur le lac de Côme et le Val di Non (près de Trente). En 584 les Lombards retrouvent un roi avec Authari. Il est assez chanceux pour éviter, par trois fois, la collusion des forces byzantines et de l'armée franque venue par les Alpes occidentales. Authari avait épousé une princesse bavoise, Théodelinde, sans doute pour obtenir l'alliance des Bavares vers le nord. Il meurt en 590 et son successeur Agilulf épouse à son tour Théodelinde. Mais si le roi lombard est maître de l'Italie du Nord, il ne contrôle pas les duchés du Sud, Spolète et Bénévent. Ainsi en 592, c'est le duc de Spolète, Ariulf, qui menace Rome. Tous ces événements militaires sont à l'arrière-plan immédiat de cette formule de Grégoire (*Hom. Eu. 1, 1*) : *Italia gentili gladio ferienda tra-*

deretur (« l'Italie livrée aux coups du glaive barbare »). En outre l'évêque de Rome doit endosser lui-même une part des décisions militaires : la citation de Lc 14, 31-32 (*Hom. Eu.* 37, 6) : « Quel roi partant faire la guerre contre un autre roi... », se passe de commentaires historiques ou allégoriques ; elle est immédiatement applicable à l'activité de Grégoire lui-même¹.

Grégoire n'était pourtant pas limité aux horizons étroitement romains, voire italiens. Il sait que les Perses et les Francs sont gouvernés par des dynasties héréditaires (*Hom. Eu.* 10, 5). En outre, Rome reste une ville accueillante à des visiteurs lointains : le diacre Épiphane est originaire de l'Isaurie, ce qui permet à Grégoire de raconter une anecdote située dans une province de l'Isaurie, la Lycaonie (*Hom. Eu.* 39, 10). L'Isaurie correspond à la côte sud-est de l'Anatolie actuelle, autour de Silifke (ancienne Séleucie) ; la Lycaonie se situe à l'intérieur de l'Anatolie, autour de Konya (ancienne Iconium). Le monde méditerranéen jusque dans sa partie orientale est l'horizon, vaste, de Grégoire. Or Grégoire sait bien que les malheurs ne touchent pas seulement Rome. Il sait bien que les régions orientales de l'Empire ont été ravagées par la guerre contre les Perses, même si l'allusion aux Perses (*Hom. Eu.* 10, 5) est aussi une allusion à la victoire décisive de l'empereur Maurice qui a rétabli l'héritier légitime sur le trône sassanide. Ce que Grégoire perçoit sûrement très bien, à l'échelle de la Méditerranée tout entière, c'est l'épouvantable épidémie de peste.

1. Sur l'histoire de la papauté à cette époque, cf. E. CASPAR, *Geschichte des Papsttums*, t. 2, Tübingen 1933 ; P. DE LABRIOLLE, G. BARDY, L. BRÉHIER, G. DE PLINVAL, *De la mort de Théodose à l'élection de Grégoire le Grand (Histoire de l'Église*, sous la direction de A. Fliche et V. Martin, t. 4), Paris 1937 ; L. BRÉHIER et R. AIGRAIN, *Grégoire le Grand, les états barbares et la conquête arabe (ibid.*, t. 5), Paris 1938 ; L. PIETRI et C. FRAISSE-COUÉ, dans *Histoire du Christianisme*, t. III, dir. L. Pietri, Paris 1998, p. 839-914.

Nous savons que la grande pandémie dite « peste justinienne » s'est déclarée d'abord à Péluse, port égyptien sur la branche orientale du delta, en 541. Le bacille provenait soit de l'Inde, soit de l'Afrique orientale (région des Grands Lacs). De Péluse, la peste atteint Alexandrie, la Palestine, la Syrie et, au printemps de 542, elle est à Constantinople. Cette première poussée de l'épidémie, de 541 à 544, est une telle catastrophe pour l'empire de Justinien, qu'on y voit une cause possible du prolongement de la guerre gothique en Italie. On retrouve ensuite d'autres poussées de peste tous les neuf à douze ans. En 580, à partir du port de Narbonne, la peste affecte les régions méditerranéennes de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne ; elle se combine en Gaule avec une épidémie de variole. Entre 588 et 591, l'Occident méditerranéen est à nouveau touché, en particulier à Marseille en 588, puis en 590-591. Une autre poussée touche Carthage en 600. D'autres poussées sont encore enregistrées au VII^e siècle ; la peste atteint alors des régions plus éloignées (l'Angleterre) ou plus isolées à cause du désert (l'Arabie). La dernière poussée de cette pandémie est bien attestée entre 740 et 750. La peste ne reviendra plus dès lors dans le monde méditerranéen avant 1348. L'épidémie de peste est d'autant plus violente qu'elle s'accompagne d'autres catastrophes naturelles. En 589, Rome est victime d'inondations catastrophiques du Tibre ; les stocks de blé sont détruits, la famine s'installe dans la ville, suivie de la peste, qui atteint son point culminant en février 590 et entraîne la mort du pape Pélage II (7 février). Rome en 590 est à la fois victime de la conjonction, l'accident climatique, et de cette poussée épidémique meurtrière déjà connue ailleurs, en particulier à Constantinople. Cette conjonction des malheurs, autour de ce mal absolu de l'épidémie (*pestilentias sine cessatione patimur*), est parfaitement sensible dans la première homélie. « Grégoire le Grand dont l'œuvre devait avoir tant d'influence pendant le haut Moyen Âge a

agi et écrit sous l'obsession de la peste et de l'approche du Dernier Jour. Il a été, à tous égards, le pape de la peste. Pour lui, les pustules de Job sont des bubons¹. » Ce fut d'ailleurs à l'occasion de la peste que Grégoire prononça une invitation à la pénitence, qui était aussi une invocation de la miséricorde divine, par des processions à partir de sept églises romaines convergeant vers Sainte-Marie Majeure (rapportée par Grégoire de Tours, *Decem libri historiarum*, X, 1). Le choix des Romains pour la succession de Pélage II s'est déjà porté sur lui, mais il ne sera consacré que le 3 septembre 590.

Cette expérience du malheur peut encore se nourrir de toutes sortes d'informations. Grégoire devait savoir que la ville d'Antioche avait subi en 526 un terrible tremblement de terre qui fit 250 000 morts, selon la chronique de Jean Malalas. Un nouveau tremblement de terre, dans la même ville, en 588, aurait causé en une nuit la mort de 60 000 personnes. Ce dernier tremblement de terre est probablement

1. Cf. J. LE GOFF et J.N. BIRABEN, « La peste dans le haut Moyen Age », dans *Annales (ESC)*, 1969 (n° 6, nov.-déc.), p. 1484-1510 (citation p. 1498). Sur la peste, voir P. ALLEN, « The "justinianic" Plague », dans *Byzantion* 49, 1979, p. 1-20 ; PROCOPE, *De bello Persico*, II, 22, 6, signale la première apparition de la peste à Péluse en 542. ÉVAGRE LE SCHOLASTIQUE, *Hist. Eccl.*, IV, 29, situe l'origine de la peste en Éthiopie, ce qui est peut-être un *topos* selon W. DOLS (« Plague in the early islamic history », dans *Journal of the American Oriental Society*, 94, 1974, p. 375). V.H. MCNEILL, *Plagues and Peoples*, Oxford 1977, p. 125, voit dans les Grands Lacs africains un foyer de peste. Voir aussi P. DINZELBACHER, « La divinità mortifera », dans *La peste nera : dati di una realtà ed elementi di una interpretazione*, Todi 1994, p. 137-154 ; J. BROSSET, *Pourquoi la peste ? Le rat, la puce et le bubon*, Paris 1994 ; surtout L.J. CONRAD, *The Plague in the Early Medieval Near East*, Diss. univ. Princeton 1981 (univ. microfilm Ann Arbor 1996) ; M. MCCORMICK, « Bateaux de vie, bateaux de mort. Maladie, commerce, transports annonaires et le passage économique du Bas-Empire au Moyen Age (Bateaux de mort : la peste bubonique et les communications maritimes) », dans *Morfologie sociali e culturali in Europa fra tarda antichità e alto medioevo (Settim. di studio XLV, apr. 1997)*, Spolète 1998, t. I, p. 35-122, en part. p. 52-65.

présent à l'esprit de Grégoire quand il évoque ce type de phénomène ; là encore l'Écriture – l'Évangile de Luc – est immédiatement compréhensible (*Hom. Eu.* 35, 1). Du coup, un événement insolite et malheureux entre aussi dans cette perspective redoutable ; à supposer que la première homélie soit du 12 novembre 590, nous aurions là un extrait du « quotidien local » du 10 novembre : « Avant-hier, vous avez appris qu'un ouragan a brusquement déraciné des arbres centenaires... » Cet accident climatique est aussi un événement inattendu du fait de la mort brutale de plusieurs personnes sous les décombres de leur maison. Les tempêtes, les pluies d'hiver en été, les ouragans entrent dans la même logique que les tremblements de terre². Ces catastrophes bien réelles sont rassemblées par Grégoire dans un ensemble significatif : les catastrophes naturelles, la guerre et la peste sont des signes avant-coureurs que le monde touche à sa fin. Il serait sans doute excessif et simpliste de voir dans ces événements historiques précis les racines de l'eschatologie grégorienne. Mais ces événements ont nourri sa réflexion, ont suscité son action. L'eschatologie de Grégoire lui impose un sentiment d'urgence, urgence à délivrer des captifs, urgence à nourrir des réfugiés affamés, urgence à secourir des malades, mais bien plus fondamentalement, urgence morale. La perspective eschatologique entraîne pour Grégoire la réforme morale du peuple chrétien. L'eschatologie est une donnée fondamentale du christianisme. Les Pères sont tous convaincus que le second avènement du Christ est proche. Cette conviction n'est pas le résultat de circonstances particulières ; elle est la racine même de l'évangélisation. Chez

2. Sur les catastrophes naturelles, cf. M. BLÖCKER, « Wetterzauber. Zu einem Glaubenskomplex des frühen Mittelalters », dans *Francia* 9, 1981, p. 117-131. Au IX^e siècle Agobard de Lyon témoigne de croyances populaires dans les *tempestarii* : cf. J.-C. SCHMITT, « Les superstitions », dans *Histoire de la France religieuse*, dir. J. Le Goff et R. Rémond, t. I, Paris 1988, p. 464.

Grégoire la conviction profonde, quasi paulinienne, de la proximité du retour du Christ, nourrit l'exhortation morale. Elle entraînera aussi, mais plus tard – et ce n'est pas directement sensible dans nos homélies –, le souci de l'évangélisation des peuples païens et la grande expédition missionnaire vers l'Angleterre¹.

L'importance du contexte historique est aussi la conséquence de la conception même de la prédication chez Grégoire. Il ne s'agit pas seulement d'allusions à tel événement militaire ou à telle catastrophe. Mais la vie quotidienne des Romains est présente dans chaque homélie². Il est sensible à la situation des malades, il est d'ailleurs lui-même en

1. Sur l'eschatologie, cf. R. MANSELLI, « L'escatologia di San Gregorio Magno », dans *Ricerche di Storia Religiosa* 1, 1954, repris dans *Scritti sul Medioevo*, Rome 1994, p. 83-96 ; C. DAGENS, « La fin des temps et l'Église selon saint Grégoire le Grand », dans *RecSR* 58, 1970, p. 273-288 ; D. VERHELST, « La préhistoire des conceptions d'Adson concernant l'Antéchrist », dans *Recherches de Théologie Ancienne et Médiévale* 40, 1973, p. 52-103, qui montre l'influence de Grégoire sur l'eschatologie (voir aussi son édition d'Adson : *Adso Dervensis. De ortu et tempore Antichristi*, CCM 45) ; R.E. McNALLEY, « Gregory the Great and his declining world », dans *Archivum Historiae Pontificiae* 16, 1978, p. 7-26 ; B. MCGINN, *Visions of the End. Apocalyptic Traditions in the Middle Ages*, Columbia U.P. New York 1979, qui lui aussi souligne l'influence de l'eschatologie de Grégoire (par ex. la réutilisation de *Hom. Ez.* II, 6, 22 et *Hom. Eu.* 1 chez Gerhoh de Reichersberg et Vincent Ferrier) ; H. SAVON, « L'Antéchrist dans l'œuvre de Grégoire le Grand », dans *Grégoire le Grand*, Colloque CNRS, p. 389-405 ; et, plus récemment, C. RICCI, *Mysterium Dispensationis : Tracce di una teologia della storia in Gregorio Magno*, Rome 2002.

2. Sur la ville de Rome au temps de Grégoire, d'un point de vue historique, cf. C. DIEHL, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, Paris 1888 ; A. GUILLOU, *Régionalisme et indépendance dans l'empire byzantin au VII^e siècle. L'exemple de l'exarchat de la pentapole d'Italie*, Rome 1969 ; P. LLEWELLYN, *Rome in the dark ages*, Londres 1971 ; G. JENAL, « Gregor der Grosse und die Stadt Rom », dans *Herrschaft und Kirche : Beiträge zur Entstehung und Wirkungsweise episkopaler und monastischer Organisationsformen*, dir. F. Prinz (*Monographien zur Geschichte des Mittelalters*, 33), Stuttgart 1988, p. 109-145 ; T.S. BROWN, *Gentlemen and officers : Imperial administration and aristocratic power in Byzantine Italy A.D. 554-800*, Rome 1984 ; T.F.X. NOBLE, « Rome in the

mauvaise santé. Il se plaint à plusieurs reprises dans ses homélies de son état de santé : de n'avoir pas pu prendre la parole, d'être accablé par les fièvres de l'été – ces déclarations sur son état de santé sont du reste parfaitement recoupees par sa correspondance³. Grégoire évoque la sociabilité du forum et des bains (*balneum*). Il prend l'image d'un homme qui se rend au forum ou aux thermes (*Hom. Eu.* 6, 6), ou celle du tribunal de l'évêque (26, 11), ou encore celle du nettoyage d'une maison pour recevoir des invités (30, 2). Il évoque l'environnement urbain : ainsi le portique du pauvre Servulus à proximité de l'église Saint-Clément (15, 5). Il commente les notions de *uicus* (la rue), et de *platea* (la

Seventh Century », dans *Archbishop Theodore*, éd. M. Lapidge (*Cambridge Studies in Anglo-Saxon England*, 11), Cambridge 1995, p. 68-87.

3. Deux passages des *Homélies* évoquent explicitement les problèmes de santé de Grégoire : en *Hom. Eu.* 21, 1 il se plaint de maux d'estomac (*lassescence stomacho*) qui l'ont jusqu'alors empêché de prononcer lui-même les homélies ; en *Hom. Eu.* 34, 1, il se plaint de la période estivale qui s'achève, et qui est très contraire à sa santé. Grégoire fait aussi allusion ailleurs à sa mauvaise santé. Dans la lettre-dédicace des *Morales sur Job* (5, SC 32 bis, p. 130-131) qu'il envoie en 595 à Léandre de Séville, il attribue les défauts de l'ouvrage à son état maladif : « Nombre d'années, déjà, ont déroulé leur cours, et je souffre toujours de fréquentes douleurs d'entrailles ; je suis accablé à toute heure, à tous moments, par mon estomac détraqué » ; on retrouve du reste dans *fracta stomachi virtute lassescit* les termes employés en *Hom. Eu.* 21. Cette dédicace des *Moralia* laisse entendre qu'il souffrait déjà à l'époque où il était à Constantinople, entre 579 et 585 environ. Peu après la période où il composa ses homélies, en août 593, il se dit, dans une lettre à l'empereur Maurice (*ep.* III, 61), *fatigatus egritudine corporis*. Cependant, comme l'écrit J. RICHARDS, *Consul of God*, p. 44-49, on doit distinguer deux maladies : la maladie d'estomac qui provient peut-être de jeûnes excessifs et qui peut se trouver liée à un état psychologique, et une maladie très douloureuse, qui le fixe au lit à partir de septembre 598. Cette dernière maladie est alors appelée *podagra*, la goutte, et de nombreuses lettres témoignent de l'aggravation progressive du mal : *ep.* VIII, 29 ; IX, 147.175.227.232 ; X, 14 ; XI, 18.20.26 (de *mei molem corporis* on déduit que Grégoire devait être corpulent) ; XII, 16 ; XIII, 26 ; XIV, 12. La même maladie touche Léandre de Séville (en août 599) et Rusticana (en 601). Voir aussi F.H. DUDDEN, *Gregory the Great*, I, p. 243.

place) en Lc 14, 23 (36, 8)¹. Par ailleurs la végétation et les activités rurales des textes bibliques appartiennent au même monde méditerranéen que celui des Romains, ce qui rend parfaitement concrète la liste d'arbres d'Is 41, 18-20 (20, 12), ou bien encore les images du foulage du raisin, de la pression des olives et du battage des grains (15, 4). Il évoque enfin différents métiers : le banquier, le percepteur de taxes, le pêcheur, le régisseur de domaines (*conductor*), l'intendant (*erogator*)². Ces métiers peuvent lui être suggérés d'ailleurs là encore par les citations scripturaires. Il est conscient de la situation linguistique d'une population où coexistent plusieurs niveaux de langue à l'intérieur du latin, mais aussi la

1. Sur la Rome de Grégoire, d'un point de vue monumental, cf. R. KRAUTHEIMER, *Rome, portrait d'une ville (312-1308)*, trad. fr. F. Monfrin, Paris 1999 (éd. angl. Princeton 1980) ; C. HEITZ, « Les monuments de Rome à l'époque de Grégoire le Grand », dans *Grégoire le Grand*, Colloque CNRS, p. 31-39, et « Saint Benoît et la Rome monumentale de son temps », dans *San Benedetto nel suo tempo. Atti del 7° Congresso internazionale di studi sull'alto medioevo (sett.-ott. 1980)*, Spolète 1982, t. I, p. 255-269 ; D. MANACORDA, F. MARAZZI, E. ZANINI, « Sul paesaggio urbano di Roma nell'Alto Medioevo », dans *La storia dell'alto medioevo italiano alla luce dell'archeologia (VI-X)*, éd. R. Francovich et G. Noyé, Florence 1994, p. 635-658 ; A. AUGENTI, « Il Palatino nell'alto Medioevo », *ibid.*, p. 659-692 ; F. GUIDOBALDI, « Spazio urbano e organizzazione ecclesiastica a Roma nel VI e VII secolo », dans *Atti del XIII Congresso internazionale di archeologia cristiana (Split 1994)*, Cité du Vatican 1998, p. 29-54 ; *Dossiers d'Archéologie* n° 255, juil.-août 2000 (*Rome de Constantin à Charlemagne*). Il faut enfin signaler l'importante mise à jour de tous ces travaux dans *Roma nell'alto medioevo (Settim. XLVIII, apr.-maio 2000)*, Spolète 2001.

2. Sur les problèmes économiques, cf. L. RUGGINI, *Economia e società nell' « Italia annonaria »*. *Rapporti fra agricoltura e commercio dal IV al VI secolo d. C.*, Milan 1961 ; J. DURLIAT, *De la ville antique à la ville byzantine : le problème des subsistances*, Rome 1990, en part. p. 146-160, 164-167 et 546-547 ; *La storia economica di Roma nell'Alto Medioevo alla luce dei recenti scavi archeologici*, éd. L. Paroli et P. Delogu, Florence 1993 ; F. MARAZZI, « The destinies of the late antique Italies : politico-economic developments of the sixth century », dans *The Sixth Century. Production, Distribution and Demand*, éd. R. Hodges et W. Bowden, Leyde 1998, p. 119-159.

présence du grec. Il est enfin attentif aux images qui, dans les églises, appuient ses propos, comme dans l'homélie 40, où il évoque la couleur noire pour souligner le blanc et le rouge³. Il importe donc de voir maintenant quelle est la conception de la prédication pour Grégoire.

3. Cf. *Hom. Eu.* 18, 3, et note *ad loc.* (sur l'hospitalité d'Abraham); 19, 5-6, et notes *ad loc.* (sur la mosaïque de l'arc triomphal de Saint-Laurent-hors-les-murs); et enfin 40, 8, et note *ad loc.* (sur la représentation du mauvais riche et du pauvre Lazare).

CHAPITRE II

LA PRÉDICATION SELON GRÉGOIRE LE GRAND

A. – Les sources

La prédication de Grégoire est l'héritière d'une longue tradition patristique. C'est au IV^e siècle que l'homilétique s'est imposée dans la production littéraire. L'homélie permet le commentaire de l'Écriture sainte, de la Parole de Dieu. Elle réalise ainsi une évolution notable de la notion de prédication : depuis l'annonce exaltée, inspirée, kérygmatique des premiers disciples, qui rappelle la fulgurance de l'expérience vécue auprès de Jésus, auprès du Christ, jusqu'à l'explication patiente de sentences parfois déroutantes pour un auditoire installé dans un christianisme officiel¹. Saint

1. Sur la prédication ancienne et médiévale, cf. A. OLIVAR, « L'objet de l'homilétique patristique », dans *La Maison-Dieu* 177, 1989, p. 19-33, et *La predicación cristiana antigua*, Barcelone 1991 ; J. LONGÈRE, *La prédication médiévale*, Paris 1983, et « La prédication et l'instruction des fidèles selon les conciles et les statuts synodaux depuis l'Antiquité tardive jusqu'au XIII^e siècle », dans *L'encadrement des fidèles au Moyen Age et jusqu'au concile de Trente. Actes du 109^e Congrès national des Sociétés savantes*, Paris 1985, p. 391-418 ; *De ore Domini. Preacher and Word in the Middle Ages*, éd. T.L. Amos, E.A. Green et B.M. Kienzle, Kalamazoo (Mich.) 1989 ; R.E. McLAUGHLIN, « The Word Eclipsed ? Preaching in the Early Middle Ages », dans *Traditio* 46, 1991, p. 77-122, qui insiste sur le caractère plutôt rare de l'homélie en tant que parole originale de commentaire et d'explication sur l'Écriture et même sur sa disparition dans le haut Moyen Age au profit de pratiques purement rituelles, issues à la fois des origines chrétiennes et de l'environnement culturel du haut Moyen Age ; M. BANNIARD, 'Viva voce'. *Communication écrite et communication orale du IV^e au VIII^e*

Augustin († 430), pour les Latins, domine cette époque. Il a prononcé des milliers de sermons dont un grand nombre nous est parvenu. Les sermons d'Augustin ont nourri Grégoire, qui est imprégné de leur doctrine, d'une manière le plus souvent complètement intériorisée, ne laissant place à aucune dépendance littéraire². L'apparat des sources permet cependant de distinguer deux influences possibles d'Augustin. D'une part, la fréquence des références aux homélies sur l'Évangile de Jean (*Tractatus in Iohannis euangelium*), aux *Enarrationes in psalmos* et à des sermons (*Sermones*) laisse penser que Grégoire a eu ces textes sous les yeux et qu'il les a longuement médités, au point qu'on peut relever une dépendance assez directe par exemple dans les homélies 24 et 25. D'autre part, on peut reconnaître les grands ouvrages d'Augustin, tels que le *De Trinitate*, la *Cité de Dieu* ou les *Confessions* ; il s'agit alors certainement d'un témoignage précieux sur la diffusion de ces textes, mais les références sont peu nombreuses et concernent souvent des formules brèves et frappantes ; dans ce cas on peut penser

siècle en Occident latin, Paris 1992, en part. p. 148-156 ; *De l'homélie au sermon. Histoire de la prédication médiévale*, éd. J. Hamesse et X. Hermand, Louvain-la-Neuve 1993, et en part. l'étude de T.L. AMOS : « Early medieval sermons and their audience », p. 1-14 ; *Models of Holiness in medieval sermons (Symposium Kalamazoo 1995)*, éd. B.M. Kienzle et alii, Louvain-la-Neuve 1996, et en part. l'étude de T.L. AMOS : « Early medieval sermons and the Holy », p. 23-34 ; *La parole du prédicateur*, éd. R.M. Dessi et M. Lauwers ; *A new history of the sermon. 1, Preacher and audience : studies in early Christian and Byzantine homiletics*, éd. M.B. Cunningham et P. Allen, Leyde - New York 1998.

2. Sur l'influence exercée sur Grégoire par Augustin, cf. L. EISENHOFER, « Augustinus in den Evangelienhomilien Gregors des Grossen », dans *Festgabe A. Knöpfler*, Fribourg-en-Br. 1917, p. 56-66, complété par C. WEYMAN, « Augustinisches bei Gregor dem Grosse », dans *Historisches Jahrbuch* 40, 1920, p. 185-186 (qui utilise les traités découverts par Dom Morin) ; et surtout V. RECCHIA, « La memoria di Agostino nella esegesi biblica di Gregorio Magno », dans *Augustinianum* 25, 1985, p. 405-434, art. repris dans V. RECCHIA, *Gregorio Magno, papa ed esegeta biblico*, Bari 1996, p. 317-353.

que Grégoire n'a pas sous les yeux le texte même d'Augustin mais qu'il utilise des *excerpta*, ou encore qu'il se souvient de leçons données oralement. On notera aussi la présence beaucoup plus discrète de deux autres Africains, Cyprien de Carthage et Quodvultdeus, et peut-être d'un troisième, Primasius d'Hadrumète. De fait, dans ses lettres, Grégoire reconnaît toute la richesse de ce christianisme africain.

La culture chrétienne de Grégoire apparaît aussi par les emprunts à Ambroise de Milan et à Jérôme. Les nombreux emprunts à Jérôme sont spécialement importants pour la compréhension des noms propres bibliques. À côté d'Ambroise d'autres emprunts concernent des auteurs de l'Italie du Nord : Chromace, évêque d'Aquilée à la fin du IV^e siècle, et Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne au milieu du V^e siècle. Grégoire a rencontré différentes difficultés en Italie du Nord soit du fait de l'invasion lombarde (cf. *supra*), soit à cause du schisme des Trois Chapitres, soit encore à cause de la susceptibilité de l'Église de Ravenne. Les emprunts à ces auteurs sont aussi une manière discrète de rappeler qu'au-delà des difficultés présentes, Grégoire est conscient du riche héritage spirituel de Milan, Aquilée et Ravenne.

Deux autres auteurs sont proches de Grégoire à des titres divers. Jean Cassien (v. 355 - v. 435), pionnier du monachisme en Gaule méridionale, auteur des *Conférences* et des *Institutions* (vers 420), rassemble une doctrine monastique qui a nourri Grégoire dans les *Moralia* ; il est cependant peu utilisé dans les *Homélies sur l'Évangile*. Léon le Grand, pape de 440 à 461, est le prédécesseur de Grégoire. Sa prédication soulignait une nouvelle fierté romaine dans un contexte chrétien¹. Par son héritage familial et social, Grégoire est

1. Cf. LÉON LE GRAND, *Tractatus*, éd. A. Chavasse, CCL 138-138A, 1973 ; *Sermons*, éd. R. Dolle, SC 22 bis, 49 bis, 74 bis, 200, 1964-1976. Voir F. PASCHOUD, *Roma Aeterna. Étude sur le patriotisme romain dans l'Occident latin à l'époque des grandes invasions*, Rome 1967.

sûrement sensible à l'œuvre de Léon, qu'il ne cite pourtant qu'une seule fois (*Hom. Eu.* 16, 4)².

Enfin même si Grégoire est un auteur latin qui prétend ignorer le grec³, sa prédication traduit aussi l'influence de grands auteurs grecs. Avant tout, Origène a marqué Grégoire, par l'intermédiaire des traductions de Rufin et de Jérôme. Mais il connaissait aussi son homonyme Grégoire de Nazianze⁴. Il

2. On ne mentionnera que pour mémoire Césaire d'Arles, du début du VI^e siècle, porte-parole de la doctrine augustinienne. Comme Augustin, il a multiplié les sermons. Sa prédication nous est souvent parvenue confondue avec celle de l'évêque d'Hippone. C'est l'érudition contemporaine qui permet de distinguer leurs œuvres respectives, tout en insistant sur l'étroite dépendance de Césaire vis-à-vis de l'Africain. Mais Césaire adapte sa prédication au contexte de la Gaule méridionale. Dans ce cas, on ne peut cependant établir de lien précis avec les *Homélies* de Grégoire, mais sa correspondance avec des Provençaux peut laisser supposer qu'il en connaissait l'existence et l'influence. Cf. H.G.J. BECK, *The pastoral care of souls in south-east France during the sixth century*, Rome 1950 ; CÉSAIRE D'ARLES, *Sermones*, éd. G. Morin, CCL 104, 1953 ; *Sermons au peuple*, éd. M.-J. Delage, SC 175, 243 et 330, 1971-1986. – Sur le passage de *Hom. Eu.* 6, 6, attribué à Césaire, voir la note *ad loc.*

3. Grégoire, dans ses lettres, prétend ne pas connaître le grec. Pourtant J.M. PETERSEN, « Greek influences upon Gregory the Great's exegesis of *Luke* 15, 1-10 in *Homelia in Evang.* II, 34 », dans *Grégoire le Grand*, Colloque CNRS, p. 521-529, montre que Grégoire a dû connaître des textes grecs qui, apparemment, n'existaient pas en traduction latine ; ils concernent la perfection du nombre cent, l'expression *angelorum chorus* et l'exégèse de la drachme perdue, où elle reconnaît aussi l'influence d'Augustin. Elle émet ainsi l'hypothèse que Grégoire aurait pu avoir une information orale sur des thèmes traités par les Pères grecs, en particulier Origène, Grégoire de Nysse et Grégoire de Nazianze, et non accessibles en traduction latine. G.J.M. BARTELINK, « Pope Gregory the Great's Knowledge of Greek », tr. angl. P. Meyvaert, dans *Gregory the Great. A symposium*, éd. J.C. Cavadini, Notre Dame (Ind.) 1995, a récemment insisté sur la thèse traditionnelle de l'ignorance du grec. Il est vrai que Grégoire avait vécu, à Constantinople, dans un environnement latin qui devait être assez important – songeons aux réfugiés venus de l'Afrique du Nord, et aux latinophones des rives du Danube. Il reste que ses homélies suggèrent une connaissance élémentaire du grec, en particulier dans le cadre liturgique.

4. Dans le prologue de la troisième partie de la *Règle pastorale* (cf. SC 382, p. 258-259, avec la note *ad loc.*) Grégoire mentionne GRÉGOIRE DE NAZIANZE, et l'on peut noter un emprunt au *De Pentecoste* de ce dernier en *Hom. Eu.* 30, 8, sans doute à partir de la traduction latine de Rufin (CSEL 46, IV).

faut ici s'interroger en particulier sur la présence de Denys l'Aréopagite dans l'homélie 34. Grégoire a pu avoir connaissance de cet auteur à Constantinople, peut-être par une traduction orale. On notera qu'il donne (*Hom. Eu.* 34, 7) la même liste d'anges que dans *La hiérarchie céleste*¹. La mention de Denys dans le texte de Grégoire appelle plusieurs remarques :

- 1) il y a incontestablement une influence de l'un sur l'autre dans la liste des anges, dans leur organisation hiérarchique ;
- 2) Grégoire connaît le nom de ce théologien grec (34, 12) ;
- 3) il le mentionne en commençant par *fertur* (« on rapporte »), ce qui impliquerait qu'il ne l'a pas lu lui-même, à moins qu'il n'ait simplement un doute sur le caractère *antiquus* de ce *venerabilis pater* ; *antiquus* renvoie en effet au Denys compagnon de Paul à Athènes, l'Aréopagite, mais Grégoire savait peut-être vaguement qu'il s'agissait d'un auteur beaucoup plus proche de lui. Enfin l'association d'une liste des chœurs angéliques et de l'exégèse de la drachme perdue se trouvait déjà dans une homélie du Pseudo-Chrysostome².

1. Cf. PS.-DENYS, *La hiérarchie céleste*, VI, 2.

2. La mention de Denys dans l'homélie de Grégoire a probablement facilité la diffusion de l'œuvre de l'Aréopagite à l'époque carolingienne. – Sur l'angélogologie de Grégoire, cf. L. KURZ, *Gregors des Grossen Lehre von den Engeln*, Rome 1938 ; C. MICAELLI, « Riflessioni su alcuni aspetti dell'angelologia di Gregorio Magno », dans *Gregorio Magno e il suo tempo*, t. II p. 301-304, et « L'angelologia di Gregorio Magno tra Oriente e Occidente », dans *Koinonia* 16, 1992, p. 35-51 ; P. LEHMANN, « Zur Kenntnis der Schriften des Dionysius Areopagita im Mittelalter », dans *Erforschung des Mittelalters*, IV, Stuttgart 1961, p. 128-141 (qui suppose la traduction en latin d'un seul passage de l'Aréopagite) ; M.-Th. D'ALVERNY, *Alain de Lille. Textes inédits*, Paris 1965, p. 86-91 (qui souligne l'influence possible de l'homélie du PSEUDO-CHRYSTOSTOME imprimée en PG 61, c. 781-784) ; C. DAGENS, *Saint Grégoire le Grand. Culture et expérience chrétiennes*, Paris 1977, p. 151-152 ; É. JEAUNEAU, « L'abbaye de Saint-Denis introductrice de Denys en Occident », dans *Denys l'Aréopagite et sa postérité en Orient et en Occident*, éd. Y. De Andia, Paris 1997, p. 370-372.

B. – La prédication de Grégoire avant les *Homélies sur l'Évangile*

Qu'est-ce que la « prédication » ? Nous avons laissé entendre que la parole qui annonce la mort et la résurrection du Christ, le kérygme, le cœur de la prédication chrétienne originelle, s'était transformée au IV^e siècle en un genre littéraire, en technique du discours, en catégorie liturgique, l'homélie, explication orale de l'Écriture sainte pour le peuple chrétien dans le contexte d'une cérémonie liturgique, catéchèse et surtout eucharistie. C'est bien le sens « technique » des homélies de Grégoire. Mais C. Dagens insiste sur la richesse spirituelle de la langue de Grégoire à propos de la prédication³. Certes, nous le verrons, il s'agit bien d'homélies, et en même temps l'urgence d'un message radical et nouveau n'est jamais oubliée. L'homélie, au sens technique, est le moyen par lequel Grégoire presse ses auditeurs à la conversion morale, en vue du retour imminent du Christ. Ainsi les 40 homélies que nous présentons ici sont-elles, malgré leur apparente simplicité de ton, le résultat d'une longue préparation, d'une longue méditation de

3. C. DAGENS, « Grégoire le Grand et le ministère de la parole : les notions d'*ordo praedicatorum* et d'*officium praedicationis* », dans *Forma futuri. Studi in onore del cardinale Michele Pellegrino*, Turin 1975, p. 1054-1073 (en part. p. 1055-1056). Voir aussi V. PARONETTO, « La figura del *praedicator* nella *Regula Pastoralis* di Gregorio Magno », dans *Miscellanea A.P. Frutaz*, Rome 1978, p. 167-182 ; V. RECCHIA, « Il *praedicator* nel pensiero e nell'azione di Gregorio Magno », dans *Salesianum* 41, 1979, p. 333-375 ; J. LONGÈRE, *La prédication médiévale*, p. 32 et 196 ; A. OLIVAR, *La predicación cristiana antigua*, p. 318-323, 579, 624, 920 ; L. GIORDANO, « L'Antico testamento nelle *Omellie sui Vangeli* di Gregorio Magno », dans *Annali di Storia dell'Esegesi* 2, 1985, p. 257-268, et « La metafora nelle *Omellie sui Vangeli* di Gregorio Magno », *ibid.* 8/2, 1991, p. 599-613 ; M. BANNIARD, « *Zelum discretione condire* : Langages et style de Grégoire dans sa correspondance », dans *Papauté, monachisme et théories politiques. Mélanges M. Pacaut*, Lyon 1994, p. 29-46 (l'ep. XIII, 1, adressée durant l'été 602 à la collectivité des Romains est un petit *sermo ad populum* qui complète les *Homélies sur l'Évangile*).

Grégoire sur la prédication comme exigence interne de la vie chrétienne, comme sens profond de la vie d'un pasteur, qui implique à la fois le discours et l'action.

Cette longue préparation à la prédication se rencontre dans les *Morales sur Job*. C'est dans ces exposés sur Job que Grégoire médite sur la fonction de prédicateur : « Le prédicateur parfait n'est pas celui qui, ou bien néglige ce qu'il doit faire par goût de la contemplation, ou bien met la contemplation au second plan en raison de l'urgence de l'action. C'est ainsi qu'Abraham ensevelit son épouse, après sa mort, dans un double sépulcre ; car tout prédicateur vraiment parfait met son âme à l'abri des désirs de la vie présente, sous la protection des bonnes actions et de la contemplation ; ainsi enfouie sous la vie active et contemplative, elle est insensible à la concupiscence charnelle, alors qu'auparavant, elle ressentait les désirs du monde et vivait exposée à la mort. C'est pourquoi le rédempteur du genre humain accomplit ses miracles le jour dans les villes et passe la nuit sur la montagne pour vaquer à la prière, incitant ainsi les prédicateurs vraiment parfaits à la fois à ne pas abandonner complètement la vie active par amour de la contemplation et à ne pas mépriser les joies de la contemplation en abusant trop de l'action, car ils doivent puiser dans le repos de la contemplation ce dont ils feront profiter le prochain en lui adressant la parole¹ ». Très souvent, Grégoire voit dans différentes situations du livre de Job des allégories de la prédication ou du prédicateur. Certaines images sont pittoresques et d'ailleurs répandues dans la littérature patristique : les bœufs sous le joug, les chiens du troupeau, les bouquetins et les biches, les sauterelles². Mais l'image du coq

1. *Moralia* VI, 37, 56 ; cf. C. DAGENS, « Grégoire le Grand et le ministère de la parole », p. 1059.

2. Cf. *Moralia* XVI, 45, 58 ; XX, 6, 15 ; XXX, 10, 36 ; XXXI, 25, 50 (voir R.-J. HESBERT, « Le bestiaire de Grégoire », dans *Grégoire le Grand*, Colloque CNRS, p. 455-466, en part. à propos des biches). Le passage sur

peut nous retenir un peu³. C'est en effet sur cette allégorie que Grégoire annonce la rédaction d'un traité spécifique-

les bouquetins a été réutilisé par ODON DE CLUNY dans les *Collationes* (III, 1, *PL* 133, c. 589) pour qualifier plus directement les évêques ; cf. A. FIREY, « The Canon Law Book of Jerome, Bishop of Belley, A.D. 933 », dans *RBén* 107, 1997, p. 102-103. Quant au thème de la sauterelle (*locusta*), il est l'occasion d'un jeu de mots dans la première *Vita* de Grégoire par l'Anonyme de Whitby au début du VIII^e siècle : le passage des *Moralia* XXXI mentionné en fournit certainement l'arrière-plan.

3. Cf., en *Moralia* XXX, 3, 9, le commentaire du verset de Jb 38, 36 : « Qui a donné l'intelligence au coq ? » Il permet de comparer les prédicateurs à des coqs : « Qui d'autre à cet endroit est désigné sous le nom de coq, sinon, rappelés d'une autre manière, les saints prédicateurs qui, dans les ténèbres de la vie présente, s'efforcent d'annoncer la lumière qui viendra, en prêchant, de même que le coq chante. » La comparaison est d'ailleurs développée à l'aide d'une citation de Pr 30, 29-31 : « Il y a trois animaux qui ont une belle allure, et un quatrième qui s'avance heureusement : le lion, le plus fort des animaux, qui ne craindra l'arrivée de personne ; le coq qui porte une ceinture sur les reins, et le béliet, et il n'y a aucun roi qui lui résiste ». Dans son commentaire Grégoire reprend de façon systématique ces trois animaux : « A cet endroit c'est bien le même lion dont il est écrit : Le lion de la tribu de Juda a remporté la victoire (Ap 5, 5). On dit qu'il est le plus fort des animaux, car en lui ce qui est faiblesse de Dieu est plus fort que les hommes (1 Co 1, 25). Il ne craint l'arrivée de personne. Il dit en effet : Il vient, le prince de ce monde, et contre moi il ne peut rien (Jn 14, 30). Le coq qui a une ceinture sur les reins, ce sont les saints prédicateurs qui, dans les ténèbres de cette nuit, annoncent la vérité dès le matin. Ils ont une ceinture sur les reins parce qu'ils répriment dans leurs membres les flux de la luxure. C'est dans les reins que se trouve la luxure. C'est pourquoi le Seigneur leur dit : Que vos reins soient ceints (Lc 12, 35). Et le béliet, il n'y a aucun roi qui lui résiste. Qui d'autre, à cet endroit, devons-nous comprendre sinon le premier ordre des prêtres dans l'Église ? Il est dit à leur sujet : Apportez au Seigneur les fils des béliets (Ps 28, 1) ; ceux-ci, par leurs exemples, entraînent le peuple qui s'avance, comme le troupeau de brebis qui suit les béliets. Aucun roi ne peut s'opposer radicalement à ceux qui vivent dans l'esprit et dans la droiture, car quel que soit le persécuteur qui survienne, il ne peut écraser leur intention. Ils savent en effet à la fois courir anxieusement vers celui qu'ils désirent, et le rejoindre par leur mort. On trouve donc en premier le lion, en deuxième le coq, en troisième le béliet. En effet le Christ est d'abord apparu, puis les saints prédicateurs apostoliques, et ensuite seulement les pères spirituels, chefs des Églises, c'est-à-dire les conducteurs des troupeaux, parce qu'ils sont les docteurs des peuples qui les suivent. »

ment destiné à la formation des pasteurs. Telle est l'origine de la *Règle pastorale*. Or cette Règle est essentiellement orientée vers la prédication, qui constitue toute la troisième partie de ce petit traité et en représente près des deux tiers. On pourrait dire que la *Règle pastorale* formalise les développements spirituels, moraux et allégoriques des *Morales sur Job* en insistant sur le métier de prédicateur. Il restait à Grégoire de s'appliquer à lui-même les consignes de son ouvrage. La prédication qui fut recueillie et rassemblée en 40 homélies représente d'abord la mise en pratique par Grégoire de la théorie exposée par lui-même.

CHAPITRE III

FORMES DE PIÉTÉ ET EXHORTATION MORALE

Grégoire fait allusion plusieurs fois à la foule de ses auditeurs. Il est vrai que ses homélies correspondent souvent à de grandes fêtes de la liturgie chrétienne, Pâques, Ascension, Pentecôte. Mais on relèvera tout particulièrement l'assistance nombreuse sur les tombeaux des martyrs. On sait que le culte des martyrs est à l'origine du culte des saints¹.

De fait le culte des saints est bien représenté. Sur 40 homélies, dix font explicitement partie du sanctoral, correspondant à dix fêtes de saints : Félicité, André, Silvestre, Félix, Agnès (2 fois), Pancrace, Processus et Martinien, Mennas, Sébastien. Mais il faut aussi tenir compte des patronages des églises dans

1. Grégoire est aussi un promoteur du culte des reliques : cf. J.M. McCULLOH, « The cult of relics in the letters and *Dialogues* of pope Gregory the Great : a lexicographical study », dans *Traditio* 32, 1976, p. 145-184. – D'une manière générale, voir P. BROWN, *Le culte des saints*, Paris 1984, qui écrit (p. 24) : « Le christianisme de la fin de l'Antiquité, dans son impact sur le monde extérieur, était un christianisme de sanctuaires et de reliques ». Le lien entre les *Homélies sur l'Évangile* et la liturgie a été récemment souligné par J. DESHUSSES, « Quelques remarques sur les oraisons de saint Grégoire », dans *Revue Mabillon*, n.s., 9, 1998, p. 5-16, qui montre que certaines oraisons du sacramentaire, sans doute composées par Grégoire lui-même, correspondent aux mêmes circonstances liturgiques que les *Homélies sur l'Évangile*. Sur la tradition du culte des martyrs à Rome, cf. B. DE GAIFFIER, « La lecture des passions des martyrs à Rome avant le IX^e siècle », dans *Analecta Bollandiana* 87, 1969, p. 63-78, et C. LEYSER, « The temptations of cult : Roman martyr piety in the age of Gregory the Great », dans *Early Medieval Europe* 9, 2000, p. 289-307.

lesquelles sont prononcées des homélies du temps. Ces saints patrons, Pierre, Laurent, Paul, Jean Baptiste, Philippe et Jacques, Marcellin et Pierre, Clément, Étienne, Nérée et Achillée – pour ces derniers, l'homélie dans leur basilique suburbaine correspond à un dimanche plutôt qu'à leur fête –, sont en quelque sorte à l'arrière-plan de certaines homélies. Il faut aussi noter la place tenue par Marie qui commence à prendre chez Grégoire, à la suite des Byzantins, une place plus importante. L'homélie 34, qui développe longuement le thème des ordres angéliques, a un lien direct avec la fête de saint Michel, le saint Ange, le 29 septembre. Enfin les homélies 25 et 33 présentent les éléments qui aboutiront ultérieurement au culte de sainte Marie Madeleine¹. On doit pourtant ajouter que Raymond Étaix a, le premier, remarqué que certaines homélies liées apparemment à une fête du sanctoral correspondaient aussi à un dimanche. Faut-il en déduire que le culte des saints ne serait pas si important pour Grégoire,

1. Les Mauristes notent que Grégoire confond trois femmes en une seule en *Hom. Ev.* 33, 1 : Marie sœur de Lazare, Marie de Magdala et la femme pécheresse à qui ses péchés sont remis. – Sur Marie Madeleine, cf. V. SAXER, *Le culte de Marie Madeleine en Occident, des origines à la fin du Moyen Age*, Auxerre-Paris 1959 ; R. GODDING, « Grégoire le Grand et Marie-Madeleine », dans « *Memoriam sanctorum venerantes* ». *Miscellanea in onore di Mgr Victor Saxer*, Cité du Vatican 1992, p. 469-481 ; V. ORTENBERG et D. IOGNA-PRAT, « Genèse du culte de la Madeleine (VIII^e-XI^e s.) », dans *Mélanges École fr. de Rome. Moyen Age* 104/1, 1992, p. 9-11 ; N. BÉRIOU, « La Madeleine dans les sermons parisiens du XIII^e siècle », *ibid.* 104/2, 1992, p. 269-340, art. repris dans N. BÉRIOU et D.L. D'AVRAY, *Modern Questions about Medieval Sermons. Essays on Marriage, Death, History and Sanctity*, Spolète 1994, p. 323-400. F. LIFSHITZ, « Gender and exemplarity East of the Middle Rhine : Jesus, Mary and the saints in manuscript context », dans *Early Medieval Europe* 9, 2000, p. 325-343, insiste sur le contraste entre 2 mss des *Homélies sur l'Évangile* : le ms. Würzburg, *M.p.th.f.* 45, écrit v. 750 par et pour une communauté féminine, présente une décoration particulière uniquement pour l'homélie 25 sur Marie Madeleine, tandis que le ms. Würzburg, *M.p.th.f.* 47, de la même époque, écrit pour une communauté masculine, présente une décoration particulière pour les homélies 14 et 17 qui concernent la direction pastorale.

ou bien que, au contraire, la conjonction du dimanche avec une fête de saint serait une façon de rehausser cette dernière.

On peut souligner la qualité propre du style de Grégoire. Il utilise une langue simple, d'accès facile pour toutes les catégories de son auditoire. Il s'inspire de saint Augustin, avec des formules frappantes, des antithèses, des injonctions, des raccourcis qui résument sa pensée et touchent directement les fidèles. Mais ses homélies révèlent aussi un travail d'écriture, avec la réutilisation de passages venus des *Morales sur Job* ou de la *Règle pastorale*. Une nouveauté de sa prédication se trouve sans doute dans les *exempla*, ces petites histoires, ces anecdotes, racontées avec vivacité, qui permettent d'illustrer l'exhortation morale. Les *exempla* dans la prédication sont appelés à un grand avenir au XIII^e siècle². Comment sont-ils apparus chez Grégoire ? Dans le groupe des 20 premières homélies, nous ne trouvons que 3 *exempla*. Ce sont les homélies que Grégoire n'a pas prononcées lui-même, en principe. En revanche, dans le groupe de celles qu'il a prononcées lui-même, nous comptons 11 *exempla*, d'ailleurs presque tous situés dans les dernières homélies du recueil. Nous avons peut-être là une indication sur la méthode de Grégoire. Les *exempla* se situent en réalité dans le prolongement des exemples bibliques, des scènes de l'Ancien ou du Nouveau Testament qui sont évoquées, pour en donner une signification allégorique ou morale, dans le prolongement aussi de la commé-

2. Sur les *exempla*, cf. C. BRÉMOND, J. LE GOFF et J.-C. SCHMITT, *L'exemplum*, Turnhout 1982, en part. p. 43-50 ; Aristote dans la *Rhétorique* définit trois étapes : *paradeigma*, *enthymème* et *semeion*, qui deviennent en latin *exemplum*, *argumentum* et *signum*. Pour les *Dialogues*, cf. J. LE GOFF, « Vita et pre-exemplum dans le 2^e livre des *Dialogues* de Grégoire le Grand », dans *Hagiographie, cultures et sociétés. IV^e-XII^e siècles*, Paris 1981, p. 105-120 ; S. BOESCH GAJANO, « Demoni e miracoli nei *Dialogi* di Gregorio Magno », *ibid.*, p. 263-281 ; G. CRACCO, « Ascesa e ruolo dei *Viri Dei* nell'Italia di Gregorio Magno », *ibid.*, p. 283-297, qui cite (p. 292, n. 9) *Hom. Eu.* 27, 4 sur le grand nombre des élus de Dieu.

moration des martyrs et des saints, puisque certaines homélies sont prononcées à l'occasion de telles fêtes. Les récits « contemporains » ne sont donc pas une invention complètement nouvelle ; ils dérivent de la lecture et de la méditation de la Bible, ils prennent la suite des récits concernant les saints – actes de martyrs, vies de saints –, que d'ailleurs Grégoire mentionne à propos de sainte Félicité (*Hom. Eu.* 3, 3). Il est clair que c'est dès 590, dès le début de son pontificat, que Grégoire a voulu exposer ces histoires « immédiates », mais elles apparaissent plus volontiers quand il prononce lui-même les homélies. En *Hom. Eu.* 38, 15, il dit ainsi : « Comme souvent l'exemple des fidèles convertit plus le cœur des auditeurs que la parole des prédicateurs, je veux vous raconter une histoire toute récente : en l'écoutant vos cœurs éprouveront une crainte d'autant plus vive que l'écho leur viendra de plus près. » *Plus exempla quam uerba*, la formule est le résultat d'une réflexion déjà présente juste avant les *Homélies sur l'Évangile*, dans la *Règle pastorale* : Grégoire évoquait les *ratiocinationis argumenta* qu'on propose aux savants et les *exempla* qu'on montre aux simples (*Past.* III, 6). On peut aussi techniquement constater que l'*exemplum* se situe toujours vers la fin de l'homélie et que cette place est déjà annoncée dans les homélies sans *exemplum* par une évocation générale des *sancti uiri*¹. Il était donc relativement aisé ensuite de développer à cet endroit la mention d'un nom propre ou d'un événement récent².

On peut noter le cas d'un *exemplum* repris deux fois. La même histoire est racontée dans deux homélies (*Hom. Eu.*

1. Cf. *Hom. Eu.* 7, 4, et la note 2 *ad loc.* (*infra*, p. 209).

2. Il faut bien sûr relier l'usage de l'*exemplum* au souci de l'image pédagogique, au culte des reliques et au sens du miracle. – Sur les images, cf. G. CAVALLLO, « Testo e immagine : una frontiera ambigua », dans *Testo e immagine nel alto medioevo* (Settim. XLI, apr. 1993), Spolète 1994, t. I, p. 31-64, en part. p. 46-48, sur Grégoire le Grand (il n'est pas surprenant de ce point de vue que Grégoire ait reproché à l'évêque Serenus de Marseille de détruire des images qui doivent servir à l'instruction des

19, 7 et 38, 16). On la retrouve aussi dans les *Dialogues* (IV, 40). En réalité on peut présumer qu'il y a au moins 4 versions de ce récit avec chaque fois quelques variantes. Dans l'homélie 19 en effet, cette histoire présente déjà 2 versions, α et β : dans la première le frère – dont on précise qu'il est de même père et de même mère que le moine qui l'a introduit au monastère – est écrasé par les écailles du dragon (*squamis*), détail qu'on ne retrouve pas dans la seconde version. L'homélie 19 situe l'entrée des deux frères au monastère *praesenti anno*, et situe l'épidémie de peste *mense iulio nuper elapso*. L'homélie 38 situe l'entrée des deux frères *ante biennium* et parle seulement de l'épidémie de peste survenue récemment (*nuper*). Le dragon écrase le frère, mais le détail des écailles ne figure pas. Enfin dans les *Dialogues*, le frère s'appelle Théodore ; l'époque d'entrée des deux frères au monastère n'est pas précisée et l'épidémie est survenue récemment (*nuper*). On remarquera peut-être surtout que

fidèles) ; M. CAMILLE, « Word, Text, Image in the early Church Fathers in the Egino Codex », *ibid.*, t. I, p. 65-94, en part. p. 82-87 sur l'image de Grégoire dans le Codex d'Eginon. – Sur les reliques, cf. S. DE BLAAUW, *Cultus et decor : liturgia e architettura nella Roma tardoantica e medievale : Basilica Salvatoris, Sanctae Mariae, Sancti Petri*, Cité du Vatican 1994, en part. p. 166 sur la tunique de saint Jean Baptiste au Latran. – Sur les miracles, cf. P. BOGLIONI, *Miracle et merveilleux religieux chez Grégoire le Grand : Théorie et thèmes*, Montréal 1974 ; L. CRACCO RUGGINI, « Il miracolo nella cultura del tardo impero : concetto e funzione », dans *Hagiographie, cultures et sociétés*, p. 161-204 (en part. p. 175 sur *Hom. Eu.* 29, 4) ; M. VAN UYTFANGHE, « La controverse biblique et patristique autour du miracle, et ses répercussions sur l'hagiographie dans l'Antiquité tardive et le haut Moyen Age latin », *ibid.*, p. 205-233 (en part. p. 212 sur *Hom. Eu.* 4, 3 et 26, 12) ; plus généralement, B. WARD, *Miracles and the Medieval Mind. Theory, Record and Event, 1000-1025*, Londres 1982, et son recueil d'articles, *Signs and Wonders. Saints, Miracles and Prayers from the 4th Century to the 14th*, Aldershot 1992 ; P.A. SIGAL, *L'homme et le miracle dans la France médiévale (XI^e-XII^e siècles)*, Paris 1985 ; A. DIERKENS, « Réflexions sur le miracle au haut Moyen Age », dans *Miracles, prodiges et merveilles au Moyen Age (Publications de la Sorbonne)*, Paris 1995, p. 9-30.

dans l'homélie 19 le frère reste entre la vie et la mort, tandis que dans l'homélie 38 on signale sa mort en quelques jours (*ante paucos dies*). Les *Dialogues* signalent aussi la mort de Théodore après avoir longtemps (*diu*) souffert, mais on pourrait peut-être discuter la traduction de *diu*, le mot pouvant simplement reprendre *longis flagellis* de l'homélie 38. Notons encore que la mention des écailles peut évoquer les écailles de Léviathan dans les *Moralia* et qu'on la retrouve dans les *Dialogues*. Ces versions successives montrent bien le lien entre l'*exemplum* et l'expérience pastorale de Grégoire. L'anecdote évolue sans doute à la fois en fonction de la réalité et en fonction des intentions du prédicateur.

L'*exemplum* est bien adapté à la finalité de l'homélie : l'exhortation morale. La prédication s'articule autour de deux exigences, l'*expositio* et l'*admonitio*. Chaque homélie se présente comme le commentaire de l'Évangile du jour. Il s'agit donc d'expliquer le texte révélé, d'en donner la substance du point de vue de la foi et de la doctrine. Mais la révélation du message du Christ, du salut par sa résurrection, a des conséquences concrètes dans la vie de chaque chrétien, des conséquences morales. L'exhortation morale est à la fois une condition pour recevoir le message et une conséquence du message. Elle est en principe le premier degré qui permet d'atteindre ensuite à l'intelligence spirituelle du texte évangélique. Mais Grégoire joue de la complémentarité entre *expositio* et *admonitio*. Dans certains cas, il avoue clairement qu'il placera en dernier lieu, pour y insister, l'exhortation morale¹. Car il n'a pas d'inquiétude sur la connaissance du Christ chez ses auditeurs ; en revanche il

1. Cf. *Hom. Eu.* 15, 1 (avec la note *ad loc.*) ; 28, 1 ; 40, 1. – Sur la relation entre *expositio* et *admonitio*, voir B. JUDIC, « Grégoire le Grand, un maître de la parole », et M. LAUWERS, « *Praedicatio-Exhortatio*. L'Église, la réforme et les laïcs (XI^e-XIII^e siècles) », dans *La parole du prédicateur*, p. 49-107 et 187-232.

constate des comportements qu'il faut réformer d'urgence. Ce souci de réforme morale vise autant les clercs que les laïcs, et on sent implicitement l'éloge de la vie monastique. Grégoire pouvait apparaître parfois comme un moine qui prêche, même s'il est parfaitement conscient de la tradition canonique et de ses devoirs d'évêque. Mais cette inspiration monastique devait fournir à son auditoire le sentiment d'une prédication prophétique ou charismatique qui a dû marquer profondément les disciples du grand pape².

L'exhortation morale est enfin intimement associée au sentiment eschatologique³ et pousse à l'action. Cette urgence dans l'action aura des conséquences concrètes qu'on ne peut qu'entrevoir dans ces homélies. Grégoire entreprend la réorganisation de l'Église romaine et la reprise en mains de la fonction épiscopale – cela est bien sensible dans l'homélie 17 –, il s'occupe de l'assistance aux pauvres, il poursuit la promotion du monachisme, il développe des entreprises missionnaires vers les Lombards et vers les Angles.

2. La prédication n'est pas, comme le rappelle le concile de Chalcédoine, l'affaire des moines. Néanmoins l'action de Grégoire entraîne l'implication des moines dans le travail pastoral : cf. C. DAGENS, *Saint Grégoire le Grand*, p. 330, qui renvoie à R. RUDMANN, *Mönchtum und kirchlicher Dienst in den Schriften Gregors des Grossen*, Diss. Univ. S. Anselme, Rome 1956 ; A. OLIVAR, *La predicación cristiana antigua*, p. 548-550, note que saint Léon interdit aux moines de prêcher, mais que les *Dialogues* offrent le cas d'Equitius. L'évolution immédiatement postérieure à Grégoire est étudiée par C. VOGEL, « Deux conséquences de l'eschatologie grégorienne : la multiplication des messes privées et les moines-prêtres », dans *Grégoire le Grand*, Colloque CNRS, p. 267-276 ; U. BERLIÈRE, « L'exercice du ministère paroissial par les moines dans le haut Moyen Âge », dans *RBén* 39, 1927, p. 227-250, en part. p. 231-233 ; G. CONSTABLE, « Monasteries, rural churches and the *cura animarum* in the early middle ages », dans *Cristianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto medioevo : Espansione e resistenze* (Settim. XXVIII, apr. 1980), Spolète 1982, t. I, p. 349-395, en part. p. 355-356. Quant à la mission anglaise, elle est d'abord l'affaire d'une équipe de moines romains : cf. H. CHADWICK, « Gregory the Great and the mission to the Anglo-Saxons », dans *Gregorio Magno e il suo tempo*, t. I, p. 199-212.

3. Cf. *supra*, p. 22 et n. 1.

CHAPITRE IV

LA COMPOSITION DU RECUEIL ET LA DATATION DES *HOMÉLIES*

Grégoire a muni son recueil d'une lettre d'envoi à Secundinus, évêque de Taormina, sur la côte orientale de la Sicile, à une soixantaine de kilomètres au sud de Messine. Cet évêque, connu par ailleurs dans l'épistolaire, est un correspondant important de Grégoire, qui lui confie des missions délicates. Il est chargé, à trois reprises, de protéger des monastères. Ces trois monastères avaient sans doute, pour différentes raisons, une grande importance aux yeux de Grégoire : l'un, le monastère Saint-André *super Mascalas*, dans le diocèse de Taormina, a le même patron que le monastère de Grégoire à Rome ; un autre est le célèbre monastère fondé par Cassiodore ; enfin le troisième fournit une des toutes premières attestations du culte de saint Christophe en Occident, un culte qui est aussi, dans l'homélie 39, à l'arrière-plan de l'*exemplum* de Martyrius¹.

1. Sur Secundinus, voir la note à *ep.* I, 71, SC 370, p. 280. – Sur les missions qui lui sont confiées, cf. *ep.* III, 56 (août 593, Grégoire demande à Secundinus de déplacer un baptistère qui cause des dommages aux moines de Saint-André *super Mascalas*) ; *ep.* VI, 33 (mai 596, problème de droits d'héritage) ; *ep.* VIII, 30 (juillet 598, Grégoire lui demande de protéger les moines du *monasterium Castellense*. Il s'agit du monastère fondé par Cassiodore, appelé aussi Vivarium, et qui est apparemment réuni à un autre monastère sans doute situé dans le diocèse de Taormina. Les moines de Castellense seraient victimes d'un laïc. Une lettre de la même époque [*ep.* VIII, 32], montre que l'évêque de Squillace lui-même, Jean, dans le diocèse duquel se trouve Vivarium, est responsable ou complice des exactions dont

La lettre d'envoi de Grégoire révèle plusieurs faits. En premier lieu, nous savons ainsi que ces homélies ont été prononcées au cours de la célébration de la messe (*inter sacramissarum sollemnia*). Il ne s'agit donc pas de conférences monastiques ou réservées à un cercle particulier, et la liturgie de la messe joue nécessairement un rôle important dans le cadre général de chaque homélie. C'est aussi une différence notable avec la réutilisation ultérieure de ces homélies dans le contexte de l'office monastique². Grégoire donne trois précisions importantes : 1) certaines homélies, les 20 premières, ont été dictées à des notaires qui les ont ensuite lues devant le peuple. Les 20 dernières, en revanche, ont été prononcées par Grégoire lui-même. Cette précision est d'ailleurs recoupée par une indication du début de l'homélie 34, où Grégoire se plaint de sa maladie d'estomac et de la longue interruption qu'elle a entraînée, ainsi que par une autre, du début de l'homélie 22, où il s'excuse d'avance si sa voix ne porte pas assez fort ; 2) les homélies sont disposées dans l'ordre dans lequel elles ont été prononcées ; 3) les homélies commentent les lectures évangéliques fixées dans l'Église de Rome³. Nous verrons qu'aucune des trois précisions n'a été respectée par Grégoire lui-même. Il se limite à 40 homélies, chiffre de toute évidence bien inférieur au nombre des péripécies liturgiques. Il a donc fait une sélection, non seulement parmi les péripécies, mais aussi proba-

se plaignent les moines) ; *ep.* IX, 75 ([IX, 76, CCL 140A], nov.-déc. 598, Grégoire lui demande d'arbitrer un conflit entre l'Église de Locres et le monastère de Saint-Christophe situé dans le diocèse de Taormina. Secundinus agira avec Rufinus, évêque de Bivona ou Vibo, dans le Bruttium, siège voisin de Locres et de Squillace).

2. Voir *infra*, p. 51 s., « L'influence des Homélies sur l'Évangile ».

3. La liste des péripécies évangéliques pour l'Église de Rome est connue à partir de 645 : cf. Th. KLAUSER, *Das römische Capitulare Evangeliorum, I Typen* (Liturgiegesch. Quellen und Forschungen 28), Münster 1935. C'est ce qui permet de contrôler l'affirmation de Grégoire, mais la liste des lectures a pu connaître quelques modifications entre Grégoire et 645.

blement parmi les homélies effectivement composées. Le chiffre de 40 a certainement un caractère symbolique.

Au moment où Grégoire constitue ce recueil, des versions « sauvages » de certaines homélies circulent déjà. Il n'attribue pas ces versions non autorisées à la malveillance, comme il le fera dans une lettre de juillet 601 à propos de textes qu'on voudrait lui attribuer (*ep.* XI, 55). Ce sont simplement des interventions de frères trop zélés. Mais comme des affamés, ils veulent dévorer la nourriture avant qu'elle ne soit tout à fait cuite¹. Il cite un cas d'homélie diffusée sans correction : on y reconnaît l'homélie 16, où cependant les variantes ne semblent pas correspondre à l'« ambiguïté » que signale Grégoire. En revanche, la mention de cette homélie où il commente le jeûne de Jésus au désert correspond exactement au symbolisme du chiffre 40, repris dans le nombre total des homélies. En réalité la tradition manuscrite n'a conservé aucune trace des versions « sauvages » que signale Grégoire dans sa lettre d'envoi. En revanche, Grégoire lui-même a publié deux versions (α et β) au moins des 20 premières homélies. La plupart du temps, l'établissement de la seconde version (β) consiste à mettre les citations scripturaires en accord avec la Vulgate : ainsi pour la citation d'Is 58, 6-7 dans l'homélie 16. On trouvera, signalées à leur place en bas de page, les variantes les plus intéressantes avec, parfois, une traduction en vis-à-vis.

Grégoire donne deux grandes recommandations à Secundinus. Il ne doit en aucune façon déplacer les homélies, changer l'ordre de leur disposition. Il signale explicitement que les homélies ne sont pas dans l'ordre des livres évangéliques et il ne veut pas qu'on les mette dans cet ordre.

1. Grégoire s'exprime d'une manière comparable dans une lettre de juillet 600 à Innocent, préfet d'Afrique, qui lui demandait son commentaire sur Job : « Ce n'est que du son en comparaison de la fine fleur de froment que sont les œuvres de ton compatriote le bienheureux Augustin » (*ep.* X, 16).

Il manifeste ainsi sa volonté de garder à son recueil un caractère liturgique, un lien étroit avec les célébrations de différentes fêtes religieuses. Il refuse visiblement de faire de son recueil l'amorce d'un commentaire suivi des Évangiles. On notera pourtant que, quelques années plus tard, Isidore de Séville, vers 612, lui attribue justement un commentaire continu des quatre Évangiles. La seconde recommandation concerne les versions « sauvages ». Grégoire insiste à nouveau sur la version corrigée. Si Secundinus découvre des versions non corrigées, il ne doit en aucun cas les laisser en circulation, mais il doit les corriger selon la version officielle que Grégoire prend soin de lui envoyer. En outre, il insiste bien sur le fait que cette version officielle est disponible dans les archives (*scrinium*) de l'Église romaine. Comme nous savons que Secundinus avait été chargé de la protection (*tuitio*) de l'ancienne fondation de Cassiodore, il apparaît aussi comme l'héritier d'une tradition littéraire et grammaticale précieuse pour la transmission de textes « corrigés »².

Dans sa lettre d'envoi, Grégoire affirme que ses homélies sont classées par ordre chronologique, que les 20 premières ont été mises par écrit et lues par un notaire et qu'il a prononcé lui-même les 20 dernières³. Pourtant on ne trouve pas

2. Ce souci d'une édition officielle correspond aux techniques éditoriales de l'Antiquité ; cf. E.P. ARNS, *La technique du livre d'après saint Jérôme*, Paris 1953.

3. A partir des indications de la lettre à Secundinus (homélies classées dans l'ordre dans lequel elles ont été prononcées) et celles données par chaque homélie (mention d'une fête), il est théoriquement possible de donner une datation pour chacune des homélies. C'est ce qu'a fait A. CHAVASSE, « Aménagements liturgiques, à Rome, au VII^e et au VIII^e siècle », dans *Liturgie* ; et aussi « Le calendrier dominical au VI^e siècle », dans *RevSR* 38, 1951, p. 234-246 ; « Les plus anciens types du lectionnaire et de l'antiphonaire romains de la messe », dans *RBén* 62, 1952, p. 3-94 ; « Après Grégoire le Grand, l'organisation des évangélistes au VII^e et VIII^e siècle », dans *Liturgie*, chap. VIII, p. 147-152. La datation proposée par R. ÉTAIX, en plein accord avec A. Chavasse, figure en tête de chaque homélie.

de différence de style entre les deux groupes d'homélies, ce qui est étonnant. La différence entre les deux groupes repose sur le fait que les homélies du second livre sont généralement beaucoup plus longues et qu'elles sont les seules à se terminer par une doxologie. A l'entendre, Grégoire n'aurait jamais pris lui-même la parole avant la fête de Pâques et il n'aurait jamais eu recours à un notaire pour la lecture après cette date. Mais il y a des exceptions. L'homélie 17 s'adresse à des évêques réunis dans le baptistère du Latran. Selon l'heureuse conjecture d'Antoine Chavasse, il s'agit des sept évêques qui porteront le titre de suburbicaires¹. Il est étonnant que Grégoire ait fait prononcer une telle homélie par un notaire, d'autant qu'il s'implique lui-même dans les insuffisances qu'il reproche aux évêques et dans les efforts à accomplir. Elle est particulièrement longue et elle se termine par une oraison qui doit se conclure nécessairement par une doxologie. Cette oraison était réservée au célébrant. R. Étaix est convaincu que Grégoire n'a pas seulement dit cette oraison, mais toute l'homélie. Cette prédication, quoique placée dans le livre I, n'aurait donc pas été dictée puis lue par un notaire. A l'inverse, l'homélie 23 est la seule du livre II à être dépourvue de doxologie. D'autre part, elle est la plus courte de la collection. Elle est bien en place, dans la semaine pascale, mais elle a toutes les caractéristiques des homélies dictées².

Quoi qu'en dise Grégoire, l'ordre chronologique n'est pas toujours strictement respecté. Dans un cas au moins le fait est certain ; comme nous le verrons, les homélies 11 et 13 ont été interverties par erreur de classement. R. Étaix émet encore l'hypothèse que l'homélie 2 serait une prédication pour la Quinquagésime qu'il conviendrait de replacer entre les homélies 15 et 16. On a pensé que les homélies 27 et 28

1. Cf. A. CHAVASSE, *Liturgie*, p. 337-342.

2. Cf. R. ÉTAIX, *CCL* 141, p. VIII-IX.

avaient été prononcées un même 12 mai, fête de saint Pancrace et des saints Nérée et Achillée, mais que ce ne pouvait être la même année. L'une des homélies est prononcée dans la basilique des saints Nérée et Achillée au sud de Rome, l'autre dans la basilique de saint Pancrace à l'ouest de Rome. Les deux basiliques se trouvent *extra muros* et il semble matériellement impossible que Grégoire ait pu le même jour prononcer ces deux homélies dans deux lieux aussi éloignés. A. Chavasse avait trouvé une solution en plaçant l'une à Saint-Pancrace le 12 mai 591, l'autre dans la basilique des saints Nérée et Achillée le dimanche 12 mai 592. Mais cela supposerait que Grégoire les ait ensuite déplacées pour les mettre à la suite dans son recueil. R. Étaix constate plus simplement que la péricope évangélique correspond à un dimanche, et qu'il ne faut donc pas y voir une homélie du sanctoral mais une homélie du temporal, pour le dimanche 13 mai. De même pour A. Chavasse l'homélie 22 serait à placer un jour de Pâques, comme l'homélie 21. Il la repoussait donc un an plus tard. Mais si, comme A. Chavasse l'avait pensé dans un premier temps, on situe l'homélie 22 un lundi de Pâques, là encore l'ordre de la collection n'a pas à être corrigé. Comme de nombreux livres liturgiques par la suite, le livre I commence par le temps de l'Avent, qui est le début de l'année liturgique, et le livre II par la fête de Pâques, qui en est le sommet. Cela correspondra ultérieurement à la partie d'hiver et à la partie d'été dans les homéliaires. Chaque livre est composé du même nombre de vingt homélies. Un tel équilibre peut paraître suspect et les finales de chacun des deux livres posent question. Les homélies 19 et 20 n'ont pas un titre qui indiquerait où et quand elles ont été prononcées et elles sont d'une longueur qui les rapproche des homélies prêchées. De même on ne sait dater exactement les homélies 39 et 40. Pour obtenir une collection parfaitement équilibrée, Grégoire paraît bien avoir ajouté des pièces à la fin de chaque série sans considérer leur chronologie.

Si on ne tient pas compte de ces 4 homélies (19-20 et 39-40), la collection couvre une année liturgique, légèrement augmentée. Grégoire a été ordonné le 3 septembre 590 ; la première homélie du recueil est de novembre de la même année. En 591 Pâques est fêté le 15 avril. Les dernières pièces du livre II datent de janvier ou du début de février 592 ; l'homélie 36 a probablement été prononcée le 13 janvier 592, l'homélie 37 est certainement du 20 janvier et l'homélie 38 du 27 janvier ou du 3 février. Les homélies datent donc de novembre 590 à janvier (ou début février) 592. Quoi qu'on en ait dit, aucune homélie n'est postérieure.

La collection des 40 homélies a pu être constituée assez vite. Elle existait quand Grégoire composait ses *Dialogues*, en 593-594. Comme on l'a dit, Grégoire a effectué une révision du livre I, révision qui a consisté en particulier à corriger les citations bibliques, et c'est ce texte révisé qu'a utilisé Paterius pour composer son *Liber testimoniorum*, un commentaire des livres de la Bible tiré des œuvres de Grégoire. R. Étaix a émis l'hypothèse que l'ouvrage de Paterius aurait incité Grégoire à réviser son texte. Paterius ayant écrit son ouvrage avant 601-602, c'est donc avant ces dates que Grégoire a révisé le premier livre de ses homélies.

Il reste que Grégoire a voulu organiser son recueil, comme le prouve sa lettre à Secundinus, d'une manière très élaborée, avec des intentions symboliques, liturgiques, pratiques et pédagogiques. On relèvera encore que les homélies, sauf 4 d'entre elles, portent l'indication du lieu où elles ont été prononcées ; il s'agit toujours d'une *basilica*. Mais on doit reconnaître sous ce terme soit une basilique majeure, soit un titre, soit des églises non titulaires *intra muros*, soit des églises *extra muros*.

Dans la basilique constantinienne, c'est-à-dire Saint-Jean de Latran, ont été prononcées les homélies 16, 22, 25, 26 et 39. L'homélie 17 a été donnée *ad fontes lateranenses*, c'est-

à-dire dans le baptistère de Saint-Jean de Latran. Les homélies 1, 2, 7, 10, 14, 18, 23, 29 et 30 ont été prononcées dans la basilique Saint-Pierre (Vatican), et les homélies 31 et 40 dans la basilique Saint-Laurent¹, sur la *via Tiburtina*, et donc hors les murs. A Saint-Paul hors les murs a été donnée l'homélie 15, à Sainte-Marie Majeure les homélies 8 et 21 (Noël et Pâques), dans la basilique des saints Philippe et Jacques, ancienne basilique des saints Apôtres, l'homélie 36. Les titres sont des églises de quartier formant un groupe de 25 églises titulaires, dotées d'un clergé propre ; 4 églises mentionnées dans les *Homélies* correspondent sans doute à cette catégorie : l'homélie 6 a été prononcée un dimanche de l'Avent dans la basilique des saints Marcellin et Pierre (*titulus Nicomedis*) à l'intérieur des murs – et non pas la basilique *ad duas lauros* sur la *via Labicana*, hors les murs –, l'homélie 34 dans la basilique des saints Jean et Paul sur le Coelius, les homélies 33 et 38 à Saint-Clément, l'homélie 9 à Saint-Silvestre. D'autres églises *intra muros* non titulaires sont concernées : Saint-Étienne² (San Stefano Rotondo), sur le mont Coelius, où fut prononcée l'homélie 4 ; Saint-André *cata Barbara*, près de Sainte-Marie Majeure – plutôt que l'église du monastère de Grégoire sur le Coelius –, pour l'homélie 5 ; Saint-Félix *in Pincis*, pour l'homélie 13. Enfin des homélies sont prononcées dans des églises suburbaines : l'homélie 3, dans la basilique de sainte Félicité, sur la *via Salaria* ; les homélies 11 et 12, dans la basilique de sainte Agnès, sur la *via Nomentana* ; l'homélie 27, dans la basilique de saint Pancrace, sur la *via Aurelia* ; l'homélie 28, dans la basilique des saints Nérée et Achillée, sur la *via Ardeatina* – plutôt que dans l'église *intra muros, titulus*

1. L'homélie 19 a peut-être elle aussi été prononcée dans cette basilique : cf. *infra*, *Hom. Ev.* 19, 5-6, notes *ad loc.*

2. Cf. P. STOCKMEIER, « Gregors d. Gr. Homilie zu Mt 10, 5-10 in der römischen Kirche S. Stefano Rotondo », dans *Kirchen am Lebensweg* (*Mélanges F. Wetter*), Munich 1988, p. 377-384.

Fasciolae, qui prend à la même époque le même patronage – ; l'homélie 32, dans la basilique des saints Processus et Martinien, sur la *via Aurelia antiqua* ; l'homélie 35, dans la basilique de saint Mennas, sur la *via Ostiensia* ; enfin l'homélie 37, dans la basilique de saint Sébastien, sur la *via Appia*¹.

1. Cf. *infra*, p. 89, un plan de Rome, où sont indiquées les églises citées dans le titre des *Homélies*.

CHAPITRE V

L'INFLUENCE DES *HOMÉLIES SUR L'ÉVANGILE*

A. – Les manuscrits

L'influence des *Homélies* peut être suivie à partir des manuscrits subsistants. Le répertoire de R. Étaix fournit ainsi un instrument de travail exceptionnel à cause du nombre considérable de manuscrits conservés¹. Il a recensé environ 450 manuscrits, entiers ou fragmentaires, contenant nos homélies ; pour une raison que nous verrons ensuite, ce chiffre est un minimum. On conserve à la British Library un morceau de papyrus contenant un fragment de l'homélie 1 (quelques lignes au début). Ce papyrus, daté des VI-VII^e siècles, peut donc être contemporain de Grégoire et il pourrait même être un vestige d'un manuscrit des *Homélies sur l'Évangile* apporté en Angleterre par la mission d'Augustin de Cantorbéry². Il existe encore 2 fragments du

1. « Répertoire des manuscrits des *Homélies sur l'Évangile* de saint Grégoire le Grand », dans *Sacris Erudiri* 36, 1996, p. 107-145. – Sur les mss des *Homélies*, voir aussi, du même, « Note sur la tradition manuscrite des *Homélies sur l'Évangile* de Saint Grégoire le Grand », dans *Grégoire le Grand*, Colloque CNRS, p. 551-559 ; CCL 141, p. XIII-XLVIII (pour les mss ayant servi à l'établissement de notre texte) ; B. LUISELLI, « Il cod. Sessoriano 39 (fasc. 7) e la critica testuale delle *Homiliae in euangelia* di Gregorio Magno », dans *Studi Classici in onore di Quintino Cataudella*, Catane 1972, t. III, p. 631-655.

2. Cf. R.G. BABCOCK, « A papyrus codex of Gregory the Great's *Forty Homilies on the Gospels* (London, Cotton Titus C. XV) », dans *Scriptorium* 54, 2000, p. 280-289. Ce fragment contient les lignes 1-6 et 19-23 de *Hom.*

VII^e siècle (*CLA Suppl.*, n° 1863, et *CLA Add.*, n° 1884). Le premier, du milieu du siècle, en écriture onciale d'origine italienne, est aujourd'hui à Venise : Bibl. Naz., *Marciana XIV, CCXXXII* (4257) ; le fol. 29 contient quelques lignes du début de l'homélie 26. L'autre : Vatican, *Vat. lat. 15204*, fol. 5A, de la fin du VII^e ou du début du VIII^e siècle, est aussi en onciale d'origine italienne. On compte ensuite 27 manuscrits, entiers ou fragmentaires, pour le VIII^e siècle, parmi lesquels il faut signaler spécialement le manuscrit de Barcelone, Bibl. Cap., *cod. 120*, contenant tout le livre II, en écriture onciale, daté fin VII^e ou début VIII^e siècle et produit peut-être en Provence ou en Septimanie ; le fragment en onciale du manuscrit : Rome, Bibl. Naz., *Sess. 39*, provenant de Nonantola ; et aussi le manuscrit : Paris, BN, *lat. 12254*, en écriture wisigothique, ayant appartenu à Corbie dès l'époque carolingienne. On dénombre encore 36 manuscrits pour le IX^e siècle, une vingtaine pour le X^e siècle et une quarantaine pour le XI^e siècle. Ces manuscrits ont été produits dans toute l'Europe occidentale. Il est cependant possible de constater quelques faits importants : d'abord l'origine italienne des plus anciens fragments, ensuite la place importante tenue par la Bavière dans les manuscrits conservés (sans doute à partir de Nonantola), enfin la place remarquable des manuscrits en écriture anglo-saxonne écrits sur le continent. Les catalogues anciens de bibliothèques montrent souvent la présence de ces homélies et recoupent ainsi l'inventaire des manuscrits conservés¹.

Em. 1, 1 ; R. Étaix fait remarquer (*CCL* 141) qu'à la ligne 19 *frequenter* est un témoin du texte révisé – le texte non révisé porte *paene cotidie*. S'il s'agit bien d'un ms. apporté par la mission d'Augustin de Cantorbéry (ou par celle de Mellitus), cela montrerait le souci de Grégoire de fournir à cette mission un livre dans son meilleur état.

1. P.A. DELEEUW (« Gregory the Great's Homilies on the Gospels in the early Middle Ages », dans *Studi medievali* 26, 1985, p. 855-869) relève la concordance entre les prescriptions des statuts épiscopaux carolingiens,

B. – Les plus anciens témoignages

La plus ancienne utilisation de nos homélies pourrait se trouver dans une compilation grégorienne contenue dans le manuscrit Paris, BN, *lat.* 1682, à la suite d'une « lettre apologétique à Jean de Ravenne ». Claire Sotinel, qui a étudié cette lettre apologétique, démontre que la compilation grégorienne qui suit est liée à cette lettre, et par ailleurs elle démontre que cette lettre serait l'œuvre d'un partisan repentant des Trois Chapitres, en Italie du Nord, auquel l'évêque Jean de Ravenne (578-595) refusait de pardonner. L'auteur de la lettre oppose la dureté de Jean à la douceur de Grégoire et prouve la position de Grégoire par un florilège d'extraits de la *Règle pastorale* et des *Homélies sur l'Évangile*. Si l'on suit C. Sotinel, la lettre et le florilège grégorien doivent dater de 594, et ce serait ainsi la première utilisation attestée des *Homélies*².

les inventaires d'églises et les catalogues anciens des bibliothèques de Lorsch, Reichenau et Saint-Gall qui mentionnent massivement la présence des *Homélies*. Voir aussi É. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. IV : *Les livres, scriptoria et bibliothèques du commencement du VIII^e siècle à la fin du XII^e siècle*, Lille 1938, p. 459 : un prêtre a donné, avec un Psautier et d'autres livres, les *Homélies* de Grégoire à Reichenau au IX^e s. ; p. 697 : 8 mss des œuvres de Grégoire à Cologne, dont le ms. Dombibl., 86, pour les *Homélies sur l'Évangile* ; p. 731 : toutes les œuvres de Grégoire sont représentés dans les catalogues de Reichenau de 822 et de la fin du IX^e s. ; p. 748 : les œuvres de Grégoire sont contenues dans 31 volumes à Saint-Gall ; p. 760 : 14 mss de Grégoire à Einsiedeln ; p. 796-797 : à Cologne, au IX^e s., probablement sous l'épiscopat de Gunther, on a dressé la liste des livres qui étaient sortis, au nombre d'une quarantaine ; le comte Engilolphus a reçu un lectionnaire, un sacramentaire et les *Homélies* de saint Grégoire.

2. Cf. C. SOTINEL, *Rhétorique de la faute et pastorale de la réconciliation dans la lettre apologétique contre Jean de Ravenne*, Rome 1994. – Le florilège rassemble des extraits de 4 des *Homélies* : 17, 4 (l. 2-21) et 12 ; 20, 13 (l. 23-32) ; 33, 1 (*passim*), 2 (fin), 3, 8 (*passim*) ; 34, 2. La lettre elle-même s'inspire à plusieurs reprises des *Homélies* : le § 9 fait allusion à *Hom. Eu.* 34, 2, passage d'ailleurs repris dans le florilège qui suit ; le § 13 reprend le jeu de mot gréco-latin entre huile et miséricorde de *Hom. Eu.* 20, 13 ; le

Nous avons ensuite le *Liber Testimoniorum* de Paterius¹, un proche de Grégoire, qui, de son vivant, composa un recueil d'extraits grégoriens, dans l'ordre des versets et des livres de la Bible. On ne considérera que la première partie du florilège de Paterius, de la Genèse au Cantique (*PL* 79, c. 685-916), la seule qui puisse lui être attribuée de façon sûre² :

Livre I, sur la Genèse :

XVI (il s'agit du chapitre de Paterius) Gn 3, 5 = *Hom. Eu.* 16, 2-3 (de *Antiquus hostis* à *intromissus tenebat*).

XXXV Gn 6, 15 = *Hom. Eu.* 38, 8 (*arca in undis diluuii... ignitus comburuntur*).

Livre II, sur l'Exode :

VI Ex 3, 8 = *Hom. Eu.* 32, 6 (*Israelitico populo... promissa fulcirent*).

XIX Ex 12, 7 = *Hom. Eu.* 22, 7-9 (*Sument de sanguine agni... ipse quem amamus*).

XXI Ex 13, 22 = *Hom. Eu.* 21, 3 (*In igne etenim terror est... per iustitiae distractionem terret*).

XXV Ex 17, 2 = *Hom. Eu.* 33, 8 (*manus Moysi... se queritur*).

XXXVI Ex 25, 18 = *Hom. Eu.* 25, 3 (*Cherubim quippe plenitudo... concorditer narrant*).

XXXIX Ex 25, 25 = *Hom. Eu.* 6, 6 (*per phialas... cyathos date*).

LXII Ex 38, 8 = *Hom. Eu.* 17, 10 (*Posuit et labrum... mulierum lauamur*).

§ 28 concerne la résurrection de Lazare avec des expressions très proches de *Hom. Eu.* 26, 6 ; les §§ 33-35 font allusion à *Hom. Eu.* 34. R. ÉTAIX (« Répertoire », p. 132-133) signale cependant que le ms., daté du IX^e siècle, ne vient pas d'Italie du Nord mais de Reims ; l'attribution à Jean de Ravenne, contemporain de Grégoire, est peu vraisemblable, et il faut situer ce florilège à une époque postérieure.

1. Sur ce personnage, cf. C. et L. PIETRI, « Paterius 2 », dans *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire*, 2. *Italie*, vol. 2 (L-Z), Rome 2000, p. 1613.

2. Cf. R. ÉTAIX, « Le *Liber Testimoniorum* de Paterius », dans *RevSR* 32, 1958, p. 66-78.

Livre III, sur le Lévitique :

VII Lv 7, 3 = *Hom. Eu.* 25, 1 (*Et praecepto legis cauda... perducit actionis*).

IX Lv 11, 9 = *Hom. Eu.* 31, 8 (*Quid ergo pennatis piscibus... ex mortali carne relabantur*).

Livre IV, sur les Nombres :

XIX Nb 23, 10 = *Hom. Eu.* 15, 2 (*Multi namque cum uerbum... auaritiam ardebat*).

Livre V, sur le Deutéronome :

XXI Dt 32, 13 = *Hom. Eu.* 26, 3-4 (*Suxerunt mel... iugum putruit*).

XXVI Dt 33, 2 = *Hom. Eu.* 30, 5 (*In dextera eius... flamma concrematur*).

Livre VI, sur les Juges :

IV Jg 16, 3 = *Hom. Eu.* 21, 7 (*Quem... hoc in facto quem nisi... regna penetrauit*).

Livre VII, sur I Rois :

III 1 S 6, 10-12 = *Hom. Eu.* 37, 4 (*cum de terra Philistiim... non exorbitent per compassionem*³).

V 1 S 15, 17 = *Hom. Eu.* 7, 4 (*Hinc contra superbientem Saul... ex humilitate ualeatis*).

XV 1 S 30, 11-13 = *Hom. Eu.* 36, 7 (*Hos itaque elegit Deus... currere non ualebant*).

Livre VIII, sur II Rois :

XIV 2 S 23, 16-17 = *Hom. Eu.* 34, 16 (*Nam cogitandum sum-mopere... a licitis abstinebat*).

Livre IX, sur III Rois :

V 1 R 7, 29 = *Hom. Eu.* 17, 12 (*Cherubin quippe est plenitudo... distractionis accendat*).

Livre X, sur IV Rois :

I 2 R 2, 11-12 = *Hom. Eu.* 29, 5-6 (*quod Elias... per coitum generans*).

3. Dans cet extrait de l'homélie 37, assez long, Paterius introduit une phrase qui vient du commentaire du même passage scripturaire dans *Moralia* VII, 30, 42 : *Amorem quippe per compassionem sentiunt, sed colla posterius non deflectunt* (juste avant *Sic nimirum praedicatores Dei*).

Livre XI, sur les Psaumes :

XIV Ps 7, 12 = *Hom. Eu.* 13, 5 (*Dicturus quippe longanimen praemisit iustum... non conuersos durius damnat*).

XXI Ps 9 = *Hom. Eu.* 35, 9 (*retribui nobis bona praesentia... laboriosa terminantur*).

XLVI Ps 18, 6 = *Hom. Eu.* 38, 3 (*tamquam sponsus... utero uirginis exiuit*).

LXX Ps 33, 9 = *Hom. Eu.* 36, 1 (*Augent enim spiritalis deliciae... miseri famem nostram*).

LXXXI Ps 37, 9 = *Hom. Eu.* 31, 7 (*Plerumque uidemus quae agenda sunt... sed usquequaque incuruatus est*).

LXXXIX Ps 39, 6 = *Hom. Eu.* 19, 5 (*Vocante eim Domino super numerum... in sorte fidelium non merentur*).

CXXVII Ps 58, 18 = *Hom. Eu.* 19, 7 (*Ecce perpendens in quibus laboribus... Deus meus misericordia mea*).

CXXX Ps 59, 10 = *Hom. Eu.* 7, 3 (*Quid enim nesciat... morticina nostrae corruptionis assumpsit*).

CXXXVI Ps 65, 5 = *Hom. Eu.* 4, 1 (*ut in omne quod agimus... in consiliis esse memorauit*).

CXL Ps 67, 19 = *Hom. Eu.* 29, 10 (*quia corruptionem nostram... alii interpretationem sermonum tribuit*).

CCXXIX Ps 109, 7 = *Hom. Eu.* 25, 7 (*citius enim a morte uoluit surgere... persequentium temporaliter permisit*)¹.

CCLXV Ps 138, 17 = *Hom. Eu.* 27, 4-5 (*Amicus enim quasi animi custos uocatur... ne ad inimicitias erumpat*).

CCLXXII Ps 140, 5 = *Hom. Eu.* 12, 3 (*Appellatione autem capitis... fauor adulantis*).

Livre XII, sur les Proverbes :

XXX Pr 12, 7 = *Hom. Eu.* 32, 2 (*conuersi namque impii... per nouitatem uocamur*).

Livre XIII, sur le Cantique :

III Ct 1, 5 = *Hom. Eu.* 17, 14 (*Vineae quippe nostrae actiones... actionis nostrae negligimus*).

XI Ct 2, 8 = *Hom. Eu.* 29, 10 (*Considerauit namque tantorum operum... per carnem Veritas dedit*).

1. Paterius insère cependant des phrases qu'il prend dans un passage parallèle des *Moralia* : XIV, 55, 68 ; voir aussi *Moralia* XXXIII, 5, 11.

XV Ct 3, 3 = *Hom. Eu. 25, 2 (Dilectum namque in lectulo quaerimus... post inuentus strictius teneatur).*

XLVI Ct 8, 6 = *Hom. Eu. 11, 2 (sicut mors corpus interimit... uelut insensibilem reddit).*

Ainsi environ 40 extraits des *Homélies sur l'Évangile* ont été repris par Paterius. On notera que les extraits commentant le Pentateuque, les Juges et les Rois sont souvent plus longs que les extraits concernant les Psaumes, les Proverbes et le Cantique. Les premiers extraits touchent certainement des explications chères à Grégoire, par exemple sur les promesses faites au peuple d'Israël dans le désert dans l'homélie 38, explication reprise dans la lettre à Mellitus concernant l'évangélisation des Angles (*ep. XI, 56*), ou encore l'extrait de l'homélie 22 concernant l'agneau pascal, ou celui de l'homélie 29 sur Élie et l'Ascension, ou celui de l'homélie 17 sur le bassin de bronze et les miroirs des femmes, qui rejoint des commentaires employés dans la *Règle pastorale*. Mais parmi les extraits plus brefs, on remarque aussi le passage de l'homélie 29 sur les bonds du Christ, commentaire original de Grégoire sur Ct 2, 8.

C. – Isidore de Séville

Isidore, qui utilise beaucoup Paterius, manifeste une méconnaissance visible de nos homélies dans sa notice sur Grégoire. Vers 612, dans son *De viris illustribus* (27, l. 24 s. Codoñer Merino), il écrit ceci : *totum textum quattuor euangeliorum sermocinando in populis exposuisse, incognitum scilicet nobis opus*. Il rapporte cette indication sous réserve (*fertur*). Et il insiste sur son ignorance de cette œuvre. Il ne mentionne pas ailleurs dans la notice les homélies telles que nous les connaissons. Cela signifierait qu'à cette date les *Homélies sur l'Évangile* n'étaient pas encore parvenues à Séville. En revanche, on savait, ou on croyait savoir, que Grégoire avait commenté en continu les quatre

Évangiles : en somme la réutilisation des *Homélies sur l'Évangile* que Grégoire avait d'avance refusée dans sa lettre à Secundinus de Taormina. Par endroits, les *Sentences* d'Isidore semblent toutefois être influencées par les *Homélies* de Grégoire¹.

Au milieu du VII^e siècle, Tayon, évêque de Saragosse, fit un voyage à Rome pour rapporter en Espagne des œuvres de Grégoire le Grand qui y faisaient défaut. Il composa des *excerpta*, aujourd'hui perdus, reprenant sans doute les *testimonia* de Paterius, et des *sententiae*, sur le modèle de son illustre compatriote Isidore de Séville. Les *Sentences* de Tayon², résumé de théologie, sont essentiellement composées d'extraits des œuvres de Grégoire, en premier lieu les *Moralia*, mais aussi les *Homélies sur l'Évangile*. On trouve également des citations des *Homélies* chez Julien de Tolède³.

1. Sur Isidore, cf. C. CODONER MERIÑO, *El « De viris illustribus » de Isidoro de Sevilla. Estudio y edición crítica*, Salamanque 1964. R. ÉTAIX (CCL 141, p. XXVII, n. 32), à partir de l'édition des *Sentences* par P. Cazier (CCL 111), décele trois citations sûres, venant de l'homélie 34 (sur les anges), mais il se demande si elles ne viennent pas de l'ancien sermonnaire romain (cf. *infra*, p. 70, et n. 2). – Sur l'utilisation de Paterius par Isidore, cf. T. O'LOUGHLIN, « Isidore's use of Gregory the Great in the exegesis of Genesis », dans *RBén* 107, 1997, p. 263-269, qui montre que les extraits de Grégoire sur la Genèse dans les *Quaestiones in Vetus Testamentum* d'Isidore proviennent en fait de Paterius.

2. *PLS* 4, c. 1670-1678 ; sur les mss des *Sentences* de Tayon, voir H.-M. ROCHAIS, « Contribution à l'histoire des florilèges ascétiques du haut Moyen Age latin », dans *RBén* 63, 1953, p. 256, n. 1, et M.C. DIAZ Y DIAZ, *Index scriptorum latinorum medii aevi Hispanorum*, Salamanque 1958-1959, vol. 1, p. 61, n° 209 (où il faut ajouter les mss : Montpellier, 62, du IX^e siècle – le texte de Tayon est attribué à Grégoire sur le ms. –, et Paris, BN, lat. 9565, du IX^e siècle, en écriture insulaire). – Sur Tayon lui-même, cf. A. SOLIGNAC, art. « Tajón de Saragosse », *DSp* 15, 1991, c. 12-14 ; J. MADDOZ, « Tajón de Zaragoza y su viaje a Roma », dans *Mélanges J. De Ghellinck*, I : *Antiquité*, Gembloux 1951, p. 345-360.

3. Présentation générale de Julien par J.N. HILLGARTH, CCL 115 (1976), p. VIII-XXI.

Nous devons aussi mentionner, vers l'an 700, le florilège de Defensor de Ligugé, le *Liber scintillarum*⁴.

Dès le VII^e siècle on trouve des échos de nos homélies dans des vies de saints, si du moins leur datation peut être attribuée à cette époque. Il s'agit de la *Vita Sadalbergae*⁵ et de la *Vita Aredii*⁶.

D. – Bède

L'Angleterre a sûrement connu très tôt les *Homélies sur l'Évangile*, comme on l'a vu ci-dessus. Dès la fin du VII^e siècle, Aldhelm de Malmesbury cite un extrait de l'homélie 6 à propos de Jean Baptiste⁷. Mais c'est Bède qui doit nous retenir. Bède mentionne les *Homélies sur l'Évangile* dans l'*Histoire ecclésiastique du peuple anglais*, quand il dresse la liste des œuvres de Grégoire le Grand⁸. Dans sa

4. CCL 117 (1957), éd. H.M. Rochais ; SC 77 (1961) et 86 (1962), éd. et trad. H.M. Rochais. – Cf. H.M. ROCHAIS, « Contribution à l'histoire des florilèges ascétiques du haut Moyen Age latin », cité *supra*, et « Postille à l'édition du *Liber scintillarum* de Defensor de Ligugé », dans *Revue Mabillon* 60, 1983, p. 267-293.

5. En *Vita Sadalbergae abbatissae Laudunensis* (BHL 7463), 2, dans MGH, *Script. rer. Mer.*, V (*Passiones vitaeque sanctorum aevi Merov.*), p. 51-52, mention de Grégoire, pontife romain, de sa *pastorum cura*, et des *novem ordines angelorum* (*Hom. Eu.* 34, 7). – L'influence de l'angélologie de l'homélie 34 se manifestait déjà chez Isidore (cf. *supra*, p. 58, et n. 1) ; on la trouve aussi dans une ancienne prière chrétienne du VIII^e s., l'*Oratio sancti Brendani*, V (CCM 47, p. 4).

6. *Vita Aredii* (BHL 669), dans AASS, Mai 1. – Cf. C. NOLTE, *Conversio und christianitas : Frauen in der Christianisierung vom 5. bis 8. Jahrhundert*, Stuttgart 1995, p. 234 : même relation entre mère et enfant en *Hom. Eu.* 3, 3, à propos de sainte Félicité, et dans une lettre d'une *virgo* inconnue éditée dans MGH, *Epist.*, III (*Epist. Merowingici et Karolini aevi*, t. I), p. 716-718 (additamentum) ; p. 286-287 : écho de *Hom. Eu.* 3, 1, 4-5 dans une lettre de Léger d'Autun à sa mère (cf. *infra*, p. 138, n. 1 *ad loc.*).

7. *De virginitate*, 55, dans MGH, AA, XV (*Aldhelmi Opera*), p. 314-315 : reprise de *Hom. Eu.* 6, 3.

8. *Hist. Eccl.* II, 1 : « et Omelias euangelii numero XL conposuit, quas in duobus codicibus aequa sorte distinxit ».

biographie de Grégoire, il peut s'appuyer sur le passage d'une homélie (38, 15) où celui-ci mentionne : *atauns meus Felix huius romanae ecclesiae antistes*, mais ce passage se retrouve aussi dans les *Dialogues* (IV, 17, 1). D'une manière générale la place de nos homélies chez Bède est considérable.

On peut examiner d'abord ses commentaires des Évangiles de Luc et de Marc¹ ; celui sur Luc date de 709-715, celui sur Marc, plus tardif, a été écrit vers 725-730. Dans ces deux commentaires, Bède a repris souvent textuellement des passages entiers des œuvres exégétiques des principaux Pères, dont Grégoire. Il avait pris soin de placer des signes pour désigner les auteurs dont il utilisait les œuvres. Quatre sont employés, tant pour Luc que pour Marc : A... M pour Ambroise ; A... V pour Augustin ; G... R pour Grégoire ; H... R pour Jérôme. La première lettre signale le début de la citation, la dernière la fin de la citation. Ce système de signes a été transmis par les manuscrits de manière inégale, mais il est possible de le reconstituer grâce à l'ensemble de la tradition manuscrite. Relevons par exemple :

In Lucam, livre III, sur Lc 7, 38 (l. 55-194, p. 167-170) : *Liquet omnibus* (au lieu de *fratres*) *quod inlicitis actibus prius mulier... summa laude etiam eius ima praedicavit*. Même texte que *Hom. Eu.* 33, 2-6. Sur un passage aussi long Bède fait quelques coupures, modifie certaines formules : *Haec historica expositione dicta sint, nunc mystici intellectus secreta uideamus* (l. 109-110), au lieu de *Vnde et per Zachariam... intellectu disseramus*. Il ajoute un élément de commentaire après *nisi conuersam gentilitatem designat* (l. 113 s.). L'insistance sur la « gentilité convertie » est certainement liée pour lui à la proximité du paganisme anglo-saxon.

1. BÈDE LE VÉNÉRABLE, *In Lucae evangelium expositio* et *In Marci evangelium expositio*, CCL 120 (1960), éd. D. Hurst. — Signalons que les œuvres de Bède éditées dans le *Corpus Christianorum* sont pourvues d'index donnant toutes les références aux *Homélies sur l'Évangile* ainsi qu'aux autres écrits de Grégoire.

sur Lc 9, 23 (l. 1411-1481, p. 202-204) : *Tunc autem nosmet ipsos abnegamus cum uitamus quod per uetustatem fuimus... fidelius in caelo praesumatur*. Sur un aussi long passage Bède fait des coupures. Sur *Quis scandalizatur, et ego non uxor ?* (l. 427 s.), il ajoute son propre commentaire : *Sed in utraque crucis baiulatione... sequi iubemur*. Texte de *Hom. Eu.* 32, 2-6.

livre IV, sur Lc 12, 35 (l. 992-1066, p. 256-257) : *Lumbos praecingimus... sine intermissione praeparemur*. Bède a fait des coupures, mais il a conservé le passage sur les trois veilles comparées à trois âges de la vie. Texte de *Hom. Eu.* 13, 1-6.

sur Lc 14, 16-24 (1902-2023, p. 278-281) : *Quis iste est homo... intrare non ualeat*. Avec des coupures, texte de *Hom. Eu.* 36, 2-10.

sur Lc 14, 25-32 (l. 2027-2111, p. 281-283) : *Percontari libet quomodo parentes... quae regem uenientem placat*. Avec des coupures, texte de *Hom. Eu.* 37, 2-7.

livre V, sur Lc 16, 19-31 (l. 253-392 et 393-461, p. 302-307) : *Non nulli autem putant praecepta ueteris... procul dubio credere recusant*, puis *Quem uero iuxta allegoriam dines iste... Moyses locutus fuerat non peruenit*. Avec des coupures, texte de *Hom. Eu.* 40, 3-9 et 2.

sur Lc 19, 41-47 (l. 2022-2155, p. 346-349) : *Quod flente domino illa Hierosolimorum... cotidie ueritas in templo docet*. Avec des coupures, texte de *Hom. Eu.* 39, 1-7.

In Marcum, livre II, sur Mc 8, 34 - 9, 1 (l. 1961-2055, p. 538-540) : *Tunc autem nos ipsos abnegamus cum uitamus quod per uetustatem fuimus... fidelius in caelo praesumatur*. Avec des coupures, texte de *Hom. Eu.* 32, 2-6.

livre IV, sur Mc 16, 15-20 (l. 1943-2011, p. 645-646) : *praedicate euangelium omni creaturae, numquid sanctum euangelium uel insensatis rebus uel brutis animalibus fuerat praedicandum ut de eo discipulis dicatur, praedicate omni creaturae ? Sed omnis creaturae nomine [ici Bède s'écarte de Grégoire, qui faisait un commentaire allégorique de *omnis creatura*, i.e. les arbres, les pierres, etc.] potest omnis natio gentium designari. Ante etenim dictum fuerat : In uiam gentium ne abieritis... oboedientiam uero signa secuta sunt*. Avec des coupures, texte de *Hom. Eu.* 29, 2-8.

On voit par ces exemples que Bède reprend, presque tels quels, de larges extraits des *Homélies* de Grégoire : ainsi, l'homélie 13 sur les âges du monde, l'homélie 29 sur l'Ascension, l'homélie 32 sur le renoncement et la croix (à 2 reprises : *In Lucam* et *In Marcum*), l'homélie 33 sur la pécheresse (avec une addition originale), l'homélie 36 sur les invités qui se dérobent (*compelle intrare*), l'homélie 37 sur la parenté spirituelle, l'homélie 39 sur les marchands du Temple, l'homélie 40 sur le pauvre Lazare et le mauvais riche.

En ce qui concerne les *Homélies* de Bède¹ relevons par exemple :

Livre I, hom. 1, *In Aduentu*, sur Mc 1, 4-8 (l. 10-57, p. 2-3) : Bède développe *Hom. Eu.* 20, 2, où Jean prêche un baptême de pénitence en rémission des péchés ; Grégoire explique que le baptême conféré par Jean ne pouvait pas être le baptême de rémission des péchés, ce dernier ne pouvant être délivré que par le Christ, mais que Jean annonce, prêche, ce baptême futur.

Un peu plus loin (l. 80 s., p. 3), sur le vêtement de poil de chameau et le pagne de peau (*zona pellicia*), Bède cite Lc 12, 35 (*lumbi praecincti*) et s'inspire du commentaire de Grégoire en *Hom. Eu.* 13, 1 (*lumbos praecingere = carnis luxuriam per continentiam coarctare*), et il continue avec le commentaire de la sauterelle qui sert de nourriture à Jean, en s'inspirant du commentaire de la *locusta* dans *Moralia* XXXI, 25, 45 s.

Plus loin encore (l. 127-143, p. 5), sur le thème de la lanière de la sandale du Christ que Jean se dit indigne de délier, Bède s'inspire de *Hom. Eu.* 7, 3, reprenant le verset de Jn 3, 29 (*qui habet sponsam sponsus est*). Il faut remarquer aussi que, dans son commentaire de l'Évangile de Marc, Bède avait déjà repris plusieurs passages des *Homélies* de Grégoire concernant Jean Baptiste (*In Marcum*, livre I, sur Mc 1, 4-7, l. 124-193, p. 440-442, recomposant *Hom. Eu.* 20, 2, *Hom. Eu.* 6, 4 et *Hom. Eu.* 7, 3).

1. BÈDE LE VÉNÉRABLE, *Homeliarum euangelii libri II*, CCL 122 (1955), éd. D. Hurst.

Livre II, hom. 7, *In uigilia Paschae*, sur Mt 28, 1-10 (l. 99-100, p. 227) : *Stare quippe pugnantis est sedere regnantis*. Bède résume la discussion opérée par Grégoire en *Hom. Eu.* 29, 7 pour accorder deux passages scripturaires apparemment contradictoires.

Plus loin, à la suite de Mt 28, 3 (l. 118-121, p. 228) : *quia is cuius gloriam resurrectionis nuntiabat et terribilis ad damnandum reprobos et benignus esset ac blandus ad consolandum electos. In fulgure etenim terror timoris in niue autem blandimentum candoris exprimitur*. Il s'agit d'une citation presque textuelle de Grégoire en *Hom. Eu.* 21, 3, qui est d'ailleurs aussi une homélie de Pâques.

Plus loin (l. 160-165, p. 229) : *Galilaea quippe transmigratio facta interpretatur. Et bene in Galilaea uidetur a discipulis qui iam de morte ad uitam de corruptione ad incorruptionem de pœna transmigrauerat ad gloriam ut uictoriam resurrectionis non solum ostensione corporis et exhortatione sermonis sed nomine quoque loci in quo appareret et loqueretur commendaret*. Le texte suit de très près celui de Grégoire en *Hom. Eu.* 21, 5.

Plus loin (l. 183-190, p. 230) : *Inter haec uero notandum quod huius sacratissimae noctis ac redemptionis nostrae quam colimus sollemnitas iam olim est in antiquo Dei populo mystice designata. Cum enim idem populus diu fuisset Aegyptia seruitute grauatus nec eum dimittere uellent Aegyptii ad liberum sui conditoris exire seruitium tandem praecepit ei dominus in celebratione paschae immolare agnum eiusque carnes hac nocte assare et edere eius sanguine qui esset fusus in limine postem domorum suarum utrumque ac superliminare perunguere atque intus paratum ac uigilantem horam suae redemptionis expectare*. Le passage est à rapprocher de Grégoire, en *Hom. Eu.* 22, 7.

Plus loin encore (l. 224-228, p. 231) : *Deiecit claustra inferni electos qui ibidem quamuis tranquillitatis sinu tenebantur eruit et hac ipsa nocte resurgens ad caelestis regni gaudia perduxit impleta prophetia quae dixit : « Ascendens in altum captiuam duxit captiuitatem (Ps 67, 19) »*. Le passage est à rapprocher de Grégoire, en *Hom. Eu.* 22, 6.

hom. 15, *In ascensione Domini*, sur Lc 24, 44-53 (l. 304-314, p. 288) : *Sermocinantibus Helia et Heliseo subito currus et equi ignei rapuerunt Heliam quasi usque in caelum ; qui profecto currus et equi angelicae sunt intellegendae uirtutes de quibus scriptum est : Qui facit angelos suos spiritus et ministros suos ignem urentem. Horum namque Helias subsidio utpote homo purus quo a terra tolli posset egebat ; et dominus cum apostolis conloquens subito uidentibus illis eleuatus est, etsi non angelico fultus auxilio, angelico tamen comitatus obsequio uereque est adsumptus in caelum angelis quoque id ipsum adtestantibus qui illis dixerunt : Hic Iesus qui adsumptus est a uobis in caelum.* Le rapprochement est net avec *Hom. Eu.* 29, 5, qui est d'ailleurs aussi une homélie de l'Ascension. – Par ailleurs, dans son commentaire sur Luc (*In Lucam*, livre VI, sur Lc 24, 42, l. 2307-2323, p. 421), Bède avait repris un passage de Grégoire, en *Hom. Eu.* 24, 5.

Ces trois exemples montrent trois utilisations possibles de Grégoire : dans la première homélie de son livre I, Bède s'attache à la figure de Jean Baptiste et rassemble les données qu'il trouve dans les homélies 20 et 7 de Grégoire ; au livre II, dans l'homélie 7 (pour la vigile pascale), il reprend les homélies pascales de Grégoire (homélies 21 et 22) ; enfin dans l'homélie 15 (pour l'Ascension), il reprend une seule homélie de Grégoire, l'homélie 29, consacrée aussi à l'Ascension. Mais on trouve encore d'autres références possibles aux homélies grégoriennes, soit pour des emprunts très brefs, soit pour des développements parallèles à ceux de Grégoire, mais sans dépendance littérale. Tout se passe comme si les commentaires sur Luc et sur Marc avaient fourni à Bède les matériaux bruts. Plus tard – on estime que les homélies ont été composées vers 730-735, à la fin de sa vie –, Bède rédige ses homélies dans une grande fidélité à l'esprit de son maître Grégoire, mais avec une plus grande liberté d'écriture.

Bède a composé 50 homélies ; comme Grégoire, il les a réparties en 2 livres. R. Étaix remarque qu'il a certainement

voulu poursuivre l'œuvre de son illustre devancier en commentant, sauf dans un cas, des péricopes qui n'avaient pas encore été commentées. Ajoutons que Bède aurait ainsi conscience de construire un diptyque : les 40 homélies de Grégoire sont, nous l'avons vu, symboliquement associées aux 40 jours du Carême ; en complément, les 50 homélies de Bède seraient symboliquement associées à la Pentecôte. Entre les deux groupes se situe Pâques et la Résurrection. Du point de vue de Bède, c'est la naissance – ou la renaissance – d'une Église chrétienne en Angleterre qui trouve place entre les 40 et les 50. Grégoire est ainsi en position christique, Bède en position ecclésiale. On ne peut quitter Bède sans rappeler que ses autres œuvres sont également marquées par l'influence de Grégoire, en particulier ses autres commentaires scripturaires¹.

On sait que Aldhelm et Bède ont souligné l'importance de la culture chrétienne dans l'Irlande de leur temps. On sait aussi que l'Irlande du haut Moyen Âge a envoyé plusieurs missionnaires chrétiens aussi bien dans les îles britanniques que sur le continent. Malgré les difficultés qui entourent cette question, il est vraisemblable que ces Irlandais ont dû disposer de quelques textes patristiques et ont aussi produit quelques ouvrages pieux tels que des commentaires scripturaires. Ainsi dans un commentaire sur les Épîtres catholiques nous retrouvons des citations de Grégoire dont quelques-unes proviennent des *Homélies sur l'Évangile*².

1. Cf. A.G. HOLDER, « New treasures and old in Bede's *De tabernaculo* and *De Templo* », dans *RBén* 99, 1989, p. 237-249 ; L.T. MARTIN, « The Two Worlds in Bede's Homilies : The Biblical Event and the Listener's Experience », dans *De ore Domini*, Kalamazoo 1989, p. 27-40.

2. Cf. *Scriptores Hiberniae minores*, I, CCL 108B, 1973, éd. R.E. McNally : on retrouve ainsi 2 passages des *Homélies* de Grégoire (1, 3 ; 17, 11) dans un commentaire irlandais anonyme sur l'Épître de Jacques (l. 621-624, p. 18 ; l. 387-389, p. 12) ; on en retrouve plusieurs dans le *Tractatus in septem epistolas catholicas* du Pseudo-Hilaire.

Après Bède, des Anglo-Saxons sont partis en mission sur le continent. Le plus célèbre d'entre eux, Boniface, connaissait lui aussi les *Homélies sur l'Évangile* – le pape Zacharie lui en rappelle un passage¹. Il est possible, du reste, que des manuscrits en portent encore le témoignage ; ainsi le manuscrit de Würzburg : Univ. Bibl., *M.p.th.f.* 45 (CLA IX, n° 1412), écrit par la moniale anglo-saxonne Abirhilt dans la seconde moitié du VIII^e siècle, est sans doute le résultat assez direct de l'action de Boniface.

Avec Boniface nous arrivons aussi au début de la réforme politique et religieuse du monde franc, réforme qu'on peut appeler carolingienne à partir de Charlemagne. Deux auteurs nous retiennent à la fin du VIII^e siècle dans ce cadre : Alcuin et Paul Diacre.

E. – Alcuin

Alcuin connaît bien les *Homélies* de Grégoire. On peut en trouver des témoignages dans ses lettres² :

1. Cf. *MGH, Epist. sel.*, I (S. Bonifatii et Lulli epistolae. Die Briefe des heiligen Bonifatius und Lullus), p. 120, l. 30 : reprise de *Hom. Eu.* 21, 1. – Voir aussi *Sankt Bonifatius, Gedenkgabe zum zwölfhundersten Todestag*, Fulda 1954, et le compte rendu de l'ouvrage par M. COENS, « Après les fêtes jubilaires de Fulda (754-1954). Saint Boniface et sa mission historique d'après quelques auteurs récents », dans *AB* 73, 1955, p. 462-495, repris dans *Recueil d'études bollandiennes*, Bruxelles 1963, p. 59-93 ; Th. SCHIEFFER, *Winfried-Bonifatius und die christliche Grundlegung Europas*, Fribourg-en-Br. 1954 (reprod. Darmstadt 1972).

2. Ceci est vrai aussi pour une lettre reçue par lui de l'empereur Charlemagne en mars 798 (*Epist.* 144, p. 228, l. 31-35), qui explique la durée du Carême en faisant référence à Grégoire (*Hom. Eu.* 16, 5) : « Ceux qui se livrent à l'abstinence en observant six semaines – en retranchant les six dimanches durant lesquels il n'est pas permis de jeûner, ils donnent la dîme des jours de leur corps –, jeûnent trente-six jours, comme l'admirable docteur, le bienheureux Grégoire, l'enseigne. Et cette période, bien qu'il semble s'y ajouter deux jours jusqu'à la sainte Résurrection, il a plu aux docteurs de la sainte Église de Dieu de l'appeler Carême ». – La correspondance d'Alcuin, suivie d'un appendice, a été éditée par E. Dümmler en

Lettre aux moines de Wearmouth et Jarrow (postérieure au 8 juin 793) :

« Mais le prince des apôtres lui-même a interdit aux femmes les vêtements coûteux et les cheveux tressés. Si ce n'était pas une faute, dit le pape Grégoire, jamais le pasteur de l'Église n'aurait interdit aux femmes les délices des vêtements »³.

Il s'agit d'une référence à l'homélie 6 (3, 13-17), et très précisément du passage que Bède a coupé en copiant ce qui précède et ce qui suit dans son commentaire sur Luc (*In Lucam*, livre II, sur Lc 7, 25), ce qui montre qu'Alcuin lit effectivement Grégoire.

Lettre à Félix d'Urgel (circa 793) :

Contre Félix d'Urgel et contre l'adoptianisme, Alcuin expose un centon d'extraits de Grégoire le Grand sur le thème de la nature du Christ. Trois phrases sont extraites des *Morales sur Job* ; elles étaient d'ailleurs appliquées aux nestoriens. Puis Alcuin cite deux extraits des *Homélies sur l'Évangile*. Il mentionne d'abord une homélie de Pentecôte (*Hom. Eu.* 30, 9) :

« Considérez, frères très chers, ce qu'est, après l'incarnation du Fils unique, la solennité par laquelle nous célébrons aujourd'hui la venue de l'Esprit Saint. Si celle-là est digne de vénération, celle-ci également. Dans la première Dieu, le créant, a fait sien un homme ; dans la seconde des hommes ont accueilli Dieu venant d'en haut. Dans la première Dieu est devenu homme par nature ; dans la seconde les hommes sont devenus dieux par adoption⁴ ».

Grégoire opposait et associait l'Incarnation (Noël) et la Pentecôte : dans l'une Dieu se fait naturellement homme, dans l'autre les hommes deviennent des dieux par adoption. Alcuin continue en citant une homélie du temps de Pâques (*Hom. Eu.* 22, 8) :

« Écoute ensuite ce que le bienheureux Grégoire, dans ce même livre des homélies, a dit à propos de l'agneau pascal :

1895, dans *MGH, Epist.*, IV (*Epist. Karolini aevi*, t. II, p. 18-481, et 482-493) ; nous nous référons à cette édition.

3. *Epist.* 19, p. 56, l. 2-5.

4. *Epist.* 23, p. 64, l. 8-12.

‘Vous ne mangerez rien de cru ni de cuit à l’eau’. Il commente un peu après : ‘Il ne faut pas considérer notre Rédempteur comme un homme seulement (*purus homo*), ni chercher avec la sagesse humaine comment Dieu a pu s’incarner’. Et un peu après : ‘Celui donc qui désire célébrer la fête de la joie pascale, qu’il ne cuise pas l’agneau à l’eau et ne le mange pas cru : qu’il ne cherche pas, par une science inconsistante, comment Dieu a pu s’incarner et ne croie pas non plus en lui comme en un homme seulement (*hominem purum*)’¹ ».

Lettre à Gallicellulus, au sujet des nombres dans l’Ancien et le Nouveau Testament (circa 793-796) :

« Il avait pour vêtement neuf pierres, l’archange qui tomba du haut du ciel. Les neuf chœurs des anges demeurèrent dans le ciel² ».

On trouve ici une allusion à Ez. 28, 13, avec des références à Isidore de Séville (*orig.* 7, 5, 4) et à Grégoire (*Hom. Ev.* 34, 7).

Lettre à Candidus et Nathanael, ses disciples (fin 801 ou 802) :

« Il y a deux choses », dit le bienheureux Grégoire à propos de la même phrase, « que nous devons méditer avec soin ». Laquelle ? « beaucoup sont appelés, mais peu sont élus ». « La première chose est que chacun ne présume pas de lui-même, car s’il a déjà été appelé à la foi, il ne sait pas s’il est digne du royaume éternel. La seconde est que chacun n’ait pas l’audace de désespérer de son prochain, qu’il voit peut-être enfoncé dans le vice, car il ignore les richesses de la miséricorde divine. »

Dans cette lettre – où il est question des fugitifs d’Orléans –, Alcuin fait référence à l’homélie 19 (6, 10-17) de Grégoire³.

1. *Ibid.*, l. 12-19.

2. *Epist.* 81, p. 123, l. 26-27.

3. *Epist.* 245, p. 395, l. 2-6. – On trouve aussi, dans une lettre d’un évêque inconnu à des moines inconnus (*Appendix ad Alcuini epistolas*, *Epist.* 4, p. 492, l. 6-8), une explication de la signification de la Quinquagésime, Sexagésime et Septuagésime, qui associe Alcuin et Grégoire : « Comment et pourquoi a été adoptée canoniquement la durée de 40 jours : vous l’apprenez de ce que le saint et remarquable docteur, Grégoire, a expliqué clairement à propos du passage de l’Évangile : ‘Jésus fut conduit

On retrouve encore les *Homélies* de Grégoire dans les œuvres exégétiques d'Alcuin. On prendra le cas de l'*Expositio in Iohannis Euangelium*, bien étudiée par Silvia Cantelli Berarducci. Par des lettres à Gisèle et Rotrude, la sœur de Charlemagne et l'une de ses filles, moniales à Chelles, nous savons que ce commentaire a été composé en deux temps et à leur intention. Alcuin a d'abord commenté la fin de l'Évangile de Jean (sur la Passion), au plus tard durant le Carême de l'année 801, et donc à Tours. Ceci a constitué les livres VI et VII de l'*Expositio*, qui comprend aussi les livres I à V (sur la partie antérieure de cet Évangile), composés ensuite. Alcuin s'est appuyé sur les homélies d'Augustin sur l'Évangile de Jean, qui suivent le texte évangélique, mais là où il disposait des homélies de Grégoire et de Bède portant sur des péricopes de Jean, il a abandonné Augustin pour réutiliser ces deux auteurs. Ainsi en va-t-il pour les dix homélies de Grégoire portant sur des péricopes de Jean⁴.

Il faut enfin évoquer la question de l'homélaire d'Alcuin. Son biographe, un moine de Ferrières, qui écrit dans le premier tiers du IX^e siècle, lui attribue la compilation d'un homélaire en deux volumes : *Collegit multis de Patrum operibus homeliarum duo volumina*. Cependant cet homélaire n'a jamais été identifié dans la tradition manuscrite. On a cru le reconnaître dans le manuscrit Paris, BN, *n.a.l.* 2322, du IX^e siècle. Mais R. Étaix a montré que ce manuscrit se rattachait en fait à une collection de Paul Diacre remaniée, offerte

au désert par l'esprit⁵ ». Il est fait référence à l'homélie 16 de Grégoire et à la lettre 144 écrite par Charlemagne à Alcuin (cf. *supra*, p. 66, n. 2) – quelques lignes plus haut (p. 492, l. 1), notre évêque inconnu se réclamait du *magister Albinus*.

4. Cf. S. CANTELLI, « La genesi redazionale del commentario di Alcuino di York al Vangelo di Giovanni e il codice Sankt Gallen, Stiftsbibliothek 258 », dans *Immagini del Medioevo. Saggi di cultura mediolatina*, Spolète 1994, p. 23-81.

par Ebrardus à Saint-Germain d'Auxerre sur l'ordre de Charlemagne. Nous devons donc nous en tenir aux œuvres sûres d'Alcuin, telles que ses lettres et ses commentaires scripturaires, pour constater qu'il utilise les *Homélies* de Grégoire indépendamment de l'homélaire de Paul Diacre¹.

F. – Les homéliaires et l'œuvre de Paul Diacre

Certaines homélies de Grégoire sont reprises dans les homéliaires, ou collections d'homélies. Dans les plus anciens, la place de Grégoire est modeste. L'homélaire de Saint-Pierre de Rome, au VII^e siècle, a reçu l'homélie 5 entièrement et quatre autres partiellement². Il est repris dans l'homélaire d'Agimond, à la fin du VII^e siècle, qui utilise en outre l'homélie 1 et deux extraits des *Moralia*. Au VIII^e siècle, Alain de Farfa et Eginon de Vérone composent des homéliaires qui reprennent le même modèle³. Un homélaire ancien conservé dans le *codex LII* de la Bibliothèque capitulaire de Vérone, mais écrit en Bourgogne aux VIII^e-IX^e siècles⁴, contient les homélies 1, 16, 30 (7-10) et 13. En revanche, un homélaire écrit à la fin du VIII^e siècle en Italie du Nord (Novare ou Monza ?) et conservé dans un manuscrit de Vienne (Nat. Bibl., 1616) contient davantage d'ho-

1. Cf. H. BARRÉ, art. « Homéliaires », *DSp* 7/1, 1969, c. 602.

2. On y retrouve précisément : *Hom. Eu.* 5 ; 30, 7-10 ; 34, 6-14 ; 2 (un passage) ; 9 (un passage). Cf. A. CHAVASSE, « Le Sermonnaire Vatican du VII^e siècle », dans *Sacris Erudiri* 23, 1978-1979, p. 225-299, en part. p. 277-279 et 289, et J.-P. BOUHOT, « L'homélaire de Saint-Pierre du Vatican au milieu du VII^e siècle et sa postérité », dans *Recherches Augustiniennes* 20, 1985, p. 87-115.

3. Cf. R. GRÉGOIRE, *Les homiliaires du Moyen Age : Inventaire et analyse des manuscrits*, Rome 1966, et *Homéliaires liturgiques médiévaux. Analyse de manuscrits*, Spolète 1980. – Agimond ajoute aux homélies du Sermonnaire Vatican les homélies 1, 6, 7 et 20.

4. Cf. R. ÉTAIX, « Un homélaire ancien dans le ms. LII de la Bibliothèque capitulaire de Vérone », dans *RBén* 73, 1963, p. 289-306, repris dans *Homéliaires patristiques latins*, Paris 1994, p. 521-538.

mélies grégoriennes (homélies 8, 16, 29, 30, 11, 12 et 17). Un homélaire en écriture bénéventaine du début du IX^e siècle, dit homélaire d'Ottobeuren (Rome, Bibl. Naz., V.E. 1190), transmet plusieurs homélies (homélies 1, 6, 7, 16, 21, 25, 8, 10, 5, 9 et 12)⁵. D'une manière générale, à côté d'homélies entières, les homélares offrent aussi des extraits d'homélies. C'est que ces homélares permettent la réutilisation des homélies dans un contexte qui n'est plus celui, originel, de la prédication au peuple. Il s'agit en effet de lectures dans le cadre de la liturgie des Heures, pour une communauté de clercs ou, le plus souvent, pour une communauté monastique.

Mais c'est l'homélaire de Paul Diacre, de la fin du VIII^e siècle, qui exploite beaucoup plus largement le recueil de Grégoire⁶. Sur les 40 homélies, 8 seulement ne sont pas reprises (homélies 4, 17, 22, 28, 33, 38, 39, 40)⁷. Et des ver-

5. Sur tous ces homélares, voir les analyses détaillées données par R. ÉTAIX, « Répertoire », p. 129-131.

6. Cf. R. GRÉGOIRE, *Homélares liturgiques médiévaux*, Rome 1980 ; R. ÉTAIX, « L'homélaire d'Ebrardus retrouvé (Paris, BN, lat. 9604) », dans *Revue d'Histoire des Textes* 8, 1978, p. 272-277, repris dans *Homélares patristiques*, p. 323-331 et p. 640, qui rapproche le ms. Paris, BN, n.a.l. 2322, du ms. Paris, BN, lat. 9604 contenant l'homélaire de Paul Diacre offert par Ebrardus à Saint-Germain d'Auxerre ; C.L. SMETANA, « Paul the Deacon's Patristic Anthology », dans *The Old English homily and its backgrounds*, éd. P.E. Szarmach et B.F. Huppé, Albany (N.Y.) 1978, p. 75-97. – Sur la relation entre Paul Diacre et Grégoire le Grand, voir B. JUDIC, *Totius Europae speculator. La diffusion de l'œuvre de Grégoire le Grand et la construction d'une autorité dans le haut Moyen Age latin* (à paraître).

7. A l'aide de R. GRÉGOIRE, *Les homélares du Moyen Age*, cité *supra*, on peut indiquer la réutilisation des Homélies sur l'Évangile dans l'homélaire de Paul Diacre : *Hom. Eu.* 1 = Paul Diacre I, 3 ; *Hom. Eu.* 6 = PD I, 5 ; *Hom. Eu.* 7 = PD I, 8 ; *Hom. Eu.* 20 = PD I, 13 ; *Hom. Eu.* 8 = PD I, 24 ; *Hom. Eu.* 10 = PD I, 48 ; *Hom. Eu.* 19 = PD I, 69 ; *Hom. Eu.* 15 = PD I, 71 ; *Hom. Eu.* 2 = PD I, 73 ; *Hom. Eu.* 16 = PD I, 76 ; *Hom. Eu.* 18 = PD I, 94 ; *Hom. Eu.* 21 = PD II, 5 ; *Hom. Eu.* 23 = PD II, 9 ; *Hom. Eu.* 24 = PD II, 11 ; *Hom. Eu.* 25 = PD II, 12 ; *Hom. Eu.* 26 = PD II, 15 ; *Hom. Eu.* 14 = PD II, 20 ; *Hom. Eu.* 29 = PD II, 28 ; *Hom. Eu.* 30 = PD II, 33 ; *Hom. Eu.* 36 = PD II, 38 ; *Hom. Eu.* 34 = PD II, 39 ; *Hom. Eu.* 31 = PD

sions ultérieures de cet homélaire les ajouteront éventuellement. On notera que, dans ce vaste homélaire qui compte 244 pièces, les *Homélies* de Grégoire les plus clairement liées à une fête liturgique se retrouvent à cette fête : ainsi l'homélie 8 à Noël, l'homélie 21 à Pâques, l'homélie 29 à l'Ascension, l'homélie 30 à la Pentecôte. En revanche, d'autres homélies sont placées à des jours qui ne correspondent probablement pas au classement originel de Grégoire : ainsi l'homélie 34 est situé au troisième dimanche après la Pentecôte, l'homélie 2 est attribuée à la Quinquagésime, l'homélie 14 est attribuée au deuxième dimanche après Pâques, à cause de l'Évangile du bon pasteur désormais affecté à ce jour. En outre, plusieurs homélies liées à des fêtes de saints sont affectées au commun des saints et peuvent donc servir lors de différentes fêtes. Comme pour les homéliaires mentionnés ci-dessus, la collection de Paul Diacre est destinée à l'usage d'une communauté monastique ou canoniale ; il ne s'agit donc plus, directement, d'une prédication au peuple. Or cet homélaire, commandé par Charlemagne et répandu par la législation carolingienne, a connu une immense diffusion, et pratiquement tous les homéliaires des siècles suivants en dérivent. Dès lors il est souvent difficile de dire si une homélie de Grégoire est connue à partir de son propre recueil ou à partir de son emploi dans l'homélaire de Paul Diacre. Cette large diffusion de l'homélaire de Paul Diacre et de ses dérivés brouille complètement, à partir du IX^e siècle, la question de la tradition manuscrite. Il est, en effet, souvent impossible, en

II, 86 ; *Hom. Eu.* 5 = PD II, 98 ; *Hom. Eu.* 27 = PD II, 101 ; *Hom. Eu.* 9 = PD II, 104 ; *Hom. Eu.* 13 = PD II, 109 ; *Hom. Eu.* 37 = PD II, 112 ; *Hom. Eu.* 35 = PD II, 116 ; *Hom. Eu.* 32 = PD II, 118 ; *Hom. Eu.* 12 = PD II, 122 ; *Hom. Eu.* 11 = PD II, 123 ; *Hom. Eu.* 3 = PD II, 124. — PD I contient la partie d'hiver, de l'Avent aux Rameaux ; PD II contient la partie d'été et le commun des saints.

présence d'un fragment d'homélie grégorienne datable du X^e ou du XI^e siècle, de savoir s'il provient du recueil de Grégoire ou d'un homélaire.

G. – Les *Homélies* de Grégoire dans le monde carolingien

On peut, dès lors, observer les diverses modalités de réutilisation des *Homélies sur l'Évangile*. Les savants carolingiens ne sont pas seulement des lecteurs de Grégoire ; ils poursuivent les entreprises de florilège des périodes antérieures. Ainsi Florus de Lyon réalise-t-il un florilège sur l'Apôtre à partir des œuvres de Grégoire le Grand ; on a pu y repérer 55 extraits des *Homélies*¹. À côté de citations brèves, insérées dans divers contextes, il est possible de distinguer trois grandes modalités de réutilisation : le commentaire scripturaire, l'homélaire liturgique, et enfin la prédication au peuple.

Le commentaire continu des quatre Évangiles avait été expressément refusé par Grégoire dans sa lettre d'envoi à Secundinus de Taormina. Il avait insisté pour que ses homélies restent classées dans l'ordre de leur prédication, et non pas dans l'ordre des péricopes évangéliques. On doit cependant observer que, quelques années plus tard, il patronnait le travail de Paterius. Aussi trouve-t-on dans le haut Moyen

1. Cf. P.-I. FRANSEN, « Description de la collection grégorienne de Florus de Lyon sur l'Apôtre », dans *RBén* 98, 1988, p. 278-317, et R. ÉTAIX, « Répertoire », p. 133. Il faut signaler aussi le florilège grégorien dans 4 instructions aux pénitents du pseudo-Pontifical de Poitiers ; cf. R. ÉTAIX, « Les instructions aux pénitents du pseudo-Pontifical de Poitiers », dans *REAug* 30, 1984, p. 297-302 : la troisième instruction reprend un extrait de l'homélie 34 sur la définition de la pénitence ; la quatrième est un florilège des *Homélies* de Grégoire, où l'on relève des extraits des homélies 20 (8.11.14.15), 25(7.8.9.10), 13 (6), 1 (6) et 12 (4). R. Étaix y voit plutôt un travail d'érudition qu'un manuel directement utilisable dans l'administration de la pénitence.

Age des commentaires des Évangiles qui réutilisent les *Homélies*. Nous avons vu le cas des commentaires de Luc et de Marc par Bède, le cas du commentaire de Jean par Alcuin ; on ajoutera le commentaire de Matthieu par Raban Maur¹. D'autres commentaires carolingiens mentionnent aussi Grégoire dans leurs sources, comme ceux de Claude de Turin ou de Paschase Radbert. Il faut préciser que ces commentaires des Évangiles réutilisent spécifiquement des passages pertinents des *Homélies*. Nous avons un témoin, sans doute assez ancien, de cette pratique dans l'*Expositio IV Evangeliorum* connue par de nombreux manuscrits, dont certains datent de la fin du VIII^e siècle. Ce commentaire est accessible par deux recensions principales : l'une sous le nom de Jérôme (R I), l'autre sous le nom de Grégoire (R II). Les deux attributions sont fausses, mais le commentaire utilise en effet les œuvres de Jérôme et de Grégoire. Ainsi, à la suite du commentaire de Marc on trouve 7 extraits des *Homélies*, mais dans le commentaire lui-même on peut percevoir l'influence de Grégoire. Relevons par exemple le cas du commentaire de Mt 3, 4, sur le vêtement et la nourriture de Jean Baptiste : le texte de l'*Expositio* apparaît comme un condensé de thèmes exégétiques venus de 4 homélies de Grégoire (*Hom. Eu.* 20, 7, 6 et 34) et des *Moralia*. L'existence de ce type de commentaire nous renvoie aussi à ce qu'imaginait Isidore de Séville dans sa notice du *De viris illustribus*. Notons enfin que cette *Expositio IV Evangeliorum* est intégrée dans une compilation de la fin du VIII^e siècle et qu'elle pourrait donc être beaucoup plus ancienne².

1. *Commentarius in Matthaeum*, CCM 174 et 174A (2001), éd. B. Löfsted.

2. Cf. B. GRIESSER, « Beiträgen zur Textgeschichte der *Expositio IV Evangeliorum* des Ps. Hieronymus », dans *Zeitschrift für katholische Theologie* 54, 1930, p. 40-87, et « Die handschriftliche Ueberlieferung der *Expositio IV Evangeliorum* des Ps. Hieronymus », dans *RBén* 49, 1937, p. 279-321. Contrairement à ce qu'écrit B. BISCHOFF, « Wendepunkte in

On constate également la réutilisation des *Homélies sur l'Évangile* dans les homéliaires, constitués pour fournir les lectures de la liturgie des Heures – en pratique, de l'office de matines –, soit pour des communautés monastiques, soit pour des groupes de clercs qu'on appelle à partir du IX^e siècle des chanoines. Comme on l'a vu ci-dessus, cette réutilisation, commencée très tôt, a connu son point d'orgue avec l'homélaire de Paul Diacre. Relevons le rôle du cercle de Benoît d'Aniane. Théodulfe d'Orléans, qui en faisait partie, reprend un passage de l'homélie 26 (2-3) dans son traité sur le *Filioque*³. Benoît lui-même, selon sa *Vita*, était nourri de Grégoire : lors du concile d'Arles de 813, « il demeura plusieurs jours pour exposer à ceux qui les ignoraient le droit canon et la signification des homélies de Grégoire le Grand (*homilias enucleans*)⁴ ». C'est probablement au même milieu d'origine qu'appartenait Smaragde, devenu abbé de Saint-Mihiel-sur-Meuse vers la fin du VIII^e siècle. Il composa vers 810-812 un ouvrage réunissant les lectures des Épîtres et des

der Geschichte der lateinischen Exegese im Frühmittelalter », dans *Sacris Erudiri* 6, 1954, p. 189-279, et qu'il reprend dans *Mittelalterliche Studien*, I, Stuttgart 1966, p. 205-273, en part. p. 240-241, ce commentaire n'est pas irlandais : cf. A. KANAVAGH, « *The Expositio IV Evangeliorum (Recensio II) : A Critical Edition and Analysis of the Text* » (Ph. D. thesis, Trinity College, Dublin) 1996 ; M. GORMAN, « The Carolingian Miscellany of Exegetical Texts in Albi 39 and Paris lat. 2175 », dans *Scriptorium* 51, 1997, p. 336-354.

3. THÉODULFE, *De spiritu sancto*, PL 105, c. 269-270. Cf. A. PALMIERI, art. « Esprit-Saint », *DTC* 5/1, 1913, c. 806 et c. 807 (II. La procession du Saint-Esprit du Père et du Fils d'après les Pères latins).

4. Cf. ARDON, *Vita Benedicti Anianensis*, 20, dans *MGH, SS*, XV, 1 (*Vitae aliaeque hist. minores*), p. 208. – Pareille formule pourrait laisser penser que Benoît d'Aniane aurait composé des *excerpta* des homélies de Grégoire ou bien un florilège patristique, mais les tentatives pour en retrouver trace dans des mss sont demeurées vaines. Cf. R. ÉTAIX, « Un florilège ascétique attribué indûment à saint Benoît d'Aniane », dans *RBén* 88, 1978, p. 247-260 ; R. GRÉGOIRE, « Benedetto di Aniane nella riforma monastica carolingia », dans *Studi Medievali* 26, 1985, p. 573-610.

Évangiles, accompagnées de commentaires. Dans sa préface Smaragde indique un grand nombre de sources auxquelles il emprunte des fragments rassemblés sous chaque Épître ou Évangile à commenter. Mais Fidel Rädle a démontré qu'en réalité Smaragde était déjà tributaire de florilèges ou de compilations intermédiaires d'où il tirait ces fragments ; les seules sources directes sûrement identifiables sont les commentaires de Bède sur Luc et Marc, les *Homélies sur l'Évangile* de Grégoire, le commentaire d'Alcuin sur Jean et le traité de Théodulfe *De ordine baptismi*. On voit ainsi que les *Homélies* de Grégoire tiennent une place importante dans l'ouvrage de Smaragde¹. Ajoutons que la méthode de travail des auteurs carolingiens consiste justement à mettre

1. L'ouvrage, publié en PL 102, c. 15-594, sous le nom de *Collectiones in epistolas et evangelia*, est appelé aussi *Expositio in epistolas et evangelia*, ou *Expositio libri comitis*, ou encore « Homélaire de Smaragde » (cf. F. RÄDLE, *Studien zu Smaragd von Saint-Mihiel*, Munich 1974, en part. p. 137-142). Il appartient au genre des « homéliaires carolingiens », qui, à la différence des « homéliaires patristiques » constitués d'homélies empruntées directement aux Pères comme chez Paul Diacre, contiennent des homélies composées à l'époque carolingienne en réutilisant des textes patristiques variés – à la manière de Smaragde. On connaît un homélaire de ce type, antérieur à Smaragde, composé par Lantpertus, abbé de Mondsee, pour Hildebold (784-819), évêque de Cologne, entre 811 et 819, années de fonction de Lantpertus : cf. H. BARRÉ, « L'homélaire carolingien de Mondsee », dans *RBén* 71, 1961, p. 71-107, et *Les homéliaires carolingiens de l'école d'Auxerre*, Cité du Vatican 1962, qui reconstitue les homéliaires des Auxerrois Haymon, Heiric et Remi. L'homélaire de Saint-Père de Chartres, analysé par J.E. CROSS (*Cambridge Pembroke College Ms 25 : A Carolingian sermonary used by Anglo-Saxon preachers*, Londres 1987), appartient aussi à cette catégorie. – Il est possible de repérer des emprunts à nos homélies : cf. R. ÉTAIX, « Le sermonnaire d'Hildebold de Cologne », dans *Recherches Augustiniennes* 23, 1988, p. 115-124 (Hildebold réemploie des *Homélies sur l'Évangile* dans 10 de ses 42 sermons) ; « Le sermonnaire carolingien de Beaune », dans *REAug* 25, 1979, p. 106-149 (on y retrouve 6 homélies : le n° 17 reprend *Hom. Eu.* 19, 1-3, sur la onzième heure et les âges de l'histoire du salut ; le n° 18 reprend *Hom. Eu.* 15, 1-4, sur la roche stérile et la bonne terre, en Lc 8, 4-15 ; le n° 19 reprend *Hom. Eu.* 2, sur l'aveugle de Jéricho, en Lc 18, 31-43, et la distinction tran-

bout à bout des extraits de différentes œuvres patristiques. Raban Maur compose deux homéliaires en réutilisant des homélies de Grégoire : ainsi, pour la fête de saint Michel, il reprend l'homélie 34. Il faut remarquer que son sermonnaire pour Haistulf de Mayence fait souvent appel aux *Homélies sur l'Évangile*, tandis que la vaste compilation pour l'empereur Lothaire en retient 4 seulement. Ces homéliaires « carolingiens », comme celui de Smaragde, et peut-être aussi les compilations de Raban Maur, n'étaient pas destinés à entrer dans le cadre de l'Office, mais plutôt à servir de méditations, de lectures spirituelles. Le sermonnaire de Raban pour Haistulf est peut-être ainsi un intermédiaire entre les genres du commentaire continu, de l'homélaire patristique et de la prédication au peuple à proprement parler. Raban précise en effet dans sa préface que cet homélaire est composé *ad legendum uel ad praedicandum*².

sire / stare ; le n° 73 reprend *Hom. Eu.* 26, 1-3, à propos de Thomas et des portes closes, en Jn 20, 19-31, et de la procession de l'Esprit du Père et du Fils ; le n° 74 reprend *Hom. Eu.* 26, 7-10, sur la valeur de l'infidélité de Thomas ; le n° 99 reprend *Hom. Eu.* 27, 1-5, sur l'arbre de la charité). En revanche, dans son article sur « L'homélaire carolingien d'Angers » (*RBén* 104, 1994, p. 148-190), R. ÉTAIX note, p. 176, le faible nombre d'homélies grégoriennes retenues par le compilateur.

2. Cf. M. RISSEL, *Rezeption antiker und patristischer Wissenschaft bei Hrabanus Maurus. Studien zur karolingischer Geistesgeschichte*, Berne 1976 ; R. ÉTAIX, « L'homélaire composé par Raban Maur pour l'empereur Lothaire », dans *Recherches Augustiniennes* 19, 1984, p. 211-240 : Raban conserve seulement 4 homélies de Grégoire ; pour Noël, l'Épiphanie et la Quinquagésime, il préfère Smaragde aux homélies 8, 10 et 2 de ce dernier, pourtant habituelles dans les lectionnaires ; sans doute les a-t-il trouvées trop courtes, mais, pour la Septuagésime, il garde la longue homélie 19, en y retranchant toutefois l'*exemplum* final ; ID., « Le recueil de sermons composé par Raban Maur pour Haistulf de Mayence », dans *REAug* 32, 1986, p. 124-137 ; D. ZIMPEL, *Hrabanus Maurus. De institutione clericorum libri tres. Studien und Edition*, Francfort 1996 ; C. WOODS, « Six new sermons by Hrabanus Maurus on the virtues and vices », dans *RBén* 107, 1997, p. 280-306. — Plus généralement, sur l'influence des homélies de Grégoire

La prédication au peuple, qui est l'essence même de nos homélies, est plus difficile à distinguer dans les réutilisations postérieures. La législation carolingienne demande aux évêques de prêcher et de connaître les homélies des Pères, et elle donne en modèle la *Règle pastorale* de Grégoire le Grand. Des statuts épiscopaux précisent ces prescriptions en mentionnant explicitement les 40 *Homélies* de Grégoire. Ainsi Hincmar de Reims demande-t-il à ses prêtres de posséder le *Pastoral* et les 40 *Homélies*¹. Sa prescription a visi-

à l'époque carolingienne, cf. W.V. TANGHE, « Ratramnus of Corbie's use of the Fathers in his treatise *De corpore et sanguine Domini* », dans *Studia Patristica* (éd. E.A. Livingstone) 17/1, 1982, p. 176-180 ; T.L. AMOS, « Preaching and the Sermon in the Carolingian World », dans *De ore Domini*, Kalamazoo 1989, p. 41-60 ; M. DE REU, « Divers chemins pour étudier un sermon », dans *De l'homélie au sermon*, Louvain-la-Neuve 1993, p. 331-340 ; W. OTTEN, « The texture of Tradition. The role of the Church Fathers in Carolingian theology », dans *The Reception of the Church Fathers in the West. From the Carolingians to the Maurists*, éd. I. Backus, Leyde - New York - Cologne 1997, vol. I, p. 3-50.

1. Encouragements d'HINCMAR à lire les homélies de Grégoire dans le traité *Ad episcopos regni*, 6 (PL 125, c. 1010-1011) ; au cap. 2 du synode de 881 (PL 125, c. 1072) ; surtout dans les *Capitula synodica* de 852 (I), cap. 8, dans MGH, *Capit. episc.*, II (p. 38) : *Omellas XL Gregorii quisque presbyter studiose legat et intelligat et, ut cognoscat se ad formam LXXduorum discipulorum in ministerio ecclesiastico esse promotum, sermonem predicti doctoris de LXXduobus discipulis a domino ad praedicandum missis plenissime discat ac memorie tradat*. La référence aux 40 *Homélies* s'accompagne d'une allusion spéciale à Lc 10, 1-9 : le Seigneur désigne 72 disciples et les envoie 2 par 2. Cette péricope est commentée dans une homélie de Grégoire, comme le rappelle Hincmar : il s'agit de l'homélie 17, adressée spécialement aux évêques. Hincmar étend donc ici la portée de l'homélie pour l'appliquer à l'ensemble des prêtres. Le thème évangélique des 72 disciples qui permet de fonder l'apostolicité de certaines églises de l'ancienne Gaule a certainement été renforcé par l'homélie de Grégoire : cf. J. DEVISSÉ, *Hincmar, archevêque de Reims (845-882)*, Genève 1975-1976, t. II, p. 874 et 898-899 ; M. STRATMANN, *Introd. à MGH, Fontes iuris Germ., N.S., XIV (Hinkmar von Reims, Collectio ecclesiis et capellis)*, p. 29. - De son côté, RICULF DE SOISSONS, en 889, précise, parmi ses *Statuta* (PL 131, c. 17 B), que chaque prêtre de paroisse doit posséder, en plus des livres liturgiques,

blement été observée. En effet, le polyptyque de Saint-Remi de Reims contient des inventaires d'églises, donnant ainsi des précisions sur l'équipement d'églises rurales en mobilier, objets du culte, livres et vêtements liturgiques. A Saulx-Saint-Remi (XXII, 47) et à Villers-devant-le-Thour (XV, 59), l'inventaire précise la présence des 40 *Homélies* de Grégoire. Leur diffusion a touché spécialement la *pars orientalis* de l'Empire franc. En Bavière, l'inventaire des biens d'une église de Staffelsee en fait mention². Liobold a donné à l'abbaye de Fulda une collection de *gregorialis omelie*. L'église de Thannkirchen dans le diocèse de Freising possède un livre des *XL omelias*. En raison de cette utilisation intensive des *Homélies* on trouve des gloses en ancien allemand dans les manuscrits subsistants; d'ailleurs, la grande majorité des gloses en ancien allemand concerne des œuvres de Grégoire le Grand, et en particulier les *Homélies sur l'Évangile*³.

Cette législation et ces inventaires donnent à penser que les *Homélies* de Grégoire devaient pouvoir servir à nouveau dans la prédication au peuple et non pas seulement dans l'office monastique. De fait, nous avons aussi des témoignages de cette prédication. Le manuscrit *Clm 27152* de Munich

« le livre des quarante homélies de saint Grégoire, corrigé et collationné d'après les manuscrits dont nous nous servons dans notre sainte Église mère » (cf. É. LESNE, *op. cit.*, t. IV, p. 463). — Pour les inventaires d'églises, cf. *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, éd. B. Guérard, Paris 1853, et nouvelle édition : *Le polyptyque et les listes de cens de l'abbaye de Saint-Remi de Reims (IX^e-X^e siècles)*, éd. critique par J.P. Devroey, Reims 1984.

2. Cf. *MGH, Capit.*, I, p. 250-251 (inventaire de l'église Saint-Michel de l'île de Staffelsee) : *liber beati Gregorii quadraginta omeliarum I*. Voir aussi A.J. STOCLET, « Gisèle, Kisyla, Chelles, Benediktbeuren et Kochel. Scriptoria, bibliothèques et politique à l'époque carolingienne. Une mise au point », dans *RBén* 96, 1986, p. 250-270.

3. Cf. *supra*, p. 52, n. 1, la référence à l'étude de P.A. DeLeeuw, qui donne d'autres témoignages de la présence des *Homélies sur l'Évangile*.

contient un manuel de pastorale dans lequel se retrouvent des homélies de Grégoire. Le manuel contient d'abord le symbole et les canons du concile de Nicée, puis une instruction pastorale attribuée à Arno de Salzbourg, inspirée du *Pastoral* de Grégoire le Grand, suivie d'ailleurs de 5 extraits des deux premiers livres de ce *Pastoral*; vient ensuite un sermonnaire de 24 pièces, et enfin un épilogue, qui reproduit la conclusion du concile d'Aix-la-Chapelle de 816. R. Étaix en a fourni une analyse détaillée, qui permet d'y retrouver les homélies 1, 8, 10, 19, 15, 2, 16, 18, 21, 30, 17, 9 et 5; c'est dire que les *Homélies* de Grégoire fournissent plus de la moitié de l'ensemble. Il observe que ces homélies sont classées selon l'ordre des Évangiles lus au cours de l'année liturgique, de l'Avent à la Pentecôte, et qu'elles ne sont pas transcrites entièrement; il ne s'agit pourtant pas d'un simple aide-mémoire, car les textes sont habilement abrégés par la suppression de « toutes les phrases et paragraphes qui ne sont pas indispensables au sens général et peuvent apparaître comme des digressions, de telle sorte que nous avons là un commentaire complet des périopes, où le style de Grégoire prend une concision et une vigueur nouvelles¹ ». L'analyse de la collection montre qu'il ne s'agit certainement pas d'un homélaire de l'Office. Le travail soigneux d'abréviation des *Homélies* de Grégoire était donc destiné à fournir des modèles de prédication pour

1. Cf. R. ÉTAIX, « Un manuel de pastorale de l'époque carolingienne (Clm 27152) », dans *RBén* 91, 1981, p. 105-130. Notons que la dernière pièce du sermonnaire est un centon reprenant des fragments de sermons de Césaire d'Arles et *Hom. Eu.* 29, 10. Ce type de sermon reprend des éléments qui peuvent provenir de commentaires tels que l'*Expositio IV Evangeliorum* (cf. *supra*, p. 74, avec la n. 2) ou encore les « conférences monastiques » publiées par P. DAVID (« Un recueil de conférences monastiques irlandaises du VIII^e siècle. Notes sur le manuscrit 43 de la Bibliothèque du Chapitre de Cracovie », dans *RBén* 49, 1937, p. 62-89). R. ÉTAIX (*art. cit.*, p. 126) souligne, avec B. Bischoff, que ces « conférences » ne sont pas irlandaises.

l'année liturgique. Le manuscrit provient de l'abbaye de Tegernsee, mais il n'est pas un produit de son *scriptorium*. Il a été écrit pour le clergé séculier ; aucune référence au monachisme ne s'y trouve. R. Étaix constate que l'ensemble du manuel correspond exactement aux instructions données par Charlemagne aux *missi* dans les années 802-813 : avec le *Credo* et les canons de Nicée, un *Pastoral*, une explication du *Pater* – c'est le premier sermon emprunté à saint Augustin – et un choix d'homélies, il contient l'essentiel de ce que doit savoir un pasteur. Le destinataire pouvait être un évêque bavaïrois ou un archiprêtre de la même région. Dans leur utilisation concrète, orale, les homélies pouvaient être développées, mais elles devaient être traduites dans la langue du peuple.

Un recueil d'homélies composées en Italie du Nord au IX^e siècle² manifeste nettement l'influence des *Homélies* de Grégoire. Il s'agit d'un groupe d'homélies récemment mis en évidence. Treize de ces homélies avaient été publiées en appendice des œuvres de saint Ambroise. Dans l'une d'elles, aujourd'hui n° XII (*Audistis, fratres, quod sanctae mulieres...*), on retrouve nettement des accents grégoriens. En fait, cette homélie, ainsi que les treize autres, ont été composées en Italie du Nord, peut-être à Milan, vers le milieu du IX^e siècle, comme le suggère l'expression *propter dissonantiam regum* dans l'homélie II (§ 5), qui est une allusion aux événements des années 842-843. Mais l'auteur anonyme est clairement influencé par Grégoire le Grand. Dans l'homélie III (§ 4), il résume ainsi les trois offrandes des mages : l'or de la sagesse céleste, l'encens de la prière pure, la myrrhe de la parfaite mortification ; cette formule apparaît comme le condensé de deux passages d'une homélie de Grégoire (*Hom. Eu.* 10, 6) sur les trois offrandes des mages

2. *Quatorze homélies du IX^e siècle d'un auteur inconnu de l'Italie du Nord*, SC 161 (1970), éd. P. Mercier.

et leur signification. De même, le retour des mages par un autre chemin (§ 5) reprend l'interprétation de Grégoire (*Hom. Eu.* 10, 7) : l'autre chemin est celui de l'humilité et de l'abstinence. Dans l'homélie IV (§ 5), les heures où le maître appelle des ouvriers dans sa vigne correspondent à des âges de la vie : c'est un emprunt à l'homélie 19 (§ 2) de Grégoire ; on trouve ensuite (§ 6) cette formule : « Nous savons que nous sommes appelés par la foi, mais nous ne savons pas si nous sommes élus », formule qui vient de la même homélie (19, 6), déjà utilisée par Alcuin (cf. *supra*). Dans l'homélie VII (§ 1), la formule : « La pénitence, c'est en même temps de pleurer sur le mal passé et de ne pas commettre à nouveau ce qui doit être pleuré », dérive clairement d'une formule très proche de l'homélie 34 (§ 15) de Grégoire, d'ailleurs célèbre. L'homélie VIII porte sur la même péricope évangélique que notre homélie 18 (Jn 8, 46-59) ; on y retrouve (§ 3) la même idée : si le Seigneur a supporté patiemment les outrages, alors qu'il avait le pouvoir de faire disparaître ses ennemis, pourquoi ne pourrions-nous pas, nous aussi, supporter la colère d'autrui ? Dans l'homélie XI (§ 3), le thème de la restauration du nombre des anges par les hommes sauvés vient de saint Augustin (*Enchiridion*, 29), mais il se trouvait aussi dans l'homélie 21 (§ 2) de Grégoire. Dans l'homélie XII, déjà mentionnée, la description des saintes femmes au tombeau (§ 1-2) reprend la même homélie (21, 2), et le thème de la persévérance (§ 3) reprend l'homélie 25 (§ 1). Dans l'homélie XIII (§ 2), le thème de l'orgueil qui entraîne la confusion des langues au moment de la construction de la tour de Babel reprend la formulation de Grégoire dans l'homélie 30 (§ 4). L'intérêt de cette collection est de montrer comment des thèmes de la prédication de Grégoire sont passés dans la prédication au peuple à l'époque carolingienne. Ces sermons italiens ne sont pas de grands morceaux d'éloquence, mais ils témoignent de la vie chrétienne au quotidien. Cette vie était ainsi

nourrie de Grégoire comme elle l'était d'Augustin ou de Césaire d'Arles.

H. – Après le IX^e siècle

On peut indiquer seulement quelques pistes sur l'influence considérable des *Homélies* de Grégoire. Au X^e siècle, en Italie méridionale, un homélaire bénéventain en reprend un grand nombre, d'une manière tout à fait indépendante de Paul Diacre¹. La figure de Grégoire prédicateur est mise en relief dans ce manuscrit par un portrait placé juste avant la première homélie utilisée dans le recueil (*Hom. Eu.* 21). A Cluny, le lectionnaire de l'Office, compilé au X^e siècle, remonte sans doute à Odon. Il utilise les *Homélies sur l'Évangile* à partir de Paul Diacre, mais aussi, d'une manière indépendante². Un abrégé intéressant se trouve dans le manuscrit Paris, BN, *lat.* 5601, datant du premier tiers du XI^e siècle et provenant de Saint-Martial de Limoges. Les extraits concernent en particulier des *exempla*. Divers indices laissent penser que cet abrégé serait en rapport avec Odon de Cluny³. Remarquons une intéressante compilation dans le manuscrit Paris, BN, *lat.* 2998, fol. 86^v-134. Il s'agit, pour l'essentiel, d'extraits des *Homélies sur l'Évangile* repris sous forme d'un traité sur la pénitence. Le manuscrit vient de Moissac et peut être assez bien daté des dernières décennies du X^e siècle⁴. En Catalogne, de grands laïcs connaissent les

1. Cf. R. ÉTAIX, « Un homélaire bénéventain du X^e siècle (Madrid, B.N. 194) », dans *Orpheus*, N.S. 3, 1982, p. 110-132, repris dans *Homéliaires patristiques*, p. 539-561. Le portrait de Grégoire se trouve au fol. 6^v.

2. Cf. ID., « Le lectionnaire de l'office à Cluny », dans *Recherches Augustiniennes* 11, 1976, p. 91-159, repris dans *Homéliaires patristiques*, p. 137-205.

3. Cf. B. JUDIC, « Lire Grégoire le Grand à Saint-Martial de Limoges », dans *Studia Patristica* (éd. M.F. Wiles et E.J. Yarnold) 36, 2001, p. 126-133.

4. Cf. ID., *Totius Europae speculator* (à paraître).

Homélies de Grégoire au X^e siècle¹. On les retrouve aussi dans des homéliaires wisigothiques ; c'est ainsi que les manuscrits Paris, BN, *n.a.l.* 2176 et *n.a.l.* 2177, provenant de l'abbaye de Silos et datant du XI^e siècle, contiennent en substance le même homélaire, compilé à partir de Paul Diacre et de Smaragde. On relèvera dans le *n.a.l.* 2176 l'addition de 6 fragments d'homélies de Grégoire qui n'avaient pas été repris de Paul Diacre dans l'autre manuscrit, parce que ces homélies étaient déjà utilisées par l'homélaire de Smaragde ; on notera aussi dans le *n.a.l.* 2177 l'addition de l'homélie 33 pour la fête de Marie Madeleine². Il n'est pas étonnant de

1. Cf. M. ZIMMERMANN, *Écrire et lire en Catalogne du IX^e au XII^e siècle*, Toulouse 1992, p. 1344, qui donne le préambule de la donation du comte Guifred et de la comtesse Guinedilde à l'abbaye de Ripoll (21 août 896) : *Omnis homo qui se cognoscit multis criminibus peccatorum fasce sordidatum atque omnium bonorum operum extorrem per multa argumenta bonorum operum uel inundationem lacrymarum atque per eleemosynarum recuperationem, uel refrenationem corporum, per jejuniorum afflictionem, per fructus dignos poenitentiae cum omni humilitate debet conuerti ad Dei exorandam misericordiam ; ut sicut persuadente hoste antiquo a florigera sede discessit, per fructus dignos poenitentiae, opitulante Domini misericordia et sanctorum merita intercessione, debet conuerti ad omnem emendationem ad aeternam recuperationem. Quamobrem nos indigni et teterrimi omnium peccatorum nostrorum, licet immeriti et exigui, cognoscamus nos his nominibus Vuifredus comes et uxor mea Vuinidellis donatores sumus ad praedictum coenobium sanctae Mariae, memorans illum sermonem quem beatus Gregorius in homelia sua scribit dicens quia nemo potest peruenire ad magna praemia nisi per magnos labores, propter haec omnia...* Il s'agit d'une référence à *Hom. Eu.* 37, 1. Voir aussi R. ÉTAIX, « Quelques homéliaires de la région catalane », dans *Recherches Augustiniennes* 16, 1981, p. 333-398, repris dans *Homéliaires patristiques*, p. 453-518. Certains homéliaires ne contiennent pas d'homélies de Grégoire, car on disposait du recueil grégorien à part : ainsi dans le ms. Paris, BN, *lat.* 3806, de la fin du XI^e s., à l'endroit où l'on attendrait une homélie de Grégoire, on trouve la mention *require in Quadragenario*.

2. Cf. R. ÉTAIX, « Homéliaires wisigothiques provenant de Silos à la Bibliothèque Nationale de Paris », dans *Hispania Sacra* 12, 1959, p. 213-224, repris dans *Homéliaires patristiques*, p. 389-400, et « Le «Smaragde» de Cordoue et autres manuscrits apparentés », dans *Miscellània Litúrgica Catalana* IV, Barcelone 1990, p. 13-27, repris *ibid.*, p. 401-415.

trouver en Angleterre un grand usage de Grégoire. Aelfric, abbé d'Eynsham, reprend volontiers certaines de ses homélies – Grégoire n'est-il pas « l'apôtre des Angles » ? – et donne ainsi, pour quelques-unes, de véritables traductions en vieil anglais. Mais la connaissance qu'il en a semble dériver essentiellement de Paul Diacre³. L'homélaire patristique du Mont Saint-Michel contenu dans le manuscrit Avranches, B.M., 211, du XI^e siècle, est spécialement consacré aux fêtes de saint Michel ; il utilise la collection de Paul Diacre, et l'on y trouve reprise, sans doute pour le 29 septembre, l'homélie 34 de Grégoire⁴. Le grand lectionnaire de

3. Cf. C.L. WHITE, *Aelfric. A new study of his life and writings*, New Haven 1898 (p. 185 : « By far the chief source of Aelfric's exegetical homilies is Gregory the Great's collection of homilies ») ; M.-M. DUBOIS, *Aelfric, sermonnaire, docteur et grammairien*, Paris 1943 (p. 82 : « Les écrits de saint Grégoire constituent la source principale d'Aelfric ») ; M. McC. GATCH, *Preaching and Theology in Anglo-Saxon England : Aelfric and Wulfstan*, Toronto-Buffalo 1977 ; voir aussi *The Old English homily and its backgrounds*, dir. P.E. Szarmach et B.F. Huppé, Albany (N.Y.) 1978, en part. M. McC. GATCH, « The achievement of Aelfric and his colleagues in European perspective », p. 43-73, et C.L. SMETANA, « Paul the Deacon's patristic anthology », p. 75-97 ; E.A. GREEN, « Enoch, Lent and the Ascension of Christ », dans *De ore Domini*, Kalamazoo 1989, p. 13-25 (Aelfric recompose le thème des 40 jours de Carême, venant de *Hom. Eu.* 16, avec la comparaison des trois ascensions, d'Énoch, d'Élie et du Christ, en *Hom. Eu.* 29) ; J.E. CROSS, « The use of patristic homilies in the Old English martyrology », dans *Anglo-Saxon England* 14, 1985, p. 107-128 ; J. HILL, « Reform and Resistance : Preaching styles in Late Anglo-Saxon England », dans *De l'homélie au sermon*, Louvain 1993, p. 15-46 ; ID., « Aelfric, Gregory and the Carolingians », dans *Roma, Magistra mundi. Itineraria culturae medievalis*, Mélanges L.E. Boyle, Louvain-la-Neuve 1998, p. 409-423, qui montre comment Aelfric réutilise les homélies de Grégoire. Aelfric dissocie parfois l'exégèse et l'exemplum, mais surtout il utilise les homélies grégoriennes à partir d'un homélaire de type Paul Diacre augmenté de sorte qu'il dispose de toutes les homélies de Grégoire, mais dans un ordre qui n'est pas celui du recueil original.

4. Cf. R. ÉTAIX, « Les homélares patristiques du Mont Saint-Michel », dans *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, I. *Histoire et vie monastique*, dir. Dom J. Laporte, Paris 1966, p. 399-415, repris dans *Homélares patristiques*, p. 275-291.

Corbie, compilé en 1179, reprend les *Homélies* de Grégoire à travers Paul Diacre, mais dans une version où elles figurent toutes¹ ; il en va de même pour un homélaire originaire du Frioul, contenu dans un manuscrit du XII^e siècle².

Le renouveau apostolique des XI^e et XII^e siècles se nourrit aussi des *Homélies* de Grégoire³. A la fin du XI^e siècle, l'homélaire de la Grande Chartreuse les utilise sans passer par l'intermédiaire de Paul Diacre⁴. Pierre Damien consacre une de ses lettres à commenter l'homélie 40 (sur le pauvre Lazare et le mauvais riche) en faisant aussi appel à un pas-

1. Cf. R. ÉTAIX, « Le grand lectionnaire de Corbie », dans *Homéliaires patristiques*, p. 207-274. Ce lectionnaire est contenu dans les mss : Paris, BN, lat. 11702 (partie d'hiver), 11703 (temporal d'été), 11700 (sanctoral d'été, commun des saints et Carême). Le lat. 11700 porte la date de 1179.

2. Cf. ID., « Un homélaire provenant du Frioul à la Bibliothèque Nationale de Paris », dans *Memorie storiche forogiuliesi* 66, 1987, p. 87-101, repris dans *Homéliaires patristiques*, p. 563-577. Il s'agit du ms. Paris, BN, lat. 8920.

3. Sur ce renouveau des XI^e-XII^e siècles, cf. J. LECLERCQ, « Recherches sur d'anciens sermons monastiques », dans *Revue Mabillon* 36, 1946, p. 1-14, qui signale (p. 11-12) un sermon contenu dans le Paris, BN, lat. 2907, f. 83, s'inspirant de *Hom. Eu.* 10, 6 sur les cadeaux des mages ; C. DEREINE, « Les prédicateurs "apostoliques" dans les diocèses de Thérouanne, Tournai et Cambrai-Arras durant les années 1075-1125 », dans *Analecta Praemonstratensia* 69, 1983, p. 171-189 ; D. NEBBIAI - DALLA GUARDA, « Les listes médiévales de lectures monastiques. Contribution à la connaissance des anciennes bibliothèques bénédictines », dans *RBén* 96, 1986, p. 271-326 ; C. LAURANSON-ROSAZ, « Inventaire du trésor et des livres de la cathédrale de Clermont, 985-1010 », dans *Autour de Gerbert d'Aurillac, le pape de l'an 1000* (dir. O. Guyotjeannin et E. Poulle), Paris 1996, p. 13-18, qui mentionne la présence du *Quadragenarium*, des *Dialogi* et du *Super Job*.

4. Cf. R. ÉTAIX, « L'homélaire cartusien », dans *Sacris Erudiri* 13, 1962, p. 67-112, repris dans *Homéliaires patristiques*, p. 59-104 ; il s'agit des mss 32 (temporal) et 33 (sanctoral) de la Bibliothèque de la Ville de Grenoble. – Mais la présence des *Homélies sur l'Évangile* apparaît aussi de manière indirecte : cf. R. ÉTAIX, « L'homélaire d'Épinal, B.M. 20 (3) », dans *Recherches Augustiniennes* 24, 1989, p. 165-198, repris dans *Homéliaires patristiques*, p. 341-374, qui montre que cet homélaire reprend celui de Paul Diacre sans les *Homélies* de Grégoire, car il renvoie directement à un codex des 40 *Homélies*.

sage de l'homélie 36 sur le *curiositatis uitium*⁵. D'une manière générale, le grand développement de la prédication à partir du XII^e siècle se situe pleinement dans l'héritage de Grégoire, aussi bien chez Hugues de Saint-Victor que chez Maurice de Sully⁶. A la fin du XII^e ou au début du XIII^e, des homélies de Grégoire sont traduites, au moins partiellement, en italien⁷ et en français⁸ pour la prédication en langue vulgaire. Il

5. *Epist.* 9, dans MGH, *Briefe*, IV (*Die Briefe des Petrus Damiani*), t. I, p. 125-126 (sur *Hom. Eu.* 40, 3), et p. 127, l. 15-16 (sur *Hom. Eu.* 36, 4).

6. Cf. J. LONGÈRE, *La prédication médiévale*, Paris 1983 : Maurice de Sully fait des emprunts multiples à Grégoire le Grand (p. 87-88), souvent à partir des *Sermones centum* de Richard de Saint-Victor (p. 238) ; Augustin et Grégoire exercent une influence privilégiée sur les Victorins (p. 211) ; ID., *Œuvres oratoires de maîtres parisiens au XII^e siècle. Étude historique et doctrinale*, Paris 1975, t. I : influence de *Hom. Eu.* 10, 6 (les cadeaux des mages) sur Hilduin (p. 117) ; influence de *Hom. Eu.* 19, 1 (les ouvriers de la onzième heure) sur Maurice de Sully (p. 416) ; influence de *Hom. Eu.* 22, 2-3 (la course de Jean et Pierre vers le sépulcre) sur Jacques de Vitry (p. 175 et 411) ; influence de *Hom. Eu.* 26, 1 (la foi et la raison) sur Raoul Ardent (p. 161) ; influence de *Hom. Eu.* 26, 5-6 (la résurrection de Lazare) sur Abélard et Hugues de Saint-Victor (p. 260-261) ; influence de *Hom. Eu.* 27, 1 (l'arbre de la charité) sur Honorius Augustodunensis (p. 291) ; influence de *Hom. Eu.* 32, 1 (les contraires guéris par les contraires) sur Alain de Lille, Pierre Comestor et Jacques de Vitry (p. 329) ; influence de *Hom. Eu.* 34 (angélogologie) sur Pierre Comestor et surtout Alain de Lille (p. 201-202) ; influence de *Hom. Eu.* 34, 3-6 (la brebis et la drachme perdues) sur Maurice de Sully à travers Richard de Saint-Victor (p. 88) ; influence de *Hom. Eu.* 36, 8 (les invités au festin) sur Honorius Augustodunensis et Raoul Ardent, ainsi que de *Hom. Eu.* 40, 2 (le pauvre Lazare et le mauvais riche) sur Honorius Augustodunensis (p. 412).

7. Le pape Innocent III prêche en italien en la fête de sainte Marie Madeleine, en reprenant mot pour mot une homélie de Grégoire le Grand, comme le raconte Humbert de Romans dans son traité *De eruditione praedicatorum*, I, 7 (cf. R. RUSCONI, « La predicazione : parole in chiesa, parole in piazza », dans *Lo spazio letterario del Medioevo*, I, II, Rome 1994, p. 571-603, en part. p. 580 et n. 34).

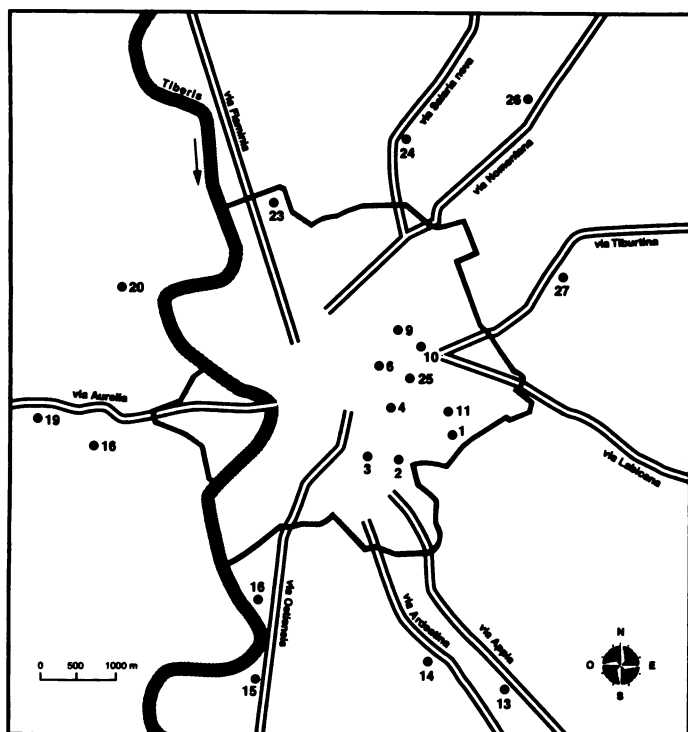
8. Cf. M. ZINK, *La prédication en langue romane avant 1300*, Paris 1976, p. 323 : Maurice de Sully reprend *Hom. Eu.* 2, 1 (aveugle corporel et aveugle spirituel) ; p. 123-126 : étude de la transformation de l'*exemplum* de Servulus (*Hom. Eu.* 15, 5) – mais l'*exemplum* est repris des *Dialogues* et la comparaison porte sur d'autres traductions françaises des *Dialogues* ; p. 317 : il existe une compilation de citations sous le nom de *Saint Gregoire dist* dans le ms. Paris, Arsenal, 2058, f. 51-54.

faut, semble-t-il, attendre un peu plus tard pour avoir une traduction française du recueil complet des 40 *Homélies*¹. Au XIII^e siècle enfin, on est sensible à la présence des *exempla*, dont on constitue des collections et des répertoires. Les *exempla* grégoriens qui entrent alors largement dans l'outillage classique du prédicateur populaire sont cependant issus des *Dialogues* plutôt que des *Homélies*².

1. M. ZINK, *op. cit.*, p. 72 s., mentionne l'existence de deux traductions différentes des *Homélies sur Ézéchiel* autour de 1200, mais il ne mentionne pas de traduction des *Homélies sur l'Évangile*. Celle-ci existe néanmoins, due à Pierre de Hangest, « prévost en l'église d'Amiens » en 1340-1349 et conseiller du roi ; cf. P. DESPORTES et H. MILLET, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques dignitaires de France de 1200 à 1500*, t. I. *Diocèse d'Amiens*, Turnhout 1996, p. 187. La traduction de Pierre de Hangest se trouve dans les mss suivants : Oxford, Bodl. Libr., *Canon. Misc.* 510 ; Paris, Arsenal, 2247 ; Paris, BN, fr. 912 (XV^e s.), 913 (XIV^e s.), 1386 (XV^e s.), 13204 (XV^e s.) et 17079 (XV^e s.) ; Vatican, *Reg. lat.* 273 ; Tours, B.M., 312 (1416-1417) et 325 (31 juillet 1419) ; et aussi La Haye, Bibl. Royale, 129 C IV ; Londres, Br. Libr., *Old Royal 15 D.V.* et 20 D.V. Par ailleurs, on trouve parfois « trois sermons de saint Grégoire » : Paris, BN, fr. 24429 (XIV^e s.) ; Paris, Arsenal, 3684 ; Londres, Br. Libr., *Egerton 745* ; Vatican, *Reg. lat.* 1682.

2. Sur les *exempla* au XIII^e siècle, cf. J.T. WELTER, *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age*, Paris-Toulouse 1927 (repr. Genève 1973) ; *Les « Exempla » médiévaux*, dir. J. Berlioz et M.A. Polo de Beaulieu, Carcassonne 1992. Alain de Lille dans sa *Summa de arte praedicatoria* précise la place de l'*exemplum* dans le sermon d'une manière qui correspond à la place des *exempla* dans les *Homélies sur l'Évangile* : cf. J. LONGÈRE, *Œuvres oratoires de maîtres parisiens au XII^e siècle*, t. I, p. 58-59. On remarquera cependant que l'*exemplum* de Martyrius en *Hom. Ev.* 39, 10, qui aurait pu, pense-t-on, inspirer les prédicateurs du XIII^e siècle, ne semble pas être utilisé dans les sermons *ad leprosos*. Ces sermons font pourtant grand usage de citations de Grégoire, dont ils mentionnent le nom, mais ils les tirent toujours des *Moralia* ou de la *Regula Pastoralis* : cf. N. BÉRIOU et F.-O. TOUATI, *Voluntate Dei leprosus. Les lépreux entre conversion et exclusion aux XII^e et XIII^e siècles*, Spolète 1991.

PLAN DE ROME



Légende

1 : Le Latran :	14 : Saints-Nérée-et-Achillée
<i>basilica Constantiniana</i>	15 : Saint-Paul hors les murs
2 : Saint-Étienne	16 : Saint-Mennas
3 : Saints-Jean-et-Paul	18 : Saint-Pancrace
4 : Saint-Clément	19 : Saints-Processus-et-Martinien
6 : Saints-Philippe-et-Jacques	20 : Saint-Pierre (Vatican)
9 : Sainte-Marie Majeure	23 : Saint-Félix <i>in Pincis</i>
10 : Saint-André <i>cata Barbara</i>	24 : Sainte-Félicité
11 : Saints-Marcellin-et Pierre	25 : Saint-Silvestre
<i>(titulus Nicomedis)</i>	26 : Sainte-Agnès
13 : Saint-Sébastien	27 : Saint-Laurent hors les murs

d'après H. JEDIN, K.S. LA TOURETTE, J. MARTIN, *Atlas d'Histoire de l'Église*,
tr. française, Turnhout 1990, p. 16, plan simplifié et légèrement modifié.

TABLEAU DES DATATIONS PROPOSÉES
POUR LES HOMÉLIES DU LIVRE I
SUIVANT L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

Ordonation de Grégoire 3 sept 590		
<i>homélies :</i>		
1 (Lc 21, 25-33)	Dom. Adv. I	le 19 nov. 590, au plus tard
3 (Mt 12, 46-50)	Nat. s. Felicitatis	23 nov. 590
4 (Mt 10, 5-8)	Anniv. ord. Pelagii	27 nov. 590
5 (Mt 4, 18-22)	Nat. s. Andreae	30 nov. 590
6 (Mt 11, 2-10)	Dom. Adv.	3, 10 ou 17 déc. 590
7 (Jn 1, 19-28)	Dom. Adv.	10, 17 ou 24 déc. 590
8 (Lc 2, 1-14)	Nat. Domini	25 déc. 590
9 (Mt 25, 14-30)	Nat. s. Silvestri	31 déc. 590 (dim.)
10 (Mt 2, 1-12)	Theophania	6 janv. 591
13 (Lc 12, 35-40)	Nat. s. Felicis	14 janv. 591 (dim.)
12 (Mt 25, 1-13)	Nat. s. Agnetis	21 janv. 591 (dim.)
11 (Mt 13, 44-52)	Oct. nat. s. Agnetis	28 janv. 591 (dim.)
14 (Jn 10, 11-16)	Anniv. Pelagii	7 févr. 591
15 (Lc 8, 4-15)	Sexag.	18 févr. 591
2 (Lc 18, 31-43)	Quinquag.	25 févr. 591
16 (Mt 4, 1-11)	Quadrag. Dom. I	4 mars 591
17 (Lc 10, 1-7)	(Sabb. in ebd. IV Quadrag.	31 mars 591) ?
18 (Jn 8, 46-59)	Quadrag. Dom. V	1 ^{er} avril 591
19 (Mt 20, 1-16)		
20 (Lc 3, 1-11)	Q.T. mensis decimi	22/23 déc. 591 ?

**TEXTE
ET
TRADUCTION**

Incipit epistola sancti Gregorii papae ad episcopum Taurominitanum

*Reuerentissimo et sanctissimo fratri
Secundino coepiscopo
Gregorius seruus seruorum Dei*

Inter sacra missarum sollemnia, ex his quae diebus certis
in hac ecclesia legi ex more solent, sancti euangelii quadra-
ginta lectiones exposui. Et quarumdam quidem dictata
expositio assistenti plebi est per notarium recitata, quarum-
5 dam uero explanationem coram populo ipse locutus sum
atque ita ut loquebar excepta est.

Sed quidam fratres, sacri uerbi studio feruentes, antequam
ad propositum modum ea quae dixeram subtili emendatione
perducerem transtulerunt. Quos recte ego quasi quibusdam
10 famelicis similes dixerim, qui prius escas edere appetunt,
quam plenius excoquantur. Hoc uero ubi scriptum est :
« *Ductus est Iesus ab spiritu in deserto ut tentaretur a dia-
bolo^a* », prius quidem quasi sub quadam ambiguitate expo-
sui, sed eandem dubietatem postmodum certa notatione
15 correxi.

a. Mt 4, 1.

1. Ep. IV, 17a (milieu de l'année 593), dans *MGH, Epist. I (Gregorii I papae Registrum epistolarum lib. I-VII)*, p. 251-252. – Sur ce correspondant de Grégoire, cf. *Introd., supra*, p. 42 et n. 1.

Lettre de saint Grégoire, pape, à l'évêque de Taormina¹

*Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu,
à son très respectable et très saint frère Secundinus,
son collègue dans l'épiscopat*

Au cours des célébrations de la sainte messe, j'ai commenté quarante leçons du saint Évangile, parmi celles qui ont coutume d'être lues, à des jours déterminés, suivant la tradition de notre Église. Pour certaines, un commentaire écrit a été lu à l'assemblée présente par un notaire, mais pour d'autres, j'ai donné moi-même devant le peuple des explications qui ont été recueillies telles quelles.

Cependant, certains frères, animés d'un zèle ardent pour la parole sacrée, ont fait circuler mes propos avant que je ne les mette au point par une révision soigneuse, selon mon intention. De ceux-là je dirais sans me tromper qu'ils ressemblent à des affamés qui veulent dévorer la nourriture avant qu'elle ne soit tout à fait cuite. Ainsi, le verset où il est écrit : « *Jésus fut conduit au désert par l'Esprit pour être tenté par le diable* », je l'ai, il est vrai, d'abord commenté d'une manière ambiguë, mais ensuite j'ai levé le doute en corrigeant le texte par les remarques qui s'imposaient².

2. Cf. *Hom. En.* 16, 1. – R. ÉTAIX (CCL 141, p. x) fait remarquer qu'aucune copie d'édition « sauvage » ne nous est parvenue.

- Easdem quoque homilias eo quo dictae sunt ordine in duobus codicibus ponere curavi, ut et priores uiginti quae dictatae sunt, et posteriores totidem quae sub oculis dictae, in singulis essent distinctae corporibus. Quod uero quaedam
 20 antepositae, quae in euangelio post leguntur, quaedam uero postpositae, quae ante per euangelistam scriptae sunt, inueniuntur, nequaquam mouere tuam fraternitatem debet, quia sicut a me diuersis temporibus dictae sunt, ita quoque sunt ab exceptoribus in codicibus affixae.
- 25 Tua itaque fraternitas sacris semper lectionibus intenta, si praedictum locum euangelii inuenit sub dubietate prolatum, uel easdem homilias repperit ita ut praedixi non esse dispositas, has inemendatas remansisse cognoscat, et iuxta eas quas per praesentem portitorem mittere studui corrigat, nul-
 30 loque modo illas sine emendatione remanere permittat. Editae autem in scrinio sanctae ecclesiae nostrae retinentur, ut si qui forte a tua fraternitate longe sunt, hic inueniant unde in his quae emendatae sunt certiores fiant.

1. Si le terme de *fraternitas* – que l'on relève 672 fois chez Grégoire – reflète toujours une conception fraternelle de l'Église, il n'est jamais employé pour désigner l'Église elle-même. Il s'applique spécialement au collègue épiscopal, et bien plus souvent, comme ici, à un évêque auquel

D'autre part, tout en disposant ces homélies en deux volumes, j'ai veillé à les placer dans l'ordre où elles furent prononcées, si bien que les vingt premières – mises par écrit –, tout comme les suivantes – prononcées à livre ouvert –, se trouvent réparties en deux corps d'ouvrage distincts. Le fait que l'on trouve placées en premier lieu des homélies sur des textes qui, dans l'Évangile, se lisent en second lieu, et mises en second lieu des homélies sur des textes écrits avant par les évangélistes, ne doit nullement troubler ta fraternité¹. Car ainsi que je les ai prononcées en des temps divers, ainsi les secrétaires les ont-ils fixées dans les deux volumes.

Si donc ta fraternité, toujours assidue à la lecture des textes sacrés, rencontre le passage de l'Évangile en question présenté de façon douteuse, ou découvre que ces homélies ne sont pas disposées dans l'ordre que je viens d'indiquer, qu'elle le comprenne : ces homélies sont demeurées sans révision. Qu'elle les corrige d'après celles que j'ai pris soin de lui faire parvenir par le porteur présent, et qu'en aucun cas elle ne permette de les laisser sans révision. L'édition officielle est conservée dans les archives de notre sainte Église. Ainsi, ceux qui sont loin de ta fraternité pourront y trouver un texte plus fiable grâce à cet exemplaire révisé.

s'adresse Grégoire : *fraternitas tua* ou *fraternitas uestra*. Il arrive, mais rarement, que dans ses homélies, Grégoire appelle ses auditeurs : *fraternitas uestra* (ainsi *Hom. Eu.* 1, 1, 8). Ces emplois sont étudiés par M. DUJARIER, *L'Église-Fraternité*, t. II (à paraître).

< LIBER I >

CAPITVLA

In nomine Domini incipit capitulatio de libro homeliarum sancti Gregorii pape romensis. Incipit homelias (!) sancti euangelii secundum Lucam (!).

Prima homelia sancti euangelii secundum Lucam. In illo tempore erunt signa in sole et luna.

II. Homelia sancti euangelii secundum Lucam. In illo tempore assumpsit Iesus duodecim discipulis suis (!).

III. Homelia sancti euangelii secundum Matthaëum. In illo tempore loquente Iesus ad turbas.

IV. Homelia sancti euangelii secundum Matthaëum. In illo tempore misit Iesus duodecim discipulos suos.

V. Homelia sancti euangelii secundum Matthaëum. In illo tempore ambulabat Iesus secus mare.

VI. Homelia sancti euangelii secundum Matthaëum. In illo tempore cum audisset Iohannis in uinculis opera Christi.

VII. Homelia sancti euangelii secundum Iohannem. In illo tempore miserunt Iudaei ab Hierosolimis.

VIII. Homelia sancti euangelii secundum Lucam. In illo tempore exiit edictum a Cesare Augusto.

IX. Homelia sancti euangelii secundum Matthaëum. In illo tempore dixit Iesus discipulis suis parabolam hanc : Homo quidam peregre.

X. Homelia sancti euangelii secundum Lucam (!). In illo tempore cum natus esset Iesus in Bethleem Iuda.

< LIVRE I >

SOMMAIRE¹

Au nom du Seigneur, commencement du sommaire du livre des homélies du pape de Rome saint Grégoire. Commencement des homélies sur le saint Évangile selon Luc (!).

Première homélie, sur le saint Évangile selon Luc. En ce temps-là, il y aura des signes dans le soleil et dans la lune.

Homélie II, sur le saint Évangile selon Luc. En ce temps-là, Jésus prit avec lui ses douze disciples.

Homélie III, sur le saint Évangile selon Matthieu. En ce temps-là, comme Jésus parlait aux foules.

Homélie IV, sur le saint Évangile selon Matthieu. En ce temps-là, Jésus envoya ses douze disciples en mission.

Homélie V, sur le saint Évangile selon Matthieu. En ce temps-là, Jésus marchait le long de la mer.

Homélie VI, sur le saint Évangile selon Matthieu. En ce temps-là, Jean ayant appris dans sa prison les œuvres du Christ.

Homélie VII, sur le saint Évangile selon Jean. En ce temps-là, les Juifs envoyèrent depuis Jérusalem.

Homélie VIII, sur le saint Évangile selon Luc. En ce temps-là, parut un édit de César Auguste.

Homélie IX, sur le saint Évangile selon Matthieu. En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples cette parabole : Un homme partant pour l'étranger.

Homélie X, sur le saint Évangile selon Luc (!). En ce temps-là, Jésus étant né à Bethléem de Juda.

1. Sur ces *capitula*, cf. R. ÉTAIX (CCL 141), p. L-LII.

XI. Homelia sancti euangelii secundum Matthaeum. In illo tempore dixit Iesus discipulis suis : Simile est regnum caelorum.

XII. Homelia sancti euangelii secundum Matthaeum. In illo tempore dixit Iesus discipulis suis : Simile est regnum caelorum decim uirginibus.

XIII. Homelia sancti euangelii secundum Matthaeum. In illo tempore dixit Iesus discipulis suis : Sint lumbi uestri praecincti.

XIII. Homelia sancti euangelii secundum Iohannem. In illo tempore dixit Iesus discipulis suis : Ego sum pastor bonus.

XV. Homelia sancti euangelii secundum Lucam. In illo tempore dixit Iesus turbis similitudinem hanc : Exiit qui seminat.

XVI. Homelia sancti euangelii secundum Matthaeum. In illo tempore ductus est Iesus in desertum.

XVII. Homelia sancti euangelii secundum Lucam. In illo tempore designauit Dominus.

XVIII. Homelia sancti euangelii secundum Iohannem. In illo tempore dixit Iesus turbis : Quis ex uobis arguet me de peccato.

XVIII. Homelia sancti euangelii secundum Matthaeum. In illo tempore dixit Iesus discipulis suis : Simile est regnum caelorum homini patris.

XX. Homelia sancti euangelii secundum Lucam. In illo tempore anno quinto decimo imperii.

Expliciunt capitula.

Homélie XI, sur le saint Évangile selon Matthieu. En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Le royaume des cieux est semblable.

Homélie XII, sur le saint Évangile selon Matthieu. En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Le royaume des cieux est semblable à dix vierges.

Homélie XIII, sur le saint Évangile selon Matthieu. En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Que vos reins soient ceints.

Homélie XIII, sur le saint Évangile selon Jean. En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Je suis le bon pasteur.

Homélie XV, sur le saint Évangile selon Luc. En ce temps-là, Jésus fit devant les foules cette comparaison : Le semeur sortit.

Homélie XVI, sur le saint Évangile selon Matthieu. En ce temps-là, Jésus fut conduit au désert.

Homélie XVII, sur le saint Évangile selon Luc. En ce temps-là, Jésus désigna.

Homélie XVIII, sur le saint Évangile selon Jean. En ce temps-là, Jésus dit aux foules : Qui de vous me convaincra de péché ?

Homélie XVIII, sur le saint Évangile selon Matthieu. En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : Le royaume de Dieu est semblable à un père.

Homélie XX, sur le saint Évangile selon Luc. En ce temps-là, l'an quinze du principat.

Fin du sommaire.

HOMÉLIE I

Lc 21, 25-33

L'avènement du Fils de l'homme

L'homélie, donnée dans la basilique Saint-Pierre, date du premier dimanche de l'Avent, soit de novembre 590, au plus tard le 19 du mois.

LIBER I

Homilia I

Lectio sancti euangelii secundum Lucam

- In illo tempore dixit Iesus discipulis suis : « Erunt signa in sole et luna et stellis et in terris pressura gentium prae confusione sonitus maris et fluctuum, arescentibus hominibus prae timore et expectatione quae superuenient uniuerso orbi.*
- 5 *Nam uirtutes caelorum commouebuntur. Et tunc uidebunt Filium hominis uenientem in nubibus caeli cum potestate magna et maiestate. His autem fieri incipientibus, respicite et leuate capita uestra, quoniam appropinquat redemptio uestra. » Et dixit illis similitudinem : « Videte ficulneam et*
- 10 *omnes arbores, cum producunt iam ex se fructum, scitis quoniam prope est aestas. Ita et uos cum uideritis haec fieri, scitote quoniam prope est regnum Dei. Amen dico uobis, quia non praeteribit generatio haec donec omnia fiant. Caelum et terra transibunt, uerba autem mea non transibunt. »*

LIVRE I

Homélie I

Lecture du saint Évangile selon Luc

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : « Il y aura des signes dans le soleil, la lune et les étoiles, et sur la terre l'angoisse des nations à cause du fracas confus de la mer et des flots ; les hommes se dessécheront dans la crainte et dans l'attente de ce qui va survenir à la terre entière, car les forces des cieux seront ébranlées. Ils verront alors le Fils de l'homme venant sur les nuées du ciel avec grande puissance et majesté. Lorsque cela commencera à se produire, regardez et levez la tête, car votre rédemption approche. » Et il leur dit cette comparaison : « Voyez le figuier et tous les arbres, lorsqu'ils commencent à produire du fruit, vous savez que l'été est proche. De même, lorsque vous verrez ces faits se produire, sachez que le royaume de Dieu est proche. En vérité, je vous le dis, cette génération ne passera pas que tout n'arrive. Le ciel et la terre passeront ; mes paroles, elles, ne passeront pas. »

**Homilia lectionis eiusdem
habita ad populum in basilica
beati Petri apostoli**

1. Dominus ac Redemptor noster paratos nos inuenire desiderans, senescentem mundum quae mala sequantur denuntiat, ut nos ab eius amore compescat. Appropinquantem eius terminum quantae percussiones praeueniant
 5 innotescit, ut si Deum metuere in tranquillitate non uolumus, uicinum eius iudicium uel percussionibus attriti timeamus. Huic etenim lectioni sancti euangelii quam modo uestra fraternitas audiuit, paulo superius Dominus praemisit dicens : « *Exsurget gens contra gentem et regnum aduer-*
 CCL 141 *sus regnum, et erunt terraemotus magni per loca, pestilentiae*
 (l. 10) *et fames^a »*. Et quibusdam interpositis, hoc quod modo audistis adiunxit : « *Et erunt signa in sole et luna et stellis et in terris pressura gentium prae confusione sonitus maris et fluctuum^b* » Ex quibus profecto omnibus alia iam facta cer-
 15 nimus, alia e proximo uentura formidamus. Nam gentem super gentem exsurgere earumque pressuram terris insistere plus iam in nostris tribulationibus quam in codicibus legimus. Quod terraemotus urbes innumeras subruat, ex aliis mundi partibus scitis quam frequenter audimus. Pestilentias
 20 sine cessatione patimur. Signa uero in sole et luna et stellis
 (l. 20) adhuc aperte minime uidimus, sed quia et haec non longe sint ex ipsa iam aeris immutatione colligimus. Quamuis priusquam Italia gentili gladio ferienda traderetur, igneas in caelo acies uidimus et ipsum qui postea humani generis
 25 fusus est sanguinem coruscantem. Confusio autem maris et fluctuum necdum noua exorta est. Sed cum multa iam prae-

a. Lc 21, 10-11 b. Lc 21, 25

**Homélie sur cette lecture, prononcée
devant le peuple dans la basilique
du bienheureux Pierre, apôtre**

1. Notre Seigneur et Rédempteur, désireux de nous trouver prêts, annonce quels maux vont s'attacher à un monde vieillissant, pour nous retenir d'aimer ce monde. Il fait connaître quelles secousses vont précéder son terme, tout proche ; de la sorte, si nous ne voulons pas craindre Dieu dans la tranquillité, nous redouterons du moins, sous l'usure des secousses, l'imminence de son jugement. Le passage du saint Évangile que votre fraternité vient d'entendre, le Seigneur l'a fait d'un petit peu précéder de ces lignes : *« Une nation se dressera contre une nation et un royaume contre un royaume, et il y aura de grands tremblements de terre en divers lieux, des pestes et des famines^a. »* Et quelques lignes après il a ajouté ce que vous venez d'entendre : *« Et il y aura des signes dans le soleil, la lune et les étoiles, et sur la terre l'angoisse des nations, à cause du fracas confus de la mer et des flots^b. »* De tous ces maux, nous voyons que certains se sont produits déjà ; nous redoutons la venue toute proche des autres. Qu'une nation se dresse contre une nation et que l'angoisse se fasse plus lourde sur les terres, nous le lisons dans nos malheurs présents plus que dans les livres. Qu'un tremblement de terre ruine des villes sans nombre, vous savez avec quelle fréquence la nouvelle nous en parvient d'autres parties du monde. La peste, nous en souffrons sans arrêt. Des signes dans le soleil, la lune et les étoiles, nous n'en voyons pas encore de nets, mais qu'ils ne soient pas loin non plus, nous le devinons au seul changement de l'air. Et d'ailleurs, avant que l'Italie ne soit livrée aux coups du glaive barbare, nous avons vu dans le ciel des armées de feu et jusqu'au rougeoiement du sang des hommes répandu par la suite. Du bouleversement de la mer et des flots, rien n'est encore apparu d'extraordinaire. Mais comme une grande

nuntiata completa sunt, dubium non est quod sequantur etiam pauca quae restant, quia sequentium rerum certitudo est praeteritarum exhibitio.

2. Haec nos, fratres carissimi, idcirco dicimus ut ad cautelae studium uestrae mentes euigilent, ne securitate torpeant, ne ignorantia languescant, sed semper eas et timor sollicitet et in bono opere sollicitudo confirmet, pensantes hoc
- PL 76, quod Redemptoris nostri uoce subiungitur : « *Arescentibus*
c. 1079 *holminibus prae timore et expectatione quae superuenient in*
uniuerso mundo. Nam uirtutes caelorum commouebuntur ». Quid enim Dominus *uirtutes caelorum* nisi angelos, archangelos, thronos, dominationes, principatus et potestates
- 10 appellat, quae in aduentu districti iudicis nostris tunc oculis uisibiliter apparent, ut districte tunc a nobis exigant hoc quod nos modo inuisibilis conditor aequanimiter portat ?
- (l. 40) Vbi et subditur : « *Et tunc uidebunt Filium hominis uenientem in nubibus in potestate magna et maiestate*^d. » Ac
- 15 si aperte diceretur : In potestate et maiestate uisuri sunt quem in humilitate positum audire noluerunt, ut uirtutem eius tanto tunc districtius sentiant, quanto nunc ceruicem cordis ad eius patientiam non inclinant.

3. Sed quia haec contra reprobos dicta sunt, mox ad electorum consolationem uerba uertuntur. Nam subditur : « *His autem fieri incipientibus, respicite et leuate capita uestra, quoniam appropinquat redemptio uestra*^e. » Ac si aperte
- 5 Veritas electos suos admoneat dicens : Cum plagae mundi

c. Lc 21, 26 d. Lc 21, 27 e. Lc 21, 28

1. Cf. HÉSYCHIUS, *Aug. epist.* 198, 5 (PL 33, c. 903), sur Lc 21, 25 : *Et omnia signa quae superius Euangelium legentibus manifestat, ex maxima parte completa sunt.*

partie de ce qui était annoncé est déjà accompli¹, il n'est pas douteux que ne suive également le peu qui reste, car la venue des événements passés rend certains ceux qui les suivront².

2. Si nous parlons ainsi, frères très chers, c'est pour que le souci de se garder tienne vos âmes en éveil, de peur que le sentiment de la sécurité ne les endorme, que l'ignorance ne les alanguisse ; que toujours au contraire elles soient inquiétées par la crainte, et par cette inquiétude fortifiées pour le bien, en considérant ce que dit ensuite notre Rédempteur : « *Les hommes se dessècheront dans la crainte et dans l'attente de ce qui va survenir au monde entier, car les forces des cieux seront ébranlées* »³. Ce que le Seigneur appelle *forces des cieux*, n'est-ce pas les anges, les archanges, les trônes, les dominations, les principautés et les puissances, qui, à l'avènement du juge rigoureux, paraîtront à nos yeux sous forme visible pour nous faire alors payer exactement l'indulgence avec laquelle le Créateur invisible nous supporte à présent ?

Et ensuite : « *Ils verront alors le Fils de l'homme venant sur les nuées en grande puissance et majesté*⁴. » C'est dire en clair : Ils vont voir en puissance et majesté celui qu'ils n'ont pas voulu écouter en son abaissement, si bien qu'ils sentiront alors sa force avec d'autant plus de rigueur qu'ils refusent à présent d'incliner devant sa patience la nuque de leur cœur.

3. Cela une fois dit contre les réprouvés, le langage change bien vite, visant à consoler les élus : « *Lorsque cela commencera à se produire, regardez et levez la tête, car votre rédemption approche*⁵. » Comme si la Vérité avertissait clairement ses élus et disait : Au moment où s'aggravent les

2. Cf. Introd., *supra*, p. 19 s., et P. COURCELLE, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, Paris 1964³, p. 257-258, qui relie ce passage aux lamentations des *Homélies sur Ézéchiël* (II, 6, 22 ; 10, 24).

crebrescunt, cum terror iudicii uirtutibus commotis ostenditur, leuate uos capita, id est exhilarate corda, quia dum finitur mundus cui amici non estis, prope fit redemptio quam quaesistis. In scriptura etenim sacra saepe *caput* pro
 10 *mente* ponitur, quia sicut capite reguntur membra, ita cogitationes mente disponuntur. *Leuare* itaque est *capita* mentes nostras ad gaudia patriae caelestis erigere. Qui ergo Deum diligunt, ex mundi fine gaudere atque hilarescere iubentur, quia uidelicet eum quem amant mox inueniunt, dum transit
 15 is quem non amauerunt. Absit enim ut fidelis quisque qui Deum uidere desiderat de mundi percussione lugeat, quem finiri eisdem suis percussione non ignorat.
 (l. 60) Scriptum namque est : « *Quicumque uoluerit amicus esse saeculi huius, inimicus Dei constituitur*^f. » Qui ergo appropinquante mundi fine non gaudet, amicum se illius esse testatur atque per hoc inimicus Dei conuincitur. Sed absit hoc a fidelium cordibus, absit ab his qui et esse aliam uitam per fidem credunt et eam per operationem diligunt. Ex mundi enim destructione lugere eorum est qui radices cordis in eius
 25 amore plantauerunt, qui sequentem uitam non quaerunt, qui illam neque esse suspicantur. Nos autem qui caelestis patriae gaudia aeterna cognouimus, festinare ad eam quantocius debemus. Optandum nobis est citius pergere atque ad illam uia breuiore peruenire. Quibus enim malis non mundus
 30 urgetur ? Quae nos tristitia, quae aduersitas non angustat ? Quid est uita mortalis nisi uia ? Et quale sit, fratres mei, perpendite, in labore uiae lassescere et tamen eandem uiam nolle finire.

Quod autem calcari mundus ac despici debeat,
 35 Redemptor noster prouida comparatione manifestat cum protinus adiungit : « *Videte ficulneam et omnes arbores, cum*

calamités du monde, au moment où le jugement se révèle terrible dans l'ébranlement des forces célestes, vous, levez la tête, c'est-à-dire livrez votre cœur à la joie ; car avec la fin d'un monde dont vous n'êtes pas les amis, se fait proche la rédemption que vous avez cherchée. La sainte Écriture en effet met souvent *tête* pour *esprit*, parce que l'esprit ordonne les pensées comme la tête gouverne les membres. Ainsi *lever la tête*, c'est élever notre esprit vers les joies de la patrie céleste. Ceux qui aiment Dieu reçoivent donc l'ordre de trouver dans la fin du monde plaisir et joie, car ils vont bientôt rencontrer celui qu'ils aiment, tandis que passe celui qu'ils n'ont pas aimé. Que jamais un fidèle qui désire voir Dieu ne s'afflige des secousses subies par le monde, sachant que justement ces secousses mettent fin au monde qui les subit. Car il est écrit : « *Quiconque veut être ami de ce monde se pose en ennemi de Dieu.* » Celui donc qui ne se réjouit pas quand approche la fin du monde témoigne qu'il en est l'ami, et il se voit par là convaincu d'être l'ennemi de Dieu. Mais qu'il n'y ait jamais rien de tel au cœur des fidèles, en ceux qui croient par la foi qu'il est une autre vie et qui l'aiment d'un amour actif. Pleurer la destruction du monde, c'est bon pour ceux qui ont enraciné leur cœur dans son amour, qui ne se soucient pas de la vie qui va suivre, qui n'en soupçonnent même pas l'existence. Nous qui connaissons les joies éternelles de notre patrie céleste, nous devons y courir au plus vite. Il nous faut souhaiter de hâter notre marche vers elle et d'y parvenir par le chemin le plus court. De quels maux, en effet, le monde n'est-il pas accablé ? Est-il affliction, est-il malheur qui ne nous étreignent ? La vie mortelle n'est-elle pas qu'un voyage ? Jugez-en, mes frères, qu'est-ce que cela ? se laisser des efforts du voyage, et ne pas vouloir achever le voyage !

Que ce monde doive être méprisé et foulé aux pieds, notre Rédempteur l'indique clairement par une heureuse comparaison, quand il ajoute aussitôt : « *Voyez le figuier et tous les*

PL 1080 | *producunt iam ex se fructum, scitis quoniam prope est aes-*
 (l. 80) *tas. Ita et uos cum uideritis haec fieri, scitote quoniam prope*
est regnum Dei », aperte dicens quia sicut ex fructu arbo-
 40 *rum uicina aestas agnoscitur, ita ex ruina mundi prope esse*
cognoscitur regnum Dei. Quibus profecto uerbis ostenditur
quia fructus mundi ruina est. Ad hoc enim crescit ut cadat,
ad hoc germinat ut quaeque germinauerit cladibus consum-
 45 *mat. Bene autem regnum Dei aestati comparatur, quia tunc*
maeroris nostri nubila transeunt et uitae dies aeterni solis
claritate fulgescunt.

4. Quae omnia sub magna certitudine confirmantur, cum
 sententia subiungitur qua dicitur : « *Amen dico uobis, quia*
non praeteribit generatio haec donec omnia fiant. Caelum et
terra transibunt, uerba autem mea non transibunt^h ». Nihil
 5 enim in rerum corporalium natura caelo et terra durabilius
 et nihil in rerum natura tam uelociter quam sermo transit.
 Verba enim quousque imperfecta sunt, uerba non sunt ; cum
 uero perfecta fuerint, omnino iam non sunt, quia nec per-
 fici nisi transeundo possunt. Ait ergo : « *Caelum et terra*
 10 *transibunt, uerba autem mea non transient.* » Ac si aperte
 dicat : Omne quod apud uos durable est, sine immutatione
 durable ad aeternitatem non est, et omne quod apud me
 transire cernitur, fixum et sine transitu tenetur, quia sine
 (l. 100) mutabilitate manentes sententias exprimit meus sermo qui
 15 transit.

5. Et ecce, fratres mei, iam cernimus quod audiebamus.
 Nouis cotidie et crebrescentibus malis mundus urgetur. Ex
 illa plebe innumera quanti remanseritis aspicietis. Et tamen
 adhuc cotidie flagella urgent, repentini casus opprimunt,
 5 nouae nos et improuisae clades affligunt. Sicut enim in

arbres, lorsqu'ils commencent à produire du fruit, vous savez que l'été est proche. De même, lorsque vous verrez ces faits se produire, sachez que le royaume de Dieu est proche ». C'est dire clairement : De même que le fruit des arbres fait connaître l'approche de l'été, de même la ruine du monde annonce qu'est proche le royaume de Dieu. Ces paroles indiquent sans nul doute que le fruit du monde, c'est sa ruine. En effet, s'il croît, c'est pour tomber. S'il germe quelque chose, c'est pour étouffer dans sa chute ce qu'il a germé. Le royaume de Dieu, lui, est avec raison comparé à l'été : alors s'en vont nos nuages de tristesse, et les jours de notre vie resplendissent dans la lumière du soleil éternel.

4. Tout cela est confirmé avec entière certitude par la phrase qui suit : *« En vérité je vous le dis, cette génération ne passera pas que tout n'arrive. Le ciel et la terre passeront ; mes paroles, elles, ne passeront pas^h »*. Rien dans le monde des réalités corporelles n'est en effet plus durable que le ciel et la terre, et rien de ce qui est ne passe plus rapidement que des paroles. Une parole inachevée n'est pas une parole, et une fois achevée elle n'est absolument plus rien : elle ne peut s'achever qu'en passant. Il dit donc : *« Le ciel et la terre passeront, mes paroles, elles, ne passeront pas. »* C'est dire en clair : Tout ce qui de votre côté est durable ne doit pas éternellement durer sans changer ; tout ce que de mon côté on voit passer se maintient immuable, sans rien qui passe : ma parole qui passe exprime des pensées qui demeurent, sans aucun changement.

5. Voyez, mes frères, nous avons déjà sous les yeux ce que nous venons d'entendre. Chaque jour des maux nouveaux et de plus en plus nombreux accablent le monde. Sur une population qu'on ne pouvait compter, vous voyez combien vous êtes à subsister. Et cependant, chaque jour encore, des épreuves nous oppressent, des malheurs soudains nous font plier, des calamités nouvelles et imprévues fondent sur

iuuentute uiget corpus, forte et incolume manet pectus,
 torosa ceruix, plena sunt brachia ; in annis autem senilibus
 statura curuatur, ceruix exsiccata deponitur, frequentibus
 suspiriis pectus urgetur, uirtus deficit, loquentis uerba anhe-
 10 litus intercidit, nam etsi languor desit, plerumque senibus
 ipsa sua salus aegritudo est ; ita mundus in annis prioribus
 uelut in iuuentute uiguit, ad propagandam humani generis
 prolem robustus fuit, salute corporum uiridis, opulentia
 rerum pinguis ; at nunc ipsa sua senectute deprimitur et
 15 quasi ad uicinam mortem molestiis crescentibus urgetur.
 Nolite ergo, fratres mei, diligere quem uidetis diu stare non
 posse. Praecepta apostolica in animum ponite, quibus nos
 admonet dicens : « *Nolite diligere mundum, neque ea quae
 in mundo sunt, quia si quis diligit mundum non est caritas*
 20 *Patris in eoⁱ* ».

Nudius tertius, fratres, agnouistis quod subito turbine
 (l. 120) annosa arbusta eruta, destructae domus atque ecclesiae a
 fundamentis euersae sunt. Quanti ad uesperum sani atque
 PL 1081 incolumes acturos se in crastinum aliquid putabant, | et
 25 tamen nocte eadem repentina morte defuncti sunt, in laqueo
 ruinae deprehensi ?

6. Sed considerandum nobis est quod ad haec agenda
 inuisibilis iudex uenti tenuissimi spiritum mouit, unius pro-
 cellam nubis excitauit et terram subruit, casura tot aedifi-
 ciorum fundamenta concussit. Quid ergo iudex iste facturus
 5 est cum per semetipsum uenerit et in ultionem peccatorum
 ira eius exarserit, si portari non potest cum nos per tenuis-

i. 1 Jn 2, 15

1. Le dénombrement de plusieurs générations conduisant à la fin du monde se trouve dans les livres sibyllins dont la portée chrétienne est acceptée par AUGUSTIN (*De ciu. Dei*, 18, 23). AUGUSTIN lui-même évoque le thème de la vieillesse du monde : *serm.* 5 Dolbeau, 15, l. 334-336 (*Vingt-six sermons au peuple d'Afrique*, Paris 1996, p. 447) ; cf. G.J.M. BARTELINK, « Le thème du monde vieilli », dans *Orpheus*, n.s., 4, 1983, p. 342-354.

nous. Dans la jeunesse, le corps est plein de forces, la poitrine demeure vigoureuse et sans défaillances, le cou est fort, les muscles sont durs. Mais aux années de la vieillesse la taille se courbe, le cou amaigri se laisse aller, une forte oppression accable la poitrine, la force décline ; quand on parle, un souffle trop court hache les phrases. Oui, pour les vieillards, même en l'absence de maladie, ce qu'on appelle la santé est bien souvent débilité. Ainsi le monde dans les années qui nous précèdent était comme à la fleur de l'âge, plein de vigueur ; sa robustesse assurait la propagation de l'espèce humaine, les corps avaient la verdeur de la santé, les biens affluaient. Maintenant sa vieillesse même l'abat et des misères de plus en plus fréquentes le poussent en quelque sorte vers une mort toute proche¹. Mes frères, n'aimez donc pas un monde que vous voyez ne pas pouvoir subsister longtemps. Mettez-vous dans l'esprit les recommandations de l'apôtre qui nous avertit : *« N'aimez pas le monde ni ce qui est dans le monde ; car si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est pas en lui »*.

Avant-hier vous avez appris, frères, qu'un ouragan a brusquement déraciné des arbres centenaires, abattu des maisons, ruiné des églises de fond en comble. Combien la veille au soir en parfaite santé pensaient faire ceci ou cela le lendemain ; la nuit même ils ont été emportés par une mort soudaine, pris au piège dans ce désastre !

6. Mais il faut nous rendre compte que pour faire cela le juge invisible n'a eu qu'à mouvoir le souffle d'un vent très léger, qu'à déchaîner la charge d'un unique nuage ; et il a fait chanceler la terre, il a ébranlé les fondements de tant d'édifices qui sont tombés ! Que fera donc ce juge quand il viendra en personne et que sa colère s'embrasera pour punir les pécheurs, si nous ne pouvons soutenir ses coups quand ils nous viennent d'un très léger nuage ? Quel être de chair pourrait subsister face à sa colère ? Il a fait souffler un vent

- simam nubem ferit ? In irae eius praesentia quae caro subsistit, si uentum mouit et terram subruit, concitauit aera et tot aedificia strauit ? Hanc distriktionem uenturi iudicis
- 10 Paulus considerans ait : « *Horrendum est incidere in manus Dei uiuentis*. » Hanc psalmista exprimit dicens : « *Deus manifestus ueniet, Deus noster et non silebit. Ignis in conspectu eius ardebit et in circuitu eius tempestas ualida*^k. » Distriktionem quippe tantae iustitiae tempestas ignisque
- 15 comitantur, quia tempestas examinat quos ignis exurat. Illum ergo diem, fratres carissimi, illum ante oculos ponite et quidquid modo graue creditur in eius comparatione leuigatur. De illo etenim die per prophetam dicitur : « *Iuxta est*
- (l. 140) *dies Domini magnus, iuxta et uelox nimis. Vox diei Domini amara, tribulabitur ibi fortis. Dies irae, dies illa, dies tribulationis et angustiae, dies calamitatis et miseriae, dies tenebrarum et caliginis, dies nebulae et turbinis, dies tubae et clangoris*^l. » De hac die Dominus iterum per prophetam dicit : « *Adhuc semel et ego mouebo non solum terram sed*
- 25 *etiam caelum*^m. » Ecce, ut praediximus, aerem mouit et terra non subsistit. Quis ergo ferat cum caelum mouerit ? Quid autem terrores quos cernimus nisi sequentis irae praecones dixerim ? Vnde et considerare necesse est quia ab illa tribulatione ultima tantum sunt tribulationes istae dissimiles,
- 30 quantum a potentia iudicis persona praeconis distat. Illum ergo diem, fratres carissimi, tota intentione cogitate, uitam corrigite, mores mutate, mala tentantia resistendo uincite, perpetrata autem fletibus punite. Aduentum namque aeterni iudicis tanto securiores quandoque uidebitis, quanto nunc
- 35 distriktionem illius timendo praeuenitis.

j. He 10, 31 k. Ps 49, 3 l. So 1, 14-16 m. He 12, 26 (Ag 2, 7).

1. Cf. *Moralia* XVII, 33, 54 (l. 19-26, CCL 148A, p. 884), où se succèdent les deux mêmes citations de l'Écriture.

et la terre a chancelé ; il a remué les airs et tant d'édifices ont été renversés ! Considérant la rigueur du juge à venir Paul dit : *« Il est redoutable de tomber entre les mains du Dieu vivant »* ; ce que le psalmiste exprime ainsi : *« Dieu viendra au grand jour, notre Dieu, et il ne se taira point. Devant lui un feu brûlera, autour de lui une violente tempête^k »*. La tempête et le feu accompagnent la rigueur d'une si grande justice, car l'épreuve de la tempête désigne ceux que le feu doit brûler. Ce jour-là, frères très chers, ayez-le devant les yeux, et tout ce que l'on croit lourd pour le moment, en comparaison devient léger. Car de ce jour il est dit par le prophète : *« Il est proche, le grand jour du Seigneur, il est proche et arrive en grande hâte. Amère est la clameur du jour du Seigneur, le brave sera alors dans l'effroi. Jour de colère que ce jour, jour de tribulation et d'angoisse, jour de calamité et de misère, jour de ténèbres et d'obscurité, jour de nuage et d'ouragan, jour de trompettes et de sonneries^l. »* De ce jour le Seigneur dit encore par le prophète : *« Encore une fois, et moi, j'ébranlerai non seulement la terre, mais aussi le ciel^m. »* Voici, comme nous l'avons déjà dit, qu'il a ébranlé l'air et que la terre chancelle. Qui donc tiendrait s'il ébranlait le ciel ? Comment appeler les terribles événements actuels, sinon les crieurs qui annoncent la colère à venir ? Il nous faut donc songer qu'entre ces tribulations et la tribulation dernière, il y a autant de différence que d'écart entre le rôle du crieur et la puissance du juge². Fixez donc ce jour, frères très chers, de toute votre attention. Amendez votre vie, changez de mœurs, résistez jusqu'à le vaincre au mal qui vous tente, expiez dans les larmes le mal commis. Car vous verrez un jour l'avènement du juge éternel avec d'autant moins d'appréhension que vous prévenez aujourd'hui sa rigueur avec plus de crainte.

2. La tonalité fortement eschatologique de cette homélie se retrouve en partie en *Hom. Eu.* 35 (sur une autre péricope de Luc) ; il faut également la rapprocher d'un passage de *Hom. Eu.* 17, 16.

HOMÉLIE II

Lc 18, 31-43

L'aveugle de Jéricho

L'homélie a été prononcée dans la basilique Saint-Pierre. Selon l'hypothèse d'A. Chavasse, elle daterait du 19 novembre 590, un dimanche de l'Avent. Mais R. Étaix (CCL 141, p. LXIII) remarque que la péricope commentée apparaît en 645 pour la Quinquagésime. Ce serait donc plutôt ce dimanche-là (le 25 février 591) que l'homélie aurait été donnée. C'est par erreur qu'elle aurait été placée en deuxième position.

Homilia II

Lectio sancti euangelii secundum Lucam

PL 1082 *In illo tempore assumpsit Iesus duodecim discipulos suos et ait illis : « Ecce ascendimus Ierosolymam et consummabuntur omnia quae scripta sunt per prophetas de Filio hominis. Tradetur enim gentibus et illudetur et flagellabitur et*
5 *conspuetur. Et postquam flagellauerint, occident eum, et die tertia resurget ». Et ipsi nihil horum intellexerunt. Erat autem uerbum istud absconditum ab eis, et non intelligebant quae dicebantur. Factum est autem cum appropinquaret Iericho, caecus quidam sedebat secus uiam mendicans. Et*
10 *cum audiret turbam praetereuntem, interrogabat quid hoc esset. Dixerunt autem ei quod Iesus Nazarenus transiret. Et clamauit dicens : « Iesu fili Dauid, miserere mei. » Et qui praeibant increpabant eum, ut taceret. Ipse uero multo magis clamabat : « Fili Dauid, miserere mei ». Stans autem Iesus*
15 *iussit eum adduci ad se. Et cum appropinquasset, interrogauit eum dicens : « Quid tibi uis faciam ? » At ille dixit : « Domine, ut uideam ». Et Iesus dixit illi : « Respice, fides tua te saluum facit. » Et confestim uidit, et sequebatur illum, magnificans Deum. Et omnis plebs ut uidit dedit laudem*
20 *Deo.*

Homélie II

Lecture du saint Évangile selon Luc

En ce temps-là, Jésus prit avec lui ses douze disciples et il leur dit : « Voici que nous montons à Jérusalem et que va s'achever tout ce qui se trouve écrit par les prophètes au sujet du Fils de l'homme. Car il sera livré aux nations, bafoué, outragé et couvert de crachats. Après l'avoir fouetté, on le tuera, et le troisième jour il ressuscitera. » Eux ne comprirent rien de tout cela. Cette parole leur demeurait cachée, et ils ne comprenaient pas ce qui était dit. Or, comme il approchait de Jéricho, un aveugle était assis au bord du chemin et mendiait. Entendant une foule qui marchait, il demanda ce que c'était. On lui dit que c'était Jésus de Nazareth qui passait. Il se mit à crier : « Jésus, fils de David, aie pitié de moi ! » Ceux qui marchaient devant le rabrouaient pour le faire taire. Mais lui criait de plus belle : « Fils de David, aie pitié de moi ! » Jésus, s'arrêtant, ordonna qu'on le lui amène. Quand il fut près, il l'interrogea : « Que veux-tu que je fasse pour toi ? » Il dit : « Seigneur, que je voie ! » Jésus lui dit : « Vois, ta foi t'a sauvé. » Aussitôt il vit, et il le suivait en glorifiant Dieu. Tout le peuple, voyant cela, rendit louange à Dieu.

**Homilia lectionis eiusdem
habita ad populum
in basilica beati Petri apostoli**

1. Redemptor noster praeuidens ex passione sua discipulorum animos perturbandos, eis longe ante et eiusdem passionis poenam, et resurrectionis suae gloriam praedicit, ut cum morientem, sicut praedictum esset, cernerent, etiam
 5 resurrecturum non dubitarent. Sed quia carnales adhuc discipuli nullo modo ualebant capere uerba mysterii, uenitur ad miraculum. Ante eorum oculos caecus lumen recipit ut qui caelestis mysterii uerba non caperent, eos ad fidem caelestia facta solidarent. Sed miracula Domini et Saluatoris
 10 nostri sic accipienda sunt, fratres mei, ut et in ueritate credantur facta, et tamen per significationem nobis aliquid innuant. Opera quippe eius et per potentiam aliud ostendunt, et per mysterium aliud loquuntur. Ecce enim quis iuxta historiam caecus iste fuerit ignoramus, sed tamen
 15 quem per mysterium significet nouimus. Caecum quippe est genus humanum, quod in parente primo a paradisi gaudiis expulsum, claritatem supernae lucis ignorans, damnationis suae tenebras patitur, sed tamen per Redemptoris sui praesentiam illuminatur, ut internae lucis gaudia iam per desiderium uideat, atque in uia uitae boni operis gressus ponat.
 20

(l. 20) 2. Notandum uero est quod cum Iesus Iericho appropinquare dicitur, caecus illuminatur. *Iericho* quippe interpretatur *luna*. Luna autem in sacro eloquio pro defectu ponitur carnis, quia dum menstruis momentis decrescit,

1. Cf. AUGUSTIN, *Tract. in Ioh.*, 44, 1.

**Homélie sur cette lecture, prononcée
devant le peuple dans la basilique
du bienheureux Pierre, apôtre**

1. Notre Rédempteur, prévoyant le trouble que sa passion mettrait dans l'âme de ses disciples, leur prédit longtemps à l'avance et les souffrances de cette passion et la gloire de sa résurrection. Ainsi, le voyant mourir comme il avait été prédit, ils ne douteraient pas qu'il doive également ressusciter. Mais comme ses disciples, encore charnels, ne pouvaient en aucune façon comprendre les mots exprimant ce mystère, il en vient à faire un miracle. Sous leurs yeux, un aveugle recouvre la vue : s'ils ne comprenaient pas les mots exprimant un mystère divin, que des faits divins les affermissent dans la foi ! Mais les miracles de notre Seigneur et Sauveur, voici comment il faut les comprendre, mes frères : il faut à la fois y croire comme à des faits s'étant véritablement produits et voir pourtant en eux des signes qui nous suggèrent quelque chose. C'est que ses œuvres sont en même temps manifestation d'une puissance et expression d'un mystère. Ainsi nous ignorons qui était historiquement cet aveugle, mais nous savons néanmoins qui il désigne mystiquement. L'aveugle, c'est le genre humain¹, qui chassé en son premier père loin des joies du paradis, ignorant l'éclat de la lumière d'en haut, pâtit des ténèbres auxquelles il est condamné ; la présence de son Rédempteur l'éclaire pourtant, faisant que déjà par le désir il découvre les joies de la lumière intérieure et s'engage sur le chemin de la vie par la pratique du bien.

2. Il faut noter que la lumière est rendue à l'aveugle au moment où, dit le texte, Jésus approche de Jéricho. En effet *Jéricho* signifie *lune* ; or dans le langage de la Bible la lune donne à entendre la faiblesse de la chair : chaque mois sa phase décroissante symbolise la faiblesse de notre condition

5 defectum nostrae mortalitatis designat. Dum igitur conditor
 noster appropinquat Iericho, caecus ad lumen redit, quia
 dum diuinitas defectum nostrae carnis suscepit, humanum
 genus lumen quod amiserat recepit. Vnde enim Deus |
 PL 1083 humana patitur, inde homo ad diuina subleuatur. Qui uide-
 10 licet caecus recte et iuxta uiam sedere, et mendicans esse des-
 cribitur. Ipsa enim Veritas dixit : « *Ego sum uia*^a. » Qui ergo
 aeternae lucis claritatem nescit, caecus est, sed si iam in
 Redemptorem credidit, iuxta uiam sedet ; si autem iam cre-
 didit, sed ut aeternam lucem recipiat rogare dissimulat atque
 15 a precibus cessat, caecus quidem iuxta uiam sedet ; sed
 minime mendicat ; si uero et credidit et exorat, et iuxta uiam
 sedet caecus et mendicat. Quisquis ergo caecitatis suae tene-
 bras agnoscit, quisquis hoc quod sibi deest lumen aeternita-
 tis intelligit, clamet medullis cordis, clamet uocibus mentis
 20 dicens : « *Iesu fili Dauid, miserere mei*^b ».

3. Sed quid clamante caeco subiungitur audiamus : « *Et*
 (l. 40) *qui praeibant increpabant eum ut taceret*^c. » Quid autem
 designant isti qui Iesum uenientem praecedunt, nisi deside-
 riorum carnalium turbas tumultusque uitiorum, qui prius-
 5 quam Iesus ad cor nostrum ueniat, tentationibus suis cogi-
 tationem nostram dissipant et uoces cordis in oratione
 perturbant ? Saepe namque dum conuerti ad Deum post
 perpetrata uitia uolumus, dum contra haec eadem exorare
 uitia quae perpetrauimus conamur, occurrunt cordi phan-
 10 tasmata peccatorum quae fecimus, mentis nostrae aciem
 reuerberant, confundunt animum et uocem nostrae depre-

a. Jn 14, 6 b. Lc 18, 38 c. Lc 18, 39

1. Cf. AUGUSTIN, *Enarr. in ps.*, 88, S. 2, 5 (l. 32-39, CCL 39, p. 1236).

2. *mentis aciem reuerberant* : la mention de ce passage serait à ajouter
 à celles données par P. COURCELLE, *Les Confessions de Saint Augustin dans*
la tradition littéraire. Antécédents et postérité, Paris 1963, p. 54 s., n. 2, et
 « Grégoire le Grand à l'école de Juvénal », dans *Studi e materiali di storia*

mortelle¹. Au moment donc où notre Créateur approche de Jéricho, l'aveugle retrouve la lumière, car au moment où la divinité a fait sienne notre chair défaillante, le genre humain a retrouvé la lumière qu'il avait perdue : du fait qu'un Dieu subit la misère humaine, l'homme est haussé jusqu'à la condition divine. Le texte montre avec raison cet aveugle à la fois assis au bord du chemin et mendiant. La Vérité a dit elle-même en effet : « *Je suis le chemin*^a. » Eh bien ! celui qui ne connaît pas l'éclat de la lumière éternelle est aveugle, mais s'il a cru déjà au Rédempteur, il est assis au bord du chemin. Et si, tout en croyant déjà, il néglige de demander la lumière éternelle et omet de prier, il est bien un aveugle assis au bord du chemin, mais nullement un mendiant. Au contraire, s'il a cru et s'il prie, il est l'aveugle assis au bord du chemin et qui mendie. Quiconque se reconnaît donc aveugle, dans les ténèbres, quiconque a conscience que lui manque la lumière éternelle, qu'il crie du plus profond de son cœur, qu'il crie avec la voix de son âme « *Jésus, fils de David, aie pitié de moi*^b ! »

3. Mais écoutons ce qui advient lorsque l'aveugle crie : « *Ceux qui marchaient devant le rabrouaient pour le faire taire*^c. » Ces gens qui précèdent Jésus qui vient, que symbolisent-ils sinon la foule tapageuse des désirs charnels et la cohue des vices ? Avant que Jésus ne vienne jusqu'à notre cœur, leurs tentations dissipent notre pensée et pendant la prière troublent en nous la voix de ce cœur. Souvent, lorsque nous voulons nous tourner vers Dieu après avoir commis le mal, lorsque nous essayons de recourir à la prière contre ce mal commis, les fantasmes des péchés que nous avons faits se présentent à notre cœur, émoussent la fine pointe de notre âme², jettent le trouble dans notre cœur et arrêtent la prière

delle religioni, 38, 1967, p. 170, n. 3, pour montrer l'influence de la doctrine des *libri platonicorum* sur Grégoire par l'intermédiaire d'Augustin.

cationis premunt. Qui praeibant ergo increpabant eum ut taceret, quia priusquam Iesus ad cor ueniat, mala quae fecimus cogitationi nostrae suis imaginibus illisa, in ipsa nos
 15 nostra oratione conturbant.

4. Sed quid ad haec illuminandus caecus fecit audiamus. Sequitur : « *Ipse uero magis clamabat : Fili David, miserere mei^d.* » Ecce quem turba increpat ut taceat magis ac magis clamabat, quia quanto grauiori tumultu cogitationum carnalium premimur, tanto orationi insistere ardentius debemus. Contradicit turba ne clamemus, quia peccatorum nostrorum phantasmata plerumque et in oratione patimur. Sed
 5 nimirum necesse est ut uox cordis nostri quo durius repellitur, ualentius insistat, quatenus cogitationis illicitae tumultum superet, atque ad pias aures Domini nimietate suae importunitatis erumpat. In se, ut suspicor, recognoscit unusquisque quod dicimus, quia dum ab hoc mundo animum ad Deum mutamus, dum ad orationis opus conuertimur, ipsa quae prius delectabiliter gessimus importuna post
 10 et grauia in oratione nostra toleramus. Vix eorum cogitatio
 15 et grauia in oratione nostra toleramus. Vix eorum cogitatio
 PL 1084 manu sancti desiderii ab oculis cordis | abigitur, uix eorum phantasmata per paenitentiae lamenta superantur.

5. Sed cum in oratione nostra uehementer insistimus, transeuntem Iesum figimus. Vnde illic subditur : « *Stans autem Iesus iussit eum adduci ad se^e.* » Ecce stat qui ante transiebat, quia dum adhuc turbas phantasmatum in oratione patimur, Iesum aliquatenus transeuntem sentimus. Cum uero orationi uehementer insistimus, stat Iesus ut lucem restituat, quia Deus in corde figitur et lux amissa reparatur.

sur nos lèvres. Ainsi ceux qui marchaient devant le rabrouaient pour le faire taire, car avant que Jésus ne vienne jusqu'à notre cœur, les péchés que nous avons faits obsèdent notre imagination et nous troublent jusque dans notre prière.

4. Or écoutons comment a réagi l'aveugle à qui la lumière allait être rendue : « *Mais lui criait de plus belle : Fils de David, aie pitié de moi^d !* » Celui que la foule rabrouait pour le faire taire criait de plus en plus fort : plus violemment nous presse la cohue des pensées charnelles, plus ardemment nous devons persister dans la prière. Une foule nous empêche de crier, car nous avons à subir souvent jusque dans la prière les fantasmes de nos péchés. Mais il est indispensable que la voix de notre cœur persiste d'autant plus vigoureusement qu'elle est plus rudement étouffée, de façon à maîtriser la cohue des pensées mauvaises et à faire sa percée jusqu'aux oreilles bienveillantes du Seigneur, en l'important jusqu'à l'excès. Chacun, je suppose, constate en lui ce que nous disons là : lorsque nous détournons notre cœur de ce monde vers Dieu, lorsque nous nous adonnons à l'œuvre de la prière, les choses mêmes que nous avions d'abord plaisir à faire nous importunent et alourdissent notre prière. Nos saintes aspirations ont du mal à chasser leur souvenir loin des yeux de notre cœur ; les gémissements de la pénitence ont du mal à l'emporter sur leurs images.

5. Mais quand nous persistons énergiquement dans la prière, nous retenons Jésus qui passe. D'où ce qui suit : « *Jésus, s'arrêtant, ordonna qu'on le lui amène^e.* » Voici que s'arrête celui qui jusque-là passait. Tant que nous avons encore à supporter dans la prière la cohue des fantasmes, nous percevons vaguement Jésus qui passe. Mais quand nous persistons énergiquement à prier, Jésus s'arrête pour nous rendre la vue : Dieu est retenu dans notre cœur et la lumière perdue est retrouvée.

6. Qua tamen in re et aliud aliquid nobis Dominus innuit, quod intelligi de humanitate ac diuinitate illius utiliter possit. Clamantem etenim caecum transiens audiuit, sed stans miraculum illuminationis exhibuit. Transire namque humanitatis est, stare diuinitatis. Per humanitatem quippe habuit nasci, crescere, mori, resurgere, de loco ad locum uenire. Quia ergo in diuinitate mutabilitas non est, atque hoc ipsum mutare transire est, profecto iste transitus ex carne est, non ex diuinitate. Per diuinitatem uero ei semper stare est, quia
 (l. 80) 5
 10 ubique praesens, nec per motum uenit, nec per motum recedit. Caecum igitur clamantem Dominus transiens audiuit, stans illuminat, quia per humanitatem suam uocibus nostrae caecitatis compatiendo misertus est, sed lumen nobis gratiae per diuinitatis potentiam infudit.

7. Et notandum quid caeco uenienti dicat : « *Quid tibi uis faciam^f ?* » Numquid qui lumen reddere poterat quid uellet caecus ignorabat ? Sed peti uult hoc quod et nos petere et se concedere praenoscit. Importune namque ad orationem
 5 nos admonet et tamen dicit : « *Scit namque Pater uester quid opus sit uobis antequam petatis eum^g* ». Ad hoc ergo requirit ut petatur, ad hoc requirit ut cor ad orationem excitet.
 Vnde et caecus protinus adiungit : « *Domine, ut uideam^h*. »
 (l. 100) Ecce caecus a Domino non aurum, sed lucem quaerit.
 10 Paruipendit extra lucem aliquid quaerere, quia etsi habere

f. Lc 18, 41 g. Mt 6, 8 h. Lc 18, 41

1. Cf. AUGUSTIN, *serm.* 88, 14 (l. 381-387, éd. Verbraken, *RBén* 94, 1984, p. 89). Ici encore, écho néo-platonicien (association de l'immutabilité et de la divinité d'une part, de la mutabilité et de l'humanité d'autre part), qui se comprend très bien par l'inspiration augustinienne de Grégoire à cet endroit.

7, 5-6 et tamen – *petatis eum* : dicens : *Scit enim Pater uester caelestis quibus indigetis antequam petatis* α.

6. Dans cet épisode, le Seigneur nous montre encore autre chose, d'où l'on peut tirer une leçon fructueuse sur son humanité et sa divinité. Il entendit les cris de l'aveugle alors qu'il passait, mais c'est en s'arrêtant qu'il lui rendit miraculeusement la vue. Passer est le fait de l'humanité, se tenir immobile celui de la divinité. C'est par son humanité qu'il a connu naissance, croissance, mort, résurrection, passage d'un lieu à un autre. Comme la divinité ne change pas, que changer, c'est proprement passer d'un état à un autre, passer est donc certainement le fait de la chair et non de la divinité. Par sa divinité, au contraire, il lui revient d'être toujours immobile : présent partout, il n'a ni à se mouvoir pour venir, ni à se mouvoir pour se retirer¹. Le Seigneur entendit le cri de l'aveugle alors qu'il passait, et en s'arrêtant, il lui rend la vue : en tant qu'homme il a été touché de compassion par nos appels d'aveugle, en tant que Dieu tout-puissant, il a répandu en nous la lumière de sa grâce.

7. Et remarquons ce qu'il dit à l'aveugle qui vient à lui : « *Que veux-tu que je fasse pour toi ?* » Celui qui pouvait rendre la vue ignorait-il ce que voulait l'aveugle ? Non, mais il veut que nous demandions ce dont il sait à l'avance que nous le lui demanderons et qu'il nous accordera. Il nous prescrit de prier jusqu'à être importuns, en disant pourtant : « *Votre Père sait ce dont vous avez besoin avant que vous lui demandiez* ». Si donc il interroge, c'est pour être sollicité ; s'il interroge, c'est pour exciter le cœur à la prière.

Aussi l'aveugle enchaîne-t-il aussitôt : « *Seigneur, que je voie^h !* » Voici qu'il ne demande pas au Seigneur de l'or, mais la lumière. Il n'a cure de demander autre chose que la lumière. Un aveugle peut bien posséder tout ce qu'on vou-

en disant : « *Votre Père céleste sait ce dont vous manquez avant que vous demandiez* ».

caecus quodlibet potest, sine luce non potest uidere quod habet. Imitemur ergo, fratres carissimi, eum quem et corpore audiuiimus et mente saluatum. Non falsas diuitias, non terrena dona, non fugitiuos honores a Domino, sed lucem
 15 quaeramus ; nec lucem quae loco clauditur, quae tempore finitur, quae noctium interruptione uariatur, quae a nobis communiter cum pecoribus cernitur, sed lucem quaeramus quam uidere cum solis angelis possimus, quam nec initium inchoat, nec finis angustat. Ad quam profecto lucem uia
 20 fides est.

Vnde recte et illuminando caeco protinus respondetur :
 « *Respice, fides tua te saluum fecit.* » Sed ad haec cogitatio
 PL 1085 carnalis dicit : Quomodo possum lucem | spiritalem quae-
 25 rere, quam uidere non possum ? Vnde mihi certum est si sit,
 quae corporeis oculis non infulget ? Cui scilicet cogitationi
 est quod breuiter quisque respondeat, quia et haec ipsa quae
 sentit non per corpus sed per animam cogitat. Et nemo suam
 animam uidet, nec tamen se dubitat animam habere, quam
 non uidet. Ex inuisibili anima uisibile regitur corpus. Si
 (l. 120) auferatur quod est inuisibile, protinus corrui hoc quod uisi-
 bile stare uidebatur. Ex inuisibili ergo substantia in hac uita
 uisibili uiuitur, et esse uita inuisibilis dubitatur ?

8. Sed iam petenti caeco quid factum est, uel quid ipse
 fecit audiamus. Sequitur : « *Confestim uidit et sequebatur
 eum.* » Videt et sequitur, qui bonum quod intelligit opera-
 tur. Videt autem, sed non sequitur, qui bonum quidem intel-
 5 ligit, sed bene operari contemnit. Si ergo, fratres carissimi,
 caecitatem iam nostrae peregrinationis agnoscimus, si cre-
 dendo in Redemptoris nostri mysterio, iuxta uiam sedemus,

dra, sans la lumière il ne peut voir ce qu'il possède. Frères très chers, imitons donc cet homme dont nous apprenons qu'il est guéri à la fois dans son corps et dans son âme. Ne demandons au Seigneur ni richesses trompeuses, ni avantages terrestres, ni honneurs passagers. Demandons la lumière : non pas cette lumière que circonscrit un espace, que le temps limite, qui change avec la coupure des nuits, que les animaux voient comme nous ; cherchons cette lumière qu'avec les anges nous sommes seuls capables de voir, qu'un début ne voit pas naître, qu'une fin ne borne pas. Pour aller à cette lumière, le chemin, c'est la foi.

Il est donc juste que l'aveugle à qui la lumière allait être rendue reçoive aussitôt pour réponse : « *Vois, ta foi t'a sauvé.* » Mais ici la logique de la chair objecte : Comment puis-je demander la lumière spirituelle alors que je ne puis la voir ? Comment être sûr qu'elle existe, alors que les yeux de mon corps sont insensibles à son éclat ? Cette objection, tout le monde à vrai dire peut la réfuter en quelques mots : Les choses mêmes que l'on perçoit, on les pense, non pas avec le corps, mais avec l'âme. Or personne ne voit son âme, et cependant personne ne doute d'avoir une âme, qu'il ne voit pas ; car le corps visible est gouverné par une âme invisible. Si l'on enlève ce qui est invisible, aussitôt s'écroule ce visible qui paraissait si ferme. Dans cette vie visible on tire sa vie d'une substance invisible, et on doute qu'il y ait une vie invisible !

8. Mais écoutons ce qui a été fait à la prière de l'aveugle et ce qu'il fit lui-même : « *Aussitôt il vit, et il le suivait.* » Il voit et il suit, celui qui opère le bien qu'il discerne. Voir et ne pas suivre, c'est discerner le bien, mais dédaigner de l'accomplir. Si donc, frères très chers, nous reconnaissons que nous cheminons désormais en aveugles, si par la foi au mystère de notre Rédempteur nous sommes assis au bord du chemin, si notre prière demande chaque jour la lumière à

si exorando cotidie ab auctore nostro lucem petimus, si eam-
 10 dem lucem iam per intellectum uidendo, illuminati post cae-
 citatem sumus, Iesum quem mente cernimus, opere sequa-
 mur. Aspicimus qua graditur et eius uestigia imitando
 teneamus. Iesum enim sequitur qui imitatur. Hinc namque
 dicit : « *Sequere me et dimitte mortuos sepelire mortuos*
 15 *suos^k.* » *Sequere* enim dicitur *imitare*. Hinc rursum admo-
 net dicens : « *Si quis mihi ministrat, me sequatur^l.* »
 (l. 140) Consideremus ergo qua graditur, ut sequi mereamur. Ecce
 cum sit dominus et creator angelorum, suscepturus naturam
 nostram quam condidit, in uterum uirginis uenit. Nasci
 20 tamen in hoc mundo per diuites noluit, parentes pauperes
 elegit. Vnde et agnus qui pro illo offerretur, defuit ; colum-
 barum pullos et par turturum ad sacrificium mater inuenit^m.
 Prosperari in mundo noluit ; opprobria irrisionesque tole-
 rauit ; sputa, flagella, alapas, spineam coronam, crucem sus-
 25 tinuit, et quia rerum corporalium delectatione a gaudio
 interno cecidimus, cum qua amaritudine illuc redeatur
 ostendit. Quid itaque homo pro se pati debet, si tanta Deus
 pro hominibus pertulit ?

Qui ergo in Christo iam credidit, sed adhuc auaritiae lucra
 30 sectatur, in superbia honoris extollitur, inuidiae facibus
 inardescit, libidinis se immunditia polluit, prosperari ad ea
 quae in mundo sunt concupiscit, Iesum in quo credidit sequi
 contemnit. Diuerso quippe itinere ambulat, si gaudia delec-
 tationesque appetit, cui dux suus uiam amaritudinis osten-
 35 dit. Reuocemus ergo ante oculos peccata quae fecimus,
 consideremus quam terribilis iudex haec puniturus adueniat,

k. Lc Mt 8, 22 l. Jn 12, 26 m. cf. Lc 2, 24

8, 13-14 *Sequere* – imitare : *Sine mortuos sepeliant mortuos suos, tu autem me sequere*. Ac si dicat imitare α.

notre Créateur, si voyant désormais cette lumière par l'intelligence nous sommes éclairés après avoir été aveugles, par l'action suivons Jésus, que notre âme perçoit. Regardons par où il chemine et marchons sur ses traces en l'imitant. Car suivre Jésus, c'est l'imiter. Voilà pourquoi il a ces mots : « *Suis-moi, et laisse les morts ensevelir leurs morts^k* », où *suivre* veut dire *imiter*. Voilà pourquoi il précise par ailleurs : « *Si quelqu'un me sert, qu'il me suive^l*. » Regardons dès lors par où il chemine, afin de pouvoir le suivre. Alors qu'il est le seigneur et le créateur des anges, il vint dans le sein d'une vierge pour assumer notre nature, qu'il avait créée. Il ne voulut pas naître en ce monde de parents riches, il les choisit pauvres. Il n'y eut pas d'agneau à offrir pour lui ; sa mère trouva pour le sacrifice de jeunes pigeons et une paire de tourterelles^m. Il ne voulut pas le succès en ce monde : il endura les injures et les moqueries, il supporta les crachats, les coups de fouet, les soufflets, la couronne d'épines, la croix. Comme les jouissances corporelles nous ont fait déchoir de la joie intérieure, il nous indique quelle amertume la fait regagner. Que ne doit pas souffrir l'homme pour lui-même, si un Dieu a tant enduré pour les hommes ?

Si quelqu'un croit déjà au Christ, mais court encore avidement après l'argent, s'enorgueillit de sa haute situation, se laisse brûler aux feux de l'envie, se souille des vilenies de la débauche, convoite ardemment le succès en ce monde, c'est qu'il dédaigne de suivre ce Jésus auquel il croit. S'il recherche les joies et les plaisirs, il marche par une route opposée au chemin d'amertume que lui indique son guide. Remettons-nous donc sous les yeux les péchés que nous avons commis. Considérons combien est redoutable le juge

« *Laisse les morts, qu'ils enterrent leurs morts, mais toi, suis-moi* (Lc 9, 60) », comme il aurait dit : *Imite-moi*.

mentem formemus ad lamenta, uita nostra ad tempus amar-
 rescat in paenitentia, ne aeternam amaritudinem sentiat in
 uindicta. Per fletus quippe ad gaudia ducimur, Veritate pol-
 PL 1086
 (l. 160) licente quae ait : « *Beati qui lugent nunc, | quoniam ipsi
 consolabuntur^a* ». Ad fletum uero per gaudia peruenitur,
 haec eadem Veritate attestante quae ait : « *Vae uobis qui ride-
 tis nunc quia lugebitis et flebitis^o* ». Si ergo retributionis gau-
 dium in peruentione quaerimus, paenitentiae amaritudinem
 45 in uia teneamus. Sicque fit ut non solum nostra in Deum
 uita proficiat, sed haec ipsa nostra conuersatio ad laudem
 Dei et alios accendat. Vnde illic subditur : « *Et omnis plebs
 ut uidit dedit laudem Deo^p* ». »

n. Mt 5, 5 o. Lc 6, 25 p. Lc 18, 43.

8, 42 *quia lugebitis et flebitis : quoniam flebitis a.*

qui viendra pour les punir. Accoutumons notre âme aux gémissements. Que notre vie ait pour un temps le goût amer de la pénitence, de peur qu'elle n'endure l'amertume éternelle du châtement. Les larmes nous conduisent à la joie, la Vérité le promet : « *Bienheureux, dit-elle, ceux qui pleurent maintenant, car ils seront consolésⁿ* ». Inversement la joie aboutit aux larmes, c'est encore la Vérité qui nous l'assure : « *Malheur à vous qui riez maintenant, car vous vous lamenterez et vous pleurerez^o* ». Si donc nous cherchons à recevoir au terme la joie de la récompense, gardons bien pendant la route l'amertume de la pénitence. Ainsi se fait-il que non seulement notre vie est une marche vers Dieu, mais qu'à notre contact d'autres aussi sont entraînés à louer Dieu. Aussi le texte ajoute-t-il : « *Tout le peuple, voyant cela, rendit louange à Dieu^p*. »

HOMÉLIE III

Mt 12, 46-50

La mère et les frères de Jésus

L'homélie a été prononcée le jeudi 23 novembre 590, fête de sainte Félicité, dans la basilique qui lui était dédiée.

Homilia III

Lectio sancti euangelii secundum Matthaeum

*In illo tempore loquente Iesu ad turbas, ecce mater eius et fratres stabant foris, quaerentes loqui ei. Dixit autem ei quidam : « Ecce mater tua et fratres tui foris stant quaerentes te. » At ipse respondens dicenti sibi ait : « Quae est mater mea
5 et qui sunt fratres mei ? » Et extendens manus in discipulos suos dixit : « Ecce mater mea et fratres mei. Quicumque enim fecerit uoluntatem Patris mei qui in caelis est, ipse meus frater et soror et mater est. »*

Evang. Mt 12, 46-50.

Homélie III

Lecture du saint Évangile selon Matthieu

En ce temps-là, comme Jésus parlait aux foules, voici que sa mère et ses frères se tenaient dehors, cherchant à lui parler. Quelqu'un lui dit : « Voici que ta mère et tes frères se tiennent dehors ; ils te cherchent. » Mais lui répondit à celui qui lui parlait : « Qui est ma mère ? Qui sont mes frères ? » Et étendant les mains vers ses disciples, il dit : « Voici ma mère et mes frères ! Car quiconque fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux, c'est lui qui est mon frère, ma sœur, ma mère. »

Homilia lectionis eiusdem habita ad populum in basilica sanctae Felicitatis die natalis eius

1. Sancti euangelii, fratres carissimi, brevis est lectio recitata, sed magnis mysteriorum ponderibus grauida. Iesus etenim Conditor et Redemptor noster matrem se nosse dissimulat, et quae ei mater sit, qui propinqui, non per cognationem
 5 carnis, sed per coniunctionem spiritus designat dicens : « *Quae est mater mea et qui sunt fratres mei ? Quicumque fecerit uoluntatem Patris mei qui in caelis est, ipse meus frater et soror et mater est^a* ». Quibus nobis uerbis quid aliud innuit, nisi quod obsequentes iussionibus suis multos ex gentilitate col-
 10 lit, et Iudaeam, ex cuius carne est genitus, non agnoscit ? Vnde et mater eius cum quasi non agnoscitur foris stare perhibetur, quia uidelicet synagoga idcirco ab auctore suo non recognoscitur, quia legis obseruationem tenens, spiritalem intellectum perdidit et sese ad custodiam litterae foris fixit.

2. Sed cum is qui uoluntatem Patris fecerit, *soror et frater* Domini dicitur, propter utrumque sexum qui ad fidem colligitur, mirum non est ; mirandum uero ualde est quomodo etiam *mater* dicatur. Fideles enim discipulos *fratres* uocare
 5 dignatus est dicens : « *Ite, nuntiate fratribus meis^b* ». Qui (l. 20) ergo frater Domini fieri ad fidem ueniendo potuerit, quarendum est quomodo esse etiam mater possit. Sed sciendum nobis est quia qui Christi frater et soror est credendo, mater efficitur praedicando. Quasi enim parit Dominum, quem
 10 cordi audientis infuderit. Et mater eius efficitur, si per eius uocem amor Domini in proximi mente generatur.

a. Mt 12, 48.50 b. Mt 28, 10

1. Écho de cette formule dans l'adresse de la *lettre* de LÉGER D'AUTUN à sa mère Sigrada, *qui antea per cognationem carnis, modo per coniunctionem spiritus* (epist. aevi merowingici, n° 6, CCL 117, app. II, p. 504).

2. Cf. AUGUSTIN, *serm.* 72 A, 8 (25 Denis, *SPM, Misc. Ag.*, I, Rome 1930, p. 163).

**Homélie sur cette lecture, prononcée
devant le peuple dans la basilique
de sainte Félicité, le jour de sa naissance au ciel**

1. Le passage du saint Évangile qui a été lu est court, frères très chers, mais lourd d'un grand poids de mystères. Car Jésus, notre Créateur et Rédempteur, fait semblant de ne pas reconnaître sa mère ; qui est pour lui sa mère, qui sont ses proches, il le définit non par la parenté de la chair, mais par les liens de l'esprit¹ : « *Qui est ma mère ? Qui sont mes frères ? Quiconque fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux, c'est lui qui est mon frère, ma sœur, ma mère*^a ». Que veut-il nous faire comprendre par ces paroles sinon qu'il rassemble en grand nombre des Gentils dociles à ses commandements, et qu'il ne reconnait pas la Judée, dont il est charnellement issu ? Voilà pourquoi sa mère, qu'il semble ignorer, est présentée comme se tenant à l'extérieur : si la Synagogue n'est pas reconnue par son propre fondateur, c'est simplement que, tout en maintenant l'observance de la Loi, elle en a perdu l'intelligence spirituelle et s'est figée au-dehors dans la garde de la lettre.

2. Que celui qui aura fait la volonté du Père soit appelé *sœur* et *frère* du Seigneur, rien d'étonnant, car la foi rassemble l'un et l'autre sexe ; mais qu'il soit dit aussi sa *mère*, voilà qui est très surprenant. Le Seigneur a bien voulu appeler *frères* ses disciples qui avaient foi en lui lorsqu'il a dit : « *Allez, annoncez à mes frères...*^b ». Et donc celui qui a pu devenir un frère du Seigneur en accédant à la foi, comment peut-il être aussi sa mère ? La question se pose. Mais il nous faut savoir que si quelqu'un est le frère ou la sœur du Seigneur en croyant, il devient sa mère en prêchant. Car il enfante en quelque sorte le Seigneur, qu'il introduit au cœur de celui qui l'écoute. Il devient sa mère, si à sa voix l'amour du Seigneur naît dans l'âme de son prochain².

- PL 1087 3. Ad quam rem nobis idonee confirmandam adlest beata Felicitas, cuius hodie natalitia celebramus, quae credendo exstitit ancilla Christi, et praedicando facta est mater Christi. Septem quippe filios sicut in gestis eius emendationibus legi-
- 5 tur, sic post se timuit uiuos in carne relinquere, sicut carnales parentes solent metuere ne mortuos praemittant. In persecutionis enim labore deprehensa, filiorum corda in amorem supernae patriae praedicando roborauit, et parturiuit spiritu quos carne pepererat, ut praedicatione pareret
- 10 Deo quos carne pepererat mundo. Considerate, fratres carissimi, in femineo corpore uirile pectus. Ad mortem stetit imperterrita. Amittere se in filiis lumen ueritatis timuit, si non fuisset orbata. Numquid ego hanc feminam *martyram* dixerim ? Certe Dominus cum de Iohanne loqueretur
- 15 dixit : « *Quid existis uidere in deserto ? prophetam ? Vtique dico uobis et plus quam prophetam^c* ». Et Iohannes ipse requisitus respondit dicens : « Non sum propheta »^d. Quia enim se plus quam prophetam nouerat, esse se prophetam negabat. Qui idcirco *plus quam propheta* dicitur, quia pro-
- (l. 40) phetae est officium uentura praenuntiare, non etiam ostendere. Iohannes uero plus quam propheta est, quia quem uerbo dixit digito ostendit. Non ergo hanc feminam *martyram*, sed *plus quam martyram* dixerim, quae septem pignori-
- 20 bus ad regnum praemissis, toties ante se mortua, ad poenas prima uenit, sed peruenit octaua. Aspexit mater et cruciata et imperterrita filiorum mortem, spei gaudium debuit, dolorem naturae. Timuit uiuentibus, gauisa morientibus. Optauit nullum post se relinquere, ne si quem haberet superstitem, non posset habere consortem. Nemo ergo ex uobis, fratres

c. Lc 7, 24.26 d. cf. Jn 1, 21

1. Ces gesta « éméndés » doivent correspondre à la *Passio Felicitatis cum vii filiis* (BHL 2853). La *Clavis* (CPL 2187) renvoie pour ce texte au *sermo* 134 de PIERRE CHRYSOLOGUE (CCL 24B, p. 817-819).

2. Cf. AMBROISE, *De Iacob et nita beata*, II, 53-54.

3. Une heureuse confirmation nous est donnée par la bienheureuse Félicité dont nous célébrons aujourd'hui la fête. Par sa foi elle fut servante du Christ et par sa prédication elle en devint la mère. Ainsi qu'on le lit dans ses *Actes* authentiques¹, elle a craint de voir ses sept fils persister après elle dans la vie corporelle, tout autant que les parents selon la chair redoutent généralement de voir leurs enfants mourir avant eux. Arrêtée au plus fort de la persécution, elle affermit au cœur de ses fils l'amour de la patrie céleste par sa parole ; elle engendra spirituellement ceux qu'elle avait charnellement enfantés, et ainsi par sa parole elle enfanta pour Dieu ceux que son corps avait enfantés pour le monde. Admirez, frères très chers, ce cœur viril dans un corps de femme. Devant la mort, elle resta intrépide. Elle eut peur de perdre en ses fils la lumière de la vérité, au cas où ils ne lui auraient pas été enlevés. Vais-je appeler cette femme *une martyre* ? Le Seigneur a bien dit en parlant de Jean : « *Qu'êtes-vous allé voir dans le désert ? un prophète ? Oui, vous dis-je, et plus qu'un prophète*. » Jean lui-même répondit à ceux qui l'interrogeaient : « Je ne suis pas un prophète »^d. En effet, se sachant plus qu'un prophète, il récusait le titre de prophète. S'il est appelé *plus que prophète*, c'est que le rôle du prophète est d'annoncer à l'avance, non en plus de montrer. Jean est plus qu'un prophète, car celui dont a parlé sa voix, son doigt l'a montré. Je ne dirais donc pas de cette femme qu'elle est *une martyre*, mais qu'elle est *plus qu'une martyre*, elle qui envoya au-devant d'elle dans le Royaume les sept enfants de sa tendresse, morte sept fois avant sa propre mort : elle commença la première à subir le supplice et termina la huitième. Mère à la fois torturée et inébranlable, elle regarda mourir ses fils ; à l'espérance elle dut la joie, à la nature la douleur. Elle craignit pour eux tant qu'ils vivaient, elle se réjouit tandis qu'ils mouraient. Elle souhaita n'en laisser aucun après elle, de crainte que si l'un d'eux lui survivait, il ne pût partager son sort². Qu'aucun de

30 carissimi, existimet quod eius cor morientibus filiis etiam
 carnalis affectus minime pulsauit. Neque enim filios, quos
 carnem suam esse nouerat, sine dolore poterat morientes
 uidere, sed erat uis amoris interior, quae dolorem uinceret
 carnis. Vnde et passuro Petro dicitur : « *Cum senueris,*
 35 *extendes manus tuas et alius te praecingat et ducet quo tu*
non uis. » Neque enim si plenissime Petrus nollet, pro
 (l. 60) Christo pati potuisset ; sed martyrium, quod per infirmita-
 tem carnis noluit, per uirtutem spiritus amauit. Qui dum per
 carnem ad poenas trepidat, per spiritum ad gloriam exultat,
 40 actum est ut cruciatum martyrii nolendo uoluisset, sicut nos
 quoque cum gaudium quaerimus salutis, amarum poculum
 sumimus purgationis. Amaritudo quidem in poculo displi-
 cet, | sed restituenda per amaritudinem salus placet. Amauit
 PL 1088 ergo iuxta carnem Felicitas filios, sed prae amore caelestis
 45 patriae mori coram se uoluit quos amauit. Ipsa eorum uul-
 nera accepit, sed ipsa in eis ad regnum praeuenientibus
 excreuit. Recte ergo hanc feminam *ultra martyram* dixerim,
 quae toties in filiis est desiderabiliter exstincta, dum multi-
 plex martyrium obtinuit, ipsa quoque martyrii palmam
 50 uicit. Fertur apud ueteres mos fuisse, ut quisquis consul
 exsisteret, iuxta ordinem temporum honoris sui locum tene-
 ret, at si quis posterius ad consulatum ueniens, consul non
 semel, sed bis fortasse aut tertio fieret, etiam illos laude et
 honore transcenderet, qui non plus quam semel consules
 55 exstitissent. Vicit ergo beata Felicitas martyras, quae tot ante
 se morientibus filiis, pro Christo frequenter occubuit, quia
 ad amorem illius sola sua mors minime suffecit.

e. Jn 21, 18.

1. Grégoire manifeste une bonne connaissance d'une institution récem-
 ment disparue. L'extinction définitive du consulat, en tant que magistrature,
 s'est produite en 534 en Occident, en 541 en Orient : cf. E. STEIN, *Histoire*
du Bas-Empire, t. II, publié par J.-R. Palanque, Paris-Bruxelles-Amsterdam
 1949, p. 461-462. Ajoutons que le titre continuait à être porté, de manière
 purement honorifique, au temps de Grégoire et qu'il le fut longtemps encore.

vous, frères très chers, ne croie donc que tandis que mouraient ses fils, aucune émotion, même en sa chair, n'a fait battre son cœur. Ces fils, qu'elle savait être sa propre chair, elle ne pouvait sans douleur les voir mourir. Mais il y avait au-dedans d'elle une force d'amour capable de vaincre la douleur de la chair. A Pierre qui devait un jour souffrir il est dit : « *Lorsque tu auras pris de l'âge, tu étendras les mains et un autre te ceindra et il te conduira là où tu ne veux pas.* » Si Pierre avait totalement dit non, il n'aurait pas pu souffrir pour le Christ ; mais ce martyre, auquel la faiblesse de la chair lui faisait dire non, la force de l'esprit le lui fit aimer. Lui que la chair fait trembler devant le supplice, l'esprit le fait exulter devant la gloire. Aussi voulut-il les tortures du martyre tout en ne les voulant pas, comme nous-mêmes, quand nous cherchons la joie de la guérison, nous acceptons de prendre la boisson amère qui assainit. L'amertume dans la coupe est désagréable, mais agréable la santé que rendra l'amertume. Félicité aima donc ses fils d'une affection humaine, mais par amour de la patrie céleste elle voulut que meurent sous ses yeux ceux qu'elle aimait. De leurs blessures elle souffrit, mais à mesure qu'ils entraient avant elle dans le Royaume, en eux elle grandit. J'aurais donc bien le droit d'appeler cette femme *plus qu'une martyre*, elle qui, dans la personne de ses fils, s'est éteinte en autant de désirables morts : en gagnant plusieurs fois le martyre, elle a en même temps mérité mieux que la palme du martyre. Selon la coutume des anciens, rapporte-t-on, tout consul occupait à la date fixée le rang dû à sa charge ; mais si plus tard quelqu'un accédait au consulat, non pas pour la première fois, mais pour la deuxième ou la troisième, il avait la préséance et l'emportait en dignité sur ceux qui n'avaient pas été consuls plus d'une fois¹. La bienheureuse Félicité l'a donc emporté sur les autres martyres, elle qui pour le Christ est morte d'un grand nombre de morts – autant que ses fils en subirent avant elle –, parce que sa seule mort à elle n'a pas suffi à son amour pour lui.

4. Consideremus, fratres, hanc feminam, consideremus
 (l. 80) nos qui membris corporis uiri sumus, in eius comparatione
 quid existimabimur. Saepe namque agenda aliqua bona pro-
 ponimus, sed si unus contra nos leuissimus sermo ab ore
 5 iridentis eruperit, ab intentione actionis nostrae fracti pro-
 tinus et confusi resilimus. Ecce nos plerumque a bono opere
 uerba reuocant, Felicitatem uero a sancta intentione frangere
 nec tormenta potuerunt. Nos in aura maledictionis impin-
 gimus, haec ad regnum etiam per ferrum exiit, nihilque esse
 10 quod obsistebat aestimauit. Nos ad praecepta dominica lar-
 gire nostra saltem superflua nolumus, haec non solum Deo
 suam substantiam contulit, sed pro illo etiam propriam car-
 nem dedit. Nos cum ex diuina iussione filios amittimus, sine
 consolatione lugemus, haec eos uelut mortuos plangeret si
 15 non obtulisset. Cum ergo ad illud terribile examen distric-
 tus iudex uenerit, quid nos uiri dicemus cum eius feminae
 gloriam uiderimus ? De debilitate mentis suae quae tunc erit
 uiris excusatio, quando haec ostenditur quae cum saeculo
 sexum uicit ? Sequamur ergo, fratres carissimi, districtam
 20 et asperam Redemptoris uiam ; usu quippe uirtutum ita
 iam plana facta est, ut per eam feminis libeat ambulare.
 Despiciamus cuncta praesentia, nulla sunt etenim quae tran-
 (l. 100) sire possunt. Turpe sit diligere quod constat citius perire.
 Non nos terrenarum rerum amor superet, non superbia
 25 inflet, non ira dilaniet, non luxuria polluat, non inuidia
 consumat. Amore nostro, fratres carissimi, Redemptor nos-
 PL 1089 ter occubuit, et nos amore eius dilscamus uincere nosmetip-
 sos. Quod si perfecte agimus, non solum imminentes poenas
 euadimus, sed communi cum martyribus gloria remunera-

1. Cf. CYPRIEN DE CARTHAGE, *De lapsis*, 2 (l. 34-35, CCL 3, p. 221).

4. Observons cette femme, frères, et observons-nous : nous sommes des hommes par le corps ; comparés à elle, que serons-nous estimés ? Souvent nous nous proposons de faire quelque bonne action, mais qu'un seul mot contre nous, même très bénin, s'échappe des lèvres d'un moqueur, nous sommes démontés et décontenancés, laissant là notre projet. Voici ! Bien souvent des paroles nous détournent de faire le bien, tandis que les tortures mêmes ne purent briser la sainte volonté de Félicité. Nous, le souffle léger d'un mot malveillant nous fait chanceler ; elle, s'en est allée au Royaume par le fer même et a tenu pour rien les obstacles de la route. Nous, nous refusons de donner au moins notre superflu, selon le précepte du Seigneur ; elle, non contente d'offrir à Dieu sa fortune, elle a donné pour lui jusqu'à sa propre chair. Nous, lorsque sur un décret divin nous perdons des fils, nous nous lamentons, inconsolables ; elle les aurait, elle, pleurés comme des morts si elle ne les avait offerts. Alors, quand le juge rigoureux viendra pour le redoutable procès, que dirons-nous, hommes que nous sommes, quand nous verrons la gloire de cette femme ? Comment des hommes pourraient-ils alléguer la faiblesse de leur âme, quand apparaît cette femme, victorieuse à la fois de son sexe et du siècle¹ ? Suivons donc, frères très chers, la route dure et âpre du Rédempteur ; la pratique des vertus l'a, de fait, déjà tant aplanie qu'il plaît aux femmes d'y passer. Méprisons donc tout ce qui est du monde présent, car ce qui est passager ne compte pas. Trouvons honteux d'aimer ce que nous sommes sûrs de perdre si vite. Ne nous laissons pas dominer par l'amour des biens terrestres, ni enfler par l'orgueil, ni déchirer par la colère, ni souiller par la débauche, ni dessécher par l'envie. Par amour pour nous, frères très chers, notre Rédempteur est mort ; par amour pour lui, apprenons à nous vaincre nous-mêmes. Si nous le faisons parfaitement, nous n'échappons pas seulement à des peines menaçantes, nous sommes associés à la gloire qui récompense les mar-

- 30 mur. Nam quamuis occasio persecutionis deest, habet tamen et pax nostra martyrrium suum, quia etsi carnis colla ferro non subdimus, spiritali tamen gladio carnalia desideria in mente trucidamus.

tyrs. Car si l'occasion de souffrir persécution ne s'offre plus, la paix où nous vivons n'en comporte pas moins son martyre¹ ; même si nous ne présentons pas matériellement notre cou au tranchant du fer, nous immolons en notre âme les désirs charnels par le glaive de l'esprit.

1. Cf. CYPRIEN, *De zelo et liuore*, 16 (l. 300, CCL 3A, p. 84).

HOMÉLIE IV

Mt 10, 5-8

L'envoi des Douze en mission

L'homélie, prononcée dans l'église Saint-Étienne, était tenue jusqu'ici pour une prédication faite un dimanche de l'Avent, le 26 novembre 590. Cependant R. Étaix, observant que la péricope ne convient pas spécialement à ce type de dimanche et correspond en revanche à l'action des pasteurs et à leur envoi en mission, fait l'hypothèse (lettre du 9 sept. 2000), très séduisante, que voici : il s'agirait du 27 novembre 590, un lundi, jour anniversaire de l'ordination du pape Pélage II, qui eut lieu le dimanche 27 novembre 578.

Homilia IV

Lectio sancti euangelii secundum Matthaeum

*In illo tempore misit Iesus duodecim discipulos suos, prae-
cipiens eis et dicens : « In uiam gentium ne abieritis et in ciui-
tates Samaritanorum ne intraueritis, sed potius ite ad oues
5 quae perierunt domus Israel. Euntes autem praedicate
dicentes quia appropinquauit regnum caelorum. Infirmos
curate, mortuos suscite, leprosos mundate, daemones eicite.
Gratis accepistis, gratis date ».*

Evang. Mt 10, 5-8.

Homélie IV

Lecture du saint Évangile selon Matthieu

En ce temps-là, Jésus envoya ses douze disciples en mission avec les instructions suivantes : « Ne prenez pas le chemin des Gentils et n'entrez pas dans les villes des Samaritains ; allez plutôt vers les brebis perdues de la maison d'Israël. Allez prêcher, dites que le royaume des ciels est proche. Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons. Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement ».

Homilia lectionis eiusdem habita ad populum in basilica sancti Stephani

1. Cum constet omnibus, fratres carissimi, quia Redemptor noster in mundo pro redemptione gentium uenit, cum Samaritanos cotidie ad fidem uocari conspiciamus, quid est quod in praedicatione discipulos mittens
 5 dicit: « *In uiam gentium ne abieritis et in ciuitates Samaritanorum ne intraueritis, sed potius ite ad oues quae perierunt domus Israel^a* » ? nisi hoc quod ex facti fine colligimus, quia prius soli Iudaeae uoluit, et postmodum cunctis gentibus praedicari, ut dum illa conuerti uocata renueret,
 10 praedicatores sancti ad uocationem gentium per ordinem uenirent, quatenus Redemptoris nostri praedicatio a propriis repulsa, gentiles populos quasi extraneos quaereret, et quod Iudaeae fiebat in testimonium, hoc gentibus gratiae esset incrementum. Erant etiam tunc qui de Iudaea uocandi
 15 essent, et de gentibus uocandi non essent. Nam et in apostolorum Actibus praedicante Petro legimus et prius Hebraeorum tria milia, et postea quinque milia credidisse^b. Et cum praedicare apostoli gentibus in Asia uoluissent, per Spiritum prohibiti esse memorantur^c, et tamen ipse Spiritus
 20 qui prius praedicationem prohibuit, hanc Asianorum cordibus postmodum infudit. Nam diu est quod Asia cuncta iam (l. 20) credidit. Idcirco ergo prius prohibuit quod postmodum fecit, quia tunc in illa erant qui saluandi non erant, tunc in illa erant qui necdum ad uitam reparari merebantur, nec
 25 tamen grauius de contempta praedicatione iudicari. Subtili ergo occultoque iudicio a quorundam auribus praedicatio
 PL 1090 sancta | subtrahitur, quia suscitari per gratiam non merentur.

a. Mt 10, 5-6 b. cf. Ac 2, 41 ; 4, 4 c. cf. Ac 16, 6

Homélie sur cette lecture, prononcée devant le peuple dans la basilique de saint Étienne

1. C'est un fait reconnu de tous, frères très chers, que notre Rédempteur est venu dans le monde pour la rédemption des Gentils, puisque nous voyons des Samaritains appelés chaque jour à la foi. Comment se fait-il alors qu'en envoyant ses disciples prêcher, il leur dise : *« Ne prenez pas le chemin des Gentils et n'entrez pas dans les villes des Samaritains ; allez plutôt vers les brebis perdues de la maison d'Israël »* ? La réponse n'est-elle pas pour nous dans la manière dont les choses ont fini ? Le Seigneur a voulu en effet qu'on ne prêche d'abord qu'à la Judée et ensuite seulement à l'ensemble des Gentils ; ainsi, quand la Judée, appelée, refuserait de se convertir, les saints prédicateurs viendraient appeler à leur tour les Gentils. De la sorte, quand notre Rédempteur verrait sa prédication repoussée par les siens, il rechercherait ces étrangers qu'étaient les peuples de la gentilité : ce qui était témoignage contre la Judée serait pour les Gentils croissance en grâce. Il y avait alors aussi des Juifs qui devaient être appelés et des Gentils qui ne devaient pas l'être : nous lisons dans les *Actes des apôtres* qu'à la prédication de Pierre trois mille Hébreux crurent d'abord, puis cinq mille^b ; et l'on rapporte que lorsque les apôtres voulurent prêcher aux Gentils en Asie, l'Esprit les en empêcha^c. Et pourtant l'Esprit même qui avait d'abord empêché la prédication la fit pénétrer peu après dans le cœur des Asiates ; car voilà longtemps déjà que toute l'Asie a cru. Si donc il a d'abord empêché ce que peu après il a fait, c'est qu'il y avait alors dans ce pays des gens qui ne devaient pas être sauvés, et qu'il y avait alors aussi des gens qui ne méritaient pas encore d'être rendus à la vie, sans mériter toutefois le jugement plus sévère que leur aurait attiré le mépris de la prédication. C'est donc par un jugement secret et impénétrable que la sainte prédication est refusée aux oreilles de certains, parce qu'ils ne méritent pas d'être ressuscités par la grâce.

Vnde necesse est, fratres carissimi, ut in omne quod agimus, omnipotentis super nos Domini consilia occulta timeamus, ne dum mens nostra exterius fusa, a sua se uoluntate non reuocat, intus contra eam iudex terribiliter aduersa disponat. Quod bene psalmista intuens ait : « *Venite et uidete opera Domini, quam terribilis^d in consiliis super filios hominum^d.* ». Vidit namque quod alius misericorditer uocatur, alius iustitia exigente repellitur. Et quia alia parcendo, alia Dominus irascendo disponit, expauit quod penetrare non potuit, et quem non solum inuestigabilem, sed etiam in quibusdam suis sententiis inflexibilem uidit, terribilem in consiliis esse memorauit.

2. Missis autem praedicatoribus, quid praecipiat audiamus : « *Euntes praedicate dicentes quia appropinquauit regnum caelorum^e.* » Hoc iam, fratres carissimi, etiam si (l. 40) Euangelium taceat, mundus clamat. Ruinae namque illius uoces eius sunt. Qui enim tot attritus percussionibus a gloria sua cecidit, quasi iam nobis e proximo regnum aliud quod sequitur ostendit. Ipsi iam et a quibus amatur amarus est. Ipsae eius ruinae praedicant quod amandus non est. Si enim ruinam sui domus quassata minaretur, quisquis in illa habitaret fugeret, et qui stantem dilexerat, recedere quantocius a cadente festinaret. Si igitur mundus cadit et nos eum amando amplectimur, opprimi uolumus potius quam habitare, quia nulla nos ratio a ruina illius separat, quos eius passionibus amor ligat. Facile ergo est nunc iam cum destructa omnia cernimus, animum nostrum ab eius dilectione disiungere. Sed hoc illo in tempore difficillimum fuit, quo tunc praedicare caelorum regnum inuisibile mittebantur, cum longe lateque omnes cernerent florere regna terrarum.

d. Ps 65, 5 e. Mt 10, 7

1. L'ampleur des malheurs subis stimule l'attente eschatologique.

C'est pourquoi, frères très chers, il nous faut craindre en toutes nos actions les secrets desseins du Seigneur tout-puissant sur nous : tant que notre âme, répandue au-dehors, ne se retire pas de sa propre volonté, au-dedans le juge pourrait lui imposer de redoutables revers. Le psalmiste le voyait bien, qui disait : « *Venez et voyez les œuvres du Seigneur, comme il est redoutable en ses desseins sur les fils des hommes*^d. » Il a vu en effet que l'un était miséricordieusement appelé, l'autre rejeté selon l'exigence de la justice. Et comme le Seigneur règle les choses tantôt par le pardon, tantôt par la colère, le psalmiste a été saisi d'effroi devant ce qu'il ne pouvait pénétrer, et voyant le Seigneur non seulement impénétrable, mais aussi inflexible en certains de ses décrets, il l'a qualifié de redoutable en ses desseins.

2. Mais écoutons les instructions qu'il donne à ceux qu'il envoie prêcher : « *Allez prêcher, dites que le royaume des cieux est proche*^e. » Cela, frères très chers, quand bien même l'Évangile le tairait, le monde déjà le crie. Ses craquements sont ses voix. Déchu de sa gloire sous tant de coups qui le broient, il nous montre pour ainsi dire déjà tout proche un autre royaume qui le suit. Déjà ce monde est amer à ceux-là même qui l'aiment. Son écroulement proclame qu'il ne faut pas l'aimer. Si une maison branlante menaçait ruine, tous ses habitants s'enfuiraient, et après l'avoir aimée debout, ils la quitteraient au plus vite maintenant qu'elle croule. Alors, si le monde croule et si nous l'embrassons avec amour, c'est que nous voulons plutôt nous faire écraser qu'habiter une demeure, car il n'est aucun moyen de nous dégager de sa ruine, liés que nous sommes à ses malheurs par l'amour. Maintenant que nous voyons tout s'écrouler, il est plus facile à notre cœur de se déprendre de lui^f. C'était très difficile en ce temps-là, où les apôtres étaient envoyés proclamer le royaume invisible des cieux, tandis que tout le monde, partout, voyait florissants les royaumes terrestres.

3. Vnde et adiuncta sunt praedicatoribus sanctis miracula, ut fidem uerbis daret uirtus ostensa et noua facerent qui noua praedicarent, sicut in hac eadem lectione subiungitur : « *Infirmos curate, mortuos suscite, leprosos mundate, daemones eicite^f* ». Florente mundo, crescente humano genere, diu in hac uita subsistente carne, exuberante rerum opulentia, quis cum audiret uitam esse aliam crederet ? Quis inuisibilia uisibilibus praeferret ? Sed ad salutem redeuntibus infirmis, ad uitam surgentibus mortuis, carnis munditiam recipientibus leprosis, ereptis a iure immundorum spirituum daemoniacis, tot uisibilibus miraculis exactis, quis non crederet quod de inuisibilibus audiret ? Ad hoc quippe uisibilia miracula coruscant, ut corda uidentium ad fidem inuisibilium pertrahant, ut per hoc quod mirum foras agitur, hoc |
 (l. 60) quod intus est longe mirabilius esse sentiatur. Vnde nunc quoque cum fidelium numerositas excreuit, intra sanctam ecclesiam multi sunt qui uitam uirtutum tenent et signa uirtutum non habent, quia frustra miraculum foras ostenditur, si deest quod intus operetur. Nam iuxta magistri gentium
 10
 PL 1091

f. Mt 10, 8

3, 19-31 Nam iuxta – animaret : Hinc etenim Paulus dicit : *Signa sunt infidelibus non fidelibus*. Hinc et idem praedicator egregius qui ad praedicationis uerba dormitantem cadentemque de fenestra Eutychem atque a uita funditus extinctum coram cunctis infidelibus orando suscitauit, peregrinationis suae comitem et sanctae praedicationis adiutorem Timotheum ex infirmitate stomachi lassescens non uerbo curat, sed medicinali arte reparat dicens : *Modico uino utere propter stomachum tuum et frequentes tuas infirmitates*. Qui ergo infirmum infidelem, ut credimus mortuum, una prece resuscitat, cur aegrotum socium prece non roborat ? Quia nimirum ille foras per miraculum suscitandus erat qui adhuc intus uiuus non erat, ut per hoc quod exterior potestas ostenderet, hunc ad uitam interior uirtus animaret α.

3. Telle est la raison pour laquelle les saints prédicateurs reçoivent en outre le pouvoir de faire des miracles : la manifestation de cette puissance donnerait du crédit à leurs paroles, et des actes extraordinaires accompagneraient leur prédication extraordinaire. C'est ce que dit la suite de ce texte : « *Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons^f* ». Dans un monde florissant, une espèce humaine en pleine croissance, les corps jouissant en cette vie de longues années, les richesses affluant, qui donc, en entendant parler d'une autre vie, aurait pu croire à son existence ? Qui aurait pu préférer l'invisible au visible ? Mais devant des malades revenant à la santé, des morts ressuscitant à la vie, des lépreux recouvrant une chair nette, des démoniaques délivrés du pouvoir des esprits impurs, devant tant de miracles visibles, qui aurait pu ne pas croire ce qu'il entendait dire sur l'invisible ? Car si les miracles brillent visibles au regard, c'est pour entraîner le cœur de ceux qui les voient à croire en l'invisible, pour faire sentir par les merveilles accomplies au-dehors combien est plus merveilleux ce qui se passe au-dedans. Voilà aussi pourquoi, maintenant que s'est accru le nombre des croyants, beaucoup à l'intérieur de la sainte Église, malgré une vie vertueuse, ne font pas les prodiges que l'on attendrait de leurs vertus, parce qu'un miracle au-dehors est inutile s'il n'y a pas d'effet à produire au-dedans. Car selon la parole du maître des

Voilà pourquoi Paul dit : « *Les miracles sont pour les incroyants, et non pour les croyants.* » C'est pourquoi cet excellent prédicateur a ressuscité Eutyque par sa prière, devant tout un groupe d'incroyants. Endormi pendant le discours de Paul, ce jeune homme était tombé de la fenêtre et avait perdu complètement la vie (cf. Ac 20, 9-12). Par contre, alors que Timothée, son compagnon de voyage et son auxiliaire dans la sainte prédication, souffre de maux d'estomac, il ne le guérit pas d'un mot, mais recourt pour le soigner à l'art médical : « *Prends un peu de vin, lui dit-il, à cause de ton estomac et de tes fréquents malaises* ». Un incroyant malade, mort croyons-nous, il le ressuscite par une simple prière : pourquoi ne réconforte-t-il pas par sa prière un compagnon souffrant ? C'est qu'il fallait ressusciter au-dehors par un miracle celui qui au-dedans était sans vie ; grâce à la manifestation d'une puissance extérieure, une force intérieure lui rendrait la vie.

- 20 uocem, « *linguae in signum sunt non fidelibus sed infideli-*
bus ». Vnde et idem praedicator egregius Militene ueniens
 et plenam infidelibus insulam sciens patrem Publii dysente-
 (l. 80) ria febribusque uexatum orando saluauit^h, et sanctae prae-
 25 dicationis adiutorem Timotheum ex infirmitate stomachi
 lassescens non uerbo curat sed medicinali arte medere
 parat dicens : « *Modico uino utere propter stomachum et fre-*
*quentes tuas infirmitates*ⁱ ». Qui ergo infirmum infidelem
 una prece saluat, cur aegrotum socium prece non roborat ?
 Quia nimirum ille foras per miraculum sanandus erat, qui
 30 uiuus interius non erat, ut per hoc quod exterior potestas
 ostenderet, hunc ad uitam interior uirtus animaret.
 Aegrotanti autem fidei socio exhibenda foras signa non fue-
 rant, qui salubriter intus uiuebat.
- (l. 100) 4. Sed concessa potestate praedicationis, concessis uirtu-
 tum miraculis, quid Redemptor noster subiungat audiamus :
 « *Gratis accepistis, gratis date*^j ». Praesciebat namque non-
 nullos hoc ipsum donum accepti Spiritus in usum negotia-
 5 tionis inflectere et miraculorum signa ad auaritiae obsequium
 declinare. Hinc est enim quod Simon per impositionem
 manus edita miracula concupiscens, percipere donum
 Spiritus pecunia uoluit, scilicet ut deterius uenderet quod
 male comparasset^k. Hinc de templo Redemptor noster fla-
 10 gello de resticulis facto turbas eiecit, cathedras uendentium

g. 1 Co 14, 22 h. cf. Ac 28, 7-8 i. 1 Tm 5, 23 j. Mt 10, 8 k. cf. Ac 8, 18-19

1. La version β du texte latin (avec Ac 28, 7-8 : le père de Publius à Malte au lieu de Ac 20, 9-12 : le jeune Eutyque tombé de la fenêtre) semblait à Grégoire plus accordée à la théorie du miracle exposée ici et qui se trouvait déjà en *Moralia* XXVII, 18, 37. La théorie grégorienne du miracle est liée à une histoire du salut : aux premiers temps de l'Église des miracles extérieurs étaient nécessaires pour convertir les païens (cf. *Hom. Eu.* 2, 1). Par la suite c'est la prédication qui les remplace (cf. *Hom. Eu.* 10, 1). Mais on peut aussi distinguer des miracles corporels et des miracles spirituels.

Gentils, « *les langues servent de signe non pour les croyants, mais pour les incroyants* »^s. C'est pourquoi cet excellent prédicateur, venu à Malte et sachant l'île pleine d'incroyants, guérit par sa prière le père de Publius qui souffrait de dysenterie et de fièvre^h. Par contre, alors que Timothée, son auxiliaire dans la sainte prédication, souffre de maux d'estomac, il ne le guérit pas d'un mot, mais recourt pour le soigner à l'art médical : « *Prends un peu de vin*, lui dit-il, *à cause de ton estomac et de tes fréquents malaises*ⁱ ». Un incroyant malade, il le guérit par une simple prière : pourquoi ne réconforte-t-il pas par sa prière un compagnon souffrant ? C'est qu'il fallait guérir au-dehors par un miracle celui qui au-dedans était sans vie ; grâce à la manifestation d'une puissance extérieure, une force intérieure lui rendrait la vie. Pour son compagnon croyant, malade, il n'y avait pas à produire de signes extérieurs, puisqu'au-dedans il vivait, en bonne santé^l.

4. Après avoir accordé la puissance de la prédication et accordé le pouvoir des miracles, écoutons ce qu'ajoute notre Rédempteur : « *Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement* »^j. Il prévoyait que certains dégraderaient en marchandage la réception du don de l'Esprit et feraient servir les signes miraculeux à la satisfaction de leur cupidité. C'est là justement ce que voulut faire Simon : envieux des miracles accomplis par l'imposition des mains, il voulut recevoir contre de l'argent le don de l'Esprit ; il avait bien sûr l'intention, après se l'être procuré par ce moyen mauvais, d'en tirer profit de façon pire encore^k. C'est pour cela que notre Rédempteur chassa la foule hors du Temple avec un fouet fait de cordelettes et qu'il renversa les sièges des vendeurs

Ces derniers sont toujours actuels. Cf. C. DAGENS, *Saint Grégoire le Grand. Culture et expérience chrétiennes*, p. 225-228, et P. BOGLIONI, *Miracle et merveilleux religieux chez Grégoire le Grand : théories et thèmes*, p. 70-75.

columbas euerit¹. Columbas quippe uendere est impositio-
nem manus qua Spiritus accipitur, non ad uitae meritum, sed
ad praemium dare. Sed sunt nonnulli qui quidem nummo-
rum praemia ex ordinatione non accipiunt, et tamen sacros
15 ordines pro humana gratia largiuntur, atque de largitate
eadem laudis solummodo retributionem quaerunt. Hi nimi-
rum quod gratis acceptum est gratis non tribuunt, quia de
impenso officio sanctitatis nummum fauoris expetunt. Vnde
bene cum iustum uirum describeret propheta ait : « *Qui*
PL 1092 20 *excudit manus suas ab omni munere*^m ». Neque enim dicit :
Qui excudit manus suas *a munere*, sed adiunxit : *ab omni*,
(l. 120) quia aliud est munus ab obsequio, aliud munus a manu,
aliud munus a lingua. Munus quippe ab obsequio est subiec-
tio indebite impensa, munus a manu pecunia, munus a lin-
25 gua fauor. Qui ergo sacros ordines tribuit, tunc ab omni
munere manus excudit, quando in diuinis rebus non solum
nullam pecuniam, sed etiam humanam gratiam non requirit.

5. Sed uos, fratres carissimi, quos saecularis habitus tenet,
cum quae sint nostra cognoscitis, mentis oculos ad uestra
reuocate. Cuncta erga uos gratis agite. Nolite operis uestri

l. cf. Mt 21, 12 ; Jn 2, 15 m. Is 33, 15.

1. Ce développement sur la simonie correspond aussi au contenu de l'homélie 17 ; cf. les remarques de R. Étaix en introduction à l'homélie, *infra*, p. 361. – Sur le *munus*, cf. *Moralia* III, 26, 51 (l. 23, CCL 143, p. 147) ; IX, 34, 53 (l. 40-55, CCL 143, p. 494) ; XXII, 14, 27 (l. 19, CCL 143A, p. 1112) ; *ep.* IX, 216 (l. 65, CCL 140A, p. 779). On voit bien que *lingua* correspond à la flatterie, *manus* correspond au versement d'argent, avec un jeu de mots (*munus a manu*) qui souligne la gravité de ce type de simonie ; enfin *obsequium* correspond au service indû ou excessif. On notera que ce type de service est pourtant ce que réclame le pouvoir impérial : au VII^e siècle la réorganisation de l'armée byzantine fait apparaître un « thème de l'*Opsikion* », troupe d'élite chargée de la protection de l'empereur ; or le grec *ὀψικιον* n'est que la transposition du latin *obsequium*. L'exposé du *munus* en trois aspects a été repris ultérieurement dans le contexte de la querelle des Investitures par MANEGOLD DE LAUTERBACH, partisan de

de colombes¹. Vendre des colombes, c'est accorder l'imposition des mains, par laquelle on reçoit l'Esprit, non pas en considération d'une vie de mérite, mais pour le profit. Certains, il est vrai, sans se faire payer en argent pour une ordination, accordent néanmoins les saints ordres pour s'attirer la faveur des hommes et n'attendent de cette libéralité d'autre rétribution que des louanges. Non, ils ne distribuent pas gratuitement ce qu'ils ont reçu gratuitement, car d'une fonction sacrée ils attendent la pièce de monnaie de la faveur. Le prophète a donc raison de dire, en décrivant l'homme juste : « *Il se secoue les mains pour ne retenir aucun présent^m* ». Il ne dit pas : Il se secoue les mains pour ne pas retenir *de présent*, mais il précise : *pour ne retenir aucun présent*. Car il y a le présent de la déférence, le présent de la main, le présent de la langue. Le présent de la déférence, c'est une soumission qu'aucun droit n'exigeait ; le présent de la main, c'est l'argent ; le présent de la langue, la faveur¹. Celui qui confère les saints ordres se secoue donc les mains pour ne retenir aucun présent quand il ne cherche pas dans les choses de Dieu l'argent, et encore moins la faveur des hommes.

5. Mais vous, frères très chers, qui gardez l'habit du siècle, maintenant que vous connaissez nos devoirs à nous, tournez les yeux de l'âme vers les vôtres. Entre vous faites tout gratuitement. Ne cherchez pas pour vos actes de rétri-

Grégoire VII, dans son *Liber ad Gebehardum* (MGH, Libelli, I, p. 345) ; il cite du reste juste auparavant deux passages de *Hom. Eu.* 17, 13 : *columba uenditur... destruit et cathedra ergo uendentium... priuantur*), et plus loin on trouve encore des emprunts à *Hom. Eu.* 17, 7 et 4 (p. 404 et 405). Inversement, PETRUS CRASSUS, dans sa *Defensio Heinrici IV*, utilise lui aussi *Hom. Eu.* 17, 5 : *qui ergo... non adsurgat*, et 26, 5 : *non morientem... niti-tur* (*ibid.*, p. 439 et p. 448-449). GUY DE FERRARE, autre adversaire de Grégoire VII, fait de même et cite *Hom. Eu.* 26, 5 : *ligandi et soluendi... exercet* (*ibid.*, p. 553).

in hoc mundo retributionem quaerere, quem cum tanta iam
5 cernitis uelocitate defecisse ; cauete ne mala quoquo modo,
ne bona pro temporali retributione faciatis. Ipsum testem
uestri operis quaerite quem iudicem sustinetis. Occulta nunc
esse bona uestra uideat, ut ea retributionis suae tempore in
publico ostendat. Sicut carni uestrae, ne deficiat, cibos coti-
10 die praebeatis, sic menti uestrae cotidiana alimenta bona sint
opera. Cibo corpus pascitur, pio opere spiritus nutriatur.
Quod moriturae carni tribuitis, uicturae in perpetuum ani-
mae non negetis. Si quando enim repentinus ignis habitacu-
lum adsumit, quisquis eius possessor exstiterit, rapit quod
15 ualuerit et fugit ; lucrum deputat si quid secum ex ignibus
(l. 140) tollat. Ecce tribulationum flamma mundum concremat, et
cuncta quae in eo speciosa uidebantur finis iam proximus
uelut ignis deuastat. Lucrum ergo, fratres, maximum credite
si uobiscum aliquid de illo rapiatis, si quid fugientes tollitis,
20 si hoc quod perire remanendo poterat ad retributionem
uobis perpetuam largiendo seruatis. Terrena quippe omnia
seruando amittimus, sed bene largiendo seruamus. Cum
uelocitate tempora fugiunt. Ad uidendum ergo citius iudi-
cem nostrum quia cum magna importunitate impellimur, ei
25 bonis actibus cum festinatione praeparemur.

bution en ce monde : vous voyez comme il a déjà vite décliné. Veillez à ne faire le mal en aucune façon, et à ne pas faire le bien pour une rétribution temporelle. Prenez comme témoin de vos actes celui que vous attendez comme juge. Qu'il voie que maintenant vos bonnes actions sont cachées, pour qu'au moment où il rétribuera, il les fasse paraître au grand jour. Pour que votre chair ne défaille pas, chaque jour vous lui fournissez des aliments ; de même, que pour votre âme de bonnes actions soient les mets quotidiens. Des aliments apaisent la faim du corps ; que de bonnes actions nourrissent l'esprit. Ce que vous accordez à une chair qui doit mourir, ne le refusez pas à une âme qui doit vivre sans fin. Si le feu s'empare brusquement d'une maison, son propriétaire, quel qu'il soit, saisit ce qui a de la valeur et s'enfuit. S'il arrive à soustraire quelque chose aux flammes et à l'emporter avec lui, il compte cela pour autant de gagné. Voyez, les calamités brûlent le monde de leur flamme, et tout ce qui y semblait beau, une fin imminente le ravage comme un feu. Regardez donc comme un très grand gain, frères, de pouvoir lui soustraire quelque chose et de l'emporter avec vous dans votre fuite, de vous conserver comme une rétribution éternelle, en en faisant largesse, ce qui, en vous restant, pouvait périr. Oui, en conservant tous nos biens terrestres, nous les perdons ; en faisant d'eux bonne largesse, nous les conservons. Les temps fuient très vite. Nous allons bientôt voir notre juge – avec grande rudesse, nous sommes poussés en avant –, avec empressement préparons-nous en faisant pour lui des actes bons.

HOMÉLIE V

Mt 4, 18-22

L'appel des quatre premiers disciples

L'homélie convient au jeudi 30 novembre 590, fête de saint André. Elle a été prononcée dans l'église Saint-André *cata Barbara*, située non loin de Sainte-Marie Majeure.

Homilia V

Lectio sancti euangelii secundum Matthaeum

In illo tempore ambulans Iesus secus mare Galilaeae uidit duos fratres, Simonem qui uocatur Petrus, et Andream fratrem eius, mittentes retia sua in mare, erant enim piscatores, et ait illis: « Venite post me et faciam uos fieri piscatores
5 *hominum ». At illi continuo relictis retibus suis secuti sunt*
PL 1093 *eum. Et procedens inde uidit alios duos fratres, Iacobum Zebedaei et Iohannem fratrem eius, in navi cum Zebedaeo patre eorum, reficientes retia sua, et uocauit eos. Illi autem statim, relictis retibus et patre, secuti sunt eum.*

Evang. Mt 4, 18-22.

Homélie V

Lecture du saint Évangile selon Matthieu

En ce temps-là, comme il marchait le long de la mer de Galilée, Jésus vit deux frères, Simon, appelé Pierre, et André son frère, qui jetaient leurs filets dans la mer ; car c'étaient des pêcheurs. Et il leur dit : « Venez à ma suite, et je vous ferai pêcheurs d'hommes. » Aussitôt, laissant là leurs filets, ils le suivirent. Et avançant plus loin, il vit deux autres frères, Jacques, le fils de Zébédée, et son frère Jean, dans un bateau avec Zébédée leur père, en train d'arranger leurs filets, et il les appela. Aussitôt, laissant là leurs filets et leur père, ils le suivirent.

**Homilia lectionis eiusdem habita ad populum
in basilica beati Andreae apostoli,
die natalis eius**

1. Audistis, fratres carissimi, quia ad unius iussionis uocem Petrus et Andreas, relictis retibus, secuti sunt Redemptorem. Nulla uero hunc facere adhuc miracula uide-
rant, nihil ab eo de praemio aeternae retributionis audierant,
5 et tamen ad unum Domini praeceptum, hoc quod possidere uidebantur obliti sunt. Quanta nos eius miracula uidemus, quot flagellis affligimur, quantis minarum asperitatibus deterremur, et tamen uocantem contemnimus ! In caelo iam sedet, qui de conuersione nos admonet, iam iugo fidei colla
10 gentium subdidit, iam mundi gloriam strauit, iam ruinis eius crebrescentibus districti sui iudicii propinquitatem denun-
tial, et tamen superba mens nostra non uult hoc sponte dese-
rere, quod cotidie perdit inuita. Quid ergo, fratres carissimi, quid in eius iudicio dicturi sumus, qui ab amore praesentis
15 saeculi nec praeceptis flectimur, nec uerberibus emenda-
mur ?

2. Sed fortasse aliquis tacitis secum cogitationibus dicat : Ad uocem dominicam uterque iste piscator quid aut quan-
tum dimisit, qui paene nihil habuit ? Sed hac in re, fratres carissimi, affectum debemus potius pensare quam censum.
5 Multum reliquit qui sibi nihil retinuit, multum reliquit qui
(l. 20) quamlibet parum, totum deseruit. Certe nos et habita cum amore possidemus, et ea quae minime habemus ex deside-
rio quaerimus. Multum ergo Petrus et Andreas dimisit, quando uterque etiam desideria habendi dereliquit. Multum

1. Sur ces « catastrophes multipliées », cf. *Introduct., supra*, p. 11 s.

**Homélie sur cette lecture, prononcée
devant le peuple dans la basilique
du bienheureux André, apôtre,
le jour de sa naissance au ciel**

1. Vous avez entendu, frères très chers, que sur un seul appel, Pierre et André, laissant là leurs filets, suivirent le Rédempteur. Ils ne l'avaient pas vu encore faire un seul miracle, ils n'avaient rien entendu de lui sur l'octroi d'une éternelle récompense, et pourtant, sur un seul ordre du Seigneur, ils ont oublié ce qu'ils paraissaient posséder. Que de miracles de lui nous voyons, nous, quels fléaux nous affligent, quelles dures menaces nous terrifient ! Et pourtant nous dédaignons son appel. Voici qu'il trône déjà dans le ciel, celui qui nous exhorte à la conversion, qu'il a déjà soumis les Gentils au joug de la foi, déjà foulé aux pieds la gloire du monde, qu'il annonce déjà par des catastrophes multipliées¹ l'approche de son implacable jugement ; et pourtant notre âme orgueilleuse ne veut pas abandonner d'elle-même ce qu'elle perd chaque jour malgré elle ! Que dirons-nous donc, frères très chers, que dirons-nous à celui qui nous jugera, nous que ni les monitions ne détachent de l'amour du siècle présent, ni les coups ne corrigent ?

2. Mais peut-être pensera-t-on tout bas : Ces deux pêcheurs, qu'ont-ils abandonné à l'appel du Seigneur, et combien cela valait-il ? Ils n'avaient à peu près rien. Mais en pareil cas, frères très chers, nous devons prendre en compte l'attachement du cœur plus que la valeur marchande. Il a beaucoup laissé, celui qui n'a rien gardé pour lui ; il a beaucoup laissé, celui qui a tout abandonné, si peu que ce soit. Nous, bien sûr, nous sommes attachés à ce que nous avons, et par le désir cherchons ce que nous n'avons pas. Pierre et André ont donc abandonné beaucoup quand l'un et l'autre, ils ont renoncé jusqu'au désir d'avoir. Il a abandonné beau-

10 dimisit qui cum re possessa etiam concupiscentiis renun-
 tiauit. A sequentibus ergo tanta dimissa sunt, quanta a non
 sequentibus concupisci potuerunt. Nemo igitur etiam cum
 quosdam conspicit multa reliquisse apud semetipsum dicat :
 Imitari mundi huius contemptores uolo, sed quod relin-
 15 quam non habeo. Multa, fratres, relinquitis, si desideriiis
 renuntiatis. Exteriora enim nostra Domino quamlibet parua
 sufficiunt. Cor namque et non substantiam pensat, nec per-
 pendit quantum in eius sacrificio, sed ex quanto proferatur.
 Nam si exteriorem substantiam perpendamus, ecce sancti
 20 negotiatores nostri perpetuam angelorum uitam datis reti-
 bus et naui mercati sunt. Aestimationem quippe pretii non
 habet, sed tamen regnum Dei tantum ualet quantum habes.
 Valuit namque Zacchaeo dimidium substantiae, quia dimi-
 dium aliud ad hoc quod iniuste abstulit restituendum in
 25 quadruplum reseruauit^a. Valuit Petro et Andreae dimissis
 PL 1094 retibus et nauib^b, ualuit uiduae duobus minutis^c, ualet alteri
 calicem aquae frigidae^d. Regnum itaque Dei, ut diximus, tan-
 tum ualet quantum habes.

(l. 40) 3. Pensate igitur, fratres, quid uilius cum emitur, quid
 carius cum possidetur. Sed fortasse nec calix aquae frigidae
 suppetit qui indigenti praebeatur ; etiam tunc securitatem
 nobis promittit sermo diuinus. Redemptore etenim nato,
 5 caeli ciues ostensi sunt, qui clamarent : « *Gloria in excelsis*
Deo, et in terra pax hominibus bonae uoluntatis^e ». Ante Dei
 namque oculos numquam est uacua manus a munere, si arca
 cordis repleta est bona uoluntate. Hinc etenim psalmista

a. cf. Lc 19, 8 b. cf. Mt 4, 18-20 c. cf. Mc 12, 42 d. cf. Mt 10, 42
 e. Lc 2, 14

1. Cf. AUGUSTIN, *Enarr. in ps.*, 103, S. 3, 16 (l. 16-34, CCL 40, p. 1513-1514), et *serm.* 301 A, 4 (17 Denis, *SPM, Misc. Ag.*, p. 84).

2. Cf. AUGUSTIN, *Enarr. in ps.*, 49, 13 (l. 12-14, CCL 38, p. 586) ; *serm.* 5 Dolbeau, 11, l. 253-255 (*Vingt-six sermons au peuple d'Afrique*, p. 444),

coup, celui qui a renoncé, en même temps qu'à son bien, à la convoitise¹. Ceux qui ont suivi le Seigneur ont donc abandonné des biens aussi grands qu'ont pu en convoiter ceux qui ne l'ont pas suivi. Que personne donc, en voyant certains laisser de nombreux biens, ne se dise non plus : Je voudrais imiter ce mépris du monde, mais je n'ai rien à laisser. Vous laissez beaucoup, frères, si vous renoncez à vos désirs. Nos biens extérieurs, même minimes, contentent le Seigneur. Il tient compte du cœur et non de la fortune. Il ne pèse pas scrupuleusement ce dont on lui fait offrande, mais l'amour avec lequel on agit. Car, à peser la valeur matérielle des choses, nos saints marchands ont acheté la vie éternelle des anges avec des filets et un bateau. Le royaume de Dieu n'a pas de prix, et pourtant il coûte exactement ce qu'on possède². Il a valu pour Zachée la moitié de ses biens, car l'autre moitié, il l'a réservée pour rendre au quadruple ce qu'il avait injustement extorqué³. Il a valu pour Pierre et André d'abandonner leurs filets et leur bateau^b ; il a valu pour la veuve deux piécettes^c ; pour un autre il vaut un verre d'eau fraîche^d. Ainsi, comme nous l'avons dit, le royaume de Dieu coûte exactement ce qu'on possède.

3. Pesez cela, frères : qu'y a-t-il à acheter de meilleur marché, de plus précieux à posséder ? Mais peut-être ne disposons-nous même pas d'un verre d'eau fraîche pour l'offrir à un pauvre ? même en ce cas la parole divine nous rassure. A la naissance du Rédempteur, en effet, les citoyens du ciel apparurent en proclamant : « *Gloire à Dieu dans les hauteurs et paix sur terre aux hommes de bonne volonté*^e ». Car aux yeux de Dieu une main n'est jamais vide de présents si le cœur est plein d'un trésor de bonne volonté. Ce

et *serm.* 26 Dolbeau, 20, l. 469-472 (p. 381-382) ; les parallèles sont signalés dans les deux passages des sermons.

- dicit : « *In me sunt Deus uota quae reddam laudationes tibi* ». » Ac si aperte dicat : Etsi exterius munera offerenda non habeo, intra memetipsum tamen inuenio quod in ara tuae laudis impono, quia qui nostra datione non pascaris, oblatione cordis melius placaris. Nihil quippe offertur Deo ditius uoluntate bona. Voluntas autem bona est sic aduersa
 15 alteri sicut nobis pertimescere, sic de prosperitate proximi sicut de nostro profectu gratulari ; aliena damna nostra credere, aliena lucra nostra deputare ; amicum non propter mundum sed propter Deum diligere, inimicum etiam amando tolerare ; nulli quod pati non uis facere, nulli quod
 20 tibi iuste impendi desideras negare ; necessitati proximi iuxta uires concurrere, sed prodesse etiam ultra uires uelle.
 (l. 60) Quid ergo isto holocausto locupletius, quando per hoc quod Deo immolat in ara cordis anima semetipsam mactat ?

4. Sed hoc bonae uoluntatis sacrificium numquam plene persoluitur, nisi mundi huius cupiditas perfecte deseratur. Nam quidquid in eo concupiscimus, hoc procul dubio proximis inuidemus. Videtur etenim quia nobis desit quod
 5 alter assequitur. Et quia semper inuidia a bona uoluntate discordat, mox haec mentem ceperit, illa discedit. Vnde praedicatores sancti ut possint proximos perfecte diligere studuerunt in hoc saeculo nihil amare, nihil umquam appetere, nihil uel sine appetitu possidere. Quos bene Isaïas
 10 intuens ait : « *Qui sunt isti qui ut nubes uolant et quasi columbae ad fenestras suas* ? » Vidit quippe eos terrena despiciere, mente caelestibus propinquare, uerbis pluere, miraculis coruscare. Et quos a terrenis contagiis et sancta

qui fait dire au psalmiste : « *En moi, Dieu, sont les vœux dont je m'acquitterai, louanges pour toi.* » Cela revient à dire en clair : Même si, au dehors, je n'ai pas de présent à t'offrir, je trouve pourtant au-dedans de moi-même quelque chose à déposer sur l'autel de ta louange, car si tu ne te nourris pas de nos dons, tu te laisses apaiser par l'oblation du cœur. On ne peut rien offrir à Dieu de plus précieux qu'une bonne volonté. Or la bonne volonté, c'est redouter les revers pour un autre comme pour nous-mêmes, nous réjouir du succès du prochain comme de notre propre réussite ; c'est croire nôtres les pertes d'autrui, compter comme nôtres ses profits ; c'est aimer un ami non pour le monde mais pour Dieu, supporter un ennemi jusqu'à l'aimer ; c'est ne faire à personne ce qu'on ne voudrait pas subir, ne refuser à personne ce qu'on est en droit de désirer ; c'est non seulement courir au secours du prochain selon nos forces, mais vouloir lui être utile au-delà même de nos forces. Est-il offrande plus riche que cet holocauste où une âme, en sacrifiant à Dieu sur l'autel du cœur, s'immole elle-même ?

4. Ce sacrifice de la bonne volonté, on ne peut jamais s'en acquitter pleinement, si on ne renonce pas à toute convoitise en ce monde. Car tout ce que nous y convoitons, nous l'envions forcément au prochain. Ce qu'en effet un autre acquiert semble nous manquer, et comme envie et bonne volonté sont toujours incompatibles, dès que l'une s'empare de l'âme, l'autre s'en va. Voilà pourquoi les saints prédicateurs, afin de pouvoir aimer parfaitement leur prochain, se sont appliqués à ne rien aimer en ce siècle, à ne jamais rien désirer, à ne rien posséder, même sans l'avoir désiré. Isaïe les a bien observés : « *Qui sont ceux-là, dit-il, qui volent comme des nuages et qui sont comme des colombes à leurs fenêtres ?* » Il les a vus mépriser les choses de la terre, tendre en pensée à celles du ciel, répandre la pluie de leurs paroles, jeter les éclairs de leurs miracles. Puisque la sainteté de leur

15 praedicatio et sublimis uita suspenderat, hos uolantes pari-
ter et nubes appellat. Fenestrae autem nostri sunt oculi, quia
per ipsos anima respicit quod exterius concupiscit. Columba
uero simplex est animal atque a malitia fellis alienum. Quasi
PL 1095 columbae ergo ad fenestras suas sunt, qui nihil in hoc
20 mundo | concupiscunt, qui omnia simpliciter aspiciunt, et in
his quae uident rapacitatis studio non trahuntur. At contra
(l. 80) miluus et non columba ad fenestras suas est, qui ad ea quae
oculis considerat rapinae desiderio anhelat.

Quia ergo, fratres carissimi, beati Andreae apostoli natali-
tia celebramus, debemus imitari quod colimus. Ostendat
25 nostrae obsequium deuotionis immutatae sollemnitas men-
tis. Despiciamus quae terrena sunt, relictis temporalibus
mercemur aeterna. Si autem necdum possumus relinquere
propria, saltem non concupiscamus aliena. Si necdum mens
nostra accenditur igne caritatis, in ambitione sua habeat fre-
30 num timoris, ut profectus sui passibus uegetata, dum ab alie-
norum appetitu compescitur, quandoque ad propria contem-
nenda perducatur.

prédication et l'élévation de leur vie les a tenus en haut, loin des contacts de la terre, il en a fait à la fois des êtres ailés et des nuages. Quant aux fenêtres, ce sont nos yeux, car l'âme voit par eux ce qu'elle convoite au-dehors¹. La colombe, elle, est une bête toute simple, sans malice et sans fiel. Colombes à leurs fenêtres sont donc ceux qui ne convoitent rien en ce monde, voient tout d'un regard simple et ne se laissent pas entraîner devant ce qu'ils voient par la passion de ravir. Par contre, vautour et non colombe à sa fenêtre celui qui est là, haletant d'un désir rapace, devant ce qu'observent ses yeux.

Puisque nous célébrons, frères très chers, la fête du bienheureux André, apôtre, nous devons imiter l'exemple de celui que nous honorons². La liturgie qui montre notre attachement à Dieu, que ce soit le changement de notre âme. Méprisons ce qui est de la terre ; laissant là ce qui est éphémère, acquérons ce qui est éternel. Si nous ne pouvons pas encore laisser là nos biens propres, du moins ne convoitons pas ceux d'autrui. Si notre âme n'est pas encore embrasée du feu de la charité, qu'elle ait dans la crainte un frein à ses ambitions. Ainsi, fortifiée à chaque pas en avant, réprimant le désir des biens d'autrui, elle sera amenée un jour à mépriser ses propres biens.

1. Sur *fenestrae*, cf. R. GILLET, art. « Grégoire le Grand », *DSp* 6, 1967, c. 903-904.

2. A propos de la formule *imitari quod colimus*, cf. A. TRAINA, « Seneca e Agostino », *Rivista di Cultura classica e medioevale* 19, 1977, p. 751-767 ; L. ALESSIO, « *Imitamini quod tractatis*. Historia y sentido de una fórmula litúrgica », dans *Teologia del Sacerdocio* 8, Burgos 1976, p. 255-270.

HOMÉLIE VI

Mt 11, 2-10

Le témoignage rendu à Jean par Jésus

L'homélie, prononcée dans la basilique des saints Marcellin et Pierre, daterait du 3, du 10, ou du 17 décembre 590, un dimanche de l'Avent.

Homilia VI

Lectio sancti euangelii secundum Matthaeum

In illo tempore cum audisset Iohannes in uinculis opera Christi, mittens duos de discipulis suis, ait illi : « Tu es qui uenturus es, an alium exspectamus ? » Et respondens Iesus ait illis : « Euntes renuntiate Iohanni quae audistis et uidistis. Caeci uident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes euangelizantur. Et beatus est qui non fuerit scandalizatus in me. » Illis autem abeuntibus, coepit Iesus dicere ad turbas de Iohanne : « Quid existis in deserto uidere ? arundinem uento agitatam ? Sed quid existis uidere ? hominem mollibus uestitum ? Ecce qui mollibus uestiuntur in domibus regum sunt. Sed quid existis uidere ? prophetam ? Etiam dico uobis, et plus quam prophetam. Hic est enim de quo scriptum est : Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, qui praeparabit uiam tuam ante te. »

Evang. Mt 11, 2-10.

Homélie VI

Lecture du saint Évangile selon Matthieu

En ce temps-là, Jean, ayant appris dans sa prison les œuvres du Christ, lui envoya dire par deux de ses disciples : « Es-tu celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ? » Jésus leur répondit : « Allez annoncer à Jean ce que vous entendez et voyez. Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés ; et bienheureux celui pour qui je n'aurai pas été objet de scandale. » Tandis que ceux-ci s'en allaient, Jésus se mit à dire aux foules au sujet de Jean : « Qu'êtes-vous allés voir dans le désert ? un roseau agité par le vent ? Mais qu'êtes-vous allés voir ? un homme vêtu d'étoffes délicates ? Ceux qui sont vêtus d'étoffes délicates sont dans le palais des rois. Mais qu'êtes-vous allés voir ? un prophète ? Oui, je vous le dis, et plus qu'un prophète. Il est celui dont il est écrit : Voici que j'envoie mon ange devant ta face, pour préparer la route devant toi. »

Homilia lectionis eiusdem habita ad populum in basilica sanctorum Marcellini et Petri

1. Quaerendum nobis est, fratres carissimi, Iohannes propheta et plus quam propheta^a, qui uenientem ad baptisma Dominum ostendit dicens : « *Ecce agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi*^b », qui et humilitatem suam et diuinitatem
- 5 eius potentiam considerans dicit : « *Qui est de terra, de terra est et de terra loquitur, qui autem de caelo uenit, super omnes est*^c », cur in carcere positus, mittens discipulos requirit : « *Tu es qui uenturus es, an alium exspectamus*^d ? », tamquam si ignoret quem ostenderat, et an ipse sit nesciat, quem
- 10 ipsum esse prophetando, baptizando, ostendendo clamaue-
rat. Sed haec citius quaestio soluitur, si gestae rei tempus et ordo pensatur. Ad Iordanis enim fluenta positus, quia ipse Redemptor mundi esset asseruit, missus uero in carcerem, an ipse ueniat requirit, non quia ipsum esse mundi
- 15 Redemptorem dubitat, sed quaerit ut sciat si is qui per se in mundo uenerat, per se etiam ad inferni claustra descendat.
- PL 1096 Quem enim praecurrens mundo | nuntiauerat, hunc moriendo et ad inferos praecurrebat. Ait ergo : « *Tu es qui uenturus es, an alium exspectamus ?* » Ac si aperte dicat :
- 20 Sicut pro hominibus nasci dignatus es, an etiam pro hominibus mori digneris insinua, ut qui natiuitatis tuae^e praecursor exstiti, mortis etiam praecursor fiam, et uenturum inferno te nuntiem, quem iam uenisse mundo nuntiaui.
- (l. 20) Vnde et inquisitus Dominus, enumeratis potentiae suae
- 25 miraculis, de mortis suae protinus humilitate respondit dicens : « *Caeci uident, claudi ambulant, leprosi mundantur,*

a. cf. Mt 11, 9 b. Jn 1, 29 c. Jn 3, 31 d. Mt 11, 3

1. Cf. JÉRÔME, *ep.* 121, 1, 1-3.

Homélie sur cette lecture, prononcée devant le peuple dans la basilique des saints Marcellin et Pierre

1. Une question se pose à nous, frères très chers. Jean, un prophète et plus qu'un prophète^a, a montré le Seigneur venu se faire baptiser, en disant : « *Voici l'agneau de Dieu, voici celui qui enlève le péché du monde*^b ». Considérant sa propre bassesse et la puissance divine du Seigneur, il dit : « *Celui qui est de la terre est terrestre et a un langage terrestre, celui qui vient du ciel est au-dessus de tous*^c. » Alors, comment se fait-il que mis en prison il envoie ses disciples demander : « *Es-tu celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre*^d ? » On dirait qu'il ne connaît pas celui qu'il avait montré, qu'il ne sait pas s'il est bien celui qu'il avait proclamé en l'annonçant, en le baptisant, en le montrant. Mais la difficulté est vite résolue si l'on tient compte des moments et du déroulement des faits. Près des eaux du Jourdain, Jean affirma que cet homme était le Rédempteur du monde ; mis en prison, il demande s'il est celui qui viendra. Assurément, il ne doute pas qu'il ne soit le Rédempteur du monde, mais il cherche à savoir si celui qui est venu en personne dans le monde va aussi descendre en personne dans la prison des enfers. Il avait été son précurseur pour l'annoncer au monde ; par sa mort, il devenait aussi son précurseur aux enfers. Il dit donc : « *Es-tu celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ?* » C'est dire en clair : Tu as daigné naître pour les hommes. Fais-nous savoir si tu daigneras de même mourir pour les hommes. Je fus le précurseur de ta naissance, je deviendrai le précurseur de ta mort ; j'annoncerai aux enfers que tu vas venir, comme j'ai déjà annoncé au monde que tu étais venu¹.

A cette question, le Seigneur, après avoir énuméré les miracles de sa puissance, répond tout de suite sur l'humiliation de sa mort : « *Les aveugles voient, les boiteux marchent,*

surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes euangelizantur. Et beatus qui non fuerit scandalizatus in me^e ». Visis tot signis tantisque uirtutibus, non scandalizari quisque potuit, 30 sed admirari. Sed infidelium mens graue in illo scandalum pertulit, cum eum et post tot miracula morientem uidit. Vnde et Paulus dicit : « *Nos autem praedicamus Christum crucifixum, Iudaeis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam^f.* » Stultum quippe hominibus uisum est ut pro homi- 35 nibus auctor uitae moreretur, et inde contra eum homo scandalum sumpsit, unde ei amplius debitor fieri debuit. Nam tanto Deus ab hominibus dignius honorandus esset, quanto pro hominibus et indigna susciperet. Quid est ergo dicere : « *Beatus qui non fuerit scandalizatus in me* », nisi 40 aperta uoce abiectionem mortis suae humilitatemque signare ? Ac si patenter dicat : Mira quidem facio, sed abiecta perpeti non dedignor. Quia ergo moriendo te subsequor, cauendum ualde est hominibus ne in me mortem 41 (l. 40) despiciant, qui signa uenerantur.

2. Sed dimissis Iohannis discipulis, quid de eodem Iohanne turbis dicat audiamus : « *Quid existis uidere in deserto ? arundinem uento agitatam^g ?* » Quod uidelicet non asserendo, sed negando intulit. Arundinem quippe mox aura 5 contigerit, in partem inflectit. Et quid per arundinem, nisi carnalis animus designatur ? Qui mox fauore uel detractio- tangitur, in partem quamlibet inclinatur. Si enim ab humano ore aura fauoris flauerit, hilarescit, extollitur, totumque se quasi ad gratiam inflectit. Sed si inde uentus detractio- 10 eruperit unde laudis aura ueniebat, mox hunc quasi in partem alteram ad uim furoris inclinatur. Sed arundo uento agi-

e. Mt 11, 5-6 f. 1 Co 1, 23 g. Mt 11, 7

1. Cf. JÉRÔME, *ep.* 121, 1, 5-6.

les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés ; et bienheureux celui pour qui je n'aurai pas été objet de scandale ». A la vue de tant de signes et de si grands prodiges, personne n'avait pu être scandalisé, on n'avait pu qu'admirer. Mais l'âme des incroyants fut gravement scandalisée lorsqu'après tant de miracles ils le virent mourir. Aussi Paul dit-il : « *Nous prêchons, nous, un Christ crucifié, scandale pour les Juifs, folie pour les Gentils* ». Aux hommes il parut en effet chose folle que l'auteur de la vie meure pour les hommes ; et contre lui l'homme fit une cause de scandale de ce qui aurait dû le rendre plus reconnaissant. Dieu, en effet, était d'autant plus digne d'être honoré par les hommes que pour les hommes il supportait plus d'indignités. Pourquoi dit-il donc : « *Bienheureux celui pour qui je n'aurai pas été objet de scandale* », sinon pour signifier clairement l'abjection et la bassesse de sa mort ? Cela revient à dire ouvertement : Je fais, il est vrai, des choses admirables, mais je ne répugne pas à en endurer d'abjectes. Puisque je vais te suivre dans la mort, que les hommes prennent bien garde de ne pas mépriser en moi la mort, eux qui révèrent mes miracles.

2. Mais écoutons ce qu'après avoir renvoyé les disciples de Jean, il dit aux foules sur la personne de Jean : « *Qu'êtes-vous allés voir dans le désert ? un roseau agité par le vent ?* » Sa question, évidemment, va dans le sens non d'une affirmation, mais d'une négation. Un roseau penche dès que se lève la brise. Que désigne le roseau, sinon un esprit charnel ? Dès qu'une louange ou une critique le touche, il s'incline, d'un côté ou de l'autre. Qu'une bouche humaine souffle la brise de la louange, il est en joie, il se rengorge, il s'incline bien bas, comme pour exprimer sa gratitude¹. Que le vent de la critique fuse au point où soufflait la brise de la louange, aussitôt il penche de l'autre côté, vers la violence de la fureur. Jean, lui, n'était pas un roseau agité par le vent,

tata Iohannes non erat, quia hunc nec blandum gratia, nec cuiuslibet ira asperum faciebat. Nec prospera hunc erigere, nec aduersa nouerant inclinare. Arundo ergo agitata uento
 15 non erat, quem ab status sui rectitudine nulla rerum uarietas inflectebat. Discamus igitur, fratres carissimi, arundo uento agitata non esse, solidemus animum, inter auras linguarum positus stet inflexibilis status mentis. Nulla nos detractio ad iram prouocet, atque ad remissionem inutilis gratiae nullus fauor inclinet. Non nos prospera eleuent, non
 (l. 60) 20 aduersa perturbent, ut qui | in soliditate fidei figimur, nequaquam rerum transeuntium mutabilitate moueamur.

PL 1097

3. Adhuc autem de eius expressione subiungitur : « *Sed quid existis uidere in deserto ? hominem mollibus uestitum ? Ecce qui mollibus uestiuntur in domibus regum sunt^h* ». Camelorum etenim pilis contextis uestitus Iohannes fuisse
 5 describiturⁱ. Et quid est dicere : « *Ecce qui mollibus uestiuntur in domibus regum sunt* », nisi aperta sententia demonstrare quia non caelesti, sed terreno regno militant hi qui pro Deo perpeti aspera fugiunt, sed solis exterioribus dediti, praesentis uitae mollitiem et delectationem quaerunt ?
 10 Nemo ergo existimet in fluxu atque studio uestium peccatum deesse, quia si hoc culpa non esset, nullo modo Iohannem Dominus de uestimenti sui asperitate laudasset. Si hoc culpa non esset, nequaquam Petrus apostolus per epistolam feminas a pretiosarum uestium appetitu compesceret dicens : « *Non in ueste pretiosae* »^j. Pensate ergo quae
 15 culpa sit, hoc etiam uiros appetere, a quo curauit pastor ecclesiae et feminas prohibere.

h. cf. Mt 11, 8 i. cf. Mt 3, 4 j. 1 Tm 2, 9

1. Cf. *ep.* XI, 27 (l. 33-34, CCL 140A, p. 903).

2. La citation produite est de saint Paul, mais Grégoire a dans l'esprit un passage de la 1^{re} Lettre de saint Pierre sur les devoirs des époux (1 P 3, 3).

il n'était ni flatté par la faveur, ni irrité par la colère de quiconque : les succès ne pouvaient l'exalter, ni les revers l'abattre. Non, il n'était pas un roseau agité par le vent, jamais les vicissitudes de la vie ne faisaient fléchir sa rectitude. Apprenons donc, frères très chers, à ne pas être le roseau agité par le vent ; affermissons notre cœur ; que notre esprit exposé aux quatre vents des langues, demeure inflexible. Qu'aucune critique n'excite notre colère, qu'aucune faveur ne nous incline à la lâcheté d'une inutile gratitude. Que les succès n'aillent pas nous élever ni les revers nous troubler, en sorte qu'établis sur la base d'une foi solide, nous ne nous laissions nullement émouvoir par l'instabilité des choses qui passent¹.

3. La suite ajoute quelques traits : « *Mais qu'êtes-vous allés voir dans le désert ? un homme vêtu d'étoffes délicates ? Ceux qui sont vêtus d'étoffes délicates sont dans le palais des rois^h* ». Jean est en effet dépeint vêtu d'un tissu de poils de chameauⁱ. Pourquoi Jésus dit-il : « *Ceux qui sont vêtus d'étoffes délicates sont dans le palais des rois* » ? Ne veut-il pas explicitement affirmer qu'ils ne militent pas pour le royaume du ciel, mais pour un royaume de la terre, ceux qui refusent de supporter pour Dieu des choses pénibles, tout livrés qu'ils sont à l'extérieur, en quête des douceurs et des délicatesses de la vie présente ? Que personne n'estime qu'il n'y a pas de péché à se vêtir avec mollesse et recherche. Si ce n'était pas une faute, jamais le Seigneur n'aurait loué Jean pour ses vêtements grossiers. Si ce n'était pas une faute, l'apôtre Pierre n'aurait jamais dans une lettre² réprimé chez les femmes le désir des vêtements coûteux, lui qui dit : « *Qu'elles ne portent pas de vêtements coûteux* ». Réfléchissez donc ! que peut être la faute d'hommes qui vont jusqu'à désirer eux aussi ce que le pasteur de l'Église a pris soin d'interdire même aux femmes ?

4. Quamuis hoc quod Iohannes non esse uestitus molli-
 bus dicitur, per significationem intelligi et aliter potest.
 Molli- (l. 80) bus enim uestitus non fuit, quia uitam peccantium non
 blandimentis fouit, sed uigore asperae inuentionis increpauit
 5 dicens : « *Genimina uiperarum, quis uobis demonstrauit
 fugere a uentura ira^k ?* ». Vnde et per Salomonem dicitur :
 « *Verba sapientium quasi stimuli, et sicut clauis in altum
 defixi^l.* » Clauis quippe atque stimulis sapientium uerba
 comparantur, quia culpas delinquentium nesciunt palpare,
 10 sed pungere.

5. « *Sed quid existis uidere in deserto ? prophetam ?
 Etiam dico uobis, plus quam prophetam^m.* » Prophetæ
 quippe ministerium est uentura dicere, non etiam demons-
 trare. Iohannes ergo plus quam propheta est, quia eum
 5 quem praecurrando prophetauerat, etiam ostendendo nun-
 tiabat. Sed quia arundo uento agitata esse denegatur, quia
 non esse uestitus molli- bus dicitur, quia prophetæ nomen
 huic impar esse perhibetur, iam quid digne dici possit audia-
 mus. Sequitur : « *Hic est de quo scriptum est : Ecce ego mitto
 10 angelum meum ante faciem tuam, qui praeparauit uiam
 tuam ante teⁿ.* » Quod enim graece *angelus*, hoc latine *nun-
 tius* dicitur. Recte ergo qui nuntiare supernum iudicem mit-
 titur, *angelus* uocatur, ut dignitatem seruet in nomine, quam
 explet in operatione. Altum quidem nomen est, sed uita
 15 nomine inferior non est.

(l. 100) 6. Vtinam, fratres carissimi, non ad iudicium nostrum
 dicamus quia omnes qui *sacerdotii* nomine censentur *angeli*
 PL 1098 uocantur, propheta attestante qui | ait : « *Labia sacerdotis
 custodiunt scientiam et legem requirunt ex ore eius, quia*

k. Lc 3, 7 ; Mt 3, 7 l. Qo 12, 11 m. cf. Mt 11, 9 n. cf. Mt 11, 10

1. Cf. JÉRÔME, *ep.* 121, 1, 6.

4. Toutefois, que Jean n'ait pas été vêtu d'étoffes délicates, cela peut aussi se comprendre en un sens symbolique : il n'était pas vêtu d'étoffes délicates, car loin d'encourager la vie des pécheurs par des flatteries, il les a repris avec la vigueur de ses rudes invectives : *« Engeance de vipères, qui vous a appris à fuir la colère à venir* ? »*. Salomon dit aussi : *« Les paroles des sages sont comme des aiguillons et comme des clous profondément enfoncés¹. »* Les paroles des sages sont comparées à des clous et à des aiguillons parce que devant les manquements coupables elles ne savent pas caresser, mais poindre.

5. *« Mais qu'êtes-vous allés voir dans le désert ? un prophète ? Oui, je vous le dis, et plus qu'un prophète^m. »* Le rôle d'un prophète est d'annoncer ce qui va venir, non de le faire voir. Jean est donc plus qu'un prophète, car celui qu'il a prophétisé en le précédant, il l'a aussi fait connaître en le désignant¹. Puisqu'on nie qu'il ait été un roseau agité par le vent, puisqu'on dit qu'il n'était pas revêtu d'étoffes délicates, puisqu'on déclare que le titre de prophète est pour lui trop peu, écoutons alors ce qu'il serait juste de dire sur lui. Le texte continue : *« Il est celui dont il est écrit : Voici que j'envoie mon ange devant ta face ; il a préparé la route devant toiⁿ. »* Ange est un terme grec qui veut dire en latin *celui qui annonce*. L'homme qui est envoyé pour annoncer le juge céleste est donc à bon droit appelé *ange* ; ainsi, le nom qu'il porte répond à la dignité de la fonction qu'il remplit. Le nom est grand, certes, mais la vie est à la hauteur du nom.

6. Tous ceux qui ont le nom de *prêtres* – Dieu veuille, frères très chers, que nous ne disions pas cela pour notre condamnation ! – sont appelés *anges*, comme l'atteste le prophète : *« Les lèvres du prêtre gardent la science et l'on attend de sa bouche la Loi, parce qu'il est l'ange du Seigneur*

5 *angelus Domini exercituum est* ». Sed huius altitudinem
 nominis etiam uos, si uultis, potestis mereri. Nam unus-
 quisque uestrum in quantum sufficit, in quantum gratiam
 supernae aspirationis accepit, si a prauitate proximum reuo-
 cat, si exhortari ad bene operandum curat, si aeternum
 10 regnum uel supplicium erranti denuntiat, cum uerba sanc-
 tae annuntiationis impendit, profecto angelus existit. Et
 nemo dicat : Admonere non sufficio, exhortari idoneus non
 sum. Quantum potes exhibe, ne male seruatum quod acce-
 peras in tormentis exigaris. Neque enim plus quam unum
 15 talentum acceperat, qui hoc abscondere magis studuit quam
 erogare^p.

Et scimus quod in tabernaculo non solum phialae tan-
 tummodo, sed praecipiente Domino etiam cyathi facti sunt^q.
 Per phialas quippe doctrina exuberans, per cyathos uero
 20 parua atque angusta scientia designatur. Alius doctrina ueri-
 tatis plenus audientium mentes inebriat. Per hoc ergo quod
 dicit, profecto phialam porrigit. Alius explere quod sentit
 (l. 120) non ualeat, sed quia hoc utcumque denuntiat, profecto per
 cyathum gustum praebeat. In Dei ergo tabernaculo, id est in
 25 sancta ecclesia positi, si per doctrinae sapientiam ministrare
 phialas minime potestis, in quantum pro diuina largitate suf-
 ficitis, proximis uestris boni uerbi cyathos date.

In quantum uos profecisse pensatis, etiam alios trahite ; in
 uia Dei habere socios desiderate. Si quis uestrum, fratres, ad
 30 forum aut fortasse ad balneum pergit, quem otiosum esse
 considerat, ut secum ueniat, inuitat. Ipsa ergo terrena actio

o. Ml 2, 7 p. cf. Mt 25, 18 q. cf. Ex 25, 29 ; 37, 16

1. Ces 4 lignes ne proviennent pas de Césaire d'Arles (*serm.* 8, 5),
 comme il est indiqué en CCL 141, p. 42. En effet, le sermon de Césaire,
 transmis par des témoins très défectueux, présente une interpolation.
 Grégoire est la véritable source de cette sentence dans un florilège du

des armées^o »¹. Mais vous aussi, si vous le voulez, vous pouvez mériter ce grand nom. Car si chacun de vous, selon ses capacités, selon qu'il a reçu la grâce d'une inspiration d'en-haut, détourne son prochain du mal, prend soin de l'exhorter à bien agir, annonce à l'égaré le royaume ou le châtiment éternel, alors, du fait que sa parole porte la sainte annonce, il est un ange. Et que personne ne dise : Je suis incapable de conseiller ; je suis inapte à exhorter. Fais ce que tu peux, de peur qu'on ne te fasse rendre dans les tourments ce que tu avais reçu et lâchement conservé. Il n'avait pas reçu plus d'un talent, celui qui eut soin de le cacher plus que de le mettre en circulation^p.

Nous savons qu'on fit faire pour le Tabernacle non seulement des coupes à libation, mais aussi, sur l'ordre du Seigneur, des cyathes^q. Les coupes symbolisent une science surabondante, les cyathes des connaissances pauvres et limitées. Un tel, empli de la science de la vérité, enivre les âmes de ses auditeurs : par sa parole il offre une coupe. Tel autre n'arrive pas à exprimer pleinement ce qu'il perçoit, mais en l'énonçant comme il le peut, il le donne à goûter vraiment, dans un cyathe. Si dans le tabernacle de Dieu, c'est-à-dire la sainte Église, où vous avez votre place, vous ne pouvez par la sagesse de votre enseignement servir des coupes, offrez à votre prochain, autant que la libéralité divine vous en rend capables, des cyathes de la bonne parole.

Dans la mesure où vous pensez avoir progressé, entraînez aussi d'autres que vous. Désirez des compagnons sur la route de Dieu. Si l'un de vous, frères, se rend sur la place publique ou encore au bain et aperçoit un flâneur, il l'invite à venir avec lui. Alors, que votre action même dans la vie

VIII^e siècle : cf. B. JUDIC, « La tradition de Grégoire le Grand dans l'idéologie politique carolingienne », dans *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne* (éd. R. Le Jan), Lille 1998, p. 27.

uos uestra conueniat, et si ad Deum tenditis, curate ne ad eum soli ueniatis. Hinc enim scriptum est : « *Qui audit dicat : Veni* », ut qui iam in corde uocem superni amoris
 35 acceperit, foras etiam proximis uocem exhortationis reddat. Et fortasse panem, ut indigenti eleemosynam porrigat, non habet, sed maius est quod tribuere ualeat qui linguam habet. Plus est enim uerbi pabulo uicturam in perpetuo mentem
 40 reficere, quam uentrem moriturae carnis terreno pane satiare. Nolite ergo, fratres, proximis uestris eleemosynam uerbi subtrahere.

(l. 140) Mecum uos admoneo, ab otioso sermone parcamus, inutiliter loqui declinemus, in quantum reniti linguae praeualemus in uentum uerba non defluant, cum iudex dicat :
 45 « *Omne uerbum otiosum quod locuti fuerint homines reddent de eo rationem in die iudicii* ». Otiosum quippe uerbum est quod aut utilitate rectitudinis, aut ratione iustae necessitatis caret. Otiosa ergo colloquia ad aedificationis studium uertite ; quam celerrime huius uitae tempora
 PL 1099 50 fugiant considerate ; quam districtus uel niat iudex attendite. Hunc ante oculos uestri cordis ponite, hunc proximorum uestrorum mentibus intimate, ut in quantum uires suppetunt, si annuntiare eum non negligitis, uocari ab eo *angeli* cum Iohanne ualeatis.

r. Ap 22, 17 s. Mt 12, 36.

1. L'expression *ab otioso sermone* annonce évidemment la citation de Mt 12, 36, mais D. Hurst (*Gregory the Great. Forty Gospel Homilies*, trad. angl., p. 34, n. 8) y voit aussi un écho du *otiosi sermonis* de la Règle de s. Benoît (67, 4).

6, 42-46 Mecum – *iudicii* : Ab otiosis sermonibus parcite, inutiliter loqui declinate, in quantum reniti linguae praeualetis in uentum uerba non defluant, cum iudex dicat : *Nescitis quia de omni uerbo otioso quod procedit de ore uestro rationem reddituri estis in die iudicii* α.

courante vous fasse vous rencontrer : si vous tendez vers Dieu, tâchez de ne pas aller seuls à lui. Tenez, il est écrit : « *Que celui qui entend dise : Viens^r.* » Que celui donc qui dans son cœur a déjà accueilli la voix de l'amour céleste fasse aussi entendre à son prochain la voix qui encourage. Peut-être n'a-t-il pas de pain dont faire l'aumône à un pauvre, mais il a beaucoup plus à donner, lui qui a une langue. Car nourrir de l'aliment de la parole une âme qui doit vivre toujours, c'est plus que rassasier du pain de la terre l'appétit d'un corps destiné à la mort. Frères, ne privez donc pas votre prochain de l'aumône de la parole.

Je m'adresse à moi-même cet avertissement, tout comme à vous : Évitions la conversation oiseuse¹, gardons-nous de parler pour ne rien dire. Dans la mesure où nous arrivons à maîtriser notre langue, que nos paroles ne s'en aillent pas au vent, puisque le juge dit : « *Toute parole oiseuse que les hommes auront prononcée, ils en rendront compte au jour du jugement^r.* ». Oiseuse, la parole qui ne sert pas à la bonne marche en avant ou n'est pas motivée par un juste besoin². Alors, les entretiens oiseux, transformez-les par le souci d'édifier. Regardez comme fuient très rapidement les moments de cette vie. Voyez comme est sévère le juge qui vient. Mettez-le devant les yeux de votre cœur, imprimez son image au plus intime de l'âme de votre prochain. Si vous ne négligez pas de l'annoncer autant que vos forces vous le permettent, vous mériterez alors, comme Jean, qu'il vous appelle des *anges*.

2. Cf. *Moralia* VII, 37, 58 (l. 42-45, CCL 143, p. 379) et *Past.* III, 14 (l. 110-114, SC 382, p. 348).

Évitez les conversations oiseuses, gardez-vous de parler pour ne rien dire. Dans la mesure où vous arrivez à maîtriser votre langue, que vos paroles ne s'en aillent pas au vent, puisque le juge dit : « *Ne savez-vous pas que vous devrez rendre compte au jour du jugement de toute parole oiseuse sortie de votre bouche ?* »

HOMÉLIE VII

Jn 1, 19-28

Le témoignage de Jean sur le Christ

L'homélie a été prononcée dans la basilique Saint-Pierre un dimanche de l'Avent, le 10, le 17, ou le 24 décembre 590.

Homilia VII

Lectio sancti euangelii secundum Iohannem

*In illo tempore miserunt Iudaei ab Ierosolymis sacerdotes et leuitas ad Iohannem, ut interrogarent eum : « Tu quis es ? » Et confessus est et non negauit. Et confessus est quia « Non sum ego Christus ». Et interrogauerunt eum : « Quid
5 ergo ? Elias es tu ? » Et dixit : « Non sum. » « Propheta es tu ? » Et respondit : « Non. » Dixerunt ergo ei : « Quis es, ut responsum demus his qui miserunt nos ? Quid dicis de te ipso ? » Ait : « Ego uox clamantis in deserto : Dirigite uiam Domini, sicut dixit Isaias propheta. » Et qui missi fuerant
10 erant ex pharisaeis. Et interrogauerunt eum et dixerunt ei : « Quid ergo baptizas, si tu non es Christus, neque Elias, neque propheta ? » Respondit eis Iohannes dicens : « Ego baptizo in aqua, medius autem uestrum stetit quem uos nescitis. Ipse est qui post me uenturus est, qui ante me factus est,
15 cuius ego non sum dignus ut soluam eius corrigiam calceamenti ». Haec in Bethania facta sunt trans Iordanem, ubi erat Iohannes baptizans.*

Evangel. Io 1, 19-28.

Homélie VII

Lecture du saint Évangile selon Jean

En ce temps-là, les Juifs envoyèrent vers Jean, depuis Jérusalem, des prêtres et des lévites pour l'interroger : « Qui es-tu ? » Il confessa, et ne nia pas. Il confessa : « Je ne suis pas, moi, le Christ. » Ils l'interrogèrent : « Quoi donc ? Es-tu Élie ? » Il dit : « Je ne le suis pas. » « Es-tu un prophète ? » Il répondit : « Non. » Ils lui dirent donc : « Qui es-tu, afin que nous donnions une réponse à ceux qui nous ont envoyés ? Que dis-tu de toi-même ? » Il dit : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : Tracez droit le chemin du Seigneur, comme le dit le prophète Isaïe. » Ceux qui avaient été envoyés avaient été pris parmi les pharisiens. Ils l'interrogèrent en lui disant : « Pourquoi donc baptises-tu, si tu n'es ni le Christ, ni Élie, ni le prophète ? » Jean leur répondit : « Moi, je baptise dans l'eau, mais au milieu de vous se tient quelqu'un que vous ne connaissez pas. Il est celui qui doit venir après moi, qui a été fait avant moi, dont moi je ne suis pas digne de délier la lanière de la sandale. » Cela se passa à Béthanie, au-delà du Jourdain, où Jean baptisait.

Homilia lectionis eiusdem habita ad populum in basilica beati Petri apostoli

1. Ex huius nobis lectionis uerbis, fratres carissimi, Iohannis humilitas commendatur, qui cum tantae uirtutis esset, ut Christus credi potuisset, elegit solide subsistere in se, ne humana opinione raperetur inaniter super se. Nam
- 5 *confessus est et non negauit, confessus est quia « Non sum ego Christus »^a. Sed qui dixit non sum, negauit plane quod non erat, sed non negauit quod erat, ut ueritatem loquens eius membrum fieret, cuius sibi nomen fallaciter non usurparet. Cum ergo non uult appetere nomen Christi, factus est mem-*
- 10 *brum Christi, quia dum infirmitatem suam studuit humiliter agnoscere, illius celsitudinem meruit ueraciter obtinere.*

- Sed cum ex lectione alia Redemptoris nostri sententia ad mentem reducitur, ex huius nobis lectionis uerbis quaestio ualde implexa generatur. Alio quippe in loco inquisitus a discipulis Dominus de Eliae aduentu respondit : « *Elias iam uenit et non cognouerunt eum, sed fecerunt in eum quaecumque uoluerunt*^b. Et si uultis scire, Iohannes ipse est Eliae^c. » Requisitus autem Iohannes dicit : « Non sum Eliae^d. » Quid est hoc, fratres carissimi, quia quod Veritas affirmat, hoc propheta Veritatis negat ? Valde namque inter se diuersa sunt *ipse est et non sum*. Quomodo ergo propheta Veritatis est, si eiusdem Veritatis sermonibus concors non est ? Sed si subtiliter ueritas ipsa requiratur, hoc quod inter se contrarium sonuit,
- (l. 20) 20 | quomodo contrarium non sit, inuenitur. Ad Zachariam
- PL 1100 |
- 25 namque de Iohanne angelus dicit : « *Ipsae praecedet ante illum in spiritu et uirtute Eliae*^e. » Qui idcirco uenturus in spiritu et

a. Jn 1, 20 b. Mt 17, 12 c. Mt 11, 14 d. cf. Jn 1, 21 e. Lc 1, 17

1. Cf. AUGUSTIN, *Tract. in Ioh.*, 4, 3.

2. Sur la solution, déjà augustinienne, au « délicat problème » de Jean Baptiste et Élie, voir la note compl. 27 de M.-F. BERROUARD à Augustin, *Tract. in Ioh.* 4, 6 (BA 71, p. 863-864).

1, 25 *Ipsae praecedet ante illum : Hic erit α.*

**Homélie sur cette lecture, prononcée
devant le peuple dans la basilique
du bienheureux Pierre, apôtre**

1. Les paroles de la lecture que voici, frères très chers, nous font apprécier l'humilité de Jean. Il avait une telle vertu qu'on aurait pu voir en lui le Christ ; mais il choisit de rester fermement lui-même, sans se laisser entraîner vainement par l'opinion des hommes au-dessus de lui-même. Car *il confessa et ne nia pas, il confessa : « Je ne suis pas, moi, le Christ »*^{a1}. Par les mots *je ne suis pas*, il nia nettement être ce qu'il n'était pas ; mais il ne nia pas ce qu'il était, si bien qu'en disant la vérité il devenait un membre de celui dont il ne s'arrogeait pas fallacieusement le nom. Refusant de chercher à prendre le nom du Christ, il est devenu membre du Christ, parce que le soin qu'il eut de reconnaître humblement sa propre faiblesse lui mérita d'être élevé vraiment à la hauteur du Christ.

Une phrase de notre Rédempteur, tirée d'un autre Évangile, nous revient à l'esprit, et fait que le texte lu aujourd'hui nous pose un problème délicat². En un autre endroit, interrogé par ses disciples sur la venue d'Élie, le Seigneur leur répondit : *« Élie est déjà venu, et ils ne l'ont pas reconnu, et il lui ont fait tout ce qu'ils ont voulu^b. Et si vous voulez le savoir, c'est Jean lui-même qui est Élie^c. »* Or Jean, interrogé, affirme : *« Je ne suis pas Élie^d. »* Qu'est-ce que cela, frères très chers ? la Vérité affirme, le prophète de la Vérité nie ? Car *c'est lui et je ne le suis pas*, voilà qui est tout à fait différent. Comment donc est-il le prophète de la Vérité, s'il n'est pas d'accord avec ce que dit cette même Vérité ? Mais si l'on va bien au fond des choses, on découvrira comment s'accordent ces affirmations en apparence dissonantes. A Zacharie l'ange dit en effet au sujet de Jean : *« Il le précédera avec l'esprit et la puissance d'Élie^e »*. S'il est dit qu'il viendra avec l'esprit et la puissance d'Élie, c'est

uirtute Eliae dicitur, quia sicut Elias secundum Domini
 aduentum praeueniet, ita Iohannes praeuenit primum. Sicut
 ille praecursor uenturus est iudicis, ita iste praecursor factus
 30 est Redemptoris. Iohannes igitur in spiritu Elias erat, in per-
 sona Elias non erat. Quod ergo Dominus fatetur de spiritu,
 hoc Iohannes denegat de persona, quia et iustum sic erat, ut
 et discipulis Dominus spiritalem de Iohanne sententiam dice-
 ret, et Iohannes idem turbis carnalibus non de suo spiritu, sed
 35 de corpore responderet. Contrarium ergo ueritati uidetur esse
 quod Iohannes sonuit, sed tamen a ueritatis tramite non
 recessit.

2. Qui cum se etiam prophetam negat, quia uidelicet non
 solum poterat Redemptorem praedicare, sed etiam demons-
 trare, quisnam sit, continuo exprimit, dum subiungit : « *Ego*
uox clamantis in deserto^f ». Scitis, fratres carissimi, quia
 (l. 40) 5 Vnigenitus Filius Verbum Patris uocatur, Iohanne attestante
 qui ait : « *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud*
Deum, et Deus erat Verbum^g ». Et ex ipsa uestra locutione
 cognoscitis quia prius uox sonat, ut uerbum postmodum
 possit audiri. Iohannes ergo uocem se esse asserit, quia
 10 Verbum praecedit. Aduentum itaque dominicum praecur-
 rens uox dicitur, quia per eius ministerium Patris Verbum
 ab hominibus auditur. Qui etiam in deserto clamat, quia

f. Jn 1, 23 g. Jn 1, 1

1. Cf. P. COURCELLE, « *Trames Veritatis*, la fortune patristique d'une métaphore platonicienne (*Phédon* 66b) », dans *Mélanges Gilson*, Toronto-Paris 1959, p. 203-210 (repris dans « *Connais-toi toi-même* » de Socrate à saint Bernard, t. III, Paris 1975, p. 638-645), qui note (p. 208-209) que l'expression est connue de Grégoire à travers Augustin : « Il l'applique comme

que Jean est venu avant le premier avènement du Seigneur, tout comme Élie viendra avant le second ; de même qu'Élie doit venir en précurseur du juge, de même Jean a été le précurseur du Rédempteur. Jean était donc Élie en esprit, il n'était pas Élie en personne. C'est pourquoi ce que le Seigneur affirme de l'esprit, Jean le nie de la personne, parce qu'il était normal que le Seigneur parle de Jean à ses disciples sur le plan spirituel, et que Jean, lui, réponde à des foules charnelles en parlant non de son esprit, mais de son corps. L'affirmation de Jean paraît donc être en dissonance avec la vérité ; pourtant elle ne s'est pas écartée du sentier¹ de vérité².

2. Il nie aussi être un prophète, vu qu'il pouvait non seulement annoncer le Rédempteur, mais le montrer. Ce qu'il est, il l'exprime aussitôt en ajoutant : « *Je suis la voix de celui qui crie dans le désert*^f ». Vous savez, frères très chers, que le Fils unique est appelé le Verbe du Père, comme l'atteste Jean : « *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était auprès de Dieu, et le Verbe était Dieu*^g ». Or, quand vous parlez vous-mêmes, vous vous rendez compte que le son de la voix précède pour qu'ensuite la parole (le verbe) puisse être entendue. Jean affirme donc qu'il est la voix parce qu'il précède le Verbe. Précurseur de l'avènement du Seigneur, il est dit *la voix*, car par son ministère le Verbe du Père est entendu des hommes. Il crie dans le désert, car il annonce à

lui à l'évangile johannique et la construit comme lui avec le verbe rare *exorbitare*, en vue de réfuter une opinion fausse (*Moralia* XXIV, 16, 40 et 25, 53). A ses yeux le sentier de vérité se confond explicitement avec la foi chrétienne (*ibid.* XIX, 23, 37) ».

2. Cf. AUGUSTIN, *Tract. in Ioh.*, 4, 5-6.

derelictae ac destitutae Iudaeae solacium redemptionis annuntiat. Quid autem clamet insinuat cum subiungit :
 15 « *Dirigite uiam Domini, sicut dixit Isaias propheta^h* ». Via Domini ad cor dirigitur cum Veritatis sermo humiliter auditur. Via Domini ad cor dirigitur cum ad praeceptum uita praeparatur. Vnde scriptum est : « *Si quis diligit me, sermonem meum seruabit et Pater meus diliget eum et ad eum*
 20 *ueniemus et mansionem apud eum faciemusⁱ*. » Quisquis ergo in superbia mentem eleuat, quisquis auaritiae aestibus anhelat, quisquis se luxuriae inquisitionibus polluit, cordis ostium contra ueritatem claudit ; ne ad se Dominus ueniat, (l. 60) claustra animi seris uitiorum damnat.

3. Sed adhuc qui missi sunt percontantur : « *Quid ergo baptizas, si tu non es Elias, neque Christus, neque propheta^j* ? » Quod quia non studio cognoscendae ueritatis, sed malitia exercendae aemulationis dicitur, euangelista tacite
 5 innotuit qui subiungit dicens : « *Et qui missi fuerant erant ex pharisaeis^k* ». Ac si aperte dicat : Illi Iohannem de suis actibus requirunt, qui doctrinam nesciunt quaerere, sed inuidere. Sed sanctus quisque etiam cum peruersa mente requiritur, a bonitatis suae studio non mutatur. Vnde
 10 Iohannes quoque ad uerba inuidiae praedicamenta respondit uitae. Nam protinus adiungit : « *Ego baptizo in aqua, |*
 PL 1101 *medius autem uestrum stetit quem uos nescitis^l*. » Iohannes non Spiritu sed aqua baptizat, quia peccata soluere non

h. Jn 1, 23 i. Jn 14, 23 j. Jn 1, 25 k. Jn 1, 24 l. Jn 1, 26

2, 18-20 *Si quis – faciemus : Qui mandatum meum seruauerit ego et Pater ueniemus et mansionem apud eum faciemus α.*

la Judée délaissée et démunie la rédemption qui la consolera. Ce qu'il crie, il nous le fait comprendre quand il ajoute : *« Tracez droit le chemin du Seigneur, comme le dit le prophète Isaïe^h »*. On trace droit vers son cœur le chemin du Seigneur quand on écoute humblement la parole de la Vérité. On trace droit vers son cœur le chemin du Seigneur quand on règle sa vie selon son commandement. De là ce qui est écrit : *« Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons vers lui, et nous ferons notre demeure chez luiⁱ »*. Dès lors, quiconque élève son âme par l'orgueil, quiconque s'essouffle dans les ardeurs de la cupidité, quiconque s'avilit dans les souillures de la volupté, ferme à la vérité la porte de son cœur. Pour que le Seigneur ne vienne pas chez lui, il condamne la porte de son âme avec les verrous des vices.

3. Mais les envoyés questionnent encore : *« Pourquoi donc baptises-tu, si tu n'es ni Élie, ni le Christ, ni un prophète ? »* Ce n'était pas là souci de connaître la vérité, mais méchant agissement de la haine. L'évangéliste le fait savoir implicitement lorsqu'il ajoute : *« Ceux qui avaient été envoyés avaient été pris parmi les pharisiens^k »*. Cela revient à dire en clair : Ils interrogent Jean sur ses actes en hommes qui savent non chercher un enseignement, mais haïr. Or un saint, même interrogé avec une intention perverse, ne se déprend pas de son souci d'ardente bonté. C'est pourquoi à ces paroles de haine Jean répond par des enseignements de vie. Car il ajoute aussitôt : *« Moi, je baptise dans l'eau, mais au milieu de vous se tient quelqu'un que vous ne connaissez pas^l »*. Jean baptise non par l'Esprit mais par l'eau, car ne pouvant remettre les péchés il lave bien les corps des bapti-

« Celui qui aura gardé mon commandement, mon Père et moi nous viendrons et ferons notre demeure chez lui. »

ualens, baptizatorum corpora per aquam lauat, sed mentem
 15 per ueniam non lauat. Cur ergo baptizat qui peccata per
 baptisma non relaxat, nisi ut praecursionis suae ordinem
 seruans, qui nasciturum nascendo praeuenerat, baptizatu-
 rum quoque Dominum baptizando praeueniret, et qui prae-
 dicando factus est praecursor Christi, baptizando etiam
 20 praecursor eius fieret imitatione sacramenti ? Qui inter haec
 mysterium nostri Redemptoris annuntians, hunc in medio
 (l. 80) hominum et stetisse asserit, et nesciri, quia per carnem
 Dominus apparens, et uisibilis exstitit corpore, et inuisibilis
 maiestate. De quo etiam subdit : « *Qui post me uenit ante*
 25 *me factus est*^m. » Sic namque dicitur *ante me factus*, ac si
 dicatur *ante me positus*. Post me ergo uenit, quia postmo-
 dum natus, ante me autem factus est, quia mihi praelatus.
 Sed haec paulo superius dicens, etiam praelationis eius cau-
 sas aperuit, cum subiunxit : « *Quia prior me erat*ⁿ ». Ac si
 30 aperte dicat : Inde me etiam post natus superat, quo eum
 natiuitatis suae tempora non angustant. Nam qui per
 matrem in tempore nascitur, sine tempore est a Patre gene-
 ratus.

Cui quantae reuerentiae humilitatem debeat, subdendo
 35 manifestat : « *Cuius non sum dignus soluere corrigiam calcea-
 menti*^o ». Mos apud ueteres fuit, ut si quis eam quae sibi com-
 peteret accipere uxorem nollet, ille ei calceamentum solueret,
 qui ad hanc sponsus iure propinquitatis ueniret^p. Quid igitur

m. Jn 1, 27 n. Jn 1, 15 o. Jn 1, 27 p. cf. Dt 25, 7-10 ; Rt 4, 7-8

1. Cf. AUGUSTIN, *Tract. in Ioh.*, 3, 7.

2. Dans la loi fixée par Dt, 25, 5-10, c'est la veuve refusée comme épouse
 par son beau-frère (son "levir") qui ôte à celui-ci sa sandale, en signe d'in-
 famie. Grégoire a compris que c'était le proche qui se substituait au pre-
 mier ayant-droit qui ôtait à celui-ci sa sandale. D'où l'application à Jean

3, 22-23 quia per carnem Dominus apparens : quia in carne Deus
 ueniens α.

sés avec de l'eau, mais ne lave pas leur âme par le pardon. Pourquoi donc baptise-t-il, lui qui par ce baptême n'absout pas les péchés, sinon pour s'en tenir à son rang de précurseur ? Et de même qu'en naissant il avait précédé le Seigneur qui allait naître, il précède en baptisant le Seigneur qui allait baptiser. Il avait été fait précurseur du Christ par sa prédication, il deviendrait aussi son précurseur par un baptême qui préfigurait son sacrement. Annonçant alors le mystère de notre Rédempteur, il affirme qu'il s'est tenu au milieu des hommes, et qu'il a été ignoré. Le Seigneur en effet, en se manifestant par sa chair, a été visible dans son corps, mais invisible dans sa majesté. De lui Jean dit encore : « *Celui qui est venu après moi a été fait avant moi^m.* » Dire *fait avant moi* veut dire *établi avant moi¹*. Il est donc venu après moi parce que né plus tard, mais il a été fait avant moi parce qu'il a été mis au-dessus de moi. Un peu plus haut il a découvert la raison de cette supériorité lorsqu'il a ajouté : « *Parce qu'il était avant moiⁿ.* ». Cela revient à dire ouvertement : Bien que né après moi, il est au-dessus de moi, en tant que son existence n'est pas limitée par les moments de sa naissance. Car celui qui naît d'une mère dans le temps a été engendré hors du temps par le Père.

Jean montre l'humble respect qu'il lui doit en ajoutant : « *Je ne suis pas digne de délier la lanière de sa sandale^o.* ». Selon la coutume des anciens, si quelqu'un refusait la femme qu'il lui revenait d'épouser, l'homme qui par le droit de la proche parenté viendrait épouser la femme, devait lui retirer sa sandale^{p2}. Le Christ est-il donc apparu au milieu des

Baptiste qui refuse symboliquement de se substituer au Christ – en *Past.* I, 5, le même passage, pris dans le même sens, reçoit une appréciation très différente. Ce sens donné par Grégoire à la loi du Deutéronome est visiblement influencé, jusque dans les termes employés, par le livre de Ruth, où d'ailleurs la remise de la sandale par le possesseur au bénéficiaire signifie seulement une cession de droits. – Cf. J.-C. SCHMITT, « Cendrillon crucifiée. A propos du *Volto santo* de Lucques », dans *Miracles, prodiges et merveilles au Moyen Âge*, Paris 1995, p. 241-269, en part. p. 261-262.

inter homines Christus, nisi sanctae ecclesiae sponsus apparuit ? De quo et idem Iohannes dicit : « *Qui habet sponsam sponsus est*⁹. » Sed quia Iohannem homines Christum esse putauerunt, quod idem Iohannes negat, recte se indignum esse ad soluendam corrigiam eius calceamenti denuntiat. Ac si aperte dicat : Ego Redemptoris uestigia denudare non ualeo, quia sponsi nomen mihi immeritus non usurpo.

Quod tamen intelligi et aliter potest. Quis enim nesciat quod calceamenta ex mortuis animalibus fiant ? Incarnatus uero Dominus ueniens quasi calceatus apparuit, qui in diuinitate sua morticina nostrae corruptionis assumpsit. Vnde etiam per prophetam dicit : « *In Idumaeam extendam calceamentum meum*^r. » Per Idumaeam quippe gentilitas, per calceamentum uero assumpta mortalitas designatur. In Idumaeam ergo Dominus calceamentum suum se extendere asserit, quia dum per carnem gentibus innotuit, quasi calceata ad nos diuinitas uenit. Sed huius incarnationis mysterium humanus oculus penetrare non sufficit. Inuestigare enim nullatenus potest quomodo corporatur Verbum, quomodo summus et uiuificator spiritus intra | uterum matris animatur, quomodo is qui initium non habet, et exsistit et concipitur. Corrigia ergo calceamenti est ligatura mysterii. Iohannes itaque soluere corrigiam calceamenti eius non ualeat, quia incarnationis eius mysterium nec ipse inuestigare sufficit, qui hanc per prophetiae spiritum agnouit. Quid est ergo dicere : « *Non sum dignus soluere corrigiam calceamenti eius*^s », nisi aperte et humiliter suam ignorantiam profiteri ? Ac si patenter dicat : Quid mirum si mihi ille praelatus est, quem post me quidem natum considero, sed natiuitatis eius mysterium non apprehendo ? Ecce Iohannes prophetiae spiritu impletus mira scientia emicat, et tamen illud de se insinuat quod ignorat.

q. Jn 3, 29 r. Ps 59, 10 s. Jn 1, 27

1. Cf. AMBROISE, *De institutione uirginis*, 14, 88.

hommes autrement que comme l'époux de la sainte Église ? C'est Jean encore qui dit de lui : « *Celui qui a l'épouse est l'époux*¹. » Mais parce que les hommes ont pris Jean pour le Christ, Jean, affirmant le contraire, déclare à juste titre qu'il est indigne de délier la lanière de sa sandale. C'est dire en clair : Je ne peux pas, moi, déchausser les pieds du Rédempteur, parce que je ne m'arroe pas indûment le titre d'époux.

Cela pourtant peut encore se comprendre autrement. Qui ne sait en effet que les sandales sont faites de peaux de bêtes mortes ? En s'incarnant, le Seigneur est apparu, pourrait-on dire, chaussé : Dieu qu'il était, il a pris sur lui la mort de notre condition périssable. C'est pourquoi il dit aussi par le prophète : « *Je jetterai ma sandale sur l'Idumée*². » L'Idumée désigne la gentilité, et la sandale la mortalité assumée. Le Seigneur affirme donc qu'il jette sa sandale sur l'Idumée, car en se faisant connaître par sa chair aux nations, sa divinité est venue jusqu'à nous en quelque sorte chaussée. Mais ce mystère de l'Incarnation, l'œil de l'homme n'est pas capable de le pénétrer. On ne peut d'aucune façon arriver à saisir comment le Verbe prend un corps, comment l'Esprit souverain et vivificateur reçoit vie dans le sein d'une mère, comment celui qui n'a point de commencement à la fois existe et est conçu. La lanière de la sandale est donc le nœud du mystère. Jean ne peut délier la lanière de la sandale du Christ, parce que, même lui, il n'est pas capable de comprendre le mystère de l'Incarnation, qu'il a connu par l'esprit de prophétie. Ainsi donc, dire : « *Je ne suis pas digne de délier la lanière de sa sandale*³ », qu'est-ce d'autre que reconnaître clairement et humblement son ignorance ? C'est dire ouvertement : Quoi d'étonnant qu'il ait été mis au-dessus de moi ? Je vois bien qu'il est né après moi, mais je ne saisis pas le mystère de sa naissance⁴. Ainsi Jean, empli de l'esprit de prophétie, brille d'une science admirable et pourtant nous laisse entendre son ignorance.

4. Qua in re pensandum nobis est, fratres carissimi, et tota intentione cogitandum, quomodo sancti uiri, ut humilitatis in se uirtutem custodiant, cum quaedam mirabiliter sciunt, illud ante mentis oculos student reuocare quod nesciunt, ut dum ex
 5 parte alia infirmitatem suam considerant, ex ea parte qua perfectus est, eorum se animus non extollat. Scientia etenim uirtus est, humilitas etiam custos uirtutis. Restat ergo ut in omne quod scit sese mens deprimat, ne quod uirtus scientiae congregat, uentus elationis tollat. Cum bona, fratres, agitis, semper ad
 10 memoriam mala acta reuocate, ut dum caute culpa conspicitur, numquam de bono opere incaute animus laetetur. Superiores inuicem, eos maxime qui uobis commissi non sunt, proximos uestros attendite, quia et quos agere aliqua praua conspiciatis, quae in eis lateant bona nescitis. Magnus ergo unusquisque esse
 15 studeat, sed tamen aliquo modo esse se nesciat, ne dum sibi (l. 140) magnitudinem arroganter tribuit amittat. Hinc etenim per prophetam dicitur : « *Vae qui sapientes estis in oculis uestris et coram uobismetipsis prudentes*. » Hinc Paulus ait : « *Nolite prudentes esse apud uosmetipsos* ». Hic contra superbientem
 20 Saul dicitur : « *Cum esses paruulus in oculis tuis caput in tribubus Israel factus es* ». Ac si aperte diceretur : Cum tu te paruulum conspiceres, ego te prae ceteris magnum feci ; quia uero tu te magnum conspicias, a me paruus aestimaris.

Quo contra Dauid cum regni sui potentiam coram arca
 25 Domini saltando despiceret, dixit : « *Ludam et uilior fiam plus quam factus sum et ero humilis in oculis meis* ». Quem enim non extolleret ora leonum frangere, ursorum brachia dissipare^x, despectis prioribus fratribus elegi, reprobato rege

t. Is 5, 21 u. Rm 12, 16 v. 1 S 15, 17 w. 2 S 6, 21-22 x. cf. 1 S 17, 34-35

4, 20-21 *caput in tribubus Israel factus es : caput te constitui in tribubus Israel* α.

4, 25-26 *fiam – meis : fiam eroque humilis in oculis meis* α.

4. Cet épisode, frères très chers, nous invite à réfléchir et à considérer avec pleine attention comment les saints, pour conserver en eux la vertu d'humilité quand ils ont sur certains points une science admirable, s'appliquent à rappeler devant les yeux de leur âme leurs ignorances : considérer leur côté faible empêche leur cœur de s'enorgueillir de ce qu'ils ont de parfait. En effet, si le savoir est une vertu, l'humilité est la gardienne de la vertu. La seule chose à faire, c'est que l'âme s'abaisse en tout ce qu'elle sait, de peur qu'un vent d'orgueil n'emporte ce que la vertu de science accumule. Lorsque vous faites le bien, frères, rappelez toujours à votre mémoire ce que vous avez fait de mal : considérer prudemment une faute conduit le cœur à ne jamais se réjouir imprudemment d'une bonne action. Regardez chacun votre prochain comme supérieur à vous, surtout celui dont vous n'avez pas la charge. Si vous le voyez parfois mal agir, vous ne savez pas le bien qui se cache en lui. Que chacun s'efforce donc d'être grand, mais que pourtant d'une certaine façon il ne sache pas qu'il l'est, de peur qu'en s'attribuant orgueilleusement cette grandeur, il ne la perde. Voilà pourquoi il est dit par le prophète : *« Malheur à vous qui êtes sages à vos yeux et qui vous estimez vous-mêmes prudents¹. »* Et Paul déclare : *« Ne vous tenez pas vous-mêmes pour prudents² »*. Voilà pourquoi il est dit à Saül enorgueilli : *« Alors que tu étais tout petit à tes yeux, tu as été fait chef parmi les tribus d'Israël³. »* Cela veut dire en clair : Alors que toi, tu te considérais comme tout petit, moi, je t'ai rendu plus grand que tous les autres. Mais parce que toi, tu te regardes comme grand, moi, je t'estime petit.

En revanche, lorsque David fit peu de cas de sa puissance royale en dansant devant l'arche du Seigneur, il dit : *« Je jouerai, et je me ferai plus vil que jamais, et je serai humble à mes propres yeux⁴ »*. Qui ne s'enorgueillerait de briser la gueule des lions, de mettre en pièces des ours⁵, d'être choisi alors que ses frères plus âgés sont dédaignés, d'être oint pour

ad regni gubernacula ungi^y, timendum cunctis uno lapide
 30 Goliam sternere^z, a rege proposita exstinctis allophyllis
 PL 1103 numerosa praepudia reportare, regnum ex promissione per-
 cipere^a, cunctumque israeliticum populum sine ulla post-
 modum contradictione possidere^b ? Et tamen in cunctis se
 despicit, qui in suis oculis esse se humilem confitetur. Si igi-
 35 tur sancti uiri etiam cum agunt fortia, de semetipsis uilia
 (l. 160) sentiunt, quid in sua excusatione dicturi sunt qui sine opere
 uirtutis intumescunt ? Sed et quaelibet adsint opera, nulla
 sunt, nisi ex humilitate condiantur. Miranda quippe actio
 cum elatione non eleuat, sed grauat. Qui enim sine humili-
 40 tate uirtutes congregat, in uento puluerem portat. Vnde ali-
 quid ferre cernitur, inde deterius caecatur. In cunctis ergo
 quae agitis, fratres mei, radicem boni operis humilitatem
 tenete, nec quibus iam superiores, sed quibus adhuc infe-
 riores estis aspiciate, ut dum meliorum uobis exempla pro-
 45 ponitis, ad maiora semper ascendere ex humilitate ualeatis.

y. cf. 1 S 16, 1-13 z. cf. 1 S 17, 50 a'. cf. 1 S 18, 25-27 b'. cf. 2 S 5, 1-5.

gouverner le royaume alors que le roi est rejeté¹, d'abattre d'une seule pierre un Goliath redouté de tous², de massacrer un grand nombre d'incirconcis en rapportant au roi les preuves qu'il demandait, de recevoir la royauté selon la promesse³, et de se rendre maître de tout le peuple israélite, sans plus d'opposition⁴ ? Et cependant, en tout cela, il fait peu de cas de sa propre personne, lui qui confesse être humble à ses propres yeux¹. Si les saints, malgré leurs hauts faits, ont une pauvre idée d'eux-mêmes, que diront pour s'excuser ceux qui s'enflent sans faire œuvre de vertu ? Mais quelles que soient les œuvres accomplies, elles ne sont rien si elles ne sont pas assaisonnées d'humilité. Une action admirable, avec de l'orgueil, ne grandit pas, mais charge. Qui collectionne les vertus sans l'humilité porte de la poussière au vent. Il apporte, c'est chose qui se voit : il en est plus gravement aveuglé. Dans tout ce que vous faites, mes frères, gardez donc l'humilité, racine de l'œuvre bonne. Ne regardez pas ceux auxquels vous êtes déjà supérieurs, mais ceux auxquels vous êtes encore inférieurs. Ayant ainsi devant les yeux l'exemple d'hommes meilleurs que vous, vous pourrez vous élever toujours plus haut, grâce à l'humilité².

1. Cf. *Moralia* XXVII, 46, 77 (l. 77-78 et 52-58, CCL 143B, p. 1391 et 1390).

2. Cette insistance sur les *exempla* correspond à une technique – employée aussi dans les homélies suivantes. Au début du paragraphe, Grégoire a évoqué les hauts faits des *sancti uiri* d'une manière générale, mais à cet endroit précis de l'homélie vient s'insérer l'*exemplum*, une anecdote pour conclure, qui réveille l'attention des auditeurs et concrétise l'enseignement du prédicateur. – Cf. *Introd.*, *supra*, p. 37 s.

HOMÉLIE VIII

Lc 2, 1-14

La Nativité

L'homélie est celle du jour de Noël, le lundi 25 décembre 590. Elle a été prononcée dans la basilique Sainte-Marie Majeure.

Homilia VIII

Lectio sancti euangelii secundum Lucam

In illo tempore exiit edictum a Caesare Augusto, ut describeretur uniuersus orbis. Haec descriptio prima facta est a praeside Syriae Cyrino. Et ibant omnes ut profiterentur singuli in suam ciuitatem. Ascendit autem et Ioseph a Galilaea
5 *de ciuitate Nazareth in Iudaeam ciuitatem Dauid, quae uocatur Bethleem, eo quod esset de domo et familia Dauid, ut profiteretur cum Maria desponsata sibi uxore praegnante. Factum est autem, cum essent ibi, impleti sunt dies ut pareret. Et peperit filium suum primogenitum, et pannis eum*
10 *inuoluit, et reclinauit eum in praesepio, quia non erat ei locus in diuersorio. Et pastores erant in regione eadem uigilantes et custodientes uigilias noctis supra gregem suum. Et ecce angelus Domini stetit iuxta illos, et claritas Dei circumfulsit illos, et timuerunt timore magno. Et dixit illis angelus:*
15 *Nolite timere. Ecce enim euangelizo uobis gaudium magnum, quod erit omni populo, quia natus est uobis hodie Saluator, qui est Christus Dominus, in ciuitate Dauid. Et hoc uobis signum: Inuenietis infantem pannis inuolutum et positum in praesepio. Et subito facta est cum angelo multitudo*
20 *militiae caelestis laudantium Deum et dicentium: Gloria in altissimis Deo et in terra pax hominibus bonae uoluntatis.*

Evang. Lc 2, 1-14.

Homélie VIII

Lecture du saint Évangile selon Luc

En ce temps-là parut un édit de César Auguste prescrivant que toute la terre fût recensée. Ce recensement, le premier, eut lieu pendant que Quirinius était gouverneur de Syrie. Tous se mettaient en route pour se faire inscrire chacun dans sa ville. Joseph aussi monta de Galilée, de la ville de Nazareth, vers la Judée, vers la ville de David, appelée Bethléem – parce qu’il était de la maison et de la lignée de David –, afin de se faire inscrire avec Marie, sa fiancée, qui était enceinte. Or donc, comme ils étaient là, les jours furent accomplis où elle devait enfanter. Elle enfanta son fils, le premier-né, l’enveloppa de langes et le coucha dans une mangeoire, parce qu’il n’y avait pas de place pour lui dans l’hôtellerie. Il y avait dans cette contrée des bergers qui veillaient et qui surveillaient leur troupeau la nuit en se partageant les heures de garde. Et voici qu’un ange du Seigneur se tint près d’eux, la gloire du Seigneur les enveloppa de lumière, et ils furent saisis d’une grande crainte. L’ange leur dit : « Soyez sans crainte. Car voici : je vous annonce une grande joie, qui sera pour tout le peuple : Il vous est né aujourd’hui, dans la ville de David, un Sauveur, qui est le Christ Seigneur. Ceci vous sera un signe : Vous trouverez un nouveau-né, enveloppé de langes et déposé dans une mangeoire. » Soudain il y eut avec l’ange une multitude de l’armée du ciel qui louait Dieu en disant : « Gloire à Dieu dans les hauteurs et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. »

**Homilia lectionis eiusdem habita
ad populum in basilica beatae Mariae
die natalis Domini**

1. Quia, largiente Domino, missarum sollemnia ter hodie celebraturi sumus, loqui diu de euangelica lectione non possumus. Sed nos aliquid uel breuiter dicere Redemptoris nostri natiuitas ipsa compellit. Quid est quod nascituro
- 5 Domino mundus describitur, nisi hoc quod aperte monstratur, quia ille ueniebat in carne, qui electos suos ascriberet in aeternitate ? Cui contra de reprobis per prophetam
- PL 1104 dicitur : « *Delleantur de libro uiuentium, et cum iustis non scribantur*^a. » Qui bene etiam in Bethleem nascitur :
- 10 *Bethleem* quippe *domus panis* interpretatur. Ipse namque est qui ait : « *Ego sum panis uiuus qui de caelo descendi*^b. » Locus ergo in quo Dominus nasceretur, *domus panis* ante uocatus est, quia futurum profecto erat, ut ille ibi per materiam carnis appareret, qui electorum mentes interna satietate
- 15 reficeret. Qui non in parentum domo, sed in uia nascitur, ut profecto ostenderet quia per humanitatem quam assumpserat, quasi in alieno nascebatur. *Alienum* uidelicet non secundum potestatem dico, sed secundum naturam. Nam de potestate eius scriptum est : « *In propria uenit*^c. » In natura
- 20 etenim sua ante tempora natus est, in nostra uenit ex tempore. Qui ergo aeternus permanens temporalis apparuit,
- (l. 20) alienum est ubi descendit. Et quia per prophetam dicitur :

a. Ps 68, 29 b. Jn 6, 41 c. Jn 1, 11

1. Sur le rite des trois messes de Noël, cf. *Liber pontificalis*, t. I, p. 129-130 ; Grégoire est ici l'un des tous premiers témoins de cette pratique liturgique. Sur la solennité de la Nativité et sa célébration ; cf. H. LECLERCQ, art. « Nativité de Jésus », *DACL* 12/1, 1935, c. 932-934.

2. Cf. CHROMACE D'AQUILÉE, *serm.* 32, 1 (l. 7-12 et 26-28, SC 164, p. 158-161).

**Homélie sur cette lecture, prononcée
devant le peuple dans la basilique
de la bienheureuse Marie,
le jour de la naissance du Seigneur**

1. Puisque nous allons, par une largesse du Seigneur, célébrer trois fois la messe aujourd'hui, nous ne pouvons parler longuement du passage de l'Évangile qui a été lu¹. Cette nativité de notre Rédempteur nous oblige pourtant à dire quelques mots, si brefs soient-ils. Pourquoi ce recensement du monde au moment où le Seigneur va naître ? N'est-ce pas, comme il apparaît clairement, parce que venait dans la chair celui qui recenserait ses élus dans l'éternité² ? Des réprouvés, le prophète dit par contre : « *Qu'ils soient effacés du livre des vivants, et ne soient pas inscrits avec les justes*³. » C'est aussi fort à propos que le Rédempteur naît à Bethléem, car *Bethléem* veut dire *maison du pain*. Il dit en effet lui-même : « *Je suis le pain vivant descendu du ciel*⁴. » Le lieu où naîtrait le Seigneur avait été appelé d'avance *maison du pain*, parce que devait s'y rendre visible, dans la matérialité de la chair, celui qui réconforterait l'âme des élus par un rassasiement intérieur³. Il ne naît pas dans la maison de ses parents, mais en chemin. Il voulait assurément montrer que par l'humanité qu'il avait assumée il naissait en quelque sorte hors de chez lui. Bien entendu, en disant *hors de chez lui*, je ne veux pas dire hors de son domaine, mais hors de sa nature. Car de son domaine il est écrit : « *Il est venu chez lui*⁵. » En sa nature à lui, en effet, il est né avant le temps ; il est venu dans la nôtre au cours du temps. Demeurant éternel, il est apparu soumis au temps : c'est bien hors de chez lui qu'il est descendu. Puisque, selon le mot du

3. Cf. Id., *serm.* 32, 1 (l. 36-42, SC 164, p. 160-161) ; *tract.* 4, 3 (l. 80-85, CCL 9A, p. 213).

- « *Omnis caro fenum^d* », factus homo fenum nostrum uertit in frumentum, qui de semetipso ait : « *Nisi granum frumenti*
 25 *cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet^e* ». Vnde et natus in praesepio reclinatur, ut fideles omnes, uide licet sancta animalia, carnis suae frumento reficeret, ne ab aeternae intelligentiae pabulo ieiuna remanerent. Quid est
 30 Dei claritas circumfulget, nisi quod illi prae ceteris uidere sublimia merentur, qui fidelibus gregibus praeesse solliciti sciunt ? Dumque ipsi pie super gregem uigilant, diuina super eos gratia largius coruscat.

2. Regem uero natum angelus nuntiat, eiusque uoci angelorum chori concinunt et congaudentes clamant : « *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonae uoluntatis^f* ». Prius quippe quam Redemptor noster per carnem nasceretur,
 5 tur, discordiam cum angelis habuimus, a quorum claritate atque munditia per primae culpae meritum, per cotidiana delicta longe distabamus. Quia enim peccando extranei eramus a Deo, extraneos nos a suo consortio deputabant angeli ciues Dei. Sed quia nos cognouimus regem nostrum, reco-
 (l. 40) 10 gnouerunt nos angeli ciues suos. Quia enim caeli rex terram nostrae carnis assumpsit, infirmitatem nostram illa iam angelica celsitudo non despicit. Ad pacem nostram angeli redeunt, intentionem prioris discordiae postponunt, et quos

d. Is 40, 6 e. Jn 12, 24 f. Lc 2, 14

1. Cf. PIERRE CHRYSOLOGUE, *serm.* 140 ter, 3 (l. 50-53, CCL 24B, p. 856) ; CHROMACE, *serm.* 32, 3 (l. 74-81, SC 164, p. 162-165).

2. Cf. CHROMACE, *serm.* 32, 4 (l. 94-102, SC 164, p. 164-165). Le fait que Grégoire se fasse l'écho dans cette homélie de thèmes qui se trouvent déjà chez Chromace d'Aquilée (fin du IV^e siècle) et Pierre Chrysologue (V^e siècle) pourrait indiquer son souci de rappeler l'héritage spirituel prestigieux et parfaitement orthodoxe de Ravenne et d'Aquilée à un moment où précisément le siège d'Aquilée est séparé de Rome, à cause de l'affaire

prophète, « *toute chair est comme l'herbe desséchée*^d », fait homme, il a changé notre herbe desséchée en froment, lui qui nous dit de lui-même : « *Si le grain de froment, tombé en terre, ne meurt, il demeure seul*^e ». De là vient que nouveau-né, il est couché dans une mangeoire, afin de nourrir tous les fidèles, saints animaux, du froment de sa chair¹, de peur qu'ils ne demeurent à jeun, privés de leur aliment, l'intelligence de l'éternité. Mais pourquoi l'ange apparaît-il à des bergers qui veillent ? Pourquoi la gloire de Dieu les enveloppe-t-elle de son éclat ? N'est-ce pas que ceux-là méritent plus que les autres de voir des sublimités, qui savent diriger avec sollicitude le troupeau des fidèles² ? Tandis qu'ils veillent avec amour sur leur troupeau, la grâce divine resplendit sur eux plus abondante.

2. L'ange annonce la naissance d'un roi, et à sa voix s'unissent les chœurs des anges, et ils chantent leur commune joie : « *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*ⁱ ». Avant que notre Rédempteur ne naisse dans la chair, nous avons été en désaccord avec les anges, bien éloignés de leur clarté et de leur pureté, par un châtiment du premier péché et par suite de nos fautes quotidiennes. Lorsque le péché nous rendait étrangers à Dieu, les anges, habitants de la cité de Dieu, nous tenaient pour étrangers à leur communauté. Mais lorsque nous avons reconnu notre roi, les anges nous ont reconnus pour leurs concitoyens. Oui, puisque le roi du ciel a fait sienne l'argile de notre chair, les altesses angéliques ne dédaignent plus notre faiblesse. Les anges font la paix avec nous et abandonnent leurs anciens sujets de querelle. Ceux qu'auparavant ils avaient regardés de haut, êtres faibles et

des Trois Chapitres, et où celui de Ravenne revendique une place plus éminente.

infirmos prius abiectosque despexerant, iam socios uenerantur. Hinc est enim quod Loth uel Iosue angelos adorant, nec tamen adorare prohibentur^g; Iohannes uero in Apocalypsi adorare angelum uoluit, sed tamen idem hunc angelus ne se debeat adorare compescit dicens : « *Vide ne feceris, conseruus tuus sum et fratrum tuorum^h* ». Quid est quod ante Redemptoris aduentum angeli ab hominibus adorantur et tacent, postmodum uero adorari refugiant, nisi quod naturam nostram, quam prius despexerant, postquam hanc super se assumptam conspiciunt, substratam sibi uidere pertimescunt? Nec iam sub se uelut infirmam contemnere ausi sunt, quam super se uidelicet in caeli rege uenerantur. Nec habere dedignantur hominem socium, qui super se adorant hominem Deum.

Curemus ergo, fratres carissimi, ne qua nos immunditia polluat, qui in aeterna praescientia et Dei ciues et angelis aequales sumus. Vindicemus moribus dignitatem nostram, nulla nos luxuria inquinet, nulla turpis cogitatio accuset, non malitia mentem mordeat, non inuidiae rubigo consumat, non elatio inflat, non ambitio per terrena oblectamenta dilaniet. Dii etenim uocati sunt homines. Defende ergo tibi, homo, contra uitia honorem Dei, quia propter te factus est Deus homo.

g. cf. Gn 19, 1; Jos 5, 13-15 h. Ap 19, 10; 22, 9.

1. La version α prend l'exemple de Gédéon, à partir de Jg 6, 11 s. – cet intérêt pour Gédéon apparaît déjà en *Moralia* XXX, 25, 73. Mais, après coup, Grégoire a reconnu son erreur – Gédéon n'a jamais adoré un ange –

2, 15-16 quod Loth – prohibentur : quod Gedeon angelum adorat, nec tamen adorare prohibetur α.

2, 19 *conseruus* – *tuorum* : *unus enim conseruorum et fratrum tuorum sum* α.

méprisables, ils les honorent maintenant comme des compagnons. Cela explique que Loth ou Josué adorent des anges et que cependant on ne leur interdise pas d'adorer^a, que par contre, dans l'Apocalypse, Jean ait voulu adorer un ange et que cet ange l'ait retenu de l'adorer : « *Garde-toi de le faire, dit-il, je suis ton compagnon de service et l'un de tes frères^b* ». Comment se fait-il qu'avant l'avènement du Rédempteur les anges se laissent sans rien dire adorer par les hommes, et qu'ils refusent ensuite d'être adorés ? N'est-ce pas qu'ils redoutent de voir prosternée devant eux notre nature ? Ils la regardaient jadis de haut ; ils la voient maintenant élevée au-dessus d'eux. Ils n'ont plus osé la mépriser, comme faible, au-dessous d'eux, elle qu'ils révèrent au-dessus d'eux dans le roi du ciel. Ils ne dédaignent plus d'avoir dans l'homme un compagnon, eux qui au-dessus d'eux adorent un homme qui est Dieu.

Veillons donc, frères très chers, à ce qu'aucune impureté ne nous souille, nous qui dans la prescience éternelle sommes habitants de la cité de Dieu, à égalité avec les anges. Revendiquons par nos mœurs notre dignité. Que jamais volupté nous salisse, jamais pensée honteuse nous accuse, méchanceté morde notre âme, envie nous ronge de sa rouille, orgueil nous enfle, ambition nous déchire par ses appâts terrestres. Les hommes ont été appelés des dieux. Homme, revendique donc pour toi, contre les vices, la dignité de Dieu, puisque pour toi Dieu s'est fait homme.

et il a considéré que les exemples de Loth et de Josué convenaient mieux à son propos.

^a que Gédéon adore un ange et que cependant on ne lui interdise pas d'adorer.

100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200

HOMÉLIE IX

Mt 25, 14-30

La parabole des talents

L'homélie a été prononcée le dimanche 31 décembre 590, fête de saint Silvestre, dans la basilique à laquelle ce saint a donné son nom.

Homilia IX

Lectio sancti euangelii secundum Mat haeum

- In illo tempore dixit Iesus discipulis suis parabolam hanc: Homo quidam peregre proficiscens uocauit seruos suos et tradidit illis bona sua. Et uni dedit quinque talenta, alii autem duo, alii uero unum, unicuique secundum propriam uirtutem, et profectus est statim. Abiit autem qui quinque talenta acceperat, et operatus est in eis, et lucratus est alia quinque. Similiter et qui duo acceperat, lucratus est alia duo. Qui autem unum acceperat, abiens fodit in terram, et abscondit pecuniam domini sui. Post multum uero temporis uenit dominus seruorum illorum et posuit rationem cum eis. Et accedens qui quinque talenta acceperat, obtulit alia quinque talenta dicens: « Domine, quinque talenta mihi tradidisti, ecce alia quinque superlucratus sum. » Ait illi dominus eius: « Euge bone serue et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam; intra in gaudium domini tui. » Accessit autem et qui duo talenta acceperat et ait: « Domine, duo talenta tradidisti mihi, ecce alia duo lucratus sum. » Ait illi dominus eius: « Euge bone serue et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam; intra in gaudium domini tui. » Accedens autem et qui unum talentum acceperat ait: « Domine, scio quia homo durus es, metis ubi non seminasti, et congregas ubi non sparsisti, et timens abii et abscondi talentum tuum in terra; ecce habes quod tuum est. » Respondens autem Dominus eius dixit ei: « Serue male*
- 5
10
15
20

Homélie IX

Lecture du saint Évangile selon Matthieu

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples cette parabole : Un homme partant pour l'étranger appela ses serviteurs et leur remit ses biens. A l'un il donna cinq talents, à un autre deux, à un autre un, selon la capacité de chacun, et aussitôt il partit. Celui qui avait reçu cinq talents s'en alla, les fit valoir et en gagna cinq autres. Semblablement celui qui en avait reçu deux en gagna deux autres. Mais celui qui en avait reçu un s'en va creuser un trou en terre et y cache l'argent de son maître. Longtemps après le maître de ces serviteurs arriva et fit ses comptes avec eux. Celui qui avait reçu cinq talents s'approcha et en présenta cinq autres en disant : « Maître, tu m'avais remis cinq talents, voici que j'en ai gagné cinq autres. » Son maître lui dit : « C'est bien, bon et fidèle serviteur, puisque tu as été fidèle en peu de choses, je t'établirai sur beaucoup ; entre dans la joie de ton maître. » Celui qui avait reçu deux talents s'approcha et dit : « Maître, tu m'avais remis deux talents, voici que j'en ai gagné deux autres. » Son maître lui dit : « C'est bien, bon et fidèle serviteur, puisque que tu as été fidèle en peu de choses, je t'établirai sur beaucoup ; entre dans la joie de ton maître. » Mais celui qui avait reçu un talent s'approcha et dit : « Maître, je sais que tu es un homme dur, tu moissonnes où tu n'as pas semé, tu recueilles où tu n'as pas répandu. Pris de peur, je suis allé cacher ton talent dans la terre. Voici, tu as ce qui

PL 1106 25 *et piger, sciebas quia meto ubi non semino | et congreco ubi
non sparsi ; oportuit ergo te committere pecuniam meam
nummulariis, et ego ueniens recepissem utique quod meum
est cum usura. Tollite itaque ab eo talentum et date ei qui
habet decem talenta. Omni enim habenti dabitur et abun-*
30 *dabit, ei autem qui non habet, et quod uidetur habere aufe-*
retur ab eo. Et inutilem seruum eicite in tenebras exteriores,
illic erit fletus et stridor dentium. »

Evang. Mt 25, 14-30.

t'appartient. » Le maître lui répondit : « Serviteur mauvais et paresseux serviteur, tu savais que je récolte où je ne sème pas, que je recueille où je n'ai pas répandu ; il t'aurait fallu confier mon argent aux banquiers ; à ma venue j'aurais au moins recouvré mon bien avec des intérêts. Enlevez-lui donc son talent et donnez-le à celui qui en a dix. Car à qui a on donnera, et il sera dans l'abondance ; à qui n'a pas, sera enlevé même ce qu'il paraît avoir. Et ce serviteur inutile, jetez-le dans les ténèbres extérieures ; là il y aura des pleurs et des grincements de dents. »

Homilia lectionis eiusdem habita ad populum in basilica beati Siluestri die natalis eius

1. Lectio sancti euangelii, fratres carissimi, sollicite considerare nos admonet, ne nos, qui plus ceteris in hoc mundo accepisse aliquid cernimur, ab auctore mundi grauius inde iudicemur. Cum enim augentur dona, rationes etiam cres-
 5 cunt donorum. Tanto ergo esse humilior quisque debet ex munere, quanto se obligatiorem esse conspicit in reddenda ratione. Ecce homo qui peregre proficiscitur seruos uocat, eisque ad negotium talenta partitur. Post multum uero tem-
 10 poris positurus rationem reuertitur, bene operantes pro apportato lucro remunerat, seruum uero a bono opere torpentem damnat. Quis itaque iste homo est qui peregre proficiscitur, nisi Redemptor noster qui in ea carne quam
 15 Redemptorem nostrum in caelo collocatur.

Sed homo iste peregre proficiscens seruis bona sua tradidit, quia fidelibus suis spiritalia dona concessit. Et uni quidem quinque talenta, alii duo, alii uero commisit unum. Quinque etenim sunt corporis sensus, uidelicet uisus, audi-
 20 tus, gustus, odoratus et tactus. Quinque igitur talentis donum quinque sensuum, id est exteriorum scientia exprimitur. Duobus uero intellectus et operatio designatur. Vnius
 (l. 20) autem talenti nomine intellectus tantummodo designatur. Sed is qui quinque talenta acceperat, alia quinque lucratus
 25 est, quia sunt nonnulli qui etsi interna ac mystica penetrare nesciunt, pro intentione tamen supernae patriae docent recta quos possunt de ipsis exterioribus quae acceperunt, dumque se a carnis petulantia, a terrenarum rerum ambitu atque a

1. Sur Silvestre, le saint du jour, cf. *infra*, p. 234, n. 1.

2. Cf. JÉRÔME, *In Matth.*, 25, 14 (SC 259, p. 220-221).

3. Cf. *ibid.*, 25, 15 (p. 220-223).

4. Cf. AUGUSTIN, *De uera religione*, 54, 106.

**Homélie sur cette lecture, prononcée
devant le peuple dans la basilique
du bienheureux Silvestre,
le jour de sa naissance au ciel**

1. La lecture du saint Évangile, frères très chers, nous avertit de prendre bien garde qu'ayant reçu plus que les autres en ce monde, on le voit bien, nous n'en soyons jugés plus sévèrement par l'auteur du monde¹. Plus s'accroissent les dons, plus s'allongent les comptes à rendre. Chacun doit donc être d'autant plus humble du fait de sa charge qu'il se voit plus obligé de rendre compte. Voici qu'un homme partant pour l'étranger appelle ses serviteurs et leur distribue des talents à faire valoir. Longtemps après il revient pour établir les comptes, récompense ceux qui ont bien travaillé pour le bénéfice apporté, mais condamne le serviteur trop indolent devant la tâche. Cet homme qui part pour l'étranger, n'est-ce pas notre Rédempteur, qui, dans la chair par lui assumée, s'en est allé au ciel² ? La terre en effet est le lieu propre de la chair, qui est comme conduite à l'étranger quand notre Rédempteur lui donne place dans le ciel.

Cet homme partant pour l'étranger a remis ses biens à ses serviteurs, parce qu'il a accordé à ses fidèles des dons spirituels. A l'un il a confié cinq talents, à un autre deux, à un autre un seul. Le corps a en effet cinq sens, la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat et le toucher. Les cinq talents figurent donc le don des cinq sens, c'est-à-dire la science des réalités extérieures. Les deux talents désignent l'intelligence et l'action. Le talent unique désigne seulement l'intelligence³. Celui qui avait reçu cinq talents en gagna cinq autres. Car il est des gens qui, sans savoir pénétrer les réalités intérieures, les réalités mystiques, en marche cependant vers la patrie céleste, enseignent le droit chemin à ceux pour qui ils le peuvent, grâce aux dons extérieurs qu'ils ont reçus⁴, et se gardant eux-mêmes de la fougue de la chair, du désir des avantages

uisibilium uoluptate custodiunt, ab his etiam alios admo-
 30 nendo compescunt. Et sunt nonnulli qui quasi duobus talen-
 tis ditati, intellectum atque operationem percipiunt, subtilia
 de internis intelligunt, mira in exterioribus operantur,
 cumque et intelligendo et operando aliis praedicant, quasi
 duplicatum de negotio lucrum reportant. Bene autem alia
 35 quinque uel alia duo in lucrum uenisse referuntur, quia dum
 utrique sexui praedicatio impenditur, quasi accepta talenta
 geminantur.

Sed is qui unum talentum acceperat, abiens fodit in ter-
 PL 1107 ram et abscondit pecuniam domini sui. | Talentum in terra
 40 abscondere est acceptum ingenium in terrenis actibus impli-
 care, lucrum spiritale non quaerere, cor a terrenis cogitatio-
 nibus numquam leuare. Sunt namque nonnulli qui donum
 intelligentiae perceperunt, sed tamen sola quae carnis sunt
 (l. 40) sapiunt. De quibus per prophetam dicitur : « *Sapientes sunt*
 45 *ut faciant mala, bene autem facere nesciunt^a.* » Sed dominus
 qui talenta contulit rationem positurus reddit, quia is qui
 nunc pie spiritualia dona tribuit, districte in iudicio merita
 exquirat, quid quisque accepit considerat, et quod lucrum de
 acceptis reportet pensat.

2. Seruus qui geminata talenta retulit a domino laudatur,
 atque ad aeternam remunerationem perducitur, cum ei uoce
 dominica dicitur : « *Euge serue bone et fidelis, quia super*
pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam ; intra in gau-
 5 *dium domini tui^b* ». Pauca quippe sunt bona omnia prae-
 sentis uitae, quamlibet multa uideantur. Sed tunc fidelis
 seruus supra multa constituitur, quando deuicta omni cor-
 ruptionis molestia, de aeternis gaudiis in illa caelesti sede
 gloriatur. Tunc ad domini sui gaudium perfecte intromitti-
 10 tur, quando in aeterna illa patria assumptus, atque angelo-

a. Jr 4, 22 b. Mt 25, 23

1. Cf. JÉRÔME, *In Matth.*, 25, 21 (*ibid.*, p. 224-225).

terrestres et des plaisirs de la vue, en retiennent aussi les autres par leurs avertissements. D'autres, riches de deux talents, reçoivent l'intelligence et l'activité. Ils ont une fine intelligence des réalités intérieures, opèrent à merveille dans le domaine extérieur. Prêchant aux autres grâce à leur intelligence et à leur activité, ils apportent par leur gestion double bénéfice. On note avec justesse qu'ils ont gagné cinq autres et deux autres talents, parce que leur prédication étant faite à l'un et l'autre sexe, les talents reçus sont comme doublés.

Mais celui qui n'avait reçu qu'un talent s'en va creuser un trou en terre et y cache l'argent de son maître. Cacher un talent en terre, c'est engager ses qualités spirituelles dans les activités de la terre, ne pas chercher le profit spirituel, ne jamais élever son cœur au-dessus des pensées d'ici-bas. Si certains ont reçu le don d'intelligence, leur sagesse est pourtant celle de la chair. Le prophète dit à leur sujet : *« Ils sont sages pour faire le mal ; mais faire le bien, ils ne le savent pas^a. »* Le maître qui a confié ses talents revient pour établir les comptes, car celui qui maintenant accorde avec bonté les dons spirituels, fait lors du jugement un rigoureux examen des mérites, considère ce que chacun a reçu et pèse ce qu'il lui a fait rapporter.

2. Le serviteur qui a rapporté double talent est loué par son maître et conduit à la récompense éternelle, quand il lui est dit par la voix de celui-ci : *« C'est bien, bon et fidèle serviteur, puisque tu as été fidèle en peu de choses, je t'établirai sur beaucoup ; entre dans la joie de ton maître^b »*. C'est peu en effet que tous les biens de la vie présente, si nombreux paraissent-ils¹. Mais le serviteur fidèle est établi sur beaucoup quand, pleinement vainqueur des difficultés de la condition périssable, il est béatifié dans la demeure céleste par les joies sans fin. Il est introduit dans la joie de son maître quand, accueilli dans la patrie éternelle et mêlé aux

rum coetibus admixtus, sic interius gaudet de munere, ut non sit iam quod exterius doleat de corruptione.

3. Seruus autem qui operari de talento noluit, ad dominum cum uerbis excusationis redit dicens : « *Domine, scio quia homo durus es, metis ubi non seminasti, et congregas ubi non sparsisti, et timens abii et abscondi talentum tuum* (l. 60) 5 *in terra ; ecce habes quod tuum est* ». Notandum quod inutilis seruus *durum* dominum uocat, cui tamen ad lucrum deseruire dissimulat, et timuisse se dicit in lucro talentum expendere, qui hoc solum timere debuerat, ne hoc sine lucro ad dominum reportaret. Sunt enim plerique intra ecclesiam 10 quorum iste seruus imaginem tenet, qui melioris uitae uias aggredi metuunt, et tamen iacere in sui torporis ignauia non pertimescunt, cumque se peccatores considerant, sanctitatis uias arripere trepidant et remanere in suis iniquitatibus non formidant. Quorum bene Petrus adhuc in infirmitate posi- 15 tus speciem tenet, cum uiso miraculo piscium dixit : « *Exi a me, Domine, quia peccator homo sum*^d ». Immo si te peccatorem consideras, oportet ut a te Dominum non repellas. Sed qui idcirco melioris habitus uias et rectioris uitae apprehendere arcem nolunt, quia infirmos se esse conspiciunt, 20 quasi et peccatores se fatentur, et Dominum repellunt, eumque quem in se sanctificare debuerant^c fugiunt, et uelut in perturbatione consilium non habent, dum moriuntur et uitam timent. Vnde et huic seruo protinus respondetur : PL 1108 « *Serue male et piger, sciebas quia meto | ubi non semino et* 25 *congrego ubi non spargo ; oportuit ergo te dare pecuniam meam nummulariis, et ego ueniens recepissem utique quod*

c. Mt 25, 24-25 d. Lc 5, 8 e. cf. 1 P 3, 15

1. Le texte latin est ici difficile à établir. On peut hésiter entre *quem in se sanctificare* et *in quo sanctificari*, qui donnerait alors : « ils fuient celui en qui ils auraient dû être sanctifiés ».

chœurs des anges, il jouit si bien de la récompense au-dedans qu'au dehors rien de la condition périssable ne peut plus le faire souffrir.

3. Quant au serviteur qui n'a pas voulu faire valoir son talent, il revient vers son maître avec des mots d'excuse : *« Maître, je sais que tu es un homme dur, tu récoltes où tu n'as pas semé, tu recueilles où tu n'as pas répandu. Pris de peur, je suis allé cacher ton talent dans la terre. Voici, tu as ce qui t'appartient »*. Remarquons que le serviteur inutile appelle son maître un maître *dur* et que pourtant il néglige de se dévouer à ses intérêts ; il dit qu'il a eu peur de dépenser le talent pour le gain, et pourtant il aurait dû n'avoir qu'une seule crainte, celle de le rapporter à son maître sans en avoir tiré bénéfice. Il est de fait dans l'Église bien des gens dont ce serviteur est tout le portrait. Ils ont peur de s'engager sur les chemins d'une vie meilleure et pourtant ne redoutent pas de croupir dans une indolente paresse. Alors qu'ils se savent pécheurs, prendre le chemin de la sainteté leur fait peur, et demeurer dans leurs iniquités ne les effraie pas. Pierre, au temps de sa faiblesse, en est bien l'image quand il dit, à la vue du miracle des poissons : *« Éloigne-toi de moi, Seigneur, parce que je suis un pécheur^d »*. Non, si tu te sais pécheur, il ne faut pas éloigner de toi le Seigneur ! De ceux qui refusent de prendre les chemins d'une conduite plus sage et de gagner les hauteurs d'une vie meilleure, sous prétexte qu'ils se voient faibles, on peut dire que tout en avouant leur péché ils éloignent le Seigneur, et qu'ils fuient celui dont ils auraient dû honorer en eux la sainteté^{e1}. On dirait que, désorientés, ils ont perdu leur bon sens : ils sont à la mort, et pourtant ils ont peur de la vie ! Voilà pourquoi il est aussitôt répondu à ce serviteur : *« Serviteur mauvais et paresseux, tu savais que je récolte où je ne sème pas, que je recueille où je ne répands pas. Il te fallait donc donner mon argent aux banquiers ; à ma venue j'aurais au moins recouvré mon bien*

- (l. 80) *meum est cum usura*^f. » Ex uerbis suis seruus constringitur, cum Dominus dicit : « *Metō ubi non semino et congreco ubi non sparsi* ». Ac si aperte dicat : Si iuxta tuam sententiam et
 30 illud exquiro quod non dedi, quanto magis a te exquiro quod ad erogandum dedi. Pecuniam uero nummulariis dare est eis scientiam praedicationis impendere, qui hanc ualeant in operibus exercere.

4. Sed sicut nostrum periculum aspicitis, si dominicam pecuniam teneamus, ita uestrum, fratres carissimi, sollicite pensate, quia cum usuris a uobis exigitur quod audistis. In usura quippe pecunia etiam non data recipitur. Cum enim
 5 hoc redditur quod acceptum fuerat, etiam illud superimpenditur quod acceptum non est. Pensate ergo, fratres carissimi, quia de accepta hac uerbi pecunia usuras soluitis, ut ex eo quod audistis etiam alia studeatis intelligere quae non audistis ; quatenus alia ex aliis colligentes, etiam illa discatis
 10 ex uobismetipsis agere, quae necdum ex praedicatoris ore didicistis. Pigrum uero seruum qua sententia feriat audiamus : « *Tollite ab eo talentum et date ei qui habet decem talenta*^g. ».

5. Opportunum ualde uidebatur, ut cum malo seruo unum talentum tollitur, ei potius qui duo quam qui quinque
 (l. 100) talenta acceperat daretur. Illi enim dari debuit qui minus quam qui plus habuit. Sed sicut superius diximus, per
 5 quinque talenta quinque uidelicet sensus, id est exteriorum scientia designatur ; per duo autem intellectus et operatio exprimitur. Plus ergo habuit qui duo quam qui quinque

f. Mt 25, 26-27 g. Mt 25, 28

1. Cf. JÉRÔME, *In Matth.*, 25, 28 (*ibid.*, p. 226-227).

avec des intérêts. » Le serviteur est pris dans les liens de ses propres paroles lorsque son maître lui dit : « *Je récolte où je ne sème pas, je recueille où je n'ai pas répandu* ». Cela revient à dire en clair : Si, comme tu l'affirmes, je réclame ce que je n'ai pas donné, je réclame à plus forte raison de toi ce que je t'ai donné à distribuer. Or donner de l'argent aux banquiers, c'est prêcher ce que l'on sait à des gens capables de le mettre en œuvre¹.

4. Vous devinez ce que nous risquons, nous, à garder l'argent du Seigneur. Vous, frères très chers, réfléchissez attentivement à ce que vous risquez vous-mêmes ; car on exige de vous avec des intérêts ce que vous avez entendu. Les intérêts, c'est de l'argent que l'on reçoit sans l'avoir avancé. Lorsqu'on rend ce que l'on avait reçu, il faut déboursier encore de l'argent qu'on n'avait pas reçu. Réfléchissez donc, frères très chers : cet argent de la parole que vous recevez, vous en paierez les intérêts. A partir de ce que vous avez entendu dire, tâchez de comprendre aussi d'autres choses que vous n'avez pas entendu dire. Ainsi, déduisant une vérité d'une autre, vous apprendrez à faire par vous-mêmes des choses que vous n'avez pas apprises par la voix du prédicateur. Mais écoutons la sentence dont le Seigneur frappe le serviteur paresseux : « *Enlevez-lui son talent et donnez-le à celui qui en a dix* ».

5. Il paraissait plus convenable, quand on enlevait au mauvais serviteur son unique talent, de le donner à celui qui avait reçu deux talents plutôt qu'à celui qui en avait reçu cinq. Il aurait dû être donné à celui qui avait eu le moins, non à celui qui avait reçu le plus. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, les cinq talents désignent certainement les cinq sens, c'est-à-dire la science des réalités extérieures, et les deux talents représentent l'intelligence et l'action. Celui qui avait reçu deux talents eut donc plus que celui qui en avait

talenta percepit, quia qui per talenta quinque exteriorum
 administrationem meruit, ab intellectu interiorum adhuc
 10 uacuum fuit. Vnum ergo talentum quod intellectum signifi-
 care diximus, illi dari debuit qui bene exteriora quae acce-
 perat ministravit. Quod cotidie in sancta ecclesia cernimus,
 quia plerique dum bene ministrant exteriora quae accipiunt,
 per adiunctam gratiam ad intellectum quoque mysticum
 15 perducuntur, ut etiam de interna intelligentia polleant, qui
 exteriora fideliter administrant.

6. Generalis etiam mox sententia subditur, qua dicitur :
 « *Omni enim habenti dabitur et abundabit ; ei autem qui
 non habet, et quod videtur habere auferetur ab eo^h* ». Habenti
 namque dabitur et abundabit, quia quisquis carita-
 5 tem habet, etiam dona alia percipit. Quisquis caritatem non
 habet, etiam dona quae percepisse uidebatur amittit. Vnde
 necesse est, fratres mei, ut per omne quod agitis erga cari-
 (l. 120) tatis custodiam uigiletis. Caritas autem uera est et amicum
 PL 1109 diligere in Deo, et inimicum diligere propter Deum. | Quam
 10 quisquis non habet, omne bonum amittit quod habet,
 talento quod acceperat priuatur, et iuxta dominicam sen-
 tentiam in exteriores tenebras mittitur. Per poenam quippe
 in exteriores cadet, quia per culpam suam sponte in inte-
 riores tenebras cecidit. Illic coactus patitur tenebras ultionis,
 15 qui hic libenter sustinuit tenebras uoluptatis.

h. Mt 25, 29.

1. On trouve dans l'homélie des souvenirs d'Augustin et de Jérôme, mais c'est bien Grégoire qui est l'auteur de ce commentaire sur le fait de donner le talent à celui qui en a déjà cinq plutôt qu'à celui qui en a deux. Grégoire insiste sur ceux qui *bene ministrant exteriora quae accipiunt* : il est facile d'y voir son propre souci de gérer au mieux les biens de l'Église romaine, comme en témoigne du reste le *Registre des lettres*. – Le rappel de cette responsabilité de l'évêque de Rome est peut-être aussi une allusion

reçu cinq, car à celui qui, avec cinq talents, mérita de gérer ce qui est extérieur, il manquait encore l'intelligence de ce qui est intérieur. L'unique talent qui, nous l'avons dit, signifie l'intelligence, devait donc être donné à celui qui avait fait une bonne gestion des biens extérieurs qu'il avait reçus. Cela, nous le voyons chaque jour dans la sainte Église : en général ceux qui font une bonne gestion dans le domaine extérieur qui leur est confié, reçoivent un surcroît de grâce qui les conduit aussi jusqu'à l'intelligence des mystères ; de la sorte, ceux qui gèrent avec fidélité les biens extérieurs sont riches aussi de l'intelligence intérieure¹.

6. Une sentence générale suit bientôt : « *A qui a on donnera, et il sera dans l'abondance ; à qui n'a pas sera enlevé même ce qu'il paraît avoir^h* ». A celui qui possède on donnera et il sera dans l'abondance, car quiconque a la charité reçoit encore d'autres dons ; quiconque n'a pas la charité perd même les dons qu'il paraissait avoir reçus². Il est donc indispensable, mes frères, de veiller en toutes vos actions à garder la charité. La vraie charité, c'est aimer l'ami en Dieu et aimer l'ennemi pour Dieu³. Quiconque ne l'a pas perd tout le bien qu'il possède, il est privé du talent qu'il avait reçu, et, selon la sentence du Seigneur, est envoyé dans les ténèbres extérieures. Car il tombe par châtement dans les ténèbres extérieures, celui qui par sa faute est tombé volontairement dans les ténèbres intérieures. Il souffre là-bas sous la contrainte les ténèbres vengeresses, celui qui a subi ici-bas de bon cœur les ténèbres de la volupté.

au saint du jour, Silvestre. Car Grégoire ne fait pas mention de lui dans cette homélie, pourtant prononcée un 31 décembre dans la basilique qui lui était dédiée.

2. Cf. JÉRÔME, *In Matth.*, 25, 29 (*ibid.*, p. 228-229). Grégoire applique à la charité ce que Jérôme entend de la foi.

3. Cf. AUGUSTIN, *Conf.*, 4, 9, 14.

7. Sciendum uero est quod nullus piger ab hac talenti
 acceptione securus est. Nullus namque est qui ueraciter
 dicat: Talentum minime accepi, non est unde ponere
 rationes cogar. Talenti enim nomine cuilibet pauperi etiam
 5 hoc ipsum reputabitur, quod uel minimum accepit. Alius
 namque accepit intelligentiam, praedicationis ministerium
 debet ex talento. Alius terrenam substantiam accepit, ero-
 gationem talenti debet ex rebus. Alius nec internorum
 intelligentiam, nec rerum affluentiam accepit, sed tamen
 10 didicit artem qua pascitur, ipsa ars ei in talenti acceptione
 reputatur. Alius nihil horum assecutus est, sed tamen for-
 tasse familiaritatis locum apud diuitem meruit, talentum
 profecto familiaritatis accepit. Si ergo nihil ei pro indigen-
 tibus loquitur, pro talenti retentione damnatur. Habens
 (L. 140) 15 igitur intellectum, curet omnino ne taceat; habens rerum
 affluentiam, uigilet ne a misericordiae largitate torpescat;
 habens artem qua regitur, magnopere studeat ut usum
 atque utilitatem illius cum proximo partiatur; habens
 loquendi locum apud diuitem, damnationem pro retento
 20 talento timeat, si cum ualet non apud eum pro pauperibus
 intercedat.

Tantum quippe ab unoquoque nostrum uenturus iudex
 exigit, quantum dedit. Vt ergo de talenti sui rationibus,
 redeunte Domino, quisque securus sit, cum tremore penset
 25 cotidie quid accepit. Ecce namque iam iuxta est ut ille qui
 peregre profectus est redeat. Quasi peregre quippe abiit, qui
 de hac terra in qua natus est longe discessit; sed profecto
 reuertitur, ut de talentis rationes ponat, quia si a bona
 actione torpescimus, de ipsis donis quae contulit nos dis-
 30 trictius iudicat. Consideremus ergo quae accepimus, atque
 in eorum erogatione uigilemus. Nulla nos ab spiritali opere
 terrena cura impediat, ne si in terra talentum absconditur,
 talenti dominus ad iracundiam prouocetur. Piger etenim
 seruus, cum iam iudex culpas examinat, talentum de terra
 35 leuat, quia sunt plerique qui tunc se a terrenis operibus sub-

7. Aucun paresseux, sachons-le bien, n'est exempt du souci que donne le talent reçu. Car il n'est personne qui puisse dire en toute vérité : Je n'ai pas reçu le moindre talent, il n'y a pas lieu de me forcer à rendre des comptes. Au premier pauvre venu, on imputera à titre de talent le peu même qu'il a reçu. Quelqu'un a-t-il reçu le don d'intelligence ? il est redevable, en vertu de ce talent, du ministère de la prédication. Un autre a-t-il reçu les biens de la terre ? il doit, à la mesure de ces biens, distribuer son talent. Un autre n'a reçu ni l'intelligence des réalités intérieures ni des biens en abondance, mais il a pourtant appris un métier qui le nourrit : ce métier compte pour un talent reçu. Un autre n'a rien possédé de tout cela, mais il est peut-être devenu le familier d'un riche : il a bel et bien reçu cette familiarité à titre de talent. S'il ne lui dit rien en faveur des pauvres, il est condamné pour rétention de talent. Que celui qui a l'intelligence prenne donc bien soin de ne pas rester silencieux. Que celui qui a abondance de biens veille à ne pas laisser inactive la générosité de la miséricorde. Que celui qui a un métier le faisant vivre ait grand soin d'en partager avec son prochain le profit et les avantages. Celui qui a l'oreille d'un riche, qu'il craigne d'être condamné pour avoir gardé son talent s'il n'intercède pas auprès de lui pour les pauvres, alors qu'il le peut.

Le juge qui doit venir exige de chacun autant qu'il lui a donné. Pour être sans inquiétudes sur les comptes à rendre de son talent au retour du Seigneur, que chacun évalue donc en tremblant, chaque jour, ce qu'il a reçu. Voici en effet qu'il est tout près de revenir, celui qui était parti pour l'étranger. Car il est comme allé à l'étranger, lui qui s'en est allé bien loin de cette terre où il est né. Mais à coup sûr il revient pour faire rendre compte des talents. Si nous avons été indolents à faire le bien, il nous jugera sévèrement, en proportion des dons confiés. Considérons donc ce que nous avons reçu et veillons à le distribuer. Qu'aucun souci terrestre ne nous détourne de l'action spirituelle, de peur qu'en cachant

(l. 160) trahunt, quando iam per animaduersionem iudicis ad aeternum supplicium trahuntur. Ante ergo de talenti nostri ponenda ratione uigilemus, ut cum iam iudex ad feriendum imminet, lucrum nos quod fecimus excuset.

le talent dans la terre nous ne provoquions la colère du maître du talent. Le serviteur paresseux retire de la terre son talent quand déjà le juge pèse les fautes ; il est des gens, en effet, qui ne se dégagent des tâches terrestres qu'au moment où, blâmés par le juge, ils sont entraînés vers le supplice éternel. Avant les comptes à rendre de notre talent, veillons donc : lorsque le juge sera sur le point de frapper, que les gains que nous aurons faits nous mettent hors de cause.

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100

HOMÉLIE X

Mt 2, 1-12

L'adoration des mages

**L'homélie a été prononcée dans la basilique Saint-Pierre le samedi
6 janvier 591, en la fête de l'Épiphanie.**

Lectio sancti euangelii secundum Matthaeum

- In illo tempore cum natus esset Iesus in Bethleem Iudae in diebus Herodis regis, ecce magi ab oriente uenerunt Ierosolymam dicentes : « Vbi est qui natus est rex Iudaeorum ? Vidimus enim stellam eius in oriente et uenimus adorare eum ».*
- 5 *Audiens autem Herodes rex turbatus est, et omnis Ierosolyma cum illo. Et congregans omnes principes sacerdotum et scribas populi, sciscitabatur ab eis ubi Christus nasceretur. At illi dixerunt ei : « In Bethleem Iudae. Sic enim scriptum est per prophetam : Et tu Bethleem, terra Iuda,*
- 10 *nequaquam minima es in principibus Iuda, ex te enim exiet dux qui regat populum meum Israel. » Tunc Herodes clam uocatis magis diligenter didicit ab eis tempus stellae quae apparuit eis. Et mittens illos in Bethleem dixit : « Ite et interrogate diligenter de puero, et cum inueneritis, renuntiate mihi, ut et*
- 15 *ego ueniens adorem eum. » Qui cum audissent regem abierunt. Et ecce stella quam uiderant in oriente antecedebat eos usque dum ueniens staret supra ubi erat puer. Videntes autem stellam gauisi sunt gaudio magno ualde. Et intrantes domum inuenerunt puerum cum Maria matre eius, et procidentes adorauerunt eum, et apertis thesauris suis obtulerunt ei munera,*
- 20 *aurum, thus et myrrham. Et responso accepto in somnis ne redirent ad Herodem, per aliam uiam reuersi sunt in regionem suam.*

Evang. Mt 2, 1-12.

Homélie X

Lecture du saint Évangile selon Matthieu

En ce temps-là, Jésus étant né à Bethléem de Judée aux jours du roi Hérode, voici que des mages venus d'Orient se présentèrent à Jérusalem en disant : « Où est le roi des Juifs, qui vient de naître ? Car nous avons vu son étoile à l'Orient et nous sommes venus l'adorer. » A cette nouvelle le roi Hérode fut troublé, et tout Jérusalem avec lui. Il réunit tous les princes des prêtres et les scribes du peuple et il leur demanda en quel lieu le Christ devait naître. Ils lui dirent : « A Bethléem de Judée ; car c'est ainsi qu'il est écrit par le prophète : Et toi, Bethléem, terre de Juda, tu n'es certes pas la plus petite des cités de Juda, car de toi sortira un chef qui conduira Israël mon peuple. » Alors Hérode fit appeler les mages en secret et se fit préciser par eux la date où l'étoile leur était apparue. Il les envoya à Bethléem en leur disant : « Allez, et renseignez-vous avec précision sur cet enfant, et quand vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que j'aïlle, moi aussi, l'adorer. » Sur ces paroles du roi, ils partirent. Et voici que l'étoile qu'ils avaient vue à l'Orient avançait devant eux, jusqu'à ce qu'elle vint s'arrêter au-dessus du lieu où était l'enfant. A la vue de l'étoile, ils se réjouirent d'une très grande joie. En entrant dans la maison ils trouvèrent l'enfant avec Marie sa mère, et se prosternant à ses pieds, ils l'adorèrent ; ils ouvrirent leurs trésors et lui offrirent des présents, de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Ayant reçu pendant leur sommeil l'avertissement de ne pas revenir auprès d'Hérode, ils rentrèrent dans leur pays par un autre chemin.

**Homilia lectionis eiusdem
habita ad populum in basilica
beati Petri apostoli
die sancto Theophaniae**

1. Sicut ex lectione euangelica, fratres, audistis, caeli rege nato, rex terrae turbatus est, quia nimirum terrena altitudo confunditur, cum celsitudo caelestis aperitur. Sed quaerendum nobis est quidnam sit quod, Redemptore nato, pastoribus in Iudaea angelus apparuit, atque ad adorandum hunc ab oriente magos non angelus, sed stella perduxit. Quia uidelicet Iudaeis tamquam ratione utentibus, rationale animal, id est angelus, praedicare debuit; gentiles uero, quia uti ratione nesciebant, ad cognoscendum Dominum non per uocem, sed per signa perducuntur. Quia et illis prophetiae tamquam fidelibus non infidelibus, et istis signa tamquam infidelibus non fidelibus data sunt^a. Et notandum quod Redemptorem nostrum, cum iam perfectae esset aetatis, eisdem gentilibus apostoli praedicant, eumque paruulum et necdum per humani corporis officium loquentem, stella gentibus denuntiat, quia nimirum rationis ordo poscebat ut et loquentem iam Dominum loquentes nobis praedicatores innotescerent, et necdum loquentem elementa muta praedicarent.

(l. 20) 2. Sed in omnibus signis quae uel nascente Domino, uel moriente monstrata sunt, considerandum nobis est quanta fuerit in quorundam Iudaeorum corde duritia, quae hunc

a. cf. 1 Co 14, 22

1, 10-12 Quia et illis – data sunt: Vnde etiam per Paulum dicitur: *Prophetiae fidelibus non infidelibus, signa autem infidelibus non fidelibus a.*

**Homélie sur cette lecture, prononcée
devant le peuple dans la basilique
du bienheureux Pierre, apôtre,
le saint jour de la Théophanie**

1. Comme vous l'avez entendu à la lecture de l'Évangile, frères, quand naquit le roi du ciel, un roi de la terre fut troublé. Il n'est pas surprenant qu'une grandeur terrestre soit confondue quand se découvre la majesté céleste. Mais il nous faut chercher pourquoi, à la naissance du Rédempteur, c'est un ange qui apparut aux bergers de Judée, alors qu'une étoile et non un ange conduisit des mages de l'Orient jusqu'à lui, pour qu'ils l'adorent. Voici, semble-t-il, le motif : aux Juifs, qui usaient de leur raison, c'est un être raisonnable, un ange, qui devait faire l'annonce ; les Gentils par contre, qui ne savaient pas user de leur raison, sont amenés à connaître le Seigneur non par une voix, mais par des signes. Car aux Juifs les prophéties ont été données comme à des croyants, non comme à des incroyants, et aux Gentils les signes, comme à des incroyants, non comme à des croyants^a. Et remarquons-le : quand notre Rédempteur avait atteint la plénitude de son âge, les apôtres l'annoncent aux Gentils, mais quand il était petit enfant et ne parlait pas encore grâce aux bons offices de son corps humain, c'est une étoile qui l'annonce aux nations. La logique le demandait, assurément : au temps où le Seigneur parlait, des prédicateurs nous parlant le feraient connaître, mais au temps où il ne parlait pas encore, des éléments muets l'annoncent.

2. Mais à propos de tous les signes apparus soit à la naissance du Seigneur, soit à sa mort, il nous faut remarquer la grande dureté de cœur de certains des Juifs, que ni le don

Aussi est-il dit par la bouche de Paul : *« Les prophéties sont pour les croyants, non pour les incroyants ; les signes, eux, sont pour les incroyants, non pour les croyants. »*

- nec per prophetiae donum, nec per miracula agnouit. Omnia
 5 quippe elementa auctorem suum uenisse testata sunt. Vt
 enim de eis quiddam usu humano loquar, Deum hunc caeli
 esse cognouerunt, quia protinus stellam miserunt. Mare
 cognouit, quia sub plantis eius se calcabile praebuit^b. Terra
 cognouit, quia eo moriente contremuit^c. Sol cognouit, quia
 10 lucis suae radios abscondit^d. Saxa et parietes cognouerunt,
 quia tempore mortis eius scissa sunt. Infernus agnouit, quia
 hos quos tenebat mortuos reddidit^e. Et tamen hunc quem
 Deum omnia insensibilia elementa senserunt, adhuc infide-
 15 lium Iudaeorum corda Deum esse minime cognoscunt, et
 duriora saxis scindi ad paenitendum nolunt, eumque confi-
 teri abnegant, quem elementa, ut diximus, aut signis aut scis-
 sionibus Deum clamant. Qui etiam ad damnationis suae
 cumulum, eum quem natum despiciunt, nasciturum longe
 ante praescierunt. Et non solum quia nasceretur nouerant,
 20 sed etiam ubi nasceretur. Nam ab Herode requisiti, locum
 natiuitatis eius exprimunt, quem scripturae auctoritate didi-
 25 cerunt. Et testimonium proferunt, quod Bethlehem honorari
 natiuitate noui ducis ostenditur, ut ipsa eorum scientia et
 illis fieret ad testimonium damnationis, et nobis ad adiuto-
 30 rium credulitatis. Quos profecto bene Isaac cum Iacob
 filium suum benediceret designauit, qui et caligans oculis et
 prophetans, in praesenti filium non uidit, cui tam multa in
 posterum praeuidit^f, quia nimirum iudaicus populus pro-
 phetae spiritu plenus et caecus, eum de quo multa in futuro
 praedixit, in praesenti positum non agnouit.

3. Sed natiuitate regis nostri cognita, Herodes ad callida
 argumenta conuertitur, ne terreno regno priuaretur. Renuntiari

b. cf. Mt 14, 25 c. cf. Mt 27, 51 d. cf. Mt 27, 45 e. cf. Mt 27, 51-52
 f. cf. Gn 27

1. Cf. QUODVULTDEUS, *Contra iudaeos, paganos et arrianos*, 17, 2-6;
 AUGUSTIN, *Tract. in Ioh.*, 3, 5.

de prophétie ni les miracles n'amenèrent à le reconnaître. Tous les éléments ont attesté la venue de leur auteur. Pour en dire quelque chose à la façon humaine, les cieux l'ont reconnu comme Dieu, puisqu'ils ont envoyé aussitôt une étoile. La mer l'a reconnu, puisqu'elle s'est faite sol ferme sous ses pas^b. La terre l'a reconnu, puisqu'elle a tremblé à sa mort^c. Le soleil l'a reconnu, puisqu'il a caché les rayons de sa lumière^d. Les rochers et les murailles l'ont reconnu, puisqu'ils se sont fendus à l'instant de sa mort. Les enfers l'ont reconnu, puisqu'ils ont rendu les morts qu'ils détenaient^e. Et pourtant, celui dont les éléments insensibles ont tous senti qu'il est Dieu, le cœur des Juifs incroyants ne reconnaît toujours pas qu'il est Dieu, et plus dur que les rochers il ne veut pas le déchirement du repentir et se refuse à confesser celui que les éléments, nous l'avons dit, proclament Dieu par leurs signes ou leurs brisures^f. Mais voici qui met le comble à ce qui les condamne. Celui qu'ils méprisent quand il naît, ils ont su bien à l'avance qu'il naîtrait. Et il ne savaient pas seulement qu'il naîtrait, mais même où il naîtrait. Interrogés en effet par Hérode, ils lui indiquent le lieu de sa naissance, qu'ils ont appris par l'autorité de l'Écriture. Ils citent le témoignage précisant que Bethléem serait honorée par la naissance d'un nouveau chef, si bien que cette connaissance même leur serait un témoignage à charge, et à nous une aide pour la foi. Vraiment, Isaac bénissant Jacob son fils les a figurés : aveugle et prophète, il n'a pas vu son fils présent, et dans l'avenir il a vu d'avance bien des choses à son sujet^g. Car, bien sûr, le peuple juif est plein de l'esprit de prophétie et aveugle, il a prédit beaucoup de choses dans le futur pour celui qu'il n'a pas reconnu au présent.

3. Ayant appris la naissance de notre roi, Hérode en vient à machiner une ruse pour ne pas être privé de sa royauté terrestre. Il demande qu'on lui rapporte où se trouve l'en-

- sibi ubi puer inueniretur postulat, adorare uelle se simulat, ut quasi hunc si inuenire possit extinguat. Sed quanta est humana
 5 malitia contra consilium diuinitatis ? Scriptum quippe est :
« Non est sapientia, non est prudentia, non est consilium contra Dominum^s. » Nam ea quae apparuit magos stella perducit ;
 natum regem reperiunt, munera detulerunt, et ne redire ad
 Herodem debeant in somnis admonentur ; sicque fit ut Iesum
 10 quem quaerit Herodes, inuenire non possit. Cuius persona qui
 alii quam hypocritae designantur, qui dum fecte quaerunt,
 inuenire Dominum numquam merentur ?

- PL 1112 4. Sed inter haec sciendum est quod priscillianistae | hae-
 (l. 60) retici nasci unumquemque hominem sub constitutionibus
 stellarum putant, et hoc in adiutorium sui erroris assumunt,
 quod noua stella exiit cum Dominus in carne apparuit, cuius
 5 fuisse fatum eandem quae apparuit stellam putant. Sed si
 euangelii uerba pensamus, quibus de eadem stella dicitur :
« usque dum ueniens staret supra ubi erat puer^h », dum non
 puer ad stellam, sed stella ad puerum cucurrit, si dici liceat,
 non stella fatum pueri, sed fatum stellae is qui apparuit puer
 10 fuit. Sed absit a fidelium cordibus ut esse aliquid fatum
 dicant. Vitam quippe hominum solus hanc Conditor qui
 creauit administrat. Neque enim propter stellas homo, sed
 stellae propter hominem factae sunt. Et si stella fatum homi-
 nis dicitur, ipsis suis ministeriis subesse homo perhibetur.
 15 Certe cum Iacob de utero egrediens, prioris fratris plantam
 teneret manuⁱ, prior perfecte nequaquam egredi potuit nisi
 et subsequens inchoasset ; et tamen cum uno tempore
 eodemque momento utrumque mater effunderet, non una
 utriusque uitae qualitas fuit.

g. Pr 21, 30 h. Mt 2, 9 i. cf. Gn 25, 26

1. Cf. AUGUSTIN, *De haeresibus*, 70, 1.

2. Cf. ID., *serm.* 199, 3 (*PL* 38, c. 1027-1028).

fant ; il feint de vouloir l'adorer, afin de le faire disparaître s'il arrive à le trouver. Mais que peut la malice humaine contre le dessein de la divinité ? N'est-il pas écrit : « *Il n'est pas de sagesse, il n'est pas de prudence, il n'est pas de dessein en face du Seigneur* » ? L'étoile qui était apparue aux mages les conduit ; ils découvrent le roi nouveau-né, lui offrent des présents, sont avertis durant leur sommeil de ne pas revenir auprès d'Hérode. Et il arrive ainsi que ce Jésus qu'il cherche, Hérode ne peut le trouver. Ce personnage n'est-il pas la figure des hypocrites qui, feignant de chercher, ne méritent jamais de trouver le Seigneur ?

4. A ce propos, il faut savoir que les priscillianistes, hérétiques, pensent que tout homme naît soumis à une conjonction d'étoiles¹ ; et à l'appui de leur erreur ils invoquent le fait qu'une étoile nouvelle s'est levée lorsque le Seigneur apparut dans la chair. Pour eux, cette étoile qui apparut était son destin. Mais pesons les mots de l'Évangile, qui dit de l'étoile : « *jusqu'à ce qu'elle vint s'arrêter au-dessus du lieu où était l'enfant* »². Ce n'est pas l'enfant qui courut vers l'étoile, mais l'étoile vers l'enfant, et donc, si l'on peut parler ainsi, l'étoile n'a pas été le destin de l'enfant, mais le destin de l'étoile a été cet enfant qui apparut³. Ah ! Que soit loin du cœur des fidèles la croyance en un destin ! La vie des hommes, seul le Créateur qui l'a donnée en règle le cours. L'homme n'a pas été fait pour les étoiles, mais les étoiles pour l'homme. Dire qu'une étoile est le destin d'un homme, c'est soumettre l'homme à des êtres qui sont à son service. En tout cas, quand Jacob sortant du sein maternel tenait par la main le talon de son frère aîné, l'aîné ne pouvait venir entièrement au jour sans que le cadet ait commencé de le faire. Et cependant, bien que leur mère les ait mis au monde l'un et l'autre en même temps et au même instant, la vie de l'un et de l'autre ne fut pas la même.

3. Cf. ID., *Contra Faustum*, 2, 5 (CSEL 25, p. 260, 6-14).

5. Sed ad haec solent mathematici respondere quia uirtus constellationis in ictu pungentis est. Quibus e diuerso nos dicimus quia magna est mora natiuitatis. Si igitur in ictu
- (l. 80) puncti constellatio permutatur, necesse iam erit ut tot dicant
- 5 fata, quot sunt membra nascentium. Fateri etiam mathematici solent quod quisquis signo aquarii nascitur, in hac uita piscatoris ministerium sortiatur. Piscatores uero, ut fertur, Getulia non habet. Quis igitur dicat quia nemo illic in stella aquarii nascitur, ubi piscator omnimodo non habetur ? Rursum quos
- 10 nasci signo librae asserunt trapezitas futuros dicunt, et trapezitas multarum gentium prouinciae ignorant. Fateantur ergo necesse est, aut hoc in eis signum deesse, aut effectum fatale nullo modo habere. In Persarum quoque Francorumque terra reges ex genere prodeunt ; quibus profecto nascentibus quis
- 15 aestimet quanti eisdem momentis horarum ac temporum ex seruii condicione nascuntur ? Et tamen regum filii uno

1. Cf. AUGUSTIN, *De doctrina christiana*, 2, 22, 33-34 ; *De ciu. Dei*, 5, 4 ; *De haeresibus*, 70, 1. Grégoire s'inspire évidemment d'Augustin dans ce développement sur les priscillianistes, disciples de Priscillien, théologien espagnol du IV^e siècle. Rappelons aussi que le priscillianisme a charrié très vite toutes sortes de doctrines certainement très éloignées des intentions de Priscillien. Malgré les condamnations de la fin du IV^e siècle, on trouve encore au VI^e siècle des « priscillianistes » : ils sont condamnés par le concile de Braga de 561. A cette époque on trouve dans leurs croyances que le diable est l'artisan du tonnerre, des éclairs, des tempêtes et de la sécheresse, que les âmes et les corps humains subissent l'influence des astres, que les douze signes du zodiaque correspondent aux diverses parties du corps et de l'âme et sont en rapport avec les noms des douze patriarches ; cf. H. CHADWICK, art. « Priscillien », *DSp* 12/2, 1986, c. 2353-2369.

2. De la version α à la version définitive on voit que la perspective de Grégoire s'est élargie.

3. Dans la version α, l'hérédité des rois n'était rapportée qu'aux Perses. Là encore la version définitive élargit la perspective. La mention des Francs

5, 10-13 trapezitas – ignorant : trapezitas ut fertur Persarum prouincia ignorat α.

in eis : in ea α.

In Persarum – terra : In qua nimirum terra α.

5. Mais les astrologues ont coutume de répondre à cela que l'influence d'une conjonction d'étoiles s'exerce en un bref instant¹. A quoi nous ripostons qu'une naissance prend beaucoup de temps. Si donc en un bref instant la conjonction d'étoiles se transforme, il faudra dire que ceux qui naissent ont autant de destins que de membres ! Les astrologues ont aussi coutume de déclarer que quiconque naît sous le signe du Verseau est en cette vie destiné par le sort au métier de pêcheur. Or la Gétulie, dit-on, n'a pas de pêcheurs. Qui donc prétendrait que personne ne naît sous l'étoile du Verseau dans un pays où il n'y a pas de pêcheurs ? Selon eux encore, ceux qui naissent sous le signe de la Balance deviendront des banquiers. Or, les provinces de nombreuses nations ne connaissent pas de banquiers². Il leur faut donc avouer que ce signe ou bien fait défaut en ces provinces, ou bien qu'il n'a pas du tout le pouvoir de fixer un destin. Au pays des Perses et des Francs, la royauté est héréditaire³. Quand naissent des rois, pourrait-on calculer combien d'enfants de condition servile naissent à la même date et au même moment ? Et pourtant les fils de rois nés sous un seul

montre le souci de Grégoire de regarder aussi vers l'Ouest. J.M. WALLACE HADRILL, *Early germanic Kingship in England and on the Continent*, Londres 1971, p. 45, considère même que Grégoire tend ainsi à donner une certaine légitimité dynastique au lignage des Francs. Plus généralement, sur l'hérédité monarchique, cf. M. REYDELLET, *La royauté dans la littérature latine, de Sidoine Apollinaire à Isidore de Séville*, Rome 1981, p. 484. En 859 Hincmar utilise ce passage dans une lettre à Wenilon de Sens. En 893, dans une lettre au carolingien Arnulf, l'archevêque de Reims, Foulques, avance l'argument que les Francs ont coutume d'avoir des rois héréditaires, et il cite ce passage de Grégoire (cf. M. SOT, *Un historien et son Église au X^e siècle : Flodoard de Reims*, Paris 1993, p. 163).

Or la province de Perse, à ce qu'on rapporte, ignore les banquiers.

eodemque sidere cum seruis nati ad regnum proficiunt, cum serui qui secum fuerant geniti in seruitute moriantur. Haec de stella breuiter diximus, ne mathematicorum stultitiam
 20 indiscussam praeterisse uideamur.

6. Magi uero aurum, thus et myrrham deferunt. Aurum quippe regi congruit, thus uero in Dei sacrificium ponebatur, myrrha autem mortuorum corpora condiuntur. Eum
 (l. 100) ergo magi quem adorant etiam mysticis muneribus praedicant, auro regem, thure Deum, myrrha mortalem. Sunt uero
 5 nonnulli haeretici qui hunc Deum credunt, sed ubique
 PL 1113 regnare | nequaquam credunt. Hi profecto ei thus offerunt, sed offerre etiam aurum nolunt. Sunt nonnulli qui hunc regem existimant, sed Deum negant. Hi uidelicet ei aurum
 10 offerunt, sed offerre thus nolunt. Et sunt nonnulli qui hunc et Deum et regem fatentur, sed assumpsisse carnem mortalem negant. Hi nimirum ei aurum et thus offerunt, sed offerre myrrham assumptae mortalitatis nolunt. Nos itaque nato Domino offeramus aurum, ut hunc ubique regnare
 15 fateamur ; offeramus thus, ut credamus quod is qui in tempore apparuit Deus ante tempora exstitit ; offeramus myrrham, ut eum quem credimus in sua diuinitate impassibilem, credamus etiam in nostra fuisse carne mortalem.

Quamuis in auro, thure et myrrha intelligi et aliud potest.
 20 Auro namque sapientia designatur, Salomone attestante qui ait : « *Thesaurus desiderabilis requiescit in ore sapientis* ». Thure autem quod Deo incenditur uirtus orationis exprimi-

j. Pr 21, 20

1. Interprétation des trois présents des mages traditionnelle depuis IRÉNÉE (*Adv. Haer.* III, 9, 2). JÉRÔME (*In Matth.*, 2, 11, SC 242, p. 82-83) cite la formule heureuse de JUVENCUS (1, 250-251) : *Thus aurum murrum regique hominique Deoque / Dona dabant*. AUGUSTIN (*serm.* 202, 2, PL 38, c. 1034) adopte la même interprétation ; de même LÉON LE GRAND (*Sermons*, 14, 2, SC 22 bis, p. 230-231 [=33, 2 PL]). Il arrive à Augustin de voir dans « l'encens » le symbole du sacerdoce plutôt que celui de la divi-

et même astre que des esclaves accèdent à la royauté, tandis que les esclaves engendrés en même temps qu'eux meurent dans la servitude. Nous avons fait ces quelques remarques à propos de l'étoile, pour ne pas avoir l'air de passer sur la sottise des astrologues sans la combattre.

6. Les mages présentent de l'or, de l'encens et de la myrrhe. L'or en vérité convient à un roi ; l'encens était offert comme sacrifice à Dieu ; avec la myrrhe on embaume le corps des défunts. Celui qu'ils adorent, les mages le proclament donc aussi par leurs présents mystiques, comme roi par l'or, comme Dieu par l'encens, comme mortel par la myrrhe. Or il est des hérétiques qui le croient Dieu, mais se refusent à croire qu'il règne partout. Il lui offrent bien de l'encens, mais ne veulent pas lui offrir aussi de l'or. Il en est d'autres qui admettent sa royauté, mais nient sa divinité. Ils lui offrent de l'or, oui, mais refusent de lui offrir de l'encens. Et il en est qui, tout en le confessant et Dieu et roi, nient qu'il ait assumé une chair mortelle. Ils lui offrent sans doute de l'or et de l'encens, mais ils ne veulent pas lui offrir la myrrhe pour cette mortalité qu'il a faite sienne. Pour nous, offrons l'or au Seigneur nouveau-né : confessons sa royauté universelle. Offrons l'encens : croyons qu'apparu dans le temps, il était Dieu avant tous les temps. Offrons la myrrhe : en sa divinité nous le croyons inaccessible à la souffrance, croyons aussi que dans notre chair il a été mortel¹.

A vrai dire, l'or, l'encens et la myrrhe peuvent encore signifier autre chose. L'or désigne en effet la sagesse, comme l'atteste Salomon : « *Un trésor inépuisable repose aux lèvres du sage* ». L'encens brûlé devant Dieu exprime la force de

nité (*loc. cit.*, 4, c. 1035). – A l'application théologique traditionnelle, Grégoire va joindre une application personnelle touchant la vie spirituelle : or de la sagesse, encens de la prière, myrrhe de la mortification.

tur, psalmista attestante qui dicit : « *Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo^k* ». Per myrrham uero carnis
 (l. 120) 25 nostrae mortificatio figuratur, unde et sancta ecclesia de suis operariis usque ad mortem pro Deo certantibus dicit : « *Manus meae distillauerunt myrrham^l* ». Nato ergo regi aurum offerimus, si in conspectu illius claritate supernae sapientiae resplendemus. Thus offerimus, si cogitationes carnis
 30 nis per sancta orationum studia in ara cordis incendimus, ut suaue aliquid Deo per caeleste desiderium redolere ualeamus. Myrrham offerimus, si carnis uitia per abstinentiam mortificamus. Per myrrham namque, ut diximus, agitur ne mortua caro putrefiat. Mortuam uero carnem putrescere est hoc
 35 mortale corpus fluxui luxuriae deservire, sicut de quibusdam per prophetam dicitur : « *Computruerunt iumenta in stercore suo^m* ». Iumenta quippe in stercore suo putrescere est carnales homines in foetore luxuriae uitam finire. Myrrham ergo Deo offerimus, quando hoc mortale corpus a luxuriae
 40 putredine per condimentum continentiae custodimus.

7. Magnum uero nobis aliquid magi innuunt quod in regionem suam per uiam aliam reuertuntur. In eo namque quod admoniti faciunt, nobis profecto insinuant quid faciamus. Regio quippe nostra paradisi est, ad quam Iesu
 5 cognito redire per uiam qua uenimus prohibemur. A regione etenim nostra superbiendo, inoboediendo, uisibilia sequendo,
 (l. 140) cibus uetitus gustando discessimus, sed ad eam necesse est ut flendo, oboediendo, uisibilia contemnendo atque appetitum carnis refrenando redeamus. Per aliam ergo uiam ad
 10 regionem nostram regredimur, quoniam qui a paradisi gaudio per delectamenta discessimus, ad hoc per lamenta reuo-

k. Ps 140, 2 l. Ct 5, 5 m. Jl 1, 17

1. Cf. *Moralia* XXIV, 8, 15 (l. 22-28, CCL 143B, p. 1198), où le prophète Joël a été commenté avec plus d'insistance, mais sans allusion à la myrrhe.

la prière, comme en témoigne le psalmiste : « *Que monte ma prière comme un encens en ta présence^k* ». Quant à la myrrhe, elle figure la mortification de notre chair. C'est pourquoi la sainte Écriture dit de ses ouvriers qui combattent pour Dieu jusqu'à la mort : « *Mes mains ont distillé la myrrhe^l* ». Au roi qui vient de naître nous offrons donc l'or si devant lui resplendit en nous la lumineuse sagesse d'en haut ; nous offrons l'encens si nous brûlons sur l'autel de notre cœur les pensées basses par une sainte application à la prière, afin que notre désir du ciel monte devant Dieu en suave parfum ; nous offrons la myrrhe si nous faisons par l'abstinence mourir les vices de la chair. La myrrhe en effet, nous l'avons dit, empêche la chair morte de se décomposer. La décomposition de la chair morte, c'est, pour ce corps mortel, se livrer aux lâchetés de la luxure. Ainsi que le prophète l'a dit de certains : « *Les animaux ont pourri dans leur fumier^m* ». Ces animaux pourrissant dans leur fumier, ce sont les hommes charnels qui finissent leur vie dans la puanteur de la luxureⁿ. Nous offrons donc à Dieu de la myrrhe quand nous préservons notre corps mortel de la décomposition de la luxure par le baume de la continence.

7. Les mages retournant dans leur pays par un autre chemin font entendre quelque chose d'important. En faisant ce qui leur est indiqué, ils nous suggèrent assurément ce que nous avons à faire. Notre pays, c'est le paradis, où il nous est défendu une fois que nous connaissons Jésus de revenir par le chemin pris à l'aller. Nous avons quitté notre pays par l'orgueil, la désobéissance, la recherche des biens visibles, la jouissance de la nourriture défendue. Il nous faut y retourner par les larmes, l'obéissance, le mépris des biens visibles, le frein mis aux désirs de la chair. Nous revenons donc vers notre pays par un autre chemin, car après avoir quitté la joie du paradis par les plaisirs, nous y sommes rappelés par les gémissements. Il faut donc, frères très chers,

- camur. Vnde necesse est, fratres carissimi, ut semper pauidi
 PL 1114 semelperque suspecti, ponamus ante oculos cordis hinc culpas
 operis, illinc iudicium extremae districtiois. Pensemus quam
 15 districtus iudex ueniat, qui iudicium minatur et latet ; terrores
 peccatoribus intentat et tamen sustinet, et idcirco uenire
 citius differt, ut minus inueniat quos condemnet. Puniamus
 fletibus culpas, et cum psalmistae uoce « *praeueniamus*
faciem eius in confessione^a ». Voluptatum nos ergo fallacia
 20 nulla decipiat, nulla uana laetitia seducat. In proximo namque
 est iudex qui dixit : « *Vae uobis qui ridetis nunc, quia luge-*
bitis et flebitis^o ». Hinc enim Salomon ait : « *Risus dolore mis-*
cebitur et extrema gaudii luctus occupat^p. » Hinc iterum dicit :
 « *Risum deputaui errorem et gaudio dixi : Quid frustra deci-*
 25 *peris*^q ? » Hinc rursus ait : « *Cor sapientium ubi tristitia est,*
et cor stultorum ubi laetitia^r. » Pertimescamus igitur prae-
 cepta Dei, si celebramus ueraciter sollemnitatem Dei. Gratum
 (l. 160) namque Deo sacrificium est afflictio contra peccatum, psal-
 mista testante qui ait : « *Sacrificium Deo spiritus contribula-*
 30 *tus*^s ». Peccata nostra praeterita in baptismatis perceptione
 laxata sunt, et tamen post baptisma multa commisimus, sed
 lauari iterum baptismatis aqua non possumus. Quia ergo et
 post baptisma inquinauimus uitam, baptizemus lacrimis
 conscientiam, quatenus regionem nostram per uiam aliam
 35 repentes, qui ex ea bonis delectati discessimus, ad eam malis
 amaricati redeamus.

n. Ps 94, 2 o. Lc 6, 25 p. Pr 14, 13 q. Qo 2, 2 r. Qo 7, 5 s. Ps
 50, 19.

7, 21-22 *quia lugebitis et flebitis : quoniam flebitis a.*

que toujours tremblants, toujours sur nos gardes, nous plaçons devant les yeux de notre cœur d'une part nos actions coupables, d'autre part un jugement d'une extrême rigueur. Méditons sur cette rigueur avec laquelle viendra un juge qui menace de son jugement et qui reste invisible ; il inspire des craintes aux pécheurs et cependant patiente, différant de hâter sa venue afin d'en trouver moins à condamner. Expions donc nos fautes par nos pleurs, et avec la voix du psalmiste, « *allons au-devant de sa face en confessant*¹ ». Ne nous laissons pas surprendre par quelque ruse de la volupté, ni séduire par quelque vaine joie. Tout proche est en effet le juge qui a dit : « *Malheur à vous qui riez maintenant, car vous connaîtrez le deuil et les larmes* ». Salomon dit à ce sujet : « *Le rire sera mêlé de douleur et les pleurs prennent la place d'une joie qui finit* ». Et encore : « *J'ai regardé le rire comme une illusion et j'ai dit à la joie : Pourquoi te laisses-tu tromper ?* » Et à nouveau : « *Le cœur des sages est où est la tristesse, le cœur des sots où est la joie* ». Redoutons donc les ordres de Dieu si nous célébrons sincèrement la solennité de Dieu. C'est un sacrifice agréable à Dieu que la douleur pour le péché, comme l'atteste le psalmiste : « *Sacrifice pour Dieu qu'un cœur brisé* ». Nos péchés passés ont été remis à notre baptême ; nous en avons commis beaucoup après notre baptême et nous ne pouvons être lavés une seconde fois par l'eau du baptême. Puisque nous avons souillé notre vie depuis notre baptême, baptisons notre conscience par nos larmes. Par un autre chemin, regagnons notre pays : séduits par des plaisirs, nous l'avions quitté, par l'amertume de la douleur revenons-y.

1. Sur ce verset de psaume et sur l'usage de *confessio*, voir la note de B. JUDIC à *Past.* III, 29 (l. 36-37, SC 382, p. 470).

HOMÉLIE XI

Mt 13, 44-52

Paraboles du trésor caché, de la perle et du filet

L'homélie a été prononcée dans la basilique de sainte Agnès sur la *via Nomentana*. Elle convient au dimanche 28 janvier 591, seconde fête de sainte Agnès. La liturgie romaine connaît deux fêtes de sainte Agnès, le 21 et le 28 janvier¹, la première où était lu l'Évangile Mt 25, 1-13, et la seconde l'Évangile Mt 13, 44-52 ; ce sont les lectures des homélies 12 et 11, dont l'ordre est donc perturbé. De plus, l'homélie 13 qui suit concerne la fête de saint Félix, fixée au 14 janvier. On a ainsi la séquence anormale : 28, 21 et 14 janvier. Manifestement les homélies 11 et 13 ont été interverties. – Une lecture donnée par les éditions anciennes semblait assigner à l'homélie 13 la date du 14 janvier 592, mais cette lecture était erronée (en 6, 13-15) : il faut lire *uobiscum* et non *nobiscum*². Rien ne contredit la date du 14 janvier 591. – En 591, les 14, 21 et 28 janvier tombaient un dimanche.

1. Cf. J.M. HANSSENS, « *Natale sanctae Agnetis secundo* », dans *Gregorianum* 18, 1937, p. 161-218.

2. Cf. R. ÉTAIX, CCL 141, p. LX.

Homilia XI

Lectio sancti euangelii secundum Matthaeum

- In illo tempore dixit Iesus discipulis suis : « Simile est regnum caelorum thesauro abscondito in agro, quem qui inuenit homo abscondit, et prae gaudio illius uadit, et uendit uniuersa quae habet, et emit agrum illum. Iterum simile*
- 5 *est regnum caelorum homini negotiatori quaerenti bonas margaritas ; inuenta autem una pretiosa margarita, abiit et uendidit omnia quae habuit, et emit eam. Iterum simile est regnum caelorum sagenae missae in mare, et ex omni genere piscium congreganti. Quae cum impleta esset, educentes et*
- 10 *secus litus sedentes, elegerunt bonos in uasa, malos autem foras miserunt. Sic erit in consummatione saeculi. Exibunt angeli et separabunt malos de medio iustorum, et mittent eos in caminum ignis. Ibi erit fletus et stridor dentium. Intellexistis haec omnia ? » Dicunt ei : « Etiam. » Ait illis :*
- 15 *« Ideo omnis scriba doctus in regno caelorum similis est homini patrifamilias qui profert de thesauro suo noua et uetera. »*

Homélie XI

Lecture du saint Évangile selon Matthieu

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : « Le royaume des cieux est semblable à un trésor caché dans un champ et qu'un homme a trouvé ; il le cache à nouveau, et dans sa joie s'en va vendre tout ce qu'il a et il achète ce champ. Le royaume des cieux est encore semblable à un marchand qui cherche de belles perles ; en ayant trouvé une qui était de prix, il s'en est allé vendre tout ce qu'il avait et il l'a achetée. Le royaume des cieux est encore semblable à un filet jeté dans la mer, qui recueille des poissons de toute espèce. Une fois plein, les pêcheurs l'ont remonté et ils se sont assis le long du rivage ; ils ont mis les bons poissons à part dans des corbeilles, et les mauvais, ils les ont jetés au rebut. Ainsi en sera-t-il à la fin du monde. Les anges sortiront, sépareront les méchants d'avec les justes et les jetteront dans la fournaise de feu. Là il y aura des pleurs et des grincements de dents. Avez-vous compris tout cela ? » Ils lui disent : « Oui. » Et lui leur dit : « C'est pourquoi tout scribe instruit dans le royaume des cieux est semblable à un maître de maison qui tire de son trésor du neuf et du vieux. »

Homilia lectionis eiusdem habita ad populum in basilica sanctae Agnae die natalis eius

1. Caelorum regnum, fratres carissimi, idcirco terrenis
 PL 1115 rebus simile dicitur, ut ex his quae | animus nouit surgat ad
 incognita, quatenus exemplo uisibilium se ad inuisibilia
 rapiat, et per ea quae usu didicit, quasi confricatus incales-
 5 cat, ut per hoc quod scit notum diligere, discat et incognita
 amare. Ecce enim *caelorum regnum thesauro in agro abs-*
condito comparatur, quem qui inuenit homo abscondit, et
prae gaudio illius uadit, et uendit uniuersa quae habet, et
emit agrum illum^a. Qua in re hoc quoque notandum est,
 10 quod inuentus thesaurus absconditur, ut seruetur, quia stu-
 dium caelestis desiderii a malignis spiritibus custodire non
 sufficit, qui hoc ab humanis laudibus non abscondit. In prae-
 senti etenim uita quasi in uia sumus, qua ad patriam pergi-
 mus. Maligni autem spiritus iter nostrum quasi quidam
 15 latrunculi obsident. Depraedari ergo desiderat qui thesaurum
 publice portat in uia. Hoc autem dico non ut proximi opera
 nostra non uideant, cum scriptum sit : « *Videant opera uest-*
tra bona et glorificent Patrem uestrum^b », sed ut per hoc
 quod agimus, laudes exterius non quaeramus. Sic autem sit
 20 opus in publico, quatenus intentio maneat in occulto, ut et
 (l. 20) de bono opere proximis praebeamus exemplum, et tamen per
 intentionem qua Deo soli placere quaerimus, semper opte-
 mus secretum. Thesaurus autem caeleste est desiderium ;
 ager uero in quo thesaurus absconditur, disciplina studii cae-
 25 lestis. Quem profecto agrum uenditis omnibus comparat, qui
 uoluptatibus carnis renuntians, cuncta sua terrena desideria

a. Mt 13, 44 b. Mt 5, 16

1. La formule est proche de celle se trouvant dans la préface de Noël du missel romain. Cf. B. CAPELLE, « Les préfaces du missel romain. La préface de Noël. Origine et commentaire », dans *Questions liturgiques et paroissiales* 18, 1933, p. 273-283.

**Homélie sur cette lecture, prononcée
devant le peuple dans la basilique
de sainte Agnès, le jour de sa naissance au ciel**

1. Le royaume des cieux, frères très chers, est dit semblable à des réalités terrestres, afin que du connu notre esprit s'élève vers l'inconnu, qu'à partir du visible mis sous nos yeux il soit entraîné vers l'invisible¹, et que s'échauffant pour ainsi dire au contact de ce qu'il a appris par l'expérience, il apprenne, lui qui sait aimer ce qu'il connaît, à aimer aussi ce qu'il ne connaît pas. *Le royaume des cieux est comparé ici à un trésor caché dans un champ et qu'un homme a trouvé ; il le cache à nouveau, et dans sa joie s'en va vendre tout ce qu'il a et il achète ce champ*^a. Il faut encore noter là que l'homme cache le trésor découvert pour le préserver, car il ne saurait garder la ferveur de son désir du ciel contre les esprits du mal s'il ne le cache pas aux louanges humaines. Dans la vie présente, en effet, nous sommes pour ainsi dire en chemin, allant vers la patrie. Or les esprits du mal, tels des brigands, nous bloquent la route. C'est vouloir être détroussé que porter ostensiblement un trésor sur la route. Je ne dis pas cela pour que notre prochain ne voie pas nos actions, puisqu'il est écrit : « *Qu'ils voient vos bonnes actions et glorifient votre Père*^b », mais pour que nous ne recherchions pas dans ces actions des louanges extérieures. Que l'action soit publique, mais que l'intention demeure cachée : donnons ainsi par notre bonne action un exemple au prochain, et pourtant par l'intention de ne plaire qu'à Dieu seul souhaitons toujours le secret. Le trésor, c'est le désir du ciel. Le champ où est caché le trésor, c'est la vie ordonnée à la recherche du ciel. Il achète assurément le champ après avoir tout vendu, celui qui, renonçant aux voluptés de la chair, foule aux pieds tous ses désirs terrestres, maintenant

per disciplinae caelestis custodiam calcat, ut nihil iam quod caro blanditur, libeat, nihil quod carnalem uitam trucidat, spiritus perhorrescat.

2. Rursum caeleste regnum negotiatori homini simile dicitur, qui bonas margaritas quaerit, sed unam pretiosam inuenit, quam uidelicet inuentam omnia uendens emit, quia qui caelestis uitae dulcedinem, in quantum possibilitas
 5 admittit, perfecte cognouerit, ea quae in terris amauerat libenter cuncta derelinquit. In comparatione eius uilescent omnia, deserit habita, congregata dispergit, inardescit in caelestibus animus, nihil in terrenis libet, deforme conspicitur quidquid de terrenae rei placebat specie, quia sola pretiosae
 10 margaritae claritas fulget in mente. De cuius dilectione recte per Salomonem dicitur : « *Fortis est ut mors dilectio* », quia uidelicet sicut mors corpus interimit, sic ab amore rerum
 (l. 40) corporalium aeternae uitae caritas occidit. Nam quem perfecte absorbuerit, ad terrena foris desideria uelut insensibilem reddit.
 15

3. Neque enim sancta haec, cuius hodie natalitia celebramus, mori pro Domino potuisset in corpore, si prius a terrenis desideriis mortua non fuisset in mente. Erectus
 PL 1116 namque in uirtutis culmine animus tormenta | irrisit, praemia calcauit. Ante armatos reges et praesides ducta stetit,
 5 feriente robustior, iudicante sublimior. Quid inter haec nos barbati et debiles dicimus, qui ire ad regna caelestia puellas

c. Ct 8, 6

2, 11 *fortis* : *ualida* α.

sa vie ordonnée vers le ciel : ainsi désormais plus rien de ce qui caresse la chair ne lui plaît, rien de ce qui tue la vie corporelle n'effraie son esprit.

2. Le royaume des cieux est dit encore semblable à un marchand qui cherche de belles perles¹, en trouve une qui est de prix, et qui, l'ayant trouvée, vend tout pour l'acheter ; car celui qui a connu parfaitement, autant que c'est possible, la douceur de la vie céleste, délaisse de bon cœur tout ce qu'il avait aimé sur terre. En comparaison, tout devient vil ; il abandonne ce qu'il possédait, disperse ce qu'il avait amassé ; son cœur s'enflamme pour les choses du ciel, plus rien ne lui plaît de celles de la terre. Il trouve laid tout ce qui dans une chose de la terre charmaient ses yeux. Seul l'éclat de la perle précieuse brille dans son âme. De cet amour, Salomon a bien parlé : « *L'amour est fort comme la mort*. » La mort tue le corps ; de même, le pur amour de la vie éternelle fait mourir aux attraits du corps. Celui dont il s'est emparé totalement, il le rend au-dehors comme insensible aux attraits terrestres.

3. La sainte dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de la naissance au ciel n'aurait pas pu mourir pour le Seigneur en son corps, si d'abord elle n'avait été en son âme morte aux désirs de la terre. Élevé qu'il était au plus haut degré de la vertu, son cœur s'est ri des tortures, a méprisé les promesses. Conduite devant des rois et des gouverneurs tout armés, elle s'est tenue droite, plus forte que celui qui la frappait, plus grande que son juge. Nous qui avons barbe au menton et peu de courage, qu'en disons-nous, nous qui voyons des jeunes filles aller au royaume des cieux par le

1. Cf. C. VONA, « La "margarita pretiosa" nella interpretazione di alcuni scrittori ecclesiastici », dans *Divinitas* 1, 1957, p. 118-160.

- per ferrum uidemus, quos ira superat, superbia inflat, ambitio perturbat, luxuria inquinat ? Qui si adipisci regna caelorum per bella persecutionum non possumus, hoc ipsum nobis turpe sit, quod Deum nolumus saltem per pacem sequi. Ecce nulli nostrum hoc tempore dicit Deus : Pro memorere, sed : Illicita tantummodo in te desideria occide. Qui ergo in pace subigere carnis desideria nolumus, quando in bello pro Domino ipsam carnem daremus ?

4. Rursum simile regnum caelorum sagenae in mare missae dicitur, ex omni genere piscium congreganti, quae impleta ad litus educitur, et in uasis boni pisces eliguntur, mali autem proiciuntur foras. Sancta ecclesia sagenae comparatur, quia et piscatoribus est commissa, et per eam quisque ad aeternum regnum a praesentis saeculi fluctibus trahitur, ne in aeternae mortis profunda mergatur. Quae ex omni genere piscium congregat, quia ad peccatorum ueniam sapientes et fatuos, liberos et seruos, diuites et pauperes, fortes et infirmos uocat. Vnde et per psalmistam Deo dicitur : « *Ad te omnis caro ueniet*^d. » Quae sagena scilicet tunc uniuersaliter repletur, cum in fine suo humani generis summa concluditur. Quam educunt et secus litus sedent, quia sicut mare saeculum, ita saeculi finem significat litus maris. In quo scilicet fine boni pisces in uasis eliguntur, mali proiciuntur foras, quia et electus quisque in tabernacula aeterna recipitur, et interni regni luce perdita, ad exteriores tenebras reprobi pertrahuntur. Nunc enim bonos malosque

d. Ps 64, 3

1. Grégoire évoque ainsi implicitement un martyr par le fer, comme AMBROISE (*De virginibus*, I, 2, 5-9 ; 4, 19 [PL 16, c. 189-191.194]) et PRUDENCE (*Peristephanon*, 14), tandis que la passion grecque évoque un martyr par le feu. Cf. A. DUFOURCQ, art. « Agnès », *DHGE* 1, 1912, c. 971-972, et E. JOSI, art. « Agnese », *Bibliotheca Sanctorum*, I, Rome 1961, c. 382-407.

glaive¹, nous, hommes dont s'empare la colère, qu'enfle la superbe, enfièvre l'ambition, souille la luxure ? Faute de pouvoir arriver au royaume des cieux dans les combats des persécutions, estimons du moins honteux pour nous de ne pas vouloir suivre Dieu au moins durant la paix. Dieu ne dit en ce moment à aucun de nous : Meurs pour moi, mais simplement : Tue en toi les désirs illicites. Nous qui refusons au temps de la paix de soumettre les désirs de notre chair, donnerions-nous au temps du combat cette chair même au Seigneur ?

4. Le royaume des cieux est dit encore semblable à un filet jeté dans la mer, qui recueille des poissons de toute espèce. Une fois plein, il est ramené sur le rivage, les bons poissons sont mis à part dans des corbeilles, les mauvais jetés au rebut. La sainte Église est comparée à un filet parce qu'elle a été confiée à des pêcheurs, et que par elle tout homme est tiré hors des flots du siècle présent jusqu'au royaume éternel, pour ne pas être plongé dans les profondeurs de la mort éternelle. Elle recueille des poissons de toute espèce, car elle appelle au pardon des péchés sages et sots, hommes libres et esclaves, riches et pauvres, forts et faibles. Ainsi est-il dit à Dieu par le psalmiste : « *A toi viendra toute chair*^d. » Ce filet bien sûr est totalement plein lorsqu'à la fin de son histoire le genre humain est au complet. On le ramène et on s'assoit le long du rivage, car si la mer signifie le monde, le rivage de la mer signifie la fin du monde². Alors les bons poissons sont mis à part dans des corbeilles, les mauvais jetés au rebut, parce que chaque élu est reçu dans les tentes éternelles, et qu'ayant perdu la lumière du royaume intérieur, les réprouvés sont entraînés dans les ténèbres extérieures. Maintenant, le filet de la foi

2. Cf. AUGUSTIN, *Enarr. in ps.*, 64, 9 (l. 16-17 et 34-35, CCL 39, p. 832).

communiter quasi permixtos pisces fidei sagena nos conti-
 20 net, sed litus indicat sagena sanctae ecclesiae quid trahebat.
 Et quidem pisces qui capti fuerint mutari non possunt;
 nos autem mali capimur, sed in bonitate permutamur.
 Cogitemus igitur in captione, ne diuidamur in litore. Ecce
 25 quam grata uobis est hodierna sollemnitas, ita ut se non
 modico addicat, si cui ex hoc conuentu uestro deesse contin-
 gat. Quid ergo in illa die acturus est, qui a conspectu iudi-
 (L 80) cis rapitur, ab electorum societate separatur, qui tenebrescit
 a lumine, cruciatur aeterna combustione? Vnde et hanc
 eandem comparisonem Dominus sub breuitate aperit cum
 30 subiungit: « *Sic erit in consummatione saeculi. Exibunt
 angeli et separabunt malos de medio iustorum, et mittunt eos
 in camino ignis. Ibi erit fletus et stridor dentium^e* ». Hoc iam,
 fratres carissimi, timendum est potius quam exponendum.
 Aperta etenim uoce tormenta peccantium dicta sunt, ne quis
 PL 1117 35 ad ignorantiae | suae excusationem recurreret, si quid de
 aeterno supplicio obscure diceretur. Vnde et subditur:
 « *Intellexistis haec omnia? Dicunt ei: Vtique Domine^f*. »

5. Atque in conclusione subiungitur: « *Ideo omnis scriba
 doctus in regno caelorum similis est homini patrifamilias pro-
 ferenti de thesauro suo noua et uetera^g*. » Si per nouum et
 uetus quod dicitur, utrumque testamentum accipimus,
 5 Abraham doctum fuisse denegamus, qui noui et ueteris tes-
 tamenti etsi facta nouit, minime uerba nuntiauit. Moysen
 quoque docto patrifamilias comparare non possumus, qui
 etsi testamentum uetus edocuit, noui tamen dicta non pro-
 tulit. Sed in eo quod Veritas dicit: « *Omnis scriba doctus in
 (L 100) 10 regno caelorum similis est patrifamilias* », intelligi ualet quia

e. Mt 13, 49-50 f. Mt 13, 51 g. Mt 13, 52

1. Une telle phrase souligne bien l'importance prise par le culte des saints. Grégoire s'appuie sur cette dévotion grandissante et l'encourage; cf. *Hom. Eu.* 14, 6, et *Introd.*, *supra*, p. 35.

nous contient tous ensemble, bons et mauvais, poissons mélangés. Mais le rivage fait voir ce que tirait le filet de la sainte Église. Les poissons qui ont été pris ne peuvent se changer ; nous, par contre, mauvais quand nous sommes pris, nous nous changeons en bien. Pensons donc, pendant que nous sommes pris dans le filet, à ne pas être mis de côté sur le rivage. La solennité d'aujourd'hui vous est si chère que s'il arrive à l'un de vous d'être absent de votre assemblée, il ne se le reproche pas peu¹. Que va-t-il faire ce jour-là, celui qui est traîné loin du regard du juge, séparé de la société des élus, privé dans sa nuit de la lumière, tourmenté par une flamme éternelle ? C'est pourquoi le Seigneur explique brièvement sa comparaison en ajoutant : « *Ainsi en sera-t-il à la fin du monde. Les anges sortiront, sépareront les méchants d'avec les justes et les jetteront dans la fournaise de feu. Là il y aura des pleurs et des grincements de dents* » . Cela, frères très chers, est à redouter plus qu'à expliquer. Les tourments des pécheurs ont été affirmés en termes clairs, pour que personne ne puisse invoquer l'excuse de l'ignorance au cas où il aurait été parlé obscurément du supplice éternel. Aussi est-il dit ensuite : « *Avez-vous compris tout cela ? Ils lui disent : Oui, Seigneur*². »

5. Il est ajouté en conclusion : « *C'est pourquoi tout scribe instruit dans le royaume des cieux est semblable à un maître de maison qui tire de son trésor du neuf et du vieux*³. » Si par le neuf et le vieux nous entendons les deux Testaments, nous refusons à Abraham d'avoir été instruit, car s'il a connu les faits du nouveau Testament et de l'ancien, il n'en a pas fait l'annonce. Nous ne pouvons pas non plus comparer Moïse au savant maître de maison, car s'il nous a instruits de l'ancienne Alliance, il n'a pas fait connaître les termes de la nouvelle. Quand elle dit : « *Tout scribe instruit dans le royaume des cieux est semblable à un maître de maison* », on peut comprendre que la Vérité ne parlait pas

non de his qui fuerant, sed de his qui esse in ecclesia poterant loquebatur. Qui tunc noua et uetera proferunt, cum utriusque testamenti praedicamenta uocibus et moribus loquuntur.

- 15 Quod tamen intelligi et aliter potest. Vetustum quippe humani generis fuit ad inferni claustra descendere, pro peccatis suis supplicia aeterna tolerare. Cui per Mediatoris aduentum nouum aliquid accessit, ut si hic recte studeat uiuere, caelorum ualeat regna penetrare; et homo in terra
- 20 editus, a corruptibili uita moriatur, in caelo collocandus. Et *uetus* itaque est, ut pro culpa humanum genus in aeterna poena intereat, et *nouum*, ut conuersus in regno uiuat. Quod ergo in conclusione locutionis suae Dominus subdidit, hoc est utique quod praemisit. Prius enim de regni similitudine
- 25 thesaurum inuentum ac bonam margaritam protulit, postmodum uero inferni poenas de malorum combustionem narrauit, atque in conclusione subiungit: « *Ideo doctus scriba in regno caelorum similis est patrifamilias proferenti de thesauro suo noua et uetera* ». Ac si aperte diceretur: Ille in
- 30 sancta ecclesia doctus praedicator est, qui et noua scit proferre de suauitate regni, et uetusta dicere de terrore supplicii, ut uel poenae terreant quos praemia non inuitant. Audiat de regno quod amet, audiat de supplicio unusquisque quod timeat, ut torpentem animum et terrae uehementer inhaerentem, si amor ad regnum non trahit, timor minet. Ecce enim de gehennae expressione dicitur: « *Ibi erit fletus et stridor dentium*^h. » Sed quia praesentia gaudia sequuntur perpetua lamenta, hic, fratres carissimi, uanam laetitiam fugite, si illic flere formidatis. Nemo etenim potest et hic
- 40 gaudere cum saeculo, et illic regnare cum Deo. Temporalis

h. Mt 13, 50.

1. Cf. JÉRÔME, *ep.* 14, 10, 4.

d'hommes du passé, mais d'hommes qui pouvaient être dans l'Église. Ils tirent du neuf et du vieux quand ils font connaître par leurs paroles et leur vie les enseignements de l'un et l'autre Testament.

On peut comprendre d'une autre façon. Le sort ancien du genre humain était de descendre dans les prisons de l'enfer, d'endurer pour ses péchés des supplices éternels. Mais par l'avènement du Médiateur, quelque chose de neuf arrive : s'il s'efforce de bien vivre, l'homme peut entrer dans le royaume des cieux. Né sur la terre, il peut mourir à la vie corruptible pour trouver place dans le ciel. Le *vieux*, c'est donc que le genre humain doit périr pour sa faute dans un châtimement éternel, et le *neuf*, qu'il doit se convertir et vivre dans le Royaume. Ce que le Seigneur ajoute pour conclure son discours, c'est donc justement ce qu'il avait dit au début. Il a mis d'abord sous nos yeux, pour y comparer le Royaume, le trésor qu'on découvre et la belle perle. Il a parlé ensuite des peines de l'enfer, à propos des méchants qui sont brûlés. Et il ajoute en conclusion : « *C'est pourquoi le scribe instruit dans le royaume des cieux est semblable à un maître de maison qui tire de son trésor du neuf et du vieux.* » C'était dire en clair : Dans la sainte Église, le prédicateur instruit est celui qui sait faire entendre du neuf sur la douceur du Royaume et dire du vieux sur l'horreur du supplice, de façon que les peines effraient du moins ceux que n'attirent pas les récompenses. Que chacun écoute, à propos du Royaume, ce qu'il doit aimer, à propos des supplices, ce qu'il doit craindre ; de la sorte, si l'amour n'entraîne pas au Royaume une âme engourdie et toute collée à la terre, la crainte la menace. Car voici ce qui est décrit de la géhenne : « *Là il y aura des pleurs et des grincements de dents^h.* » Puisque des gémissements sans fin y suivent les joies présentes, ici fuyez, frères très chers, la vaine allégresse, si là vous redoutez de pleurer. Personne ne peut se réjouir ici-bas avec le monde et régner là-haut avec Dieu^l. Contenez

itaque laetitiae fluxa restringite, carnis uoluptates edomate. Quidquid animo ex praesenti saeculo arridet, ex consideratione aeterni ignis amarescat. Quidquid in mente pueriliter hilaescit, hoc disciplinae iuuenalis censura coerceat, ut dum sponte temporallia fugitis, aeterna gaudia sine labore capiatis.

PL 1118

les débordements d'une passagère joie, maîtrisez les plaisirs de la chair. Que tout ce qui dans le siècle présent se fait aimable, se fasse amer à la pensée du feu éternel. Que tout ce qui sourit puérilement à votre âme, soit réprimé par la censure d'une juvénile discipline, si bien qu'en fuyant de plein gré les plaisirs temporels vous puissiez sans effort recevoir les joies éternelles.

Digitized by Google

HOMÉLIE XII

Mt 25, 1-13

La parabole des dix vierges

L'homélie, donnée dans la basilique Sainte-Agnès, sur la *via Nomentana*, convient au dimanche 21 janvier 591, fête de sainte Agnès (cf. *supra*, p. 259).

Homilia XII

Lectio sancti euangelii secundum Matthaenum

- In illo tempore dixit Iesus discipulis suis : « Simile est regnum caelorum decem uirginibus quae accipientes lampades suas exierunt obuiam sponso et sponsae. Quinque autem ex eis erant fatuae et quinque prudentes. Sed quinque*
5 *fatuae, acceptis lampadibus, non sumpserunt oleum secum ; prudentes uero acceperunt oleum in uasis suis cum lampadibus. Moram autem faciente sponso, dormitauerunt omnes et dormierunt. Media autem nocte clamor factus est : Ecce sponsus uenit, exite obuiam ei. Tunc surrexerunt omnes*
10 *uirgines illae et ornauerunt lampades suas. Fatuae autem sapientibus dixerunt : Date nobis de oleo uestro, quia lampades nostrae extinguuntur. Responderunt prudentes dicentes : Ne forte non sufficiat nobis et uobis, ite potius ad uendentes et emite uobis. Dum autem irent emere, uenit*
15 *sponsus, et quae paratae erant intrauerunt cum eo ad nuptias, et clausa est ianua. Nouissime ueniunt reliquae uirgines dicentes : Domine, Domine, aperi nobis. At ille respondens ait : Amen dico uobis, nescio uos. Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam. »*

Evang. Mt 25, 1-13.

Homélie XII

Lecture du saint Évangile selon Matthieu

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : « Le royaume des cieux est semblable à dix vierges qui prirent leurs lampes et sortirent au-devant de l'époux et de l'épouse. Cinq d'entre elles étaient sottes et cinq sensées. Les cinq sottes prirent leurs lampes, mais n'emportèrent pas d'huile avec elles ; les sensées prirent de l'huile dans leurs fioles avec les lampes. Mais l'époux tardant, elles s'assoupirent toutes et s'endormirent. Au milieu de la nuit, un cri se fit entendre : Voici que vient l'époux, sortez au-devant de lui. Alors toutes les vierges se levèrent et apprêtèrent leurs lampes. Mais les sottes dirent aux sages : Donnez-nous de votre huile, car nos lampes s'éteignent. Les sensées répondirent : Non, de peur qu'il n'y ait pas assez pour vous et pour nous ; allez plutôt chez les marchands en acheter pour vous. Or, pendant qu'elles étaient parties en acheter, l'époux vint, et celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui pour les noces, et la porte fut fermée. Finalement arrivent les autres vierges, disant : Seigneur, Seigneur, ouvre-nous. Mais lui, répond : En vérité je vous le dis, je ne vous connais pas. Veillez donc, car vous ne savez ni le jour ni l'heure. »

Homilia lectionis eiusdem habita ad populum in basilica sanctae Agnae die natalis eius

1. Saepe uos, fratres carissimi, admoneo praua opera fugere, mundi huius inquinamenta deuitare ; sed hodierna sancti euangelii lectione compellor dicere ut et bona quae agitis, cum magna cautela timeatis, ne per hoc quod a uobis
- 5 rectum geritur, fauor aut gratia humana requiratur, ne appetitus laudis subripiat, et quod foris ostenditur, intus a mercede uacuetur. Ecce enim Redemptoris uoce decem uirgines, et omnes dicuntur uirgines, et tamen intra beatitudinis ianuam non omnes receptae, quia earum quaedam, dum de
- 10 uirginitate sua gloriam foris expetunt, in uasis suis oleum habere noluerunt. Sed prius quaerendum nobis est quid sit caelorum regnum, aut cur decem uirginibus comparetur, quae etiam uirgines prudentes et fatuae dicantur. Dum enim caelorum regnum constet quia reproborum nullus ingreditur,
- 15 etiam fatuis uirginibus cur simile esse perhibetur ? Sed sciendum est quod saepe in sacro eloquio regnum caelorum praesentis temporis ecclesia dicitur. De quo alio in loco Dominus dicit : « *Mittet Filius hominis angelos suos et colligent de regno eius omnia scandala*^a. » Neque enim in illo
- (l. 20)

a. Mt 13, 41

1. Cf. M. MARIN, « Note sulla fortuna dell'esegesi agostiniana di Mt 25, 1-13 », dans *VetChr* 18, 1981, p. 33-79 ; T. HUNT, « Le *sensus moralis* du *Sponsus* », dans *Cahiers de civilisation médiévale* 26, 1983, p. 327-334. Le *Sponsus*, drame liturgique médiéval en ancien français, est la mise en drame de la parabole des vierges sages et des vierges folles ; les détails

1, 18-19 *Mittet – scandala : Venient angeli et colligent de regno Patris mei omnia scandala a.*

**Homélie sur cette lecture, prononcée
devant le peuple dans la basilique
de sainte Agnès, le jour de sa naissance au ciel**

1. Souvent, frères très chers, je vous avertis de fuir les actions mauvaises, d'éviter les souillures de ce monde, mais aujourd'hui la lecture du saint Évangile me presse de dire : dans vos bonnes actions mêmes, soyez bien sur vos gardes, craignant que votre conduite probe ne vous soit un moyen de chercher les faveurs et les bonnes grâces des hommes, que ne s'y glisse le désir des louanges et que ce dont vous faites montre au-dehors ne soit, au-dedans, vide de mérite. Voici que le Rédempteur parle de dix vierges¹. Toutes sont appelées vierges, et pourtant toutes ne sont pas admises à franchir la porte de la béatitude. Car certaines d'entre elles, en tirant gloire, au-dehors, de leur virginité, n'ont pas voulu avoir de l'huile dans leur fiole². Mais il faut nous demander d'abord ce qu'est le royaume des cieux, et pourquoi il est comparé à dix vierges, et aussi lesquelles des dix vierges sont celles appelées sensées et lesquelles celles appelées sottes. S'il est établi que dans le royaume des cieux ne pénètre aucun des réprouvés, pourquoi est-il encore montré comme semblable aux vierges sottes ? Il faut savoir que souvent dans l'Écriture sainte le royaume des cieux désigne l'Église du temps présent. A son propos le Seigneur dit dans un autre passage : « *Le Fils de l'homme enverra ses anges et ils ramasseront dans son royaume tous les scandales*³. » Ce n'est pas

du drame ne peuvent venir directement du texte évangélique, mais de l'exégèse d'AUGUSTIN, *serm.* 93 (*PL* 38, c. 573-580), et de Grégoire dans cette homélie.

2. Cf. AUGUSTIN, *De diuersis quaestionibus*, 59, 3 (l. 53-58, CCL 44A, p. 112).

« *Les anges viendront et ils ramasseront dans le royaume de mon Père tous les scandales.* »

- 20 regno beatitudinis, in quo pax summa est, inueniri scandala
 poterunt quae colligantur. Et unde rursum dicitur : « *Qui*
ergo soluerit unum de mandatis istis minimis et docuerit sic
 PL 1119 *homines minimus uocabitur in regno caelorum. Qui autem*
 25 *fecerit et dolcuerit hic magnus uocabitur in regno caelo-*
rum^b. » Mandatum quippe soluit et docet, quando hoc
 quisque uoce praedicat quod uiuendo non implet. Sed ad
 regnum aeternae beatitudinis peruenire non ualeat qui non
 uult opere implere quod docet. Quomodo ergo in eo *mini-*
mus uocatur qui ad hoc nullo modo intrare permittitur ?
 30 Quid itaque per hanc sententiam nisi praesens ecclesia *cae-*
lorum regnum dicitur ? In qua doctor qui mandatum solue-
 rit *minimus* uocatur, quia cuius uita despicitur, restat ut et
 praedicatio contemnatur.

- In quinque autem corporis sensibus unusquisque subsis-
 35 tit ; geminatus autem quinarium denarium perficit. Et quia ex
 (L. 40) utroque sexu fidelium multitudo colligitur, sancta ecclesia
 decem uirginibus similis denuntiatur. In qua quia mali cum
 bonis, et reprobi cum electis admixti sunt, recte similis uir-
 ginibus prudentibus et fatuis esse perhibetur. Sunt namque
 40 plerique continentes qui ab exteriori se appetitu custodiunt,
 et spe ad interiora rapiuntur, carnem macerant, et toto desi-
 derio ad supernam patriam anhelant, aeterna praemia expe-
 tunt, pro laboribus suis recipere laudes humanas nolunt. Hi

b. Mt 5, 19

1. La version définitive régularise les citations de Matthieu (13, 41 et 5, 19).

1, 21-25 *Qui ergo – caelorum : Qui autem fecerit et sic docuerit magnus uocabitur in regno caelorum. Qui autem soluerit unum de mandatis eius minimis et sic docuerit minimus uocabitur in regno caelorum a.*

dans le royaume de la béatitude, où domine la paix, qu'ils pourront trouver des scandales à ramasser. « *Celui qui aura violé, est-il dit encore, l'un de ces plus petits commandements et aura enseigné aux hommes à le faire, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux. Celui qui l'aura suivi et enseigné, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux*^{b1}. » Violier un commandement et l'enseigner, c'est le prêcher par sa parole sans l'accomplir dans sa vie. Or il ne peut pas parvenir au royaume de l'éternelle béatitude, celui qui ne veut pas accomplir en acte ce qu'il enseigne. Comment se fait-il donc qu'on appelle *le plus petit* en ce royaume celui qui ne peut en aucun cas y entrer ? L'expression *royaume des cieux* peut-elle alors désigner autre chose que l'Église du temps présent ? Chez elle, le docteur qui viole un commandement est appelé *le plus petit*, parce que si la vie de quelqu'un inspire du mépris, il est fatal que son enseignement inspire du dédain².

Tout homme dispose pour sa vie de cinq sens. Or deux fois cinq font dix ; comme la multitude des fidèles comprend les deux sexes, la sainte Église est déclarée semblable à dix vierges. Puisque les bons y sont mélangés avec les méchants, les réprouvés avec les élus, elle est à juste titre présentée comme semblable à des vierges sensées et à des vierges sottes. Il y a là, en effet, nombreux, des gens qui, maîtres de leurs sens, s'abstiennent de convoiter au-dehors, sont entraînés par l'espérance vers les biens intérieurs, mortifient leur chair, soupirent vers la patrie céleste, leur unique désir, recherchent les récompenses éternelles, refusent de recevoir pour leurs labeurs des louanges humaines. Ceux-

2. Cf. AUGUSTIN, *diuers. quaest.*, 59, 3 (l. 50-53, p. 112), et *serm.* 93, 2.

« *Celui qui se sera exécuté, est-il dit encore, et aura enseigné à faire de même, sera appelé grand dans le royaume des cieux. Celui qui aura violé un des plus petits commandements et aura enseigné à le faire, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux.* »

- nimirum gloriam suam non in ore hominum ponunt, sed
 45 intra conscientiam contegunt. Et sunt plerique qui corpus
 per abstinenciam affligunt, sed de ipsa sua abstinencia huma-
 nos fauores expetunt; doctrinae inseruiunt, indigentibus
 multa largiuntur, sed fatuae profecto sunt uirgines, quia
 solam laudis transitoriae retributionem quaerunt. Vnde et
 50 apte subditur: « *Quinque fatuae non sumpserunt oleum
 secum. Prudentes autem acceperunt oleum in uasis suis cum
 lampadibus.* » Per oleum quippe nitor gloriae designatur,
 uascula autem nostra sunt corda, in quibus ferimus cuncta
 quae cogitamus. Prudentes ergo oleum in uasis habent, quia
 55 nitorem gloriae intra conscientiam retinent, Paulo attestante
 qui ait: « *Gloria nostra haec est, testimonium conscientiae
 nostrae*^d. » Fatuae autem uirgines oleum secum non sumunt,
 quia gloriam intra conscientiam non habent, dum hanc ab
 ore proximorum quaerunt. Notandum uero quod omnes
 60 lampades habent, sed omnes oleum non habent, quia ple-
 rumque bona in se opera cum electis et reprobi ostendunt,
 sed soli ad sponsum cum oleo ueniunt, qui de his quae foris
 egerint intus gloriam requirunt. Vnde per psalmistam
 quoque de sancta electorum ecclesia dicitur: « *Omnis glo-
 65 ria eius filiae regum ab intus.* »

2. *Moram autem faciente sponso, dormitauerunt omnes
 et dormierunt*^f, quia dum uenire iudex ad extremum iudi-
 cium differt, electi et reprobi in mortis somno sopiuntur.
 Dormire etenim mori est. Ante somnum uero dormire est
 5 ante mortem a salute languescere, quia per pondus aegritu-
 dinis peruenitur ad somnum mortis.

c. Mt 25, 3-4 d. 2 Co 1, 12 e. Ps 44, 14 f. Mt 25, 5

1. Cf. AUGUSTIN, *serm.* 93, 10.

2. Cf. ID., *diuers. quaest.*, 59, 3 (l. 73-74, p. 113), et *serm.* 93, 9.

là, bien sûr, n'attendent pas leur gloire des lèvres des hommes, mais la tiennent cachée dans leur conscience. Il y a aussi nombre de gens qui épuisent leur corps par l'abstinence, mais recherchent par cette abstinence même les faveurs des hommes ; ils se vouent à enseigner, font aux pauvres de grandes largesses, mais ils sont à coup sûr vierges sottes, car tout ce qu'ils cherchent c'est la rétribution d'une louange passagère¹. Aussi le texte poursuit-il avec justesse : *« Les cinq sottes n'emportèrent pas d'huile avec elles ; les sensées prirent de l'huile dans leurs fioles avec les lampes^c. »* L'huile désigne en effet l'éclat de la gloire. Les fioles sont nos cœurs, dans lesquels nous portons toutes nos pensées. Les vierges sensées ont donc de l'huile dans leurs fioles, parce qu'elles gardent au-dedans de leur conscience l'éclat de leur gloire², comme l'atteste Paul : *« Notre gloire, c'est le témoignage de notre conscience^d »*. Mais les vierges sottes n'emportent pas d'huile avec elles, parce qu'elles n'ont pas leur gloire au-dedans de leur conscience ; elles la cherchent sur les lèvres des hommes qui les entourent. Il faut bien remarquer que si elles sont toutes à avoir des lampes, elles ne sont pas toutes à avoir de l'huile : souvent les réprouvés font montre d'actions bonnes, tout comme les élus, mais seuls viennent avec de l'huile vers l'époux ceux qui, pour ce qu'ils ont fait au-dehors, cherchent la gloire au-dedans. Aussi est-il dit de la sainte Église des élus par le psalmiste : *« Toute la gloire de la fille des rois est au-dedans^e. »*

2. *Mais l'époux tardant, elles s'assoupirent toutes et s'endormirent^f* : tandis que le juge tarde à venir pour l'ultime jugement, élus et réprouvés sont plongés dans le sommeil de la mort. S'endormir, en effet, veut dire mourir. S'assoupir avant le sommeil, c'est dépérir avant de mourir, car le poids de la maladie fait passer au sommeil de la mort.

- PL 1120 3. *Media autem nocte clamor factus est : Ecce sponsus uenit, exite obuiam ei.* De aduentu sponsi clamor in media nocte fit, quia sic dies iudicii surripit, ut praeuideri non ualeat quando uenit. Vnde scriptum est : « *Dies Domini sicut fur in nocte ita ueniet*^h. » Tunc omnes uirgines surgunt, quia electi et reprobi a somno suae mortis excitantur. Lampades ornant, quia sua secum opera numerant, pro quibus aeternam recipere
- (l. 80) beatitudinem exspectant. Sed lampades fatuarum uirginum exstinguuntur, quia earum opera, quae clara hominibus foras
- 10 apparuerunt, in aduentu iudicis intus obscurantur. Et a Deo retributionem non inueniunt, quia pro eis receperunt ab hominibus laudes quas amauerunt. Quid est autem quod tunc a prudentibus oleum petunt, nisi quod in aduentu iudicis cum se intus uacuas inuenerint, testimonium foris quaerunt ? Ac si
- 15 a sua fiducia deceptae proximis dicant : « Quia nos quasi sine opere repelli conspiciatis, dicite de nostris operibus quid uidistis. » Sed prudentes uirgines respondent dicentes : « *Ne forte non sufficiat nobis et uobis*ⁱ. » In illo enim die, quod tamen de quibusdam in pace ecclesiae quiescentibus loquor, sibimetipsi
- 20 testimonium uniuscuiusque uix sufficit, quanto minus et sibi et proximo ? Vbi et protinus per increpationem subdunt : « *Ite potius ad uendentes et emite uobis*^j. » Venditores quippe olei adulatores sunt. Qui enim accepta qualibet gratia uanis suis laudibus nitorem gloriae offerunt, quasi oleum uendunt.
- 25 De quo profecto oleo psalmista dicit : « *Oleum autem peccatoris non impinguet caput meum*^k. » Principale etenim nostrum caput est. Appellatione autem *capitis*, ea quae principatur corpori mens uocatur. Impingat ergo caput oleum
- (l. 100) peccatoris, cum demulcet mentem fauor adulantis. *Sed cum*

g. Mt 25, 6 h. 1 Th 5, 2 i. Mt 25, 9 j. Mt 25, 9 k. Ps 140, 5

1. Cf. AUGUSTIN, *diuers. quaest.*, 59, 3 (l. 83, p. 114).

2. Cf. ID., *ibid.* (l. 99, p. 115).

3. Cf. ID., *ibid.* (l. 108-112, p. 115), et *serm.* 93, 12.

4. Cf. ID., *diuers. quaest.*, 59, 3 (l. 115-116, p. 115).

3. *Au milieu de la nuit un cri se fit entendre : Voici que vient l'époux, sortez au-devant de lui*^s. L'arrivée de l'époux est annoncée par un cri en pleine nuit, parce que le jour du jugement arrive de façon si furtive qu'on ne peut le voir venir¹. Aussi est-il écrit : « *Le jour du Seigneur viendra comme le voleur, la nuit*^h. » Alors toutes les vierges se lèvent, car élus et réprouvés se réveillent du sommeil de la mort. Elles apprêtent leurs lampes, car elles font en elles-mêmes le compte des œuvres pour lesquelles elles attendent de recevoir l'éternelle béatitude. Mais les lampes des vierges sottes s'éteignent, car leurs actions, qui au-dehors furent lumineuses au regard des hommes, se font sombres au-dedans à l'avènement du juge. Elles ne trouvent pas de récompense de la part de Dieu, car pour ces bonnes actions elles ont reçu des hommes les louanges qu'elles ont aimées. Si elles demandent alors de l'huile aux sensées, n'est-ce pas qu'à l'avènement du juge, se trouvant vides au-dedans, elles cherchent au-dehors un témoignage ? Il semble que perdant leur confiance, elles disent à leurs compagnes : « Puisque vous voyez qu'on nous repousse comme si nous n'avions rien fait, dites ce que vous nous avez vu faire. » Mais les vierges sensées répondent : « *Non, de peur qu'il n'y ait pas assez pour vous et pour nous*ⁱ. » En effet, ce jour-là — je parle pourtant de gens qui reposent dans la paix de l'Église —, chacun a bien juste de quoi témoigner pour lui-même² ; combien plus s'il doit le faire pour lui et son prochain ! C'est pourquoi elles ajoutent aussitôt sur un ton vif : « *Allez plutôt chez les marchands en acheter pour vous*ⁱ. » Les marchands d'huile, ce sont les flatteurs. Ceux qui en échange d'une faveur quelconque offrent par leurs vaines louanges un éclat de gloire sont en effet comme des marchands d'huile³. C'est de cette huile, sûrement, que le psalmiste dit : « *Que l'huile du pécheur n'oigne pas ma tête*^{k4} ! » La tête est en nous la partie maîtresse ; le mot *tête* sert à désigner l'âme, qui a maîtrise sur le corps. L'huile du pécheur oint donc la tête quand la sympathie du flotteur caresse l'esprit. *Mais, comme*

- 30 *irent emere, uenit sponsus*^l, quia cum uitae suae testimonium a proximis quaerunt, iudex uenit, qui non operum, sed cordium testis est.

4. *Quae autem paratae erant intrauerunt cum eo ad nuptias, et clausa est ianua*^m. O si sapere in cordis palato possit, quid admirationis habet quod dicitur : *Venit sponsus ! Quid dulcedinis : Intrauerunt cum eo ad nuptias !*

5 *amaritudinis : Et clausa est ianua !* Venit quippe ille qui aduentu suo elementa concutit, in cuius conspectu caelum cum terra contremiscit. Vnde etiam per prophetam dicit : « *Adhuc semel et ego mouebo non solum terram sed etiam caelum*ⁿ. » Ad cuius examen omne humanum genus deducitur.

10 Cui ad uindictam malorum remunerationemque bonorum, angeli, archangeli, throni, principatus et dominationes obsequuntur. Pensate, fratres carissimi, ad conspectum tanti iudicis qui in illo die terror erit, quando iam in poena remedium non erit ; quae illa confusio, cui reatu suo exigente

15 continget in conuentu omnium hominum angelorumque erubescere ; qui pauor, eum quem et tranquillum mens humana capere non ualet, etiam iratum uidere. Quem diem bene propheta intuens ait : « *Dies irae, dies illa, dies tribulationis et angustiae, dies calamitatis et miseriae, dies tenebrarum et caliginis, dies nebulae et turbinis, dies tubae et clangoris*^o. »

20 Pensate, fratres, extremi diem iudicii super corda reproborum qua asperitate propheta uidit amarescere, quem tot appellationibus non ualet explorare. Quanta uero tunc erit electorum laetitia, qui de eius merentur uisione gaudere, de

25 cuius conspectu uident et elementa contremiscere, cum eo simul ad nuptias intrare ! Qui et in sponsi nuptias gaudent et tamen ipsi sunt sponsae, quia in illo aeterni regni thalamo uisioni nostrae Deus coniungitur. Quae scilicet uisio num-

l. Mt 25, 10 m. Mt 25, 10 n. He 12, 26 (Ag 2, 7) o. So 1, 15-16

1. Angélogie et eschatologie sont étroitement liées.

elles étaient parties en acheter, l'époux vint¹ : tandis qu'elles sollicitent de leurs compagnes un témoignage sur leur vie, le juge vient, témoin non des actes, mais des cœurs.

4. *Celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui pour les noces, et la porte fut fermée^m. Oh ! si le palais de notre cœur pouvait goûter ce que ces mots : l'époux vient, contiennent d'admirable, ou la douceur de ceux-ci : elles entrèrent avec lui pour les noces, ou l'amertume de ceux-là : et la porte fut fermée !* Oui, celui qui vient est celui dont l'avènement ébranle les éléments, en présence de qui tremblent ciel et terre. Voilà pourquoi il dit aussi par le prophète : « *Encore une fois, et moi j'ébranlerai non seulement la terre, mais aussi le cielⁿ.* » Il est celui auprès de qui tout le genre humain est amené pour être jugé ; celui auquel, pour châtier les méchants et récompenser les bons, obéissent Anges, Archanges, Trônes, Principautés et Dominations. Réfléchissez, frères très chers ! en présence d'un tel juge, quel effroi on aura ce jour-là, où il n'y aura plus de remède au châtiment ! Quelle confusion pour celui que ses fautes contraindront à rougir devant tous les hommes et tous les anges ! Quelle terreur à voir irrité celui qui, même tranquille, ne peut être saisi par l'esprit humain ! Ce jour, le prophète l'aperçoit bien : « *Jour de colère que ce jour, jour de tribulation et d'angoisse, jour de désastre et de misère, jour de ténèbres et d'obscurité, jour de nuages et d'ouragan, jour de trompettes et de sonnerie de cors^o.* » Réfléchissez, frères ! quelle âpre amertume le jour du jugement suprême versera dans le cœur des réprouvés ! le prophète l'a vu sans arriver à l'exprimer avec tous ces mots¹ ! Mais quelle sera l'allégresse des élus, qui méritent la joie de contempler celui en présence duquel ils voient s'ébranler les éléments, et d'entrer avec lui aux noces ! Ils se réjouissent des noces de l'époux, et en même temps ils sont épouses. Car dans la chambre nuptiale du royaume éternel Dieu s'unit à notre vision ; et cette vision,

- quam iam in perpetuum ab amoris sui amplexibus euellatur.
- 30 Tunc regni ianua lugentibus clauditur, quae modo cotidie paenitentibus aperitur. Erit namque et tunc paenitentia, sed fructuosa iam non erit, quia nequaquam tunc ueniam inuenit qui modo aptum ueniae tempus perdit. Hinc etenim Paulus dicit : « *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis*^{p.} » Hinc propheta ait : « *Quaerite Dominum dum inueniri potest, inuocate eum dum prope est*^{q.} »

5. Vnde et easdem fatuas uirgines inuocantes Dominus non audit, quia, interclusa regni ianua, is qui prope esse poterat, prope iam non est. Nam subditur : « *Nouissime ueniunt reliquae uirgines dicentes : Domine, Domine, aperi nobis. At ille respondens ait : Amen dico uobis, nescio uos*^{r.} »
- (l. 140) 5 Ibi iam a Domino non potest mereri quod petit, qui hic noluit audire quod iussit ; qui tempus congruae paenitentiae perdidit, frustra ante regni ianuam cum precibus uenit. Hinc est enim quod per Salomonem Dominus dicit : « *Vocavi et*
- 10 *renuistis, extendi manum meam et non fuit qui aspiceret, despexistis omne consilium meum et increpationes meas neglexistis. Ego quoque in interitu uestro ridebo et subsannabo, cum uobis quod timebatis aduenerit. Cum irruerit*
- 15 *repentina calamitas, et interitus quasi tempestas ingruerit, quando uenerit super uos tribulatio et angustia, tunc inuocabunt me et non exaudiam, mane consurgent et non inuenient me*^{s.} » Ecce aperire clamant, et repulsionis suae dolore compulsae, appellationem dominantis ingeminant dicentes : « *Domine, Domine, aperi nobis* ». Preces offerunt, sed nesciuntur,
- 20 quia tunc uelut incognitos Deus deserit, quos modo suos per uitae meritum non agnoscit.

p. 2 Co 6, 2 q. Is 55, 6 r. Mt 25, 11-12 s. Pr 1, 24-28

1. Sur la réserve de Grégoire concernant la symbolique de l'amour, cf. R. GILLET, art. « Grégoire le Grand », *DSp* 6, 1967, c. 897-899.

jamais plus ne sera arrachée à l'étreinte de son amour¹. Alors la porte du Royaume se ferme aux pleurs, elle qui est ouverte maintenant chaque jour au repentir. Il y aura bien alors un repentir, mais désormais sans fruit, car alors il ne trouve aucun pardon, celui qui maintenant perd le temps propice au pardon. Paul dit à ce sujet : « *Voici maintenant le temps favorable, voici maintenant le jour du salut* » ; et le prophète : « *Cherchez le Seigneur tant qu'il se laisse trouver, invoquez-le tandis qu'il est proche* ».

5. Aussi le Seigneur n'écoute-t-il plus ces vierges sottes qui l'invoquent, car la porte du Royaume une fois fermée, celui qui pouvait être proche n'est plus proche. Le texte en effet poursuit : « *Finalement arrivent les autres vierges, disant : Seigneur, Seigneur, ouvre-nous. Mais lui, répond : En vérité je vous le dis, je ne vous connais pas* ». Alors on ne peut plus obtenir du Seigneur ce qu'on demande si l'on n'a pas sur le moment voulu écouter ce qu'il ordonnait ; qui a laissé passer le temps de la pénitence convenable vient en vain devant la porte du Royaume avec ses prières. C'est ce que dit le Seigneur par la bouche de Salomon : « *J'ai appelé et vous avez refusé, j'ai tendu la main et il n'y a eu personne pour regarder. Vous avez méprisé tous mes avis et n'avez tenu aucun compte de mes réprimandes. Moi aussi je me rirai de votre mort, et je me moquerai quand arrivera ce dont vous aviez peur. Quand un fléau soudain viendra s'abattre et que la mort fondra comme une tempête, quand viendront sur vous tribulation et angoisse, alors ils m'invoqueront et je n'exaucerai pas, ils se lèveront le matin et ne me trouveront pas* ». Elles crient : « Ouvrez » et dans leur douleur d'être repoussées, elles redoublent le nom du maître : « *Seigneur, Seigneur, ouvre-nous !* » Elles présentent des prières, mais elles sont ignorées, car Dieu abandonne alors comme des inconnus ceux que maintenant il ne reconnaît pas pour siens grâce aux mérites de leur vie.

6. Vbi apte quoque generalis ad discipulos exhortatio subinfertur, cum dicitur : « *Vigilate itaque quia nescitis diem neque horam* » . Quia post peccata Deus | paenitentiam suscipit, si sciret quisque de praesenti saeculo quo tempore exiret, aliud tempus uoluptatibus, atque aliud paenitentiae
 5 (l. 160) aptare potuisset. Sed qui paenitenti ueniam spondit, peccanti diem crastinum non promisit. Semper ergo extremum diem debemus metuere, quem numquam possumus praeuidere. Ecce hunc ipsum diem in quo loquimur, ad indutias conuersionis accepimus, et tamen mala quae fecimus flere recusamus. Non solum commissa non plangimus, sed etiam quae defleantur augemus. Ac si aliqua nos aegritudo corripiat, si signa aegritudinis uicinam mortem denuntient, indutias uiuendi quaerimus, ut peccata nostra defleamus, et eas cum
 10 magno aestu desiderii petimus, quas acceptas modo pro nihilo habemus.

7. Rem, fratres, refero, quam si intente audire uult caritas uestra, ex consideratione illius uehementer instruatur. Quidam uir nobilis in Valeria prouincia nomine Crisaurius fuit, quem lingua rustica populus Criserium uocabat, uir
 5 ualde idoneus, sed tantum plenus uitiiis quantum rebus, superbia tumidus, carnis suae uoluptatibus subditus, in acquirendis rebus auaritiae facibus accensus. Sed cum tot malis Dominus finem ponere decreuisset, sicut a religioso quodam, qui nunc superest, propinquo illius didici, corporis languore percussus est. Qui ad extremum ueniens, eadem
 10 (l. 180) hora qua iam de corpore erat exiturus, apertis oculis uidit tetros et nigerrimos spiritus coram se assistere et uehementer imminere, ut ad inferni claustra se raperent. Coepit tremere, pallescere, sudare et magnis uocibus indutias petere,

6. Là s'ajoute fort à propos une exhortation générale aux disciples : « *Veillez donc, car vous ne savez ni le jour ni l'heure* ». Puisque, après les péchés, Dieu admet la pénitence, si chacun connaissait le moment où il quittera le siècle présent, il pourrait s'arranger pour donner un temps aux plaisirs et un temps à la pénitence. Mais celui qui garantit le pardon au pénitent n'a pas promis au pécheur un lendemain. Nous devons donc toujours craindre un jour ultime que jamais nous ne pouvons prévoir. Voici que ce jour même où nous parlons est un délai qui nous est accordé pour nous convertir ; et cependant nous refusons de pleurer le mal que nous avons commis ! Non seulement nous ne nous en lamentons pas, mais nous ajoutons à ce qu'il faudra pleurer ! Si une maladie nous saisit, si les symptômes de la maladie nous annoncent une mort prochaine, nous demandons un délai de vie pour pleurer nos péchés, et nous l'implorons avec d'ardentes prières ; et maintenant que nous l'avons reçu, nous n'en faisons aucun cas.

7. Je vais vous rapporter un fait, frères, dont la leçon peut être très profitable à votre charité, si elle veut bien écouter avec attention. Il y eut dans la province de Valeria un personnage du nom de Crisaurius – dans son patois le peuple disait Criserius –, un homme tout à fait capable, mais aussi riche de vices que de biens, gonflé d'orgueil, esclave des voluptés de la chair, poussé par une ardente cupidité à toujours acquérir davantage. Mais le Seigneur avait décidé de mettre fin à tant de mal : comme je l'ai appris d'un religieux, son parent, qui vit encore, il fut frappé par la maladie. Arrivant à sa fin, au moment où il allait sortir de son corps, il vit de ses yeux grand ouverts d'horribles esprits d'un sombre noir qui se tenaient là, devant lui, et faisaient pression sur lui avec violence pour l'entraîner vers les prisons de l'enfer. Et le voilà qui tremble, pâlit, transpire, demande à grands cris un délai, lance un appel désespéré et confus à son

15 filiumque suum nomine Maximum, quem ipse iam monachus monachum uidi, nimiis et turbatis clamoribus uocare dicens : « Maxime, curre, numquam tibi aliquid mali feci, in fide tua me suscipe ». Turbatus mox Maximus adfuit, lugens et perstrepens familia conuenit. Eos autem quos ille insistentes sibi grauiter tolerabat, ipsi malignos spiritus uidere non poterant, sed eorum praesentiam in confusione, in pallore ac tremore illius qui trahebatur uidebant. Pauore autem tetrae eorum imaginis huc illucque uertebatur in lectulo ; iacebat in sinistro latere, aspectum eorum ferre non poterat ;

20 uertebatur ad parietem, ibi aderant. Cumque constrictus nimis relaxari se iam posse desperaret, coepit magnis uocibus clamare : Indutias uel usque mane, indutias uel usque mane. Sed cum haec clamaret, in ipsis suis uocibus de habitaculo suae carnis euulsus est.

30 De quo nimirum constat quia pro nobis ista, non pro se uiderit, ut eius uisio nobis proficiat, quos adhuc diuina patientia longanimitèr exspectat. Nam illi tetros spiritus ante mortem uidisse et indutias petisse quid profuit, qui easdem indutias quas petiit, non accepit ? Nos ergo, fratres

PL 1123 (l. 200) carissimi, nos sollicite ista cogitemus, ne nobis in uacuum tempora pereant, et tunc quaeramus ad bene agendum uiuere, cum iam compellimur de corpore exire. Mementote quid Veritas dicat : « *Orate ne fiat fuga uestra hieme uel sabbato* ». » Per legis quippe mandatum ambulare longius in

35 sabbato non licet ; hiems quoque ad ambulandum impedimentum est, quia gressus ambulantium torpor frigoris astringit. Ait ergo : « *Orate ne fiat fuga uestra hieme uel*

u. Mt 24, 20 v. cf. Ex 16, 29

1. Cf. *Dial.* IV, 40, 6-9 (SC 265, p. 142-145, avec les notes *ad loc.* d'A. DE VOGÜÉ). – Il y a une grande similitude entre cet *exemplum* et la parabole du pauvre Lazare et du mauvais riche commentée dans l'homélie 40.

filz Maxime – que j'ai vu moine, étant moine moi aussi – : « Maxime, viens vite ; je ne t'ai jamais rien fait de mal, prends-moi sous ta protection ! » Bouleversé, Maxime fut bientôt là ; la famille se réunit, en pleurs. Ces esprits mauvais dont le mourant subissait les assauts redoublés, ils ne pouvaient les voir ; mais à voir bouleversé, pâle et tremblant l'homme qu'ils tourmentaient, ils pouvaient percevoir leur présence. Lui, épouvanté par leur affreuse image, se tournait et se retournait sur son lit ; se couchait-il sur le côté gauche, il ne pouvait supporter leur vue ; se retournait-il vers le mur, ils étaient là. Serré de si près, il désespérait d'avoir quelque relâche, et il se mit à implorer à grands cris : « Un délai au moins jusqu'au matin ! un délai au moins jusqu'au matin ! » Mais tandis qu'il implorait, il fut au milieu même de ses cris arraché à sa demeure charnelle.

De toute évidence, c'est pour nous, non pour lui, qu'il eut cette vision, pour qu'elle nous soit utile à nous, que la patience divine attend encore, longuement. A quoi, en effet, lui a-t-il servi d'avoir vu ces horribles esprits avant de mourir et d'avoir demandé un délai, puisque ce délai qu'il demandait, il ne l'a pas obtenu¹ ? Nous, frères très chers, réfléchissons donc avec soin sur tout cela, de peur que les jours ne passent pour nous en vain et que nous ne cherchions à bien vivre qu'au moment où nous serons forcés de sortir de notre corps. Souvenez-vous de ce que dit la Vérité : « *Priez pour que vous n'ayez pas à fuir en hiver ou le jour du sabbat* ». » Par un commandement de la Loi, il n'est pas permis de marcher longuement le jour du sabbat² ; l'hiver de même gêne la marche, car l'engourdissement causé par le froid entrave les pas du marcheur. Ainsi donc dire : « *Priez pour que vous n'ayez pas à fuir en hiver ou le jour du sab-*

On notera cependant un détail : ici le riche a un nom, Chrysaurius, alors qu'il n'en a pas dans le texte de Luc, comme le note Grégoire lui-même (*Hom. Eu.* 40, 3).

sabbato. » Ac si aperte dicat : Videte ne tunc quaeratis peccata uestra fugere, quando iam non licet ambulare.
45 Illud ergo tempus quo fugere non licet, modo debet cogitari dum licet. Illa hora est nostri exitus semper intuenda ; ista Redemptoris admonitio ante mentis oculos semper ponenda, qua ait : « *Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam* »^w.

^w. Mt 25, 13.

bat », c'est dire en clair : Veillez à ne pas chercher à fuir vos péchés alors qu'il ne sera plus permis de marcher. Ce temps où il n'est plus permis de fuir, il faut y penser maintenant, tandis que c'est permis. Cette heure de notre départ, il faut toujours l'avoir en vue. L'avertissement du Rédempteur doit rester devant les yeux de notre âme : « *Veillez donc, car vous ne savez ni le jour ni l'heure* ».

HOMÉLIE XIII

Lc 12, 35-40

Le retour du maître

L'homélie convient au dimanche 14 janvier 591, fête de saint Félix (cf. *supra*, p. 259) ; elle a été prononcée dans la basilique Saint-Félix *in Pincis*¹.

1. L'année qui convient est 591, et non pas 592, comme le laissait croire une erreur du texte des Mauristes (§ 6, 13-15).

Homilia XIII

Lectio sancti euangelii secundum Lucam

In illo tempore dixit Iesus discipulis suis : « Sint lumbi uestri praecincti et lucernae ardentes, et uos similes hominibus exspectantibus dominum suum quando reuertatur a nuptiis, ut cum uenerit et pulsauerit confestim aperiant ei. Beati serui
5 *illi quos cum uenerit dominus inuenerit uigilantes. Amen dico uobis, quod praecinget se et faciet illos discumbere et transiens ministrabit eis. Et si uenerit in secunda uigilia, et si in tertia uigilia uenerit et ita inuenerit, beati sunt serui illi. Hoc autem scitote, quia si sciret paterfamilias qua hora fur*
10 *ueniret, uigilaret utique, et non sineret perfodiri domum suam. Et uos estote parati, quia qua hora non putatis filius hominis ueniet. »*

Homélie XIII

Lecture du saint Évangile selon Luc

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : « Que vos reins soient ceints et vos lampes allumées, et vous, soyez semblables à des gens qui attendent leur maître à son retour de noces, afin de lui ouvrir aussitôt, lorsqu'il viendra et frappera. Heureux les serviteurs qu'à sa venue le maître trouvera veillant. En vérité, je vous le dis, il se ceindra, il les fera prendre place à table, et, passant, il les servira. Et s'il vient à la deuxième veille, et s'il vient à la troisième veille, et qu'il les trouve ainsi, heureux sont ces serviteurs. Sachez-le, si le père de famille savait à quelle heure le voleur doit venir, il veillerait sûrement et ne laisserait pas percer sa maison. Vous aussi, soyez prêts, car à l'heure où vous n'y pensez pas le Fils de l'homme viendra. »

**Homilia lectionis eiusdem habita
ad populum in basilica beati Felicis
confessoris die natalis eius**

1. Sancti euangelii, fratres carissimi, aperta uobis est lectio recitata. Sed ne aliquibus ipsa eius planities alta fortasse uideatur, eam sub breuitate transcurrimus, quatenus eius expositio ita nescientibus fiat cognita, ut tamen scientibus

5 non sit onerosa. Quia uiris luxuria in lumbis sit, feminis in umbilico, testatur Dominus, qui de diabolo ad beatum Iob loquitur dicens : « *Virtus eius in lumbis eius, et fortitudo illius in umbilico uentris eius^a* ». A principali igitur sexu lumborum nomine luxuria designatur, cum Dominus dicit :

10 « *Sint lumbi uestri praecincti^b* ». Lumbos enim praecingimus cum carnis luxuriam per continentiam coarctamus. Sed quia minus est mala non agere, nisi etiam quisque studeat et bonis

PL 1124 operibus insudare, protinus | additur : « *et lucernae ardentes^c* ». Lucernas quippe ardentes in manibus tenemus, cum

15 per bona opera proximis nostris lucis exempla monstramus. De quibus profecto operibus Dominus dicit : « *Luceat lux uestra coram hominibus ut uideant opera uestra bona et glorificent Patrem uestrum qui in caelis est^d* ». Duo autem sunt quae iubentur, et lumbos restringere, et lucernas tenere, ut

20 et munditia sit castitatis in corpore, et lumen ueritatis in operatione. Redemptori etenim nostro unum sine altero placere nequaquam potest, si aut is qui bona agit adhuc luxuriae inquinamenta non deserit, aut is qui castitate praeceminet necdum se per bona opera exercet. Nec castitas ergo

(l. 20) magna est sine bono opere, nec opus bonum est aliquid sine castitate.

a. Jb 40, 11 b. Lc 12, 35 c. Lc 12, 35 d. Mt 5, 16

1. Cf. JÉRÔME, *ep.* 22, 11, 2 et 4.

**Homélie sur cette lecture, prononcée
devant le peuple dans la basilique
du bienheureux Félix, confesseur,
le jour de sa naissance au ciel**

1. Le passage du saint Évangile dont on a fait la lecture, frères très chers, est clair pour vous. Mais comme certains pourraient trouver que sa simplicité même les dépasse, nous allons le parcourir brièvement, de façon telle que sa présentation éclaire ceux qui ignorent, sans être à charge pour ceux qui savent. Chez l'homme, la luxure a son siège dans les reins, chez la femme dans le nombril. Le Seigneur l'atteste, lui qui dit en parlant du diable au bienheureux Job : *« Sa force est dans ses reins, et la vigueur de celle-ci dans son nombril^a »*. C'est donc à partir du sexe fort que la luxure est désignée sous l'expression des reins¹ quand le Seigneur dit : *« Que vos reins soient ceints^b »*. Nous ceignons en effet nos reins lorsque nous matons par la continence la luxure de la chair. Mais ne pas faire le mal est peu, si l'on ne s'applique pas en outre à de bonnes actions, à la sueur du front. C'est pourquoi il est ajouté aussitôt : *« et vos lampes allumées^c »*. Oui, nous tenons dans nos mains des lampes allumées lorsque nos bonnes actions sont pour le prochain un exemple qui les éclaire. De ces actions le Seigneur a dit : *« Que votre lumière brille devant les hommes, pour qu'ils voient vos bonnes actions et glorifient votre Père qui est dans les cieux^d »*. Deux commandements sont ainsi donnés, se ceindre les reins et tenir des lampes, en sorte qu'il y ait dans le corps la toute pure chasteté et dans l'action la lumineuse vérité. L'une sans l'autre ne saurait plaire à notre Rédempteur, soit qu'on fasse le bien sans renoncer encore à se souiller dans la luxure, soit qu'on excelle dans la chasteté sans s'exercer encore aux œuvres bonnes. La chasteté ne compte pas beaucoup sans l'œuvre bonne, et l'œuvre bonne n'est rien sans la chasteté.

2. Sed si utrumque agitur, restat ut quisquis ille est spe ad supernam patriam tendat, nequaquam se a uitiiis pro mundi huius honestate contineat. Qui etsi quaedam boni aliquando pro honestate inchoat, in eius tamen intentione non debet permanere, nec per bona opera praesentis mundi gloriam quaerere, sed totam spem in Redemptoris sui aduentu constituat. Vnde et protinus subdit : « *et uos similes hominibus exspectantibus dominum suum, quando reuertatur a nuptiis* ». Ad nuptias quippe Dominus abiit, quia resurgens a mortuis, ascendens in caelum, supernam sibi angelorum multitudinem nouus homo copulauit. Qui tunc reuertitur, cum nobis iam per iudicium manifestatur.

3. Bene autem de seruis exspectantibus subditur : « *ut cum uenerit et pulsauerit confestim aperiant ei* ». Venit quippe cum ad iudicium properat, pulsat uero cum iam per aegritudinis molestias esse mortem uicinam designat. Cui (l. 40) 5 confestim aperimus, si hunc cum amore suscipimus. Aperire enim iudici pulsanti non uult qui exire de corpore trepidat, et uidere eum quem contempsisse se meminit iudicem formidat. Qui autem de sua spe et operatione securus est, pulsanti confestim aperit, quia laetus iudicem sustinet, et cum 10 tempus propincae mortis agnouerit, de gloria retributionis hilarescit. Vnde et protinus subditur : « *Beati sunt serui illi quos cum uenerit dominus inuenerit uigilantes* ». Vigilat qui ad adspectum ueri luminis mentis oculos apertos tenet ; uigilat qui seruat operando quod credit ; uigilat qui a se torporis et negligentiae tenebras repellit. Hinc etenim Paulus 15 dicit : « *Euigilate iusti et nolite peccare*^h. » Hinc rursus ait : « *Hora est iam nos de somno surgere*ⁱ. »

e. Lc 12, 36 f. Lc 12, 36 g. Lc 12, 37 h. 1 Co 15, 34 i. Rm 13, 11

2. Même si l'on s'adonne à l'une et à l'autre, il faut encore, qui que l'on soit, tendre par l'espérance vers la patrie d'en haut, et ne pas se garder des vices pour l'honneur de ce bas monde ; si l'on commence quelque bonne action pour l'honneur, il ne faut pas en rester à cette intention, ni chercher par ses œuvres bonnes la gloire du monde présent : c'est dans la venue de son Rédempteur qu'on doit mettre toute son espérance. D'où ce qui suit aussitôt : « *Et vous, soyez semblables à des gens qui attendent leur maître à son retour de nocess.* » Le maître est bien parti pour des noces, car en ressuscitant d'entre les morts, en montant au ciel, il s'est uni, homme nouveau, à la foule céleste des anges. Son retour est le moment où il se manifeste à nous en jugeant.

3. Le texte ajoute avec justesse, à propos des serviteurs qui attendent : « *afin de lui ouvrir aussitôt, lorsqu'il viendra et frappera^f* ». Il vient en accourant pour juger. Il frappe, en signifiant par les peines de la maladie que le moment de la mort est proche. Nous lui ouvrons aussitôt, en l'accueillant avec amour. Il ne vient pas ouvrir au juge qui frappe, l'homme qui tremble de quitter son corps et redoute de trouver un juge en celui qu'il se rappelle avoir méprisé. Mais l'homme qui est fort de son espérance et de sa conduite ouvre aussitôt à celui qui frappe, car il attend son juge avec joie, et quand il se rend compte que le moment de la mort approche, il se réjouit de la gloire qui va le récompenser. D'où ce qui suit : « *Heureux sont les serviteurs qu'à sa venue le maître trouvera veillants^g*. » Il veille, celui qui pour voir la vraie lumière tient ouverts les yeux de son âme. Il veille, celui qui est attentif à exécuter ce qu'il tient pour vrai. Il veille, celui qui écarte loin de lui les ténèbres de la torpeur et de l'insouciance. C'est pourquoi Paul dit : « *Veillez, justes, et ne péchez point^h* » ; et encore : « *L'heure est venue pour nous de sortir de notre sommeilⁱ* ».

4. Sed ueniens dominus quid uigilantibus seruis exhibeat
 PL 1125 audiamus : « *Amen dico uobis quod praecinget | se et faciet
 illos discumbere et transiens ministrabit illis*. » Praecinget se,
 id est ad retributionem praeparat ; faciet illos discumbere, id
 5 est in aeterna quiete refoueri. Discumbere quippe nostrum in
 regno quiescere est. Vnde rursum Dominus dicit : « *Venient
 et recumbent cum Abraham, Isaac et Iacob^k*. » Transiens
 autem Dominus ministrat, quia lucis suae illustratione nos
 (l. 60) satiat. *Transit* uero dictum est de iudicio ad regnum redit. Vel
 10 certe Dominus nobis post iudicium transit, quia ab humani-
 tatis forma in diuinitatis suae contemplatione nos eleuat. Et
 transire eius est in claritatis suae speculationem nos ducere,
 cum eum quem in humanitate in iudicio cernimus, etiam
 in diuinitate post iudicium uidemus. Ad iudicium quippe
 15 ueniens, in forma serui omnibus apparet, quia scriptum est :
 « *Videbunt in quem transfixerunt^l* ». Sed cum reprobi in sup-
 plicium corruunt, iusti ad claritatis eius gloriam pertrahuntur,
 sicut scriptum est : « *Tollatur impius, ne uideat gloriam
 Dei^m* ».

5. Sed quid si serui in prima uigilia negligentes existunt ?
 Prima quippe uigilia primae aetatis custodia est. Sed neque
 sic desperandum est et a bono opere cessandum. Nam lon-
 ganimitatis suae patientiam insinuans Dominus subdit : « *Et
 5 si uenerit in secunda uigilia, et si in tertia uigilia uenerit et
 ita inuenerit, beati sunt serui illiⁿ*. » Prima quippe uigilia pri-
 maeuum tempus est, id est pueritia. Secunda, adolescentia
 uel iuuentus, quae auctoritate sacri eloquii unum sunt,
 dicentis : « *Laetare iuuenis in adolescentia tua^o* ». Tertia

j. Lc 12, 37 k. Mt 8, 11 l. Jn 19, 37 m. Is 26, 10 n. Lc 12, 38
 o. Qo 11, 9

4. Mais écoutons ce qu'à sa venue fera le maître pour les serviteurs vigilants : *« En vérité je vous le dis, il se ceindra, il les fera prendre place à table, et, passant, il les servira. »* Il se ceindra, c'est-à-dire se mettra en état de les récompenser. Il les fera prendre place à table, c'est-à-dire se réconforter dans le repos éternel. Pour nous, prendre place à table, c'est nous reposer dans le Royaume. D'où ce que dit encore le Seigneur : *« Ils viendront et prendront place à table avec Abraham, Isaac et Jacob^k. »* Passant, le Seigneur nous sert, parce qu'il nous rassasie de l'éclat de sa lumière. Le mot *il passe* veut dire qu'après avoir jugé il revient dans le Royaume. En tout cas, le Seigneur, après le jugement, passe pour nous, parce qu'il nous élève de la vision de son humanité à la contemplation de sa divinité. Pour lui, passer, c'est nous conduire à la vision de sa gloire. Celui que nous apercevons lors du jugement dans son humaine condition, nous le voyons après le jugement dans sa divine condition. Quand il vient juger, il se montre à tous dans la condition de serviteur, car il est écrit : *« Ils verront celui qu'ils ont transpercé^l. »* Mais tandis que les réprouvés sont précipités pour le supplice, les justes sont emportés dans sa glorieuse lumière, ainsi qu'il est écrit : *« Que l'impie soit enlevé, pour qu'il ne voie pas la gloire de Dieu^m. »*

5. Mais si les serviteurs se montrent négligents dès la première veille ? La première veille, c'est le tour de garde du premier âge de la vie. Même alors, il ne faut pas désespérer et renoncer à bien agir. Car pour nous faire comprendre sa longue patience, le Seigneur ajoute : *« Et s'il vient à la deuxième veille, et s'il vient à la troisième veille, et qu'il les trouve ainsi, heureux sont ces serviteursⁿ. »* La première veille, c'est donc le premier âge de la vie, c'est-à-dire l'enfance. La deuxième, c'est la force de l'âge et la jeunesse, qui ne font qu'un, comme l'atteste la sainte Écriture en disant : *« Réjouis-toi, jeune homme, en la force de ton âge^o. »* Par la

- 10 autem senectus accipitur. Qui ergo uigilare in prima uigilia noluit, custodiat uel secundam, ut qui conuerti a prauitatibus suis in pueritia neglexit, ad uias uitae saltem in tempore
 (l. 80) iuuentutis euigilet. Et qui uigilare in secunda uigilia noluit, tertiae uigiliae remedia non amittat, ut qui et in iuuentute
 15 ad uias uitae non euigilat, saltem in senectute resipiscat. Pensate, fratres carissimi, quia conclusit Dei pietas duritiam nostram. Non est iam quid homo excusationis inueniat. Deus despicitur et exspectat ; contemni se uidet et reuocat ; iniuriam de contemptu suo suscipit et tamen quandoque
 20 reuertentibus etiam praemia promittit. Sed nemo hanc eius longanimitatem negligat, quia tanto districtiorem iustitiam in iudicio exigit, quanto longiorem patientiam ante iudicium praerogauit. Hinc etenim Paulus dicit : « *Ignoras quoniam benignitas Dei ad paenitentiam te adducit ? Secundum*
 25 *duritiam autem tuam et cor impaenitens thesaurizas tibi iram in die irae et reuelationis iusti iudicii | Dei.* » Hinc psalmista ait : « *Deus iudex iustus, fortis et longanimis.* » Dicturus quippe *longanimum* praemisit *iustum*, ut quem uides peccata delinquentium diu patienter ferre, scias hunc
 30 quandoque etiam districte iudicare. Hinc per quemdam

p. Rm 2, 4-5 q. Ps 7, 12

1. C'est en fonctions des paraboles évangéliques qu'il commente que Grégoire est amené à choisir entre les différents calculs qu'il trouvait chez ses prédécesseurs quant aux « âges du monde » et quant aux « âges de la vie ». Ici il n'est question que des âges de la vie, assimilés au 3 premières des 4 « veilles » de la nuit : enfance, jeunesse, vieillesse ; la dernière heure est incertaine : ce peut être l'une de celles-là. Dans l'homélie 19, il s'agira des « heures » du jour auxquelles sont engagés les ouvriers de la vigne : le matin, la 3^e heure, la 6^e, la 9^e, la 11^e. Grégoire en donne une double interprétation. Il y reconnaît les 5 âges du monde (*Hom. Eu.* 19, 1), dont aucun n'a manqué de « prédicateurs » : d'Adam à Noë, de Noë à Abraham, d'Abraham à Moïse, de Moïse au Christ, du Christ à la fin du monde ; mais également les âges de la vie (*Hom. Eu.* 19, 2 s.) : enfance, adolescence, jeunesse, vieillesse, grand âge. – Sur ces différentes interprétations et leur rap-

troisième veille, on entend la vieillesse. Que celui qui n'a pas voulu veiller pendant la première veille prenne au moins la garde pendant la deuxième ; ainsi, après avoir négligé pendant son enfance de corriger ses mauvais penchants, qu'il se réveille du moins au temps de la jeunesse pour prendre le chemin de la vie. Et que celui qui n'a pas voulu veiller pendant la deuxième veille ne néglige pas les moyens d'y remédier pendant la troisième ; ainsi, que celui qui dans la force de l'âge ne s'est pas éveillé pour prendre le chemin de la vie, se reprenne du moins pendant sa vieillesse¹. Réfléchissez, frères très chers : la bonté divine a enlevé toute échappatoire à notre endurcissement ; l'homme ne peut plus trouver d'excuse. Dieu est méprisé et il attend ; il se voit dédaigné et il adresse un nouvel appel ; il supporte l'injustice de ce dédain, et pourtant il va jusqu'à promettre de récompenser ceux qui un jour ou l'autre reviendront à lui. Mais que personne ne fasse peu de cas de cette longanimité, car il imposera lors du jugement une justice d'autant plus sévère qu'il aura avant le jugement fait la faveur d'une plus longue patience. A ce propos Paul dit en effet : *« Ignorest-tu que la bonté de Dieu te conduit à la pénitence ? A la mesure de ton endurcissement et de l'impénitence de ton cœur, tu amasses contre toi un trésor de colère, pour le jour de la colère et de la révélation du juste jugement de Dieu^p. »* Et le psalmiste : *« Dieu est un juste juge, fort et patient^q. »* Avant de dire *patient*, il a mis *juste* pour que tu saches, si tu vois Dieu supporter longtemps avec patience les péchés des coupables, qu'un jour il les jugera aussi avec sévérité. A ce sujet un sage

port avec celles, plus systématiques, d'Origène, de Jérôme, d'Augustin, cf. P. SINISCALCO, « Le età del mondo in Gregorio Magno », dans *Grégoire le Grand*, Colloque CNRS, p. 377-387 (nombreuses références, et notamment R. SCHMIDT, « *Aetates mundi*. Die Weltalter als Gliederungsprinzip der Geschichte », dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte* 67, 1955-1956, p. 288-317).

- sapientem dicitur : « *Altissimus enim est patiens redditor* ».
- (l. 100) *Patiens enim redditor* dicitur, quia peccata hominum et patitur et reddit. Nam quos diu ut conuertantur tolerat, non conuersos durius damnat. Ad excutiendam uero mentis
- 35 nostrae desidiam, etiam exteriora damna per similitudinem deducuntur, ut per haec animus ad suam custodiam suscite-
tur. Nam dicitur : « *Hoc autem scitote, quia si sciret paterfamilias qua hora fur ueniret, uigilaret utique et non sineret perfodiri domum suam*. » Ex qua praemissa similitudine
- 40 etiam exhortatio subinfertur, cum dicitur : « *Et uos estote parati, quia qua hora non putatis filius hominis uenire* ». Nesciente enim patrefamilias, fur domum perfodit, quia dum a sui custodia spiritus dormit, improuisa mors ueniens carnis nostrae habitaculum irrumpit, et eum quem dominum
- 45 domus inuenerit dormientem necat, quia cum uentura damna spiritus minime praeuidet, hunc mors ad supplicium nescientem rapit. Furi autem resisteret si uigilaret, quia aduentum iudicis, qui occulte animam rapit, praecauens, ei paenitendo occurreret, ne impaenitens periret.

6. Horam uero ultimam Dominus noster idcirco nobis uoluit esse incognitam, ut semper possit esse suspecta, ut dum illam praeuidere non possumus, ad illam sine inter-
- (l. 120) missione praeparemur. Proinde, fratres mei, in condicione
- 5 mortalitatis uestrae mentis oculos figite, uenienti uos iudici per fletus cotidie et lamenta praeparate. Cum certa mors maneat omnibus, nolite de temporalis uitae prouidentia incerta cogitare. Terrenarum rerum uos cura non aggrauet. Quantislibet enim auri et argenti molibus circumdetur, qui-
- 10 buslibet pretiosis uestibus induatur caro, quid est aliud

r. Si 5, 4 s. Lc 12, 39 t. Lc 12, 40

5, 31 *Altissimus enim est patiens redditor : Deus patiens redditor est a.*

a ce mot : « *Le Très-Haut est un payeur patient.* » Il est dit *payeur patient* parce qu'à la fois il supporte les péchés des hommes et en donne le salaire. Car ceux qu'il supporte longtemps pour qu'ils se convertissent, il les condamne plus sévèrement s'ils ne se convertissent pas. Afin de secouer l'indolence de notre âme, des dommages matériels sont mis sous nos yeux : leur exemple, par comparaison, incitera notre cœur à être sur ses gardes. Il est dit en effet : « *Sachez-le, si le père de famille savait à quelle heure le voleur doit venir, il veillerait sûrement et ne laisserait pas percer sa maison.* » A cette comparaison succède un avertissement : « *Vous aussi, soyez prêts, car à l'heure où vous n'y pensez pas le Fils de l'homme viendra.* » A l'insu du père de famille, le voleur perce la maison : quand dort l'esprit, au lieu de monter la garde, la mort, survenant à l'improviste, fait irruption dans notre chair, et ce maître de la maison qu'elle trouve en train de dormir, elle le tue, car lorsque l'esprit ne sait nullement prévoir la venue des maux, la mort l'entraîne à son insu vers le supplice. Il pourrait résister au voleur, s'il veillait en se prémunissant contre l'arrivée d'un juge qui dérobe la vie en secret, il irait au-devant de lui par la pénitence, pour ne pas périr impénitent.

6. Si notre Seigneur a voulu que notre dernière heure nous soit inconnue, c'est pour que nous puissions toujours nous y attendre, c'est pour que, incapables de la voir d'avance, nous nous y préparions sans relâche. Ainsi, mes frères, fixez les yeux de votre âme sur votre condition mortelle. Préparez-vous chaque jour à la venue du Juge par des larmes et des gémissements. Puisque la mort demeure certaine pour tous, n'allez pas faire d'incertains projets en prévision d'un avenir temporel. Que le soin des biens terrestres ne vous alourdisse pas. La chair peut bien être parée d'or et d'argent massifs, revêtue de tous les vêtements précieux qu'on voudra, qu'est-elle, sinon chair ? Ne donnez pas votre

- quam caro ? Nolite ergo attendere quid habetis, sed quid estis. Vultis audire quid estis ? Propheta indicat dicens : « *Vere fenum est populus*^u ». Si enim fenum populus non est, ubi sunt illi qui ea quae hodie colimus uobiscum transacto
- 15 anno beati Felicis natalitia celebrauerunt ? O quanta et qualia de praesentis uitae prouisione cogitabant, sed subripiente mortis articulo, repente in his quae praeuidere nolebant, inuenti sunt, et cuncta simul temporalia, quae tractata quasi stabiliter tenere uidebantur, amiserunt. Si ergo transacta
- PL 1127 20 multitudo | generis humani per natiuitatem uiruit in carne, per mortem aruit in puluere, uidelicet fenum fuit. Quia igitur momentis suis horae fugiunt, agite, fratres carissimi, ut in boni operis mercede teneantur. Audite quid sapiens Salomon dicat : « *Quodcumque potest manus tua facere instanter operare, quia nec opus, nec ratio, nec scientia, nec*
- 25 *sapientia erunt apud inferos quo tu properas*^v. » Quia ergo et uenturae mortis tempus ignoramus, et post mortem operari non possumus, superest ut ante mortem tempora indulta rapiamus. Sic enim sic mors ipsa cum uenerit uincitur, si
- (L 140) 30 prius quam ueniat semper timeatur.

u. Is 40, 7 v. Qo 9, 10.

attention à ce que vous avez, mais à ce que vous êtes. Voulez-vous entendre ce que vous êtes ? Le prophète vous l'indique : « *Vraiment, c'est de l'herbe fanée que le peuple^u.* » Si le peuple n'est pas de l'herbe fanée, où sont ceux qui l'an passé ont célébré avec vous¹ la naissance au ciel du bienheureux Félix, que nous fêtons aujourd'hui ? Que de grands et beaux projets ils formaient en prévision de la vie présente ! Mais surpris par l'instant de la mort, ils se sont brusquement trouvés devant ce qu'ils ne voulaient pas prévoir, et ils ont perdu d'un seul coup tous les biens temporels dont ils paraissaient avoir possession stable. Si donc la multitude du genre humain qui nous a précédés a fleuri par la naissance et a séché dans la poussière par la mort, oui, elle a été herbe fanée. Puisque minute après minute les heures fuient, faites, frères très chers, qu'elles demeurent, grâce au mérite d'œuvres bonnes. Écoutez ce que dit le sage Salomon : « *Tout ce que peut faire ta main, exécute-le sur-le-champ, car il n'y aura plus ni œuvre, ni réflexion, ni savoir, ni sagesse aux enfers où tu cours^v.* » Puisque nous ignorons l'heure où viendra la mort, et qu'après la mort nous ne pouvons plus agir, il nous reste à saisir les instants qui nous sont accordés avant la mort. Ainsi, oui, ainsi est vaincue la mort même, quand elle vient, si avant qu'elle ne vienne on ne cesse de craindre.

1. Pour une juste datation de l'homélie, il faut lire *nobiscum*, et non pas *nobiscum* avec les Mauristes. Cf. R. Étaix, CCL 141, p. LX

HOMÉLIE XIV

Jn 10, 11-16

Le bon pasteur

L'homélie convient au mercredi 7 février 591, *dies natalis* du pape Pélage II. Elle est placée entre l'homélie 11 (octave de sainte Agnès, 28 janvier) et l'homélie 15 (Sexagésime, le 18 février en 591). Le lieu où l'homélie fut prononcée, la basilique Saint-Pierre, l'Évangile choisi, celui du bon pasteur, le thème spécialement traité, les devoirs des pasteurs, tout concourt à dater l'homélie du premier anniversaire de la mort du prédécesseur de Grégoire (7 février 590).

Homilia XIV

Lectio sancti euangelii secundum Iohannem

*In illo tempore dixit Iesus discipulis suis : « Ego sum pastor bonus. Bonus pastor animam suam ponit pro ouibus suis. Mercenarius autem et qui non est pastor, cuius non sunt oues propriae, uidet lupum uenientem et dimittit oues et fugit, et
5 lupus rapit et dispergit oues. Mercenarius autem fugit, quia mercenarius est, et non pertinet ad eum de ouibus. Ego sum pastor bonus, et cognosco meas, et cognoscunt me meae. Sicut nouit me Pater, et ego agnosco Patrem, et animam meam pono pro ouibus meis. Et alias oues habeo, quae non sunt ex
10 hoc ouili, et illas oportet me adducere, et uocem meam audient, et fiet unum ouile et unus pastor. »*

Evangel. Jn 10, 11-16.

Homélie XIV

Lecture du saint Évangile selon Jean

En ce temps-là, Jésus Jésus dit à ses disciples : « Je suis le bon pasteur. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. Le mercenaire, qui n'est pas le pasteur, et à qui n'appartiennent pas les brebis, voit-il venir le loup, laisse les brebis et s'enfuit ; et le loup les ravit et les disperse. Le mercenaire fuit, parce qu'il est mercenaire et qu'il ne se soucie pas des brebis. Je suis le bon pasteur, je connais mes brebis et elles me connaissent. Comme le Père me connaît, moi aussi je connais le Père, et je donne ma vie pour mes brebis. J'ai d'autres brebis, qui ne sont pas de ce bercail, et celles-là aussi, il faut que je les conduise, et elles entendront ma voix, et il y aura un seul bercail et un seul pasteur. »

**Homilia lectionis eiusdem
habita ad populum
in basilica beati Petri apostoli**

1. Audistis, fratres carissimi, ex lectione euangelica eruditionem uestram, audistis ex lectione euangelica periculum nostrum. Ecce enim is qui non ex accidenti dono, sed essentialiter bonus est, dicit : « *Ego sum pastor bonus*^a ». Atque
 5 eiusdem bonitatis formam quam nos imitemur adiungit dicens : « *Bonus pastor animam suam ponit pro ouibus suis*^b ». Fecit quod monuit, ostendit quod iussit. Bonus pastor pro ouibus suis animam suam posuit, ut in sacramento
 10 nostro corpus suum et sanguinem uerteret, et oues quas redemerat carnis suae alimento satiaret. Ostensa nobis est de contemptu mortis uia quam sequamur, apposita forma cui imprimamur. Primum nobis est exteriora nostra misericorditer ouibus eius impendere, postremum uero, si necesse sit, etiam mortem nostram pro eisdem ouibus ministrare. A
 15 primo autem hoc minimo peruenitur ad postremum maius. Sed cum incomparabiliter longe sit anima qua uiuimus a terrena substantia quam exterius possidemus, qui non dat pro ouibus substantiam suam, quando pro his daturus est animam suam ?

a. Jn 10, 11 b. Jn 10, 11

1. Dans le texte donné par la version α la citation d'Isaïe renvoie à la fin de l'homélie précédente (13, 6, 10-14), mais elle est mal adaptée au contexte du « bon pasteur » ; aussi Grégoire l'aura-t-il retirée de la version définitive.

1, 7 quod iussit + quia enim scriptum est : *Omnis caro fenum*. Et quid fenum nisi herba est ? α.

Homélie sur cette lecture, prononcée devant le peuple dans la basilique du bienheureux Pierre, apôtre

1. Vous avez entendu, frères très chers, dans la lecture de l'Évangile, une leçon pour vous ; vous avez entendu dans la lecture de l'Évangile ce qui nous menace nous. Voici ce que dit en effet celui qui n'est pas bon par un don qu'il reçoit, mais dont l'être même est bonté : « *Je suis le bon pasteur* »^a. Et il indique une forme de cette bonté que nous puissions imiter, en ajoutant : « *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis*^b ». Ce qu'il a recommandé, il l'a fait ; ce qu'il a ordonné, il en a donné l'exemple¹. Le bon pasteur a donné sa vie pour ses brebis au point de changer dans notre sacrement son corps et son sang et de rassasier de sa chair devenue nourriture les brebis qu'il avait rachetées². Voilà mis sous nos yeux un chemin à suivre dans le mépris de la mort, un modèle dont recevoir l'empreinte. Nous devons commencer par faire miséricordieuse largesse à ses brebis de nos biens extérieurs, et finir, s'il le fallait, par faire à ces brebis jusqu'au don de notre mort. D'un modeste commencement on en vient à une fin plus noble. Mais comme l'âme, principe de notre vie, est infiniment au-dessus des biens terrestres que nous possédons extérieurement, celui qui ne donne pas son bien aux brebis, quand va-t-il donner pour elles son souffle de vie ?

2. Le commentaire de l'Évangile du bon pasteur est l'occasion de mentionner l'eucharistie. On notera la formule *in sacramento nostro corpus suum et sanguinem verteret*. Cette sensibilité eucharistique se retrouve en *Hom. Eu.* 37, 8 et 9.

car il est écrit : « *Toute chair n'est que du foin* (Is 40, 6) ». Et qu'est-ce que le foin sinon de l'herbe ?

- (l. 20) 2. Et sunt nonnulli, qui dum plus terrenam substantiam quam oues diligunt, meritum pastoris perdunt. De quibus
 PL 1128 protinus | subditur : « *Mercenarius autem et qui non est pastor, cuius non sunt oues propriae, uidet lupum uenientem et*
 5 *dimittit oues et fugit*^c. » Non pastor, sed mercenarius uocatur, qui non pro amore intimo oues dominicas, sed ad temporales mercedes pascit. Mercenarius quippe est qui locum quidem pastoris tenet, sed lucra animarum non quaerit ; terrenis commodis inhiat, honore praelationis gaudet, temporalibus lucris pascitur, impensa sibi ab hominibus reuerentia laetatur. Istaе sunt etenim mercedes mercenarii, ut pro eo ipso quod in regimine laborat, hic quod quaerit, inueniat, et ab hereditate gregis in posterum alienus existat. Vtrum uero pastor sit an mercenarius, cognosci ueraciter non
 10 potest, si occasio necessitatis deest. Tranquillitatis enim tempore plerumque ad gregis custodiam sicut uerus pastor, sic etiam mercenarius stat, sed lupus ueniens indicat quo quisque animo super gregis custodiam stabat. Lupus etenim super oues uenit, cum quilibet iniustus et raptor fideles
 20 quosque atque humiles opprimit. Sed is qui pastor esse uidebatur et non erat, relinquit oues et fugit, quia dum sibi ab
 (l. 40) eo periculum metuit, resistere eius iniustitiae non praesumit. Fugit autem non mutando locum, sed subtrahendo solacium. Fugit, quia iniustitiam uidit et tacuit. Fugit, quia se
 25 sub silentio abscondit. Quibus bene per prophetam dicitur : « *Non ascendistis ex aduerso, neque opposuistis murum pro domo Israel, ut staretis in proelio in die Domini*^d. » Ex aduerso quippe ascendere est quibuslibet potestatibus praeagentibus rationis libera uoce contraire. Et in die Domini
 30 pro domo Israel in proelio stamus ac murum opponimus, si fideles innocentes contra peruersorum iniustitiam ex iusti-

c. Jn 10, 12 d. Ez 13, 5

1. Cf. AUGUSTIN, *Tract. in Ioh.*, 46, 5.

2. Cf. *ibid.*, 46, 8.

2. Il est des hommes qui, aimant les biens terrestres plus que les brebis, perdent la dignité de pasteurs. A leur sujet il est ajouté tout de suite : « *Le mercenaire, qui n'est pas le pasteur, et à qui n'appartiennent pas les brebis, voit-il venir le loup, laisse les brebis et s'enfuit*^c. » Il n'est pas appelé pasteur, mais mercenaire, celui qui ne paît pas les brebis du Seigneur en les aimant d'amour, mais pour des avantages temporels. Oui, mercenaire, celui qui occupe bien de fait la place du pasteur, mais ne cherche pas le profit des âmes ; il est avide d'avantages terrestres, heureux de la dignité de sa charge, repu de profits temporels, ravi de la déférence qu'ont pour lui les hommes¹. C'est bien là salaire de mercenaire : en échange de la peine qu'il se donne pour diriger, il trouve ici-bas ce qu'il cherche et il est exclu pour l'avenir de l'héritage du troupeau. Est-il pasteur ou mercenaire, on ne peut vraiment le savoir qu'en cas de nécessité pressante. Car au temps de la tranquillité, le mercenaire se comporte le plus souvent comme le vrai pasteur dans la garde du troupeau ; mais la venue du loup fait voir avec quel courage chacun assurait cette garde. Le loup se jette sur les brebis quand un injuste ravisseur opprime l'humble peuple des fidèles. Celui qui avait l'air d'un pasteur et ne l'était pas, abandonne les brebis et s'enfuit : redoutant pour lui la menace du loup, il ne prend pas sur lui de s'opposer à son injustice. Il fuit, non qu'il change de lieu, mais il retire son aide. Il fuit, car il a vu l'injustice et s'est tu. Il fuit, dans la cachette du silence². De ces gens-là le prophète dit à bon droit : « *Vous n'êtes pas montés pour faire face, et vous n'avez pas élevé de rempart pour la maison d'Israël, en demeurant fermes dans le combat au jour du Seigneur*^d. » Monter pour faire face, c'est s'opposer, par la libre voix de la raison, à toute puissance faisant le mal. Et au jour du Seigneur, nous demeurons fermes dans le combat pour la maison d'Israël et nous élevons un rempart, si nous revendiquons les droits des fidèles innocents contre l'injustice des pervers, avec l'auto-

tiae auctoritate uindicamus. Quod quia mercenarius non facit, cum uenientem lupum uiderit, fugit.

3. Sed est alius lupus qui sine cessatione cotidie non corpora, sed mentes dilaniat, malignus uidelicet spiritus, qui caulas fidelium insinuans circuit, et mortes animarum quaerit. De quo lupo mox subditur : « *Et lupo rapit et dispergit oues*^e. » Lupus uenit et mercenarius fugit, quia malignus spiritus mentes fidelium in tentatione dilaniat, et is qui locum pastoris tenet, curam sollicitudinis non habet. Animae pereunt, et ipse de terrenis commodis laetatur. Lupus rapit et dispergit oues, cum alium ad luxuriam pertrahit, alium in auaritiam accendit, alium in superbiam erigit, alium per incundiam diuidit ; hunc inuidia stimulat, illum in fallacia supplantat. Quasi ergo gregem lupo dissipat, cum fidelium populum diabolus per tentationes necat. Sed contra haec mercenarius nullo zelo accenditur, nullo feruore dilectionis excitatur, quia dum sola exteriora commoda requirit, interiora gregis damna negligenter patitur.
- PL 1129 Vnde et mox adiungitur : « *Mercenarius autem | fugit, quia mercenarius est, et non pertinet ad eum de ouibus*^f. » Sola ergo causa est ut mercenarius fugiat, quia mercenarius
- 20 est. Ac si aperte diceretur : Stare in periculo ouium non potest qui in eo quod ouibus praeest, non oues diligit, sed lucrum terrenum quaerit. Dum enim honorem amplectitur, dum temporalibus commodis laetatur, opponere se contra periculum trepidat, ne hoc quod diligit amittat. Sed
- 25 quia Redemptor noster culpas ficti pastoris innotuit, iterum formam cui debeamus imprimi ostendit dicens : « *Ego sum pastor bonus*^g. » Atque subiungit : « *Et cognosco meas et cognoscunt me meae*^h. » *Et cognosco meas*, hoc est : diligo.

e. Jn 10, 12 f. Jn 10, 13 g. Jn 10, 14

1. Cf. *Past.* II, 4 (l. 6-21, SC 381, p. 188).

2. Cf. AUGUSTIN, *Tract. in Ioh.*, 46, 7.

rité de la justice. Cela, le mercenaire ne le fait pas : quand il voit venir le loup, il fuit¹.

3. Mais il est un autre loup qui ne cesse chaque jour de déchirer non pas les corps, mais les âmes : c'est l'esprit mauvais, qui, se faulant, rôde autour du bercail des fidèles et cherche la mort des âmes². Sur ce loup le texte ajoute aussitôt : « *Le loup ravit les brebis et les disperse* ». Le loup vient et le mercenaire fuit, parce que l'esprit mauvais déchire l'âme des fidèles par des tentations et que celui qui occupe la place du pasteur n'a cure de s'en tracasser. Les âmes meurent, et lui se réjouit d'avantages terrestres. Le loup ravit et disperse les brebis. Il attire l'un à la luxure, allume dans l'autre la cupidité, raidit un autre par l'orgueil, déchire le cœur d'un autre par la colère ; il aiguillonne celui-ci par la jalousie, fait chuter celui-là par la fourberie. Le loup qui disperse le troupeau, c'est donc le diable, qui tue le peuple des fidèles par ses tentations. Contre cela, au cœur du mercenaire pas la moindre flamme du zèle, pas la moindre ferveur d'amour ; ne cherchant que des avantages extérieurs, il permet sans souci les dommages intérieurs du troupeau.

Sur quoi il est ajouté : « *Le mercenaire fuit, parce qu'il est mercenaire et qu'il ne se soucie pas des brebis*³. » La seule raison pour laquelle fuit le mercenaire, c'est qu'il est mercenaire. Cela revient à dire en clair : On ne peut tenir ferme quand les brebis sont en danger, si, chargé du gouvernement des brebis, on n'aime pas les brebis, mais qu'on cherche un profit terrestre. Accueillant l'honneur, heureux des avantages temporels, on redoute de s'opposer au danger, pour ne pas perdre ce qu'on aime. Mais après avoir dénoncé les fautes du faux pasteur, notre Rédempteur nous montre encore le modèle dont nous devons recevoir l'empreinte, en disant : « *Je suis le bon pasteur* ». Et il ajoute : « *Je connais mes brebis, et elles me connaissent* ». « *Je connais mes brebis* : c'est-à-dire je les aime. *Mes brebis me connais-*

Et cognoscunt me meae, ac si patenter dicat : diligentes obsequuntur. Qui enim ueritatem non diligit, adhuc minime cognouit.

4. Quia ergo audistis, fratres carissimi, periculum nostrum, pensate in uerbis dominicis etiam periculum uestrum. Videte si oues eius estis, uidete si eum cognoscitis, uidete si lumen ueritatis scitis. Scitis autem, dico, non per fidem, sed
 5 per amorem. Scitis, dico, non ex credulitate, sed ex operatione. Nam idem ipse qui haec loquitur Iohannes euangelista testatur dicens ; « *Qui dicit se nosse Deum et mandata eius non custodit, mendax est^h* ». Vnde et hoc in loco Dominus protinus subdit : « *Sicut nouit me Pater, et ego
 10 agnosco Patrem, et animam meam pono pro ouibus meisⁱ* ». Ac si aperte dicat : In hoc constat quia et cognosco Patrem, et cognoscor a Patre, quia animam meam pono pro ouibus meis, id est ea caritate per quam pro ouibus morior, quantum Patrem diligam ostendo. Quia uero non solum
 15 Iudaeam, sed etiam gentilitatem redimere uenerat, adiungit : « *Et alias oues habeo, quae non sunt ex hoc ouili, et illas oportet me adducere, et uocem meam audient, et fiet unum ouile et unus pastori* ». Redemptionem nostram, qui ex gentili populo uenimus, Dominus aspexerat, cum se adducere
 20 et alias oues dicebat. Hoc cotidie fieri, fratres, aspicitis, hoc reconciliatis gentibus factum hodie uidistis. Quasi ex duobus gregibus unum ouile efficit, quia iudaicum et gentilem populum in sua fide coniungit, Paulo attestante qui ait :
 (l. 100) « *Ipse est pax nostra, qui fecit utraque unum^k* ». Dum enim
 25 ad aeternam uitam ex utraque natione simplices eligit, ad ouile proprium oues deducit.

h. 1 Jn 2, 4 i. Jn 10, 15 j. Jn 10, 16 k. Ep 2, 14

sent, cela revient à dire en clair : m'aimant, elles m'obéissent. Car tant qu'on n'aime pas la vérité, il est exclu qu'on la connaisse.

4. Vous avez entendu, frères très chers, le danger qui nous menace. Considérez aussi, dans les paroles du Seigneur, celui qui vous menace, vous. Voyez si vous êtes ses brebis, voyez si vous le connaissez, voyez si vous percevez la lumière de la vérité. Je parle de percevoir non par la foi, mais par l'amour ; je parle de percevoir non par simple adhésion intellectuelle, mais par l'action. L'homme même qui nous dit cela, Jean l'évangéliste, l'atteste : *« Celui qui dit qu'il connaît Dieu et n'observe pas ses commandements, est un menteur^h. »* Aussi le Seigneur ajoute-t-il tout de suite dans ce passage : *« Comme le Père me connaît, moi aussi je connais le Père, et je donne ma vie pour mes brebisⁱ. »* Cela revient à dire en clair : La preuve évidente que je connais le Père et suis connu de lui, c'est que je donne ma vie pour mes brebis, c'est-à-dire : je montre combien j'aime le Père par l'amour avec lequel je meurs pour les brebis. Mais comme il était venu racheter non seulement la Judée, mais aussi la gentilité, il ajoute : *« J'ai d'autres brebis, qui ne sont pas de ce bercaïl, et celles-là aussi, il faut que je les conduise, et elles entendront ma voix, et il y aura un seul bercaïl et un seul pasteur^j. »* C'est notre rédemption à nous, venus du peuple des gentils, que le Seigneur avait en vue quand il parlait de conduire aussi d'autres brebis. Vous constatez, frères, que cela se réalise chaque jour, vous l'avez vu réalisé aujourd'hui par la réconciliation des gentils. On peut dire que de deux troupeaux le Seigneur fait un seul bercaïl, car il unit par la foi en lui le peuple juif et le peuple des gentils. Paul l'atteste : *« Il est notre paix, lui qui fait de l'un et de l'autre peuple un seul peuple^k. »* En choisissant pour la vie éternelle des hommes simples venus de l'une et l'autre nation, il conduit les brebis dans son propre bercaïl.

5. De quibus profecto ouibus rursum dicit : « *Oues meae uocem meam audiunt, et ego cognosco eas, et sequuntur me, et ego uitam aeternam do eis*¹. » De quibus et paulo superius dicit : « *Per me si quis introierit saluabitur, et ingredietur, et egredietur, et pascua inueniet*^m. » Ingresdientur quippe
 PL 1130 ad fidei, egredietur uero a fide ad speciem, a credulitate ad contemplationem, pascua autem inueniet in aeterna refectioe. Oues ergo eius pascua inuenient, quia quisquis illum corde simplici sequitur, aeternae uiriditatis pabulo nutritur.
- 10 Quae autem sunt istarum ouium pascua, nisi aeterna gaudia sempiternae uirentis paradisi ? Pascua namque electorum sunt uultus praesens Dei, qui dum sine defectu conspiciuntur, sine fine mens uitae cibo satiatur. In istis pascuis de aeternitatis satietate laetati sunt, quique iam laqueos uoluptuosae
 15 temporalitatis euaserunt. Ibi hymnidici angelorum chori ; ibi societas supernorum ciuium ; ibi dulcis sollempnitas a peregrinationis huius tristi labore redeuntium ; ibi prouidi prophetarum chori ; ibi iudex apostolorum numerus ; ibi innum
 (l. 120) merabilium martyrum uictor exercitus, tanto illic laetior,
 20 quanto hic durius afflictus ; ibi confessorum constantia praemii sui perceptione consolata ; ibi fideles uiri, quos a uirilitatis suae robore uoluptas saeculi emollire non potuit ; ibi sanctae mulieres, quae cum saeculo et sexum uicerunt ; ibi
 25 senes, quos hic et aetas debiles reddidit, et uirtus operis non reliquit.

1. Jn 10, 27-28 m. Jn 10, 9.

1. Cf. AUGUSTIN, *Tract. in Ich.* 45, 15 et 48, 5. – On notera aussi que cette image des *ouium pascua* fait écho au décor de mosaïques de certaines basiliques romaines, notamment de celle des Saints-Côme-et-Damien.

5. C'est bien de ces brebis qu'il dit encore : « *Mes brebis écoutent ma voix, et moi je les connais, et elles me suivent, et moi je leur donne la vie éternelle¹.* » C'est d'elles aussi qu'il dit un peu avant : « *Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé, il entrera, il sortira et trouvera des pâturages^m.* » Il entrera dans la foi, il sortira pour aller de la foi à la vision, il ira de la croyance à la contemplation ; les pâturages qu'il trouvera, c'est le banquet éternel. Ses brebis trouveront donc des pâturages, parce que quiconque le suit d'un cœur droit se nourrit aux prairies toujours vertes de l'éternité. Les pâturages de ces brebis, que sont-ils, sinon les joies éternelles d'un paradis qui ne cesse de verdoyer ? Car les pâturages des élus, c'est là, présente, la face de Dieu ; la contemplant sans cesse, l'âme est rassasiée sans fin de l'aliment de vie. Dans ces pâturages, ils ont goûté la joie de se rassasier de l'éternité¹, ceux qui ont échappé désormais aux trompeuses séductions du temps. Là, les chœurs des anges et leurs hymnes ; là, l'assemblée des habitants de la cité d'en-haut ; là, la douce fête du retour pour les pèlerins après la dure fatigue de la route ; là, les chœurs inspirés des prophètes ; là, juge du monde, le collège des apôtres ; là, l'armée victorieuse d'innombrables martyrs², d'autant plus joyeuse là-haut qu'elle a été plus durement éprouvée ici-bas ; là, la fermeté des confesseurs, consolée par la récompense reçue ; là, les hommes de foi, dont la volupté du siècle n'a pu amollir la mâle vigueur ; là, les saintes femmes, victorieuses à la fois du monde et de leur sexe³ ; là, les enfants, dont le sens du devoir a été au-dessus de leur âge ; là, les vieillards, affaiblis par les ans, mais que n'a pas abandonnés le courage au travail.

2. Cf. CYPRIEN DE CARTHAGE, *De mortalitate*, 26 (l. 447-448, CCL 3A, p. 31).

3. Cf. ID., *De lapsis*, 2 (l. 34-37, CCL 3, p. 221-222).

6. Quæramus ergo, fratres, hæc pascua, in quibus cum tantorum ciuium sollemnitate gaudeamus. Ipsa nos lætantium festiuitas inuitet. Certe sicubi populus nundinas celebraret, si ad alicuius ecclesie dedicationem denuntiata sol-
5 lemmitate concurreret, festinaremus omnes simul inueniri, interesse unusquisque satageret, graui se damno afflictum crederet, si sollemnitatem communis lætitiae non uideret. Ecce in caelestibus electorum ciuium lætitia agitur, uicissim de se omnes in suo conuentu gratulantur, et tamen nos ab
10 amore æternitatis tepidi, nullo desiderio ardemus, interesse tantæ sollemnitatis non quaerimus; priuamur gaudiis et læti sumus. Accendamus ergo animum, fratres; recalescat fides in id quod credidit; inardescant ad superna nostra desideria; et sic amare iam ire est. Ab internæ sollemnita-
(l. 140) 15 tis gaudio nulla nos aduersitas reuocet, quia et si quis ad locum propositum ire desiderat, eius desiderium quaelibet uiæ asperitas non immutat. Nulla nos prosperitas blandiens seducat, quia stultus uiator est qui in itinere amoena prata conspiciens, obliuiscitur quo tendebat. Toto ergo desiderio
20 ad supernam patriam animus anhelet, nihil in hoc mundo appetat, quod constat quia citius relinquat, ut si cælestis pastoris ueraciter oues sumus, quia in uiæ delectatione non figimur, æternis pascuis in peruentione satiemur.

6. Cherchons donc, frères, ces pâturages, où nous pourrions avoir part aux solennelles réjouissances de tels concitoyens. Que l'allégresse même de la fête nous convie. Sûrement, si le peuple se rendait en foule à quelque foire, accourait pour la dédicace de quelque église solennellement annoncée, nous nous hâterions tous de nous y trouver ensemble¹, chacun s'arrangerait pour être là, et se croirait gravement frustré s'il ne voyait pas la liesse commune de cette grande solennité. Voici que dans les cieux les élus, leurs habitants, sont en liesse ; tous, se rencontrant, se félicitent les uns les autres. Et nous, cependant, avec notre tiède amour de l'éternité, nous ne brûlons pas de désir, nous ne cherchons pas à prendre part à pareille fête ! Nous sommes privés de ces joies, et nous sommes heureux ! Réchauffons donc notre cœur, frères ; que notre foi retrouve sa chaleur pour ce qu'elle a cru ; que nos désirs s'enflamment pour ce qui est là-haut. Aimer ainsi, c'est déjà être en marche. Qu'aucune difficulté n'arrête notre route vers la joie de la fête intérieure : si quelqu'un désire aller vers un but, jamais les difficultés du chemin ne modifient son désir. Que jamais succès flatteur ne nous séduise : fou le voyageur qui, apercevant sur son chemin de belles prairies, oublie où il va. Que de tout son désir le cœur soupire donc après la patrie d'en-haut ; qu'il ne convoite rien en ce monde, sûr qu'il le quittera bientôt. Si nous sommes vraiment les brebis du pasteur divin, ne nous attachant pas aux charmes du chemin, nous serons au terme rassasiés dans les pâturages éternels.

1. La foule se presse pour une foire (*nundinae*), ou pour la fête de la dédicace d'une église. L'association des deux éléments, foire et dédicace, est intéressante : c'est le fondement de la sociabilité de l'Occident médiéval. Il faut évidemment rapprocher ces rassemblements de foule d'une considération faite en *Hom. Ev.* 11, 4, 23-26.

HOMÉLIE XV

Lc 8, 4-15

La parabole du semeur

**L'homélie, prononcée à Saint-Paul hors les murs, convient au
18 février 591, dimanche de la Sexagésime.**

Lectio sancti euangelii secundum Lucam

- In illo tempore dixit Iesus turbis similitudinem hanc : Exiit qui seminat seminare semen suum. Et dum seminat, aliud cecidit secus uiam, et conculcatum est, et uolucres caeli comederunt illud. Et aliud cecidit supra petram, et natum aruit,*
5 *quia non habebat humorem. Et aliud cecidit inter spinas, et simul exortae spinae suffocauerunt illud. Et aliud cecidit in terram bonam, et ortum fecit fructum centuplum. Haec dicens clamabat : « Qui habet aures audiendi audiat. » Interrogabant autem discipuli eius quae esset haec parabola.*
10 *Quibus ipse dixit : « Vobis datum est nosse mysterium regni Dei, ceteris autem in parabolis, ut uidentes non uideant, et audientes non intelligant. Est autem haec parabola : Semen est uerbum Dei. Qui autem cecidit secus uiam, hi sunt qui audiunt uerbum, deinde uenit diabolus, et tollit uerbum de*
15 *corde eorum, ne credentes salui fiant. Nam qui supra petram, qui cum audierint, cum gaudio suscipiunt uerbum. Et hi radicem non habent, quia ad tempus credunt, et in tempore temptationis recedunt. Quod autem in spinis cecidit, hi sunt qui audierunt, et a sollicitudinibus et diuitiis et uoluptatibus uitae*
20 *euntes suffocantur, et non referunt fructum. Quod autem in terram bonam, hi sunt qui in corde bono et optimo audientes uerbum retinent, et fructum afferunt in patientia. »*

Homélie XV

Lecture du saint Évangile selon Luc

En ce temps-là, Jésus fit devant les foules cette comparaison : Le semeur sortit pour semer la semence. Tandis qu'il semait, une partie du grain tomba au bord du chemin ; il fut piétiné et les oiseaux du ciel le mangèrent. Une autre tomba sur le roc ; dès qu'il leva, il sécha, faute d'humidité. Une autre tomba au milieu des épines, mais les épines poussèrent avec lui et l'étouffèrent. Une autre tomba dans la bonne terre ; il poussa et donna du fruit au centuple. Ce disant, il élevait la voix : « Celui qui a des oreilles pour entendre, qu'il entende ! » Or ses disciples lui demandaient ce que voulait dire cette parabole. Il leur dit : « A vous il a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu, mais aux autres, c'est en paraboles, pour qu'en voyant ils ne voient pas, et qu'en entendant ils ne comprennent pas. Quant à la parabole, voici ce qu'elle veut dire : La semence est la parole de Dieu. Ce qui tombe au bord du chemin, ce sont ceux qui entendent la parole, puis vient le diable, qui enlève la parole de leur cœur, de peur qu'ils ne croient et ne soient sauvés. Ce qui tombe sur le roc, ce sont ceux qui reçoivent la parole avec joie lorsqu'ils l'entendent. Mais ils n'ont pas de racine : ils croient pour un moment et se retirent au temps de l'épreuve. Quant au grain qui tombe dans les épines, ce sont ceux qui ont entendu, mais qui, chemin faisant, sont étouffés par les soucis, les richesses et les plaisirs de la vie et n'arrivent pas à maturité. Mais celui qui tombe dans la bonne terre, ce sont ceux qui entendent la parole et la retiennent dans un cœur bon et généreux, et portent du fruit par leur patience. »

Homilia lectionis eiusdem habita ad populum in basilica beati Pauli apostoli

1. Lectio sancti euangelii quam modo, fratres carissimi, audistis, expositione non indiget, sed admonitione. Quam enim per semetipsam Veritas exposuit, hanc discutere humana fragilitas non praesumit. Sed est quod sollicite in
 5 hac ipsa expositione dominica pensare debeatis, quia si nos uobis semen uerbum, agrum mundum, uolucres daemonia, spinas diuitias significare diceremus, ad credendum nobis mens forsitan uestra dubitaret. Vnde et idem Dominus per semetipsum dignatus est exponere quod dicebat, ut sciatis
 10 rerum significationes quaerere in his etiam quae per semetipsum noluit explanare. Exponendo ergo quod dixit, figurate se loqui innotuit, quatenus certos uos redderet, cum uobis nostra fragilitas uerborum illius figuras aperiret. Quis enim mihi umquam crederet, si spinas diuitias interpretari
 15 uoluisssem, maxime cum illae pungant, istae delectent ? Et tamen spinae sunt, quia cogitationum suarum punctionibus mentem lacerant, et cum usque ad peccatum pertrahunt, quasi inflicto uulnere cruentant. Quas bene hoc in loco, alio euangelista testante, nequaquam Dominus *diuitias*, sed *fallaces diuitias*^a appellat. Fallaces enim sunt, quae nobiscum
 20 diu permanere non possunt ; fallaces sunt, quae mentis nostrae inopiam non expellunt. Solae autem diuitiae uerae sunt, quae nos diuites uirtutibus faciunt. Si ergo, fratres carissimi, esse diuites cupitis, ueras diuitias amate. Si culmen ueri

a. cf. Mt 13, 22

1. Sur cette distinction *expositio/admonitio*, cf. R.-M. DESSL et M. LAUWERS, « Praedicatores et prophètes », dans *La parole du prédicateur*, p. 9-19 (Introd.), et M. LAUWERS, « Praedicatio-Exhortatio. L'Église, la réforme et les laïcs (XI^e-XIII^e siècles) », *ibid.*, p. 187-232.

2. Cf. AUGUSTIN, *serm.* 113, 4-6 (PL 38, c. 650-651). – Sur une antienne de la Sexagésime tirée de la présente homélie, cf. A. OLIVAR, « Notas para el estudio de la interdependencia de textos litúrgicos y patristicos », dans

**Homélie sur cette lecture, prononcée
devant le peuple dans la basilique
du bienheureux Paul, apôtre**

1. Le passage du saint Évangile que vous venez d'entendre, frères très chers, n'a pas besoin d'une explication, mais d'applications pratiques¹. Puisque la Vérité en personne l'a expliqué, ce n'est pas à un pauvre homme de prétendre en débattre. Il est pourtant une chose dans cette explication du Seigneur que nous devons examiner avec soin. Si nous vous disions, nous, que la semence signifie la parole, le champ le monde, les oiseaux les démons, les épines les richesses, peut-être votre esprit hésiterait-il à nous croire. Voilà pourquoi le Seigneur a daigné expliquer lui-même ce qu'il disait, pour que vous sachiez rechercher le symbolisme des choses même dans les cas où il n'a pas voulu l'exposer lui-même. En expliquant ses paroles, il a bien montré qu'il parlait au sens figuré : il voulait par là vous donner confiance, lorsque notre faiblesse vous découvrirait le symbolisme de ses paroles. Qui en effet m'aurait jamais cru, si j'avais voulu voir dans les épines les richesses, d'autant surtout que celles-là piquent et que celles-ci délectent ? Et pourtant ce sont des épines, parce que les pensées qu'elles engendrent déchirent l'âme de leurs pointes, et qu'en entraînant au péché, elles infligent comme une sanglante blessure. Ainsi que l'atteste bien dans ce passage un autre évangéliste, le Seigneur ne les appelle pas *richesses*, mais *trompeuses richesses*². Trompeuses, elles le sont bien, elles qui ne peuvent nous demeurer longtemps ; trompeuses, elles qui ne chassent pas l'indigence de notre âme. Seules sont vraies les richesses qui nous font riches de vertus. Si donc, frères très chers, vous souhaitez être riches, aimez les vraies richesses².

Ecclesia orans (Ath. Anselmiano, Rome) 2, 1985, p. 125-137, en part. p. 130-132.

25 honoris quaeritis, ad caeleste regnum tendite. Si gloriam dignitatum diligitis, in illa superna angelorum curia adscribi festinate^b.

2. Verba Dei quae aure percipitis, mente retinete. Cibus enim mentis est sermo Dei, et quasi acceptus cibus stomacho languente reicitur, quando auditus sermo in uentre memoriae non tenetur. Sed quisquis alimenta non retinet,
 5 huius profecto uita desperatur. Aeternae ergo mortis periculum formidate, si cibum quidem sanctae exhortationis accipitis, sed uerba uitae, id est alimenta iustitiae, in memoria non tenetis. Ecce transit omne quod agitis, et ad extremum iudicium sine ulla momenti interpositione cotidie uolentes
 10 nolentesque properatis. Cur ergo amatur quod relinquitur ? Cur illud negligitur quo peruenitur ? Mementote quod dicitur : « *Si quis habet aures audiendi audiat*^c ». Omnes enim qui illic aderant aures corporis habebant. Sed qui cunctis aures habentibus « *si quis habet aures audiendi audiat* » dicit,
 15 aures procul dubio cordis requirit. Curate ergo ut acceptus
 (l. 40) sermo in cordis aure remaneat. Curate ne semen iuxta uiam cadat, ne malignus spiritus ueniat et a memoria uerbum tollat. Curate ne petrosa terra semen excipiat, et fructum boni operis sine perseuerantiae radicibus mittat. Multis enim libet
 20 quod audiunt, boni operis initia proponunt ; sed mox ut fatigari aduersitatibus coeperint, inchoata derelinquunt. Petrosa ergo terra humorem non habuit, quae hoc quod germinauerat ad fructum perseuerantiae non perduxit. Multi namque cum uerbum contra auaritiam audiunt, eandem auaritiam
 25 detestantur, rerum omnium contemptum laudant ; sed mox ut uiderit animus quod concupiscat, obliuiscitur quod lau-

b. cf. He 12, 22-23 c. Lc 8, 8

Si vous cherchez le comble du véritable honneur, tendez au royaume céleste. Si vous aimez l'éclat des dignités, hâtez-vous de vous faire inscrire à la cour des anges^b.

2. Les mots de Dieu que perçoit votre oreille, que votre âme les retienne. Car la parole de Dieu est l'aliment de l'âme. L'aliment reçu est comme rejeté par un estomac malade, quand la parole entendue n'est pas conservée dans les entrailles de la mémoire. Or si quelqu'un ne retient pas ce qu'il mange, il faut désespérer de sa vie. Redoutez donc le péril d'une mort éternelle, si tout en recevant l'aliment d'une sainte exhortation, vous ne gardez pas en mémoire les paroles de vie, nourricières de la justice. Voici que tout ce que vous faites passe, et sans une seconde de trêve, chaque jour, bon gré mal gré, vous courez vers le jugement final. Pourquoi dès lors aimer ce que l'on quitte ? Pourquoi cette inattention au terme ? Souvenez-vous de cette parole : « *Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il entende* ». Tous ceux qui étaient là avaient les oreilles du corps. Mais celui qui dit à des gens qui ont leurs oreilles : « *Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il entende* », fait appel à n'en pas douter aux oreilles du cœur. Veillez donc à ce que la parole reçue demeure dans l'oreille du cœur. Veillez à ce que la semence ne tombe pas au bord du chemin, de peur que l'esprit du mal ne vienne et n'enlève la parole de la mémoire. Veillez à ce qu'une terre caillouteuse ne reçoive la semence et ne produise le fruit de l'œuvre bonne sans les racines de la persévérance. Beaucoup en effet trouvent bon ce qu'ils entendent, ils se mettent nettement à le pratiquer ; mais dès qu'arrivent les difficultés, las, ils abandonnent l'œuvre entreprise. La terre caillouteuse a donc manqué d'eau, elle n'a pas conduit ce qui avait germé jusqu'au fruit de la persévérance. Beaucoup, lorsqu'ils entendent parler contre la cupidité, exècrent cette cupidité, louent le mépris des biens ; mais leur cœur a-t-il vu l'objet de sa convoitise, il

dabat. Multi cum uerbum contra luxuriam audiunt, pollutiones carnis non solum perpetrare non appetunt, sed etiam perpetratas erubescunt; sed mox ut carnis species eorum
 30 oculis apparet, sic mens ad desiderium rapitur, ac si adhuc ab ea nihil sit contra haec eadem desideria deliberatum; et damnanda agit, quae quidquid egisse se meminit, iam et ipsa damnavit. Saepe etiam contra culpas compungimur, et tamen post fletum ad culpas redimus. Sic Balaam israelitici populi
 35 tabernacula contemplatus fleuit, eisque se similem fieri in morte deposcit dicens: « *Moriatur anima mea morte iustorum, et fiant novissima mea horum similia*^d », sed mox hora compunctionis transiit, in auaritiae nequitiam exarsit. Nam propter promissa munera in eius populi morte consilium
 40 dedit, cuius morti se fieri similem optauit, et oblitus est quod planxerat, cum exstinguere noluit quod per auaritiam ardebat.
 PL 1133

3. Notandum uero est quod exponens Dominus dicit quia sollicitudines et uoluptates et diuitiae suffocant. Suffocant enim, quia importunis cogitationibus suis guttur mentis strangulant, et dum bonum desiderium intrare ad cor
 5 non sinunt, quasi aditum flatus uitalis necant. Notandum etiam quod duo sunt quae diuitiis iungit, sollicitudines uidelicet et uoluptates, quia profecto et per curam mentem opprimunt, et per affluentiam resoluunt. Re enim contraria possessores suos et afflictos et lubricos faciunt. Sed quia
 10 uoluptas conuenire non potest cum afflictione, alio quidem tempore per custodiae suae sollicitudinem affligunt, atque alio per abundantiam ad uoluptates emolliunt.

d. Nb 23, 10.

1. Exégèse semblable de Nb 23, 10 en *Past.* III, 30, et *Moralia* XXXIII, 23, 43.

oublie ce qu'il louait. Beaucoup, lorsqu'ils entendent parler contre la luxure, loin de chercher à commettre ce qui souille la chair, rougissent de l'avoir commis ; mais une beauté charnelle se présente-t-elle devant leurs yeux, leur âme est entraînée par le désir, comme si elle n'avait rien décidé contre de tels désirs, et elle commet des actes condamnables, qu'elle a elle-même condamnés pour autant qu'elle se souvienne de les avoir commis. Souvent aussi nous sommes pénétrés de componction à cause de nos fautes, et après les pleurs nous revenons à ces fautes. Ainsi Balaam pleura en contemplant les tentes du peuple d'Israël et demanda de lui devenir semblable dans la mort : « *Que mon âme meure de la mort des justes, et que ma fin soit semblable à la leur^d !* » Mais bientôt passa l'heure de la componction, et il brûla d'une coupable cupidité. Car séduit par une promesse de récompenses, il donna des conseils pour la mort de ce peuple à qui il avait souhaité devenir semblable dans la mort, et il oublia ce qu'il avait pleuré, refusant d'éteindre le feu dont le brûlait la cupidité¹.

3. Remarquons que dans son explication le Seigneur dit que les soucis, les plaisirs et les richesses étouffent la parole. Ils l'étouffent, en effet, parce qu'avec leurs pensées importunes ils serrent l'âme à la gorge, et empêchant le bon désir de pénétrer jusqu'au cœur, comme s'ils fermaient l'accès du souffle de vie, ils tuent. Remarquons aussi que le Seigneur joint deux choses aux richesses, les soucis et les plaisirs. Elles oppressent en effet l'âme par l'inquiétude et la relâchent par l'abondance. De façon contraire elles provoquent dans leurs possesseurs et l'abattement et la lascivité. Mais comme le plaisir est incompatible avec l'abattement, tantôt elles abattent par la préoccupation de les conserver, tantôt par leur affluence elles amollissent jusqu'aux voluptés.

4. Terra autem bona fructum per patientiam reddit, quia scilicet nulla sunt bona quae agimus, si non aequanimiter etiam proximorum mala toleramus. Quanto enim quisque altius profecerit, tanto in hoc mundo inuenit quod durius
 (l. 80) 5 portet, quia cum a praesenti saeculo mentis nostrae delectatio deficit, eiusdem saeculi crescit. Hinc est enim quod ple-
 rosque cernimus et bona agere et tamen sub graui tribula-
 tionum fasce desudare. Terrena namque iam desideria
 fugiunt, et tamen flagellis durioribus fatigantur. Sed iuxta
 10 uocem Domini fructum per patientiam reddunt, quia cum
 humiliter flagella suscipiunt, post flagella ad requiem subli-
 miter suscipiuntur. Sic uua calcibus tunditur, et in uini sapo-
 rem liquatur. Sic oliua contusionibus expressa amurcam
 suam deserit et in olei liquorem pinguescit. Sic per trituram
 15 areae a paleis grana separantur, et ad horreum purgata per-
 ueniunt. Quisquis ergo appetit plene uitia uincere, studeat
 humiliter purgationis suae flagella tolerare, ut tanto post ad
 iudicem mundior ueniat, quanto nunc eius rubiginem ignis
 tribulationis purgat.

5. In ea porticu, quae euntibus ad ecclesiam beati Clementis est peruia, fuit quidam Seruulus nomine, quem multi uestrum mecum nouerunt, rebus pauper, meritis diues, quem longa aegritudo dissoluerat. Nam a primaeua
 5 aetate usque ad finem uitae, paralyticus iacebat. Quid dicam

1. Cf. AUGUSTIN, *serm.* 81, 2 (PL 38, c. 499-500), et *passim*. Cf. aussi *Enarr. in Ps.*, 83, 1 (l. 19-20, CCL 39, p. 1146) : le raisin ne devient du vin, l'olive ne devient de l'huile qu'après le pressoir. La même association (grain, olive et raisin) et la même comparaison se retrouvent dans une lettre écrite par Grégoire en janv. 599 (*ep.* IX, 101). On peut se demander s'il n'y aurait pas dans ces images une influence de PRIMASIUS D'HADRUMÈTE, auteur, avant 543, d'un *Commentaire sur l'Apocalypse* où l'on peut lire ceci : « Ainsi en effet par les exercices des épreuves le nombre des fidèles est distillé, de même que par l'application des presses l'huile est fabriquée avec un soin diligent et que par le battage de l'outil à battre le froment à conserver au grenier est rassemblé convenablement » (II, 7 [l. 549-552,

4. Une bonne terre rapporte du fruit grâce à la patience : ce que nous faisons de bien n'est rien en effet si en plus nous ne supportons pas d'une âme égale ce qui dans le prochain est mal. Plus on s'élève en effet, plus sont rudes en ce monde les charges qu'on trouve à porter. Car lorsque diminue en notre âme la joie qu'elle pourrait trouver dans le siècle présent, l'opposition de ce siècle grandit. De là vient que nous voyons un grand nombre de gens faire le bien et pourtant transpirer sous le faix de lourdes épreuves. Ils fuient désormais les désirs terrestres, et pourtant peinent sous des coups qui sont durs. Mais selon le mot du Seigneur ils rendent du fruit par la patience, car s'ils reçoivent humblement ces coups, ils sont après les coups accueillis bien haut pour le repos. Ainsi le raisin est foulé aux pieds et coule fleurant le vin. Ainsi l'olive, pressée, laisse le marc et fait couler l'huile onctueuse. Ainsi, battu sur l'aire, le grain se sépare de la paille et vanné s'en vient au grenier¹. Quiconque aspire à vaincre complètement ses vices doit donc s'efforcer de supporter humblement les coups qui le purifient ; ainsi viendrait-il d'autant plus pur devant le juge que le feu de la tribulation le purifie maintenant davantage de sa rouille.

5. Dans le portique qui donne accès à l'église du bienheureux Clément se trouvait un homme du nom de Servulus, que beaucoup d'entre vous ont connu, comme moi : pauvre de biens, riche de mérites et rendu impotent par une longue maladie. Depuis son plus jeune âge jusqu'à la fin de sa vie, il était resté étendu, paralysé. Il ne pouvait rester debout. Que

CCL 92, p. 130]). On peut relever la proximité de *per trituram tribulae... horreo* et de *per trituram areae... ad horreum* chez Grégoire. Une telle réminiscence serait autorisée par une connaissance de Primasius par Grégoire. Or Primasius devint primat de Byzacène après le deuxième concile de Constantinople (553) ; il est alors l'un des rares Occidentaux à accepter la condamnation des Trois Chapitres, une position qui ne pouvait manquer d'intéresser Grégoire.

quia stare non poterat ? qui numquam in lecto suo surgere
 (l. 100) uel ad sedendum ualebat, numquam manum suam ad os
 ducere, numquam se potuit in latus aliud declinare. Huic ad
 seruiendum mater cum fratre aderat, et quidquid ex elee-
 10 mosyna potuisset accipere, hoc eorum manibus pauperibus
 erogabat. Nequaquam litteras nouerat, sed scripturae sacrae
 PL 1134 sibimet codices | emerat, et religiosos quosque in hospitali-
 tate suscipiens, hos coram se legere sine intermissione facie-
 bat. Factum est ut, quantum ad mensuram propriam, plene
 15 sacram scripturam disceret, cum, sicut dixi, litteras funditus
 ignoraret. Studebat in dolore semper gratias agere, hymnis
 Dei et laudibus diebus ac noctibus uacare.

Sed cum iam tempus esset ut tanta eius patientia remune-
 rari debuisset, membrorum dolor ad uitalia rediit. Cumque
 20 se iam morti proximum agnouit, peregrinos uiros atque in
 hospitalitate susceptos admonuit ut surgerent et cum eo
 psalmos pro exspectatione exitus decantarent. Cumque cum
 eis et ipse moriens psalleret, uoces psallentium repente com-
 pescuit, cum terrore magni clamoris dicens : « Tacete, num-
 25 quid non auditis quantae resonant laudes in caelo ? »
 Cumque ad easdem laudes quas intus audierat, aurem cor-
 dis intenderet, sancta illa anima carne soluta est. Sed exeunte
 (l. 120) illa tanta illic fragrantia odoris aspersa est, ut omnes illi qui
 aderant inaestimabili suauitate replerentur, ita ut per hoc
 30 patenter agnoscerent quod eam laudes in caelo suscepissent.
 Cui rei monachus noster interfuit, qui nunc usque uiuit, et
 cum magno fletu attestari solet, quia, quousque corpus eius
 sepulturae traderent, ab eorum naribus odoris illius fra-
 grantia non recessit. Ecce quo fine ex hac uita exiit qui in
 35 hac uita aequanimiter flagella tolerauit. Iuxta uocem ergo

1. Cf. *Dial.* IV, 15, 2-5 (SC 265, p. 60-63, avec les notes *ad loc.* d'A. DE VOGÜÉ). On notera que Servulus reçoit des aumônes mais qu'il achète des

dis-je ! jamais il ne put se lever de son lit, même pour s'asseoir, jamais il ne put porter la main à sa bouche, jamais il ne put se retourner sur l'autre côté. Sa mère était là, avec son frère, pour le servir. Tout ce qu'il pouvait recevoir en aumône, il le distribuait aux pauvres par leurs mains. Bien qu'il ne sût pas lire, il s'était acheté des livres de la sainte Écriture, et par des gens pieux qu'il accueillait chez lui, il s'en faisait faire la lecture sans arrêt, si bien qu'il arrivait à connaître, à la mesure de sa capacité, tout l'ensemble de la sainte Écriture, bien qu'il fût, je l'ai dit, complètement illettré. Il s'appliquait dans la souffrance à toujours rendre grâces, à ce que ses jours et ses nuits se passent en hymnes à Dieu et en louanges.

Mais comme était venu le temps où devait être récompensée une telle patience, la douleur des membres gagna les organes vitaux. Lorsqu'il se reconnut désormais tout proche de la mort, il pria passagers et hôtes de se lever et de chanter avec lui des psaumes dans l'attente de sa fin. Tandis que, mourant, il psalmodiait lui-même avec eux, soudain il arrêta la psalmodie avec un grand cri qui terrifia : « Taisez-vous, n'entendez vous pas quelles louanges retentissent dans le ciel ? » Tandis qu'à ces louanges entendues au-dedans il prêtait l'oreille de son cœur, sa sainte âme se détacha de la chair. Or à son départ se répandit une odeur si exquise que toutes les personnes présentes furent pénétrées d'une inexprimable suavité : toutes reconnaissaient clairement qu'au ciel des louanges l'avaient accueilli. Un moine de chez nous fut témoin de ce fait ; il vit encore et il atteste toujours avec larmes que jusqu'à l'ensevelissement de ce corps on ne cessa de respirer cette odeur exquise¹. Ainsi finit l'existence d'un homme qui toute sa vie avait enduré les coups d'une âme

livres de la sainte Écriture, ce qui implique un marché du livre à Rome au temps de Grégoire ; cf. P. RICÉ, *Éducation et culture dans l'Occident barbare*, Paris 1962, p. 399-400.

dominicam bona terra fructum per patientiam reddidit, quae exarata disciplinae uomere ad remunerationis segetem peruenit.

- 40 Sed uos rogo, fratres, intendite quod excusationis argumentum in illo districto iudicio habituri sumus, nos qui a bono opere torpentes et res et manus accepimus, si praecepta dominica egenus et sine manibus impleuit. Non contra nos Dominus tunc apostolos ostendat, qui ad regnum secum turbas fidelium praedicando traxerunt ; non contra nos mar-
- 45 tyres exhibeat, qui ad caelestem patriam sanguinem fundendo peruenerunt. Quid tunc dicturi sumus, cum hunc de quo locuti sumus Seruulum uiderimus, cui longus languor brachia tenuit, sed tamen haec a bono opere non ligauit ? Haec uobiscum, fratres, agite, sic uos ad studium boni operis instigate, ut cum bonos uobis modo ad imitandum pro-
- 50 ponitis, eorum tunc consortes esse ualeatis.
- (l. 140)

égale. Selon la parole du Seigneur la bonne terre a donc rapporté du fruit grâce à la patience : labourée par le soc de l'épreuve, elle est parvenue à la moisson qui récompense.

Mais je vous le demande, frères, pensez à ce nous ferons valoir comme excuse lors du sévère jugement, nous qui, indolents à faire le bien, avons pourtant reçu des ressources et des mains, si lui, pauvre et sans mains, a accompli les commandements du Seigneur ! Que pour notre confusion le Seigneur ne nous confronte pas avec les apôtres, qui ont entraîné avec eux au Royaume des foules de fidèles par leur prédication ; que pour notre confusion il ne nous mette pas en présence des martyrs, parvenus à la patrie céleste par l'effusion de leur sang ! Qu'allons-nous dire alors, quand nous verrons ce Servulus dont nous venons de parler et dont une longue maladie avait engourdi les bras, sans les empêcher pourtant de faire le bien ? Entre vous, frères, parlez de cela, stimulez votre ardeur à bien faire. Ainsi, prenant maintenant pour modèles des hommes de bien, vous pourrez alors avoir part à leur joie.

HOMÉLIE XVI

Mt 4, 1-11

La tentation de Jésus au désert

**L'homélie, donnée à Saint-Jean de Latran, convient au dimanche
4 mars 591, premier dimanche de Carême.**

Homilia XVI

Lectio sancti euangelii secundum Matthaeum

- PL 1135 *In illo tempore ductus est Iesus in desertum a Spīritu, ut temptaretur a diabolo. Et cum ieiunasset quadraginta diebus et quadraginta noctibus, postea esuriit. Et accedens temptator dixit ei : « Si Filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant. »*
- 5 *Qui respondens dixit ei : « Scriptum est : Non in solo pane uiuit homo, sed in omni uerbo quod procedit de ore Dei. » Tunc assumpsit eum diabolus in sanctam ciuitatem et statuit eum supra pinnaculum templi, et dixit ei : « Si Filius Dei es, mitte te deorsum. Scriptum est enim : Quia angelis suis mandauit de te, et in manibus tollent te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum. » Ait illi iterum Iesus : « Rursum scriptum est : Non temptabis Dominum Deum tuum. » Iterum assumpsit eum diabolus in montem excelsum ualde, et ostendit ei omnia regna mundi et gloriam eorum, et dixit illi :*
- 10 *« Haec omnia tibi dabo, si cadens adoraueris me. » Tunc dicit ei Iesus : « Vade retro, Satanas. Scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli seruies. » Tunc reliquit eum diabolus et ecce angeli accesserunt et ministrabant ei.*
- 15

Evang. Mt 4, 1-11.

Homélie XVI

Lecture du saint Évangile selon Matthieu

En ce temps-là, Jésus fut conduit au désert par l'Esprit pour être tenté par le diable. Il jeûna durant quarante jours et quarante nuits, après quoi il eut faim. Le tentateur, s'approchant, lui dit : « Si tu es Fils de Dieu, dis que ces pierres deviennent des pains. » Mais il lui fit cette réponse : « Il est écrit : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » Alors le diable le prit avec lui dans la cité sainte, le plaça sur le pinacle du Temple et lui dit : « Si tu es Fils de Dieu, jette-toi d'en haut, car il est écrit : Il a donné pour toi des ordres à ses anges, et ils te porteront sur leurs mains, de peur que tu ne heurtes ton pied contre la pierre. » Jésus reprit : « Il est encore écrit : Tu ne tenteras pas le Seigneur, ton Dieu. » De nouveau le diable le prit avec lui sur une très haute montagne, lui montra tous les royaumes du monde avec leur gloire et lui dit : « Tout cela, je te le donnerai, si tu tombes à mes pieds et si tu m'adores. » Alors Jésus lui dit : « Retire-toi, Satan. Car il est écrit : Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu seras le serviteur de lui seul. » Alors le diable le quitta, et voici que les anges s'approchèrent et ils le servaient.

**Homilia lectionis eiusdem habita ad populum
in basilica sancti Iohannis
quae appellatur constantiniana**

1. Dubitari a quibusdam solet a quo spiritu sit Iesus ductus in desertum, propter hoc quod subditur : « *Assumpsit eum diabolus in sanctam ciuitatem^a* ». Et rursum : « *Assumpsit eum in montem excelsum^b* ». Sed uere et absque ulla quaestione
- 5 conuenienter accipitur ut a sancto Spiritu in desertum ductus credatur, ut illic eum suus Spiritus duceret, ubi hunc ad temptandum spiritus malignus inueniret. Sed ecce cum dicitur Deus homo uel in excelsum montem, uel in sanctam ciuitatem a diabolo assumptus, mens refugit humana, hoc
- 10 audire aures expauescunt. Cui tamen non esse incredibilia ista cognoscimus, si in illo et alia facta pensamus. Certe iniquorum omnium diabolus caput est, et huius capitis membra sunt omnes iniqui. An non diaboli membrum Pilatus ? An non diaboli membra Iudaei persequentes et milites crucifigentes fuerunt ? Quid ergo mirum si se ab illo permisit in montem duci, qui se pertulit etiam a membris illius crucifigi ? Non est ergo indignum Redemptori nostro quod temptari uoluit, qui uenerat occidi. Iustum quippe erat ut sic temptationes nostras suis temptationibus uinceret, sicut
- 20 mortem nostram uenerat sua morte superare.
- (l. 20) Sed sciendum nobis est quia tribus modis temptatio agitur, suggestionem, delectationem, consensum. Et nos cum temp-

a. Mt 4, 5 b. Mt 4, 8

1. Tout porte à penser que l'homélie circulait avant même que Grégoire n'ait eu le temps d'en faire la révision : voir *supra*, p. 93 (et n. 2), sa *Lettre à l'évêque de Taormina*.

2. Cf. S. RAPONI, « Cristo tentato e il cristiano. La lezione dei Padri », dans *Studia moralia*, 21, 1983, p. 209-238.

3. Cf. *Opus imperfectum in Matthaeum*, 5 (PG 56, c. 661).

4. *Ibid.*, 5 (c. 668).

Homélie sur cette lecture, prononcée devant le peuple dans la basilique de saint Jean appelée basilique constantinienne

1. Certains¹ parfois hésitent à dire par quel esprit Jésus fut conduit au désert², à cause de la suite du texte : « *Le diable le prit avec lui dans la cité sainte^a* », et puis : « *Il le prit avec lui sur une haute montagne^b* ». Non, la façon vraie et juste de comprendre, sans hésitation, est qu'il faut le croire conduit au désert par l'Esprit Saint : son propre Esprit le conduisait là où l'esprit du mal le trouverait pour le tenter³. Mais voilà ! Quand on dit que le Dieu-homme a été emmené par le diable sur une haute montagne ou dans la cité sainte, l'esprit humain se rebiffe, les oreilles redoutent d'entendre. Et pourtant nous nous rendons compte que ce n'est pas incroyable, si nous pensons à d'autres choses qui lui sont arrivées. De tous les méchants le diable est bien la tête, et les méchants sont tous membres de cette tête⁴. Ne fut-il pas membre de cette tête, Pilate ? Ne furent-ils pas membres du diable, les Juifs qui le poursuivirent, et les soldats qui le crucifièrent ? Quoi d'étonnant alors qu'il se soit laissé conduire sur une montagne par le diable, lui qui est allé jusqu'à souffrir d'être crucifié par des membres du diable ? Il n'est donc pas indigne de notre Rédempteur d'avoir voulu être tenté, lui, venu pour être mis à mort. Il était juste, certes, que par ses tentations il vainque nos tentations, lui qui était venu par sa mort triompher de notre mort.

Mais il nous faut savoir que la tentation s'exerce selon trois degrés : la suggestion, la complaisance, le consentement⁵. Quand nous sommes tentés, nous, nous glissons bien

5. Cf. AUGUSTIN, *De sermone Domini in monte*, 1, 12, 34. – Cette trilogie de la tentation revient fréquemment sous la plume de Grégoire : *Hom. En.* 35, 9 ; *Past.* II, 2 (l. 52-55, SC 381, p. 180) ; III, 29 (l. 83-85, SC 382, p. 474) ; *Moralia* IV, 27, 50 (l. 39 s., CCL 143, p. 194).

tamur, plerumque in delectatione aut etiam in consensu labi-
 mur, quia ex carnis peccato propagati, in nobismetipsis
 25 etiam gerimus unde certamina toleramus. Deus uero, qui in
 utero uirginis incarnatus in mundo sine peccato uenerat,
 nihil contradictionis in semetipso tolerabat. Temptari ergo
 per suggestionem potuit, sed eius mentem peccati delectatio
 non momordit. Atque ideo omnis diabolica illa temptatio
 30 foris non intus fuit.

2. Sed si ipsum ordinem temptationis eius aspicimus,
 PL 1136 pensamus quanta magnitudine nos a temptatione liberamur.
 Antiquus hostis contra primum hominem parentem nos-
 trum in tribus se temptationibus erexit, quia hunc uidelicet
 5 gula, uana gloria et auaritia temptauit, sed temptando super-
 auit, quia sibi eum per consensum subdidit. Ex gula quippe
 temptauit, cum cibum ligni uetitum ostendit atque ad come-
 dendum suasit. Ex uana autem gloria temptauit cum dice-
 ret : « *Eritis sicut dii*^c ». Et ex prouectu auaritiae temptauit
 10 cum diceret : « *Scientes bonum et malum*^d ». Auaritia enim
 (l. 40) non solum pecuniae est, sed etiam altitudinis. Recte enim
auaritia dicitur, cum supra modum sublimitas ambitur. Si
 enim non ad auaritiam honoris rapina pertineret, nequa-
 quam Paulus de Unigenito Filio diceret : « *Non rapinam*
 15 *arbitratus est esse se aequalem Deo*^e ». In hoc ergo diabolus
 parentem nostrum ad superbiam traxit, quod eum ad auari-
 tiam sublimitatis excitauit.

c. Gn 3, 5 d. Gn 3, 5 e. Ph 2, 6

1, 25-26 qui in utero – uenerat : qui ad susceptionem carnis sine pec-
 cato uenerat α.

souvent dans la complaisance ou même le consentement, parce que nés du péché de la chair nous portons en nous-mêmes la cause des combats à soutenir. Mais le Dieu qui, prenant chair dans le sein de la Vierge, est venu sans péché dans le monde¹ n'avait à souffrir en lui-même aucune dissension. Il a donc pu être tenté par suggestion, mais la complaisance dans le péché n'a pas mordu son âme. Ainsi toute la tentation diabolique s'est exercée au-dehors, non au-dedans.

2. Si nous considérons le déroulement même de la tentation du Seigneur, nous nous rendons compte de l'ampleur de la tentation dont il nous libère. L'ennemi de toujours se dressa contre le premier homme, notre père, par une triple tentation : il le tenta par la gourmandise, par la vaine gloire et par la cupidité. Or en le tentant il triompha de lui, car il se l'assujettit en le faisant consentir². Il le tenta de gourmandise lorsqu'il lui montra le fruit défendu et l'engagea à le manger. Il le tenta de vaine gloire en lui disant : « *Vous serez comme des dieux*^c ». Il le tenta par une cupidité de haut vol en lui disant : « *Vous saurez le bien et le mal*^d »³. Car il est une cupidité de grandeur et pas seulement d'argent. *Cupidité* en effet est bien le mot propre, quand on brigue une position démesurément haute. Si l'usurpation d'un honneur indu ne relevait pas de la cupidité, Paul n'aurait pas dit du Fils unique de Dieu : « *Il n'a pas jugé comme une usurpation d'être l'égal de Dieu*^e ». Le diable a donc entraîné notre père à l'orgueil en le poussant à la cupidité des grandeurs.

1. La version définitive souligne plus nettement la place de la Vierge.

2. Cf. *Op. imp. in Matth.*, 5 et 15 (PG 56, c. 667 et 715).

3. Cf. CASSIEN, *Conférences*, 5, 6 (SC 42, p. 192-193).

qui est venu sans péché pour recevoir la chair.

3. Sed quibus modis primum hominem strauit, eisdem modis secundo homini temptato succubuit. Per gulam quippe temptat cum dicit : « *Dic ut lapides isti panes fiant^f* ». Per uanam gloriam temptat cum dicit : « *Si Filius Dei es, mitte te deorsum^g* ». Per sublimitatis auaritiam temptat cum
 5 regna omnia mundi ostendit dicens : « *Haec omnia tibi dabo si procidens adoraueris me^h* ». Sed eisdem modis a secundo homine uincitur, quibus primum hominem se uicisse gloriatur, ut a nostris cordibus ipso aditu captus exeat, quo nos
 10 aditu intromissus tenebat.

Sed est aliud, fratres carissimi, quod in hac temptatione dominica considerare debeamus, quia temptatus a diabolo Dominus sacri eloquii praecepta respondit, et qui eo uerbo quod erat, temptatorem suum mergere in abyssum poterat,
 (l. 60) 15 uirtutem suae potentiae non ostendit, sola diuinae scripturae praecepta edidit, quatenus nobis suae patientiae praeberet exemplum, ut quoties a prauis hominibus aliquid patimur, ad doctrinam excitemur potius quam ad uindictam. Pensate quanta est patientia Dei, quanta impatientia nostra.
 20 Nos si iniuriis aut aliqua laesione prouocamur, furore permoti, aut quantum possumus nosmetipsos ulciscimur, aut quod non possumus facere minamur. Ecce aduersitatem diaboli Dominus pertulit, et nihil ei nisi mansuetudinis uerba respondit. Portat quem punire poterat, ut hoc in laude
 25 eius altius cresceret, si hostem suum non exstinguendo, sed interim patiendo superaret.

4. Notandum uero quod subditur, quia recedente diabolo, angeli ministrabant ei. Ex qua re quid aliud quam unius personae utraque natura ostenditur ? Quia et homo

f. Mt 4, 3 g. Mt 4, 6 h. Mt 4, 9

1. Cf. CASSIEN, *Conférences*, 5, 6 (SC 42, *ibid.*) ; 22, 10 (SC 64, p. 128-129).

3. Mais de la même manière dont il avait terrassé le premier homme, de la même manière, face au second Adam, il eut le dessous. Il le tente par la gourmandise, lorsqu'il lui dit : « *Dis que ces pierres deviennent des pains^f* ». Il le tente par la vaine gloire, lorsqu'il lui dit : « *Si tu es Fils de Dieu, jette-toi d'en haut^g* ». Il le tente par la cupidité des grandeurs, lorsqu'il lui montre tous les royaumes de la terre, en lui disant : « *Tout cela, je te le donnerai, si tu te prosternes à mes pieds et si tu m'adores^h* »¹. Mais, de la manière même dont il se glorifie d'avoir vaincu le premier homme, il est vaincu par le second ; ainsi il sortirait vaincu de notre cœur par le chemin même par lequel il s'y était introduit pour nous assujettir.

Mais il est une autre chose, frères très chers, que nous devons considérer dans cette tentation du Seigneur. Tenté par le diable, le Seigneur répondit par les préceptes de la sainte Écriture ; lui qui, par la Parole qu'il était, pouvait engloutir dans l'abîme son tentateur, ne fit pas démonstration des effets de sa puissance ; il se contenta d'énoncer les préceptes de la divine Écriture, voulant nous donner ainsi un exemple de sa patience, afin que toutes les fois que nous aurons à souffrir de la part de gens dévoyés, nous soyons poussés à instruire plutôt qu'à sévir. Considérez combien grande est la patience de Dieu, combien grande notre impatience. Si nous sommes, nous, provoqués par des mépris ou une blessure quelconque, sous le coup de la fureur, ou bien nous nous vengeons nous-mêmes autant que nous le pouvons, ou si nous ne le pouvons pas, nous menaçons. Voici que le Seigneur a enduré les attaques du diable et ne lui a rien répondu, sinon des paroles de mansuétude. Il supporte celui qu'il pouvait punir, en sorte que lui vient un surcroît de gloire, puisqu'il triomphe de son ennemi en le tolérant pour un temps, sans l'anéantir.

4. Mais remarquons la suite : le diable s'éloignant, les anges le servaient. Ce qui est mis là en évidence, n'est-ce pas la double nature d'une unique personne ? Car il faut être

est quem diabolus temptat, et idem ipse Deus est cui ab
 5 angelis ministratur. Cognoscamus igitur in eo naturam nos-
 tram, quia nisi hunc diabolus hominem cerneret, non temp-
 taret. Veneremur in illo diuinitatem suam, quia nisi super
 omnia Deus existeret, ei nullo modo angeli ministrarent.

PL 1137 | 5. Sed quia diebus lectio congruit, nam quadraginta die-
 rum abstinentiam nostri Redemptoris audiuius, qui qua-
 (l. 80) dragesimae tempus inchoamus, discutiendum nobis est cur
 haec ipsa abstinentia per quadraginta dierum numerum cus-
 5 toditur. Moyses enim ut legem acciperet secundo, diebus
 quadraginta ieiunauit. Elias in deserto quadraginta diebus
 abstinuit. Ipse auctor hominum ad homines ueniens in qua-
 draginta diebus nullum omnino cibum sumpsit. Nos quoque,
 in quantum possumus, annuo quadagesimae tempore car-
 10 nem nostram per abstinentiam affligere conamur. Cur ergo
 in abstinentia quadragenarius numerus custoditur, nisi quia
 uirtus decalogi per libros quatuor sancti euangelii impletur?
 Denarius etenim quater ductus in quadragenarium surgit,
 quia tunc decalogi mandata perficimus, cum profecto qua-
 15 tuor libros sancti euangelii custodimus. Ex qua re sentiri et
 aliud potest. In hoc enim mortali corpore ex quatuor ele-
 mentis subsistimus, et per uoluptates eiusdem corporis prae-
 ceptis dominicis contraimus. Praecepta autem dominica per
 decalogum sunt accepta. Qui ergo per carnis desideria deca-
 20 logi mandata contempsimus, dignum est ut eandem carnem
 quaterdecies affligamus.

Quamuis de hoc quadagesimae tempore est adhuc aliud
 quod possit intelligi. A praesenti etenim die usque ad pascha-
 lis sollemnitatis gaudia sex hebdomadae ueniunt, quarum

i. cf. Ex 34, 28 j. cf. 1 R 19, 8

1. Cf. LÉON LE GRAND, *Sermons*, 27, 3 (SC 49 bis, p. 86-87 [= 40, 3 PL]).

homme, pour pouvoir être tenté par le diable, et il faut en même temps être Dieu, pour être servi par les anges. Reconnaissons en lui notre nature, car si le diable n'avait pas vu en lui un homme, il ne l'aurait pas tenté. Vénérons donc en lui sa divinité, car s'il n'était pas Dieu au-dessus de tout, les anges ne l'auraient servi en aucune manière¹.

5. De plus, le texte évoque une équivalence de jours : nous avons entendu mentionner les quarante jours d'abstinence de notre Rédempteur, et nous commençons les quarante jours du Carême. Il nous faut examiner pourquoi cette abstinence est observée pendant quarante jours. Eh bien ! Pour recevoir la Loi, la seconde fois, Moïse jeûna quarante jours². Élie resta dans le désert quarante jours sans manger. Le créateur des hommes lui-même, venant chez les hommes, ne prit pas la moindre nourriture en l'espace de quarante jours. Nous aussi, dans la mesure de nos forces, nous nous efforçons chaque année d'affliger notre chair par l'abstinence durant les quarante jours du Carême. Pourquoi ce nombre quarante dans l'abstinence ? N'est-ce pas que l'efficacité du décalogue atteint sa plénitude dans les quatre livres du saint Évangile ? Car le nombre dix multiplié par quatre donne quarante : nous accomplissons pleinement les préceptes du décalogue quand nous observons les quatre livres du saint Évangile. On peut voir aussi autre chose dans ce chiffre. Le corps mortel dans lequel nous subsistons est tiré des quatre éléments, et par les plaisirs de ce corps nous nous opposons aux commandements du Seigneur. Or les commandements du Seigneur ont été reçus dans le décalogue. Si donc nous avons par les désirs de la chair méprisé les commandements du décalogue, il est juste que nous affligions quarante fois cette chair.

On peut, il est vrai, comprendre autrement ce temps du Carême. Depuis le jour présent jusqu'aux joies de la solennité pascale, il s'écoule six semaines, ce qui fait quarante-

(l. 100) 25 uidelicet dies quadraginta et duo fiunt. Ex quibus dum sex
 dies dominici ab abstinentia subtrahuntur, non plus in abs-
 tintentia quam triginta et sex dies remanent. Dum uero per
 trecentos et sexaginta dies annus ducitur, nos autem per tri-
 30 ginta et sex dies affligimur, quasi anni nostri decimas Deo
 damus, ut qui nobismetipsis per acceptum annum uiximus,
 auctori nostro nos in eius decimis per abstinentiam mortifi-
 cemus. Vnde, fratres carissimi, sicut offerre in lege iubemini
 decimas rerum^k, ita ei offerre contendite et decimas dierum.
 Vnusquisque, in quantum uirtus suppetit, carnem maceret,
 35 eiusque desideria affligat, concupiscentias turpes interficiat,
 ut, iuxta Pauli uocem, *hostia uiua*^l fiat. Hostia quippe et
 immolatur et uiua est, quando et ab hac uita homo non defi-
 cit et tamen se a carnalibus desideriis occidit. Caro nos laeta
 traxit ad culpam, afflicta reducat ad ueniam. Auctor etenim
 40 mortis nostrae per fructum ligni uetiti uitae praecepta trans-
 gressus est. Qui ergo a paradisi gaudiis per cibum cecidimus,
 ad haec, in quantum possumus, per abstinentiam resurgamus.

PL 1138 6. Sed nemo sibi eamdem abstinentiam solam | credat
 posse sufficere, cum per prophetam Dominus dicat :
 (l. 120) « *Nonne hoc est magis ieiunium quod elegi ?* », subiciens :
 « *Frangere esurienti panem tuum et egenos uagosque induc in*
 5 *domum tuam. Cum uideris nudum operi eum et carnem*
tuam ne despexeris »^m. Illud ergo ieiunium Deus approbat,

k. cf. Lv 27, 30-33 l. cf. Rm. 12, 1 m. Is 58, 6-7

1. Cf. CASSIEN, *Conférences*, 21, 25 (SC 64, p. 100). Sur le symbolisme des nombres, cf. H. MEYER - R. SUNTRUP, *Lexikon der mittelalterlichen Zahlenbedeutungen*, München 1987 (rééd. 1999). Voir aussi *Hom. En.* 24, 4, à propos des 153 poissons de la pêche miraculeuse. La présente homélie

6, 3-6 *Nonne – despexeris : Non tale ieiunium elegi, sed frange esurienti panem tuum et egenos uagosque induc in domum tuam. Si uideris nudum uesti et domesticos seminis tui ne abicias* α.

deux jours. Retranchons les six dimanches sans abstinence, il ne reste que trente-six jours avec abstinence. Comme l'année dure trois cent-soixante jours et que nous nous châtions pendant trente-six jours, cela revient un peu à donner à Dieu la dîme de notre année : alors ainsi, après avoir vécu pour nous-mêmes durant l'année que nous avons reçue, nous nous mortifions pour notre créateur dans l'abstinence durant le dixième de cette année. Ainsi, frères très chers, de même que la Loi vous oblige à lui offrir la dîme de vos biens^k, de même tâchez de lui offrir aussi la dîme de vos jours. Que chacun, à la mesure de ses forces, mate sa chair et en rabatte les désirs, qu'il fasse mourir les convoitises honteuses, pour devenir, selon l'expression de Paul, *une victime vivante*^l. Il est une victime à la fois immolée et vivante, l'homme qui, sans quitter cette vie, fait mourir en lui les désirs charnels. Joyeuse, la chair nous a entraînés à la faute ; abattue, qu'elle nous ramène au pardon. L'auteur de notre mort, en effet, par le fruit de l'arbre défendu, a transgressé les préceptes de vie. Déchus des joies du paradis à cause d'un aliment, remontons vers elles, autant que nous le pouvons, par l'abstinence^l.

6. Mais que personne ne croie cette abstinence suffisante à elle seule pour lui, car le Seigneur dit par le prophète : *« N'est-ce pas plutôt ce jeûne-ci que j'ai choisi ? »*, précisant ensuite : *« Partage ton pain avec l'affamé, fais entrer dans ta maison les pauvres et les sans-logis. Lorsque tu vois quelqu'un être nu, couvre-le et ne méprise pas ta chair »*^m. Le

fournit sans doute une clé du recueil tout entier, la raison pour laquelle Grégoire a réuni quarante pièces.

^k *« Ce n'est pas le jeûne que j'ai choisi. Non, partage ton pain avec l'affamé, fais entrer dans ta maison les pauvres et les sans-logis. Si tu vois quelqu'un être nu, couvre-le et ne te détourne pas de ceux de ta maison et de ta race. »*

quod ad eius oculos manus eleemosynarum leuat, quod cum proximi dilectione agitur, quod ex pietate conditur. Hoc
 10 ergo quod tibi subtrahis, alteri largire, ut unde tua caro affligitur, inde egentis proximi caro reparetur. Hinc etenim per prophetam Dominus dicit : « *Cum ieiunaretis et plangeretis, numquid ieiunium ieiunastis mihi ? Et cum comeditis et bibitis, numquid non vobis comeditis et vobismetipsis bibitis* » ? » Sibi enim comedit et bibit, qui alimenta corporis,
 15 quae sunt communia dona conditoris, sine indigentibus percipit. Et sibi quisque ieiunat, si ea quae sibi ad tempus subtrahit, non pauperibus tribuit, sed uentri postmodum offerenda custodit. Hinc per Iohel dicitur : « *Sanctificate ieiunium* ». » Ieiunium quippe sanctificare est, adiunctis
 20 bonis aliis, dignam Deo abstinentiam carnis ostendere. Cesset ira, sopiantur iurgia. Incassum enim caro atteritur, si a prauis suis uoluptatibus animus non frenatur, cum per prophetam Dominus dicat : « *Ecce in die ieiunii uestri inuenitur uoluntas uestra. Ecce ad lites et contentiones ieiunatis, et percutitis pugno impie, et omnes debitores uestros repetitis* ». Neque enim qui debitorem suum hoc quod dedit repetit, aliquid iniustum facit ; sed dignum est ut quisquis in
 25 paenitentia macerat, etiam hoc sibi quod iuste competit, interdicat. Sic sic nobis afflictis et paenitentibus a Deo dimittitur quod iniuste egimus, si pro amore illius et hoc quod nobis iuste competit, relaxemus.

(l. 140)

jeûne que Dieu approuve, c'est donc celui qu'une main prête à l'aumône élève vers ses yeux, celui qui se fait avec l'amour du prochain, celui qui est assaisonné de miséricorde. Ce dont tu te privas, fais-en largesse à un autre : ainsi ce qui abat ta chair fera pour ton prochain dans le besoin le réconfort de sa chair. Aussi le Seigneur dit-il par le prophète : *« Lorsque vous jeûniez et vous lamentiez, est-ce pour moi que vous avez jeûné ? Et lorsque vous mangez et buvez, n'est-ce pas pour vous que vous mangez, et pour vous que vous buvezⁿ ? »* C'est manger et boire pour soi, que prendre les aliments du corps, dons du Créateur appartenant à tous, sans les pauvres. C'est jeûner pour soi, que ne pas faire part aux pauvres de ce dont on se prive pour un temps, en le mettant de côté pour s'en régaler ensuite. De là ce qui est dit par Joël : *« Sanctifiez le jeûne^o. »* Rendre saint le jeûne, c'est faire preuve dans sa chair d'une abstinence digne de Dieu en y joignant de bonnes actions¹. Que cesse la colère, que s'apaisent les querelles. C'est en vain qu'on mate la chair si l'on ne réfrène pas l'élan du cœur vers les plaisirs pervers. Le Seigneur dit en effet par le prophète : *« Voilà, le jour de votre jeûne, c'est votre volonté que l'on trouve. Voilà, vous jeûnez pour des procès et des rivalités, vous frappez du poing, sans pitié, et vous réclamez à tous vos débiteurs^p. »* Non pas que réclamer son dû soit agir injustement, mais il convient que celui qui se mortifie dans la pénitence se refuse même ce qui lui revient selon la justice. Contrits et repentants, nous verrons Dieu nous pardonner ce que nous avons fait de mal si nous cédon^s même de nos droits par amour pour lui.

1. Cf. *Past.* III, 19 (l. 82-101, SC 382, p. 378).

HOMÉLIE XVII

Lc 10, 1-7

La mission des soixante-douze disciples

Cette homélie est profondément originale. Elle n'a pas été prononcée dans une église, mais *ad fontes lateranenses*, c'est-à-dire au baptistère du Latran. Elle ne s'adresse pas à une assemblée de fidèles, mais à un petit nombre d'évêques (cf. Introd., *supra*, p. 46, et n. 1). Bien qu'elle soit placée dans le livre premier, Grégoire n'en a pas fait faire la lecture par un notaire. D'une longueur exceptionnelle, elle est la seule pièce de la collection qui se termine par une oraison.

Précédée d'une homélie donnée le 4 mars (hom. 16) et suivie d'une autre donnée le 1^{er} avril (hom. 18), la présente homélie se situe probablement entre ces deux dates. A. Chavasse (*Liturgie*, p. 137) suggère le samedi de la quatrième semaine de Carême, soit le 31 mars 591. Il se fonde sur la brève mention du baptême vers la fin de la prédication (§ 18, 5-15). Cela reste une suggestion.

Dans sa lettre d'envoi, Grégoire affirme avoir commenté les leçons de l'Évangile que l'on a coutume de lire à des jours déterminés dans l'Église de Rome. A plusieurs reprises toutefois, il semble bien ne pas avoir utilisé un évangélaire (ou *capitulare euangeliorum*) romain, mais avoir choisi lui-même le passage de l'Évangile destiné à être lu à la messe. Chaque fois, c'est pour une célébration exceptionnelle où les pasteurs sont impliqués : Mt 10, 5-8 (l'envoi des Douze en mission), pour l'anniversaire de l'ordination de Pélage II (*Hom. Eu.* 4) ; Jn 10, 11-16 (le bon pasteur), pour l'anniversaire de la mort du même Pélage (*Hom. Eu.* 14) ; Lc 10, 1-7 (l'envoi des 72 disciples), pour une réunion de 7 évêques (la présente homélie). Grégoire a ainsi la possibilité – et dans cette homélie, tout spécialement – de développer des thèmes qui lui sont chers et qu'il vient de mettre en forme dans la *Règle pastorale* : moralité des pasteurs, exigence de la prédication, rôle d'exemple des pasteurs pour les fidèles, double engagement des pasteurs à la fois dans les soucis terrestres, extérieurs, et dans la vie spirituelle, intérieure (*Past.* II, 6, SC 381, p. 202-203, en particulier).

Homilia XVII

Lectio sancti euangelii secundum Lucam

In illo tempore designauit Dominus et alios septuaginta duos, et misit illos binos ante faciem suam in omnem ciuitatem et locum quo erat ipse uenturus. Et dicebat illis : « Messis quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo dominum
5 *messis ut mittat operarios in messem suam. Ite, ecce ego mitto uos sicut agnos inter lupos. Nolite ergo portare sacculum, neque peram, neque calceamenta, et neminem per uiam salutaueritis. In quamcumque domum intraueritis, primum dicite : Pax huic domui. Et si ibi fuerit filius pacis, requiescet*
10 *super illam pax uestra ; sin autem ad uos reuertetur. In eadem autem domo manete, edentes et bibentes quae apud illos sunt. Dignus est enim operarius mercede sua. »*
PL 1139

Evang. Lc 10, 1-7.

Homélie XVII

Lecture du saint Évangile selon Luc

En ce temps-là, le Seigneur en désigna encore soixante-douze autres et les envoya deux par deux devant lui dans toutes les villes et les localités où il devait venir. Il leur disait : « La moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux. Priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson. Allez ! Voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. Ne portez donc pas de sac, ni de bourse, ni de chaussures, et ne saluez personne en chemin. Dans toute maison où vous entrerez, dites d'abord : Paix à cette maison. Et s'il y a en elle un fils de la paix, votre paix se reposera sur elle ; sinon, elle reviendra vers vous. Demeurez dans la même maison, mangeant et buvant ce que les gens ont là, car l'ouvrier a droit à son salaire. »

Homilia lectionis eiusdem habita ad episcopos in fontes lateranenses

1. Redemptor Dominus et Saluator noster, fratres carissimi, aliquando nos sermonibus, aliquando uero operibus admonet. Ipsa etenim facta eius praecepta sunt, quia dum aliquid tacitus facit, quid agere debeamus innotescit. Ecce
 5 enim binos in praedicationem discipulos mittit, quia enim duo sunt praecepta caritatis, Dei uidelicet amor et proximi, et minus quam inter duos haberi caritas non potest. Nemo enim proprie ad semetipsum habere caritatem dicitur, sed dilectione se in alterum tendit, ut esse caritas possit. Binos
 10 ad praedicandum discipulos Dominus mittit, quatenus hoc nobis tacitus innuat, quia qui caritatem erga alterum non habet, praedicationis officium suscipere nullatenus debet.

2. Bene autem dicitur quia « *misit eos ante faciem suam in omnem ciuitatem et locum quo erat ipse uenturus^a* ». Praedicatores enim suos Dominus sequitur, quia praedicationis praeuenit, et tunc ad mentis nostrae habitaculum
 5 Dominus uenit, quando uerba exhortationis praecurrunt, atque per haec Veritas in mente suscipitur. Hinc namque eisdem praedicatoribus Isaias dicit : « *Parate uiam Domini, rectas facite semitas Dei nostri^b* ». Hinc illis psalmista ait :
 (l. 20) « *Iter facite ei qui ascendit super occasum^c* ». Super occasum
 10 namque Dominus ascendit, quia unde in passione occubuit, inde maiorem suam gloriam resurgendo manifestauit. Super occasum uidelicet ascendit, qui mortem quam pertulit, resurgendo calcauit. Ei ergo qui ascendit super occasum iter

a. Lc 10, 1 b. Is 40, 3 c. Ps 67, 5

1. Cf. AUGUSTIN, *serm.* 95, 3 (*PL* 38, c. 582). Sur l'opposition et la complémentarité des actes et des paroles, cf. *supra*, *Hom. Eu.* 15, 1, 2, et note *ad loc.*

Homélie sur cette lecture, prononcée devant des évêques au baptistère du Latran

1. Le Seigneur, notre Rédempteur et Sauveur, frères très chers, nous exhorte tantôt par des paroles, tantôt par des actes. Car ses actes mêmes sont des préceptes : ce qu'il fait sans paroles nous fait connaître ce que nous devons faire¹. Voici qu'il envoie ses disciples deux par deux pour prêcher : c'est que le précepte de la charité est double, l'amour de Dieu et celui du prochain, et qu'il ne peut y avoir de charité qu'entre deux êtres au moins². Car on ne dit proprement de personne qu'il a charité pour lui-même ; par l'amour il tend vers un autre, en sorte qu'il peut y avoir charité. Le Seigneur envoie ses disciples deux par deux pour nous faire deviner que si l'on n'a pas la charité pour autrui, on ne doit certainement pas se charger de prêcher.

2. Il est dit avec justesse qu' *« il les a envoyés devant lui dans toutes les villes et les localités où il devait venir »*. Le Seigneur suit en effet ses prédicateurs : la prédication précède, et le Seigneur vient dans la demeure de notre âme quand les paroles qui exhortent précèdent, et que par elles la Vérité est accueillie dans l'âme. C'est pourquoi Isaïe dit à ces prédicateurs : *« Préparez la route du Seigneur, rendez droits les sentiers de notre Dieu^b. »* C'est pourquoi le psalmiste leur dit : *« Frayez la route à celui qui monte au-dessus du couchant^c. »* Le Seigneur monte au-dessus du couchant, parce qu'en se couchant dans sa passion il a manifesté une plus grande gloire en ressuscitant. Il est monté en effet au-dessus du couchant lui qui, en ressuscitant, a foulé aux pieds la mort qu'il a endurée. Nous frayons donc la route à celui qui est monté au-dessus du

2. Cf. ID., *Quaest. euang.*, 2, 14 ; I. MEHLMANN, *« Minus quam inter duos caritas haberi non potest »*, dans *Verbum Domini* 45, 1967, p. 97-103.

facimus, cum nos eius gloriam uestris mentibus praedicamus, ut eas et ipse post ueniens per amoris sui praesentiam illustret.

3. Missis autem praedicatoribus quid dicat audiamus :
 « *Messis quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo dominum messis ut mittat operarios in messem suam^d* ». Iam messis multa, sed operarii pauci, quod sine graui loqui maiore non possumus, quia etsi sunt qui bona audiant, desunt qui dicant. Ecce mundus sacerdotibus plenus est, sed tamen in messe Dei rarus ualde inuenitur operator, quia officium quidem sacerdotale suscipimus, sed opus officii non implemus. Sed pensate, fratres mei, pensate quod dicitur :
 10 « *Rogate dominum messis ut mittat operarios in messem suam* ». Vos pro nobis petite ut digna uobis operari ualeamus, ne ab exhortatione lingua torpeat, ne postquam praedicationis locum suscepimus, apud iustum iudicem nostra nos taciturnitas addicat. Saepe enim pro sua nequitia praedicantium restringitur lingua, saepe uero ex subiectorum
 (l. 40) 15 culpa agitur ut eis qui praesunt praedicationis sermo subtrahatur. Ex sua quippe nequitia praedicantis lingua restringitur, sicut psalmista ait : « *Peccatori autem dixit Deus : Quare tu enarras iustitias meas^e ?* ». Et rursum ex uitio
 20 subiectorum uox praedicantium prohibetur, sicut ad Ezechielem Dominus dicit : « *Linguam tuam adhaerescere faciam palato tuo, et eris mutus, nec quasi uir obiurgans, quia domus exasperans est^f* ». Ac si aperte dicat : Idcirco tibi praedicationis sermo tollitur, quia dum me in suis actibus
 25 plebs exasperat, non est digna cui exhortatio Veritatis fiat. Ex cuius ergo uitio praedicatori sermo subtrahatur, non facile agnoscitur. Quia uero pastoris taciturnitas aliquando sibi, semper autem subiectis noceat, certissime scitur.

d. Lc 10, 2 e. Ps 49, 16 f. Ez 3, 26

couchant quand nous prêchons sa gloire à vos âmes, afin que venant ensuite, il les illumine par la présence de son amour.

3. Écoutons ce qu'il dit aux prédicateurs qu'il a envoyés : *« La moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux. Priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson^d »*. Déjà la moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux, ce que nous ne pouvons dire sans une grande tristesse ; car s'il y a des gens pour entendre la bonne parole, il en est peu qui la disent. Voici que le monde est plein de prêtres, et cependant dans la moisson de Dieu on trouve bien rarement un ouvrier ; nous assumons bien la fonction sacerdotale, mais nous n'exécutons pas le travail de la fonction. Alors pesez, mes frères, pesez cette parole : *« Priez le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson »*. Vous, demandez pour nous que nous ayons la force d'œuvrer d'une façon digne de vous, que notre langue ne soit pas gourde pour exhorter, qu'après avoir assumé la charge de la prédication nous ne soyons pas livrés au juste juge pour notre silence. Souvent la langue des prédicateurs est retenue du fait de leur propre malice ; souvent aussi la faute de leurs ouailles fait que les mots se dérobent à ceux qui ont la charge de prêcher. Que la langue des prédicateurs soit retenue par leur propre malice, le psalmiste le dit : *« Dieu a dit au pécheur : Pourquoi annonces-tu mes justices ? »* Inversement, que la voix des prédicateurs soit contenue par la malice de leurs ouailles, le Seigneur le dit à Ézéchiél : *« Je ferai que ta langue s'attache à ton palais et tu seras muet, et non pas homme qui réprimande, parce que c'est une maison irritante^f »*. C'est dire ouvertement : La prédication t'est retirée, parce que le peuple, dont les actes m'irritent, n'est pas digne de recevoir l'encouragement de la Vérité. Pour quel défaut la prédication est-elle retirée au prédicateur, il n'est pas facile de le discerner. Mais on sait à coup sûr que si le silence du pasteur lui nuit parfois, il nuit toujours à ses ouailles.

4. Sed utinam si ad praedicationis uirtutem non sufficimus, loci nostri officium in innocentia uitae teneamus. Nam subditur : « *Ecce ego mitto uos sicut agnos inter lupos^g.* » Multi autem cum regiminis iura suscipiunt, ad lacerandos
 5 subditos inardescunt, terrorem potestatis exhibent, et quibus prodesse debuerant nocent. Et quia caritatis uiscera non habent, domini uideri appetunt, patres se esse minime reco-
 (l. 60) gnoscunt, humilitatis locum in elationem dominationis immutant, et si quando extrinsecus blandiuntur, intrinsecus saeuiunt. De quibus alias Veritas dicit : « *Veniunt ad uos in uestimentis ouium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces^h.* » Contra quae omnia considerandum nobis est quia sicut agni inter lupos mittimur, ut sensum seruantes innocentiae, morsum malitiae non habeamus. Qui enim locum praedicationis suscipit, mala inferre non debet, sed tolerare, ut ex ipsa
 15 sua mansuetudine iram saeuientium mitiget, et peccatorum uulnera in aliis ipse afflictionibus uulneratus sanet. Quem et si quando zelus rectitudinis exigit ut erga subiectos saeuat, furor ipse de amore sit, non de crudelitate, quatenus et iura
 20 disciplinae exhibeat, et intus paterna pietate diligat, quos foris quasi insequendo castigat. Quod tunc bene rector exhibet, cum se ipse diligere per amorem priuatum nescit, cum nulla quae mundi sunt appetit, cum terrenae cupiditatis oneribus nequaquam mentis colla supponit.

5. Vnde et subditur : « *Nolite portare sacculum, neque peram, neque calceamenta, et neminem per uiam salutaueritisⁱ.* » Praedicatori enim tanta debet in Deo esse fiducia, ut praesentis uitae sumptus quamuis non prouideat, tamen sibi
 5 hos non deesse certissime sciat, ne dum mens eius occupa-

g. Lc 10, 3 h. Mt 7, 15 i. Lc 10, 4

4. S'il nous manque la vigueur de la prédication, puissions-nous être fidèles au devoir de notre charge par l'innocence de notre vie ! Car le texte ajoute : « *Voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups* ». » Beaucoup, quand ils reçoivent les droits de leur charge, s'empressent de malmenier leurs subordonnés, inspirent la crainte du pouvoir et font du mal à ceux à qui ils auraient dû être utiles. Comme ils n'ont pas les entrailles de la charité, ils aspirent à être reconnus pour maîtres, ne se reconnaissent nullement comme pères, changent un humble rang en une orgueilleuse domination, et s'ils flattent parfois au-dehors, au-dedans ils sévissent. La Vérité dit ailleurs à leur sujet : « *Ils viennent à vous déguisés en brebis, mais au-dedans ce sont des loups rapaces*^h. » Contre tout cela il nous faut considérer que nous sommes envoyés comme des agneaux au milieu des loups ; gardant l'amour de l'innocence, n'ayons pas la dent de la malice. Car celui qui assume la charge de la prédication ne doit pas faire du mal, mais supporter, afin de tempérer par cette douceur même la folie des colères et de guérir dans les autres, en étant blessé lui-même par leurs coups, la blessure du péché. Si parfois le zèle de la rectitude exige qu'il sévisse contre ses ouailles, que sa colère soit celle de l'amour, non de la cruauté ; qu'à la fois il fasse connaître les droits de la discipline et aime au-dedans d'une affection paternelle ceux qu'au-dehors il châtie avec une sorte d'acharnement. Le supérieur fait preuve de cela quand il ne sait pas s'aimer lui-même d'amour propre, quand il ne désire rien des choses du monde, quand il ne fait pas plier son âme sous le faix de la convoitise terrestre.

5. Aussi est-il ajouté : « *Ne portez pas de sac, ni de bourse, ni de chaussures, et ne saluez personne en chemin*ⁱ. » Le prédicateur doit avoir tant de confiance en Dieu que tout en ne pourvoyant pas aux frais de sa vie présente il sache avec certitude que rien ne lui manquera, de crainte que son âme

- (l. 80) tur ad temporalia, minus aliis prouideat aeterna. Cui etiam per uiam neminem salutare conceditur, ut sub quanta festinatione in iter praedicationis pergere debeat ostendatur. Quae si quis uerba etiam per allegoriam uelit intellegi, in
 PL 1141 10 sacco pecunia clausa est ; pecunia uero clausa est sapientia occulta. Qui igitur sapientiae uerbum habet, sed hoc erogare proximo negligit, quasi pecuniam in sacco ligatam tenet. Vnde scriptum est : « *Sapientia abscondita et thesaurus occultus, quae utilitas in utrisque?* » Quid uero per
 15 peram, nisi onera saeculi ? Et quid hoc loco per calceamenta, nisi mortuorum operum exempla signantur ? Qui ergo officium praedicationis suscipit, dignum non est ut onus saecularium negotiorum portet, ne dum hoc eius colla deprimat, ad praedicanda caelestia non adsurgat. Nec debet stultorum
 20 operum exempla conspiciere, ne sua opera quasi ex mortuis pellibus credat munire. Sunt etenim multi qui prauitatem suam ex alienis prauitatibus tuentur. Quia enim alios talia fecisse considerant, se haec facere licenter putant. Hi quid aliud faciunt, nisi pedes suos ex mortuorum animalium
 25 munire pellibus conantur ? Omnis uero qui salutat in uia, ex occasione salutat itineris, non ex studio optandae eiusdem salutis. Qui igitur non amore aeternae patriae, sed praemiorum ambitu salutem audientibus praedicat, quasi in itinere salutat, quia ex occasione, et non ex intentione salutem
 (l. 100) audientibus exoptat.
 30

6. Sequitur : « *In quamcumque domum intraueritis, primum dicite : Pax huic domui. Et si ibi fuerit filius pacis, requiescet super illam pax uestra ; sin autem ad uos reuerte-*

j. Si 41, 17

1. Cf. AUGUSTIN, *serm.* 101, 8 (éd. Lambot, *Sermones selecti duodevinti*, in *Strom. Patr. et Med.*, I, Utrecht 1950, p. 50-53).

2. Cf. *ibid.* 101, 6.

3. Cf. *ibid.* 101, 7.

étant occupée du temporel il n'en pourvoie d'autant moins aux intérêts éternels des autres. On ne lui accorde même pas de saluer quelqu'un en chemin, pour lui montrer avec quelle hâte il lui faut marcher sur la route de la prédication¹. Si l'on veut comprendre ces mots au sens figuré : dans un sac on enferme de l'argent, et l'argent enfermé c'est une sagesse que l'on cache. Posséder ce que dit la sagesse mais sans en faire part au prochain, c'est donc comme tenir de l'argent dans un sac bien bouclé². Aussi est-il écrit : « *Une sagesse dissimulée et un trésor caché, à quoi servent-ils l'un et l'autre ?* » Et que signifie la bourse, sinon les œuvres du siècle ? Et que désignent les chaussures dans ce passage, sinon des exemples d'œuvres mortes³ ? A qui assume la charge de la prédication, il ne convient pas de porter le fardeau des affaires séculières : fléchissant l'échine sous leur poids, il ne pourrait se dresser pour prêcher les choses du ciel. Il ne doit pas considérer les œuvres dont les sots donnent l'exemple, comme s'il croyait protéger ses propres œuvres avec des peaux mortes. Car nombreux sont les gens qui défendent leurs dérèglements par les dérèglements d'autrui. Comme ils songent que d'autres en ont commis de pareils, ils pensent être libres de commettre les leurs. Que font-ils ces gens-là, sinon s'efforcer de couvrir leurs pieds avec des peaux d'animaux morts ? D'autre part celui qui salue en chemin salue autrui par rencontre, sans une vraie préoccupation de son salut. Prêcher le salut à des auditeurs sans l'amour de la patrie éternelle, par simple désir d'un avantage, c'est comme saluer en chemin, car c'est souhaiter à ses auditeurs le salut par rencontre, et non de propos délibéré⁴.

6. Le texte poursuit : « *Dans toute maison où vous entrez, dites d'abord : Paix à cette maison. Et s'il y a en elle un fils de la paix, votre paix se reposera sur elle ; sinon, elle revien-*

4. Cf. *ibid.* 101, 9.

tur^k. » Pax quae ab ore praedicatoris offertur, aut requiescit
 5 in domo, si in ea filius pacis fuerit, aut ad eundem praedi-
 catorem reuertitur, quia aut erit quisque praedestinatus ad
 uitam, et caeleste uerbum sequitur quod audit, aut si nullus
 audire uoluerit, ipse praedicator sine fructu non erit, quia ad
 10 eum pax reuertitur, quoniam ei a Domino pro labore sui
 operis recompensatur.

7. Ecce autem qui peram et sacculum portare prohibuit,
 sumptus et alimenta ex eadem praedicatione concedit. Nam
 sequitur : « *In eadem autem domo manete, edentes et*
bibentes quae apud illos sunt. Dignus est enim operarius
 5 *mercede sua*^l. » Si pax nostra recipitur, dignum est ut in
 eadem domo maneamus edentes et bibentes quae apud illos
 sunt, ut ab eis terrena stipendia consequamur, quibus prae-
 mia patriae caelestis offerimus. Vnde etiam Paulus haec ipsa
 pro minimo suscipiens dicit : « *Si nos uobis spiritualia semi-*
 10 *namus, magnum est si uestra carnalia metamus*^m ? » Et
 (l. 120) notandum quod subditur : « *Dignus est operarius mercede*
*sua*ⁿ », quia iam de mercede sunt operis ipsa alimenta sus-
 tentationis, ut hic merces de labore praedicationis inchoetur,
 quae illic de ueritatis uisione perficitur. Qua in re conside-
 15 randum est quod uni nostro operi duae mercedes debentur,
 una in uia, altera in patria ; una quae nos in labore susten-
 tat, alia quae nos in resurrectione remunerat. Merces itaque
 PL 1142 quae in praesenti recipitur, hoc in nobis debet agere, ut
 ad sequentem mercedem robustius tendatur. Verus ergo
 20 quisque praedicator non ideo praedicare debet, ut in hoc

k. Lc 10, 5-6 l. Lc 10, 7 m. 1 Co 9, 11 n. Lc 10, 7

1. Cf. AUGUSTIN, *ibid.* 101, 11.

2. Comme il a été indiqué dans l'Introduction (*supra*, p. 78, et note *ad loc.*), HINCMAR DE REIMS a utilisé largement l'homélie 17 dans sa *Collectio de ecclesiis et capellis*, composée vers 857. C'est spécialement le cas pour

dra vers vous^t. » La paix offerte par la bouche du prédicateur, ou bien se repose dans la maison s'il y a là un fils de la paix, ou bien revient vers le prédicateur ; car ou bien il y aura là des hommes prédestinés à la vie, et ils obéiront à la parole céleste qu'ils écoutent, ou bien, si personne ne veut écouter, le prédicateur ne sera pas lui-même sans fruit, la paix reviendra vers lui, puisqu'il est récompensé de son travail par le Seigneur¹.

7. Mais voici que celui qui a défendu de porter bourse et sac accorde d'être pour la prédication défrayé et nourri. Car le texte poursuit : « *Demeurez dans la même maison, mangeant et buvant ce que les gens ont là, car l'ouvrier a droit à son salaire*¹. » Si notre paix est accueillie, il convient que nous demeurions dans la même maison, mangeant et buvant ce que les gens ont là, obtenant d'eux le salaire terrestre qui nous permet de leur offrir les biens de la patrie céleste. Aussi Paul dit-il, en recevant ce salaire comme très peu de chose : « *Si nous avons semé en vous des biens spirituels, est-il étonnant que nous récoltions vos biens temporels*^m ? » Or il faut remarquer ce qu'ajoute le texte : « *L'ouvrier a droit à son salaire*ⁿ », car les aliments qui le sustentent sont une première récompense de son travail, en sorte que la récompense pour le labeur de la prédication commence ici-bas, pour s'achever là-haut par la vision de la vérité. A ce sujet il faut remarquer qu'à notre unique travail deux récompenses sont dues, l'une sur la route, l'autre dans la patrie² ; l'une qui nous soutient dans notre travail, l'autre qui nous rémunère lors de la résurrection. La récompense présente doit nous faire tendre avec plus de vigueur vers celle qui la suit. Tout vrai prédicateur doit donc ne pas prêcher pour avoir sa récompense en ce

le § 13 de l'homélie (sur la simonie), mais déjà pour le présent passage du § 7, pour d'autres passages des §§ 8 et 9, ainsi que pour toute la fin de l'homélie (§§ 14-18).

tempore mercedem recipiat, sed ideo mercedem recipere, ut
 praedicare subsistat. Quisquis namque ideo praedicat, ut hic
 uel laudis uel muneris mercedem recipiat, aeterna procul
 dubio mercede se priuat. Quisquis uero uel ea quae dicit,
 25 ideo placere hominibus appetit, ut dum placet quod dicitur,
 per eadem dicta non ipse, sed Dominus ametur, uel idcirco
 terrena stipendia in praedicatione consequitur, ne a praedi-
 cationis uoce per indigentiam lassetur, huic procul dubio ad
 recipiendam mercedem nihil obstat in patria, quia sumptus
 30 sumpsit in uia.

8. Sed quid nos, quod tamen dicere sine dolore non pos-
 sum, quid nos, o pastores, agimus, qui et mercedem conse-
 (l. 140) quimur, et tamen operarii nequaquam sumus? Fructus
 quippe sanctae ecclesiae in stipendio cotidiano percipimus,
 5 sed tamen pro aeterna ecclesia minime in praedicatione
 laboramus. Pensemus cuius damnationis sit sine labore hic
 percipere mercedem laboris. Ecce ex oblatione fidelium
 uiuimus, sed quid pro animabus fidelium laboramus? Illa in
 nostrum stipendium sumimus, quae pro redimendis pecca-
 10 tis suis fideles obtulerunt, nec tamen contra peccata eadem
 uel orationis studio uel praedicationis, ut dignum est, insu-
 damus. Vix pro culpa sua quempiam aperta uoce reprehен-
 dimus. Et adhuc, quod est grauius, aliquando si persona in
 hoc mundo potens sit, eius forsitan et errata laudantur, ne
 15 si aduersetur, per iracundiam munus subtrahat quod impen-
 debat. Sed debemus sine cessatione meminisse quod de qui-
 busdam in Osee scriptum est: « *Peccata populi mei com-
 edent.* » Cur autem peccata populi comedere dicuntur, nisi
 quia peccata delinquentium fouent, ne temporalia stipendia

temps-ci, mais recevoir sa récompense pour avoir la force de prêcher. Dès lors quiconque prêche avec l'intention de recevoir ici-bas la récompense d'une louange ou d'un présent, se prive sans aucun doute de la récompense éternelle. Par contre quelqu'un peut désirer que ce qu'il dit aux hommes leur plaise, afin que, sa parole leur plaisant, cette parole fasse aimer, non pas lui, mais le Seigneur. Ou bien, il peut toucher une récompense terrestre pour sa prédication, afin que sa pauvreté ne lui enlève pas la force de prêcher ; avoir reçu des ressources sur la route ne saurait empêcher cet homme de recevoir sa récompense dans la patrie.

8. Mais nous, que faisons-nous ? — je ne peux le dire sans douleur —, nous, pasteurs, que faisons-nous, nous qui à la fois touchons une récompense et cependant ne sommes nullement des ouvriers ? Nous percevons les fruits de la sainte Église comme salaire quotidien, et cependant pour l'Église éternelle nous ne travaillons que fort peu dans la prédication. Réfléchissons ! il est condamnable de percevoir ici-bas sans travail la récompense du travail. Voici que nous vivons de l'offrande des fidèles ; mais travaillons-nous pour l'âme des fidèles ? Nous recevons pour notre solde ce que les fidèles ont apporté pour racheter leurs péchés, et cependant ces mêmes péchés, nous ne nous fatiguons pas pour les combattre, comme nous le devrions, par notre application soit à la prière soit à la prédication. C'est tout juste si nous reprenons quelqu'un à haute voix pour sa faute. Et encore, ce qui est plus grave, si parfois il s'agit d'un personnage important en ce monde, peut-être ses écarts mêmes sont-ils loués, de peur qu'étant contré il ne nous retire par colère les avantages qu'il nous accordait. Mais nous devons sans cesse nous rappeler ce qui est écrit dans Osée au sujet de certains : « *Ils mangeront les péchés de mon peuple*^o. » Pourquoi sont-ils dits manger les péchés du peuple, sinon parce qu'ils encouragent les péchés des coupables de peur de perdre des revenus tem-

- 20 amittant ? Sed et nos qui ex oblationibus fidelium uiuimus, quas illi pro suis peccatis obtulerunt, si comedimus et tace-
mus, eorum procul dubio peccata manducamus. Pensemus,
ergo, cuius sit apud Deum criminis peccatorum pretium
(l. 160) manducare, et nihil contra peccata praedicando agere.
- 25 Audiamus quid beati Iob uoce dicitur : « *Si aduersum me terra mea clamat, et cum ipsa sulci eius deflent, si fructus eius comedi absque pecunia^p.* » Terra etenim contra possessorem suum clamat, quando contra pastorem suum iuste ecclesia murmurat. Cuius etiam sulci deflent, si corda audientium,
- 30 quae a praecedentibus sunt patribus praedicationis uoce et uigore inuentionis exarata, uident aliquid quod lugeant de uita pastoris. Cuius uidelicet terrae fructus possessor bonus sine pecunia non manducat, quia discretus pastor praerogat talentum uerbi, ne ad damnationem suam de ecclesia stipendium sumat alimenti. Tunc enim de terra nostra cum pecunia fructus comedimus, quando sumentes ecclesiastica subsidia in praedicatione laboramus. Praecones namque uenturi iudicis sumus. Quis ergo uenturum iudicem nuntiet, si praeco tacet ?
- PL 1143 35

9. Proinde considerandum nobis est, ut in quantum ualet quisque, in quantum sufficit, et terrorem uenturi iudicii, et dulcedinem regni susceptae ecclesiae insinuare contendat. Et qui una eademque exhortationis uoce non sufficit simul
- 5 cunctos admonere, debet singulos, in quantum ualet, instruere, priuatis locutionibus aedificare, exhortatione simplici
- (l. 180) fructum in filiorum suorum cordibus quaerere. Debemus namque pensare continue quod apostolis dicitur, et per apostolos nobis : « *Vos estis sal terrae^q.* » Si igitur sal sumus,
- 10 condire mentes fidelium debemus. Vos igitur qui pastores estis, pensate quia Dei animalia pascitis. De quibus profecto

poriels ? Mais nous aussi, qui vivons des offrandes que présentent les fidèles pour leurs péchés, si nous mangeons et nous nous taisons, nous mangeons leurs péchés, sans aucun doute. Songeons donc qu'il est coupable devant Dieu de manger le prix des péchés et de ne rien faire, en prêchant, contre les péchés. Écoutons ce qui nous est dit par la voix du bienheureux Job : « *Si ma terre crie contre moi, et qu'avec elle ses sillons pleurent, si j'ai mangé ses fruits sans argent...* » Une terre crie contre son possesseur quand une Église murmure à bon droit contre son pasteur. Ses sillons pleurent si les auditeurs, dont leurs pères autrefois avaient travaillé les cœurs par la voix de leur prédication et la vigueur de leurs reproches, voient quelque chose à déplorer dans la vie de leur pasteur. Le bon possesseur de cette terre n'en mange pas le fruit sans payer, parce qu'un pasteur prudent commence par dispenser la richesse de la parole, afin de ne pas recevoir de son Église, pour sa condamnation, le salaire qui le fait vivre. Nous mangeons les fruits de notre terre en payant, quand nous recevons les subsides ecclésiastiques en peinant dans la prédication. Car nous sommes les hérauts du juge qui doit venir. Qui donc annoncera le juge qui doit venir, si le héraut se tait ?

9. Il nous faut donc veiller à ce que chacun, autant qu'il a de forces, autant qu'il en a les moyens, s'efforce de faire éprouver par l'Église dont il a la charge et la terreur du jugement qui va venir et les attraites du Royaume. Si quelqu'un n'arrive pas à instruire en même temps tous les siens, par une seule et même exhortation, il doit les éclairer un à un, autant qu'il le peut, les former par des entretiens particuliers, chercher ainsi du fruit dans le cœur de ses fils par une leçon simple. Nous devons méditer sans cesse ce qui est dit aux apôtres, et à nous par les apôtres : « *Vous êtes le sel de la terre*^a. » Si nous sommes sel, nous devons assaisonner l'âme des fidèles. Vous qui êtes des pasteurs, songez que vous faites paître le bétail de Dieu. De ce bétail il est dit à

animalibus Deo per psalmistam dicitur : « *Animalia tua inhabitabunt in ea*^r. » Et saepe uidemus quod petra salis brutis animalibus ponitur, ut ex eadem salis petra lambere
 15 debeant et meliorari. Quasi ergo inter bruta animalia petra salis debet esse sacerdos in populis. Curare namque sacerdotem necesse est quae singulis dicat, unumquemque qualiter moneat, ut quisquis sacerdoti iungitur quasi ex salis tactu aeternae uitae sapore conditur. Sal etenim terrae non
 20 sumus, si corda audientium non condimus. Quod profecto condimentum ille ueraciter proximo impendit, qui praedicationis uerbum non subtrahit.

10. Sed tunc uere aliis recta praedicamus, si dicta rebus ostendimus, si nos ipsi diuino amore compungimur, et humanae uitae, quae sine culpa transire nequaquam potest, cotidianas maculas lacrimis lauamus. Tunc autem de nobis
 (l. 200) 5 uere compungimur, si studiose patrum praecedentium facta pensamus, ut ex conspecta illorum gloria, in nostris nobis oculis nostra uita sordescat. Tunc uere compungimur, cum praecepta Dei studiose perscrutamur, et per haec proficere ipsi contendimus, per quae iam profecisse nouimus quos
 10 ueneramur. Hinc est enim quod de Moyse scriptum est : « *Posuit et labrum aeneum in quo lauarentur Aaron et filii eius, cum ingrederentur in sancta sanctorum, quem fecit de speculis mulierum quae excubabant in ostio tabernaculi*^s. » Labrum quippe aeneum Moyses ponit, in quo sacerdotes
 15 lauari debeant et sancta sanctorum ingredi, quia lex Dei prius nos lauari per compunctionem praecipit, ut nostra immunditia ad penetrandam secretorum Dei munditiam non

r. Ps 67, 11 s. Ex 30, 18-20 ; 38, 8

1. Application ingénieuse, propre à Grégoire, semble-t-il, d'une observation concrète sur un usage familier aux auditeurs et encore pratiqué de nos jours.

Dieu par le psalmiste : « *Ton bétail y habitera*. » Or nous voyons souvent qu'une pierre à sel est placée devant les bêtes sans raison, de telle manière qu'elles lèchent la pierre à sel et s'en trouvent mieux¹. Telle une pierre à sel entre les bêtes, tel doit être le prêtre au milieu de son peuple. Car il faut que le prêtre étudie ce qu'il doit dire à chacun, comment avertir chacun : qu'au contact du prêtre comme au contact du sel chacun soit pénétré de la saveur de la vie éternelle. Nous ne sommes pas le sel de la terre si nous ne pénétrons pas de cette saveur le cœur de nos auditeurs. Cette saveur, celui-là la communique vraiment à son prochain, qui ne lui refuse pas l'annonce de la parole.

10. Mais nous ne prêcherons vraiment aux autres leur devoir que si nous illustrons notre parole par des actes, que si nous-mêmes sommes touchés par l'amour divin et, en cette vie humaine qui ne peut s'écouler sans faute, lavons par nos larmes nos taches quotidiennes. Or, nous ne serons vraiment touchés de componction à notre propre sujet que si nous considérons avec soin les actes de nos prédécesseurs, nos pères, si bien qu'à la vue de leur gloire notre vie à nous s'enlaidisse à nos propres yeux. Nous sommes vraiment touchés de componction quand nous étudions avec soin les commandements de Dieu et nous efforçons de progresser nous-mêmes par les mêmes moyens qu'ont pris jadis, comme nous le savons, ceux dont nous vénérons la mémoire. Voilà pourquoi il est écrit de Moïse : « *Il fit placer un bassin de bronze où se laveraient Aaron et ses fils, quand ils auraient à entrer dans le Saint des Saints ; il le fit faire avec les miroirs des femmes qui veillaient à la porte de la Tente*. » Moïse place un bassin de bronze dans lequel les prêtres devaient se laver et entrer ensuite dans le Saint des Saints, parce que la loi de Dieu nous prescrit de nous laver d'abord par la componction, de peur que notre impureté ne soit indigne de pénétrer dans la pureté des secrets divins. Ce bassin, on le présente

sit indigna. Quem bene labrum de speculis mulierum per-
 hibet factum, quae ad tabernaculi ostium indesinenter excu-
 PL 1144 20 babant. | Specula quippe sunt mulierum praecepta Dei, in
 quibus se sanctae animae semper aspiciunt, et si quae in eis
 sunt foeditatis maculae, deprehendunt. Cogitationum uitia
 corrigunt, et quasi renitentes uultus uelut ex reddita imagine
 componunt, quia dum praeceptis dominicis sollerter inten-
 25 dunt, in eis procul dubio uel quid in se caelesti uiro placeat,
 uel quid displiceat agnoscunt. Quae quamdiu in hac uita
 sunt, aeternum tabernaculum ingredi nequaquam possunt.
 Sed tamen ad ostium tabernaculi mulieres excubant, quia
 (l. 220) sanctae animae etiam cum infirmitate adhuc carnis grauan-
 30 tur, amore tamen continuo ingressum aeterni introitus ob-
 seruant. Moyses ergo labrum sacerdotibus de speculis mulie-
 rum fecit, quia lex Dei lauacrum compunctionis peccatorum
 nostrorum maculis exhibet, dum ea per quae sanctae animae
 superno sponso placuerunt, intuenda nobis caelestia prae-
 35 cepta praebet. Quibus si diligenter intendimus, internae
 nostrae imaginis maculas uidemus. Videntes autem maculas
 in paenitentiae dolore compungimur, compuncti uero quasi
 in labrum de speculis mulierum lauamur.

11. Est autem ualde necessarium ut cum de nobis in com-
 punctione afficimur, etiam commissorum nobis uitam zelemur.
 Sic ergo amaritudo compunctionis afficiat, ut tamen a
 proximorum custodia non auertat. Quid enim prodest si
 5 amantes nosmetipsos relinquimus proximos? Vel quid rur-
 sum prodest si amantes uel zelantes proximos, relinquamus
 nosmetipsos? In ornamento quippe tabernaculi bis tinctus
 coccus^t offerri praecipitur, ut ante Dei oculos caritas nostra

t. cf. Ex 25, 4; etc.

avec justesse comme fait avec les miroirs des femmes qui veillaient sans arrêt à la porte de la Tente. Les miroirs des femmes, ce sont les commandements de Dieu, dans lesquels les âmes saintes ne cessent de se regarder ; et s'il y a en elles quelque tache qui les enlaidisse, elles en prennent conscience. Elles corrigent les déviations de leurs pensées, et donnent à leur visage comme un éclat nouveau, à l'image de ce qui leur est rendu. Car les yeux fixés sur les commandements du Seigneur, elles discernent sans hésitation ce qui, en elles, plaît à l'époux céleste et ce qui lui déplaît. Tant qu'elles sont en cette vie, elles ne peuvent pénétrer dans la Tente éternelle. Ces femmes cependant veillent à la porte de la Tente, parce que les âmes saintes, quoique lourdes encore du poids de la chair, regardent sans cesse avec amour cette entrée qui donne accès à l'éternité. Moïse fait donc faire un bassin pour les prêtres avec les miroirs des femmes, parce que la loi de Dieu nous présente pour les taches de nos péchés le bassin de la componction : elle nous fait voir les commandements célestes dans les actions des âmes saintes qui ont plu à l'époux divin. Si nous les considérons avec attention, nous remarquons les taches de notre image intérieure. Et en remarquant ces taches, nous sommes touchés par la douleur de la pénitence, et ainsi touchés nous nous lavons pour ainsi dire dans le bassin fait des miroirs des femmes.

11. Quand nous sommes touchés de componction à notre sujet, il nous est indispensable d'avoir aussi à cœur la vie de ceux qui nous sont confiés. Que l'amertume de la componction nous affecte sans nous détourner de veiller sur notre prochain. A quoi nous sert-il de nous aimer nous-mêmes, si nous délaissions notre prochain ? A quoi nous servent, inversement, notre amour et notre zèle pour le prochain, si nous nous délaissions nous-mêmes ? Pour l'aménagement de la Tente, il est prescrit d'offrir de l'écarlate deux fois teinte¹, de façon qu'aux yeux de Dieu notre amour de Dieu

Dei et proximi amore coloretur. Ille autem uere se diligit,
 10 qui pure diligit auctorem. Tunc ergo coccus bis tingitur,
 quando erga se et proximum ex amore ueritatis animus
 inflammatur.

(l. 240) 12. Sed inter haec sciendum est ut sic exerceatur zelus
 rectitudinis contra praua acta proximorum, quatenus in
 feruore distractionis nullo modo relinquatur uirtus mansue-
 tudinis. Ira etenim sacerdotis nequaquam debet esse prae-
 5 ceptis et perturbata, sed magis ex consilii grauitate metuenda.
 Et portare igitur debemus quos corrigimus, et corrigere
 quos portamus, ne si ex utroque unum defuerit, uel in
 feruore, uel in mansuetudine actio sacerdotalis non sit. Hinc
 namque est quod in templi ministerio in basibus templi
 10 sculptorio opere leones et boues et cherubin expressa sunt^u.
 Cherubin quippe est plenitudo scientiae. Sed quid est quod
 in basibus nec leones sine bubus, nec boues sine leonibus
 fiunt? Quid enim aliud designant bases in templo, nisi
 sacerdotes in ecclesia? Qui dum sollicitudinem regiminis
 PL 1145 15 tolerant, quasi more basium superimpositum | onus portant.
 In basibus igitur cherubin exprimitur, quia decet nimirum
 ut sacerdotum pectora plenitudine scientiae sint referta. Per
 leones autem terror seueritatis, per boues uero patientia
 mansuetudinis figuratur. Itaque in basibus nec leones sine
 20 bubus, nec boues sine leonibus exprimuntur, quia semper in
 sacerdotali pectore cum terrore seueritatis custodiri debet
 (l. 260) uirtus mansuetudinis, ut et iram mansuetudo condat, et
 eandem mansuetudinem, ne fortasse dissoluta sit, zelus dis-
 tractionis accendat.

13. Sed ista cur loquimur, cum adhuc plerosque grauari
 factis atrocioribus uideamus? Vobis enim sacerdotibus
 lugens loquor, quia nonnullos uestrum cum praemiis facere

u. cf. 1 R 7, 29

soit coloré aussi de l'amour du prochain. Celui-là s'aime vraiment qui aime purement son Créateur. Ainsi on teint deux fois l'écarlate, quand le cœur brûle de l'amour de la vérité envers lui et envers le prochain.

12. A ce sujet il faut savoir que le zèle de la rectitude contre les désordres du prochain doit s'exercer de façon telle que le feu de la sévérité ne fasse aucunement délaissier la vertu de douceur. La colère du prêtre ne doit pas exploser et perturber, mais plutôt se faire craindre par le sérieux de sa motivation. Nous devons soutenir en réprimandant, et réprimander en soutenant ; si l'une de ces composantes manquait, le feu ou la douceur, notre action ne serait pas sacerdotale. De là vient que pour le service du Temple, on a sculpté sur ses bases des lions, des bœufs et des chérubins^u. Les chérubins ont la plénitude de la science. Mais d'où vient que sur ces bases ne sont faits ni des lions sans des bœufs, ni des bœufs sans des lions ? Que désignent les bases du Temple, sinon les prêtres de l'Église ? Chargés du soin de diriger, ils sont comme les bases qui soutiennent une charge posée sur eux. Sur les bases un chérubin est représenté, car il convient que le cœur des prêtres soit rempli de la plénitude de la science. Les lions figurent, eux, la sévérité redoutable, les bœufs, la douceur patiente. Ainsi sur les bases, ni les lions ne sont représentés sans des bœufs, ni les bœufs sans des lions, car toujours, dans un cœur de prêtre, il faut que soit gardée, avec la sévérité redoutable, la force de la douceur, de façon que la douceur tempère la colère, et que le souci de la rigueur raffermisse la douceur, qui pourrait s'amollir.

13. Mais pourquoi disons-nous cela, alors que nous voyons encore bien des hommes se charger de fautes particulièrement odieuses ? C'est à vous, des prêtres, que je le dis avec des larmes : nous avons appris que certains d'entre vous

ordinationes agnouimus, spiritalem gratiam uendere, et de
 5 alienis iniquitatibus cum peccati damno temporalia lucra
 cumulare. Cur ergo ad memoriam uestram non redit quod
 uox dominica praeciens dicit : « *Gratis accepistis, gratis
 date* » ? Cur non ante mentis oculos reuocatis quod tem-
 10 plum Redemptor noster ingressus cathedras uendentium
 columbas euerit et nummulariorum effudit aes^m ? Qui
 namque sunt in templo Dei hodie qui columbas uendunt,
 nisi qui in ecclesia pretium de impositione manus accipiunt ?
 Per quam uidelicet impositionem Spiritus sanctus caelitus
 datur. Columba igitur uenditur, quia manus impositio, per
 15 quam Spiritus sanctus accipitur, ad pretium praebetur. Sed
 Redemptor noster cathedras uendentium columbas euerit,
 quia talium negotiatorum sacerdotium destruit. Hinc est
 quod sacri canones simoniacam haeresim damnant, et eos
 sacerdotio priuari praeciunt, qui de largiendis ordinibus
 (l. 280) 20 pretium quaerunt. Cathedra ergo uendentium columbas
 eueritur, quando hi qui spiritalem gratiam uenundant, uel
 ante humanos, uel ante Dei oculos, sacerdotio priuantur. Et
 quidem multa sunt alia praepositorum mala quae humanos
 modo oculos latent. Et plerumque se pastores sanctos homi-
 25 nibus exhibent, atque in occultis suis uideri turpes ante
 interni arbitris oculos non erubescunt. Veniet, ueniet pro-
 fecto ille dies, nec longe est, in quo pastorum pastor appa-
 reat^r, et uniuscuiusque facta in publicum deducat, et qui
 modo subditorum culpam per praepositos ulciscitur, tunc
 30 praepositorum mala per semetipsum saeuens damnat. Vnde
 et ingressus in templum, per se quasi flagellum de funiculis

v. Mt 10, 8 w. cf. Mt 21, 12 x. cf. 1 P 5, 4

1. Les *ordinationes cum praemiis* relèvent de la simonie. Grégoire avait déjà abordé le sujet en *Hom. Eu.* 4, 4 ; cf. *supra*, p. 61, n. 1.

font des ordinations à prix d'argent¹, vendent la grâce spirituelle, profitent des iniquités d'autrui pour amasser des gains temporels, avec le dommage du péché. Comment ne vous rappelez-vous pas ce qu'a prescrit la voix du Seigneur : « *Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement* » ? Comment ne revoyez-vous pas des yeux de l'âme notre Rédempteur, entré dans le Temple, renverser les sièges des marchands de colombes et disperser l'argent des changeurs ? Qui sont aujourd'hui dans le temple de Dieu les marchands de colombes, sinon ceux qui dans l'Église reçoivent une rémunération pour l'imposition des mains ? Or par cette imposition, c'est l'Esprit Saint qui est donné d'en-haut. Une colombe est vendue, parce que l'imposition des mains, par laquelle on reçoit l'Esprit Saint, est conférée à prix d'argent. Mais notre Rédempteur renverse les sièges des vendeurs de colombes, parce qu'il réduit à rien le sacerdoce de tels marchands. Voilà pourquoi les canons sacrés condamnent l'hérésie simoniaque et prescrivent de priver du sacerdoce ceux qui accordent les ordres au prix d'une rémunération. Le siège des vendeurs de colombes est donc renversé quand ceux qui vendent la grâce de l'Esprit sont privés du sacerdoce soit aux yeux des hommes soit aux yeux de Dieu². Au vrai, il est bien d'autres misères des chefs d'Églises, maintenant cachées aux yeux humains. Souvent ils se présentent aux hommes comme de saints pasteurs, et au fond d'eux-mêmes ne rougissent pas que leur honte soit vue par les yeux du juge intérieur. Le jour viendra, à coup sûr il viendra, et il n'est pas loin, où le pasteur des pasteurs apparaîtra et rendra publics les actes de chacun, et celui qui maintenant fait châtier par les chefs d'Églises les fautes de leurs sujets, viendra, sévissant par lui-même, condamner les fautes de ces chefs d'Églises. C'est pourquoi, entré dans le Temple, il se fit lui-même avec des cordelettes une sorte de

2. Cf. AUGUSTIN, *Tract. in Ioh.*, 10, 6.

fecit, et de domo Dei prauos negotiatores eiciens, cathedras uendentium columbas euertit, quia subditorum quidem culpas per pastores percutit, sed pastorum uitia per semet-
 35 ipsum ferit. Ecce modo hominibus negari potest quod laten-
 PL 1146 ter agitur. Ille certe iudex uenturus est, cui tacendo quisque se non potest celare, quem negando non potest fallere.

14. Est aliud, fratres carissimi, quod me de uita pastorum uehementer affligit, sed ne cui hoc iniuriosum uideatur fortasse quod assero, me quoque pariter accuso, quamuis barbarici temporis necessitate compulsus, ualde in his inuitus
 (l. 300) 5 iaceo. Ad exteriora enim negotia delapsi sumus, et aliud ex honore suscepimus, atque aliud officio actionis exhibemus. Ministerium praedicationis relinquimus, et ad poenam nostram, ut uideo, episcopi uocamur, qui honoris nomen, non uirtutem tenemus. Relinquunt namque Deum hi qui nobis
 10 commissi sunt, et tacemus. In prauis actibus iacent, et correctionis manum non tendimus. Cotidie per multas nequitias pereunt, et eos ad infernum tendere negligenter uideamus. Sed quando nos uitam corrigere ualeamus alienam, qui negligimus nostram ? Curis enim saecularibus intenti, tanto
 15 insensibiliores intus efficimur, quanto ad ea quae foris sunt studiosiores uidemur. Vsui quippe curae terrenae a caelesti desiderio obdurescit animus, et dum ipso suo usu durus efficitur, per actionem saeculi ad ea emolliri non ualet quae pertinent ad caritatem Dei. Vnde bene sancta ecclesia de membris suis infirmantibus dicit : « *Posuerunt me custodem in uineis, uineam meam non custodiui* ». Vineae quippe nostrae actiones sunt, quas usu cotidiani laboris excolimus. Sed cus-

y. cf. Jn 2, 15 z. Ct 1, 5

fouet, chassa de la maison de Dieu les mauvais marchands et renversa les sièges des vendeurs de colombes¹, parce qu'il frappe par leurs pasteurs les fautes de leurs ouailles, mais flagelle par lui-même les vices des pasteurs. On peut bien maintenant nier ce qu'on fait en secret. Mais le juge va venir, sans aucun doute, à qui on ne peut se cacher en se taisant, qu'on ne peut tromper en niant.

14. Il est une autre chose, frères très chers, qui dans la vie des pasteurs m'afflige douloureusement ; mais pour que personne n'aille trouver injuste pour lui ce que j'avance, je m'accuse moi-même pareillement, encore que je sois bien malgré moi dans cette situation, forcé par les contraintes de notre époque barbare. Nous nous sommes immergés dans les affaires extérieures ; autre est l'honneur que nous avons reçu, autre l'activité dont nous faisons montre. Nous délaissions le ministère de la prédication, et on nous appelle évêques, je le constate, pour notre châtement, nous qui gardons le nom de notre charge sans l'exercer. Ceux qui nous ont été confiés abandonnent Dieu, et nous nous taisons. Ils gisent dans le mal, et nous ne leur tendons pas la main qui redresse. Chaque jour ils périssent pour leurs nombreuses iniquités, et nous les voyons avec indifférence se diriger vers l'enfer. Mais pourquoi pourrions-nous amender la vie d'autrui, nous qui négligeons la nôtre ? Attentifs à des intérêts séculiers, nous sommes d'autant plus insensibles au-dedans que nous paraissions plus soucieux des affaires du dehors. En s'exerçant, le soin de la terre rend le cœur trop dur pour qu'il désire le ciel, et endurci par cet exercice même il ne peut plus, agissant pour le siècle, devenir sensible aux attraites de l'amour divin. Aussi la sainte Église dit-elle avec raison à propos de ses membres malades : « *Ils m'ont mise à garder les vignes ; ma vigne à moi, je ne l'ai pas gardée².* » Nos vignes à nous, ce sont nos actions, à qui nous faisons produire du fruit par l'exercice quotidien du travail. Mais

todes in uineis positi nostram uineam minime custodimus,
 25 quia dum extraneis actionibus implicamur, ministerium
 actionis nostrae negligimus. Nullum puto, fratres carissimi,
 (l. 320) ab aliis maius praeiudicium quam a sacerdotibus tolerat
 Deus, quando eos quos ad aliorum correctionem posuit,
 dare de se exempla prauitatis cernit, quando ipsi peccamus,
 30 qui compescere peccata debuimus. Plerumque, quod est
 grauius, sacerdotes qui propria dare debuerant, etiam aliena
 diripiunt. Plerumque, si quos humiliter, si quos continenter
 uiuere conspiciunt, irrident. Considerate ergo quid de gre-
 gibus agatur, quando lupi pastores fiunt. Hi enim custodiam
 35 gregis suscipiunt, qui insidiare gregi dominico non metuunt,
 contra quos Dei greges custodire debuerunt. Nulla anima-
 rum lucra quaerimus, ad nostra cotidie studia uacamus, ter-
 rena concupiscimus, humanam gloriam intenta mente cap-
 tamus. Et quia eo ipso quo ceteris praelati sumus, ad agenda
 40 quaelibet maiorem licentiam habemus, susceptae benedic-
 tionis ministerium uertimus ad ambitionis argumentum;
 Dei causas relinquimus, ad terrena negotia uacamus; locum
 sanctitatis accipimus, et terrenis actibus implicamur.
 PL 1147 Impletum est in nobis profecto quod scriptum est : « *Et erit*
 45 *sicut populus, sic sacerdos*^a ». | Sacerdos enim non distat a
 populo, quando nullo uitae suae merito uulgi transcendit
 actionem.

15. Imploremus Ieremiae lacrimas : consideret mortem
 nostram et deplorans dicat : « *Quomodo obscuratum est*
 (l. 340) *aurum, mutatus est color optimus, dispersi sunt lapides sanc-*
tuarii in capite omnium platearum^b ? » Aurum quippe obs-

a'. Os 4, 9 b'. Lm 4, 1

mis à garder les vignes, nous ne gardons pas notre vigne à nous, car engagés dans des activités extérieures, nous négligeons le soin de notre activité. Il n'est pas de manquement à Dieu plus grave, je pense, frères très chers, que celui des prêtres : c'est que Dieu voit ceux qu'il a établis pour redresser les autres donner eux-mêmes l'exemple de la dépravation, c'est que nous péchons nous-mêmes, nous qui aurions dû empêcher le péché. Souvent, ce qui est plus grave, des prêtres, qui auraient dû donner de leurs propres biens, vont jusqu'à ravir ceux des autres. Souvent, s'ils voient des hommes vivre humblement, vivre dans la continence, ils se moquent. Songez donc à ce qu'il advient des troupeaux quand les pasteurs deviennent des loups. Car ceux-là reçoivent la charge de la garde du troupeau, qui ne craignent pas de s'attaquer au troupeau du Maître : c'est contre eux qu'ils auraient dû défendre le troupeau de Dieu. Nous ne cherchons nullement le bien des âmes, nous sommes chaque jour occupés de nos intérêts, nous convoitons les biens de la terre, nous cherchons de toute notre âme à capter la gloire humaine. Du fait même que nous sommes placés à la tête des autres, que nous avons une plus grande liberté d'action, nous faisons du service de bénédiction que nous avons reçu une raison de nous élever ; nous n'avons cure des intérêts de Dieu, nous nous occupons des affaires de la terre ; nous avons reçu d'être placés au lieu saint, et nous nous empêtrons dans les activités terrestres. En nous s'accomplit le mot de l'Écriture : *« Tel le peuple, tel sera le prêtre^a »*. Le prêtre en effet ne se distingue pas du peuple quand il ne s'élève pas par le mérite de sa vie au-dessus de l'activité de la masse.

15. Implorons les larmes de Jérémie ; qu'il considère notre mort et dise en pleurant : *« Comment l'or s'est-il terni, et sa belle couleur a-t-elle changé ? et comment les pierres du sanctuaire ont-elles été dispersées au centre de toutes les places^b ? »* L'or s'est terni, parce que la vie des prêtres, qui

5 curatum est, quia sacerdotum uita quondam per gloriam uirtutum clara, nunc per actiones infimas ostenditur reprobata. Color optimus est mutatus, quia ille sanctitatis habitus per terrena et abiecta opera ad ignominiam despectionis uenit. Lapidēs uero sanctuarii intrinsecus habebantur, nec sumebantur in summi sacerdotis corpore, nisi cum sancta sanctorum ingrediens, in secreto sui conditoris apparebat^{c'}. Nos ergo sumus, fratres carissimi, nos sumus lapides sanctuarii, qui apparere semper debuimus in secreto Dei, quos nunquam necesse est foris conspici, id est nunquam in extraneis actibus uideri. Sed dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum, quia hi qui per uitam et orationem intus semper esse debuerant, per uitam reprobam foris uacant. Ecce iam paene nulla est saeculi actio quam non sacerdotes administrant. Dum ergo in sancto habitu constituti, exteriora sunt quae exhibent, quasi sanctuarii lapides foris iacent. Quia enim graeca uoce *platea* a latitudine uocatur, sanctuarii lapides in plateis sunt, cum religiosi quique lata mundi itinera sectantur. Nec solum in plateis, sed in capite platearum dispersi sunt, quia et per desiderium huius mundi opera peragunt et tamen de religioso habitu culmen honoris quaerunt. In capite ergo platearum dispersi sunt, quia et iacent per ministerium operis, et honorari uolunt de imagine sanctitatis.

(l. 360) 25

16. Quanto autem mundus gladio feriatuŕ aspiciŕtis ; quibus cotidie percussioŕibus intereat populus uidetis. Cuius

c'. cf. Ex 28, 9-13.17-21.29

1. La *saeculi actio*, comme les *exteriora negotia* (*supra*, 14, 5), désigne évidemment toutes les charges temporelles assumées par les évêques, à contre-cœur dans le cas de Grégoire, mais avec avidité dans le cas des pasteurs vilipendés par ce dernier. – La précision, la netteté, avec lesquelles Grégoire souligne ce lien entre la charge spirituelle et la charge temporelle

rayonnait autrefois de la gloire de leurs vertus, mérite maintenant le dédain, à cause de la vulgarité de leurs actions. Sa belle couleur a changé, parce que la sainteté de leur état a été dégradée jusqu'au mépris par une activité terrestre et basse. Les pierres précieuses du sanctuaire étaient gardées au-dedans, et le grand prêtre n'en portait pas sur son corps, sinon lorsqu'il entrait dans le Saint des Saints et paraissait en la présence secrète de son Créateur¹. Nous sommes, frères très chers, nous sommes les pierres du sanctuaire, nous qui aurions dû paraître toujours en la présence secrète de Dieu, qui n'avons jamais besoin d'être remarqués au-dehors, c'est-à-dire d'être toujours vus dans des activités extérieures. Mais les pierres précieuses du sanctuaire ont été dispersées au centre des places, parce que ceux qui par leur vie et leur prière auraient dû être toujours au-dedans musardent au-dehors, dans une vie condamnable. Voici qu'il n'est presque plus d'activité séculière que n'exercent les prêtres¹. Malgré la sainteté de leur état, ce dont ils font montre est tout extérieur ; ainsi gisent-ils au-dehors, comme les pierres du sanctuaire². Le mot *place* évoque en grec quelque chose de large : ils sont les pierres du sanctuaire sur les places, les hommes religieux qui suivent les larges allées du monde. Et ils ne sont pas seulement dispersés sur les places, mais au centre des places, parce que non contents d'agir avec le désir de ce monde, ils cherchent le faite de l'honneur grâce à leur saint état. Ils sont donc dispersés au centre des places, car ils se traînent à terre par une activité servile et veulent en même temps être honorés grâce à l'apparence de la sainteté³.

16. Vous mesurez de quel glaive le monde est frappé, vous voyez sous quels coups le peuple périt chaque jour. A

convenaient bien à un évêque tel que Hincmar, homme d'action mais aussi écrivain et intellectuel.

2. Cf. AUGUSTIN, *Enarr. in ps.*, 118, S. 10, 6 (l. 30-32, CCL 40, p. 1695).

3. Cf. *Past.* II, 7 (l. 66-105, SC 381, p. 222-226).

hoc nisi nostro praecipue peccato agitur ? Ecce depopulatae
urbes, euersa castra, ecclesiae ac monasteria destructa, in
5 solitudine agri redacti sunt. Sed nos pereunti populo auc-
tores mortis exstitimus, qui esse debuimus duces ad uitam.
Ex nostro etenim peccato populi turba prostrata est, quia,
faciente nostra negligentia, ad uitam erudita non est. Quid
autem animas hominum nisi cibum Domini dixerim, quae
10 ad hoc sunt conditae, ut in eius corpore traiciantur, id est ut
in aeternae ecclesiae augmentum tendant ? Sed huius cibi
condimentum nos esse debuimus. Sicut enim paulo super-
ius praefati sumus, missis praedicatoribus dicitur : « *Vos
estis sal terrae*^{d'} ». Si igitur cibus Dei est populus, condi-
15 mentum cibi sacerdotes esse debuerunt. Sed quia dum nos
ab orationis et eruditionis sanctae usu cessamus, sal infatua-
PL 1148 tum est, condire non ualet | cibos Dei ; atque idcirco ab auc-
tore non sumitur, quia exigente fatuitate nostra minime
(l. 380) conditur. Pensemus ergo qui umquam per linguam nostram
20 conuersi, qui de peruerso suo opere nostra increpatione cor-
repti paenitentiam egerunt, quis luxuriam ex nostra erudi-
tione deseruit, quis auaritiam, quis superbiam declinauit.
Pensemus quod lucrum Deo fecimus nos, qui accepto
talento, ab eo ad negotium missi sumus. Etenim dicit :
25 « *Negotiamini dum uenio*^{e'}. » Ecce iam uenit, ecce de nostro
negotio lucrum quaerit. Quale ei animarum lucrum de nos-
tra negotiatione monstrabimus ? Quot eius conspectui ani-
marum manipulos de praedicationis nostrae segete illaturi
sumus ?

d'. Mt 5, 13 e'. Lc 19, 13

1. Le tableau des destructions est impressionnant ; il sera ultérieurement développé dans une homélie sur Ézéchiél (*Hom. Ez.* II, 6, 22). A partir du

qui la faute, sinon à nous surtout ? Voici des villes dépeuplées, des forteresses démantelées, des églises et des monastères en ruine, des campagnes désertées¹. Mais c'est nous qui sommes pour le peuple qui périt des agents de mort, nous qui aurions dû lui être des guides vers la vie. Car c'est du fait de notre péché que la masse du peuple est abattue, parce que notre négligence aidant, elle n'a pas été instruite en vue de la vie. Oserais-je dire que les âmes humaines sont les mets du Seigneur, assaisonnés pour passer dans son corps, c'est-à-dire faire l'accroissement de l'Église éternelle ? Mais c'est nous qui sommes le condiment de ce mets. Comme nous l'avons noté il y a quelques instants, il est dit aux prédicateurs envoyés : « *Vous êtes le sel de la terre*^d. » Si donc le peuple est le mets de Dieu, les prêtres auraient dû être le condiment de ce mets. Mais comme nous nous relâchons dans la pratique de l'oraison et du saint enseignement, le sel s'est affadi, il ne peut plus assaisonner les mets de Dieu ; et le Créateur ne prend plus ce mets, parce qu'il n'est pas assaisonné, du fait de notre fadeur. Demandons-nous donc qui a été converti par notre parole, qui, réprimandé par nous, a fait pénitence pour une mauvaise action, qui, instruit par nous, a renoncé à la luxure, qui a dit non à sa cupidité, à son orgueil. Demandons-nous ce que nous avons gagné pour Dieu, nous, envoyés par Dieu pour faire valoir le talent reçu. Il a dit en effet : « *Faites-le valoir, jusqu'à ce que je vienne*^e. » Voici que déjà il vient, voici qu'il demande ce qu'a gagné notre gérance. Quelles âmes lui montrerons-nous, gagnées par notre gérance ? Quelles gerbes d'âmes apporterons-nous devant lui, moissonnées par notre prédication ?

texte d'Hincmar, l'archevêque de Reims, Hervé, cite ce passage effrayant devant ses confrères au concile de Trosly en 909 : cf. M. SOT, *Un historien et son Église au X^e siècle : Flodoard de Reims*, Paris 1993, p. 229-230. Et cet extrait du concile de Trosly fournit à Marc Bloch une image terrible des débuts de la société féodale : cf. M. BLOCH, *La société féodale*, réimpr., Paris 1968, p. 23.

17. Ponamus ante oculos nostros illum tantae districtio-
 nis diem quo iudex ueniet, et rationem cum seruis quibus
 talenta credidit ponet. Ecce in maiestate terribili inter ange-
 lorum atque archangelorum choros uidebitur. In illo tanto
 5 examine electorum omnium et reproborum multitudo
 deducitur et unusquisque quid sit operatus ostenditur. Ibi
 Petrus cum Iudaea conuersa, quam post se traxit, apparebit.
 Ibi Paulus conuersum, ut ita dixerim, mundum ducens. Ibi
 Andreas post se Achaïam, Iohannes Asiam, Thomas Indiam
 10 in conspectu sui regis conuersam ducit. Ibi omnes dominici
 gregis arietes cum animarum lucris apparebunt, qui sanctis
 (l. 400) suis praedicationibus Deo post se subditum gregem trahunt.
 Cum igitur tot pastores cum gregibus suis ante aeterni pas-
 toris oculos uenerint, quid nos miseri dicturi sumus, qui ad
 15 Dominum nostrum post negotium uacui redimus, qui pas-
 torum nomen habuimus, et oues quas ex nutrimento nostro
 debeamus ostendere non habemus ? Hic pastores uocati
 sumus, et ibi gregem non ducimus.

18. Sed numquid si nos negligimus, omnipotens Deus
 deserit oues suas ? Nullo modo, nam ipse eas, sicut per pro-
 phetam pollicitus est, per semetipsum pascit, omnesque
 quos praeordinauit ad uitam, flagellorum stimulis, com-
 5 punctionis spiritu erudit^f. Et per nos quidem fideles ad
 sanctum baptisma ueniunt, nostris precibus benedicuntur, et
 per impositionem nostrarum manuum a Deo Spiritum sanc-
 tum percipiunt, atque ipsi ad regnum caeleste pertingunt,
 et ecce nos per negligentiam nostram deorsum tendimus.
 10 Ingrediuntur electi, sacerdotum manibus expiati, caelestem

^f. cf. Ez 34, 10-16.

1. Le jugement final couronne le labeur missionnaire de chacun des apôtres, auxquels ont été confiées les différentes régions du monde connu (cf. JÉRÔME, *ep.* 59, 5), et aussi celui de tous les pasteurs dignes de ce nom

17. Mettons sous nos yeux le jour si sévère où le juge viendra et fera les comptes avec les serviteurs à qui il a confié des talents. Voici qu'on le verra en sa redoutable majesté, entouré des chœurs des anges et des archanges. Pour le grand examen, la multitude des hommes, élus et réprouvés, est amenée là, et l'œuvre de chacun est mise en lumière. Là Pierre paraîtra avec la Judée qu'il a entraînée à sa suite, convertie ; là Paul, amenant, j'ose le dire, le monde converti. Là André amène en présence de son roi l'Achaïe, convertie ; Jean l'Asie, Thomas l'Inde. Là tous les béliers du troupeau du maître apparaîtront avec les âmes qu'ils auront gagnées, eux qui par leurs saintes prédications attirent à Dieu à leur suite le troupeau dont ils ont la charge¹. Lorsque tant de pasteurs seront venus avec leurs troupeaux en présence du pasteur éternel, qu'allons-nous dire, nous, pauvres hommes, qui après le travail revenons à notre Maître les mains vides, qui avons eu le nom de pasteurs et n'avons pas, nourries par nous, les brebis que nous aurions dû présenter ? Ici, nous avons été appelés pasteurs, et là-bas nous n'amenons pas de troupeau.

18. Mais si nous sommes négligents, le Dieu tout-puissant délaisse-t-il ses brebis ? Nullement, car il les fait paître, lui, par lui-même, comme il l'a promis par le prophète, et il instruit de l'esprit de componction, par l'aiguillon des épreuves, tous ceux qu'il a prédestinés à la vie². Et les fidèles viennent bien par nous au saint baptême, ils sont bénis par nos prières, il reçoivent de Dieu l'Esprit Saint par l'imposition de nos mains et ils parviennent, eux, au royaume céleste ; et voici que nous, par notre négligence, nous prenons le chemin qui descend. Les élus entrent dans la patrie céleste, purifiés par les mains des prêtres, et les prêtres, eux,

qui les ont suivis. Grégoire, pape missionnaire, voit l'Église à l'échelle du monde.

patriam, et sacerdotes ipsi per uitam reprobam ad inferni supplicia festinant. Cui ergo rei, cui similes dixerim sacerdotes malos, nisi aquae baptismatis, quae peccata baptizatorum diluens, illos ad regnum caeleste mittit, et ipsa in cloacas descendit ? Timeamus haec, fratres, conueniat actioni
 15 nostrae ipsum ministerium nostrum. | De peccatorum nostrorum cotidie relaxatione cogitemus, ne nostra uita peccato obligata remaneat, per quam omnipotens Deus cotidie alios soluit. Consideremus sine cessatione quid sumus, pensemus
 20 negotium nostrum, pensemus pondus quod suscepimus. Faciamus cotidie nobiscum rationes, quas cum nostro iudice habemus. Et sic debemus agere curam nostri, ut non negligamus curam proximi, ut quisquis ad nos iungitur, ex linguae nostrae sale condiatur. Cum uacantem quempiam et
 25 lubricum uidemus, admonendus est ut coniugio frenare studeat iniquitatem suam, quatenus per hoc quod licet, discat superare quod non licet. Cum coniugatum uidemus, admonendus est ut sic exerceat curam saeculi, ne postponat amorem Dei ; sic placeat uoluntati coniugis, ut non displiceat
 30 conditori. Cum clericum uidemus, admonendus est quatenus sic uiuat, ut exemplum uitae saecularibus praebeat, ne si quid in illo iuste reprehenditur, ex eius uitio ipsa religionis nostrae aestimatio grauetur. Cum monachum uidemus, admonendus est ut reuerentiam habitus sui in actu, in locutione, in cogitatione sua semper circumspiciat ; ea quae
 35 mundi sunt, perfecte deserat, et quod ostendit humanis oculis habitu, hoc ante Dei oculos moribus praetendat. Iste itaque iam sanctus est, admoneatur ut crescat ; ille uero qui adhuc iniquus est, admoneatur ut corrigat, quatenus quis-
 40 quis se ad sacerdotem iunxerit, sale sermonis illius conditus recedat. Haec, fratres carissimi, uobiscum sollicite cogitate,

1. Cf. *Past.* III, 27 (l. 4-8, SC 382, p. 446).

par leur vie coupable, se hâtent vers les supplices de l'enfer. A quoi vais-je comparer les mauvais prêtres, à quoi, sinon à l'eau du baptême, qui lave les péchés des baptisés et les envoie dans le royaume céleste, mais descend elle-même à l'égout ? Ayons cette crainte, frères : que notre ministère même soit en accord avec notre action. Pensons chaque jour à nous délier de nos péchés : que notre vie ne reste pas engagée dans le péché, elle dont le Dieu tout-puissant se sert chaque jour pour en délier les autres. Considérons sans cesse ce que nous sommes, pensons à notre tâche, pensons au fardeau dont nous nous sommes chargés. Faisons nous-mêmes chaque jour les comptes que nous aurons à rendre à notre juge. Nous devons avoir soin de nous, sans négliger le soin du prochain, si bien que quiconque nous approche soit ravigoté grâce au sel de notre parole. Quand nous voyons un célibataire sensuel, il faut l'encourager à freiner par le mariage son mauvais penchant : qu'il apprenne à renoncer à ce qui n'est pas permis grâce à ce qui l'est. Quand nous voyons un homme marié, il faut l'encourager à se livrer au soin du siècle sans négliger l'amour de Dieu : qu'il se plie aux désirs de son épouse sans déplaire à son créateur¹. Quand nous voyons un clerc, il faut l'encourager à vivre de telle façon qu'il soit un exemple pour les laïcs : si l'on est en droit de lui faire un reproche, que l'honneur de notre religion ne souffre pas du fait de sa faute. Quand nous voyons un moine, il faut l'encourager à veiller toujours au respect dû à son habit, dans sa conduite, sa conversation, ses pensées ; qu'il laisse complètement de côté ce qui est mondain, et que ce qu'il fait voir aux yeux humains par son habit, il le présente aux yeux de Dieu par ses mœurs. Cet homme déjà sanctifié, encourageons-le à grandir. Cet autre encore pécheur, encourageons-le à s'amender. Ainsi quiconque s'est approché du prêtre s'en va ravigoté par le sel de sa parole. Réfléchissez soigneusement à tout cela, frères très chers, donnez ces soins à votre prochain. Préparez-vous à

haec proximis uestris impendite ; omnipotenti Deo fructum
uos reddere de negotio quod accepistis parate. Sed ista quae
dicimus, melius apud uos orando, quam loquendo obtine-
45 bimus.

Oremus. Deus, qui nos pastores in populo uocari uoluisti,
praesta, quaesumus, ut hoc quod humano ore dicimur, in
tuis oculis esse ualeamus.

présenter à Dieu tout-puissant le fruit du ministère qui vous a été confié. Mais ce que nous disons là, nous l'obtiendrons mieux en priant avec vous qu'en parlant.

Prions. Dieu, qui a voulu que dans ton peuple nous soyons appelés pasteurs, accorde-nous, nous t'en prions, que ce qui est dit de nous par la bouche des hommes, nous puissions l'être à tes yeux¹.

1. Cette oraison a été utilisée par certains manuscrits du *Sacramentaire grégorien* (304*). Elle figure dans le *Corpus orationum* (n° 1902, CCL 160B, p. 94-95).

HOMÉLIE XVIII

Jn 8, 46-59

Les enfants d'Abraham

**L'homélie a été prononcée dans la basilique Saint-Pierre le
1^{er} avril 591, cinquième dimanche de Carême.**

Homilia XVIII

Lectio sancti euangelii secundum Iohannem

- In illo tempore dixit Iesus turbis : « Quis ex uobis arguet me de peccato ? Si ueritatem dico, quare uos non creditis mihi ? Qui ex Deo est, uerba Dei audit ; propterea uos non auditis, quia ex Deo non estis. » Responderunt igitur*
- 5 *Iudaei et dixerunt ei : « Nonne bene dicimus nos quia Samaritanus es tu et daemonium habes ? » Respondit Iesus : « Ego daemonium non habeo, sed honorifico Patrem meum, et uos inhonorastis me. Ego autem non quaero gloriam meam, est qui quaerat et iudicet. Amen,*
- 10 *amen dico uobis, si quis sermonem meum seruauerit, mor-*
- PL 1150 *tem non uidebit in aeternum. » Dixerunt ergo Iudaei : « Nunc | cognouimus quia daemonium habes. Abraham mortuus est, et prophetae, et tu dicis : Si quis sermonem meum seruauerit, mortem non gustabit in aeternum.*
- 15 *Numquid tu maior es patre nostro Abraham, qui mortuus est ? Et prophetae mortui sunt. Quem te ipsum facis ? » Respondit Iesus : « Si ego glorifico me ipsum, gloria mea nihil est. Est Pater meus qui glorificat me, quem uos dicitis quia Deus noster est, et non cognouistis eum.*
- 20 *Ego autem noui eum. Et si dixero quia nescio eum, ero similis uobis, mendax ; sed scio eum et sermonem eius seruo. Abraham pater uester exsultauit ut uideret diem meum, et uidit et gaudisus est. » Dixerunt ergo Iudaei ad eum : « Quinquaginta annos nondum habes, et Abraham*

Homélie XVIII

Lecture du saint Évangile selon Jean

En ce temps-là, Jésus dit aux foules : « Qui de vous me convaincra de péché ? Si je dis la vérité, pourquoi ne croyez-vous pas en moi ? Celui qui est de Dieu écoute les paroles de Dieu ; si vous n'écoutez pas, c'est parce que vous n'êtes pas de Dieu. » Les Juifs lui répondirent ces mots : « N'avons-nous pas raison de dire que tu es un Samaritain et que tu as un démon ? » Jésus fit cette réponse : « Moi, je n'ai pas de démon, mais j'honore mon Père, et vous, vous m'insultez. Pour moi, je ne cherche pas ma gloire ; il est quelqu'un qui la cherche et qui juge. En vérité, en vérité je vous le dis, si quelqu'un garde ma parole, il ne verra pas la mort dans le temps à venir. » Les Juifs lui dirent donc : « Maintenant nous savons que tu as un démon. Abraham est mort, les prophètes aussi, et toi tu dis : Si quelqu'un garde ma parole, il ne goûtera pas la mort dans le temps à venir. Es-tu donc plus grand que notre père Abraham, qui est mort ? Les prophètes aussi sont morts. Qui te prétends-tu ? » Jésus répondit : « Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien. C'est mon Père qui me glorifie, lui dont vous dites : Il est notre Dieu, et pourtant vous ne le connaissez pas. Moi, je le connais. Si j'avais dit : Je ne le connais pas, je serais comme vous, un menteur ; mais je le connais et je garde sa parole. Abraham, votre père, a exulté de joie à la pensée de voir mon jour, et il l'a vu et fut dans la joie. » Les Juifs lui dirent alors : « Tu n'as pas

- 25 *uidisti ? » Dixit eis Iesus : « Amen, amen dico uobis, antequam Abraham fieret, ego sum. ». Tulerunt ergo lapides ut iacerent in eum. Iesum autem abscondit se et exiuit de templo.*

encore cinquante ans et tu as vu Abraham ? » Jésus leur répondit : « En vérité, en vérité je vous le dis, avant qu'Abraham fût, moi, je suis. » Ils ramassèrent alors des pierres pour les lui jeter. Mais Jésus se cacha et sortit du Temple.

**Homilia lectionis eiusdem
habita ad populum
in basilica beati Petri apostoli**

1. Pensate, fratres carissimi, mansuetudinem Dei. Relaxare peccata uenerat, et dicebat : « *Quis ex uobis arguet me de peccato^a ?* ». Non dedignatur ex ratione ostendere se peccatorem non esse, qui ex uirtute diuinitatis poterat peccatores iustificare. Sed terribile est ualde quod subdidit : « *Qui est ex Deo, uerba Dei audit ; propterea uos non auditis, quia ex Deo non estis^b* ». Si enim ipse uerba Dei audit qui ex Deo est, et audire uerba eius non potest quisquis ex illo non est, interroget se unusquisque si uerba Dei in aure cordis percipit, et intellegit unde sit. Caelestem patriam desiderare Veritas iubet, carnis desideria conteri, mundi gloriam declinare, aliena non appeti, propria largiri. Penset ergo apud se unusquisque uestrum, si haec uox Dei in cordis eius aure conualuit, et quia iam *ex Deo* sit agnoscit. Nam sunt nonnulli qui praecepta Dei nec aure corporis percipere dignantur. Et sunt nonnulli qui haec quidem corporis aure percipiunt, sed nullo ea mentis desiderio complectuntur. Et sunt nonnulli qui libenter uerba Dei suscipiunt, ita ut etiam in fletibus compungantur, sed post lacrimarum tempus ad iniquitatem redeunt. Hi profecto uerba Dei non audiunt, qui haec exercere in opere contemnunt.
- (l. 20) Vitam ergo uestram, fratres carissimi, ante mentis oculos reuocate, et alta consideratione pertimescite hoc quod ex ore Veritatis sonat : « *Propterea uos non auditis, quia ex Deo non estis* ». Sed hoc quod de reprobis Veritas loquitur, ipsi hoc de semetipsis reprobi suis operibus ostendunt. Nam sequitur :

a. Jn 8, 46 b. Jn 8, 47

**Homélie sur cette lecture, prononcée
devant le peuple dans la basilique
du bienheureux Pierre, apôtre**

1. Considérez, frères très chers, la mansuétude de Dieu. Il était venu rompre le lien des péchés, et il disait : « *Qui de vous me convaincra de péché^a ?* ». Il ne dédaigne pas de montrer avec raison qu'il n'est pas un pécheur, lui qui pouvait par la puissance de sa divinité justifier les pécheurs. Mais ce qu'il a ajouté fait trembler : « *Celui qui est de Dieu écoute les paroles de Dieu ; si vous n'écoutez pas, c'est parce que vous n'êtes pas de Dieu^b* ». Si en effet celui-là écoute les paroles de Dieu qui est de Dieu, et si celui-là ne peut écouter les paroles de Dieu qui n'est pas de lui, que chacun se demande s'il perçoit par l'oreille du cœur les paroles de Dieu, et il comprendra de qui il est. La Vérité commande de désirer la patrie céleste, d'étouffer les désirs de la chair, de renoncer à la gloire du monde, de ne pas désirer le bien d'autrui, de faire largesse du sien. Que chacun de vous réfléchisse en lui-même : si cette voix de Dieu a pris force dans l'oreille de son cœur, il reconnaîtra qu'il est *de Dieu*. Car il est des gens qui ne daignent même pas écouter les enseignements de Dieu par l'oreille du corps. Et il est des gens qui les perçoivent bien par l'oreille du corps, mais ne les embrassent pas par le désir de l'âme. Et il est des gens qui accueillent volontiers les paroles de Dieu, jusqu'à pleurer de componction, mais après l'heure des larmes reviennent à leur iniquité. Ceux-là, bien sûr, n'écoutent pas la parole de Dieu, parce qu'ils dédaignent de la mettre en pratique. Remettez votre vie, frères très chers, sous les yeux de votre âme, et qu'un regard pénétrant vous fasse craindre ce que prononce la bouche de la Vérité : « *Si vous n'écoutez pas, c'est parce que vous n'êtes pas de Dieu* ». Mais ce que la Vérité dit des réprouvés, les réprouvés le font voir eux-mêmes par leurs œuvres. Car le texte ajoute : « *Les Juifs*

« *Responderunt igitur Iudaei et dixerunt : Nonne bene dicimus nos quia Samaritanus es et daemonium habes^c ?* »

2. Accepta autem tanta contumelia, quid Deus respondeat audiamus : « *Ego daemonium non habeo, sed honorifico Patrem meum, et uos inhonorastis me^d.* » Quia enim Samaritanus interpretatur custos, et ipse ueraciter custos est, PL 1151 5 de quo psalmista ait : « *Nisi | Dominus custodierit ciuitatem, in uanum uigilant qui custodiunt eam^e* » ; et cui per Isaiam dicitur : « *Custos quid de nocte ? Custos quid de nocte^f ?* » respondere noluit Dominus : Samaritanus non sum, sed : « *Ego daemonium non habeo* ». Duo quippe ei illata fuerant : unum negauit, aliud tacendo consensit. Custos namque humani generis uenerat, et si Samaritanum se non esse diceret, esse se custodem negaret. Sed tacuit quod cognouit, et patienter repulit quod dictum fallaciter audiuit dicens : « *Ego daemonium non habeo* ». In quibus uerbis (l. 40) 15 quid aliud nisi superbia nostra confunditur ? Quae si exagitata uel leuiter fuerit, atrociores iniurias reddit quam acceperat ; facit mala quae potest, minatur et quae facere non potest. Ecce iniuriam suscipiens Deus non irascitur, non contumeliosa uerba respondit. Qui si eisdem ista dicentibus 20 respondere uoluisset : Daemonium uos habetis, uerum profecto diceret, quia nisi impleti daemonio, tam peruersa de Deo loqui non possent. Sed accepta iniuria, etiam quod uerum erat, dicere Veritas noluit, ne non dixisse ueritatem, sed prouocatus contumeliam reddidisse uideretur. Ex qua 25 re quid nobis innuitur, nisi ut eo tempore quo a proximis ex falsitate contumelias accipimus, eorum etiam uera mala taceamus, ne ministerium iustae correptionis in arma uertamus furoris ? Sed quia quisquis Dei zelo utitur, a prauis

c. Jn 8, 48 d. Jn 8, 49 e. Ps 126, 1 f. Is 21, 11

1. Cf. AUGUSTIN, *Tract. in Ioh.*, 43, 2.

répondirent ces mots : N'avons-nous pas raison de dire que tu es un Samaritain et que tu as un démon^c ? »

2. Écoutons ce que Dieu répond, après avoir reçu une telle injure : « *Moi, je n'ai pas de démon, mais j'honore mon Père, et vous, vous m'insultez^d.* ». Le mot *Samaritain* veut dire *gardien*, et celui-là est un vrai gardien, de qui le psalmiste dit : « *Si le Seigneur ne garde la cité, en vain veillent les gardes^e* » ; et à qui il est dit par Isaïe : « *Garde, où en est la nuit ? Garde, où en est la nuit^f ?* ». Le Seigneur n'a pas voulu répondre : Je ne suis pas un Samaritain, mais : « *Moi, je n'ai pas de démon* ». Car deux injures lui avaient été adressées. Il a repoussé l'une, accepté l'autre par son silence. Il était bien venu en effet comme le gardien du genre humain ; s'il avait nié être un Samaritain, il aurait nié être gardien. Mais il a tu ce qu'il a reconnu être, et a rejeté patiemment l'affirmation erronée qu'il venait d'entendre, en disant : « *Moi, je n'ai pas de démon* »¹. Par ces paroles, n'est-ce pas notre superbe qui est confondue ? Toute attaque, même légère, l'irrite, et elle répond par des injures plus blessantes que celle qu'elle a reçue. Elle fait tout le mal qu'elle peut, et celui qu'elle ne peut faire, elle menace de le faire. Voici qu'un Dieu reçoit une injure sans s'irriter, répond sans mots méprisants. S'il avait voulu répondre à ceux qui lui parlaient ainsi : C'est vous qui avez un démon, il aurait certes dit vrai, car ils ne pouvaient parler d'un Dieu de façon aussi perverse sans être eux-mêmes sous l'emprise totale d'un démon. Mais après avoir reçu l'injure, la Vérité n'a pas voulu dire ce qui était pourtant vrai, de peur de paraître non pas avoir dit le vrai, mais avoir, étant provoquée, rendu une injure. Que nous est-il suggéré par là, sinon qu'au moment où nous recevons de notre prochain des injures imméritées, nous taisions même ses défaillances véritables, pour ne pas faire du bon office d'une juste réprimande une arme de la colère ? Mais comme on ne peut avoir le zèle de Dieu sans

hominibus dehonestatur, in semetipso nobis Dominus
 30 patientiae praebuit exemplum, qui ait : « *Sed honorifico
 Patrem meum, et uos inhonorastis me* ». Sed quid nobis
 ad ista faciendum sit, adhuc exemplo nos admonet, cum
 subiungit : « *Ego autem non quaero gloriam meam, est qui
 quaerat et iudicet* ». Scimus certe quod scriptum est quia
 35 Pater omne iudicium dedit Filio^h, et tamen ecce idem Filius
 iniurias accipiens gloriam suam non quaerit. Illatas contu-
 (l. 60) melias Patris iudicio reseruat, ut nobis profecto insinuet
 quantum nos esse patientes debemus, dum se adhuc ulcisci
 non uult et ipse qui iudicat. Cum uero malorum peruersitas
 40 crescit, non solum frangi praedicationis non debet, sed etiam
 augeri. Quod suo Dominus exemplo nos admonet, qui post-
 quam habere daemonium dictus est, praedicationis suae
 beneficia largius impendit dicens : « *Amen, amen dico uobis,
 si quis sermonem meum seruauerit, mortem non uidebit in*
 45 *aeternum*ⁱ ». Sed sicut bonis necesse est ut meliores etiam
 per contumelias existant, ita semper reprobi de beneficio
 peiores fiunt. Nam accepta praedicatione iterum dicunt :
 « *Nunc cognouimus quia daemonium habes*. » Quia enim
 aeternae morti inhaeserant, et eandem mortem cui inhaese-
 50 rant non uidebant, dum solam mortem carnis aspicerent, in
 Veritatis sermone caligabant, dicentes : « *Abraham mortuus
 est, et prophetae, et tu dicis : Si quis sermonem meum*
 PL 1152 *seruauerit, mortem non gustabit in aeternum*^k ». | Vnde et
 ipsi Veritati eundem Abraham et prophetas quasi uene-
 55 rantes praeferunt. Sed aperta nobis ratione ostenditur quia
 qui Deum nesciunt, Dei quoque famulos falso uenerantur.

3. Et notandum quod uidit eos Dominus aperta sibi impu-
 gnatione resistere, et tamen eis se iterata non desinit uoce
 (l. 80) praedicare dicens : « *Abraham pater uester exsultauit ut uide-*

g. Jn 8, 50 h. cf. Jn 5, 22 i. Jn 8, 51 j. Jn 8, 52 k. Jn 8, 52

être déshonoré par les pervers, le Seigneur donne l'exemple de la patience, en disant : « *Mais j'honore mon Père, et vous, vous m'insultez* ». Que devons-nous faire en pareil cas, il nous le montre par son exemple, en ajoutant : « *Pour moi, je ne cherche pas ma gloire ; il est quelqu'un qui la cherche et qui juge* ». Nous savons bien par l'Écriture que le Père a remis tout jugement au Fils^h, et cependant voilà que ce Fils, recevant des injures, ne cherche pas sa gloire. Il réserve au Père de juger des affronts subis, pour nous faire évidemment comprendre quelle patience nous devons avoir, puisqu'il ne veut pas encore rétablir son droit, lui-même qui juge. Quand s'accroît la perversité des méchants, il ne faut pas interrompre la prédication, il faut même l'intensifier. Le Seigneur nous en donne avis par son exemple : après s'être entendu dire qu'il avait un démon, il accorde plus largement les bienfaits de sa prédication : « *En vérité, en vérité je vous le dis, si quelqu'un garde ma parole, il ne verra pas la mort dans le temps à venir* ». Seulement, s'il faut que les bons deviennent encore meilleurs sous l'injure, les réprouvés sont rendus toujours pires par un bienfait. Car la prédication leur étant accordée, ils répètent : « *Maintenant nous savons que tu as un démon* ». Pris dans les liens de la mort éternelle, ils ne voyaient pas cette mort qui les enlaçait, et comme ils ne regardaient que la mort corporelle, le langage du Seigneur leur était obscur, et ils disent : « *Abraham est mort, les prophètes aussi, et toi tu dis : Si quelqu'un garde ma parole, il ne goûtera pas la mort dans le temps à venir* ». A celui qui est la Vérité même, ils ont préféré Abraham et les prophètes, comme s'ils les vénéraient. En fait il nous est montré de façon claire que ceux qui ignorent Dieu vénèrent faussement les serviteurs de Dieu aussi.

3. Il faut remarquer que le Seigneur les a vu lui résister par une opposition ouverte, et que cependant il ne laisse pas de s'affirmer une seconde fois : « *Abraham, votre père, a*

ret diem meum, et uidit et gaudisus est^l ». Tunc quippe diem
 5 Domini Abraham uidit, cum in figura summae Trinitatis tres
 angelos hospitio suscepit, quibus profecto susceptis, sic tri-
 bus quasi uni locutus est^m, quia etsi in personis numerus
 Trinitatis est, in natura unitas diuinitatis. Sed carnales mentes
 audientium oculos a carne non subleuant, in eo solam carnis
 10 aetatem pensant dicentes : « *Quinquaginta annos nondum
 habes, et Abraham uidistiⁿ ?* » Quos benigne Redemptor nos-
 ter a carnis suae intuitu submouet et ad diuinitatis contem-
 plationem trahit dicens : « *Amen, amen dico uobis, antequam
 Abraham fieret, ego sum^o* ». Ante enim, praeteriti temporis
 15 est ; *sum*, praesentis. Et quia praeteritum et futurum tempus
 diuinitas non habet, sed semper esse habet, non ait : Ante
 Abraham ego fui, sed : « *Ante Abraham ego sum* ». Vnde et
 ad Moysen dicitur : « *Ego sum qui sum* », et : « *Dices filiis
 Israel : Qui est misit me ad uos^p* ». Ante ergo uel post
 20 Abraham habuit, qui et accedere potuit per exhibitionem
 praesentiae, et recedere per cursum uitae. Veritas uero sem-
 per esse habet, quia ei quidquam nec priore tempore incipi-
 tur, nec subsequenti terminatur. Sed sustinere ista aeternita-
 (l. 100) tis uerba mentes infidelium non ualentes, ad lapides currunt,
 25 et quem intelligere non poterant, obruere quaerebant.

4. Quid autem contra furorem lapidantium Dominus
 fecit ostenditur cum protinus subinfertur : « *Iesus autem
 abscondit se et exiit de templo^q* ». Mirum ualde est, fratres
 carissimi, cur persecutores suos Dominus sese abscondendo
 5 declinauerit, qui si diuinitatis suae potentiam exercere

l. Jn 8, 56 m. cf. Gn 18, 2-3 n. Jn 8, 57 o. Jn 8, 58 p. Ex 3, 14
 q. Jn 8, 59

1. Grégoire interprète les trois « anges » de l'hospitalité d'Abraham
 comme une figure de la Trinité. Une mosaïque de Sainte-Marie Majeure,
 du V^e siècle, illustre cette scène : cf. G. DE SPIRITO, « La basilique Sainte
 Marie Majeure », dans *Dossiers d'Archéologie*, n° 255, juil.-août 2000, p. 86-

exulté de joie à la pensée de voir mon jour, et il l'a vu et fut dans la joie^l ». Abraham vit le jour du Seigneur quand il accueillit comme ses hôtes les trois anges, figures de la souveraine Trinité, et les ayant accueillis, parla aux trois comme à un seul^m ; s'il y a le nombre de la Trinité dans les Personnes, il y a dans la nature l'unité de la divinité. Mais l'intelligence charnelle des auditeurs ne lève pas le regard au-dessus de la chair, et ne considérant dans le Seigneur que son âge selon la chair, ils lui disent : « *Tu n'as pas encore cinquante ans, et tu as vu Abrahamⁿ ?* » Avec bonté, notre Rédempteur détourne leur regard de sa chair et les attire à la contemplation de sa divinité, en disant : « *En vérité, en vérité je vous le dis, avant qu'Abraham fût, moi, je suis^o* ». Avant, c'est du passé ; je suis, c'est du présent. Et comme la divinité n'a ni passé ni futur, mais a d'être toujours, il ne dit pas : Avant Abraham, moi, j'ai été, mais : « *Avant Abraham, moi, je suis* ». C'est pourquoi il est dit aussi à Moïse : « *Je suis celui qui suis* », et : « *Tu diras aux fils d'Israël : Celui qui est m'a envoyé à vous^p* ». Abraham a eu un « avant » et un « après », il a pu advenir par la manifestation de sa présence, et s'en aller tout au cours de sa vie. Mais la Vérité a d'être toujours ; rien pour elle ne commence dans un premier temps et ne se termine par un temps suivant. Mais leurs âmes incroyantes ne pouvant soutenir ce langage d'éternité, ces hommes courent ramasser des pierres et ils cherchaient à lapider celui qu'ils ne pouvaient pas comprendre.

4. Contre la fureur de gens qui lapident, ce qu'a fait le Seigneur, la suite le montre : « *Mais Jésus se cacha et sortit du Temple^a* ». Il est bien étonnant, frères très chers, que le Seigneur ait échappé à ses persécuteurs en se cachant, alors que s'il avait voulu mettre en œuvre la puissance de sa divi-

95. La première mention de ce thème se trouverait chez HILAIRE (*La Trinité*, 4, 27, SC 448, p. 66-69), la suivante chez AMBROISE (*De excessu Satyri*, 2, 96).

uoluisset, tacito nutu mentis in suis eos ictibus ligaret, aut in poena subitae mortis obrueret. Sed qui pati uenerat, exercere iudicium nolebat. Certe sub ipso passionis tempore et quantum poterat ostendit, et tamen hoc ad quod uenerat
 10 pertulit. Nam cum persecutoribus suis se quaerentibus diceret : « *Ego sum* », sola hac uoce eorum superbiam perculit, et omnes in terram strauit^r. Qui ergo et hoc in loco potuit manus lapidantium non se abscondendo euadere, cur abscondit se, nisi quod homo inter homines factus Redemptor
 15 noster, alia nobis uerbo loquitur, alia exemplo ? Quid autem nobis hoc exemplo loquitur, nisi ut etiam cum resistere possumus, iram superbientium humiliter declinemus ? Vnde et
 PL 1153 per Paulum dicitur : « *Date locum irae*^s » Quanta humillitate iram proximi fugere debeat, perpenderit homo, si furores irascentium abscondendo se declinauit Deus. Nemo ergo se
 (l. 120) 20 contra acceptas contumelias erigat, nemo conuiciis conuicium reddat. Imitatione etenim Dei gloriosius est iniuriam tacendo fugere quam respondendo superare.

5. Sed contra hoc superbia dicit in corde : Turpe est ut accepta iniuria taces. Quisquis conspicit quia contumeliam accipis et taces, non putat quia patientiam exhibes, sed crimen agnoscis. Sed unde uox ista in corde nostro contra
 5 patientiam nascitur, nisi quia in imis cogitationem fiximus, et dum in terra gloriam quaerimus, placere ei qui nos de caelo conspicit, non curamus ? Accepta ergo contumelia meditemur in opere uocem Dei : « *Ego non quaero gloriam meam, est qui quaerat et iudicet*^r ». Hoc autem quod de
 10 Domino scriptum est : « *Abscondit se*^u », intelligi et aliter

r. cf. Jn 18, 6 s. Rm 12, 19 t. Jn 8, 50 u. Jn 8, 59.

nité, il pouvait par un simple mouvement de sa volonté les immobiliser à l'instant même où ils allaient le frapper ou les terrasser par le juste châtement d'une mort subite. Mais il était venu pour souffrir, il ne voulait pas exercer son pouvoir de juger. Au temps même de sa passion, il a à la fois montré son pouvoir et cependant souffert ce pourquoi il était venu. Car lorsqu'il répondit à ses ennemis qui le cherchaient : « *C'est moi* », par ce seul mot il abattit leur orgueil et les coucha tous à terre. S'il pouvait dans le cas présent échapper sans se cacher aux mains qui allaient le lapider, pourquoi s'est-il caché, sinon parce que, fait homme parmi les hommes, notre Rédempteur nous parle tantôt avec des mots, tantôt par son exemple ? Or que nous dit-il par son exemple, sinon de nous dérober, même quand nous pouvons résister, à la colère des superbes ? Aussi est-il dit par Paul : « *Laissez agir la colère*. » Avec quelle humilité un homme doit-il esquiver la colère de son prochain, qu'il y réfléchisse, si un Dieu a échappé en se cachant aux fureurs de la colère ! Que personne ne se dresse donc contre des outrages qu'il reçoit, que personne ne rende insulte pour insulte. Il est plus glorieux, à l'exemple d'un Dieu, d'éviter une injure en se taisant, que d'avoir le dessus en répondant.

5. Mais, là contre, l'orgueil se dit en lui-même : Quand tu reçois une injure, il est honteux de te taire. Quiconque remarque que tu reçois un affront et te tais, ne pense pas que tu fasses preuve de patience, mais que tu reconnais ta faute. Pourquoi cette voix s'élève-t-elle dans notre cœur contre la patience ? N'est-ce pas que notre pensée s'attache aux choses d'en-bas, et qu'en cherchant la gloire sur la terre, nous n'avons cure de plaire à celui qui nous regarde du ciel ? Quand nous recevons un affront, mettons en pratique la parole d'un Dieu : « *Pour moi, je ne cherche pas ma gloire ; il est quelqu'un qui la cherche et qui juge* ». Ce qui a été écrit au sujet du Seigneur : « *Il se cacha* », peut être com-

potest. Multa quippe Iudaeis praedicauerat, sed praedicationis eius uerba deridebant. Deteriores quoque ex praedicatione facti sunt, qui usque ad iaciendos lapides peruenerunt. Et quid abscondendo se Dominus signat, nisi quod eis ipsa
15 Veritas absconditur, qui eius sequi uerba contemnunt ? Eam quippe quam non inuenit humilem, Veritas fugit mentem. Et quam multi sunt hodie qui Iudaeorum duritiam detestantur, quia praedicationem Domini audire noluerunt, et
(l. 140) tamen quales illos arguunt fuisse ad fidem, tales ipsi sunt ad
20 operationem. Praecepta Dei audiunt, miracula cognoscunt, sed conuerti a suis prauitatibus renuunt. Ecce uocat et redire nolumus. Ecce sustinet et eius patientiam dissimulamus. Dum ergo tempus est, fratres, prauitatem suam unusquisque deserat, Dei patientiam pertimescat, ne quem nunc tran-
25 quillum despicit, iratum postmodum euadere nequaquam possit.

pris aussi d'une autre façon. Il avait prêché beaucoup aux Juifs, mais ceux-ci se riaient de sa prédication. Cette prédication les a même rendus pires, eux qui en vinrent à jeter des pierres. Et qu'est-ce que le Seigneur indique en se cachant, sinon que la Vérité même se cache à ceux qui dédaignent d'observer ce qu'elle dit ? La Vérité fuit l'âme qu'elle ne trouve pas humble. Combien aujourd'hui condamnent la dureté des Juifs, parce qu'ils n'ont pas voulu écouter la prédication du Seigneur, et cependant sont, quand il est question d'agir, tels qu'ils leur reprochent d'avoir été quand il était question de croire ! Ils écoutent la parole de Dieu, ils apprennent ses miracles, mais ils refusent de se convertir de leurs dépravations. Voici qu'il appelle, et nous ne voulons pas revenir. Voici qu'il supporte, et nous méconnaissons sa patience. Tandis qu'il est temps, frères, que chacun mette fin à ses dérèglements, qu'il redoute la patience de Dieu : il méprise un Dieu maintenant tranquille, il ne saurait ensuite échapper à sa colère.



HOMÉLIE XIX

Mt 20, 1-16

Les ouvriers de la onzième heure

L'homélie reste d'une date indéterminée : sur la question, cf. R. Étaix, CCL 141, p. LXIV-LXV. Il est à noter qu'à l'origine les homélies 19 et 20 ne portaient aucune indication de date ou de lieu. Notre hypothèse est que ces 2 pièces, qui peuvent ne pas avoir été dictées, ont été ajoutées au livre premier pour atteindre le nombre symbolique de 20. On ne saurait donc se fonder sur leur place entre les homélies 18 et 21 pour les dater de la fin du Carême. La lecture est la parabole des ouvriers envoyés à la vigne (Mt 20, 1-16). Il y a foule, l'église est bondée, car c'est jour de fête, mais le nom de l'église n'est pas indiqué, ni celui de la fête célébrée. A. Chavasse a proposé d'y voir une célébration *in aurium apertione*, qui pouvait se tenir le mercredi de la quatrième semaine de Carême, un 28 mars en 591. Mais l'Évangile qui s'impose pour cette cérémonie est la guérison de l'aveugle-né, et force est de constater que dans cette longue prédication aucune allusion n'est faite à ce rite. Quant au lieu de la prédication, il pourrait peut-être avoir été la basilique Saint-Laurent hors les murs (cf. *infra*, p. 433, n. 1).

Homilia XIX

Lectio sancti euangelii secundum Matthaeum

In illo tempore dixit Iesus discipulis suis : « Simile est regnum caelorum homini patrifamilias qui exiit primo mane conducere operarios in uineam suam. Conuentione autem facta cum operariis ex denario diurno, misit eos in
5 *uineam suam. Et egressus circa horam tertiam, uidit alios stantes in foro otiosos, et illis dixit : Ite et uos in uineam meam, et quod iustum fuerit dabo uobis. Illi autem abierunt. Iterum autem exiit circa sextam et nonam horam, et fecit similiter. Circa undecimam uero exiit, et inuenit alios*
10 *stantes, et dicit illis : Quid hic statis tota die otiosi ? Dicunt ei : Quia nemo nos conduxit. Dicit eis : Ite et uos | in*
PL 1154 *uineam meam. Cum sero autem factum esset, dicit dominus uineae procuratori suo : Voca operarios et redde illis mercedem, incipiens a nouissimis usque ad primos. Cum*
15 *uenissent ergo qui ad horam undecimam uenerant, acceperunt singulos denarios. Venientes autem et primi, arbitrati sunt quod plus essent accepturi. Acceperunt autem et ipsi singulos denarios. Et accipientes murmurabant aduersum patremfamilias dicentes : Hi nouissimi una hora fecerunt,*
20 *et pares illos nobis fecisti, qui portauimus pondus diei et aestus. At ille respondens uni eorum dixit : Amice, non tibi facio iniuriam. Nonne ex denario conuenisti mecum ? Tolle quod tuum est et uade. Volo autem et huic nouissimo*

Homélie XIX

Lecture du saint Évangile selon Matthieu

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples : « Le royaume des cieux est semblable à un père de famille qui sortit au petit matin pour embaucher des ouvriers pour sa vigne. Il convint avec eux d'un denier pour la journée et les envoya à sa vigne. Étant sorti vers la troisième heure, il en vit d'autres qui se tenaient sur la place sans rien faire et il leur dit : Allez vous aussi à ma vigne et je vous donnerai ce qui sera juste. Ils y allèrent. Il sortit à nouveau vers la sixième et la neuvième heure et fit de même. Il sortit vers la onzième heure et en trouva d'autres qui se tenaient là ; il leur dit : Pourquoi restez-vous ici tout le jour sans rien faire ? C'est que personne ne nous a embauchés, répondent-ils. Il leur dit : Allez vous aussi à ma vigne. Le soir venu, le maître de la vigne dit à son intendant : Appelle les ouvriers et donne leur leur salaire, en commençant par les derniers, jusqu'aux premiers. Ceux de la onzième heure vinrent donc, et ils reçurent chacun un denier. Les premiers, s'avançant à leur tour, pensèrent qu'ils allaient recevoir davantage. Mais eux aussi reçurent un denier chacun. En le recevant, ils murmuraient contre le père de famille et disaient : Ces derniers venus ont fait une heure, et tu les a traités comme nous, qui avons porté le poids du jour et de la chaleur ! Mais lui, s'adressant à l'un d'entre eux, répondit : Mon ami, je ne suis pas injuste envers toi. N'as-tu pas convenu avec moi d'un denier ? Prends ce qui te revient

*dare sicut et tibi. Aut non licet mihi quod uolo facere ? An
25 oculus tuus nequam est quia ego bonus sum ? Sic erunt
nouissimi primi et primi nouissimi. Multi enim sunt uocati,
pauci uero electi. »*

Evang. Mt 20, 1-16.

et va. Je veux donner à ce dernier venu autant qu'à toi. Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux ? ou ton œil est-il mauvais parce que moi je suis bon ? Ainsi les derniers seront les premiers, et les premiers les derniers. Beaucoup, en effet, sont appelés, peu sont élus. »

Homilia lectionis eiusdem habita ad populum in basilica

1. In explanatione sua multa ad loquendum sancti euangelii lectio postulat, quam uolo, si possum, sub breuitate perstringere, ne uos et extensa processio, et prolixa expositio uideatur onerare. Regnum caelorum patrifamilias simile
 5 dicitur qui ad excolendam uineam suam operarios conducit. Quis uero patrifamilias similitudinem rectius tenet quam Conditor noster, qui regit quos condidit, et electos suos sic in hoc mundo possidet, quasi subiectos dominus in domo ? Qui habet uineam, uniuersam scilicet ecclesiam, quae ab
 10 Abel iusto usque ad ultimum electum qui in fine mundi nasciturus est, quot sanctos protulit, quasi tot palmites misit. Hic itaque paterfamilias ad excolendam uineam suam mane, hora tertia, sexta, nona et undecima operarios conducit, quia a mundi huius initio usque in finem ad erudiendam plebem
 15 fidelium praedicatores congregare non destitit. Mane etenim mundi fuit ab Adam usque ad Noe. Hora uero tertia a Noe usque ad Abraham. Sexta quoque ab Abraham usque ad Moysen. Nona autem a Moyse usque ad aduentum Domini. Undecima uero ab aduentu Domini usque ad finem mundi,
 (l. 20) 20 in qua praedicatores sancti apostoli missi sunt, qui mercedem plenam et tarde uenientes acceperunt. Ad erudiendam ergo Dominus plebem suam, quasi ad excolendam uineam suam, nullo tempore destitit operarios mittere, quia et prius per patres, et postmodum per legis doctores et prophetas,
 25 ad extremum uero per apostolos, dum plebis suae mores excoluit, quasi per operarios in uineae cultura laborauit.

1. Cf. AUGUSTIN, *serm.* 22 Dolbeau, 19, l. 451-452 (*Vingt-six sermons au peuple d'Afrique*, p. 571), et *Enarr. in ps.*, 90, S. 2, 1 (l. 36-39, CCL 39, p. 1266).

Homélie sur cette lecture, prononcée devant le peuple dans la basilique

1. Cette lecture du saint Évangile exigerait d'abondantes explications : je veux, si je puis, les effleurer brièvement, de peur que la longueur de la cérémonie et la prolixité de l'exposé ne vous semblent trop lourds. Le royaume des cieux est comparé à un père de famille qui embauche des ouvriers pour cultiver sa vigne. Qui présente plus justement l'image d'un père de famille que notre créateur, qui gouverne ceux qu'il a créés, et possède ses élus en ce monde, comme dans sa maison le maître ceux qui lui sont soumis ? Il a une vigne, l'Église universelle, laquelle, depuis Abel le juste jusqu'au dernier élu à naître à la fin du monde¹, aura poussé autant de sarments qu'elle aura produit de saints. Ce père de famille embauche des ouvriers pour cultiver sa vigne, le matin, à la troisième heure, à la sixième, la neuvième et la onzième, parce que, depuis le début de ce monde jusqu'à la fin, il ne cesse de rassembler des prédicateurs pour instruire le peuple des fidèles². Le matin de ce monde s'est écoulé depuis Adam jusqu'à Noé ; la troisième heure, de Noé jusqu'à Abraham ; la sixième, d'Abraham jusqu'à Moïse ; la neuvième, de Moïse jusqu'à la venue du Seigneur ; la onzième s'écoule de la venue du Seigneur jusqu'à la fin du monde ; alors ont été envoyés des prédicateurs, les saints apôtres, qui ont reçu plein salaire, bien que venus plus tard. Pour instruire son peuple, comme une vigne à cultiver, le Seigneur n'a jamais cessé d'envoyer des ouvriers : en formant les mœurs de son peuple, d'abord par les Pères, ensuite par les docteurs de la loi et les prophètes, et à la fin par les apôtres, il a comme travaillé à la culture de sa vigne au moyen d'ouvriers.

2. Sur le thème des âges du monde et des âges de la vie chez Grégoire, cf. *supra*, note à *Hom. Eu.* 13, 5. – C'est toujours avec une vive conscience de l'écoulement du temps et de la proximité du terme que Grégoire donne ses diverses interprétations.

Quamuis in quolibet modulo uel mensura, quisquis cum fide recta bonae actionis exstitit, huius uineae operarius fuit. Operator ergo mane, hora tertia, sexta et nona, antiquus ille
 PL 1155 30 et helbraicus populus designatur, qui in electis suis ab ipso mundi exordio dum recta fide Deum studuit colere, quasi non destitit in uineae cultura laborare. Ad undecimam uero gentiles uocantur, quibus et dicitur : « *Quid hic statis tota die otiosi^a ?* ». Qui enim transacto tam longo mundi tem-
 35 pore, pro uita sua laborare neglexerant, quasi tota die otiosi stabant. Sed pensate, fratres, quid inquisiti respondeant. Dicunt enim : « *Quia nemo nos conduxit^b.* » Nullus quippe ad eos patriarcha, nullus propheta uenerat. Et quid est dicere : ad laborem nos nemo conduxit, nisi, uitae nobis uias
 40 nemo praedicauit ? Quid ergo nos a bono opere cessantes, (l. 40) in excusatione nostra dicturi sumus, qui paene a matris utero ad fidem uenimus, qui uerba uitae ab ipsis cunabulis audiui-
 mus, qui ab uberibus sanctae ecclesiae potum supernae prae-
 dicationis sumpsimus cum lacte carnis ?

2. Possumus uero et easdem diuersitates horarum etiam ad unumquemque hominem per aetatum momenta distin-
 guere. Mane quippe intellectus nostri pueritia est. Hora
 autem tertia adolescentia intelligi potest, quia quasi iam sol
 5 in altum proficit, dum calor aetatis crescit. Sexta uero iuuen-
 tus est, quia uelut in centro sol figitur, dum in ea plenitudo
 roboris solidatur. Nona autem senectus intelligitur, in qua
 uelut sol ab alto axe descendit, quia aetas a calore iuuentu-
 tis deficit. Vndecima uero hora est ea aetas quae decrepita
 10 uel ueterana dicitur. Vnde Graeci ualde seniores, non *geron-
 tas*, sed *presbyteros* appellant, ut plus quam *senes* esse insi-

a. Mt 20, 6 b. Mt 20, 7

D'ailleurs tout homme qui sous une forme quelconque et dans une mesure quelconque a bien œuvré, avec une foi droite, a été un ouvrier de cette vigne. Ouvrier le matin, à la troisième heure, la sixième et la neuvième, tel est désigné l'antique peuple juif, qui dans ses élus, depuis le début du monde, s'est efforcé d'honorer Dieu avec une foi droite, ne cessant de travailler à cultiver sa vigne. A la onzième heure sont appelés les Gentils, à qui il est dit : « *Pourquoi restez-vous ici tout le jour sans rien faire^a ?* ». Ceux qui, en effet, tandis que la durée du monde s'était écoulée si longue, avaient négligé de travailler pour leur vie, restaient tout le jour à ne rien faire. Mais pesez, frères, ce que, interrogés, ils répondent : « *C'est que personne ne nous a embauchés^b* ». Aucun patriarche, de fait, aucun prophète n'était venu à eux. Et que veut dire : Personne ne nous a embauchés pour le travail, sinon : Personne ne nous a prêché les chemins de la vie ? Nous, paresseux pour le bon travail, que dirons-nous pour nous excuser, nous qui sommes venus à la foi presque dès le sein de notre mère, qui avons entendu les paroles de vie dès le berceau, qui en même temps que le lait du corps avons puisé au sein de la sainte Église le lait des enseignements célestes ?

2. Nous pouvons aussi dans les différentes heures distinguer les âges successifs d'une vie humaine. Dans le matin nous verrons l'enfance. On peut voir dans la troisième heure l'adolescence : le soleil prend de la hauteur, l'âge gagne en chaleur. La sixième heure, c'est la jeunesse : le soleil est à son apogée, la pleine vigueur s'affirme. Dans la neuvième heure on peut voir la vieillesse : de son apogée le soleil descend, l'âge sent décroître la chaleur de la jeunesse. La onzième heure, c'est l'âge où l'on se casse et où l'on est un vieillard. Aussi les Grecs appellent-ils les vieillards, non pas *gérontes* (hommes âgés), mais *presbytres* (les plus anciens), pour faire comprendre que ceux qu'ils nomment les plus

nuent quos *proiectiores* uocant. Quia ergo ad uitam bonam alius in pueritia, alius in adolescentia, alius in iuuentute, alius in senectute, alius in decrepita aetate perducitur, quasi
 15 diuersis horis operarii ad uineam uocantur.

Mores ergo uestros, fratres, aspice, et si iam Dei operarii estis uidete. Penset unusquisque quid agat, et consideret si in Domini uinea laborat. Qui enim in hac uita ea quae
 (l. 60) sua sunt quaerit, adhuc ad Domini uineam non uenit. Illi
 20 namque Domino laborant, qui non sua, sed lucra dominica cogitant, qui zelo caritatis, studio pietatis inseruiunt, animabus lucrandis inuigilant, perducere et alios secum ad uitam festinant. Nam qui sibi uiuit, qui carnis suae uoluptatibus pascitur, recte otiosus redarguitur, quia fructum
 25 diuini operis non sectatur.

3. Qui uero et usque ad aetatem ultimam Deo uiuere neglexit, quasi usque ad undecimam otiosus stetit. Vnde recte usque ad undecimam torpentibus dicitur : « *Quid hic statis tota die otiosi ?* ». Ac si dicatur aperte : Et si Deo
 5 uiuere in pueritia et in iuuentute nolulistis, saltem in ultima aetate respiscite, et ad uitae uias cum iam laboraturi multum non estis, uel sero | uenite. Et tales ergo paterfamilias
 PL 1156 uocat, et plerumque ante remunerantur, quia prius ad regnum de corpore exeunt, quam hi qui in pueritia uocati
 10 esse uidebantur. An non ad undecimam uenit latro, qui etsi non habuit per aetatem, habuit tamen sero per poenam, qui Deum in cruce confessus est, et paene cum uoce sententiae

c. Mt 20, 6

1. J.M. PETERSEN, « Greek influences upon Gregory the Great's exegesis of Luke 15, 1-10 in *Homelia in Evang.* II, 34 », dans Grégoire le Grand, Colloque CNRS, p. 526, remarque qu'on ne sait pas de quels Grecs il s'agit. Or l'équivalence *πρεσβύτερος* = *proiectiores* pourrait bien provenir de GRÉGOIRE DE NYSSE ; cf. *Hom. in Eccl.* I, 11, SC 416, p. 134-137, avec la

avancés dans la vie sont plus que des *gens âgés*¹. Comme un tel est amené dans son enfance à bien vivre, tel autre dans son adolescence, un autre dans sa jeunesse, un autre dans la vieillesse, un autre dans l'extrême vieillesse, des ouvriers sont appelés à la vigne aux différentes heures.

Observez votre façon de vivre, frères, et voyez si vous êtes déjà des ouvriers de Dieu. Que chacun examine ce qu'il fait, et se demande s'il travaille bien dans la vigne du Seigneur. Car celui qui en cette vie cherche ses intérêts n'est pas encore venu dans la vigne du Seigneur. Ceux-là travaillent pour le Seigneur qui ne pensent pas à ce qu'ils gagnent, eux, mais à ce que gagne le Seigneur ; qui obéissent à l'ardeur de la charité, au souci de la piété ; qui s'appliquent à gagner des âmes, s'empressent à conduire les autres avec eux vers la vie. Celui qui vit pour lui, qui se repaît des voluptés de la chair, mérite le reproche de ne rien faire, parce qu'il ne recherche pas le fruit de l'œuvre divine.

3. Avoir négligé de vivre pour Dieu jusqu'à l'âge ultime, c'est être resté sans rien faire jusqu'à la onzième heure. On a raison de dire à ceux qui paraissent jusqu'à la onzième heure : « *Pourquoi restez-vous ici tout le jour sans rien faire ?* ». C'est dire ouvertement : Si vous n'avez pas voulu vivre pour Dieu dans l'enfance et la jeunesse, reprenez-vous du moins au dernier âge et même tard, en ce temps où vous n'allez plus travailler beaucoup, venez aux chemins de la vie. Le père de famille appelle ces hommes-là, et d'ordinaire ils reçoivent leur salaire les premiers, parce qu'ils quittent leur corps pour le Royaume avant ceux qui semblaient avoir été appelés dans leur enfance. N'est-ce pas à la onzième heure qu'est venu le larron, non l'heure de la vieillesse, mais pour lui l'heure tardive du châtiment ? Il confessa son Dieu sur

n. 1 *ad loc.* – Sur la connaissance que pouvait avoir Grégoire des Pères grecs, cf. Introd., *supra*, p. 29-30, et notes *ad loc.*

spiritum exhalauit uitae ? A nouissimo autem reddere
 denarium paterfamilias coepit, quia ad paradisi requiem
 15 prius latronem quam Petrum uocauit. Quanti patres ante
 (l. 80) legem, quanti sub lege fuerunt, et tamen hi qui in Domini
 aduentu uocati sunt, ad caelorum regnum sine aliqua tar-
 ditate peruenerunt. Eundem ergo denarium accipiunt qui
 laborauerunt ad undecimam, quod exspectauerunt toto
 20 desiderio qui laborauerunt ad primam, quia aequalem uitae
 aeternae retributionem sortiti sunt cum his qui a mundi ini-
 tio uocati fuerant, hi qui in mundi fine ad Dominum uene-
 runt. Vnde et hi qui in labore praecesserant, murmurantes
 dicunt : « *Hi nouissimi una hora fecerunt et pares eos nobis*
 25 *fecisti, qui portauimus pondus diei et aestus^d.* » Pondus
 enim diei et aestus portauerunt hi quos a mundi initio, quia
 diu hic contingit uiuere, necesse fuit etiam longiora carnis
 temptamenta tolerare. Vnicuique enim pondus diei et aes-
 tus ferre est per longioris uitae tempora carnis suae calore
 30 fatigari.

4. Sed quaeri potest quomodo murmurasse dicti sunt, qui
 saltem sero ad regnum uocantur. Caelorum etenim regnum
 nullus murmurans accipit, nullus qui accipit murmurare
 potest. Sed quia antiqui patres usque ad aduentum Domini
 5 quamlibet iuste uixerint, ducti ad regnum non sunt, nisi ille
 descenderet qui paradisi claustra hominibus interpositione
 suae mortis aperiret, eorum hoc ipsum murmurasse est quod
 (l. 100) et recte pro percipiendo regno uixerunt, et tamen diu a per-
 cipiendo regno dilati sunt. Quos enim post peractam iusti-
 10 tiam inferni loca quamuis tranquilla susceperunt, eis pro-
 fecto et laborasse fuit in uinea, et murmurasse. Quasi ergo

la croix et rendit son souffle de vie presque en même temps qu'une parole l'absolvait. Le père de famille a donné le denier en commençant par le dernier venu, ayant appelé le larron avant Pierre au repos du paradis. Combien de Pères il y eut avant la Loi ! combien sous la Loi ! Et cependant les hommes appelés lors de la venue du Seigneur sont arrivés au royaume des cieux sans aucun délai. Les travailleurs de la onzième heure reçoivent donc le même denier qu'ont attendu de tout leur désir ceux de la première heure, parce que ceux qui sont venus au Seigneur à la fin du monde ont obtenu avec les appelés au début du monde l'égale rétribution de la vie éternelle. Aussi ceux qui les avaient précédés au travail murmurent-ils : « *Ces derniers venus ont fait une heure, et tu les a traités comme nous, qui avons porté le poids du jour et de la chaleur^d !* » Car ils ont porté le poids du jour et de la chaleur, ceux qui ont dû dès le début du monde, parce que leur vie a été longue, supporter plus longtemps les tentations de la chair. Pour tout homme, porter le poids du jour et de la chaleur, c'est être harcelé au cours d'une plus longue vie par les ardeurs de la chair.

4. On peut se poser une question : Comment peut-on dire que des hommes appelés au Royaume, même tard, aient murmuré ? Jamais homme qui murmure n'entrera au royaume des cieux, jamais homme qui y entre ne pourra murmurer. Mais jusqu'à la venue du Seigneur les anciens Pères ont pu vivre aussi noblement qu'on voudra, ils n'auraient pas été introduits au Royaume si n'était descendu celui qui, mourant d'abord, ouvrirait aux hommes les portes du paradis. Leur murmure disait qu'ils avaient saintement vécu, de façon à jouir du Royaume, et que cependant, pour jouir du Royaume, ils avaient dû attendre longtemps. Après avoir accompli toute justice, c'est au séjour des enfers, si tranquille qu'il fût, qu'ils avaient été accueillis. Ils ont donc travaillé à la vigne, et ils ont murmuré. Après leur murmure

post murmurationem denarium accipiunt, qui post longa
 inferni tempora ad gaudia regni peruenerunt. Nos autem qui
 ad undecimam uenimus, post laborem non murmuramus et
 15 denarium accipimus, quia post Mediatoris aduentum, in hoc
 mundo uenientis, ad regnum ducimur mox ut de corpore
 eximus, et illud sine mora percipimus, quod antiqui patres
 cum magna percipere dilatione meruerunt. Vnde et idem
 20 paterfamilias dicit : « *Volo et huic nouissimo dare sicut et
 tibi.* » Et quia ipsa regni perceptio eius est bonitas uolun-
 tatis, recte subiungit : « *Aut non licet mihi quod uolo face-
 re^f ?* ». Stulta enim questio est hominis contra benignitatem
 PL 1157 Dei. Conquerendum | quippe esset non si dat quod non
 debet, sed si non daret quod deberet. Vnde apte subditur :
 25 « *an oculus tuus nequam est quia ego bonus sum^f ?* » Nemo
 autem se de opere, nemo de tempore extollat, cum hac
 expleta sententia subsequenter Veritas clamet : « *Sic erunt
 nouissimi primi et primi nouissimi^g* ». Ecce enim etsi iam sci-
 mus quae uel quanta bona egimus, adhuc supernus iudex
 (l. 120) 30 qua subtilitate haec examinet ignoramus. Et quidem gau-
 dendum cuique summopere est in regno Dei esse uel ulti-
 mum.

5. Sed post haec terribile est ualde quod sequitur : « *Multi
 autem sunt uocati, pauci uero electi^h* », quia et ad fidem
 plures ueniunt, et ad caeleste regnum pauci perducuntur.
 Ecce enim ad hodiernam festiuitatem quam multi conueni-
 5 mus, ecclesiae parietes implemus, sed tamen quis sciat quam
 pauci sunt qui in illo electorum Dei grege numerentur ?

e. Mt 20, 14 f. Mt 20, 15 g. Mt 20, 16 h. Mt 20, 16

1. On aimerait savoir de quelle église, de quelle basilique, les fidèles remplissaient les murs. Une hypothèse, émise par B. Judic et suggérée par

ils reçoivent le denier : après de longues années aux enfers ils sont parvenus aux joies du Royaume. Nous, arrivés à la onzième heure, nous ne murmurons pas après notre travail et nous recevons le denier : arrivés après la venue du Médiateur en ce monde, nous sommes conduits au Royaume dès que nous sortons de notre corps, et nous recevons sans retard ce que les anciens Pères ont mérité de recevoir après un long délai. Aussi le père de famille dit-il : « *Je veux donner à ce dernier venu autant qu'à toi.* » Et puisque l'accueil même dans le Royaume est le fait de son bon vouloir, il ajoute à bon droit : « *Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux ?* ». Sottise de l'homme qui met en question la bonté de Dieu ! Il faudrait se plaindre, non pas s'il donnait ce qu'il ne doit pas, mais s'il ne donnait pas ce qu'il doit donner. Aussi le père de famille ajoute-t-il avec raison : « *ou ton œil est-il mauvais, parce que moi je suis bon ?* » Que personne ne s'enorgueillisse de son travail, ne s'enorgueillisse du temps qu'il a donné, car après cette phrase la Vérité poursuit en disant : « *Ainsi les derniers seront les premiers, et les premiers les derniers* ». Voici en effet que si nous savons déjà ce que nous avons fait de bon et dans quelle mesure, nous ignorons encore de quel regard pénétrant le souverain juge l'examinera. En vérité chacun doit se réjouir par-dessus tout d'être dans le royaume de Dieu, fût-il le dernier.

5. Mais ce qui suit fait trembler : « *Beaucoup sont appelés, peu sont élus*^h », parce que beaucoup viennent à la foi, et peu sont conduits jusqu'au royaume du ciel. Pour la fête de ce jour, nous voici venus nombreux, nous avons rempli les murs de cette église¹ ; et cependant qui pourrait connaître le petit nombre de ceux qui sont comptés dans le troupeau des élus ? Oui, la voix de tous crie le Christ,

la mention, au § 6, des saints Paul et Étienne, est exposée en note ci-dessous.

Ecce uox omnium Christum clamat, sed uita omnium non clamat. Plerique Deum uocibus sequuntur, moribus fugiunt. Hinc etenim Paulus dicit : « *Qui confitentur se nosse Deum,*
 10 *factis autem negantⁱ.* » Hinc Iacobus ait : « *Fides sine operibus otiosa est.* » Hinc per psalmistam Dominus dicit : « *Annuntiaui et locutus sum, multiplicati sunt super numerum^k.* » Vocante enim Domino super numerum multiplicantur fideles, quia nonnumquam etiam hi ad fidem ueniunt,
 15 qui ad electorum numerum non pertingunt. Hic enim fidelibus per confessionem admixti sunt, sed propter uitam reprobam illic numerari in sorte fidelium non merentur. Hoc ouile sanctae ecclesiae haedos cum agnis recipit, sed attestante euangelio, cum iudex uenerit, bonos a malis separat,
 20 *sicut pastor segregat oves ab haedis^l.* Neque etenim posunt qui hic carnis suae uoluptatibus seruiunt, illic in ouium grege numerari. Illic eos a sorte humilium iudex separat, qui se hic in superbiae cornibus exaltant. Regnum caeli percipere nequeunt, qui hic et in caelesti fide positi, toto desiderio terram quaerunt.
 25

6. Et multos tales intra ecclesiam, fratres carissimi, cernitis, sed eos nec imitari nec desperare debetis. Quid enim sit hodie aspicimus, sed quid cras futurus sit unusquisque nescimus. Plerumque et qui post nos uenerit per agilitatem nos
 5 boni operis antecedit, et uix eum cras sequimur quem hodie praeire uidebamus. Certe cum Stephanus pro fide moreretur, Saulus lapidantium uestimenta seruabat^m. Omnium ergo manibus ipse lapidauit, qui ad lapidandum omnes exsertos reddidit, et tamen eumdem ipsum in sancta ecclesia labori-

i. Tt 1, 16 j. Jc 2, 20 k. Ps 39, 6 l. Mt 25, 32 m. cf. Ac 7, 58

1. Cf. AUGUSTIN, *serm.* 279, 1 ; 315, 7 ; 316, 3 (PL 38, c. 1275 ; 1429 ; 1433).

mais non la vie de tous. Beaucoup suivent Dieu en paroles, mais le fuient par leur conduite. D'où le mot de Paul : *« Ils font profession de connaître Dieu, mais par leur conduite ils le renientⁱ. »* Et Jacques : *« La foi sans les œuvres est inutile^j. »* Et le Seigneur par le psalmiste : *« J'ai publié et j'ai parlé, ils se sont multipliés au-delà du nombre^k. »* A l'appel du Seigneur, en effet, les fidèles se multiplient au-delà du nombre, du fait que parfois viennent à la foi des gens qui ne sont pas du nombre des élus. Ils se sont ici-bas mêlés aux fidèles par leur confession, mais par leur vie blâmable ils ne méritent pas d'être là-haut au nombre des fidèles. La bergerie de la sainte Église accueille des boucs avec les agneaux, mais, comme l'atteste l'Évangile, quand viendra le juge, il séparera les bons des méchants, *comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs^l*. Il est impossible que ceux qui sont ici au service de la chair pour leur plaisir soient comptés là-bas dans le troupeau des brebis. Là-bas le juge sépare du nombre des humbles ceux qui ici s'enorgueillissent de leurs fières cornes. Ils ne peuvent recevoir le royaume du ciel, ceux qui ici-bas, quoique établis dans l'assurance du ciel, n'ont de désirs que pour la terre.

6. De tels hommes, vous en remarquerez beaucoup à l'intérieur de l'Église, frères très chers. Vous ne devez ni les imiter ni désespérer d'eux. Nous voyons ce qu'est chacun aujourd'hui, mais nous ignorons ce qu'il sera demain. Souvent celui qui est venu après nous nous précède par la rapidité de son bon travail, et nous avons peine à suivre demain celui que nous paraissions devancer aujourd'hui. Quand Étienne mourait pour la foi, Saul gardait les vêtements de ceux qui le lapidaient^m. Il l'a donc lapidé lui-même par les mains de tous, lui qui les a tous rendus dispos pour lapiderⁿ ; et cependant il a précédé par ses labeurs dans la sainte Église celui-là même dont il a fait un martyr en le

PL 1158 10 bus antecessit quem persequendo martyrem felicit. Duo ergo
sunt quae sollicitè pensare debemus. Quia enim multi
uocati, sed pauci electi sunt, primum est ut de se quisque
minime praesumat, quia etsi iam ad fidem uocatus est,
utrum perenni regno dignus sit nescit. Secundum uero est
15 ut unusquisque proximum, quem fortasse iacere in uitis
conspicit, desperare non audeat, quia diuinæ misericordiae
diutius ignorat.

(l. 160) 7. Rem, fratres, quae nuper contigit refero, ut si uos pec-
catores esse ex corde conspiciatis, omnipotentis Dei miseri-
cordiam amplius ametis. Praesenti anno in monasterio meo,
quod iuxta beatorum martyrum Iohannis et Pauli ecclesiam
5 situm est, frater quidam ad conuersionem uenit, deuote sus-
ceptus est, sed ipse deuotius conuersatus. Hunc ad monas-
terium frater suus corpore, non corde secutus est. Nam
ualde conuersionis uitam et habitum detestans, in monaste-
rio ut hospes habitabat, et monachorum uitam moribus
10 fugiens, recedere a monasterii habitatione non poterat, quia
uel quid ageret, uel unde uiueret non habebat. Erat eius
pauitas cunctis onerosa, sed hunc omnes aequanimiter pro

1. B. JUDIC, « Grégoire le Grand, un maître de la parole », dans *La parole du prédicateur*, p. 53, propose à ce sujet un intéressant rapprochement. Grégoire évoque les exemples croisés de Paul et Étienne. Étienne fut le premier martyr quand Paul était encore complice des persécuteurs, mais finalement Paul, dans l'Église, précède Étienne. Or dans la basilique Saint-Laurent-hors-les-murs, refaite à neuf quelques années plus tôt par le pape Pélage II, on voit encore une mosaïque de cette époque sur l'arc triomphal où Paul figure immédiatement à gauche du Christ en majesté tandis qu'Étienne se trouve en arrière de Paul. L'homélie n'a-t-elle pas été prêchée dans cette basilique, face à cette mosaïque ? — A noter que certains mss, suivis par les

7, 7 frater suus + ex eodem patre et matre genitus α.

persécutant¹. Nous devons donc méditer avec soin deux choses. Puisque beaucoup sont appelés, mais que peu sont élus, la première est que chacun ne présume pas de lui-même, car s'il a déjà été appelé à la foi, il ne sait pas s'il est digne du royaume éternel. La seconde est que chacun n'ose pas désespérer de son prochain, qu'il voit peut-être enfoncé dans le vice, parce qu'il ignore les richesses de la miséricorde divine.

7. Je vais vous rapporter, frères, un fait récent² : si vous vous reconnaissez du fond du cœur comme des pécheurs, qu'il vous fasse aimer davantage la miséricorde du Dieu tout-puissant. Cette année même, dans mon monastère, contigu à l'église des bienheureux martyrs Jean et Paul, un frère est venu entrer dans la vie religieuse, et reçu avec amour, il s'est comporté avec plus d'amour encore. Son propre frère l'a suivi au monastère, par le corps, non par le cœur. Car ayant en horreur la vie et l'habit d'un religieux³, il habitait dans le monastère comme un hôte. Il fuyait la façon de vivre des moines ; mais il ne pouvait quitter le monastère, ne sachant que faire ensuite, ni de quoi vivre. Son mauvais comportement était à charge à tous, mais tous le

Mauristes, disent précisément : *in basilica beati Laurentii martyris*, mais cela tient au fait que la péricope Mt 20, 1-16 a été plus tard attribuée à la Septuagésime, dont la « station » avait lieu à Saint-Laurent-hors-les-murs.

2. Sur cet *exemplum*, repris dans l'homélie 38 et, ultérieurement, dans les *Dialogues*, cf. Introd., *supra*, p. 40.

3. La *conuersio* (ou *conuersatio*) et l'*habitus* désignent ici la vie monastique. Il s'agit du propre monastère de Grégoire, dédié à saint André et établi sur le *Clivus Scauri*, dans la maison des parents du futur pape. Grégoire a développé une spiritualité profondément marquée par le monachisme. Il se montre constamment soucieux de la qualité morale et spirituelle de ceux et celles qui s'engagent dans la vie monastique.

son propre frère, né du même père et de la même mère.

fratris eius amore tolerabant. Nam superbus et lubricus si qua post hoc saeculum sequeretur uita nesciebat ; irridebat
 15 uero si quis illi hanc praedicare uoluisset. Itaque cum habitu saeculari uiuebat in monasterio, uerbis leuis, nutibus instabilis, mente tumidus, ueste compositus, actione dissipatus.

Mense autem iulio nuper elapso, huius quam nostis pestilentiae clade percussus est, qui ad extremum ueniens, urgeri
 20 coepit ut animam redderet. Et ultima iam corporis parte praemortua, uitalis uirtus in solo pectore et lingua remanserat.

(l. 180) Fratres aderant, eiusque exitum, in quantum Deo largiente poterant, oratione tuebantur. At ille subito ad deuorandum se draconem uenire conspiciens, magnis coepit uocibus clamare
 25 dicens : « Ecce draconi ad deuorandum datus sum ; propter uestram praesentiam deuorare me non potest. Quid mihi moras facitis ? Date locum ut ei deuorare me liceat. Cumque hunc fratres ut signum sibi crucis imprimeret admonerent, respondebat uirtute qua poterat dicens : « Volo me signare,

30 sed non possum, quia a dracone premor. Spumae oris eius faciem meam liniunt, guttur meum eius ore suffocatur. Ecce ab eo mea brachia comprimuntur, qui iam et caput meum in suo ore absorbit ». Cumque hoc ille pallens, tremens et moriens diceret, coeperunt fratres uehementius orationibus

35 insistere, et oppressum draconis praesentia suis precibus adiuuare. Cum repente liberatus, magnis coepit uocibus clamare dicens : « Ecce discessit, ecce exiit, ante orationes uestras fugit draco qui me acceperat ». Mox autem seruiturum se Deo et esse monachum deuouit, atque a tempore illo nuncusque

(l. 200) PL 1159 40 febribus premitur, doloribus fatigatur. Morti quidem subtractus est, sed adhuc plenius uitae restitutus non est. Quia enim longis et diuturnis iniquitatibus pressus est, longo languore fatigatur et durum cor ignis purgationis durior concremat, quia diuina dispensatione agitur ut prolixiora uitia aegritudo

1. La version α – ainsi que *Dial.* IV, 40, 4 – mentionne les écailles du dragon (*squamae draconis*).

supportaient patiemment, par amour pour son frère. Orgueilleux et sensuel, il ignorait si après la vie de ce monde, une autre suivait ; il se moquait, si on voulait la lui prêcher. Il vivait donc au monastère sous l'habit séculier, avec ses propos frivoles, ses vœux capricieux, les prétentions de son orgueil, l'élégance de sa tenue, le désordre de son action.

Le mois de juillet à peine fini, il fut frappé par l'épidémie meurtrière que vous savez ; ses derniers instants approchaient, il se sentait maintenant pressé de rendre l'âme, ses extrémités étaient déjà mortes, la force vitale ne restait que dans sa poitrine et sa langue. Les frères étaient là, veillant sur sa fin dans la prière, de tout le pouvoir que leur accordait la bonté de Dieu. Or, apercevant soudain un dragon prêt à le dévorer, il se mit à crier de toutes ses forces : « Me voici livré à un dragon, pour être dévoré ; mais votre présence l'empêche de me dévorer. Pourquoi me faire attendre ? Laissez-le me dévorer. » Comme les frères l'engageaient à faire le signe de la croix, il répondit, autant qu'il en avait la force : « Je voudrais me signer, mais je ne peux pas, le dragon m'étouffe, la bave de sa gueule me couvre le visage, ma gorge est suffoquée par son souffle. Voici qu'il me serre les bras, déjà il a englouti ma tête dans sa gueule¹ ». Comme il disait cela, pâle, tremblant, mourant, les frères se mirent à prier avec plus d'insistance et à aider de leurs oraisons cet homme angoissé par la présence d'un dragon. Soudain, libéré, il se mit à crier de toute sa force : « Le voilà qui s'éloigne, le voilà parti, il fuit vos prières, le dragon qui s'était emparé de moi ». Bientôt il fit vœu de se mettre au service de Dieu et d'être moine. Depuis ce temps, il est encore abattu par la fièvre, accablé de douleurs. Il a bien été arraché à la mort, mais pas encore rendu pleinement à la vie. Comme il a été alourdi par de longues et continuelles iniquités, il souffre d'un long épuisement ; ce cœur dur, un feu plus dur encore le brûle, car, par une disposition divine, le prolongement de la maladie expie le prolongement du vice.

- 45 prolixior exurat. Quis illum umquam seruari ad conuersionem
 crederet ? Quis tantam Dei misericordiam considerare suffi-
 ciat ? Ecce iuuenis prauus draconem uidit in morte, cui
 seruiuit in uita ; nec uidit ut uitam funditus perderet, sed ut
 cui seruierat sciret, sciendo resisteret, ipsumque resistendo
 50 superaret, et eum a quo prius non uidens tenebatur, uidit pos-
 tea ne teneretur. Quae ergo lingua narrare uiscera diuinae
 misericordiae sufficit ? Quis spiritus tantae pietatis diuitias
 non obstupescat ? Has diuinae pietatis diuitias considerauit
 psalmista cum diceret : « *Adiutor meus tibi psallam, quia tu*
 55 *Deus susceptor meus es, Deus meus misericordia mea*ⁿ ». Ecce
 perpendens in quibus laboribus humana sit uita constituta,
 Deum appellauit *adiutorem*, et quia a tribulatione praesenti in
 (l. 220) requiem aeternam nos suscipit, appellat etiam *susceptorem*. Sed
 considerans quod mala nostra aspicit et portat, culpas nostras
 60 tolerat, et tamen nos per paenitentiam ad praemia reseruat,
 noluit Deum misericordem dicere, sed hunc *ipsam miseri-*
cordiam uocauit dicens : « *Deus meus misericordia mea* »
 Reuocemus ergo ante oculos mala quae fecimus, pensemus ex
 quanta Dei benignitate toleramur, consideremus quae sunt
 65 pietatis eius uiscera, ut non solum culpas indulgeat, sed cae-
 leste regnum paenitentibus etiam post culpas promittat. Atque
 ex omnibus medullis cordis dicamus singuli, dicamus omnes :
 « *Deus meus misericordia mea* ».

n. Ps 58, 18.

Aurait-on jamais pu croire qu'il était préservé en vue de sa conversion ? Qui pourrait pénétrer si profondément le secret de la miséricorde de Dieu ? Voici que le jeune débauché a vu au moment de la mort le dragon qu'il avait servi pendant sa vie, et il ne l'a pas vu pour perdre complètement la vie, mais pour savoir qui il servait, le sachant lui résister, et lui résistant le maîtriser ; et celui dont il subissait l'emprise sans le voir, il l'a vu ensuite pour lui échapper. Comment dire les tendresses de la miséricorde divine ? Quel esprit ne serait stupéfié devant les richesses d'une telle bonté ? Car ces richesses de la bonté divine, le psalmiste les avait sous les yeux quand il disait : « *Je te chanterai, toi, mon aide, car tu es le Dieu qui me prends avec toi, mon Dieu, ma miséricorde*ⁿ ». Évaluant avec soin les tâches dans lesquelles est engagée une vie humaine, voici qu'il appelle Dieu *son aide* ; et comme après l'épreuve présente ce Dieu nous prend avec lui pour le repos éternel, il l'appelle encore *le Dieu qui le prend avec lui*. Considérant d'autre part que Dieu voit le mal qui est en nous et le supporte, qu'il tolère nos fautes et cependant se réserve, grâce à la pénitence, de nous accorder ses biens, il n'a pas voulu dire que Dieu est miséricordieux, il l'a appelé *la miséricorde même*, en disant : « *Mon Dieu, ma miséricorde* ». Remettons donc sous nos yeux le mal que nous avons fait, songeons à cette grande bonté de Dieu qui nous supporte, considérons les richesses de son amour paternel, afin que non content de pardonner les fautes, il promette le royaume des cieux au repentir même après les fautes. Et du fond de notre cœur disons chacun, disons tous : « *Mon Dieu, ma miséricorde* ».

HOMÉLIE XX

Lc 3, 1-11

La prédication de Jean Baptiste

L'homélie, qui, tout comme la précédente (voir notre hypothèse, *supra*, p. 419), ne porte pas d'indication de date, semble convenir au samedi des Quatre-Temps de décembre, le 22 décembre 591. En effet, d'après l'Évangélaire de 645, la péricope Lc 3, 1-6 était lue le dernier jour des Quatre-Temps de décembre. Quoique Grégoire commente un texte plus long, Lc 3, 1-11, il doit s'agir de cette même célébration, comme l'a montré A. Chavasse (*Liturgie*, p. 137-138 et 148-149). Cette homélie serait donc à placer entre les homélies 35 et 36. Il n'est pas possible de se prononcer sur le lieu où elle a été donnée.

Homilia XX

Lectio sancti euangelii secundum Lucam

Anno quintodecimo imperii Tiberii Caesaris, procurante Pontio Pilato Iudaeam, tetrarcha autem Galilaeae Herode, Philippo autem fratre eius tetrarcha Ituraeae et Trachonitidis regionis, et Lysania Abilinae tetrarcha, sub principibus sacerdotum Anna et Caipha, factum est uerbum Domini super Iohannem, Zachariae filium, in deserto. Et uenit in omnem
5 regionem Iordanis praedicans baptismum paenitentiae in remissionem peccatorum, sicut scriptum est in libro sermonum Isaiae prophetae : « Vox clamantis in deserto : Parate uiam
PL 1160 Domini, rectas facite semitas eius. Omnis uallis implebitur et omnis mons et collis humiliabitur. Et erunt praua in directa et aspera in uias planas. Et uidebit omnis caro salutare Dei ». Dicebat ergo ad turbas quae exiebant ut baptizarentur ab ipso : « Genimina uiperarum, quis ostendit uobis fugere a uen-
10 tura ira ? Facite ergo fructus dignos paenitentiae, et ne coeperitis dicere : Patrem habemus Abraham. Dico enim uobis quia potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahae. Iam enim securis ad radicem arboris posita est. Omnis arbor non faciens fructum bonum excidetur et in ignem mittetur. » Et
15 interrogabant eum turbae dicentes : « Quid ergo faciemus ? » Respondens autem dicebat illis : « Qui habet duas tunicas det non habenti, et qui habet escas similiter faciat. »

Evangel. Lc 3, 1-11.

Homélie XX

Lecture du saint Évangile selon Luc

L'an quinze du principat de Tibère César, Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée, Hérode tétrarque de la Galilée, Philippe son frère tétrarque du pays d'Iturée et de Trachonitide, Lysanias tétrarque d'Abilène, sous le pontificat d'Anne et de Caïphe, la parole du Seigneur fut adressée à Jean, fils de Zacharie, dans le désert. Il vint dans toute la région du Jourdain, proclamant un baptême de repentir pour la rémission des péchés, comme il est écrit au livre des paroles du prophète Isaïe : « Voix de celui qui crie dans le désert : Préparez le chemin du Seigneur, rendez droits ses sentiers. Toute vallée sera comblée, toute montagne ou colline sera abaissée. Les passages tortueux deviendront droits, les chemins raboteux seront aplanis. Toute chair verra le salut de Dieu ». Il disait donc aux foules qui venaient se faire baptiser par lui : « Engeance de vipères, qui vous a appris à fuir la colère qui vient ? Faites donc de dignes fruits de repentir, et ne commencez pas à dire : Nous avons pour père Abraham. Car je vous le dis, des pierres que voici, Dieu a le pouvoir de faire surgir des fils à Abraham. Déjà la cognée se trouve à la racine de l'arbre. Tout arbre qui ne fait pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. » Et les foules l'interrogeaient en lui disant : « Que devons-nous donc faire ? » Il leur répondait : « Que celui qui a deux tuniques en donne une à celui qui n'en a pas, et que celui qui a de quoi manger fasse de même. »

Homilia lectionis eiusdem habita ad populum

1. Redemptoris praecursor quo tempore uerbum praedicationis acceperit, memorato romanae reipublicae principe et Iudaeae regibus, designatur cum dicitur : « *Anno quinto-decimo imperii Tiberii Caesaris, procurante Pontio Pilato*
 5 *Iudaeam, tetrarcha autem Galilaeae Herode, Philippo autem fratre eius tetrarcha Ituraeae et Trachonitidis regionis, et Lysania Abilinae tetrarcha, sub principibus sacerdotum Anna et Caïpha, factum est uerbum Domini super Iohannem, Zachariae filium, in deserto*^a ». Quia enim illum
 10 praedicare ueniebat, qui et ex Iudaea quosdam et multos ex gentibus redempturus erat, per regem gentium et principes Iudaeorum praedicationis eius tempora designantur. Quia autem gentilitas colligenda erat et Iudaea pro culpa perfidiae dispergenda, ipsa quoque descriptio terreni principatus
 15 ostendit, quoniam et in romana republica unus praefuisse describitur, et in Iudaeae regno per quartam partem plurimi principantur. Voce enim nostri Redemptoris dicitur : « *Omne regnum in se ipsum diuisum desolabitur*^b. » Liquet ergo quod ad finem regni Iudaea peruenerat, quae tot regi-
 20 bus diuisa subiacebat. Apte quoque non solum quibus regibus, sed quibus etiam sacerdotibus actum sit, demonstratur, ut quia illum Iohannes Baptista praedicaret, qui simul rex et sacerdos existeret, Lucas euangelista praedicationis eius tempora per regnum et sacerdotium designauit.

2. *Et uenit in omnem regionem Iordanis praedicans baptismum paenitentiae in remissionem peccatorum*^c. Cunctis

a. Lc 3, 1-2 b. Lc 11, 17 c. Lc 3, 3

1. Sur la désignation de l'Empire romain, cf. M. REYDELLET, *La royauté dans la littérature latine, de Sidoine Apollinaire à Isidore de Séville*, Rome 1981, p. 461, qui note « la souplesse de l'expression » de Grégoire, mais ne relève pas le chiasme dans la présentation de la citation évangélique : rei-

Homélie sur cette lecture, prononcée devant le peuple

1. Le temps où le précurseur du Rédempteur a reçu la charge de proclamer la parole est indiqué par la mention du prince de la république romaine et des rois de Judée : « *L'an quinze du principat de Tibère César, Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée, Hérode tétrarque de la Galilée, Philippe son frère tétrarque du pays d'Iturée et de Trachonitide, Lysanias tétrarque d'Abilène, sous le pontificat d'Anne et de Caïphe, la parole du Seigneur fut adressée à Jean, fils de Zacharie, dans le désert* »^a. Comme il venait annoncer celui qui allait racheter un certain nombre d'hommes dans la Judée, et un grand nombre parmi les nations, les temps de son annonce sont désignés par le roi des Gentils et les princes des Juifs¹. Or la gentilité devait être rassemblée, et la Judée dispersée à cause de son coupable manque de foi : la description même de l'empire terrestre le montre, puisqu'on note qu'un seul homme est à la tête de la république romaine, tandis que dans le royaume de Judée plusieurs gouvernent, chacun pour un quart. Or il nous est dit par la voix de notre Rédempteur : « *Tout royaume divisé contre lui-même sera déserté* »^b. » Il est donc bien clair que la Judée était arrivée à la fin de sa royauté, elle qui, divisée, était soumise à tant de rois. Avec justesse aussi il est montré non seulement sous quels rois les événements se sont passés, mais aussi sous quels prêtres : comme Jean Baptiste annonçait celui qui devait se montrer roi et prêtre, l'évangéliste Luc désignait les temps de sa prédication en fonction de la royauté et du sacerdoce.

2. *Il vint dans toute la région du Jourdain, proclamant un baptême de repentir pour la rémission des péchés*^c. Il est clair

publicae principe et Iudaeae regibus juste avant, et *regem gentium et principes Iudaeorum* juste après.

legentibus liquet quia Iohannes baptismum paenitentiae non
 solum praedicauit, uerum etiam quibusdam dedit, sed tamen
 5 in remissionem peccatorum baptismum suum dare non
 PL 1161 potuit. Remissio etenim peccatorum in solo nobis baptismo
 Christi tribuitur. Notandum itaque quod dicitur : « *praedi-
 cans baptismum paenitentiae in remissionem peccatorum* »,
 quoniam baptismum quod peccata solueret, quia dare non
 10 poterat, praedicabat, ut sicut incarnatum Verbum Patris
 praecurrebat praedicationis uerbo, ita baptismum paeniten-
 tia quo peccata soluuntur praecurreret suo baptismo, quo
 peccata solui non possunt, ut quia eius sermo praecurrebat
 praesentiam Redemptoris, ipsum quoque eius baptisma
 15 praecedendo fieret umbra ueritatis.

3. Sequitur : « *Sicut scriptum est in libro sermonum Isaiae
 prophetae : Vox clamantis in deserto : Parate uiam Domini,
 (l. 40) rectas facite semitas eius^d.* » Idem uero Iohannes Baptista
 requisitus quis esset respondit : « *Ego uox clamantis in
 5 deserto^e.* » Qui, sicut ante nos dictum est, ideo uox a pro-
 pheta uocatus est, quia Verbum praeibat. Quid autem cla-
 maret aperitur cum subditur : « *Parate uiam Domini, rectas
 facite semitas eius* ». Omnis qui fidem rectam et bona opera
 praedicat, quid aliud quam uenienti Domino ad corda
 10 audientium uiam parat, ut haec uis gratiae penetret, lumen
 ueritatis illustret, ut rectas Deo semitas faciat, dum mundas
 in animo cogitationes per sermonem bonae praedicationis
 format ?

15 *Omnis uallis implebitur et omnis mons et collis humili-
 bitur^f.* Quid hoc loco *uallium* nomine nisi humiles, quid
montium et *collium* nisi superbi homines designantur ? In
 aduentu igitur Redemptoris nostri ualles impletae, montes

d. Lc 3, 4 e. Jn 1, 23 f. Lc 3, 5

1. Cf. *supra*, Hom. Eu. 7, 2, 4-12.

pour tous les lecteurs que Jean n'a pas seulement proclamé un baptême de repentir, mais qu'il l'a donné à un certain nombre de gens ; et cependant son baptême, il n'a pas pu le donner pour la rémission des péchés. Car la rémission des péchés ne nous est accordée que dans le baptême du Christ. Il faut donc remarquer ce qui est dit : « *proclamant un baptême de repentir pour la rémission des péchés* » ; il proclamait un baptême qui pourrait absoudre les péchés parce qu'il ne pouvait pas le donner. De même qu'il précédait le Verbe, parole du Père faite chair, par la proclamation de la parole, de même il devait précéder par son baptême le baptême de repentir qui absout les péchés. Sa parole précédait la présence du Rédempteur ; de même son baptême, le précédant, deviendrait l'ombre de la réalité.

3. Voici la suite : « *Comme il est écrit au livre des paroles du prophète Isaïe : Voix de celui qui crie dans le désert : Préparez le chemin du Seigneur, rendez droits ses sentiers^d.* » Or, quand on demanda à Jean Baptiste qui il était, il répondit : « *Je suis la voix de celui qui crie dans le désert^e.* » Comme on l'a dit avant nous, il a été présenté comme *voix* par le prophète parce qu'il précédait le Verbe^f. Or que criait-il ? la suite le fait voir : « *Préparez le chemin du Seigneur, rendez droits ses sentiers* ». Tout homme qui prêche la foi droite et les œuvres bonnes, que fait-il, sinon préparer la route au Seigneur qui vient dans le cœur de ceux qui écoutent, pour que la force de la grâce le pénètre, que la lumière de la vérité l'éclaire, pour y préparer à Dieu des sentiers droits, en y formant des pensées pures grâce aux mots d'une bonne prédication ?

Toute vallée sera comblée, toute montagne ou colline sera abaissée^f. Que désigne dans ce passage le mot de *vallée*, sinon les humbles ? et celui de *montagne* et de *colline*, sinon les orgueilleux ? A la venue de notre Rédempteur, les vallées ont donc été comblées, les montagnes et les collines ont

uero et colles humiliati sunt, quia iuxta eius uocem :
 « *Omnis qui se exaltat humiliabitur et omnis qui se humi-*
 20 *liat exaltabitur* ». Vallis etenim impleta crescit, mons autem
 et uallis humiliatus decrescit, quia nimirum in fide mediato-
 ris Dei et hominum hominis Christi Iesu^h et gentilitas ple-
 nitudinem gratiae accepit, et Iudaea per errorem perfidiae
 hoc unde tumebat perdidit. Omnis enim uallis implebitur,
 25 quia corda humilium sacrae doctrinae eloquio uirtutum
 (l. 60) gratia replebuntur, iuxta hoc quod scriptum est : « *Qui*
*emittit fontes in conuallibus*ⁱ ». Et unde rursum dicitur : « *Et*
conualles abundabunt frumento^j. » A montibus namque
 aqua dilabitur, quia superbas mentes ueritatis doctrina dese-
 30 rit. Sed fontes in conuallibus surgunt, quia mentes humilium
 uerbum praedicationis accipiunt. Iam uidemus, iam conualles
 frumento abundare conspiciamus, quia illorum ora pabulo
 ueritatis impleta sunt, qui mites ac simplices huic mundo
 despicabiles esse uidebantur.

4. Ipsum quoque Iohannem Baptistam, quia mira sancti-
 tate praeditum populus uiderat, illum hunc esse singulariter
 celsum ac solidum montem credebat, de quo scriptum est :
 « *In nouissimo dierum erit mons domus Domini praeparatus*
 PL 1162 *in uertice montium*^k ». Nam hunc esse Christum putabant,
 sicut per euangelium dicitur : « *Aestimante autem populo*
et cogitantibus omnibus in cordibus suis de Iohanne, ne
forte ipse esset Christus^l », quem et requirebant dicentes :
 « Numquid Christus es tu^m ? ». Sed nisi idem Iohannes apud
 10 se uallis esset, repletus gratiae spiritu non fuisset. Qui ut hoc
 quod erat ostenderet, dixit : « *Venit fortior me, cuius non*
*sum dignus soluere corrigiam calceamenti eius*ⁿ. » Et rursum
 ait : « *Qui habet sponsam sponsus est, amicus autem sponsi,*
 (l. 80) *qui stat et audit eum, gaudio gaudet propter uocem sponsi.*

g. Lc 14, 11 h. cf. 1 Tm 2, 5 i. Ps 103, 10 j. Ps 64, 14 k. Mi 4, 1
 l. Lc 3, 15 m. cf. Jn 1, 19 ; 4, 29 n. Mc 1, 7

été abaissées, parce que, suivant sa parole, « *Quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé* ». Une vallée que l'on comble croît, une montagne ou une colline que l'on abaisse décroissent : par la foi au médiateur de Dieu et des hommes, l'homme Jésus Christ^h, la gentilité a reçu la plénitude de la grâce, tandis que la Judée a perdu, par l'erreur de son manque de foi, ce qui faisait sa fierté. Toute vallée sera comblée, parce que le cœur des humbles sera rempli de la grâce des vertus, moyennant l'exposé de la doctrine sacrée, ainsi qu'il est écrit : « *Lui qui fait jaillir des sources au creux des valléesⁱ* » ; et à nouveau : « *Les vallées regorgeront de fromentⁱ* ». L'eau en effet s'écoule des montagnes, parce que la doctrine de vérité abandonne les âmes orgueilleuses ; mais les sources jaillissent au creux des vallées, parce les âmes humbles accueillent la parole proclamée. Déjà nous voyons, déjà nous remarquons que le fond des vallées a du froment en abondance, parce que la bouche de ceux qui paraissent des doux et des simples méprisés du monde est remplie de l'aliment de la vérité.

4. Ayant vu l'admirable sainteté de Jean Baptiste, le peuple croyait bien qu'il était cette montagne singulièrement élevée et massive dont il a été écrit : « *Au dernier des jours il y aura une montagne, une maison du Seigneur préparée au sommet des montagnes^k* ». Car on pensait qu'il était le Christ, ainsi qu'il est écrit dans l'Évangile : « *Comme le peuple réfléchissait et que tous se demandaient dans leur cœur si Jean n'était pas le Christ^l* ». Et on l'interrogeait : « *Es-tu le Christ^m ?* » Si Jean n'avait pas été à ses propres yeux une vallée, il n'aurait pas été rempli de la grâce de l'Esprit. Pour montrer ce qu'il était, il répondit : « *Un plus fort que moi vient, et je ne suis pas digne de délier la lanière de sa sandaleⁿ* ». Et encore : « *Celui qui a l'épouse est l'époux ; mais l'ami de l'époux, qui se tient là et qui l'entend, est ravi de joie à la voix de l'époux. Telle est ma joie, et elle*

15 *Hoc autem gaudium meum impletum est. Illum oportet crescere, me autem minui*^o. » Ecce cum pro mira operatione uirtutum talis esset, ut Christus esse crederetur, non solum Christum non se esse respondit, sed etiam corrigiam calceamenti eius soluere, id est incarnationis eius mysterium perscrutari non se dignum esse perhibuit. Eius esse sponsam ecclesiam credebant, qui hunc quia Christus esset aestimabant. Sed ait : « *Qui habet sponsam sponsus est*^p. » Ac si diceret : Ego non sum sponsus, sed amicus sponsi sum. Nec propter uocem suam, sed in uoce sponsi se gaudere perhibebat, quia non ideo laetabatur in corde, quoniam a popu-
 20 lis humiliter audiebatur loquens, sed quia ipse Veritatis uocem audiebat intus, ut loqueretur foras. Quod bene gaudium impletum dicit, quia quisquis de sua uoce gaudet, plenum gaudium non habet.

5 A quo et subditur : « *Illum oportet crescere, me autem minui*^q. » Qua in re quaerendum est in quo creuit Christus, in quo minutus est Iohannes, nisi quod populus Iohannis abstinentiam uidens, remotum hunc ab hominibus esse
 5 conspiciens, eum esse Christum putabat ; Christum uero
 (l. 100) cum publicanis comedentem, inter peccatores ambulantem intuens, eum non Christum, sed esse prophetam credebat. Sed dum per accessum temporis et Christus qui propheta esse putabatur, Christus est agnitus, et Iohannes qui Christus

o. Jn 3, 29-30 p. Jn 3, 29 q. Jn 3, 30

1. Nous avons déjà vu (homélies 6 et 7) que le personnage de Jean Baptiste était cher à Grégoire. Il le présente en outre dans les *Moralia* (III, 7, 9 ; XIII, 36, 41 ; XXIX, 7, 16) et dans une homélie sur Ézéchiel (*Hom. Ez.* II, 3, 21). – Dans une lettre de septembre 592 (*ep.* III, 3) à l'abbé Jean du monastère Sainte-Lucie de Syracuse, Grégoire, toujours dévôt aux reliques, lui demande la « tunique de saint Jean » pour l'Église romaine. Au

est complète. Il faut que lui grandisse, et que moi je diminue^o. » Alors que son admirable pratique des vertus pouvait donner à croire qu'il était le Christ, il ne répondit pas seulement qu'il n'était pas le Christ, mais il déclara qu'il n'était pas digne de délier la lanière de sa sandale, c'est-à-dire de pénétrer le mystère de son incarnation¹. On croyait que son épouse était l'Église, en jugeant qu'il était le Christ. Mais il déclara : « *Celui qui a l'épouse est l'époux*^p. » C'était dire : Je ne suis pas l'époux, mais l'ami de l'époux. Et il déclarait se réjouir non de sa propre voix mais de la voix de l'époux², car il ne se réjouissait pas dans son cœur de ce que le peuple écoutait humblement sa parole, mais de ce qu'il entendait lui-même au-dedans la voix de la vérité, pour la dire au-dehors. Il a raison de dire que c'est là une joie complète, car quiconque se réjouit de sa propre voix n'a pas la joie pleine.

5. Le texte ajoute : « *Il faut que lui grandisse, et que moi je diminue*^a. » Là il faut se demander en quoi le Christ a grandi, en quoi Jean a été diminué. C'est qu'en voyant l'abstinence de Jean, en constatant qu'il vivait à l'écart des hommes, le peuple pensait qu'il était le Christ ; en regardant le Christ manger avec les publicains, aller et venir au milieu des pécheurs, on croyait qu'il était non pas le Christ, mais un prophète. Or, avec la marche du temps, le Christ que l'on regardait comme un prophète, fut reconnu comme le Christ, et Jean, que l'on croyait être le Christ, se révéla être un pro-

IX^e siècle, le biographe de Grégoire, Jean Diacre explique que cette tunique est celle de Jean l'Évangéliste. Mais on notera, au § 11 de la présente homélie, le développement de Grégoire sur la tunique qu'il faut donner en aumône selon Jean Baptiste. La tunique désirée pourrait donc bien être celle du Baptiste. Parmi les différents aspects de la personnalité de Jean Baptiste qui, tous, intéressent Grégoire, on notera qu'il incarne au plus haut point la mission d'annoncer, de prêcher et d'évangéliser, qu'il représente la résistance au tyran et qu'il pouvait être enfin une figure prototypique de la vie monastique.

2. Cf. AUGUSTIN, *Tract. in Ioh.*, 13, 12 et 14, 2-3.

10 esse credebatur, propheta esse innotuit, impletum est quod
 de Christo suus praecursor praedixit : « *Illum oportet crescere, me autem minui* ». In aestimatione quippe populi et
 Christus creuit, quia agnitus est quod erat, et Iohannes decreuit,
 quia cessauit dici quod non erat. Igitur quoniam et
 15 idem Iohannes ideo in sanctitate perstitit, quia in cordis
 humilitate perdurauit, et multi idcirco ceciderunt, quia apud
 semetipsos elata cogitatione tumuerunt, dicatur recte :
 « *Omnis uallis implebitur et omnis mons et collis humiliabitur* », quia humiles donum accipiunt quod a se corda super-
 20 bientium repellunt.

6. Sequitur : « *Et erunt praua in directa et aspera in uias planas*. » Praua directa fiunt, cum malorum corda per iniustitiam detorta ad iustitiae regulam dilriguntur. Et aspera in
 PL 1163 uias planas immutantur, cum immites atque iracundae
 5 mentes per infusionem supernae gratiae ad lenitatem mansuetudinis redeunt. Quando enim uerbum ueritatis ab iracunda mente non recipitur, quasi asperitas itineris gressum
 (l. 120) pergentis repellit. Sed cum mens iracunda per acceptam mansuetudinis gratiam, correptionem uel exhortationis uerbum recipit, ibi planam uiam praedicator inuenit, ubi prius
 10 pro asperitate itineris pergere, id est praedicationis gressum ponere non ualebat.

7. Sequitur : « *Et uidebit omnis caro salutare Dei*. » Quia omnis caro accipitur omnis homo, salutare Dei, uidelicet Christum, in hac uita omnis homo uidere non potuit. Vbi ergo in hac sententia propheta prophetiae oculum nisi ad
 5 extremi iudicii diem tendit ? Vbi cum apertis caelis, ministrantibus angelis, consedentibus apostolis, in sede maiestatis suae Christus apparuerit, omnes hunc et electi et reprobi pariter uidebunt, ut et iusti de munere retributionis sine fine

r. Lc 3, 5 s. Lc 3, 5 t. Lc 3, 6

phète. Alors s'accomplit ce que son précurseur avait dit du Christ : « *Il faut que lui grandisse, et que moi je diminue* ». Le Christ a grandi dans l'estime du peuple, parce qu'il a été reconnu pour ce qu'il était, et Jean a diminué, parce qu'on cessa de dire de lui ce qu'il n'était pas. Ainsi donc, comme Jean a persévéré dans la sainteté parce qu'il a persévéré dans l'humilité, et que beaucoup sont tombés parce qu'ils se sont enflés d'orgueil par une haute opinion d'eux-mêmes, il est dit avec raison : « *Toute vallée sera comblée, et toute montagne ou colline sera abaissée* », car les humbles reçoivent les dons que repoussent les cœurs orgueilleux.

6. Voici la suite du texte : « *Les passages tortueux deviendront droits, les chemins raboteux seront aplanis*^s. » Les passages tortueux deviennent droits quand les cœurs des méchants, déformés par l'iniquité, se soumettent à la règle de la justice. Et les chemins raboteux sont aplanis quand des âmes âpres et irascibles reviennent à la douceur de la mansuétude par l'infusion de la grâce d'en-haut. Car la parole de vérité refusée par une âme irascible, c'est comme le pas d'un marcheur heurtant un obstacle sur le chemin. Mais quand une âme irascible, accueillant la grâce de la mansuétude, accepte la parole qui réprimande ou exhorte, alors le prédicateur trouve une route aplanie, là où d'abord il ne pouvait avancer à cause des aspérités du chemin.

7. Voici la suite du texte : « *Toute chair verra le salut de Dieu*^t. » Toute chair veut dire tout homme. Or, en cette vie tout homme n'a pas pu voir le salut de Dieu, c'est-à-dire le Christ. Où donc en écrivant ceci, le prophète a-t-il dirigé son regard prophétique, sinon vers le jour du dernier jugement ? Là, lorsque, les cieux s'ouvrant, les anges le servant, les apôtres siégeant avec lui, le Christ apparaîtra sur son trône de majesté, tous, élus et réprouvés, le verront également, en sorte que les justes jouissent sans fin de leur récom-

gaudeant, et iniusti in ultione supplicii in perpetuum
 10 gemant. Nam quia hoc ista sententia intendit, quod in
 extremo examine ab omni carne uidebitur, recte subiungi-
 tur : « *Dicebat autem ad turbas quae exiebant ut baptiza-
 rentur ab eo : Genimina uiperarum, quis ostendit uobis
 fugere a uentura ira^u ?* » Ventura enim ira est animaduersio
 15 ultionis extremae, quam tunc fugere peccator non ualet, qui
 nunc ad lamenta paenitentiae non recurrit. Et notandum
 quod malae soboles malorum parentum actiones imitantes,
 (l. 140) *genimina uiperarum* uocantur, quia per hoc quod bonis
 inuidet eosque persequuntur, quod quibusdam mala retri-
 20 buunt, quod laesiones proximis exquirunt, quoniam in his
 omnibus priorum suorum carnalium uias sequuntur, quasi
 uenenati filii de uenenatis parentibus nati sunt.

8. Sed quia iam peccauimus, quia usu malae consuetudi-
 nis inuoluti sumus, dicat quid nobis faciendum sit, ut fugere
 a uentura ira ualeamus. Sequitur : « *Facite ergo fructus
 dignos paenitentiae^v.* » In quibus uerbis notandum est quod
 5 amicus sponsi non solum fructus paenitentiae, sed dignos
 paenitentiae admonet esse faciendos. Aliud namque est fruc-
 tum facere, aliud dignum paenitentiae facere. Vt enim secun-
 dum dignos paenitentiae fructus loquamur, sciendum est
 quia quisquis illicita nulla commisit, huic iure conceditur ut
 10 licitis utatur ; sicque pietatis opera faciat, ut tamen, si nolue-
 rit, ea quae mundi sunt non relinquat. At si quis in fornica-
 tionis culpa, uel fortasse, quod est grauius, in adulterio lap-
 sus est, tanto a se licita debet abscidere, quanto se meminit
 et illicita perpetrasse. Neque enim par fructus esse boni ope-
 15 ris debet eius qui minus et eius qui amplius deliquit, aut eius
 PL 1164 qui in nullis et eius qui in quibusdam facinorilibus cecidit.
 (l. 160) Per hoc ergo quod dicitur : « *Facite fructus dignos paeni-*

u. Lc 3, 7 v. Lc 3, 8

pense, et que les réprouvés gémissent pour toujours dans le supplice qui les châtie. Puisque la phrase citée veut dire que lors du dernier examen il sera vu par toute chair, il est ajouté avec raison : « *Il disait aux foules qui venaient se faire baptiser par lui : Engeance de vipères, qui vous a appris à fuir la colère qui vient* » ? La colère qui vient, c'est l'assignation au châtement ultime, qu'alors le pécheur ne pourra fuir s'il ne recourt maintenant aux gémissements du repentir. Il faut noter que les mauvais rejetons de mauvais parents dont ils imitent les actions, sont appelés *engeance de vipères*, parce qu'en haïssant les bons et en les persécutant, en rendant à certains le mal pour le bien, en cherchant tous les moyens de blesser leur prochain, suivant en tout cela les chemins de leurs aînés selon la chair, ils sont comme des enfants envenimés de parents envenimés.

8. Mais comme nous voilà pécheurs, prisonniers de l'habitude du mal, qu'on nous dise ce qu'il faut faire pour échapper à la colère qui vient. Le texte poursuit : « *Faites donc de dignes fruits de repentir*. » Il faut remarquer dans ces paroles que l'ami de l'époux avertit de faire non pas seulement des fruits, mais de dignes fruits de repentir. C'est une chose en effet que de faire un fruit de repentir, autre chose d'en faire un digne fruit. Parlons de dignes fruits de repentir. Là il faut savoir que si l'on n'a pas commis d'actes illícites, on a le droit d'user librement de ce qui est licite, et tout en faisant des œuvres de charité de ne pas renoncer aux avantages du monde, si on ne le veut pas. Mais si l'on est tombé dans une faute de fornication, ou peut-être, ce qui est plus grave, d'adultère, on doit se priver du licite dans la mesure où l'on se rappelle avoir commis l'illícite. Le fruit de l'œuvre de bienfaisance ne doit pas être égal en celui qui a moins failli et celui qui a failli davantage, ou en celui qui n'a pas fait de chute grave et celui qui en a fait plusieurs. Par cette directive : « *Faites de dignes fruits de repentir* », cha-

tentiae », uniuscuiusque conscientia conuenitur, ut tanto maiora quaerat bonorum operum lucra per paenitentiam, 20 quanto grauiora sibi intulit damna per culpam.

9. Sed Iudaei de generis nobilitate gloriantes, idcirco se agnoscere peccatores nolebant, quia de Abrahae stirpe descenderant. Quibus recte dicitur : « *Et ne coeperitis dicere : Patrem habemus Abraham. Dico enim uobis quia potens est* 5 *Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahae*^w. » Quid enim lapides nisi corda gentilium fuerunt, ad intellectum Dei omnipotentis insensibilia, sicut etiam quibusdam ex Iudaeis dicitur : « *Auferam cor lapideum de carne uestra*^x » ? Nec immerito *lapidum* nomine gentes significatae sunt, quae 10 lapides coluerunt. Vnde scriptum est : « *Similes illis fiant qui faciunt ea, et omnes qui confidunt in eis*^y. » De quibus nimirum lapidibus filii Abrahae suscitati sunt, quia dum dura corda gentilium in Abrahae semine, id est in Christo crediderunt, eius filii facti sunt, cuius semini sunt uniti. Vnde et 15 eisdem gentibus per egregium praedicatorem dicitur : « *Si autem uos Christi, ergo Abrahae semen estis*^z. » Si igitur nos per fidem Christi Abrahae iam semen existimus, Iudaei propter perfidiam Abrahae filii esse desierunt. Quia uero in (l. 180) illo die tremendi examinis parentes boni malis filiis prodesse 20 non possunt, testatur propheta qui dicit : « *Noe et Daniel et Iob si fuerint in medio eius, uiuo ego, dicit Dominus Deus, quia filium et filiam non liberabunt, sed ipsi iustitia sua liberabunt animas suas*^{a'} ». Et rursum quia boni filii nihil malis parentibus prosint, sed ad reatum potius malorum parentum 25 proficiat bonitas filiorum, ipsa per se Veritas Iudaeis non credentibus dicit : « *Si ego in Beelzebub eicio daemonia, filii uestri in quo eiciunt ? Ideo ipsi iudices uestri erunt*^{b'} ».

w. Lc 3, 8 x. Ez 36, 26 y. Ps 113, 16 z. Ga 3, 29 a'. Ez 14, 20
b'. Lc 11, 19

cun est intimement pressé de chercher d'autant plus par le repentir le mérite des œuvres de bienfaisance qu'il a fait plus de tort par sa faute.

9. Mais les Juifs, fiers de la noblesse de leur naissance, ne voulaient pas se reconnaître pécheurs, parce qu'ils descendaient de la souche d'Abraham. Aussi leur est-il dit avec raison : « *Et ne commencez pas à dire : Nous avons pour père Abraham. Car, je vous le dis, des pierres que voici, Dieu a le pouvoir de faire surgir des fils à Abraham^m.* » Qu'étaient ces pierres, sinon les cœurs des Gentils, insensibles à la lumière du Dieu tout-puissant ? Aussi est-il dit de certains Juifs : « *J'ôterai de votre chair le cœur de pierre^x.* » Et les nations n'ont pas été sans raison désignées sous le nom de *pierres*, elles qui ont adoré des pierres. Aussi est-il écrit : « *Qu'ils leur deviennent semblables ceux qui les font, et tous ceux qui mettent en elles leur confiance^y.* » C'est assurément de ces pierres qu'ont été suscités des fils à Abraham, car lorsque les cœurs durs des Gentils ont cru en la descendance d'Abraham, c'est-à-dire au Christ, ils sont devenus ses fils, unis à sa descendance. Aussi est-il dit à ces nations par leur éminent prédicateur : « *Si vous appartenez au Christ, vous êtes la descendance d'Abraham^z.* » Si donc par la foi au Christ nous sommes, nous, la descendance d'Abraham, les Juifs par leur manque de foi ont cessé d'être fils d'Abraham. Qu'au jour du redoutable examen des parents bons ne puissent être utiles à de mauvais fils, le prophète l'atteste : « *Noé, Daniel et Job seraient-ils dans ce pays, par ma vie, dit le Seigneur Dieu, ils ne libéreraient ni leur fils ni leur fille ; mais par leur justice ils libéreraient leurs âmes^a.* » Qu'à l'inverse, de bons fils ne soient d'aucune utilité à de mauvais parents, mais que la vertu des fils fasse ressortir plutôt la culpabilité de mauvais parents, la Vérité même le dit aux Juifs incroyants : « *Si moi je chasse les démons par Beelzeboul, vos fils par qui les chassent-ils ? Ils seront eux-mêmes vos juges^b.* »

10. Sequitur : « *Iam enim securis ad radicem arboris posita est. Omnis enim arbor non faciens fructum bonum excidetur et in ignem mittetur*^c. » Arbor huius mundi est uniuersum genus humanum. Securis uero scilicet
- 5 Redemptor noster est, qui uelut ex manubrio et ferro tenetur ex humanitate, sed incidit ex diuinitate. Quae uidelicet securis iam ad radicem arboris posita est, quia etsi per patientiam exspectat, uidetur tamen quid factura est. *Omnis enim arbor non faciens fructum bonum excidetur et in ignem*
- 10 *mittetur*, quia unusquisque peruersus paratam citius gehennae concremationem inuenit, qui hic fructum boni operis facere contemnit. Et notandum quod securim non iuxta ramos positam sed ad radicem dicit. Cum enim malorum filii tolluntur, quid aliud quam rami infructuosae arboris absconduntur ? Cum uero tota simul progenies cum parente tollitur, infructuosa arbor a radice abscissa est, ne iam remaneat unde praua iterum soboles succrescat. In quibus Iohannis Baptistae uerbis constat quod audientium corda turbata sunt, cum protinus subinfertur : « *Et interrogabant eum turbae dicentes : Quid ergo faciemus*^d ? » Percussae enim terrore fuerant, quae consilium quaerebant.
- (l. 200)
PL 1165

11. Sequitur : « *Respondens autem dicebat illis : Qui habet duas tunicas det non habenti, et qui habet escas similiter faciat*^e. » Per hoc quod tunica plus est necessaria usui nostro quam pallium, ad fructum dignum paenitentiae pertinet ut non solum exteriora quaeque et minus necessaria,
- 5 sed ipsa ualde nobis necessaria diuidere cum proximis debeamus, scilicet uel escam qua carnaliter uiuimus, uel tunicam qua uestimur. Quia enim in lege scriptum est : « *Diliges proximum tuum sicut te ipsum*^f », minus proximum amare conuincitur, qui non cum eo in necessitate illius
- 10

c'. Lc 3, 9 d'. Lc 3, 10 e'. Lc 3, 11 f'. Mt 19, 19

10. Le texte poursuit : « *Déjà la cognée se trouve à la racine de l'arbre. Tout arbre en effet qui ne fait pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu.* » L'arbre de ce monde, c'est l'ensemble du genre humain. La cognée, c'est notre Rédempteur. Manche et fer en quelque sorte, il se laisse tenir par son humanité, par sa divinité il coupe. Cette cognée est déjà placée à la racine de l'arbre, car si elle attend par la patience, on voit cependant ce qu'elle va faire. *Tout arbre en effet qui ne fait pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu*, car quiconque s'est perverti trouve toute prête la flamme dévorante de la géhenne, parce qu'il a dédaigné de porter ici-bas le fruit de l'œuvre de bienfaisance. Il faut remarquer que la cognée est placée non pas tout contre les branches, mais à la racine. Les fils des méchants qui sont enlevés, en effet, ne sont-ils pas les branches coupées de l'arbre sans fruit ? Mais quand toute la lignée est enlevée avec la souche mère, l'arbre sans fruit est coupé depuis la racine, pour que rien ne reste d'où puisse à nouveau surgir une lignée perverse. Il ressort de ces paroles de Jean Baptiste que le cœur de ses auditeurs fut troublé, puisqu'il est aussitôt ajouté : « *Et les foules l'interrogeaient, en lui disant : Que devons-nous donc faire^d ?* » Elles avaient été frappées de terreur, ces foules qui demandaient conseil.

11. Le texte poursuit : « *Il leur répondait : Que celui qui a deux tuniques en donne une à celui qui n'en a pas, et que celui qui a de quoi manger fasse de même.* » Comme une tunique nous est plus nécessaire qu'un manteau, un digne fruit de repentir exige que nous partagions avec notre prochain non seulement les commodités extérieures et simplement utiles, mais ce qui nous est de grande nécessité, que ce soit les aliments dont notre corps tire sa vie, ou la tunique dont nous nous vêtons. Selon ce qui est écrit dans la Loi : « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même^e* », on donne la preuve qu'on n'aime pas son prochain quand on ne partage

etiam ea quae sibi sunt necessaria partitur. Idcirco ergo de diuidendis cum proximo duabus tunicis datur praeceptum, quia hoc de una dici non potuit, quoniam si una diuiditur, nemo uestitur. In dimidia quippe tunica et nudus remanet
 (l. 220) qui accipit, et nudus qui dedit. Inter haec autem sciendum est quantum misericordiae opera ualeant, cum ad fructus dignos paenitentiae ipsa prae ceteris praecipuntur. Hinc etiam per semetipsam Veritas dicit : « *Date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt uobis*^g. » Hinc rursum ait : « *Date et dabitur uobis*^h. » Hinc scriptum est : « *Ignem ardentem exstinguit aqua et eleemosyna resistit peccatis*ⁱ. » Hinc iterum dicitur : « *Conclude eleemosynam in corde pauperis et haec pro te exorabit*^j. » Hinc bonus pater innocentem filium admonet dicens : « *Si multum tibi fuerit, abundanter tribue ;*
 20 *si exiguum fuerit, etiam exiguum libenter stude impertire*^k ».

12. Vt autem quanta esset uirtus in continentia et susceptione indigentium Redemptor noster ostenderet, dixit : « *Qui recipit prophetam in nomine prophetae, mercedem prophetae accipiet ; et qui recipit iustum in nomine iusti,*
 5 *mercedem iusti accipiet*^l ». In quibus uerbis notandum est quia non ait : mercedem de propheta, uel mercedem de iusto, sed : *mercedem prophetae* et *mercedem iusti* accipiet. Aliud est enim *merces de propheta*, aliud *merces prophetae*, atque aliud *merces de iusto*, aliud *merces iusti*. Quid est enim
 10 dicere : « *Mercedem prophetae accipiet* », nisi quia is qui

g'. Lc 11, 41 h'. Lc 6, 38 i'. Si 3, 33 j'. Si 29, 15 k'. Tb 4, 9 l'. Mt 10, 41

1. Cf. JÉRÔME, qui commente ainsi Is 58, 7 : « Si tu vois un homme sans rien sur le dos, couvre-le. C'est ce que disait le Seigneur dans l'Évangile : 'Que celui qui a deux tuniques en donne une à celui qui n'en a pas.' Il a enjoint non pas de couper la première et de la partager – beaucoup font

pas avec lui, s'il est dans un grand besoin, ce dont on a soi-même besoin. S'il est enjoint de partager avec son prochain deux tuniques, c'est que cela ne pourrait se faire avec une seule tunique, car personne ne se vêt d'une moitié de tunique. Avec une moitié de tunique celui qui reçoit demeure dévêtu, et dévêtu celui qui a donné¹. A ce propos il faut apprendre le prix des œuvres de miséricorde, puisqu'elles sont prescrites avant toutes les autres comme dignes fruits de repentir. Aussi la Vérité elle-même nous dit-elle : « *Donnez en aumône, et alors tout sera pur pour vous*^s. » Et de nouveau : « *Donnez, et il vous sera donné*^h. » Aussi est-il écrit : « *L'eau éteint la flamme ardente et l'aumône est plus forte que le péché*ⁱ. » Et encore : « *Serre ton aumône dans le sein du pauvre, et elle priera pour toi*^j². » Aussi un bon père donne-t-il cet avertissement à un fils irréprochable : « *Si tu as beaucoup, donne largement ; si tu as peu, tâche de donner part volontiers même à ce peu*^k ».

12. Pour montrer l'excellence de l'économie et de la prise en charge des pauvres, notre Rédempteur a dit : « *Qui accueille un prophète en tant que prophète recevra la récompense d'un prophète, et qui accueille un juste en qualité de juste recevra la récompense d'un juste*^l ». Ici, il faut remarquer qu'il ne dit pas : il recevra une récompense eu égard au prophète ou une récompense eu égard au juste, mais : *la récompense d'un prophète et la récompense d'un juste*. Autre chose en effet est *récompense eu égard à* et *récompense de*. Qu'est-ce que dire en effet : « *il recevra la récompense d'un prophète* », sinon que celui qui soutient de sa générosité un

ainsi pour s'attirer la faveur populaire –, mais de ne pas conserver la seconde... » (*In Is.*, 58, 7, CCL 73A, p. 666, 62-66). – Le lecteur ne peut s'empêcher de penser au geste de saint Martin !

2. Lc 11, 41 est également cité avec Si 3, 33 et Si 29, 15 par CÉSAIRE D'ARLES (*serm.* 25, 2) ; M.-J. DELAGE fait remarquer la présence de l'association de Lc 11, 41 et Si 3, 33 chez Cyprien, Maxime de Turin, Grégoire et sa fréquence chez Césaire (SC 243, p. 74, n. 1 *ad loc.*).

- prophetam sua largitate sustentat, quamvis ipse prophetiam
 (l. 240) non habet, apud omnipotentem tamen Dominum prophetae praemia habebit ? Iste enim fortasse iustus est, et quanto in hoc mundo nihil possidet, tanto loquendi pro iustitia
 15 fiduciam maiorem habet. Hunc dum ille sustentat qui in hoc mundo aliquid possidet et fortasse adhuc pro iustitia loqui libere non praesumit, iustitiae illius libertatem sibi participem facit, ut cum eo pariter iustitiae praemia recipiat, quem sustentando adiuuit, quatenus eandem iustitiam libere loqui
 PL 1166 potuisset. Ille prophetiae spiritu plenus est, sed tamen corporeo eget alimento. Et si corpus non reficitur, certum est quod uox ipsa subtrahatur. Qui igitur alimentum prophetae propter hoc quod propheta est tribuit, prophetiae illius uires ad loquendum dedit. Cum propheta ergo mercedem prophetae accipiet, qui etsi spiritu prophetiae plenus non fuit,
 25 hoc tamen ante Dei oculos exhibuit quod adiuuit. Hinc est quod de quibusdam peregrinantibus fratribus Gaio per Iohannem dicitur : « *Pro nomine enim Christi profecti sunt, nihil accipientes a gentilibus. Nos ergo debemus suscipere eiusmodi, ut cooperatores simus ueritatis^m.* » Qui enim spiritalia dona habentibus temporalia subsidia tribuit, in ipsis donis spiritalibus cooperator existit. Nam cum pauci sint
 30 qui spiritalia dona percipiunt, et multi qui rebus temporalibus abundant, per hoc se diuites uirtutibus pauperum inse-
 (l. 260) runt, quo eisdem sanctis pauperibus de suis diuitiis solaciantur.
 35

Vnde cum per Isaiae uocem Dominus derelictae gentilitati, id est sanctae ecclesiae, spiritalium uirtutum merita tamquam deserto arbusta promitteret, ulmum quoque pariter
 40 promisit dicens : « *Ponam desertum in stagna aquarum et terram inuiam in riuos aquarum ; dabo in solitudine cedrum et spinam, myrtum et lignum oliuae ; ponam in deserto abie-*

prophète, aura auprès du Seigneur tout-puissant, sans qu'il ait eu la tâche de la prophétie, la récompense de la prophétie ? Peut-être tel homme est-il juste, et moins il possède de biens en ce monde, plus il a d'assurance pour parler en faveur de la justice. Mais si tel autre, qui a du bien en ce monde, subvient aux besoins du premier, sans oser encore peut-être parler librement pour la justice, il prend part à sa libre justice, si bien qu'il reçoit à titre égal la récompense due à la justice de celui qu'il a aidé en subvenant à ses besoins, comme s'il avait pu parler librement de la justice. Un autre est plein de l'esprit de prophétie, mais son corps a cependant besoin d'aliments ; et si son corps n'est pas sustenté, sa voix elle-même lui sera ôtée. Celui donc qui a nourri un prophète parce qu'il est un prophète, lui a donné des forces pour dire sa prophétie. Avec le prophète il recevra donc une récompense de prophète, lui qui, sans avoir eu l'abondance du don de prophétie, peut témoigner devant Dieu qu'il a aidé l'autre. Voilà pourquoi il est dit par Jean à Gaïus, à propos de frères qui voyageaient : *« Ils se sont mis en route pour le nom du Christ, sans rien recevoir des Gentils. Nous devons donc prendre en charge de tels hommes, afin de collaborer à leur travail pour la vérité^m. »* Qui, en effet, donne un secours matériel à ceux qui ont des dons spirituels devient leur collaborateur dans l'exercice des dons spirituels. Comme ceux qui reçoivent des dons spirituels sont peu nombreux et nombreux ceux qui ont en abondance les biens temporels, les riches se couvrent des vertus des pauvres, en soulageant de leurs richesses ces saintes gens qui sont des pauvres.

Quand le Seigneur, par la voix d'Isaïe, promettait à la gentilité délaissée, c'est-à-dire à la sainte Église, le bienfait des vertus spirituelles, figurées par des arbres dans le désert, il promit en particulier l'orme : *« Je changerai le désert en étangs et la terre sans chemin en eaux ruisselantes ; je mettrai dans le désert le cèdre et l'épine, le myrte et l'olivier ; je*

tem, ulmum et buxum simul, ut uideant et sciant et recogitent et intelligant pariter' ».

13. Desertum quippe Dominus in stagna aquarum et terram inuiam in riuos aquarum posuit, quia gentilitati, quae prius per ariditatem mentis nullos bonorum operum fructus ferebat, fluentia sanctae praedicationis dedit, et ipsa, ad quam
 5 prius pro asperitate suae siccitatis uia praedicatoribus non patebat, doctrinae postmodum riuos emanauit. Cui adhuc ex munere magno promittitur : « *Dabo in solitudine cedrum et spinam* ». Cedrum quia magni odoris est atque imputribilis naturae, iure accipimus in promissione. De spina uero,
 10 cum peccanti homini dictum sit : « *Terra tua spinas et tribulos germinabit tibi* » (l. 280), quid mirum si sanctae ecclesiae illud promittitur, quod peccanti homini pro poena multiplicatur ! Sed cedri signantur nomine hi qui uirtutes et signa exhibent in sua operatione, qui dicere cum Paulo ualent :
 15 « *Christi bonus odor sumus Deo* ». Quorum corda ita in aeterno amore solidata sunt, ut ea iam terreni amoris putredo nulla corrumpat. Per spinam uero signati sunt doctrinae spiritalis uiri, qui dum de peccatis ac uirtutibus disserunt, et modo aeterna supplicia minantur, modo caelestis
 20 regni gaudia promittunt, cor audientium pungunt. Sicque mentem dolore compunctionis perforant, ut ab eorum oculis quasi quidam sanguis animae lacrimae decurrant.

Myrtus uero temperatiuae uirtutis est, ita ut dissoluta
 PL 1167 membra temperando relstringat. Quid itaque per myrtum,
 25 nisi hi signati sunt qui afflictionibus proximorum compati sciunt, eorumque tribulationem per compassionem temperant, iuxta hoc quod scriptum est : « *Gratias autem Deo qui consolatur nos in omni tribulatione nostra, ut possimus et ipsi consolari eos qui in omni pressura sunt* » ? Qui dum afflictis

mettrai dans le désert, ensemble, le sapin, l'orme et le buis, pour que pareillement ils voient et sachent et méditent et comprennent^a ».

13. Le Seigneur a changé le désert en étangs et la terre sans chemin en eaux ruisselantes, parce qu'à la gentilité, où d'abord la sécheresse des âmes ne portait aucun fruit de bonnes œuvres, il a donné les eaux vives de la sainte prédication, et que cette terre désolée et aride, où aucun chemin ne s'ouvrait jusque là aux prédicateurs, a fait depuis couler elle-même les ruisseaux de la science. Il lui est promis en outre avec grande libéralité : *« Je mettrai dans le désert le cèdre et l'épine »*. Nous accueillons comme de raison la promesse du cèdre, odorant et imputrescible. Mais au sujet de l'épine, comme il a été dit à l'homme pécheur : *« La terre germera pour toi épines et chardons^a »*, quoi d'étonnant s'il est promis à la sainte Église ce qui se multiplie pour le châtiment de l'homme pécheur ! Sous le nom de cèdre sont désignés des hommes qui par l'exemple de leur vertu agissante peuvent dire avec Paul : *« Nous sommes la bonne odeur du Christ^a »*. Leur cœur est si solidement établi dans l'amour éternel que la moindre flétrissure d'un amour terrestre ne peut le ternir. L'épine désigne des hommes instruits des choses de l'esprit qui, traitant des péchés ou des vertus, tantôt menaçant des supplices éternels, tantôt promettant les joies du royaume céleste, poignent le cœur de leurs auditeurs. Ils transpercent leur âme de la douleur de la componction, au point que des larmes, sang du cœur, coulent de leurs yeux.

Le myrte équilibre : à des membres alanguis il rend leur ferme cohésion. Que représente donc le myrte, sinon ceux qui savent compatir aux peines des pécheurs, selon ce qui est dit : *« Rendons grâce au Dieu qui nous console dans toute notre épreuve, afin que nous puissions consoler les autres en quelque affliction que ce soit^a »* ? En apportant à

- 30 proximis uerbum uel opem consolationis ferunt, eos procul
 dubio ad statum rectitudinis restringunt, ne immoderata tri-
 bulatione in desperatione soluantur. Quos autem per oliuam
 (l. 300) nisi misericordes accipimus ? quia et graece *oleos* misericor-
 dia uocatur, et quasi oliuae liquor ante Omnipotentis oculos
 35 misericordiae fructus lucet.

Cui adhuc in promissione subiungitur : « *Ponam in
 deserto abietem, ulmum et buxum simul* ». » Quid per abie-
 tem, quae ualde crescendo ad aeris alta sustollitur, nisi hi
 designati sunt qui intra sanctam ecclesiam adhuc in terrenis
 40 corporibus positi, iam caelestia contemplantur et quamuis
 nascendo de terra exierunt, contemplando tamen iam iuxta
 aethera uerticem mentis tollunt ? Et quid per ulmum nisi
 saecularium mentes expressae sunt, quae dum terrenis adhuc
 curis inseruiunt, nullum uirtutum spiritalium fructum
 45 ferunt ? Sed etsi fructum proprium ulmus non habet, por-
 tare tamen uitem cum fructu solet ; quia et saeculares uiri
 intra sanctam ecclesiam, quamuis spiritalium uirtutum dona
 non habeant, dum tamen sanctos uiros donis spiritalibus
 plenos sua largitate sustentant, quid aliud quam uitem cum
 50 botris portant ? Buxus autem quos alios designat, quod in
 altum non proficit, et quamuis fructum non habeat uiridi-
 tatem habet, nisi eos qui intra sanctam ecclesiam adhuc ex
 aetatis infirmitate bona opera ferre non ualent, sed tamen
 parentum fidelium credulitatem sequentes, fidem perpetuae
 55 uiriditatis tenent ?

r'. Is 41, 19

1. Grégoire dépend ici d'une tradition grecque bien attestée. A partir de l'époque hellénistique, le terme ἔλεος, « pitié », s'est presque confondu avec ἔλαιον, « huile ». – Sur les diverses interprétations données à l'huile dans

leur prochain dans la peine la parole ou le secours qui consolent, ils les remettent debout, sans aucun doute, de façon qu'ils ne se laissent pas aller au désespoir à cause d'une épreuve trop lourde. Dans l'olivier que voyons-nous, sinon les miséricordieux ? car, en grec, la miséricorde se dit *éléos*¹, et aux yeux du Tout-Puissant, le fruit de la miséricorde brille comme l'huile de l'olive.

Il est ajouté encore dans la promesse : « *Je mettrai dans le désert, ensemble, le sapin, l'orme et le buis* ». » Que désigne le sapin, qui croît jusqu'à s'élancer très haut dans les airs, sinon des hommes qui, présents par leur corps terrestre à l'intérieur de la sainte Église, contemplent déjà les réalités célestes ? Bien qu'ils soient par leur naissance issus de la terre, ils élèvent maintenant la cime de leur être jusqu'au ciel, en contemplant. Et que désigne l'orme, sinon des âmes mondaines qui, absorbées encore par les soucis de la terre, ne portent pas le fruit des vertus spirituelles ? Mais sans avoir de fruit propre, l'orme soutient la vigne et ses fruits. A l'intérieur de la sainte Église des hommes du monde, sans avoir le don des vertus spirituelles, subviennent par leur générosité aux besoins de ces saintes gens riches des dons spirituels. Ne portent-ils la vigne avec ses grappes² ? Le buis, lui, qui désigne-t-il ? Il ne croît pas haut, il n'a pas de fruits, mais il a sa belle couleur verte. Ne désigne-t-il pas ceux qui à l'intérieur de la sainte Église, ne peuvent pas encore porter le fruit des bonnes œuvres à cause de la faiblesse de leur âge, mais qui, entraînés par la foi de leurs parents croyants, gardent la perpétuelle verdure de cette foi ?

l'exégèse patristique grecque, voir la note au *Livre d'heures ancien du Sinai*, 13, 5 (SC 486, p. 204).

2. Ici et dans le paragraphe qui suit Grégoire s'inspire du *Pasteur d'HERMAS*, chap. 51 (SC 53 bis, p. 214-219). Sur la fortune de cette parabole, cf. J. PARAMELLE, art. « Hermas (3. Influence) », *DSp* 7, 1969, c. 333.

- (l. 320) Post quae omnia apte subiungitur : « *Vt uideant et sciant et recogitent et intelligant pariter* » . Ad hoc enim cedrus in ecclesia ponitur, ut quisquis a proximo odorem uirtutum spiritualium trahit, ipse quoque in aeternae uitae delectatione
 60 non torpeat, sed ad donorum caelestium desideria ignescat. Ad hoc spina ponitur, ut qui praedicationis eius uerbo compunctus fuerit, ipse quoque exemplo illius discat corda sequentium praedicationis uerbo compungere. Ad hoc myrtus ponitur, ut qui in ardore tribulationis ab ore uel opere
 65 proximi compatiens temperamentum consolationis acceperit, ipse etiam discat quemadmodum afflictis proximis suae consolationis temperamentum proferat. Ad hoc oliua ponitur, ut qui alienae misericordiae opera cognoscit discat quemadmodum debeat indigenti proximo et ipse misereri.
 70 Ad hoc abies ponitur, ut quisquis uim contemplationis eius agnouerit, ipse quoque ad contemplanda aeterna praemia succendatur. Ad hoc ulmus ponitur, | ut quisquis intuetur eum qui habere uirtutum fructum spiritualium non ualet, sed tamen eos qui spiritalibus donis pleni sunt, sustentantem,
 75 ipse quoque sanctorum uitae quanta ualet largitate inseruiat, et caelestium donorum botros quos gignendo non ualet, sustentando ferat. Ad hoc buxus ponitur, ut qui habere multos adhuc in infirmitate positos uerae fidei uiriditatem considerat, esse ipse infidelis erubescat.
 80 Bene ergo descriptis prius arboribus dicitur : « *Vt uideant et sciant et recogitent et intelligant* » . Vbi et apte subiungitur : « *pariter* », quia cum intra sanctam ecclesiam diuersi hominum mores, diuersi sunt ordines, necesse est ut omnes simul discant, dum in ea spiritalis uiri diuersitate qualitatis,

A tout cela il est ajouté avec justesse : « *Pour que pareillement ils voient et sachent et méditent et comprennent* ». Le cèdre a sa place dans l'Église, pour que quiconque l'approche, respire la bonne odeur des vertus spirituelles, que ne s'émousse pas en lui l'attrait de la vie éternelle, qu'il s'enflamme au contraire de l'amour des dons célestes. L'épine a sa place dans l'Église, pour que, à son exemple, celui qui a été touché de componction par la prédication de la parole, apprenne lui aussi à toucher le cœur de ceux qui le suivent par cette même prédication de la parole. Le myrte a sa place dans l'Église, pour que l'homme qui dans le feu de l'épreuve aura reçu de son prochain compatissant la parole et le secours qui consolent et tempèrent, apprenne lui-même comment apporter à son prochain affligé la consolation qui tempère la peine. L'olivier a sa place dans l'Église, pour que celui qui expérimente l'active compassion d'autrui, apprenne à compatir lui aussi à l'indigence de son prochain. Le sapin a sa place dans l'Église, pour que quiconque reconnait en lui la vigueur de la contemplation, sente s'échauffer en lui le désir de contempler les récompenses éternelles. L'orme a sa place dans l'Église : quand on voit un homme subvenir aux besoins de gens riches des dons de l'esprit, sans pouvoir lui-même porter le fruit de ces dons, on doit soi-même pourvoir à la vie de saintes gens avec toute la générosité possible, et porter ainsi les grappes spirituelles qu'on ne peut produire soi-même. Le buis a sa place dans l'Église : si l'on remarque que beaucoup de gens encore faibles ont la verdeur de la vraie foi, qu'on rougisse d'être soi-même sans foi.

Après l'énumération des arbres, le texte conclut heureusement : « *Pour qu'ils voient et sachent et méditent et comprennent* ». Et il ajoute avec justesse : « *pareillement* ». Comme à l'intérieur de la sainte Église il est des hommes de mœurs différentes, de classes différentes, il est indispensable que tous s'instruisent ensemble, tandis que sont vus en elle, proposés à l'imitation, des hommes spirituels de qualité,

85 aetatis et ordinis ad imitandum simul uidentur. Sed ecce nos dum monstrare ulmum quaerimus, per multa arbusta longius euagati sumus. Ad hoc itaque propter quod prophetae testimonium protulimus, reuertamur : « *Qui recipit prophetam in nomine prophetae, mercedem prophetae accipiet'* », quia etsi fructum ulmus non habet, uitem tamen cum fructibus portans, haec ipsa sua efficit, quae bene sustentat aliena.

14. Quia uero ad magna nos opera Iohannes admonet dicens : « *Facite fructus dignos paenitentiae'* », et rursus : « *Qui habet duas tunicas det non habenti, et qui habet escas similiter faciat'* », iam patenter datur intelligi quid est quod
 5 Veritas dicit : « *A diebus Iohannis Baptistae usque nunc regnum caelorum uim patitur, et uiolenti rapiunt illud'* ».
 (l. 360) Quae supernae uerba sententiae nobis sunt magnopere perscrutanda. Nam quaerendum est quomodo uim perpeti regnum caelorum possit. Quis enim caelo uiolentiam irrogat ?
 10 Et rursum quaerendum est, si pati uim regnum caelorum potest, cur eandem uim a diebus Iohannis Baptistae, et non etiam ante pertulerit ? Sed cum lex dicat : « Si quis haec uel illa fecerit, morte moriatur », cunctis legentibus liquet quia peccatores quosque poena suae seueritatis perculit, non

t'. Mt 10, 41 u'. Lc 3, 8 v'. Lc 3, 11 w'. Mt 11, 12

1. Grégoire reconnaît avoir fait une digression assez longue, exemple intéressant de la liberté avec laquelle il parlait. L'orme avait été évoqué à la l. 42, pour illustrer l'explication de Mt 10, 41, cité au début du § 12. En 12, 43, l'orme est mentionné avec d'autres arbres dans un texte d'Isaïe. Grégoire s'intéresse à tous ces arbres et revient enfin, après cette digression, à l'orme, arbre sans fruit, mais qui peut porter une vigne chargée de fruits, ce qui illustre bien le verset de Mt 10, 41. Le long développement sur sept espèces d'arbres, cèdre, acacia, myrte, olivier, cyprès, orme et buis, permet de présenter une sorte d'encyclopédie chrétienne associant des connaissances naturalistes et des exemples moraux. On notera spéciale-

d'âge et de classe différents. Mais voici que nous avons fait une longue digression au milieu d'arbres nombreux, tandis que nous cherchions simplement à présenter l'orme¹. Revenons donc à ce qui nous a fait citer le témoignage du prophète : « *Qui accueille un prophète en qualité de prophète recevra la récompense d'un prophète* »². Car si l'orme n'a pas de fruit propre, il porte la vigne avec ses fruits et ainsi fait siennes les activités mêmes qu'il soutient en autrui.

14. Jean nous exhorte à de grandes œuvres : « *Faites de dignes fruits de repentir* »³ ; et encore : « *Que celui qui a deux tuniques en donne une à celui qui n'en pas, et que celui qui a de quoi manger fasse de même* »⁴. Il nous est manifestement donné de comprendre ce que dit la Vérité : « *Depuis les jours de Jean Baptiste jusqu'à maintenant le royaume des cieux souffre violence, et ce sont des violents qui le ravissent* »⁵. Il nous faut examiner avec soin ce que nous dit là une sagesse supérieure. Il faut nous demander comment le royaume des cieux peut bien souffrir violence. Peut-on en effet imposer la violence au ciel ? Et à nouveau, si le royaume des cieux peut subir la violence, il faut nous demander pourquoi il a enduré cette violence depuis les jours de Jean Baptiste et non aussi avant. La Loi dit : « Si quelqu'un commet telle ou telle action, qu'il soit mis à mort. » Il est donc clair pour tout lecteur que le châtement a frappé de sa sévérité tous les pécheurs, sans les ramener à

ment, à propos de l'orme, qu'il désigne des gens asservis aux *terrenae curae*, incapables d'avoir des dons spirituels, mais qui pourtant subviennent par leur générosité (*sua largitate sustentant*) aux besoins des *sancti viri*. Ce sont des gens que Grégoire connaît bien, qu'il s'agisse des dignitaires de la cour impériale, des hauts fonctionnaires, des grands propriétaires terriens de Sicile ou des officiers de l'armée byzantine engagés contre les Lombards. Plus généralement, c'est le principe même des fondations monastiques dans l'Empire byzantin au VI^e siècle, qui repose sur des donations aboutissant souvent à un grand nombre de monastères de petite taille.

15 autem per paenitentiam ad uitam reduxit. Cum uero Iohannes Baptista Redemptoris gratiam praecurrens, paenitentiam praedicat, ut peccator qui ex culpa est mortuus per conuersionem uiuat, profecto *a diebus Iohannis Baptistae regnum caelorum uim patitur*. Quid est autem regnum caelorum, nisi locus iustorum ? Solis enim iustis caelestis patriae praemia debentur, ut humiles, casti, mites atque misericordes ad gaudia superna perueniant. Cum uero quis uel superbia tumidus, uel carnis facinore pollutus, uel iracundia accensus, uel crudelitate impius, post culpas ad paenitentiam redit, et uitam aeternam percipit, quasi in locum peccator intrat alienum. *A diebus ergo Iohannis Baptistae regnum caelorum uim patitur, et uiolenti rapiunt illud*, quia
 PL 1169 qui paenitentiam peccatoribus indixit, quid aliud quam
 (l. 380) regno caelorum fieri uiolentiam docuit ?

15. Recogitemus ergo, fratres carissimi, mala quae fecimus et nosmetipsos assiduus lamentis atteramus. Hereditatem iustorum, quam non tenuimus per uitam, rapiamus per paenitentiam. Vult a nobis omnipotens Deus talem uiolentiam
 5 perpeti. Nam regnum caelorum rapi uult nostris fletibus, quod nostris meritis non debetur. Ab spei ergo certitudine nulla nos malorum nostrorum qualitas, nulla quantitas frangat. Praestat magnam ueniae fiduciam latro ille uenerabilis, qui non inde uenerabilis unde latro, nam latro ex crudelitate,
 10 uenerabilis ex confessione. Cogitate ergo, cogitate quam sint incomprehensibilia in omnipotenti Deo misericordiae uiscera. Latro iste cruentis manibus abstractus a facie itineris,
 PL 1170 suspensus est in patibulum crucis. Ibi confessus, ibi sanatus est, ibi audire meruit : « *Hodie mecum eris in paradiso* ».
 15 Quid est hoc ? Quis tantam bonitatem Dei dicere, quis aestimare sufficiat ? De ipsa poena criminis peruenit ad praemia

la vie par le repentir. Mais comme Jean Baptiste, devant la grâce du Rédempteur, prêche le repentir, afin que le pécheur mort par sa faute vive par sa conversion, il est clair que *depuis les jours de Jean Baptiste le royaume des cieux souffre violence*. Qu'est le royaume des cieux, sinon le séjour propre des justes ? Aux seuls justes en effet sont dues les récompenses de la patrie céleste ; c'est humbles, chastes, doux et miséricordieux qu'ils parviennent aux joies d'en-haut. Mais quand un homme gonflé d'orgueil ou souillé d'une faute de la chair ou enflammé de colère ou froidement cruel revient après sa faute au repentir et reçoit la vie éternelle, c'est bien un pécheur entrant dans un lieu qui n'est pas le sien. *Depuis les jours de Jean Baptiste le royaume des cieux souffre violence, et ce sont des violents qui le ravissent*, car celui qui donne le signal du repentir, que fait-il, sinon enseigner à faire violence au royaume des cieux ?

15. Souvenons-nous donc, frères très chers, du mal que nous avons fait et ne cessons pas de le pleurer, brisant notre propre cœur. Ce bien de famille des justes que nous n'avons pas fait nôtre par notre vie, ravissons-le par le repentir. Le Dieu tout-puissant veut souffrir de nous cette violence. Car il veut que soit ravi par nos pleurs ce royaume des cieux qui n'est pas dû à nos mérites. Que ni la gravité de nos fautes ni leur nombre ne brisent notre ferme espoir. Un vénérable brigand nous donne une grande assurance du pardon, lui, vénérable non comme brigand, mais brigand par sa cruauté, vénérable par sa confession. Pensez-y donc, pensez-y : combien sont insondables dans le cœur du Dieu tout-puissant les profondeurs de la miséricorde ! Ce brigand aux mains sanglantes arraché à sa route a été suspendu au bois d'une croix. Là il avoua, là il fut guéri, là il mérita d'entendre : « *Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis*^x ». Qu'est-ce là ? Qui serait capable de dire la grande bonté de Dieu, capable de la concevoir ? Du châtiment même dû à la faute,

uirtutis. Idcirco autem omnipotens Deus electos suos in quibusdam lapsibus cadere permisit, ut aliis in culpa iacentibus, si toto ad eum corde consurgant, spem ueniae reddat, et eis
20 per lamenta paenitentiae uiam pietatis aperiatur. Exerceamus
(l. 400) ergo nosmetipsos in lamentis, exstinguamus fletibus et dignis paenitentiae fructibus culpas. Tempora indulta non pereant, quia qui multos a suis iniquitatibus iam sanatos aspicimus, quid aliud quam supernae misericordiae pignus tenemus ?

le brigand est parvenu à la récompense de la vertu. Le Dieu tout-puissant a permis que ses élus fassent certaines chutes afin de rendre l'espoir du pardon à d'autres hommes gisant dans le péché, à condition qu'ils se lèvent de tout leur cœur pour aller à lui, et afin de leur ouvrir le chemin de la piété par les pleurs du repentir. Livrons-nous donc nous-mêmes aux gémissements, faisons mourir nos fautes par nos pleurs et les dignes fruits de notre repentir. Que les jours qui nous sont accordés ne le soient pas en vain. Nous qui voyons bien des gens guéris désormais de leurs iniquités, n'avons-nous pas là le gage de la miséricorde d'en-haut ?

DIFFÉRENCES AVEC L'ÉDITION DE 1999 (CCL 141)

Nous nous sommes écartés, sur quelques points, de l'édition du CCL. Les modifications se trouvent aux pages indiquées ci-dessous :

- p. 96 (cap. X) : Lucam (!) au lieu de Lucam (p. 3)
- p. 118 (II, l. 16) : dixit : au lieu de dixit (p. 12)
- p. 140, n. 1 (III, 3) : II, 53-54 au lieu de 53-54 (p. 21)
- p. 140, n. 1 (III, 3) : PIERRE CHRYSOLOGUE, *sermo* 134 (CCL 24B, p. 817-819) qui avait été omis (p. 21)
- p. 144 (IV, 4, 20) : uiam ; au lieu de uiam, (p. 24)
- p. 168 (V, 1, 8) : contemnimus ! au lieu de contemnimus ? (p. 33)
- p. 188, n. 1 (VI, 6) : il n'y a pas de référence à Césaire d'Arles contrairement à ce qui était indiqué (p. 42)
- p. 188 (VI, 6, 13) : sum. Quantum au lieu de sum ; quantum (p. 43)
- p. 196 (VII, 1, 4) : Nam au lieu de Nam (p. 46)
- p. 208 (VII, 4, 29) : ungi au lieu de ungeri (p. 52)
- p. 208 b' (VII, 4) : Cf. 2 S 5, 1-5 qui avait été omis (p. 52)
- p. 235, n. 3 (IX, 6) : *Conf.* 4, 9, 14, 6-7 au lieu de *Conf.* 4, 9, 6-7 (p. 63)
- p. 236 (IX, 7, 33) : dominus au lieu de Dominus (p. 64)
- p. 260 (XI, l. 6) : margaritas ; au lieu de margaritas, (p. 73)
- p. 292 (XII, 7, 23) : in lectulo ; au lieu de in lectulo, (p. 88)
- p. 292 (XII, 7, 27) : Indutias au lieu de Inducias (p. 88)
- p. 302 (XIII, 3, 12) : *dominus* au lieu de *Dominus* (p. 91)
- p. 304 (XIII, 4, 1) : dominus au lieu de Dominus (p. 91)

- p. 320, n. 1 (XIV, 2) : SC 381 au lieu de SC 481 (p. 98)
- p. 324 (XIV, 5, 15) : chori ; au lieu de chori, (p. 101)
- p. 330 (XV, l. 3) : *conculcatum* au lieu de *concultatum* (p. 103)
- p. 330 (XV, l. 15) : *corde* au lieu de *corda* (p. 103)
- p. 334 (XV, 2, 13) : *aderant* au lieu de *aderant*, (p. 105)
- p. 342 (XV, 5, 42) : *impleuit.* au lieu de *impleuit ?* (p. 108)
- p. 348, n. 4 (XVI, 1) : PG 56, c. 668 au lieu de PG 56, 666 (p. 110)
- p. 366 (XVII, 3, 25) : *Veritatis* au lieu de *ueritatis* (p. 118)
- p. 384 (XVII, 13, 8) : *date ?* au lieu de *date.* (p. 126)
- p. 392 (XVII, 16, 23) : *declinauit.* au lieu de *declinauit ?* (p. 131)
- p. 430 (XIX, 3, 25) : *aestus.* au lieu de *aestus ?* (p. 146)
- p. 432 (XIX, 4, 23) : *conquerendum* au lieu de *conquirendum* (p. 147)
- p. 440 (XIX, 7, 47) : *Dei* au lieu de *dei* (p. 151)
- p. 448 (XX, 3, 10) : *parat,* au lieu de *parat ?* (p. 155)
- p. 448 (XX, 3, 13) : *format ?* au lieu de *format.* (p. 155)
- p. 452 (XX, 4, 26) : *Veritatis* au lieu de *ueritatis* (p. 157)

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE	9
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	11
INTRODUCTION	13
CHAPITRE I. — Le contexte historique	13
CHAPITRE II. — La prédication selon Grégoire le Grand	26
Les sources, 26. — La prédication de Grégoire avant les <i>Homélies sur l'Évangile</i> , 31.	
CHAPITRE III. — Formes de piété et exhortation morale	35
CHAPITRE IV. — La composition du recueil et la datation des homélies	42
CHAPITRE V. — L'influence des <i>Homélies sur l'Évangile</i>	51
Les manuscrits, 51. — Les plus anciens témoi- gnages, 53. — Isidore de Séville, 57. — Bède, 59. — Alcuin, 66. — Les homéliaires et l'œuvre de Paul Diacre, 70. — Les <i>Homélies</i> de Grégoire dans le monde carolingien, 73. — Après le IX ^e siècle, 83.	
PLAN DE ROME	89
TABLEAU DES DATATIONS PROPOSÉES (<i>Homélies du livre I</i>).	90
TEXTE ET TRADUCTION.	91
LETTRE A L'ÉVÊQUE DE TAORMINA	92
SOMMAIRE DU LIVRE I.	96
HOMÉLIE I. — L'avènement du Fils de l'homme (Lc 21, 25-33).	101
HOMÉLIE II. — L'aveugle de Jéricho (Lc 18, 31-43).	117

HOMÉLIE III. — La mère et les frères de Jésus (Mt 12, 46-50)	135
HOMÉLIE IV. — L'envoi des Douze en mission (Mt 10, 5-8)	149
HOMÉLIE V. — L'appel des quatre premiers disciples (Mt 4, 18-22)	165
HOMÉLIE VI. — Le témoignage rendu à Jean par Jésus (Mt 11, 2-10)	177
HOMÉLIE VII. — Le témoignage de Jean sur le Christ (Jn 1, 19-28)	193
HOMÉLIE VIII. — La Nativité (Lc 2, 1-14)	211
HOMÉLIE IX. — La parabole des talents (Mt 25, 14-30)	221
HOMÉLIE X. — L'adoration des mages (Mt 2, 1-12)	241
HOMÉLIE XI. — Paraboles du trésor caché, de la perle et du filet (Mt 13, 44-52)	259
HOMÉLIE XII. — La parabole des dix vierges (Mt 25, 1-13)	275
HOMÉLIE XIII. — Le retour du maître (Lc 12, 35-40)	297
HOMÉLIE XIV. — Le bon pasteur (Jn 10, 11-16) .	313
HOMÉLIE XV. — La parabole du semeur (Lc 8, 4-15)	329
HOMÉLIE XVI. — La tentation de Jésus au désert (Mt 4, 1-11)	345
HOMÉLIE XVII. — La mission des soixante-douze disciples (Lc 10, 1-7)	361
HOMÉLIE XVIII. — Les enfants d'Abraham (Jn 8, 46-59)	401
HOMÉLIE XIX. — Les ouvriers de la onzième heure (Mt 20, 1-16)	419
HOMÉLIE XX. — La prédication de Jean Baptiste (Lc 3, 1-11)	443
DIFFÉRENCES AVEC L'ÉDITION DE 1999 (CCL 141) . .	479

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : † H. de Lubac, s.j.

† J. Daniélou, s.j.

† C. Mondésert, s.j.

Directeur : J.-N. Guinot

Directeur-adjoint : B. Meunier

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par noms d'auteurs anciens et titres d'ouvrages anonymes, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection.

Pour une information plus complète, une « liste numérique » est téléchargeable sur le site Internet, à l'adresse suivante : www.sources-chretiennes.mom.fr. Elle présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication ; elle indique également les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.

On peut se la procurer également au secrétariat de l'Institut des « Sources chrétiennes » 29, rue du Plat, 69002 F-Lyon (Tél. : 04 72 77 73 50 et Courriel : sources.chretiennes@mom.fr).

LISTE ALPHABÉTIQUE (1-497)

ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE : 194, 195, 224 et 373	– IV-VIII : 421
ADAM DE PERSEIGNE	– IX-XII : 430
Lettres, I : 66	ARISTÉE
AELRED DE RIEVAULX	Lettre à Philocrate : 89
Quand Jésus eut douze ans : 60	ARISTIDE
La Vie de recluse : 76	Apologie : 470
AMBROISE DE MILAN	ATHANASE D'ALEXANDRIE
Apologie de David : 239	Deux apologies : 56 bis
Des mystères : 25 bis	Discours contre les païens : 18 bis
Des sacrements : 25 bis	Voir « Histoire acéphale » : 317
Explication du Symbole : 25 bis	Lettres à Sérapion : 15
La Pénitence : 179	Sur l'incarnation du Verbe : 199
Sur S. Luc : 45 et 52	Vie d'Antoine : 400
AMÉDÉE DE LAUSANNE	ATHÉNAGORE
Huit homélies mariales : 72	Supplique au sujet des chrétiens : 379
ANSELME DE CANTORBÉRY	Sur la résurrection des morts : 379
Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91	AUGUSTIN
ANSELME DE HAVELBERG	Commentaire de la Première Épître de S. Jean : 75
Dialogues, I : 118	Sermons pour la Pâque : 116
APHRAATE LE SAGE PERSAN	AVIT DE VIENNE
Exposés : 349 et 359	Histoire spirituelle, I-III : 444
APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145	– IV-V : 492
APOPTHEGMES DES PÈRES, I : 387	BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172
– , II : 474	BARSANUPHE ET JEAN DE GAZA
APPONIUS	Correspondance, vol. I : 426 et 427
Commentaire sur le Cantique des Cantiques, I-III : 420	– , vol. II : 450 et 451
	– , vol. III : 468

- BASILE DE CÉSARÉE**
 Contre Eunome : 299 et 305
 Homélie sur l'Hexaéméron : 26 bis
 Sur le Baptême : 357
 Sur l'origine de l'homme : 160
 Traité du Saint-Esprit : 17 bis
- BASILE DE SÉLEUCIE**
 Homélie pascal : 187
- BAUDOUIN DE FORD**
 Le Sacrement de l'autel : 93 et 94
- BEDE LE VÉNÉRABLE**
 Histoire ecclésiastique du peuple
 anglais, Livres I-II : 489
 - III-IV : 490
 - V : 491
 Le Tabernacle : 475
- BENOÎT DE NURSIE**
 La Règle : 181-186
- BERNARD DE CLAIRVAUX**
 Introduction aux Œuvres complètes :
 380
 A la louange de la Vierge Mère : 390
 L'Amour de Dieu : 393
 La Conversion : 457
 Éloge de la nouvelle chevalerie : 367
 La Grâce et le Libre Arbitre : 393
 Lettres, 1-41 : 425
 - 42-91 : 458
 Le Précepte et la Dispense : 457
 Sermons divers,
 - I, 1-22 : 496
 Sermons pour l'année,
 - I. 1 : 480
 - I. 2 : 481
 Sermons sur le Cantique,
 - 1-15 : 414
 - 16-32 : 431
 - 33-50 : 452
 - 51-68 : 472
 Vie de S. Malachie : 367
- CALLINICOS**
 Vie d'Hypatios : 177
- CASSIEN, voir JEAN CASSIEN**
- CÉSAIRE D'ARLES**
 Œuvres monastiques,
 - I Œuvres pour les moniales :
 345
 - II Œuvres pour les moines : 398
 Sermons au peuple : 175, 243 et 330
 Sermons sur l'Écriture, 81-105 : 447
- CHAÎNE PALESTINNIENNE SUR LE**
 PSAUME 118 : 189 et 190
- CHARTREUX**
 Lettres des premiers chartreux : 88
 et 274
- CHROMACE D'AQUILÉE**
 Sermons : 154 et 164
- CLAIRE D'ASSISE**
 Écrits : 325
- CLÉMENT D'ALEXANDRIE**
 Extraits de Théodote : 23
 Le Pédagogue : 70, 108 et 158
 Protreptique : 2 bis
 Stromate I : 30
 - II : 38
 - IV : 463
 - V : 278 et 279
 - VI : 446
 - VII : 428
- CLÉMENT DE ROME**
 Épître aux Corinthiens : 167
- CODE THÉODOSIEN, LIVRE XVI : 497**
- CONCILES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241**
- CONCILES MÉROVINGIENS (CANONS
 DES) : 353 et 354**
- CONSTANCE DE LYON**
 Vie de S. Germain d'Auxerre : 112
- CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES : 320,
 329 et 336**
- COSMAS INDICOPLEUSTES**
 Topographie chrétienne : 141, 159 et
 197
- CYPRIEN DE CARTHAGE**
 A Démétrien : 467
 A Donat : 291
 La Bienfaisance et les Aumônes :
 440
 La Vertu de patience : 291
- CYRILLE D'ALEXANDRIE**
 Contre Julien, I-II : 322
 Deux dialogues christologiques : 97
 Dialogues sur la Trinité : 231, 237 et
 246
 Lettres festales, I-VI : 372
 - VII-XI : 392
 - XII-XVI : 434
- CYRILLE DE JÉRUSALEM**
 Catéchèses mystagogiques : 126
- DEFENSOR DE LIGUÉ**
 Livre d'étincelles : 77 et 86
- DENYS L'ARÉOPAGITE**
 La Hiérarchie céleste : 58 bis
- DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR**
 L'OCTAVE DE PAQUES : 146
- DHUODA**
 Manuel pour mon fils : 225 bis
- DIADOQUE DE PHOTICÉ**
 Œuvres spirituelles : 5 bis
- DIDYME L'ÂVEUGLE**
 Sur la Genèse : 233 et 244
 Sur Zacharie : 83, 84 et 85
 Traité du Saint-Esprit : 386
- A DIOGNÈTE : 33 bis**

- DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES
(DIDACHÈ) : 248 bis
- DOROTHÉE DE GAZA
Œuvres spirituelles : 92
- ÉGÉRIE
Journal de voyage : 296
- ÉPHREM DE NISIBE
Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron : 121
Hymnes sur la Nativité : 459
Hymnes sur le Paradis : 137
- EUDOCIE, PATRICIUS, OPTIMUS, CÔME DE JÉRUSALEM
Centons homériques : 437
- EUGIPPE
Vie de S. Séverin : 374
- EUNOME
Apologie : 305
- EUSÈBE DE CÉSARÉE
Voir Pamphile, Apologie pour Origène : 464 et 465
Contre Hiérocès : 333
Histoire ecclésiastique, Introduction et index : 73
- I-IV : 31
- V-VII : 41
- VIII-X : 55
Préparation évangélique, I : 206
- II-III : 228
- IV-V, 17 : 262
- V, 18-VI : 266
- VII : 215
- VIII-X : 369
- XI : 292
- XII-XIII : 307
- XIV-XV : 338
- ÉVAGRE LE PONTIQUE
Le Gnostique : 356
Scholies à l'Écclésiaste : 397
Scholies aux Proverbes : 340
Sur les pensées : 438
Traité pratique : 170 et 171
- ÉVANGILE DE PIERRE : 201
- EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124
- FACUNDUS D'HERMIANE
Défense des Trois Chapitres, I : 471
- , II. 1 : 478
- , II. 2 : 479
- , III : 484
- FIRMUS DE CÉSARÉE
Lettres : 350
- FRANÇOIS D'ASSISE
Écrits : 285
- FULGENCE DE RUSPE
Lettres ascétiques et morales : 487
- GALAND DE REIGNY
Parabolaire : 378
- Petit livre de proverbes : 436
- GÉLASE I^{er}
Lettre contre les Lupercales et dix-huit messes : 65
- GEOFFROY D'AUXERRE
Entretien de Simon-Pierre avec Jésus : 364
- GERTRUDE D'HELFTA
Les Exercices : 127
Le Héraut : 139, 143, 255 et 331
- GRÉGOIRE DE NAREK
Le Livre de prières : 78
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE
Discours, 1-3 : 247
- 4-5 : 309
- 6-12 : 405
- 20-23 : 270
- 24-26 : 284
- 27-31 : 250
- 32-37 : 318
- 38-41 : 358
- 42-43 : 384
Lettres théologiques : 208
La Passion du Christ : 149
- GRÉGOIRE DE NYSSE
La Création de l'homme : 6
Discours catéchétique : 453
Homélies sur l'Écclésiaste : 416
Lettres : 363
Sur les titres des psaumes : 466
Traité de la Virginité : 119
Vie de Moïse : I bis
Vie de sainte Macrine : 178
- GRÉGOIRE LE GRAND
Commentaire sur le Cantique : 314
Dialogues : 251, 260 et 265
Homélies sur Ézéchiel : 327 et 360
Homélies sur l'Évangile : 485
Morales sur Job, I-II : 32 bis
- XI-XIV : 212
- XV-XVI : 221
- XXVIII-XXIX : 476
Registre des Lettres : 370, 371
Règle pastorale : 381 et 382
- GRÉGOIRE LE GRAND (PIERRE DE CAVA)
Commentaire sur le Premier Livre des Rois : 351, 391, 432, 449, 469 et 482
- GRÉGOIRE LE THAUMATURGE
Remerciement à Origène : 148
- GUERRIC D'IGNY
Sermons : 166 et 202
- GUIGUES I^{er} LE CHARTREUX
Les Coutumes de Chartreuse : 313
Méditations : 308
- GUIGUES II LE CHARTREUX
Lettre sur la vie contemplative : 163

- Douze méditations : 163
- GUILLAUME DE BOURGES
 Livre des guerres du Seigneur : 288
- GUILLAUME DE SAINT-THIERRY
 Exposé sur le Cantique : 82
 Lettre aux Frères du Mont-Dieu : 223
 Le Miroir de la foi : 301
 Oraisons méditatives : 324
 Traité de la contemplation de Dieu : 61
- HERMAS
 Le Pasteur : 53 *bis*
- HERMIAS
 Satire des philosophes païens : 388
- HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM
 Homélies pascales : 187
- HILAIRE D'ARLES
 Vie de S. Honorat : 235
- HILAIRE DE POTIERS
 Commentaire sur le Psaume 118 : 344 et 347
 Contre Constance : 334
 Sur Matthieu : 254 et 258
 Traité des Mystères : 19 *bis*
 La Trinité : 443, 448 et 462
- HIPPOLYTE DE ROME
 Commentaire sur Daniel : 14
 La Tradition apostolique : 11 *bis*
- HISTOIRE « ACÉPHALE » et INDEX
 SYRIAQUE DES LETTRES FESTALES
 D'ATHANASE D'ALEXANDRIE : 317
- HOMÉLIES PASCALES : 27, 36 et 48
- HONORAT DE MARSEILLE
 Vie d'Hilaire d'Arles : 404
- HUGUES DE BALMA
 Théologie mystique : 408 et 409
- HUGUES DE SAINT-VICTOR
 Six opusculs spirituels : 155
- HYDACE
 Chronique : 218 et 219
- IGNACE D'ANTIOCHE
 Lettres : 10 *bis*
- IRÉNÉE DE LYON
 Contre les hérésies, I : 263 et 264
 - II : 293 et 294
 - III : 210 et 211
 - IV : 100 (2 vol.)
 - V : 152 et 153
 Démonstration de la prédication apostolique : 406
- ISAAC DE L'ÉTOILE
 Sermons, 1-17 : 130
 - 18-39 : 207
 - 40-55 : 339
- ISIDORE DE PÉLUSE
 Lettres, I : 422
 - II : 454
- JEAN D'APAMÉE
 Dialogues et traités : 311
- JEAN DE BÉRYTE
 Homélie pascalle : 187
- JEAN CASSIEN
 Conférences : 42, 54 et 64
 Institutions : 109
- JEAN CHRYSOSTOME
 A Théodore : 117
 A une jeune veuve : 138
 Commentaire sur Isaïe : 304
 Commentaire sur Job : 346 et 348
 Homélies sur Ozias : 277
 Huit catéchèses baptismales : 50
 Lettre d'exil : 103
 Lettres à Olympias : 13 *bis*
 Panégyriques de S. Paul : 300
 Sermons sur la Genèse : 433
 Sur Babylas : 362
 Sur l'égalité du Père et du Fils : 396
 Sur l'incompréhensibilité de Dieu : 28 *bis*
 Sur la providence de Dieu : 79
 Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants : 188
 Sur le mariage unique : 138
 Sur le sacerdoce : 272
 Trois catéchèses baptismales : 366
 La Virginité : 125
- PSEUDO-CHRYSTOSTOME
 Homélie pascalle : 187
- JEAN DAMASCÈNE
 Écrits sur l'islam : 383
 Homélies sur la Nativité et la Dormition : 80
- JEAN MOSCHUS
 Le Pré spirituel : 12
- JEAN SCOT
 Commentaire sur l'Évangile de Jean : 180
 Homélie sur le Prologue de Jean : 151
- JÉRÔME
 Apologie contre Rufin : 303
 Commentaire sur Jonas : 323
 Commentaire sur S. Matthieu : 242 et 259
 Débat entre un Luciférien et un Orthodoxe : 473
 Homélies sur Marc : 494
- JONAS D'ORLÉANS
 Le Métier de roi : 407
- JULIEN DE VÉZELAY
 Sermons : 192 et 193
- LACTANCE
 De la mort des persécuteurs : 39 (2 vol.)

- Épitomé des Institutions divines : 335
 Institutions divines, I : 326
 — II : 337
 — IV : 377
 — V : 204 et 205
 La Colère de Dieu : 289
 L'Ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214
- LÉON LE GRAND
 Sermons, 1-19 : 22 *bis*
 — 20-37 : 49 *bis*
 — 38-64 : 74 *bis*
 — 65-98 : 200
- LÉONCE DE CONSTANTINOPLE
 Homélies pascales : 187
- LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198
- LIVRE D'HEURES DU SINAI : 486
- PSEUDO-MACAIRE
 Œuvres spirituelles, I : 275
- MANUEL II PALÉOLOGUE
 Entretien avec un musulman : 115
- MARC LE MOINE
 Traités : 445 et 455
- MARIUS VICTORINUS
 Traités théologiques sur la Trinité : 68 et 69
- MAXIME LE CONFESSEUR
 Centuries sur la Charité : 9
- MÉLANIE, voir VIE
- MÉLITON DE SARDES
 Sur la Pâque : 123
- MÉTHODE D'OLYMPE
 Le Banquet : 95
- NERSÈS ŠNORHALI
 Jésus, Fils unique du Père : 203
- NICÉTAS STÉTHATOS
 Opuscules et Lettres : 81
- NICOLAS CABASILAS
 Explication de la divine liturgie : 4 *bis*
 La Vie en Christ : 355 et 361
- NIL D'ANCYRE
 Commentaire sur le Cantique des Cantiques, I : 403
- OPTAT DE MILÈVE
 Traité contre les donatistes,
 — I-II : 412
 — III-VII : 413
- ORIGÈNE
 Commentaire sur le Cantique : 375 et 376
 Commentaire sur S. Jean,
 — I-V : 120 *bis*
 — VI-X : 157
 — XIII : 222
 — XIX-XX : 290
 — XXVIII et XXXII : 385
- Commentaire sur S. Matthieu, X-XI : 162
 Contre Celse : 132, 136, 147, 150 et 227
 Entretien avec Héraclide : 67
 Homélies sur la Genèse : 7 *bis*
 Homélies sur l'Exode : 321
 Homélies sur le Lévitique : 286 et 287
 Homélies sur les nombres,
 — I-X : 415
 — XI-XIX : 442
 — XX-XXVIII : 461
 Homélies sur Josué : 71
 Homélies sur les Juges : 389
 Homélies sur Samuel : 328
 Homélies sur les Psaumes 36 à 38 : 411
 Homélies sur le Cantique : 37 *bis*
 Homélies sur Jérémie : 232 et 238
 Homélies sur Ézéchiel : 352
 Homélies sur S. Luc : 87
 Lettre à Africanus : 302
 Lettre à Grégoire : 148
 Philocalie : 226 et 302
 Traité des principes : 252, 253, 268, 269 et 312
- PACIEN DE BARCELONE
 Écrits : 410
- PALLADIOS
 Dialogue sur la vie de Jean Chrysostome : 341 et 342
- PAMPHILE, EUSÈBE DE CÉSARÉE
 Apologie pour Origène : 464 et 465
- PASSION DE PERPÉTUE ET DE FÉLICITÉ *suivi des ACTES* : 417
- PATRICK
 Confession : 249
 Lettre à Coroticus : 249
- PAULIN DE PELLA
 Poème d'action de grâces : 209
 Prière : 209
- PHILON D'ALEXANDRIE
 La Migration d'Abraham : 47
- PSEUDO-PHILON
 Les Antiquités bibliques : 229 et 230
 Prédications synagogales : 435
- PHILOXÈNE DE MABBOUG
 Homélies : 44
- PIERRE DAMIEN
 Lettre sur la toute-puissance divine : 191
- PIERRE DE CAVA (voir GRÉGOIRE LE GRAND)
- PIERRE DE CELLE
 L'École du cloître : 240

POLYCARPE DE SMYRNE
Lettres et Martyre : 10 *bis*
PTOLÉMÉE
Lettre à Flora : 24 *bis*
QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE :
161
QUESTIONS D'UN PAÏEN À UN CHRÉ-
TIEN : 401 et 402
QUODVULTDEUS
Livre des promesses : 101 et 102
LA RÈGLE DU MAÎTRE : 105-107
LES RÈGLES DES SAINTS PÈRES : 297 et
298
RICHARD DE SAINT-VICTOR
Les Douze Patriarches : 419
La Trinité : 63
RICHARD ROLLE
Le Chant d'amour : 168 et 169
RITUELS
Rituel cathare : 236
Trois antiques rituels du Baptême :
59
ROMANOS LE MÉLODE
Hymnes : 99, 110, 114, 128, 283
RUFIN D'AQUILÉE
Les Bénédictions des patriarches :
140
RUPERT DE DEUTZ
Les Œuvres du Saint-Esprit,
— I-II : 131
— III-IV : 165
SALVIEN DE MARSEILLE
Œuvres : 176 et 220
SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE
D'AQUILÉE : 267
SOZOMÈNE
Histoire ecclésiastique,
— I-II : 306
— III-IV : 418
— IV-V : 495
SOCRATE DE CONSTANTINOPLE
Histoire ecclésiastique, I : 477
— II-III : 493
SULPICE SÈVÈRE
Chroniques : 441
Vie de S. Martin : 133-135
SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE
Catéchèses : 96, 104 et 113
Chapitres théologiques, gnostiques
et pratiques : 51 *bis*

Hymnes : 156, 174 et 196
Traité théologiques et éthiques :
122 et 129
SYMÉON LE STUDITE
Discours ascétique : 460
TARGUM DU PENTATEUQUE : 245, 256,
261, 271 et 282
TERTULLIEN
A son épouse : 273
La Chair du Christ : 216 et 217
Contre Hermogène : 439
Contre les valentiniens : 280 et 281
Contre Marcion,
— Livre I : 365
— II : 368
— III : 399
— IV : 456
— V : 483
De la patience : 310
De la prescription contre les héré-
tiques : 46
Exhortation à la chasteté : 319
Le Mariage unique : 343
La Pénitence : 316
La Pudicité : 394 et 395
Les Spectacles : 332
La Toilette des femmes : 173
Traité du Baptême : 35
Le Voile des vierges : 424
THÉODORE DE CYR
Commentaire sur Isaïe : 276, 295 et
315
Correspondance : 40, 98, 111 et 429
Histoire des moines de Syrie : 234
et 257
Thérapeutique des maladies hellé-
niques : 57.1 et 57.2
THÉODOTE
Extraits (*Clément d'Alex.*) : 23
THÉOPHILE D'ANTIOCHE
Trois livres à Autolycus : 20
TYCONIUS
Livre des Règles : 488
VICTORIN DE POETOVIO
Sur l'Apocalypse et autres écrits :
423
VIE D'OLYMPIAS : 13 *bis*
VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90
VIE DES PÈRES DU JURA : 142

SOUS PRESSE

- Les Apophtegmes des Pères.** Tome III. J.-C. Guy (†).
BERNARD DE CLAIRVAUX, Sermons sur le Cantique. Tome V.
R. Fassetta, P. Verdeyen.
CYPRIEN DE CARTHAGE, L'Unité de l'Église. P. Siniscalco, M. Poirier.
SULPICE SÈVÈRE, Dialogues. J. Fontaine.
THÉODORET DE CYR, Histoire ecclésiastique. Tome I. P. Canivet,
L. Pietri, A. Martin, F. Thélamon.

PROCHAINES PUBLICATIONS

- AMBROISE DE MILAN, Caïn et Abel.** M. Ferrari, L. Pizzolato, M. Poirier.
AMBROISE DE MILAN, Seconde Apologie de David. M. Roques.
CLÉMENT D'ALEXANDRIE, Le Salut du riche. P. Descourtioux,
C. Nardi.
CLÉMENT D'ALEXANDRIE, Stromate III. A. Le Boulluec.
FAUSTUS ET MARCELLINUS, Libellus precum. A. Canellis.
JEAN CHRYSOSTOME, Lettres d'exil. R. Delmaire, A.-M. Malin-
grey (†).
JÉRÔME, Trois vies de moines. P. Leclerc, E. Morales, A. de Vogüé.
NIL D'ANCYRE, Commentaire sur le Cantique. Tome II. M.-G.
Guérard.
ORIGÈNE, Exhortation au martyre. C. Morel (†), C. Noce.
THÉODORET DE CYR, Sur la Trinité et Sur l'Incarnation. J.-N. Gui-
not.

REIMPRESSIONS PRÉVUES EN 2005

- 19 bis. **HILAIRE DE POITIERS, Traité des mystères.** P. Brisson.
33 bis. **A Diognète.** H.-I. Marrou.
37 bis. **ORIGÈNE, Homélie sur le Cantique.** O. Rousseau.
42. **JEAN CASSIEN, Conférences.** Tome I. E. Pichery.
50. **JEAN CHRYSOSTOME, Huit catéchèses baptismales inédites.**
A. Wenger.
54. **JEAN CASSIEN, Conférences.** Tome II. E. Pichery.
60. **AELRED DE RIEVAULX, Quand Jésus eut douze ans.**
A. Hoste, J. Dubois.

61. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY, **Traité de la contemplation de Dieu.** J. Hourlier.
91. ANSELME DE CANTORBÉRY, **Pourquoi dieu s'est fait homme.** R. Roques.
96. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN, **Catéchèses.** Tome I. B. Krivochéine, J. Paramelle.
200. LÉON LE GRAND, **Sermons 65-98.** Tome IV. R. Dolle.
201. **Évangile de Pierre.** M.G. Mara
222. ORIGÈNE, **Commentaire sur S. Jean, Livre XIII.** Tome III. C. Blanc.

Également aux Éditions du Cerf

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.

Texte original et traduction française.

1. Introduction générale. De opificio mundi, R. Arnaldez.
2. Legum allegoriae, C. Mondésert.
3. De cherubim. J. Gorez.
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson.
5. Quod deterius potiori insidiari soleat. I. Feuer.
6. De posteritate Caini. R. Arnaldez.
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès.
9. De agricultura. J. Pouilloux.
10. De plantatione. J. Pouilloux.
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez.
13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn.
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux.
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl.
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre.
17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran.
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez.
19. De somniis. P. Savinel.
20. De Abrahamo. J. Gorez.
21. De Iosepho. J. Laporte.
22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky.
24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel.
25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès.
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel et P. Delobre.
27. De praemiis et poenis. De execrationibus. A. Beckaert.
28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit.
29. De vita contemplativa. F. Daumas et P. Miquel.
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez et J. Pouilloux.
31. In Flaccum. A. Pelletier.
32. Legatio ad Caium. A. Pelletier.
33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca. F. Petit.
- 34 A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.). Ch. Mercier.
- 34 B. Quaestiones in Genesim, III-VI (e vers. armen.). Ch. Mercier et F. Petit.
- 34 C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.). A. Terian.
35. De providentia, I-II. M. Hadas-Lebel.
36. Alexander vel De animalibus (e vers. armen.). A. Terian.



COMPOGRAVURE
IMPRESSION, BROCHAGE
IMPRIMERIE CHIRAT
42540 ST-JUST-LA-PENDUE
NOVEMBRE 2005
DÉPÔT LÉGAL 2005 N° 2891
N° ÉDITEUR : 13436

IMPRIMÉ EN FRANCE

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06246 3701